N° 92-566-X au catalogue

Dictionnaire du Recensement de 2006

Année de recensement 2006

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 92-566-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de choisir la rubrique « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada
Division des opérations du recensement

Dictionnaire du Recensement de 2006

Année de recensement 2006

Publication autorisee par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Janvier 2010

N° 92-566-X au catalogue

ISBN 978-1-100-93275-0

Périodicité : hors-série

Ottawa

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des Matières

Page

Introduction xiv

Liste des nouvelles variables et des nouveaux termes xv
Liste des variables et des termes supprimés xvii
Nouvelle terminologie de certaines variables xix
Liste des abréviations xix

Univers de la Population

Introduction à l'univers de la population 1

Activités sur le marché du travail :
- Activité 3
- Activité historique (selon les concepts de 1971) 7
- Catégorie de travailleurs 7
- Chômeurs 10
- Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte 11
- Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines ou moins 12
- Forme juridique 12
- Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte 13
- Inactifs 14
- Industrie (historique) 15
- Industrie (selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] de 2002* 16
- Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise 18
- Personnes occupées 19
- Population active 21
- Population active expérimentée 21
- Population active inexpérimentée 22
- Profession (historique) 23
- Profession (selon *la Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 [CNP-S 2006]*) 24
- Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler 26
- Recherche d'un emploi salarié (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines 27
- Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 2005 28
- Semaines travaillées en 2005 29
- Taux d'activité 29
- Taux de chômage 30
- Taux d'emploi 31
- Travail en 2005 32

Agriculture :
- Exploitant agricole 32
- Ferme de recensement 33
- Population rurale agricole 34

Autochtone :
- Ascendance autochtone 35
- Identité autochtone 36
- Indien inscrit ou Indien des traités 37
- Origine autochtone 38
- Personne appartenant à une bande indienne ou à une Première nation 38

Table des Matières – suite

Page

Citoyenneté 38

Démographie :
- Âge 39
- Date de naissance 40
- État matrimonial 40
- État matrimonial légal 42
- Sexe 43
- Union libre 43

Déplacement domicile-travail :
- Catégorie de lieu travail 44
- Distance de navettage 45
- Emplacement du lieu de travail 46
- Mode de transport 47

Groupe de population 47

Immigration :
- Âge à l'immigration 49
- Année d'immigration 49
- Période d'immigration 52
- Population des immigrants 53
- Population des non-immigrants 54
- Résident non permanent 54
- Statut d'immigrant reçu 55

Incapacité 56

Langue :
- Connaissance des langues non officielles 57
- Connaissance des langues officielles 58
- Langue de travail 59
- Langue maternelle 60
- Langue parlée à la maison 66
- Première langue officielle parlée 67

Lien avec la personne repère (Personne 1) 68

Lieu de naissance :
- Lieu de naissance de la mère 69
- Lieu de naissance du père 70
- Lieu de naissance du répondant 70
- Statut des générations 71

Lieu habituel de résidence 72

Mobilité :
- Agglomération de recensement de résidence actuelle 73
- Division de recensement de résidence actuelle 74
- Mobilité 1 : Classification des secteurs statistiques de la résidence 1 an auparavant 74
- Mobilité 1 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant 75
- Mobilité 1 : Composantes de migration (interne et externe) 76
- Mobilité 1 : Division de recensement de résidence 1 an auparavant 77
- Mobilité 1 : Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant 78
- Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant 79
- Mobilité 1 : Pays de résidence 1 an auparavant 83
- Mobilité 1 : Province ou territoire de résidence 1 an auparavant 83

Table des Matières – suite

Page

Mobilité 1 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant ... 84
Mobilité 1 : Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant ... 85
Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant ... 86
Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle ... 87
Mobilité 5 : Classification des secteurs statistiques de la résidence 5 ans auparavant ... 87
Mobilité 5 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant ... 88
Mobilité 5 : Composantes de migration (interne et externe) ... 89
Mobilité 5 : Division de recensement de résidence 5 ans auparavant ... 90
Mobilité 5 : Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant ... 91
Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant ... 92
Mobilité 5 : Pays de résidence 5 ans auparavant ... 95
Mobilité 5 : Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant ... 96
Mobilité 5 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant ... 97
Mobilité 5 : Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant ... 98
Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant ... 99
Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle ... 99
Province ou territoire de résidence actuelle ... 100
Région métropolitaine de recensement de résidence actuelle ... 101
Subdivision de recensement de résidence actuelle ... 101

Origine ethnique ... 101

Pensionnaire d'un établissement institutionnel ... 104

Population des minorités visibles ... 104

Présence d'enfants ... 105

Revenu :

Autre revenu en espèces ... 106
Autre revenu provenant de sources publiques ... 107
Composition du revenu ... 108
Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements ... 109
Erreur type de revenu moyen ... 110
Gains ou revenu d'emploi ... 110
Impôt payé sur le revenu ... 110
Pension de sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti ... 111
Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REER et de FERR ... 112
Prestations d'assurance-emploi ... 112
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada ... 113
Prestations pour enfants ... 114
Principale source de revenu ... 114
Revenu agricole net ... 115
Revenu du marché ... 115
Revenu en dollars constants ... 116
Revenu médian des particuliers ... 116
Revenu moyen des particuliers ... 116
Revenu net provenant de travail autonome ... 117
Revenu non agricole net de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession ... 117
Revenu total ... 118
Revenu total après impôt ... 120

Table des Matières – suite

Page

Salaires et traitements ... 121
Salarié ou bénéficiaire d'un revenu d'emploi ... 121
Transferts gouvernementaux ... 122

Scolarité :
Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ... 122
Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie ... 124
Fréquentation scolaire ... 125
Lieu des études ... 127
Plus haut certificat, diplôme ou grade ... 127
Principal domaine d'études (PDE) ... 130
Principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE) ... 131
Principal domaine d'études - Classification internationale type de l'éducation et Classification des programmes d'enseignement (CITE_CPE) ... 133
Principal domaine d'études – Concordance empirique de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et du Principal domaine d'études (PDE) ... 133
Principal domaine d'études – Concordance empirique du Principal domaine d'études (PDE) et de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) ... 134
Principal domaine d'études – Concordance théorique entre la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et la classification du principal domaine d'études (PDE) ... 135

Travail non rémunéré :
Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans paye ou sans salaire ... 136
Heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération ... 137
Heures consacrées aux travaux ménagers, sans paye ou sans salaire ... 137

Univers des Familles

Introduction à l'Univers des familles ... 139
Composition de la famille de recensement ... 141
Composition du ménage avec famille de recensement ... 142
Famille de recensement ... 142
Famille économique ... 145
Genre de famille de recensement ... 146
Genre de famille économique ... 147

Revenu:
Catégorie de revenu après impôt ... 148
Catégorie de revenu avant impôt ... 149
Fréquence des unités à faible revenu après impôt ... 150
Fréquence des unités à faible revenu avant impôt ... 151
Revenu après impôt de la famille de recensement ... 152
Revenu après impôt de la famille économique ... 152
Revenu après impôt rajusté de la famille économique et des personnes hors famille économique ... 152
Revenu rajusté de la famille économique et des personnes hors famille économique ... 153
Revenu total de la famille de recensement ... 154
Revenu total de la famille économique ... 154
Seuils de faible revenu après impôt (SFR) ... 155
Seuils de faible revenu avant impôt (SFR) ... 156

Situation des particuliers dans la famille de recensement ... 158

Table des Matières – suite

Page

Situation des particuliers dans la famille économique ... 159
Situation des particuliers dans le ménage ... 161
Structure de la famille de recensement ... 161
Structure de la famille économique ... 162

Univers des Ménages

Introduction à l'Univers des ménages ... 164
Frais de condominium ... 166
Genre de ménage ... 166
Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires ... 167
Loyer brut ... 167
Loyer mensuel en argent ... 168
Ménage ... 169
Ménage à l'extérieur du Canada ... 169
Ménage collectif ... 170
Ménage privé ... 170
Mode d'occupation ... 170
Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise) ... 171
Montant annuel de l'impôt foncier ... 172
Nombre de personnes par pièce ... 172
Nombre de soutiens dans le ménage ... 173
Paiement annuel au titre de l'eau et des autres services municipaux ... 173
Paiement annuel au titre de l'électricité ... 174
Paiement annuel au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible ... 174
Paiement hypothécaire mensuel ... 175
Principal soutien du ménage ... 175
Principales dépenses de propriété ... 176
Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage ... 177
Revenu :
- Revenu après impôt du ménage ... 177
- Revenu moyen des ménages ... 178
- Revenu total du ménage ... 178

Soutien(s) du ménage ... 178
Taille du ménage ... 179

Table des Matières – suite

Page

Univers des Logements

Introduction à l'Univers des logements ... 180
Chambres à coucher ... 180
État du logement ... 181
Logement ... 182
Logement collectif ... 182
Logement marginal occupé par résidents habituels ... 186
Logement ordinaire ... 186
Logement privé ... 187
Logement privé inoccupé ... 188
Logement privé non agricole occupé par le propriétaire ... 188
Logement privé non agricole occupé par un locataire ... 189
Logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou temporaires ... 189
Logement privé occupé par des résidents habituels ... 190
Période de construction ... 190
Pièces ... 191
Type de construction résidentielle ... 191
Valeur du logement ... 193

Univers de la géographie

Introduction à l'univers de la géographie ... 194
Attributs géographiques :
- Chiffres ajustés ... 198
- Code géographique ... 199
- Densité de la population ... 200
- Superficie des terres ... 201
- Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) ... 202

Autres :
- Code postal ... 204
- Date de référence géographique ... 206
- Énoncés sur la qualité des données spatiales ... 207
- Groupe de taille de la population urbaine ... 208
- Région de tri d'acheminement ... 209

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) :
- Carte de référence ... 209
- Carte thématique ... 210
- Côté d'îlot ... 211
- Écoumène ... 213
- Géocodage ... 214
- Point représentatif ... 215
- Projection cartographique ... 221
- Système de coordonnées ... 222
- Système de référence géodésique ... 223

Table des Matières – suite

Page

Classifications géographiques :
- Classification des secteurs statistiques (CSS) ... 224
- Classification géographique type (CGT) ... 227

Fichiers géographiques :
- Fichiers des limites cartographiques (FLC) ... 228
- Fichiers du réseau routier (FRR) ... 230
- Fichiers numériques des limites (FNL) ... 231

Infrastructure géographique :
- Base géographique nationale (BGN) ... 233
- Base nationale de données géographiques (BNDG) ... 233
- Infrastructure des données spatiales (IDS) ... 234

Unités géographiques :
- Agglomération de recensement (AR) ... 235
- Aire de diffusion (AD) ... 235
- Circonscription électorale fédérale (CEF) ... 236
- Division de recensement (DR) ... 237
- Îlot ... 243
- Îlot de diffusion (ID) ... 243
- Localité (LOC) ... 244
- Localité désignée (LD) ... 245
- Nom de localité (NL) ... 247
- Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale ... 248
- Province ou territoire ... 250
- Région agricole de recensement (RAR) ... 251
- Région économique (RE) ... 251
- Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR) ... 253
- Région rurale (RR) ... 263
- Région urbaine (RU) ... 264
- Secteur de dénombrement (SD) ... 266
- Secteur de recensement (SR) ... 266
- Subdivision de recensement (SDR) ... 269
- Subdivision de recensement – Recensement précédent ... 278
- Subdivision de recensement unifiée (SRU) ... 278

Liste des tableaux

1. Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006 ... 198
2. Répartition de la population selon la Classification des secteurs statistiques, Recensement de 2001 ... 226
3 Nombre de subdivisions de recensement selon la Classification des secteurs statistiques, Recensement de 2006 ... 227
4. Genres de divisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006 ... 239
5. Subdivisions de recensement touchées par la création de la Division n° 11, Terre-Neuve-et-Labrador, Recensement de 2006 ... 240
6. Modifications apportées aux genres de division de recensement au Québec, 2001 à 2006 ... 241
7. Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006 ... 271
8. Subdivisions de recensement choisies comprises dans le calcul de la population dans les réserves, Recensement de 2006 ... 275
9. Genres de localités désignées selon la province et le territoire, Recensement de 2006 ... 246
10. Abréviations et codes des provinces et des territoires, Recensement de 2006 ... 250

Table des Matières – suite

		Page
11.	Premier caractère du code postal et province, territoire ou région correspondante	205
12.	Aperçu des classifications des industries utilisées pour les recensements de 1971 à 2006	18
13.	Liens entre le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 1997, le SCIAN de 2002 et la variable Industrie (historique)	16
14.	Valeurs possibles de la variable Activité	4
15.	Déplacement domicile-travail : Données offertes pour chaque catégorie de lieu de travail	45
16.	Relation entre la CTP de 1991, la CNP–S 2006 et la variable Profession (historique)	24
16A.	Aperçu des classifications des professions utilisées pour les recensements de 1971 à 2006	26
17.	Seuils de faible revenu après impôt (base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique 2005	156
18.	Seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2005	157

Liste des figures

1.	Univers et sous-univers de la population	2
5A.	Résidents permanents et non permanents : Lieu de naissance	51
5B.	Résidents permanents et non permanents : Citoyenneté	52
6.	Composantes du revenu en 2005	109
8.	Population et composantes de l'activité, Recensement de 2006	6
9.	Langue maternelle, langue parlée à la maison, langue de travail et connaissance des langues non officielles	62
9A.	Langues autochtones	63
9B.	Langues germaniques	63
9C.	Langues nigéro-congolaises	64
9D.	Langues afro-asiatiques	64
9E.	Langues indo-iraniennes	65
9F.	Langues sino-tibétaines	65
10.	Variables sur la mobilité du Recensement de 2006	78
11.	Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du Recensement de 2006 sur le lieu de résidence un an auparavant	82
12.	Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du Recensement de 2006 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant	95
13.	Univers et sous-univers des familles de recensement et des familles économiques de 2006	139
14.	Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles	140
15.	Aperçu des variables relatives à la famille de recensement	144
16.	Aperçu des variables relatives à la famille économique	146
17.	Univers des ménages de 2006	164
18.	Univers et sous-univers des ménages	165
19.	Univers des logements du Recensement de 2006	180
20.	Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006	197
21.	Hiérarchie de la Classification géographique type (CGT)	228
22.	Hiérarchie de la Classification des secteurs statistiques (CSS)	226
23.	Exemple d'un fichier des limites cartographiques et d'un fichier numérique des limites (provinces et territoires)	230
24.	Exemple de subdivisions de recensement unifiées (SRU) et de subdivisions de recensement (SDR)	279
25.	Règle du noyau urbain	254
26.	Règle du navettage dans le sens normal	255
27.	Règle du navettage à contresens	256
28.	Règle de la contiguïté spatiale	257

Table des Matières – suite

Page

29. Règle de la comparabilité historique 258
30. Exemple de fusion d'une région métropolitaine de recensement et d'une agglomération de recensement 259
31. Exemple d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement, montrant le noyau urbain, le noyau urbain secondaire, la banlieue urbaine et banlieue rurale 249
32. Exemple d'extraction des données en utilisant des limites définies par l'utilisateur 215
33. Exemple de projection cartographique et de coordonnées n'ayant pas fait l'objet d'une projection 222
34. Exemple de points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot de diffusion 217

Liste des annexes

A. Contenu du questionnaire du recensement et variables dérivées depuis la Confédération 281
B. Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire 287
C. Comparaison des origines ethniques diffusées en 2006, 2001 et 1996 293
D. Comparabilité historique des données sur le déplacement domicile-travail 299
E. Comparabilité des données du recensement sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 2006) et celles de l'Enquête sur la population active 302
G. Langue maternelle, langue parlée à la maison et langue de travail : classifications de 2006, de 2001 et de 1996 306
H. Connaissance des langues non officielles : classifications de 2006, de 2001 et de 1996 311
I. Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs 316
J. Comparaison des lieux de naissance diffusés en 2006, 2001 et 1996 319
K. Classification des pays de citoyenneté du Recensement de 2006 327
M. Principal domaine d'études (PDÉ) – Classification d'après les codes du principal domaine d'études (PDÉ) 331
N. Principal domaine d'études (PDÉ) – Classification des programmes d'enseignement (CPE) 345
O. Principal domaine d'études – Tableau de concordance théorique entre les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et ceux du Principal domaine d'études (PDÉ) 393
P. Formule 2B de 2006, Questionnaire sur la population 483
Q. Statistiques dérivées 484
R. Principal domaine d'études - Classification internationale type de l'éducation et Classification des programmes d'enseignement (CITE_CPE) 488
S. Principal domaine d'études – Tables de concordances empiriques entre les codes du Principal domaine d'études (PDE) et ceux de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2000 489
T. Principal domaine d'études – Tables de concordances empiriques entre les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2000 et ceux du Principal domaine d'études (PDE) 490

Table des Matières – suite

Page

Aperçu du recensement

Introduction 491

Aperçu du recensement de la population

Chapitre 1 - Bref historique 492
Chapitre 2 - Mener un Recensement de Population 498
Chapitre 3 - Confidentialité 508
Chapitre 4 - Questions du recensement de 2006 512
Chapitre 5 - Variables de recensement 517
Chapitre 6 - Géographie du recensement 535
Chapitre 7 - Qualité des données 541
Chapitre 8 - Diffusion des données du recensement 545
Chapitre 9 - Utilisation des données du recensement 547

Aperçu du recensement de l'agriculture

Chapitre 1 - Étapes du Recensement de l'agriculture 551
Chapitre 2 - Cycle du Recensement de l'agriculture 554
Chapitre 3 - Produits et services du Recensement de l'agriculture 559

Introduction

Le *dictionnaire du recensement de 2006* fournit des définitions sur tous les concepts, les variables et les termes géographiques du recensement de 2006.

Le dictionnaire se divise en cinq sections. Les quatre premières portent sur les « univers » du recensement, c'est-à-dire des ensembles de variables propres à un domaine. Les variables et les termes y sont présentés par ordre alphabétique selon des caractéristiques précises à l'intérieur de chacune des sections. La cinquième section porte sur divers termes géographiques utilisés lors du recensement du Canada.

Les quatre univers du recensement sont :

Univers de la population – Cette section comprend des renseignements sur les caractéristiques de la population du Canada comme la démographie, la langue, la mobilité, l'immigration, la scolarité, l'activité et le revenu.

Univers des familles – Ayant trait aux caractéristiques des familles et des relations entre les membres du ménage.

Univers des ménages – Cette section couvre les caractéristiques d'une personne ou d'un groupe de personnes qui occupent un logement privé.

Univers des logements – Cette section porte sur les caractéristiques des logements du Canada.

Le Dictionnaire du recensement présente les renseignements de la façon suivante :

Définition en langage simple	Il s'agit d'une définition sans jargon afin de rendre la définition plus accessible à un plus grand nombre de personnes. Pour maintenir une uniformité dans la présentation du document, on a inscrit « Sans objet » dans cette rubrique pour les variables et les termes géographiques qui n'ont pas de définition en langage simple.
Définition détaillée	Il s'agit de la définition complète et plus technique de la variable ou du terme utilisé, tels qu'ils figurent dans tous les produits du recensement. Une **variable** est un sujet sur lequel on peut extraire des renseignements de la base de données du recensement.
Recensement(s)	Cette rubrique indique les années de recensement où la variable ou le terme a été utilisé; elle précise si les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population ou auprès d'un échantillon de personnes et, s'il y a lieu, indique la fraction d'échantillonnage.
Population	Cette rubrique donne des renseignements sur la population ou la sous-population pour laquelle les données sont recueillies. Elle est « Sans objet » dans le cas des termes géographiques.
N$^{o(s)}$ de question	Cette rubrique indique la ou les questions auxquelles une variable a trait. Elle est « Sans objet » dans le cas des termes géographiques. Il y a des variables **directes**, des variables **dérivées** et des variables **codées**. Les variables **directes** ont des catégories de réponses qui correspondent exactement à une question donnée provenant du questionnaire du recensement. Les variables **dérivées** cependant proviennent de deux questions ou plus. Par exemple, la plupart des variables ayant trait à la famille sont le résultat d'une combinaison d'informations des questions 2 à 6, lesquelles couvrent le sexe, la date de

naissance, l'état matrimonial et la relation à un adulte dans le ménage.

Les variables **codées** sont des réponses écrites qui ont été classées selon un système de classification déterminé au préalable.

Réponses — Cette rubrique indique les classifications ou catégories de réponses se rapportant à chaque variable. Elle est « Sans objet » dans le cas des termes géographiques.

Remarques — Cette rubrique fournit des renseignements détaillés supplémentaires, notamment sur la comparabilité avec les recensements précédents, susceptibles d'aider l'utilisateur à mieux comprendre et utiliser les données.

Dans la section sur la géographie, l'utilisateur trouvera une sous-section intitulée « Modifications antérieures au Recensement de 2006 » dans laquelle on indique tout changement qui a été apporté au terme en question au Recensement de 2001 ou aux recensements précédents.

Date

Dès qu'un changement est apporté à une variable, un terme ou une annexe, la date à laquelle on effectue le changement sera incluse (p. ex., modifié le 12 avril 2008).

Liste des nouvelles variables et des nouveaux termes

Le *Dictionnaire du recensement de 2006* contient de nouvelles variables et de nouveaux termes :

Univers de la population

Autochtone

Ascendance autochtone

Scolarité

Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent

Fréquentation scolaire

Lieu des études

Principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE)

Principal domaine d'études – Concordance empirique de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et du principal domaine d'études (PDE)

Principal domaine d'études – Concordance empirique du principal domaine d'études (PDE) et de la classification des programmes d'enseignement (CPE)

Principal domaine d'études – Concordance théorique entre la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et la classification du principal domaine d'étude (PDÉ)

Principal domaine d'études - Classification internationale type de l'éducation et Classification des programmes d'enseignement (CITE_CPE)

Mobilité

Mobilité 1 : Classification des secteurs statistiques de la résidence 1 an auparavant

Mobilité 5 : Classification des secteurs statistiques de la résidence 5 ans auparavant

Activités sur le marché du travail

Industrie (historique)

Industrie (selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] de 2002)

Revenu

Impôt payé sur le revenu

Revenu total après impôt

Univers des familles

Catégorie de revenu après impôt

Fréquence des unités à faible revenu après impôt

Revenu après impôt de la famille de recensement

Revenu après impôt de la famille économique

Revenu après impôt rajusté de la famille économique et des personnes hors famille économique

Revenu rajusté de la famille économique et des personnes hors famille économique

Seuils de faible revenu après impôt (SFR)

Univers des ménages

Revenu après impôt des ménages

Géographie

Base nationale de données géographiques (BNDG)

Fichiers numériques des limites (FNL)

Îlot de diffusion (ID)

Infrastructure des données spatiales (IDS)

Région de tri d'acheminement (RTA)

Pour plus de renseignements, voir l'Introduction de la section sur la géographie.

Annexes

Annexe M Principal domaine d'études (PDÉ) – Classification d'après les codes du principal domaine d'études (PDÉ)

Annexe N Principal domaine d'études – Classification d'après les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE)

Annexe O Principal domaine d'études – Tableau de concordance théorique entre les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et ceux du principal domaine d'études (PDÉ)

Annexe Q Statistiques dérivées

Annexe R Principal domaine d'études – Classification internationale type de l'éducation et Classification des programmes d'enseignement (CITE_CPE)

Annexe S Principal domaine d'études – Tables de concordances empiriques entre les codes du Principal domaine d'études (PDE) et ceux de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2000

Annexe T Principal domaine d'études – Tables de concordances empiriques entre les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2000 et ceux du Principal domaine d'études (PDE)

Liste des variables et des termes supprimés

Les inscriptions suivantes qui étaient incluses dans le *Dictionnaire du recensement de 2001* ont été exclues du recensement de 2006.

Univers de la population

Activités sur le marché du travail

Industrie (selon la Classification type des industries de 1980)

Industrie (selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] de 1997)

Religion

Revenu

Erreur type de revenu moyen (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Revenu médian des particuliers (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Revenu moyen des particuliers (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Scolarité

Certificats ou diplômes d'une école de métiers et certificats ou diplômes d'études collégiales

Certificat universitaire supérieur au baccalauréat

Nombre d'années d'études collégiales

Nombre d'années d'études universitaires

Nombre total d'années de scolarité

Plus haut niveau de scolarité atteint

Plus haut niveau de scolarité atteint à l'école primaire ou secondaire

Principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE_PDÉ)

Principal domaine d'études – Classification internationale type de l'éducation (CITE_PDÉ)

Univers des familles

Bénéficiaire du revenu le plus élevé dans la famille de recensement

Bénéficiaire du revenu le plus élevé dans la famille économique

Revenu médian des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Revenu médian des familles économiques et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Revenu moyen des familles de recensement et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Revenu moyen des familles économiques et des personnes hors famille de recensement de 15 ans et plus (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Univers des ménages

Revenu médian des ménages (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Revenu moyen des ménages (voir l'annexe Q pour la définition des statistiques se rapportant aux variables de revenu)

Univers des logements

Logement en construction, en cours de rénovation ou de transformation

Géographie

Base géographique nationale (BGN)

Îlot

Secteur de dénombrement (SD)

Pour plus de renseignements, voir l'Introduction de la section sur la géographie.

Annexe

Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement subdivisées en secteurs de recensement : Modifications apportées entre le Recensement de 1996 et celui de 2001

Graphique sur la classification de la variable Activité

Comparaison des listes de codes de religion de 2001, de 1991 et de 1981

Nouvelle terminologie de certaines variables

Autochtone

La variable anciennement identifiée par « Autochtone : origine autochtone » se nomme en 2006 « Autochtone : ascendance autochtone ».

Scolarité

La variable « Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme » de 2001 se nomme « Scolarité : Plus haut certificat, diplôme ou grade » en 2006.

La variable « Scolarité : Certificat d'études secondaires » de 2001 devient « Scolarité : Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent » en 2006.

La variable « Scolarité : Fréquentation scolaire » de 2001 devient « Scolarité : Fréquentation scolaire » en 2006.

La variable « Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ) – Historique du recensement » en 2001 se nomme « Scolarité : Principal domaine d'études (PDÉ) » en 2006.

La variable « Scolarité : Principal domaine d'études – Classification internationale type de l'éducation (CITE_PDÉ) » de 2001 se nomme « Scolarité : Principal domaine d'études – Classification internationale type de l'éducation et Classification des programmes d'enseignement (CITE_CPE) » en 2006.

Revenu

La variable anciennement identifiée par « Revenu : Catégorie de revenu » se nomme en 2006 « Revenu : Catégorie de revenu avant impôt ».

La variable anciennement identifiée par « Revenu : Fréquence des unités à faible revenu » se nomme en 2006 « Revenu : Fréquence des unités à faible revenu avant impôt ».

La variable anciennement identifiée par « Revenu : Seuils de faible revenu (SFR) » se nomme en 2006 « Revenu : Seuils de faible revenu avant impôt (SFR) ».

Liste des abréviations

AD	–	aire de diffusion
AINC	–	Affaires indiennes et du Nord Canada
ALENA	–	Accord de libre-échange nord-américain
AR	–	agglomération de recensement
BGN	–	Base géographique nationale
BNDG	–	Base nationale de données géographiques
BNDT	–	Base nationale de données topographiques
CARTLIB	–	Bibliothèque cartographique
CEF	–	circonscription électorale fédérale
CGT	–	Classification géographique type

CI	–	contrôle et imputation
CITE_CPE	–	Classification internationale type de l'éducation et Classification des programmes d'enseignement
CNM	–	Carte numérique du monde
CNP	–	Classification nationale des professions
CNP–S	–	Classification nationale des professions pour statistiques
CNP–S 2001	–	Classification nationale des professions pour statistiques de 2001
CNP–S 2006	–	Classification nationale des professions pour statistiques de 2006
COLL_UNIV	–	Collège et université (à l'exception de Grade de médicine, de dentisterie, de médecine vétérinaire ou d'optométrie)
CPE	–	Classification des programmes d'enseignement
CPE_COL_UNIV	–	Classification du programme d'enseignement – Collège et université (à l'exception de grade de médecine, de dentisterie, de médecine vétérinaire ou d'optométrie
CPE_MD	–	Classification du programme d'enseignement – Grade de médecine, de dentisterie, de médecine vétérinaire ou d'optométrie
CPE_MET_COL	–	Classification du programme d'enseignement – Métier et collège
CPE_MSC_PHD	–	Classification du programme d'enseignement – Maîtrise et doctorat
CPE_PDÉ	–	Concordance théorique entre la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et de la Classification des principaux domaines d'études (PDÉ)
CPE_TOUS	–	Classification du Programme d'enseignement – Tous les niveaux (à l'exception de Grade de médicine, de dentisterie, de médecine vétérinaire ou d'optométrie
CPE_UNIV	–	Classification du programme d'enseignement – Université seulement (à l'exception de Grade de médecine, de dentisterie, de médecine vétérinaire ou d'optométrie)
CQ	–	contrôle qualitatif
CSRN	–	Compte de stabilisation du revenu net
CSS	–	Classification des secteurs statistiques
CTP	–	Classification type des professions
DR	–	division de recensement
EAPA	–	Enquête auprès des peuples autochtones
EPA	–	Enquête sur la population active
EPLA	–	Enquête sur la participation et les limitations d'activités
ESLA	–	Enquête sur la santé et les limitations d'activités
EUROSTAT	–	Office statistique des Communautés européennes

FERR	–	fonds enregistré de revenu de retraite
FLC	–	fichier des limites cartographiques
FNC	–	fichier numérique cartographique
FNL	–	fichier numérique des limites
FRR	–	fichier du réseau routier
GRC	–	Gendarmerie royale du Canada
ID	–	îlot de diffusion
IDS	–	Infrastructure des données spatiales
LD	–	localité désignée
LNC	–	localité non constituée
LOC	–	localité
MÉTIER_COLL	–	Métier et collège
NAD	–	Système de référence géodésique nord-américain
n.c.a.	–	non classé ailleurs
n.d.a.	–	non déclaré ailleurs
n.i.a.	–	non inclus ailleurs
NL	–	nom de localité
OCDE	–	Organisation de coopération et de développement économiques
OR	–	ordonnance de représentation
PDE	–	principal domaine d'études
PNE	–	prestation nationale pour enfants
PR	–	province
RAR	–	région agricole de recensement
RE	–	région économique
REER	–	régime enregistré d'épargne-retraite
RMR	–	région métropolitaine de recensement
RNCan	–	Ressources naturelles Canada
RPC	–	Régime de pensions du Canada
RR	–	région rurale

RRQ	–	Régime de rentes du Québec
RTA	–	région de tri d'acheminement
RU	–	région urbaine
SAS	–	Système d'analyse statistique
SCANCIR	–	Système canadien de contrôle et d'imputation du recensement
SCIAN	–	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SD	–	secteur de dénombrement
SDR	–	subdivision de recensement
SFR	–	seuils de faible revenu
SIG	–	système d'information géographique
SPNE	–	supplément de la prestation nationale pour enfants
SR	–	secteur de recensement
SRG	–	supplément de revenu garanti
SRU	–	subdivision de recensement unifiée
SV	–	Sécurité de la vieillesse
TOUS_PS	–	Tous les niveaux (à l'exception de Grade de médicine, de dentisterie, de médicine vétérinaire ou d'optométrie)
TPS	–	taxe sur les produits et services
TVH	–	taxe de vente harmonisée
TVQ	–	taxe de vente du Québec
UNESCO	–	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNIV_SEUL	–	Université seulement
UTM	–	système de coordonnées universel transverse de Mercator
ZIM	–	zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement

Introduction à l'univers de la population

L'univers de la population comprend des variables qui ont trait à des caractéristiques de la population du Canada, telles que les caractéristiques démographiques et ethnoculturelles, la langue, la mobilité, la scolarité, le revenu, le déplacement domicile-travail et l'activité. La liste complète de ces variables figure à la Table des matières.

Pour certaines variables, les données portent sur l'ensemble de la population, alors que pour les autres, elles sont obtenues auprès d'un échantillon de 20 % de la population seulement. La figure 1 procure plus d'information à ce sujet.

L'univers de la population du Recensement de 2006 comprend les groupes suivants :

- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, dans une base militaire ou en mission diplomatique;
- les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation) et les immigrants reçus qui sont en mer ou dans des ports à bord de navires marchands battant pavillon canadien;
- les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui demandent le statut de réfugié et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui sont titulaires d'un permis d'études et les membres de leur famille vivant avec elles;
- les personnes ayant un lieu habituel de résidence au Canada, qui sont titulaires d'un permis de travail et les membres de leur famille vivant avec elles.

Aux fins du recensement, les personnes des trois derniers groupes de la liste sont des « résidents non permanents ». Pour de plus amples renseignements, se reporter à la variable Immigration : Résident non permanent.

L'univers de la population du Recensement de 2006 ne comprend pas les résidents étrangers parce qu'ils n'ont pas été dénombrés depuis 1991. Par résidents étrangers, on entend :

- les représentants du gouvernement d'un autre pays qui sont affectés à l'ambassade, au haut-commissariat ou à toute autre mission diplomatique de ce pays au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les membres des Forces armées d'un autre pays qui sont en poste au Canada, et les membres de leur famille vivant avec eux;
- les résidents d'un autre pays en visite au Canada temporairement (par exemple, un visiteur étranger en vacances ou en affaires avec ou sans permis de visiteur).

Figure 1 Univers et sous-univers de la population

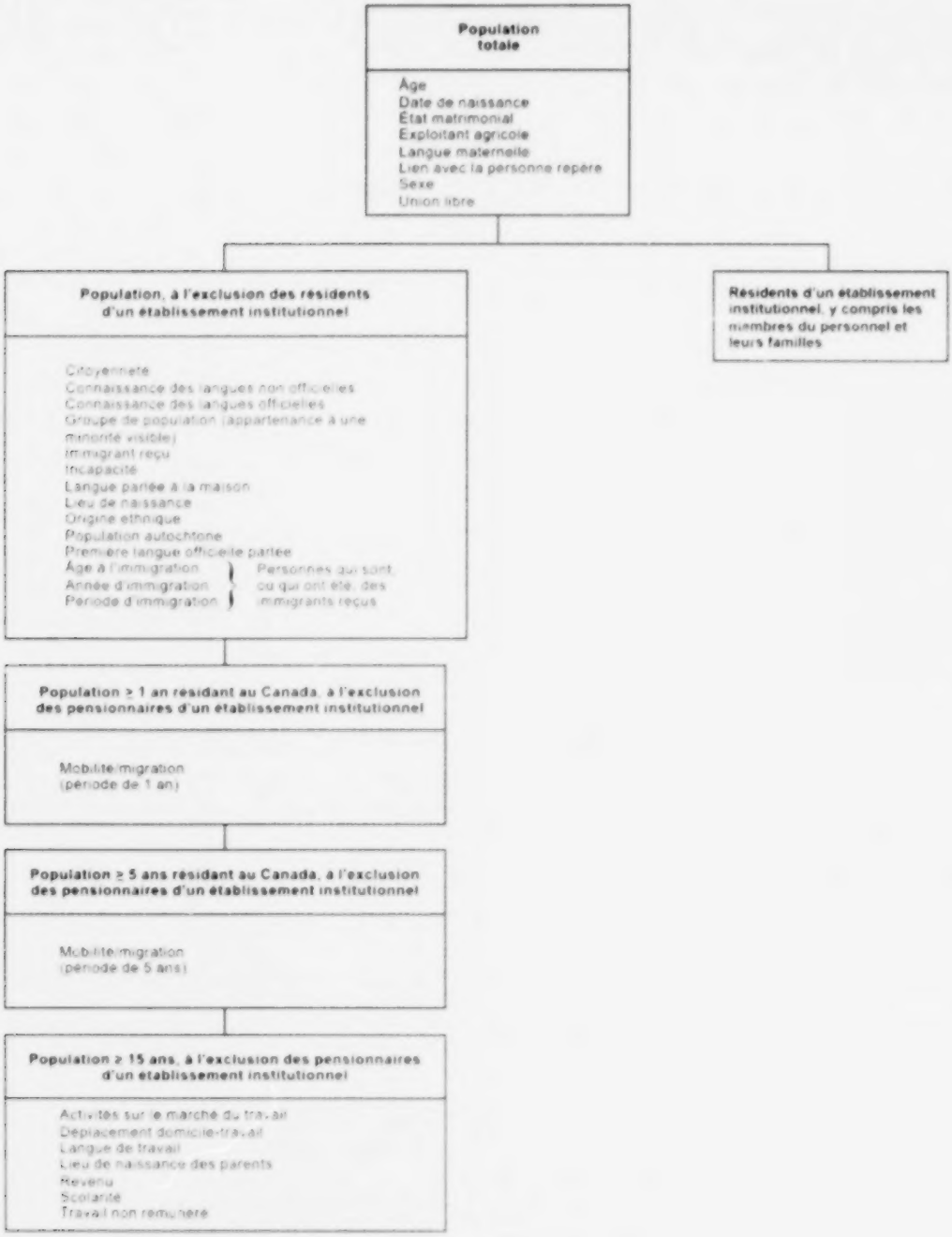

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement

Activités sur le marché du travail : Activité

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Activité sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006). Les recensés sont classés dans les catégories Personnes occupées, Chômeurs ou Inactifs. La population active comprend les personnes occupées et les chômeurs.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 34 à 39

Réponses : Les valeurs possibles de la variable Activité sont les suivantes :

Tableau 14 Valeurs possibles de la variable Activité

Personne occupée	Expérimentée[1]	A travaillé à un emploi salarié ou à son compte Population civile Forces armées Absente du travail ou de l'entreprise Population civile Forces armées
Chômeur	Expérimenté[1]	Mise à pied temporaire N'a pas cherché d'emploi salarié A cherché un emploi salarié à plein temps A cherché un emploi salarié à temps partiel Début d'un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins N'a pas cherché d'emploi salarié A cherché un emploi salarié à plein temps A cherché un emploi salarié à temps partiel À la recherche d'un emploi salarié A cherché un emploi salarié à plein temps A cherché un emploi salarié à temps partiel
Chômeur	Inexpérimenté[2]	Début d'un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins N'a pas cherché d'emploi salarié A cherché un emploi salarié à plein temps A cherché un emploi salarié à temps partiel À la recherche d'un emploi salarié A cherché un emploi salarié à plein temps A cherché un emploi salarié à temps partiel
Inactif	Expérimenté[1]	A travaillé pour la dernière fois en 2006 A travaillé pour la dernière fois en 2005
Inactif	Inexpérimenté[2]	A travaillé pour la dernière fois avant 2005 N'a jamais travaillé

Note :

1. Personne de 15 ans et plus qui a travaillé à un emploi salarié ou à son compte depuis le 1er janvier 2005.

2. Personne de 15 ans et plus qui a travaillé à un emploi salarié ou à son compte pour la dernière fois avant le 1er janvier 2005 ou qui n'a jamais travaillé.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Remarques :

1. Pour obtenir plus de renseignements, se reporter aux définitions : Personnes occupées, Chômeurs et Inactifs.

2. Les catégories liées à ce concept ont été établies à partir des réponses aux questions suivantes du questionnaire du recensement :

   - heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte (question 34);
   - mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise (question 35);
   - début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines ou moins (question 36);
   - recherche d'un emploi salarié à plein temps ou à temps partiel, au cours des quatre dernières semaines (question 37);
   - raisons de l'impossibilité de commencer à travailler (question 38);
   - date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte (question 39).

   Nota : Il n'est pas recommandé d'utiliser ces variables individuellement (sauf Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte et Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte), à moins que ce ne soit dans le cadre de recherches spécialisées effectuées en consultation avec les analystes du marché du travail du recensement.

3. La figure 8 illustre les composantes de la population et de la variable Activité.

4. Pour des tableaux historiques utilisant les données du Recensement de 1971 ou de 1976, se reporter à la définition Activité historique (selon les concepts de 1971).

5. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Figure 8 Population et composantes de l'activité, Recensement de 2006

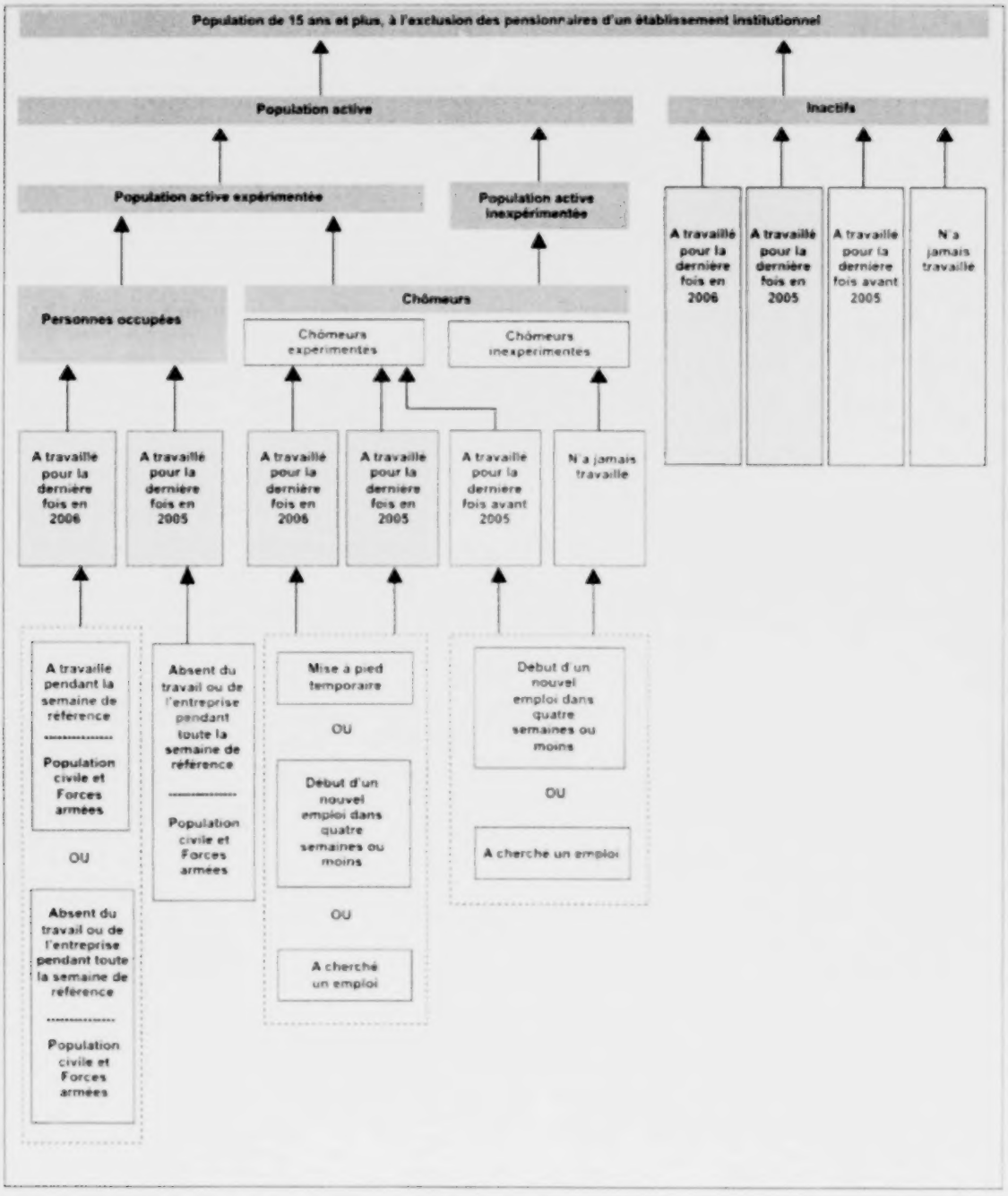

A travaillé depuis le 1er janvier 2005. (Les données sur l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs sont disponibles pour toutes les personnes qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005.)

Source Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Activités sur le marché du travail : Activité historique (selon les concepts de 1971)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Activité historique sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, y compris les pensionnaires d'un établissement institutionnel, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006). Les recensés sont classés dans les catégories « personnes occupées », « chômeurs » ou « inactifs » conformément aux concepts relatifs à l'activité utilisés au Recensement de 1971.

Les concepts relatifs à l'activité sont demeurés virtuellement inchangés depuis 1971. Cependant, certaines modifications aux questions posées de même que quelques changements conceptuels mineurs ont été apportés au fil du temps. Il faut tenir compte de ces modifications chaque fois que l'on compare des données portant sur deux années de recensement ou plus. La présente variable, qui tient compte du plus grand nombre possible de ces différences, doit être utilisée aux fins des totalisations historiques qui portent sur les données des recensements de 1971 ou de 1976. En revanche, dans le cas des totalisations historiques qui portent uniquement sur les données des recensements de 1981 à 2006, on peut utiliser la variable « Activité ».

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes de 15 ans et plus, y compris les pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 34 à 39

Réponses : Les catégories liées à cette variable historique sur l'activité sont :
Personnes occupées – Absentes pendant la semaine de référence – Forces armées
Personnes occupées – Absentes pendant la semaine de référence – Population civile
Personnes occupées – Travailleurs familiaux non rémunérés
Personnes occupées – Salariées – Forces armées
Personnes occupées – Salariées ou à leur compte – Population civile
Chômeurs – Ont cherché un emploi – Expérimentés
Chômeurs – Ont cherché un emploi – Inexpérimentés
Chômeurs – Mise à pied temporaire
Inactifs – À l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel
Inactifs – Pensionnaires d'un établissement institutionnel
Sans objet – Moins de 15 ans

Remarques :

1. Selon les concepts de 1971 sur l'activité, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient comptés dans la catégorie « Inactifs ».

2. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Variable permettant de classer les personnes qui ont déclaré un emploi selon les catégories suivantes :

a) personnes qui ont travaillé principalement pour un salaire, pour un traitement, à commission, pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services, plutôt qu'en espèces);

b) personnes qui ont travaillé surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée dans une entreprise, une ferme ou à exercer une profession, seules ou avec des associés;

c) personnes qui ont travaillé sans rémunération à exercer une profession ou dans une entreprise ou une ferme familiale appartenant à un parent du même ménage ou exploitée par celui-ci; le travail familial non rémunéré ne comprend pas les travaux ménagers non rémunérés, les soins aux enfants non rémunérés, les soins ou l'aide aux personnes âgées non rémunérés, ni le travail bénévole.

L'emploi déclaré désigne l'emploi que la personne occupait au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le recensement (le 16 mai 2006) si elle avait travaillé, l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005, si la personne n'avait pas travaillé au cours de la semaine de référence. Les personnes ayant occupé deux emplois ou plus cette semaine-là devaient donner des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005

Nos de question : Variable dérivée : questions 44 et 45

Réponses :

- Salariés
- Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession)
- Travailleurs autonomes sans aide rémunérée ayant une entreprise non constituée en société
- Travailleurs autonomes avec aide rémunérée ayant une entreprise non constituée en société
- Travailleurs autonomes sans aide rémunérée ayant une entreprise constituée en société
- Travailleurs autonomes avec aide rémunérée ayant une entreprise constituée en société

Nota : Les travailleurs autonomes avec aide rémunérée sont souvent groupés dans la catégorie « Employeurs ». Les travailleurs autonomes sans aide rémunérée sont classés comme travailleurs « à leur propre compte » ou travailleurs « indépendants ».

Remarques :

Salariés

Cette catégorie comprend les personnes de 15 ans et plus qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005 et qui ont indiqué que, dans l'emploi déclaré, elles avaient travaillé principalement pour un salaire, pour un traitement, à commission, pour des pourboires, à la pièce ou contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens ou de services, plutôt qu'en espèces). Sont comprises les personnes qui travaillent pour le ménage privé de quelqu'un d'autre pour assurer la garde d'enfants ou pour faire le ménage; les vendeurs qui travaillent à commission pour une seule entreprise et qui n'ont ni bureau ni personnel; les personnes qui travaillent contre rémunération « en nature » dans des entreprises non

familiales comme les religieux qui sont logés et nourris ou qui reçoivent de leur communauté des articles personnels au lieu d'une rémunération en espèces.

Travailleurs autonomes

Cette catégorie comprend les personnes de 15 ans et plus ayant travaillé depuis le 1er janvier 2005 et dont l'emploi déclaré consistait principalement à exploiter une entreprise ou une ferme ou à exercer une profession, seules ou avec des associés. Sont comprises les personnes qui exploitent une ferme à titre de propriétaire ou de locataire; celles qui travaillent comme pigiste ou à contrat pour un travail particulier (par exemple, les architectes et les infirmières privées); les personnes qui exploitent une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des produits nettoyants; et celles qui font de la pêche avec du matériel qui leur appartient en propre ou dont elles sont copropriétaires.

Les recensés devaient préciser si leur entreprise était ou non constituée en société et s'ils avaient ou non une aide rémunérée. Il est à noter qu'en raison de nouvelles lois fiscales adoptées en 1980, il était possible, pour la première fois, de déduire à titre de dépenses le salaire versé à un conjoint. En conséquence, les travailleurs autonomes qui ont décidé de verser un salaire à leur conjoint afin de profiter des avantages prévus dans la nouvelle loi sont passés, entre 1971 et 1981, de la catégorie des « travailleurs autonomes sans aide rémunérée » à la catégorie des « travailleurs autonomes avec aide rémunérée ». Il faut tenir compte de ce changement lorsqu'on compare les données du Recensement de 1971 à celles des recensements subséquents.

Travailleurs familiaux non rémunérés (ayant travaillé sans rémunération pour un parent dans une entreprise ou une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession)

Cette catégorie comprend les personnes âgées de 15 ans et plus ayant travaillé sans salaire régulier en espèces, pour un parent faisant partie du même ménage. Le travail déclaré consiste essentiellement de tâches contribuant aux opérations d'une entreprise ou d'une ferme ou dans l'exercice d'une profession, dont le parent était le propriétaire ou l'exploitant.

Les données du recensement sont directement comparables pour la catégorie de 1981 à 2006. Le Recensement de 1971 n'est pas nécessairement comparable aux recensements subséquents à cause de différences conceptuelles au Recensement de 1981. Ainsi, par exemple, d'après les définitions de 1971, les travailleuses familiales non rémunérées et les travailleuses agricoles non rémunérées qui travaillaient moins de 20 heures par semaine étaient exclues de la population active, alors qu'en 1981, 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006 ces personnes sont incluses dans la population active occupée. De plus, en raison des nouvelles lois fiscales mentionnées précédemment, certaines personnes sont passées, entre 1971 et 1981, de la catégorie des « travailleurs familiaux non rémunérés » à la catégorie des « travailleurs rémunérés ».

De plus, certains problèmes en matière de qualité des données, survenus en 1981, se sont traduits par une sous-estimation des « travailleurs familiaux non rémunérés ». En 1986, la hausse apparemment spectaculaire de l'effectif de cette catégorie en regard de 1981 était attribuable davantage à une meilleure couverture qu'à une augmentation réelle du nombre de travailleurs familiaux non rémunérés.

Produits du recensement

Les produits du recensement présentent souvent les données sur les catégories de travailleurs comme suit :

a) travailleurs rémunérés : cette catégorie comprend les salariés et les travailleurs autonomes ayant une entreprise constituée en société (ces derniers sont inclus puisqu'ils

sont considérés comme des employés de leur propre entreprise et donc comme des travailleurs rémunérés);

b) travailleurs autonomes ayant une entreprise non constituée en société : ces données peuvent être ventilées selon qu'ils sont « avec aide rémunérée » ou « sans aide rémunérée »;

c) travailleurs familiaux non rémunérés.

Les renseignements sur la catégorie de travailleur sont également disponibles auprès de l'Enquête sur la population active. Pour de plus amples renseignements au sujet de la comparabilité des données du recensement et de celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Chômeurs

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006), étaient sans emploi salarié et sans travail à leur compte, étaient prêtes à travailler et :

a) avaient activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes; ou

b) avaient été mises à pied mais prévoyaient reprendre leur emploi; ou

c) avaient pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 34 à 38

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. Les chômeurs incluent les personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, étaient sans emploi rémunéré, étaient prêtes à travailler et avaient activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes.

   La population des chômeurs comprend deux composantes plus petites : les personnes qui n'ont pas travaillé pendant la semaine ayant précédé le recensement parce qu'elles avaient été mises à pied d'un emploi auquel elles prévoyaient retourner; et les personnes qui n'ont pas travaillé au cours de la semaine ayant précédé le recensement, mais qui avaient pris des arrangements définis pour commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. Dans les deux cas, les personnes devaient être disponibles pour un emploi pendant la semaine précédant le recensement.

   On a déterminé si la personne était prête à travailler contre rémunération principalement à partir de sa réponse à la question 37 (Cette personne a-t-elle cherché un emploi salarié **au cours des quatre dernières semaines**?), à la question 38 (Cette personne aurait-elle pu

commencer à travailler **la semaine dernière** si un emploi avait été disponible?) et à la question 32 (Fréquentation scolaire).

2. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la variable Activité.

3. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Année ou période au cours de laquelle les personnes ont travaillé, la dernière fois, à un emploi salarié ou à un travail à leur compte, ne serait-ce que quelques jours.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 39

Réponses : En 2006; En 2005; Avant 2005; Jamais

Remarques :

1. Le travail à un emploi salarié ou à un travail à son compte comprend le travail non rémunéré dans une ferme ou entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession. Il n'inclut pas les travaux ménagers non rémunérés, les soins aux enfants non rémunérés, les soins ou l'aide aux personnes âgées non rémunérés, ni le travail bénévole.

2. Cette variable sert à repérer les personnes ayant travaillé récemment contre rémunération. Les personnes ayant répondu « En 2005 » ou « En 2006 » constituent la population des personnes « ayant travaillé à un emploi salarié ou à leur compte depuis le 1er janvier 2005 ». Il s'agit de la population pour laquelle des données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs sont recueillies. Cette variable sert aussi à déterminer les variables Activité; Travail en 2005; Population active expérimentée et Population active inexpérimentée.

3. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la figure 8 qui présente les composantes de la population et de la variable Activité.

4. Les données de cette variable en 1971 comprenaient les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Note :

1. Consultez le *Dictionnaire des termes du recensement de 1971* (n° 12-540 au catalogue) pour connaître les différences entre les données de 1961 et celles de 1971.

Activités sur le marché du travail : Début d'un nouvel emploi dans les quatre semaines ou moins

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Variable indiquant si les personnes avaient ou non, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006), pris des arrangements définis pour se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes. Les données ont été recueillies pour les personnes qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement.

La présente variable est utilisée pour déterminer l'activité du recensé. Il n'est pas recommandé de l'utiliser individuellement, si ce n'est dans le cadre de travaux de recherche spécialisés effectués en consultation avec les analystes du marché du travail du recensement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 36

Réponses : Non (n'avait pas d'arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes); Oui (avait des arrangements définis en vue de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes)

Remarques :

1. En 1976, les données sur cette variable portaient aussi sur les pensionnaires d'un établissement institutionnel.
2. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.
3. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables Chômeurs et Inactifs.

Activités sur le marché du travail : Forme juridique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Forme juridique des entreprises commerciales ou agricoles ou dans l'exercice d'une profession. Cette variable s'applique aux personnes qui travaillaient surtout à leur compte, avec ou sans aide rémunérée, dans l'emploi déclaré, c'est-à-dire l'emploi qu'elles avaient pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le recensement (le 16 mai 2006) ou l'emploi qu'elles ont occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005. Une entreprise constituée en société est une entreprise ou une ferme ou l'exercice d'une profession ayant une entité juridique constituée sous le régime de lois provinciales ou fédérales. Une entreprise ou une ferme ou l'exercice

d'une profession non constituée en société ne représente pas une entité juridique distincte; il peut toutefois s'agir d'une société en nom collectif, d'une entreprise familiale ou d'une entreprise exploitée par le propriétaire.

La question sur la forme juridique est souvent utilisée conjointement avec les données de la variable Activités sur le marché du travail : Catégorie de travailleurs, étant donné que les travailleurs autonomes qui ont déclaré exploiter une entreprise ou une ferme constituée en société peuvent être classés comme travailleurs rémunérés pour certains types d'analyse.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005 ou qui ont travaillé à leur compte

N° de question : Variable directe : question 45

Réponses : Non; Oui

Remarques : Sans objet

Activités sur le marché du travail : Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte

Partie A – Définition en langage simple :

Nombre réel d'heures, payées ou à leur propre compte, pendant lesquelles ont travaillé les personnes recensées dans tous les emplois qu'elles ont occupés durant la semaine du 7 au 13 mai 2006.

Partie B – Définition détaillée :

Nombre réel d'heures travaillées, à un emploi salarié ou à leur compte, par les personnes dans tous les emplois occupés pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006). Ce nombre inclut les heures travaillées pour un salaire ou un traitement, pour des pourboires, à commission, à la pièce ou contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces). Les heures travaillées à son propre compte dans une ferme ou une entreprise ou dans l'exercice d'une profession ou encore sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci sont également incluses.

Ne sont pas comprises les heures pendant lesquelles le répondant était absent du travail (avec ou sans rémunération) pour une partie de la semaine à cause de maladie, de vacances ou d'autres raisons.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 34

Réponses : Nombre d'heures (à l'heure près); Aucune

Remarques :

1. Le travail à un emploi salarié ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une entreprise ou une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession. Il ne comprend pas les travaux ménagers non rémunérés, les soins aux enfants non rémunérés, les soins ou

l'aide aux personnes âgées non rémunérés, ni le travail bénévole. Pour une description plus détaillée du travail à un emploi salarié ou à son compte, se reporter à la variable Personnes occupées.

2. Depuis 1981, une question sur le nombre total d'heures travaillées pour tous les emplois salariés ou à leur compte pendant la semaine de référence a été posée sur le questionnaire du recensement. En 1971 et 1976, deux questions étaient posées : l'une portant sur les heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte, et l'autre sur les heures travaillées sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession. En outre, en 1971 et en 1976, la semaine de référence incluait un jour férié. Les données étaient recueillies aussi pour les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Par conséquent, les données des recensements de 1981 à 2006 ne sont pas, en grande partie, comparables à celles des recensements de 1971 ou 1976.

3. Des données sur le nombre habituel d'heures de travail et le nombre d'heures effectivement travaillées sont produites à partir de l'Enquête sur la population active.

4. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Inactifs

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006), n'étaient ni occupées ni en chômage. Les inactifs comprennent les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de relâche qui ne cherchaient pas un travail et les personnes qui ne pouvaient travailler en raison d'une maladie chronique ou d'une incapacité à long terme.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée: question 34 à 39

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. La disponibilité pour un emploi, au cours de la semaine précédant le recensement, est fondée sur la réponse des recensés à la question 37 (Cette personne a-t-elle cherché un emploi salarié **au cours des quatre dernières semaines**?), à la question 38 (Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler **la semaine dernière** si un emploi avait été disponible?) et à la question 32 (Fréquentation scolaire).

2. Depuis le Recensement de 1981, les questions sur l'activité ne sont pas posées aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. En 1976 et 1971, les questions sur l'activité leur ont été posées et ils ont été inclus dans la catégorie « Inactifs ».

3. En 1976, on a demandé seulement si les personnes qui avaient cherché un emploi salarié au cours de la semaine de référence étaient prêtes à commencer à travailler. On ne leur a

pas demandé de préciser pour quelles raisons elles ne pouvaient pas commencer à travailler. En conséquence, tous les chômeurs qui avaient cherché du travail et déclaré ne pas être prêts à travailler ont été inclus dans la catégorie « Inactifs ».

4. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la variable Chômeurs.

5. Consultez également la figure 8 qui présente les composantes de la population et de la variable Activité.

6. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Industrie (historique)

Partie A – Définition en langage simple :

Nature générale des activités exercées dans l'établissement où travaille la personne. La variable Industrie (historique) a été créée en vue de faciliter la comparaison des données sur l'industrie codées selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002 aux données sur l'industrie du Recensement de 2001 codées selon le SCIAN de 1997.

Partie B – Définition détaillée :

Nature générale des activités exercées dans l'établissement où travaille la personne. Si la personne était sans emploi au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le recensement (16 mai 2006), elle devait donner des renseignements sur l'emploi qu'elle avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005

Nos de question : Variable codée : questions 40 et 41

Réponses : Sans objet

Remarques : La variable Industrie (historique) a été créée en vue de faciliter la comparaison des données sur l'industrie codées selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2002 aux données sur l'Industrie du Recensement de 2001 codées selon le SCIAN de 1997. Dans la mesure du possible, c'est le code du SCIAN de 1997 qui a été retenu. Toutefois, l'utilisateur doit savoir qu'il lui faudra apporter certains rajustements aux données sur l'Industrie codées selon le SCIAN de 1997 s'il veut les comparer aux données sur l'Industrie (historique). Le tableau qui suit présente sommairement les liens qui existent entre le SCIAN de 1997, le SCIAN de 2002 et la variable Industrie (historique).

Tableau 13 Liens entre le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 1997, le SCIAN de 2002 et la variable Industrie (historique)

SCIAN de 1997	SCIAN de 2002	Industrie (historique)
2311	2372	2311
2312	2361	2300[1]
2313	2362	
2314	2371	
2321	2373	
2322	2379	
2323	2381	
2324	2382	
2325	2383	
2329	2389	
5111	5111	5110[1]
5112	5112	
5141	5161	
	5181	
	5191	
5131	5151	5131
5132	5152	5132
	5175	
5133	5171	5133
	5172	
	5173	
	5174	
	5179	
5142	5182	5142

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement

Nota :

1. Les codes qui se terminent par un « 0 » indiquent que deux groupes d'industrie ou plus ont été combinés dans le SCIAN de 1997

Activités sur le marché du travail : Industrie (selon le *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord [SCIAN] de 2002*)

Partie A – Définition en langage simple :

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille la personne. Les données du recensement de 2006 sur l'industrie (selon le SCIAN de 2002) sont comparables à celles des autres partenaires de l'ALENA (États-Unis et Mexique).

Partie B – Définition détaillée :

Nature générale de l'activité de l'établissement où travaille la personne. Si la personne n'avait pas d'emploi au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le recensement (le 16 mai 2006), elle devait donner des renseignements sur l'emploi qu'elle avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient fournir des renseignements sur celui auquel elles avaient consacré le plus grand nombre d'heures de travail.

Les données sur l'industrie du Recensement de 2006 sont produites en fonction du SCIAN de 2002. Ce dernier, qui assure une meilleure comparabilité entre les données sur l'industrie des trois partenaires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) (Canada, États-Unis et Mexique), consiste en un répertoire systématique et détaillé des industries regroupées en 20 secteurs, 103 sous-secteurs et 328 groupes. Les critères utilisés pour créer ces catégories sont la similitude des structures d'intrants, des qualifications de la main-d'œuvre ou des processus de production utilisés par l'établissement. Pour obtenir plus de renseignements au sujet de cette classification, reportez-vous au *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord, Canada, 2002*, n° 12-501-XPF au catalogue.

Recensement : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005

Nos de question : Variable codée : questions 40 et 41

Réponses : Les questions sur l'industrie requièrent une réponse en lettres indiquant pour qui le recensé travaillait (employeur) ainsi que le genre d'entreprise ou de service offert par cet employeur. Les codeurs du recensement ont utilisé les renseignements fournis pour attribuer un code d'industrie tiré du SCIAN de 2002.

Remarques : Le SCIAN de 2002 est une révision du SCIAN de 1997. Les données sur l'industrie du Recensement de 2001 ont été produites à l'aide du SCIAN de 1997. Pour comparer les données sur l'industrie codées en fonction du SCIAN de 2002 avec les données codées en fonction du SCIAN de 1997, il faut utiliser la variable Industrie (historique).

Les données de 2006 sur l'industrie peuvent être totalisées pour diverses populations parmi lesquelles celles les plus fréquemment utilisées sont :

a) les personnes occupées;

b) la population active expérimentée – personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine de référence mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 2005;

c) les personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 2005, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

Les autres membres de la population active, les chômeurs ayant travaillé avant le 1er janvier 2005 ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Industrie - Sans objet ».

Le codage des réponses fournies aux questions sur l'industrie a été fait, dans la mesure du possible, au moyen d'une liste des établissements précodée, afin d'assurer l'uniformité avec les codes du SCIAN attribués aux mêmes établissements dans le cadre d'autres enquêtes de Statistique Canada.

La comparaison des données sur l'industrie selon le SCIAN de 2002 est également disponible auprès de l'Enquête sur la population active. Pour obtenir plus de renseignements sur la comparabilité des données du recensement et celles de l'Enquête sur la population active, reportez-vous à l'annexe E.

Tableau 12 Aperçu des classifications des industries utilisées pour les recensements de 1971 à 2006

Classifications utilisées pour coder les réponses	Années de recensement pour lesquelles les données sont comparables	Commentaires
Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 2002	2001, 2006	Afin de comparer les données de 2001 et de 2006, la variable Industrie (historique) doit être utilisée.
Système de classification des industries de l'Amérique du Nord de 1997	2001	Sans commentaires
Classification type des industries de 1980	1986, 1991, 1996, 2001	Les réponses à la question sur l'industrie du Recensement de 2001 sont codées en fonction de la Classification type des industries de 1980, ce qui permet d'établir des comparaisons entre les données des recensements de 1986, 1991, 1996 et 2001. C'est la seule classification des industries utilisée au Recensement de 1996.
Classification des activités économiques de 1970	1971, 1981, 1986, 1991	Pour pouvoir établir des comparaisons avec les données de 1971, il faut modifier les univers de la population active de 1981, 1986 et 1991. (Reportez-vous à l'annexe E pour de plus amples renseignements sur la comparabilité historique des données sur la population active.)

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Activités sur le marché du travail : Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Variable indiquant les personnes qui ont déclaré être, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006), a) temporairement mises à pied et qui s'attendaient à être rappelées, b) absentes de leur travail ou de l'entreprise pendant toute la semaine. Les raisons pour les absences incluent les vacances, la maladie, la grève ou le lock-out au lieu de travail du recensé, ou d'autres raisons, telles que le congé de maternité, le mauvais temps, un incendie, les raisons personnelles ou familiales et les cours de formation (si elles ont touché un salaire ou un traitement de leur employeur). Les données ont été recueillies pour les personnes qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte durant la semaine ayant précédé le recensement.

La présente variable est utilisée pour déterminer l'activité du recensé. Il n'est pas recommandé de l'utiliser individuellement, si ce n'est dans le cadre de travaux de recherche spécialisés effectués en consultation avec les analystes du marché du travail du recensement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le resensement

N° de question : Variable directe : question 35

Réponses : Non; Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner; Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out ou absente pour d'autres raison

Remarques :

1. En 1976 et 1971, deux questions ont été posées: l'une concernant les mises à pied et l'autre concernant l'absence d'un emploi ou d'une entreprise. Toutes les personnes âgées de 15 ans et plus, y compris celles qui avaient travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé ces recensements de même que les pensionnaires d'un établissement institutionnel, devaient répondre à ces deux questions et ont été incluses dans les données.

2. En 1981, une personne était considérée comme étant temporairement mise à pied d'un emploi auquel elle comptait retourner si la durée de la mise à pied ne dépassait pas 26 semaines. En 1971 et 1976, la période était limitée à 30 jours. Depuis 1986, aucune limite n'était fixée.

3. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

4. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux définitions des variables Personnes occupées, Chômeurs et Inactifs.

Activités sur le marché du travail : Personnes occupées

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes qui, au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006)

a) avaient fait un travail quelconque à un emploi salarié ou à leur compte ou sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession;

b) étaient absentes de leur travail ou de l'entreprise, avec ou sans rémunération, toute la semaine à cause de vacances, d'une maladie, d'un conflit de travail à leur lieu de travail, ou encore pour d'autres raisons.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 34 et 35

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. La catégorie des personnes occupées comprend toutes les personnes qui ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Sont compris tous les salariés, tous les travailleurs autonomes (avec ou sans aide rémunérée) qui travaillaient dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillaient sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession au cours de la semaine de référence. La catégorie « Personnes occupées » comprend aussi les personnes absentes de leur travail ou de leur entreprise pour diverses raisons.

   Le travail à un emploi salarié ou à son compte ne comprend pas les activités non rémunérées consacrées aux travaux ménagers, aux soins des enfants, aux soins ou à l'aide aux personnes âgées, ni le travail bénévole.

   Le travail à un emploi salarié comprend le travail pour un salaire ou un traitement, le travail à la pièce, les pourboires, le travail à commission, ou le travail contre rémunération « en nature » (paiements sous forme de biens et de services plutôt qu'en espèces), le travail des membres d'un ordre religieux, le service actif dans les Forces armées et le travail occasionnel contre rétribution comme la garde d'enfants dans les maisons d'autres personnes

   La catégorie des travailleurs autonomes qui travaillent dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession comprend les personnes :

   - qui ont consacré du temps à l'exploitation ou à la mise sur pied d'une telle entreprise, peu importe si des biens sont vendus, des services rendus ou des bénéfices réalisés;
   - qui ont travaillé comme pigiste ou à contrat;
   - qui ont exploité une concession de vente et de distribution directe d'articles comme des produits de beauté, des journaux, des brosses ou des produits nettoyants;
   - qui ont pratiqué la pêche, la chasse et le piégeage, que ce soit pour réaliser des bénéfices ou pour assurer la subsistance de leur collectivité.

   Les personnes ayant travaillé, sans dispositions définies en ce qui concerne la rémunération, à l'exploitation d'une ferme ou d'une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession appartenant à un parent membre du même ménage ou exploitée par celui-ci font partie de la catégorie « Personnes occupées » à titre de « travailleurs familiaux non rémunérés ».

   Les raisons d'absence de l'emploi ou de l'entreprise durant la semaine ayant précédé le recensement mentionnées à la question 35 du questionnaire sont une maladie, les vacances ou un conflit de travail. Autres raisons énumérées dans le *Guide du Recensement de 2006* sont un congé de maternité, le mauvais temps, un incendie, des raisons personnelles ou familiales. Dans tous les cas, les recensés devaient s'être absentés, avec ou sans rémunération, de leur emploi ou de leur entreprise pour la semaine complète. Les congés pour suivre un cours de formation pouvaient aussi être inclus à condition que le recensé ait touché un salaire ou un traitement de son employeur.

2. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la variable Activité

3. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Population active

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006).

Population active = Personnes Occupées + Chômeurs

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 34 à 38

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables Activité, Personnes occupées et Chômeurs.
2. Reportez-vous à la figure 8 qui présente les composantes de la population et de la variable Activité.
3. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Population active expérimentée

Personnes qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006) étaient occupées et les chômeurs qui avaient travaillé à un emploi salarié ou à leur compte en 2005 ou 2006.

Population active expérimentée = Personnes occupées + (Chômeurs qui ont travaillé pour la dernière fois en 2005) + (Chômeurs qui ont travaillé pour la dernière fois en 2006)

On peut aussi déterminer la population active expérimentée en retranchant de la population active les chômeurs âgés de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé la dernière fois avant le 1er janvier 2005 seulement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005

N^os de question : Variable dérivée : questions 34 à 39

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. La variable Population active expérimentée est souvent utilisée pour totaliser les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs. Dans le cas des recensés actuellement en chômage, les données sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs sont recueillies pour l'emploi occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005.
2. La figure 8 présente les composantes de la population et de la variable Activité.
3. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données du Recensement de 2006 sur l'activité avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Population active inexpérimentée

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes en chômage qui, au cours de la semaine (du dimanche au samedi), ayant précédé le recensement (le 16 mai 2006), n'avaient jamais travaillé ou qui avaient travaillé pour la dernière fois avant le 1er janvier 2005, à un emploi salarié ou à leur compte.

Population active inexpérimentée = (Chômeurs qui ont travaillé pour la dernière fois avant le 1er janvier 2005)
+
(Chômeurs qui n'ont jamais travaillé)

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^os de question : Variable dérivée : questions 34 à 39

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. On ne recueille pas de données du recensement sur la profession, l'industrie et la catégorie de travailleurs pour la population active inexpérimentée.
2. La figure 8 présente les composantes de la population et de la variable Activité.
3. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Profession (historique)

Partie A – Définition en langage simple :

Nature du métier des personnes âgées de 15 ans et plus. La profession est déterminée à partir du type d'emploi occupé et de la description des tâches faites par la personne recensée. Cette variable a été créée afin de faciliter les comparaisons des données sur la profession codée selon la *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP–S 2006)* avec les données sur la profession des recensements de 1991 et de 1996 codée selon la *Classification type des professions de 1991 (CTP 1991)*.

Partie B – Définition détaillée :

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le recensement (le 16 mai 2006), les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

La présente variable a été créée afin de faciliter la comparaison entre les données sur la profession codées selon la *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP–S 2006)* et les données sur la profession des recensements de 1991 et de 1996 codées selon *la Classification type des professions de 1991 (CTP 1991)*.

Recensement : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005

N° de question : Variable codée

Réponses : Sans objet

Remarques : La CTP de 1991 a servi de base pour la création de la variable Profession (historique). Dans la mesure du possible, c'est le code de la CTP de 1991 qui a été retenu. Toutefois, l'utilisateur doit savoir que quelques rajustements aux données sur la profession codées selon la CTP de 1991 sera encore requis pour établir des comparaisons avec la variable Profession (historique). Le tableau qui suit présente de façon sommaire la relation entre la CTP de 1991, la CNP–S 2006 et la variable Profession (historique).

Tableau 16 Relation entre la CTP de 1991, la CNP–S 2006 et la variable Profession (historique)

CTP de 1991	CNP–S 2006	Profession (historique)
A121	A121, A123	A121
B511, B512	B511	B510[1]
B521, C047, C062, C063	C047, C071, C072, C073, C074, C075, C181, C182, C183	C070[1]
C131	C131, C134	C131
D313, G951	D313	D310[1]
E034	E034, E039	E034
G731	G723, G731	G731
G813	E217	G813
G961, G962	G961	G960[1]
J195	H326	J195

Nota :

1. Les codes qui se terminent par un « 0 » indiquent que deux groupes de base ou plus ont été combinés dans la CTP de 1991.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Activités sur le marché du travail : Profession (selon la *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 [CNP–S 2006]*)

Partie A – Définition en langage simple :

Nature du métier des personnes âgées de 15 ans et plus. La profession est déterminée à partir du type d'emploi occupé et de la description des tâches faites par la personne recensée. Les données de 2006 sur la profession sont classées selon la *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP–S 2006)*. Pour faire des comparaisons avec les données des recensements de 1991 et 1996, il faut utiliser la variable Profession (historique).

Partie B – Définition détaillée :

Genre de travail que faisaient les personnes pendant la semaine de référence, défini d'après le type d'emploi occupé par le recensé et la description des tâches les plus importantes qui s'y rattachent. Si le recensé n'avait pas d'emploi au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le recensement (le 16 mai 2006), les données portent sur l'emploi qu'il avait occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005. Les personnes qui avaient deux emplois ou plus devaient donner des renseignements sur l'emploi auquel elles avaient consacré le plus d'heures de travail.

Les données sur la profession du Recensement de 2006 sont produites selon la *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP–S 2006)*. Cette classification comprend quatre niveaux d'agrégation. Elle comprend 10 grandes catégories professionnelles englobant 47 grands groupes, lesquels comprennent à leur tour 140 sous-groupes. Ces sous-groupes renferment 520 groupes de base. Les titres de profession sont classés selon le niveau de scolarité, de formation ou de compétence nécessaire pour exercer cette profession, ainsi que le genre de travail exécuté, déterminé d'après les tâches, les fonctions et les responsabilités reliées au poste.

Pour plus de renseignements sur la CNP–S 2006, se reporter à la *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006*, n° 12-583-XIF au catalogue.

Recensement : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005

Nos de question : Variable codée : questions 42 et 43

Réponses : Les recensés devaient indiquer le genre de travail qu'ils occupaient et décrire les activités les plus importantes qu'ils devaient accomplir. Les codeurs du recensement se sont ensuite servis de ces réponses pour attribuer un code de profession à partir de la *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP–S 2006)*.

Remarques : La *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP–S 2006)* représente une mise à jour mineure de la CNP-S 2001 utilisée dans la classification des données du Recensement de 2001. Cette mise à jour avait pour but d'ajouter des nouveaux titres de profession entrés dans l'usage au cours des années intermédiaires. Aucun changement structurel n'a été apporté. Les données tirées de la CNP–S 2006 sont directement comparables aux données du Recensement de 2001 tirées de la CNP-S 2001.

Les données sur la profession des recensements de 1991 et de 1996 ont été produites à l'aide de la *Classification type des professions (CTP) de 1991*. Pour comparer les données sur la profession codées en fonction de la CNP–S 2006 avec les données codées en fonction de la CTP de 1991, il faut utiliser la variable Profession (historique).

Les données sur la profession tirées du Recensement de 2006 peuvent être totalisées pour diverses populations parmi lesquelles les plus souvent utilisées sont :

a) les personnes occupées;

b) la population active expérimentée – personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine de référence, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 2005;

c) les personnes ayant travaillé depuis le 1er janvier 2005, qu'elles aient fait partie ou non de la population active pendant la semaine de référence.

Les autres membres de la population active, les chômeurs ayant travaillé avant le 1er janvier 2005 ou qui n'ont jamais travaillé, sont classés dans la catégorie « Profession – Sans objet ».

Si le recensé n'a pas indiqué sa profession ou n'a pas donné suffisamment de détails pour permettre le codage, un code de la CNP–S 2006 établi par ordinateur a été attribué en fonction d'autres renseignements économiques et démographiques fournis par le recensé.

Resources humaines et Développement social Canada classe les données sur la profession selon la Classification nationale des professions 2006 (CNP 2006). Cette classification présente une structure similaire à celle de la *Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (CNP–S 2006)*. Ces deux classifications ont en commun 520 groupes de base, 140 sous-groupes et 10 grandes catégories. Les sous-groupes forment respectivement 47 grands groupes dans la CNP–S 2006 et 26 grands groupes dans la CNP 2006. On peut obtenir les données sur la profession du Recensement de 2006, codées selon la CNP–S 2006 et selon la CNP 2006.

Des renseignements sur la profession sont également disponibles de l'Enquête sur la population active. Pour de plus amples renseignements sur la comparabilité des données du recensement et celles de l'Enquête sur la population active, se reporter à l'annexe E.

Tableau 16A Aperçu des classifications des professions utilisées pour les recensements de 1971 à 2006

Classifications utilisées pour coder les réponses	Années de recensement pour lesquelles les données sont comparables	Commentaires
Classification nationale des professions pour statistiques de 2006 (également disponible sous le nom de Classification nationale des professions 2006)	2001, 2006	La CNP–S 2006 représente une mise à jour mineure de la CNP-S 2001. Les données tirées de la CNP–S 2006 sont directement comparables aux données tirées de la CNP-S 2001.
Classification nationale des professions pour statistiques de 2001 (également disponible sous le nom de Classification nationale des professions 2001)	2001, 2006	Sans commentaires
Classification type des professions de 1991 (aussi Classification nationale des professions)	1991, 1996, 2001, 2006	Pour pouvoir établir des comparaisons des données de 1991 ou de 1996 avec les données de 2001 ou de 2006, il faut utiliser la variable Profession (historique).
Classification type des professions de 1980[1]	1981, 1986, 1991	Sans commentaires
La classification des professions, 1971[1]	1971, 1981, 1986, 1991	Pour pouvoir établir des comparaisons avec les données du Recensement de 1971, il faut modifier les univers de la population active de 1981, 1986 et 1991. (Reportez-vous à l'annexe E pour de plus amples renseignements sur la comparabilité historique des données sur la population active.)

Note :

1. Dans le cadre des opérations de codage de 1981, 1986 et 1991, les réponses aux questions sur la profession ont été codées en fonction d'une classification provisoire, ce qui a permis le remaniement des données pour qu'elles soient présentées selon les classifications de 1971 ou de 1980, sans devoir les coder deux fois.

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Activités sur le marché du travail : Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Raisons pour lesquelles les personnes ne pouvaient pas commencer à travailler au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006). Les raisons fournies dans le questionnaire étaient les suivantes : avait déjà un emploi, maladie temporaire ou invalidité, raisons personnelles ou familiales, allait à l'école et la catégorie résiduelle « Autres raisons ». Les recensés pouvaient répondre qu'ils auraient pu commencer à travailler au cours de la semaine précédant le jour du recensement.

La présente variable est utilisée pour déterminer l'activité du recensé. Il n'est pas recommandé de l'utiliser individuellement, si ce n'est dans le cadre de travaux de recherche spécialisés effectués en consultation avec les analystes du marché du travail du recensement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement, mais qui ont activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 38

Réponses : Oui, était prête à accepter du travail; Non, avait déjà un emploi; Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité; Non, pour des raisons personnelles ou familiales; Non, allait à l'école; Non, pour d'autres raison

Remarques :

1. La catégorie de réponse « raisons personnelles ou familiales » inclut des raisons telles que la maladie d'un membre de la famille, la participation à un jury et la garde de ses enfants.

2. En 1976, on a demandé seulement si les personnes qui avaient cherché un emploi salarié au cours de la semaine de référence étaient prêtes à commencer à travailler. On ne leur a pas demandé de préciser pour quelles raisons elles ne pouvaient pas commencer à travailler. En outre, les données de 1976 incluaient les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

3. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

4. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables Chômeurs et Inactifs.

Activités sur le marché du travail : Recherche d'un emploi salarié (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre dernières semaines

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Variable indiquant si les personnes ont cherché activement un emploi salarié au cours des quatre semaines ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006). Il peut s'agir d'un travail à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou d'un travail à temps partiel (de 1 à 29 heures par semaine). « Chercher activement un emploi » signifie, par exemple, s'adresser à un Centre d'emploi du Canada ou à des employeurs, faire paraître une demande d'emploi dans les journaux ou répondre à une offre d'emploi. Les données ont été recueillies pour

les personnes qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte pendant la semaine ayant précédé le recensement.

La présente variable est utilisée pour déterminer l'activité du recensé. Il n'est pas recommandé de l'utiliser individuellement, si ce n'est dans le cadre de travaux de recherche spécialisés effectués en consultation avec les analystes du marché du travail du recensement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui n'ont pas travaillé à un emploi salarié ou à leur compte durant la semaine ayant précédé le recensement

N° de question : Variable directe : question 37

Réponses : Non; Oui, un emploi à plein temps; Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques :

1. En 1976 et 1971, on n'a pas demandé aux recensés de préciser s'ils avaient cherché un emploi salarié à plein temps ou à temps partiel. De plus, la question sur la recherche d'un emploi a été posée aux pensionnaires d'un établissement institutionnel, lesquels ont été inclus dans la catégorie « Inactifs ».
2. Pour des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité avec celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.
3. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables Chômeurs et Inactifs.

Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 2005

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Variable indiquant les personnes qui ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte en 2005. Ces dernières devaient préciser si elles avaient travaillé des semaines complètes (30 heures ou plus par semaine) ou non en 2005, pour l'ensemble des emplois occupés. Les personnes qui avaient un emploi à temps partiel pendant une partie de l'année et un emploi à plein temps pendant l'autre partie devaient répondre en fonction de l'emploi pour lequel elles avaient travaillé le plus grand nombre de semaines.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte en 2005

N° de question : Variable directe : question 50

Réponses : À plein temps (30 heures ou plus par semaine); À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

Remarques :

1. Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, les recensés n'avaient aucune définition précise du travail à plein temps. Selon les instructions fournies dans le *Guide*, ils devaient considérer comme un travail à temps partiel tout emploi comportant un nombre d'heures de travail inférieur au nombre normalement prévu chaque semaine pour les personnes qui font un travail similaire.

2. En 1971, des données relatives à cette variable ont été recueillies aussi auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Activités sur le marché du travail : Semaines travaillées en 2005

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Nombre de semaines, en 2005, au cours desquelles les personnes ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte, ne serait-ce que quelques heures, dans l'ensemble des emplois occupés. Sont comprises les semaines de vacances payées, de congés de maladie ou d'absences payées par l'employeur pour suivre des cours de formation.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 49

Réponses : Aucune; Nombre de semaines (réponse écrite)

Remarques :

1. Le travail à un emploi rémunéré ou à son compte comprend le travail non rémunéré dans une ferme ou entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession. Il n'inclut pas les travaux ménagers non rémunérés, les soins aux enfants non rémunérés, les soins ou l'aide aux personnes âgées non rémunérés, ni le travail bénévole

2. Les recensés devaient inscrire 52 semaines de travail s'ils avaient été rémunérés pour une année complète même si, en réalité, ils n'avaient pas travaillé toute l'année (par exemple, les enseignants payés sur une base de 12 mois).

3. En 1971, les données relatives à cette variable ont été recueillies auprès des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et l'année a été décomposée en tranches de semaines (aucune; 1-13; 14-26; 27-39; 40-48; 49-52).

Activités sur le marché du travail : Taux d'activité

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Pourcentage de la population active pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006) par rapport aux personnes âgées de 15 ans et plus.

$$\text{Taux d'activité} = \frac{\text{Population active}}{\text{Personnes âgées de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel)}} \times 100$$

Le taux d'activité d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre total d'actifs dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée à partir de la variable Activité

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. En 1971 et 1976, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient exclus de la population active, mais ils étaient pris en compte dans le calcul des taux d'activité puisqu'ils étaient compris dans le groupe des personnes âgées de 15 ans et plus.
2. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la variable Population active.
3. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Taux de chômage

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Pourcentage de la population en chômage par rapport à la population active pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006).

$$\text{Taux de chômage} = \frac{\text{Chômeurs}}{\text{Population active}} \times 100$$

Le taux de chômage d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de chômeurs dans ce groupe exprimé en pourcentage de la population active dans ce groupe pendant la semaine ayant précédé le recensement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée de la variable Activité

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables Chômeurs et Population active.

2. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Taux d'emploi

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Pourcentage de la population occupée au cours de la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006), par rapport au pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus.

$$\text{Taux d'emploi} = \frac{\text{Personnes occupées}}{\text{Personnes âgées de 15 ans et plus (à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel)}} \times 100$$

Le taux d'emploi pour un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes occupées dans ce groupe, exprimé en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus, de ce groupe.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée à partir de la variable Activité

Réponses : Sans objet

Remarques :

1. Au cours des recensements antérieurs, cette variable était appelée Rapport emploi-population.

2. En 1971 et 1976, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient inclus dans le groupe des personnes âgées de 15 ans et plus, mais étaient exclus de la population active.

3. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la variable Personnes occupées.

4. Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur l'activité du Recensement de 2006 avec celles des recensements antérieurs et celles de l'Enquête sur la population active, consultez l'annexe E.

Activités sur le marché du travail : Travail en 2005

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Variable indiquant le nombre de semaines au cours desquelles les personnes ont travaillé à un emploi salarié ou à leur compte, en 2005, pour l'ensemble des emplois occupés, ne serait-ce que pour quelques heures, et si ces semaines étaient travaillées surtout à plein temps (30 heures ou plus par semaine) ou à temps partiel (de 1 à 29 heures par semaine).

L'expression « personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps » désigne les personnes âgées de 15 ans et plus qui ont travaillé, à un emploi salarié ou à leur compte, de 49 à 52 semaines surtout à plein temps en 2005.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 39, 49 et 50

Réponses : Catégories dérivées :

N'a pas travaillé à un emploi salarié ou à son compte en 2005 (a travaillé avant 2005; n'a jamais travaillé)

N'a pas travaillé à un emploi salarié ou à son compte en 2005 (a travaillé en 2006)

A travaillé à un emploi salarié ou à son compte en 2005 :

de 1 à 13 semaines surtout à plein temps
de 1 à 13 semaines surtout à temps partiel
de 14 à 26 semaines surtout à plein temps
de 14 à 26 semaines surtout à temps partiel
de 27 à 39 semaines surtout à plein temps
de 27 à 39 semaines surtout à temps partiel
de 40 à 48 semaines surtout à plein temps
de 40 à 48 semaines surtout à temps partiel
de 49 à 52 semaines surtout à plein temps
de 49 à 52 semaines surtout à temps partiel

Remarques :

1. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables Semaines travaillées en 2005 et Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 2005.

Agriculture : Exploitant agricole

Partie A – Définition en langage simple :

Personnes responsables de prendre les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche de la ferme de recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Les personnes qui sont responsables de prendre les décisions de gestion d'une exploitation agricole. **Il peut s'agir** du propriétaire ou du locataire de l'exploitation, ou encore d'un gérant engagé, y compris les personnes qui sont responsables de prendre des décisions de gestion touchant certains aspects de l'exploitation — les semis, la récolte, l'élevage, la commercialisation et les ventes, et l'achat de biens immobilisés et d'autres questions financières. **Ne comprend pas** les experts-comptables, les avocats et notaires, les vétérinaires, les conseillers en matière de cultures ou d'herbicides, etc. qui font des recommandations quant à l'exploitation agricole, mais qui, finalement, ne sont pas responsables de la prise de décisions de gestion.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986[1], 1981[1], 1976[1], 1971[1], 1966[1], 1961[1]

Population : Population totale

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 1, 2 et 3 de la formule 6, questionnaire du Recensement de l'agriculture

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Note :

1. Avant le Recensement de 1991, l'exploitant agricole était une seule personne qui prenait au jour le jour les décisions nécessaires à la bonne marche de l'exploitation agricole. Comme un seul et unique exploitant était indiqué pour chaque ferme de recensement, le nombre d'exploitants agricoles était identique à celui des fermes de recensement. À compter de 1991, jusqu'à trois exploitants par exploitation pouvaient être inscrits sur le questionnaire.

Agriculture : Ferme de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Ferme, ranch ou autre exploitation agricole où est produit dans l'intention de vendre au moins un des produits suivants : cultures, bétail, volaille, produits d'origine animale, produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, champignons, gazon, miel ou abeilles et produits de la sève d'érable.

Partie B – Définition détaillée :

Une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole qui produit des produits agricoles en vue de les vendre. **Les exploitations comprennent aussi** : les parcs d'engraissement, les serres, les champignonnières et les pépinières; les fermes de production d'arbres de Noël, les fermes d'élevage d'animaux à fourrure, les fermes d'élevage de gibier, les gazonnières, les érablières et les exploitations de culture de fruits et de petits fruits; les exploitations apicoles et les couvoirs; les exploitations d'élevage de bétail non traditionnel (bisons, chevreuils, élans, lamas, alpagas, sangliers, etc.) et de volaille non traditionnelle (autruches, émeus, etc.) si les animaux ou les produits dérivés sont produits dans l'intention de vendre; les jardins potagers si les produits agricoles sont produits dans l'intention de vendre; et les exploitations qui gardent des chevaux en pension, les écuries de randonnée et les écuries qui s'occupent de garder ou d'entraîner les chevaux, même si aucun produit agricole n'est vendu. Il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait réalisé des ventes au cours des 12 derniers mois, mais elle doit avoir l'intention d'en réaliser.

Note : Pour le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest seulement, la définition englobe aussi les exploitations qui s'adonnent aux activités suivantes :

- l'élevage d'animaux sauvages (comme le caribou et le boeuf musqué);
- la reproduction de chiens de traîneau;

- centre d'expédition équestre;
- la culture de plantes et de petits fruits indigènes.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986[1], 1981[1], 1976[2], 1971[3], 1966[3], 1961[3]

Population : Toutes les exploitations agricoles

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Notes :

1. Lors des recensements de 1981 et de 1986, on entendait par ferme de recensement une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole dont la vente des produits agricoles, au cours des 12 mois précédents, s'élevait à 250 $ ou plus. Les exploitations agricoles dont l'exploitant prévoyait des ventes de 250 $ ou plus étaient également incluses.

2. Pour les besoins du Recensement de 1976, une ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'une superficie d'un acre ou plus, dont la vente de produits agricoles au cours de l'année 1975 s'élevait à 1 200 $ ou plus. L'unité de base pour laquelle un questionnaire était établi était appelée « exploitation agricole ». Ce terme correspondait à une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à 50 $ ou plus.

3. Avant le Recensement de 1976, une ferme de recensement était une ferme, un ranch ou une autre exploitation agricole d'un acre ou plus, dont la vente des produits agricoles au cours des 12 mois ayant précédé le jour du recensement s'élevait à 50 $ ou plus.

Agriculture : Population rurale agricole

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Toutes les personnes demeurant dans des **régions rurales** qui font partie de ménages d'**exploitants agricoles** ayant résidé dans leur **ferme de recensement** pendant une période quelconque au cours des 12 mois ayant précédé le recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986[1], 1981[1], 1976[2], 1971[2], 1966[2], 1961[2]

Population : Population rurale

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Notes :

1. Avant 1991, on ne pouvait inscrire qu'un seul exploitant agricole par ferme de recensement. Depuis 1991, jusqu'à trois exploitants agricoles peuvent être inscrits par

ferme de recensement. Étant donné ce changement, la population rurale agricole inclut maintenant toutes les personnes résidant en milieu rural sur le site de la ferme de recensement et faisant partie du ménage du premier, du deuxième ou du troisième exploitant; avant 1991, la population agricole rurale incluait toutes les personnes résidant en milieu rural sur le site de la ferme de recensement et faisant partie du ménage du premier exploitant. Il faut prendre note que, dans la plupart des cas, les deuxième et troisième exploitants d'une ferme de recensement (habituellement un conjoint, ou un fils ou une fille) font partie du même ménage que le premier exploitant et auraient été probablement inclus dans la population rurale agricole selon l'ancienne méthode de dénombrement.

2. Avant le Recensement de 1981, la population rurale agricole comprenait toutes les personnes vivant dans des logements situés dans des fermes de recensement dans des régions rurales.

Autochtone : Ascendance autochtone

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personne ayant indiqué au moins une ascendance autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit) à la question sur l'origine ethnique. « Origine ethnique » fait référence aux origines ethniques ou culturelles des ancêtres du répondant.

« Ascendance autochtone » était « Origine autochtone » avant le Recensement de 2006. Toutefois, le contenu de la variable en 2006 demeure inchangé par rapport aux recensements précédents.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 17

Réponses : Les répondants devaient préciser toutes les ascendances qui s'appliquaient. Quatre cases pour réponses écrites étaient fournies.

Remarques : Les recensés avaient reçu les instructions suivantes dans le *Guide du Recensement de 2006* :

> Dans le cas des personnes ayant des ancêtres **autochtones**, inscrivez l'origine ou les origines précise(s). Par exemple, précisez s'il s'agit d'un « Cri », d'un « Micmac », d'un « Ojibway », d'un « Indien de l'Amérique du Nord » ou d'un « Métis ». N'inscrivez pas « **Indien** ».

Divers facteurs ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine ethnique du Recensement de 2006, notamment les changements apportés au libellé et à la présentation de la question, aux exemples inclus, aux instructions données et au traitement des données, de même que le contexte social au moment de la tenue du recensement. Les variations relatives à la participation des Autochtones d'un recensement à l'autre soulèvent également des questions quant à la comparabilité des données.

Il existe différentes façons de définir la population autochtone du Canada. Le Recensement de 2006 permet en outre de recueillir des données sur les personnes ayant déclaré au moins

un groupe autochtone en réponse à la question sur l'identité autochtone. Selon l'application, on peut utiliser les données sur l'identité ou sur l'origine ethnique/ascendance pour définir la population autochtone (voir « identité autochtone »).

Autochtone : Identité autochtone

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit, et/ou personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit tel que défini par la *Loi sur les Indiens* du Canada, et/ou personne ayant déclaré appartenir à une bande indienne et/ou à une Première nation.

Lors du Recensement de 1991 et des recensements antérieurs, la population autochtone était déterminée au moyen de la question sur l'origine ethnique (ancêtres). Au Recensement de 1996, on a ajouté une question sur la perception du recensé face à son identité autochtone.

La question des recensements de 2006 et 2001 est la même que celle utilisée en 1996.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 18, 20 et 21

Réponses : Réponse « Indien de l'Amérique du Nord » unique

Réponse « Métis » unique

Réponse « Inuit » unique

Réponses autochtones multiples

Réponses autochtones non incluses ailleurs (comprend les personnes ayant déclaré être un Indien inscrit et/ou un membre d'une bande indienne sans avoir déclaré une l'identité autochtone).

Remarques : Le concept d'« identité autochtone », qui a été utilisé pour la première fois dans le cadre de l'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 1991, est quelque peu différent du concept utilisé au Recensement de 1996. La question de l'EAPA était formulée comme suit : « À quel groupe autochtone vous identifiez-vous? », alors que la question posée au recensement était : « Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)? ». Malgré ces différences de formulation, les questions donnent des résultats comparables comme l'a indiqué le Test du recensement national réalisé en 1993.

Il faut faire preuve de circonspection lorsqu'on analyse les tendances relatives aux Autochtones en se fondant sur les données des recensements antérieurs. La configuration des réponses à la question sur l'autodéclaration de l'ascendance autochtone s'est en effet modifiée au fil du temps. Depuis quelques années, on compte de plus en plus de personnes qui choisissent de s'identifier à un groupe autochtone alors qu'elles ne le faisaient pas auparavant. Les variations relatives à la participation des Autochtones d'un recensement à un autre soulèvent également des questions quant à la comparabilité des données.

Il existe différentes façons de définir la population autochtone du Canada. Le Recensement de 2006 permet en outre de recueillir des données sur les personnes ayant déclaré au moins une ascendance autochtone en réponse à la question sur l'origine ethnique. Selon l'application, on peut utiliser les données sur l'identité ou sur l'origine ethnique/ascendance pour définir la population autochtone (voir « Ascendance autochtone ».)

Autochtone : Indien inscrit ou Indien des traités

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes ayant déclaré être inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. Les Indiens des traités sont des personnes qui sont inscrites en vertu de la *Loi sur les Indiens* et qui peuvent démontrer qu'elles descendent d'une bande qui a signé un traité. La question sur le statut d'Indien inscrit a été posée en 1991; toutefois, la présentation de la question posée au recensement de 1996 était quelque peu différente. En 1991, la question 16 portant sur les Indiens inscrits comportait deux parties. Le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou la Première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie de la question. La question posée au Recensement de 1996 portait seulement sur le statut d'Indien inscrit ou d'Indien des traités tandis qu'une question directe était élaborée pour recueillir des données sur l'appartenance à une bande indienne.

À partir de 1996, le libellé de la question diffère légèrement de celui des questions posées aux recensements précédents. Avant 1996, le terme « Indien des traités » n'était pas utilisé dans la question. Il a été ajouté en 1996 à la demande des personnes des provinces de l'Ouest où ce terme est davantage utilisé.

La question du Recensement de 2006 est identique à celle utilisée en 1996 et en 2001.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 21

Réponses : Indien des traités ou inscrit, aux termes de la *Loi sur les Indiens*; Pas un Indien des traités ni un Indien inscrit, aux termes de la *Loi sur les Indiens*

Remarques : Les recensés avaient reçu les instructions suivantes dans le *Guide du Recensement de 2006* :

Cochez le cercle **Oui** pour les personnes qui :

- sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens*;
- sont des Indiens des traités, **uniquement** si elles sont inscrites à titre d'Indien aux termes de la *Loi sur les Indiens*.
- ont été inscrites à titre d'Indien depuis juin 1985, lorsque la *Loi sur les Indiens* a été modifiée par le projet de loi C-31.

Toute autre personne devrait répondre **Non** à cette question, y compris les personnes qui auraient le droit de s'inscrire aux termes de la *Loi sur les Indiens*, mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne l'ont pas fait.

Autochtone : Origine autochtone

Le terme « origine autochtone » n'est plus utilisé pour le Recensement de 2006. Veuillez utiliser le terme « ascendance autochtone ».

Autochtone : Personne appartenant à une bande indienne ou à une Première nation

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personne ayant indiqué appartenir à une bande indienne ou à une Première nation du Canada.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 20

Réponses : Il y a plus de 630 bandes indiennes différentes au Canada. Les données relatives à certains groupes de bandes indiennes seront publiées. Les renseignements non publiés pourront faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité et de qualité des données.

Remarques : En 1991, l'appartenance à une bande indienne était un élément de la question 16 portant sur les Indiens inscrits. Le recensé devait indiquer s'il était un Indien inscrit dans la première partie de la question, puis préciser la bande indienne ou la Première nation à laquelle il appartenait dans la deuxième partie de la question. En 1996, une question directe a été élaborée en vue de recueillir des données sur l'appartenance à une bande indienne ou à une Première nation.

La question des recensements de 2006 et 2001 est la même que celle utilisée en 1996.

De nombreuses bandes indiennes ont choisi de se doter de l'appellation « Première nation » et ont modifié leur nom pour refléter ce changement. De même, lorsque la *Loi sur les Indiens* du Canada a été modifiée par le projet de loi C-31 en 1985, de nombreuses bandes indiennes ont exercé leur droit d'établir leur propre code d'appartenance, de façon qu'il n'était pas toujours nécessaire pour un membre de bande indienne d'avoir le statut d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

Citoyenneté

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Statut légal de citoyenneté du recensé. Les personnes ayant plus d'une citoyenneté devaient indiquer le nom du ou des autres pays dont ils sont citoyens.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 10

Réponses : Les catégories de réponses comprenaient « Du Canada, par naissance »; « Du Canada, par naturalisation »; « Autre pays – Précisez ».

Une case pour réponse écrite était fournie pour un pays de citoyenneté autre que le Canada. Se reporter à l'annexe K pour connaître la liste des pays de citoyenneté recueillis au Recensement de 2006.

Remarques : Les citoyens canadiens devaient préciser s'ils étaient citoyens canadiens de naissance ou par naturalisation. Les personnes nées à l'extérieur du Canada, mais qui sont citoyens canadiens de naissance, devaient indiquer « Du Canada, par naissance ».

En 2006, tout comme en 1996 et en 2001, un espace a été prévu pour une réponse en lettres en plus des réponses cochées « Canada, par naissance » et « Canada, par naturalisation ». Les recensés pouvaient inscrire un autre pays de citoyenneté que le Canada. Les réponses multiples ont aussi été acceptées à la question sur la citoyenneté.

Au Recensement de 1971, les recensés devaient indiquer un pays de citoyenneté spécifique. En 1981, 1986 et 1991, le libellé de la question a été modifié. Pour ces recensements, il est possible d'obtenir des renseignements sur des pays de citoyenneté spécifiques, mais seulement pour les recensés qui ont indiqué le même pays de citoyenneté que leur lieu de naissance.

Les données du Recensement de 2006, tout comme en 1996 et en 2001, ne seront pas publiées pour tous les pays de citoyenneté et pour la double citoyenneté. Les données non publiées relatives aux personnes ayant indiqué une double citoyenneté doivent faire l'objet d'une demande spéciale, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Pour de plus amples renseignements sur cette population, se reporter à la figure 5B.

Démographie : Âge

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Âge au dernier anniversaire de naissance (à la date de référence du recensement, soit le 16 mai 2006). Cette variable est établie d'après la réponse à la question sur la date de naissance.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : question 3

Réponses : Échelle des valeurs : années d'âge, 0 à 121

Remarques : En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement.

Statistique Canada utilise un Système d'analyse statistique (SAS) pour calculer l'âge médian. Selon la méthode d'interpolation linéaire appliquée par le SAS, la valeur centrale de la distribution par âge est déterminée en fonction de l'effectif de chaque âge. Le résultat de ce

calcul est un nombre réel. Prenons, par exemple, un résultat de 37,7. Dans cet exemple, le chiffre entier (37) représente la plage d'âge dans laquelle se situe la valeur centrale. Le chiffre décimal (,7) représente l'emplacement relatif de la valeur centrale réelle de la distribution parmi les enregistrements ayant la même valeur; il indique que 70 % des enregistrements ayant la valeur 37 se trouvent à gauche de la valeur centrale.

Pour obtenir plus de renseignements, se reporter à la variable Date de naissance.

Démographie : Date de naissance

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Jour, mois et année de naissance aux fins de l'établissement de l'âge de la personne au jour du recensement. Les personnes qui ne connaissent pas la date exacte de leur naissance devaient donner la meilleure estimation possible.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976[1], 1971[1]

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 3

Réponses : Du 1er janvier 1885 au 15 mai 2006

Remarques : En 1966 et 1961, les recensés devaient indiquer leur âge, en années révolues, à leur dernier anniversaire avant le jour du recensement. En 1961, les données publiées relatives aux années d'âge ont été préalablement lissées dans chaque groupe d'âge de cinq ans, afin de neutraliser le phénomène de l'attraction des nombres ronds, c'est-à-dire la tendance des recensés à « arrondir » leur âge. En 1966, cette mesure n'a pas été prise, et les tableaux publiés ont été dressés à partir des données brutes.

En 1991, 1986 et 1981, les composantes de la date de naissance (c.-à-d. jour, mois et année) n'étaient pas disponibles alors qu'en 1996, toutes les composantes le sont.

Note :

1. En 1976 et 1971, les recensés devaient indiquer leur date de naissance par groupe de mois, c'est-à-dire de janvier à mai ou de juin à décembre.

Démographie : État matrimonial

Partie A – Définition en langage simple :

Situation conjugale d'une personne dans les faits. Les données sur l'état matrimonial sont tirées des réponses fournies à la question 4 (état matrimonial) et à la question 5 (union libre) dans les questionnaires de recensement. Par exemple, une personne qui a déclaré être « veuve » à la question 4 et qui a déclaré vivre en couple sans être mariée à la question 5 sera comptée parmi les personnes mariées.

Partie B – Définition détaillée :

Situation conjugale d'une personne.

Voici la définition des diverses catégories de réponse :

Marié et union libre[1]

Personne mariée dont le conjoint est vivant à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé et personne vivant en union libre.

Séparé, mais toujours légalement marié

Personne actuellement mariée qui n'a pas obtenu de divorce, mais qui vit sans son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail). Les personnes séparées vivant en union libre ne font pas partie de cette catégorie.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce officiel et qui ne s'est pas remariée. Les personnes divorcées vivant en union libre ne font pas partie de cette catégorie.

Veuf ou veuve

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée. Les veufs ou les veuves vivant en union libre ne font pas partie de cette catégorie.

Jamais légalement marié (célibataire)[2]

Personne qui ne s'est jamais mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée. Les célibataires vivant en union libre ne font pas partie de cette catégorie.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966[3], 1961[3]

Population : Population totale Population totale

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 4 et 5

Réponses : Marié et union libre; Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve; Jamais légalement marié (célibataire)Marié et union libre; Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve; Jamais légalement marié (célibataire)

Remarques : Sans objet

Notes :

1. À partir de 1996, les Autochtones mariés selon les coutumes traditionnelles devaient indiquer qu'ils étaient légalement mariés.

   Depuis 2001, les partenaires de même sexe vivant en union libre font partie de cette catégorie

   En 2006, les couples mariés de même sexe sont inclus dans cette catégorie.

2. En 2001, cette catégorie a été réordonnancée du dernier rang au premier rang dans les choix de réponse.

3. Les personnes séparées étaient comptées comme personnes mariées en 1966 et 1961.

Démographie : État matrimonial légal

Partie A – Définition en langage simple :

Situation conjugale d'une personne face à la loi (p. ex., célibataire, mariée, veuve). Les données sur l'**état matrimonial légal** sont tirées des réponses fournies à la question 4 (état matrimonial) dans les questionnaires du recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Situation conjugale légale d'une personne.

Voici la définition des diverses catégories de réponse :

Jamais légalement marié (célibataire)

Personne qui ne s'est jamais mariée (y compris toute personne de moins de 15 ans) ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Légalement marié (et non séparé)[1]

Personne mariée dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit séparé ou divorcé.

Séparé, mais toujours légalement marié

Personne actuellement mariée, mais qui ne vit plus avec son conjoint (pour quelque raison que ce soit autre que la maladie ou le travail) et qui n'a pas obtenu de divorce.

Divorcé

Personne qui a obtenu un divorce officiel et qui ne s'est pas remariée.

Veuf ou veuve

Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 4

Réponses : Jamais légalement marié (célibataire); Légalement marié (et non séparé); Séparé, mais toujours légalement marié; Divorcé; Veuf ou veuve

Remarques : Sans objet

Note :

1. Depuis 1996, les Autochtones mariés selon les coutumes traditionnelles devaient indiquer qu'ils étaient légalement marié.

   En 2006, les couples de même sexe légalement mariés sont inclus dans cette catégorie.

Démographie : Sexe

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Qualité d'homme ou de femme.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 2

Réponses : Masculin; Féminin

Remarques : Comme certains prénoms (par exemple, Claude, Dominique ou Camille) ne permettent pas toujours de déterminer le sexe, on a demandé aux recensés d'indiquer « Masculin » ou « Féminin ».

Démographie : Union libre

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Par union libre, on entend des personnes qui vivent ensemble en tant que couple sans être légalement mariées l'une à l'autre. Ces personnes peuvent être de sexe opposé ou de même sexe.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 5

Réponses : Oui; Non

Remarques : Lors des recensements de 1986 et de 1981, les données sur l'union libre étaient tirées des réponses à la question sur le lien avec la Personne 1. Avant le Recensement de 1981, on ne recueillait pas de données sur l'union libre.

Il est possible d'obtenir des données relatives aux personnes vivant en union libre, classées selon l'état matrimonial légal, pour 1991, 1996, 2001 et 2006. En 1986 et 1981, ces personnes étaient incluses dans la catégorie des personnes « Mariées ». On peut maintenir la comparabilité des données de 1991, 1996, 2001 et 2006 avec les données antérieures en incluant les personnes vivant en union libre dans la catégorie des personnes « Marié et union libre ». Se reporter à la variable État matrimonial.

Depuis 2001, les couples de même sexe sont inclus dans cette catégorie.

Déplacement domicile-travail : Catégorie de lieu de travail

Partie A – Définition en langage simple :

Répartition des personnes âgées de 15 ans et plus, qui avaient travaillé entre le 1er janvier 2005 et le 16 mai 2006 (jour du recensement), selon qu'elles travaillaient à domicile, en dehors du Canada, qu'elles étaient sans adresse de travail fixe ou qu'elles travaillaient à une adresse précise.

Partie B – Définition détaillée :

Lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2005, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2005

N° de question : Variable directe : question 46

Réponses : À domicile (y compris à la ferme); En dehors du Canada; Sans adresse de travail fixe; À l'adresse précisée ci-dessous

Remarques : Réponses fournies par les recensés

À domicile – Les personnes dont le lieu de travail et la résidence se trouvaient dans le même immeuble, celles qui habitaient la ferme où elles travaillaient, les concierges d'immeuble et les télétravailleurs qui travaillaient à domicile pendant la plus grande partie de leur semaine de travail.

En dehors du Canada – Personnes dont le lieu de travail est à l'extérieur du Canada. Les diplomates, les membres des Forces armées et les autres personnes dénombrées à l'étranger, de même que les nouveaux immigrants ne travaillant pas en ce moment, mais dont l'emploi de plus longue durée depuis le 1er janvier 2005 avait été exercé à l'extérieur du Canada.

Sans adresse de travail fixe – Les personnes qui ne se rendaient pas au même lieu de travail au début de chaque quart, notamment les entrepreneurs en bâtiments, les entrepreneurs paysagistes, les représentants de commerce, les chauffeurs de camion indépendants, etc.

À l'adresse précisée ci-dessous – Les personnes qui ne sont pas incluses dans les catégories ci-dessus et qui se rendent au même lieu de travail (habituel) au début de chaque quart sont incluses ici. Les recensés devaient inscrire le numéro de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal de leur lieu de travail. Ceux qui ne connaissaient pas l'adresse complète pouvaient donner uniquement le nom de l'immeuble ou de l'intersection la plus proche.

Les télétravailleurs qui passaient moins que la moitié de la semaine de travail à leur bureau à domicile devaient donner l'adresse complète de leur employeur. Les personnes qui travaillaient à des endroits différents, mais se présentaient à un siège social au début de chaque quart devaient donner l'adresse complète du siège social.

Le tableau ci-après indique quelles données sur le « déplacement domicile-travail » sont offertes pour chaque catégorie de lieu de travail.

Tableau 15 Déplacement domicile-travail : Données offertes pour chaque catégorie de lieu de travail

Catégorie de lieu de travail	Emplacement du lieu de travail	Distance de navettage	Mode de transport
À domicile	Oui	Sans objet	Sans objet
À l'extérieur du Canada	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Sans adresse de travail fixe	Sans objet	Sans objet	Oui
Lieu habituel de travail	Oui	Oui	Oui

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur la catégorie de lieu de travail avec celles des recensements antérieurs, reportez-vous à l'annexe D.

Déplacement domicile-travail : Distance de navettage

Partie A – Définition en langage simple :

Distance en ligne droite de la résidence d'un recensé à son lieu de travail.

Partie B – Définition détaillée :

Distance, en kilomètres, entre la résidence du recensé et son lieu habituel de travail. Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2005, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2005 et qui ont un lieu habituel de travail.

N° de question : Variable dérivée : question 46

Réponses : Sans objet

Remarques : Les emplacements du lieu de travail sont codés à un point géographique. Il s'agit du point représentatif d'un côté d'îlot, d'un îlot de diffusion, d'une aire de diffusion ou d'un point représentatif d'une subdivision de recensement. La distance de navettage est calculée en ligne droite du point représentatif du secteur d'un îlot résidentiel au point représentatif de l'emplacement du lieu de travail. Dans la plupart des cas, ce calcul sous-estime la distance de navettage, les travailleurs empruntant rarement un trajet qui réduit la distance parcourue (p.ex., un trajet en ligne droite) entre leur résidence et leur lieu de travail.

Pour les personnes qui travaillent à l'extérieur des secteurs couverts par une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement, l'emplacement du lieu de travail est codé à un point représentatif unique à la subdivision de recensement de

travail, ce qui peut avoir une incidence sur la distance de navettage calculée, particulièrement lorsque la subdivision de recensement de travail occupe une grande superficie. Ces points représentatifs peuvent changer d'un recensement à l'autre. Les utilisateurs doivent donc être prudents lorsqu'ils comparent les distances de navettage entre les recensements.

Déplacement domicile-travail : Emplacement du lieu de travail

Partie A – Définition en langage simple :

Emplacement géographique du lieu de travail de la personne.

Partie B – Définition détaillée :

Emplacement géographique du lieu de travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2005, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2005, et qui travaillent à domicile ou à un lieu habituel de travail

N° de question : Variable dérivée : question 46

Réponses : Pour les personnes ayant indiqué qu'elles travaillaient « À domicile » ou « À l'adresse précisée ci-dessous » (lieu habituel de travail), on a utilisé l'adresse de voirie, la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne, la province ou le territoire et le code postal du lieu de travail pour attribuer les codes géographiques correspondant à l'emplacement du lieu de travail. L'emplacement du lieu de travail est codé à divers niveaux géographiques, notamment la province, la division de recensement, la subdivision de recensement, la région métropolitaine de recensement, l'agglomération de recensement, le secteur de recensement, l'aire de diffusion et îlot de diffusion. La hiérarchie des régions géographiques normalisées est présentée à la figure 20 dans la section sur la géographie.

On diffuse habituellement des données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement, mais elles peuvent être produites sur demande pour d'autres niveaux géographiques. On peut également délimiter approximativement des régions non normalisées ou secteurs définis par l'utilisateur, comme les zones de circulation, en agrégeant des points représentatifs de l'emplacement du lieu de travail.

Remarques : Les données sur les personnes qui travaillent dans une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement sont codées au point représentatif d'un côté d'îlot, d'un îlot de diffusion ou d'une aire de diffusion.

Les données sur les personnes qui travaillent à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement sont **codées** au point représentatif d'une subdivision de recensement. Par conséquent, la subdivision de recensement est la région géographique la plus petite disponible pour ces régions.

Déplacement domicile-travail : Mode de transport

Partie A – Définition en langage simple :

Principal moyen utilisé pour se déplacer entre son domicile et son lieu de travail (en automobile, à pied, en transport en commun, ou tout autre moyen).

Partie B – Définition détaillée :

Mode de transport utilisé pour se rendre au travail par les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005. Les personnes qui ont indiqué qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe, ou ont précisé l'adresse d'un lieu habituel de travail, devaient inscrire le moyen de transport utilisé habituellement pour faire la navette entre le domicile et le travail. La variable se rapporte habituellement à l'emploi occupé par les recensés au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Toutefois, dans le cas des personnes qui n'ont pas travaillé cette semaine-là, mais qui avaient travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2005, les données portent sur l'emploi occupé le plus longtemps au cours de cette période.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé à un moment quelconque depuis le 1er janvier 2005, et qui ont indiqué qu'elles avaient un lieu habituel de travail ou qu'elles n'avaient pas d'adresse de travail fixe

N° de question : Variable directe : question 47

Réponses : Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur; Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager; Transport en commun (p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier); À pied; Bicyclette; Motocyclette; Taxi; Autre moyen

Remarques : Les personnes qui utilisaient plus d'un moyen de transport devaient indiquer seulement celui qu'elles utilisaient pour faire la plus grande partie du trajet. En conséquence, la question a permis de recueillir des données sur le principal mode de transport utilisé pour se rendre au travail. Elle ne permet toutefois pas d'obtenir des données sur l'utilisation de plusieurs modes de transport, la variation saisonnière dans le choix du mode de transport, ni sur les déplacements faits à d'autres fins que pour faire la navette entre le domicile et le travail.

Groupe de population

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Groupe(s) de population auquel (auxquels) le recensé appartient.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et personnes ayant répondu « Oui » à la question 18 (Autochtones)

N° de question : Variable directe : question 19

Réponses : Les catégories de réponses comprenaient 11 cercles de réponse et une case pour une réponse écrite. Les recensés devaient cocher ou préciser une catégorie ou plus parmi les suivantes :

Blanc
Chinois
Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)
Noir
Philippin
Latino-Américain
Asiatique du Sud-Est (p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaysien, Laotien, etc.)
Arabe
Asiatique occidental (p. ex., Iranien, Afghan, etc.)
Coréen
Japonais
Autre – Précisez

Remarques : Une note dans le questionnaire du recensement indiquait aux recensés que ces renseignements servaient de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

De plus, le *Guide du Recensement de 2006* comportait les instructions suivantes :

Le groupe de population ne doit pas être confondu avec la citoyenneté ou la nationalité.

Dans le cas des personnes qui appartiennent à plus d'un groupe, cochez tous les cercles appropriés. **Ne pas** inscrire « bi-racial » ou « mixte » dans la case sous la case prévue.

La question du recensement sur le groupe de population sert à établir des chiffres pour les minorités visibles, telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*. Selon cette loi, « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Pour obtenir des renseignements sur la variable minorité visible qui est dérivée à partir de la question sur le groupe de population, reportez-vous à la définition de minorité visible.

Les catégories de réponses à cocher inscrites à la question de 2006 sur le groupe de population, à l'exception de la catégorie « Blanc », correspondent aux groupes de minorités visibles reconnus dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, publiés par Emploi et Immigration Canada en 1987, et utilisés aux fins des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi, soit les groupes suivants : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Japonais, Coréen et d'autres groupes de minorité visible tels que les ressortissants des îles du Pacifique. Les données sur les autres groupes de minorité visible, y compris les ressortissants des îles du Pacifique, sont tirées des réponses inscrites dans la case « Autre – Précisez » de la question du recensement sur le groupe de population. Sur le questionnaire du Recensement de 2006, après la catégorie « Blanc », les groupes de population étaient inscrits par ordre de fréquence (plus grand nombre) d'après les chiffres sur les minorités visibles tirés du Recensement de 2001.

Trois groupes de population inclus dans le questionnaire du Recensement de 2006 étaient suivis par des exemples entre parenthèses. Ces exemples, fournis pour seulement certains des groupes de population, visaient à aider les recensés qui peuvent connaître mieux certains termes que d'autres (p. ex., Indien de l'Inde plutôt que Sud-Asiatique, Vietnamien plutôt que Asiatique du Sud-Est, Iranien plutôt que Asiatique occidental).

C'est en 1996 qu'on a posé pour la première fois une question sur le groupe de population dans le questionnaire du recensement.

Pour obtenir des renseignements sur la comparabilité des données sur le groupe de population dans le temps, reportez-vous au Guide de référence sur la Population des minorités visibles et Groupe de population, Recensement de 2006.

Immigration : Âge à l'immigration

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Âge du recensé lorsqu'il a obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 3 et 12

Réponses : Années d'âge, de 0 à 121 ans

Remarques : L'âge à l'immigration est calculé d'après l'année d'immigration, l'année de naissance et une estimation du mois au cours duquel le recensé a immigré au pays.

Les recensés ayant répondu « Oui » à la question 11 (Immigrant reçu) ont été demandé la question 12 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu pour la première fois le statut d'immigrant reçu.

Les personnes ayant répondu « Non » à la question 11 n'ont pas passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre aux questions sur l'âge à l'immigration et sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (personnes d'un autre pays qui détiennent un permis de travail, un permis d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles).

Des données sur l'âge à l'immigration sont accessibles à partir du Recensement de 1981. Les données des recensements antérieurs à celui de 1981 étaient disponibles en périodes d'immigration, c'est-à-dire en tranches d'années, ce qui rendait impossible le calcul de l'âge à l'immigration.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 5A.

Immigration : Année d'immigration

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991(échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 12

Réponses : Toutes les années, de 1885 à 2006 (de janvier au 16 mai 2006, jour du recensement)

Remarques : Les recensés ayant répondu « Oui » à la question 11 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 12 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Les personnes ayant immigré au Canada plus d'une fois devaient indiquer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Les personnes ayant répondu « Non » à la question 11 n'ont pas passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (personnes d'un autre pays qui détiennent un permis de travail, un permis d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles).

Des données sur l'année d'immigration sont accessibles depuis le Recensement de 1981. Lors du Recensement de 1971 et des recensements précédents, les réponses ont été groupées selon des périodes d'immigration, c'est-à-dire en tranches d'années.

Pour obtenir plus de renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous aux figures 5A et 5B.

Figure 5A Résidents permanents et non permanents : Lieu de naissance

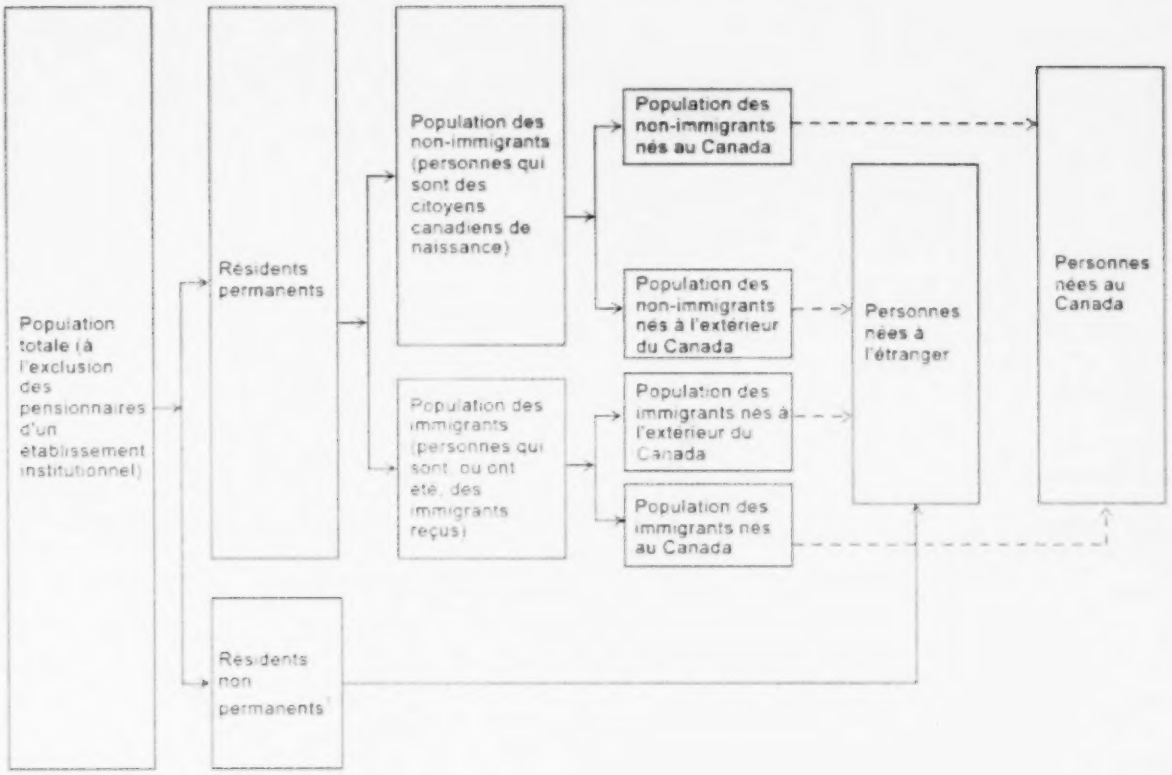

1. Personnes qui sont titulaires d'un permis d'études ou de travail, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles.

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Figure 5B Résidents permanents et non permanents : Citoyenneté

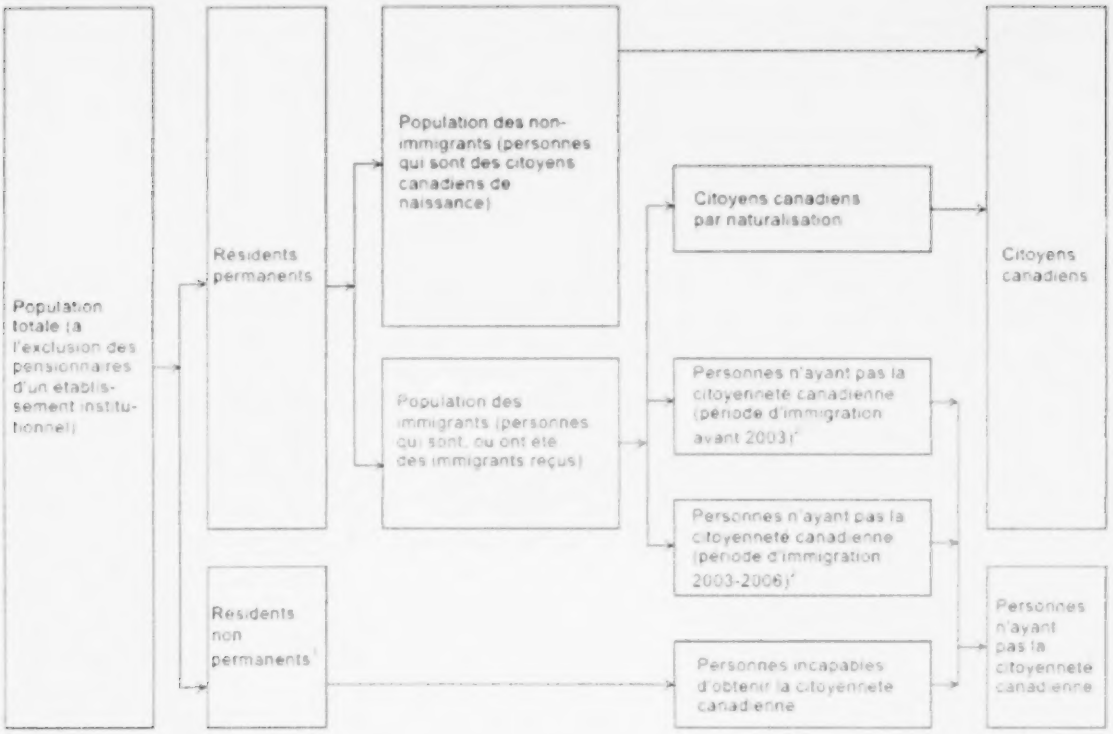

1. Personnes qui sont titulaires d'un permis d'études ou de travail, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles.

2. Les immigrants reçus doivent résider au Canada au moins trois ans avant d'avoir le droit de demander la citoyenneté canadienne.

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Immigration : Période d'immigration

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Tranches d'années établies d'après les réponses à la question sur l'année d'immigration. Par année d'immigration, on entend l'année au cours de laquelle la personne a obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Personnes qui sont des immigrants reçus ou qui l'ont déjà été, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 12

Réponses : Tranches d'années pour la période allant de 1885 à 2006

Remarques : Les recensés ayant répondu « Oui » à la question 11 (Immigrant reçu) devaient répondre à la question 12 (Année d'immigration) en indiquant l'année au cours de laquelle ils ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois. Les personnes ayant immigré au Canada plus d'une fois devaient indiquer l'année au cours de laquelle elles ont obtenu le statut d'immigrant reçu pour la première fois.

Les personnes ayant répondu « Non » à la question 11 n'ont pas passé par les différentes étapes du processus d'immigration et n'avaient donc pas à répondre à la question sur l'année d'immigration. Il s'agit des citoyens canadiens de naissance et des résidents non permanents (personnes d'un autre pays qui détiennent un permis de travail, un permis d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles).

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous à la figure 5A.

Immigration : Population des immigrants

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes ayant le statut d'immigrant reçu au Canada, ou l'ayant déjà eu. Un immigrant reçu est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence. Certains immigrants résident au Canada depuis un certain nombre d'années, alors que d'autres sont arrivés récemment. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada, mais un petit nombre d'entre eux sont nés au Canada.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 11

Réponses : Les catégories du réponse comprenaient « Non » et « Oui »

Remarques : Les immigrants devaient répondre « Oui » à la question sur le statut d'immigrant reçu. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la question posée au Recensement de 2006, reportez-vous à la définition de statut d'immigrant reçu.

La définition de la population des immigrants en 1991, 1996, 2001 et 2006 est légèrement différente de celle utilisée lors des recensements de 1981 et de 1986, alors que l'on incluait dans cette population toutes les personnes qui n'étaient pas citoyens canadiens de naissance. Pour les besoins du Recensement de 1991 et des recensements suivants, la question sur le statut d'immigrant reçu (question 11) a servi à déterminer la population des immigrants, étant donné que l'univers a été élargi pour inclure les résidents non permanents. Ce changement ne devrait pas nuire à la comparabilité des données sur l'immigration.

Les enfants nés au Canada de parents immigrants sont comptés parmi les non-immigrants dans les données du recensement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des immigrants, reportez-vous aux figures 5A et 5B.

Immigration : Population des non-immigrants

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance. Bien que la plupart de ces personnes soient nées au Canada, un petit nombre d'entre elles sont nées à l'étranger de parents canadiens.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 10

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour déterminer la population des non-immigrants, on utilise la question sur la citoyenneté (question 10). Les personnes qui sont des citoyens canadiens de naissance sont considérées comme des non-immigrants.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la population des non-immigrants, reportez-vous aux figures 5A et 5B.

Immigration : Résident non permanent

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles au Canada.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 10 et 11

Réponses : Sans objet

Remarques : Les données sur la population des résidents non permanents au Canada sont dérivées des réponses fournies aux questions sur la citoyenneté et sur le statut d'immigrant reçu. Les résidents non permanents sont des personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens de

naissance (question 10) et qui ont répondu « Non » à la question sur le statut d'immigrant reçu (question 11).

À tous les recensements de la population depuis celui de 1991, on a dénombré tant les résidents permanents que les résidents non permanents. Par résidents non permanents, on entend les personnes qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail ou d'études, ou qui demandaient le statut de réfugié. Les membres de leur famille vivant avec ces personnes étaient également inclus dans la catégorie des résidents non permanents.

Aux recensements de 1991, 1996 et 2001, les résidents non permanents incluaient aussi les titulaires d'un permis ministériel; ce permis a été supprimé par Citoyenneté et Immigration Canada avant le Recensement de 2006.

Avant 1991, seuls les résidents permanents du Canada étaient visés par le recensement. Les résidents non permanents étaient considérés comme des résidents étrangers et n'étaient pas dénombrés. (Le Recensement de 1941 est la seule exception.)

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les résidents non permanents, reportez-vous aux figures 5A et 5B.

Immigration : Statut d'immigrant reçu

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Indique si la personne est un immigrant reçu au Canada ou non. Les immigrants reçus sont les personnes à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 11

Réponses : Les catégories de réponse comprenaient « Non » et « Oui »

Remarques : En 2006, la question suivante sur le statut d'immigrant reçu a été posée : « Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, un immigrant reçu? ».

La note suivante figurait sous la question : « Un immigrant reçu (résident permanent) est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence ».

La question sur le statut d'immigrant reçu, combinée à la question sur la citoyenneté, permet de distinguer la population des non-immigrants (citoyens canadiens de naissance), la population des immigrants (immigrants reçus) et la population des résidents non permanents (personnes d'un autre pays qui détiennent un permis de travail, un permis d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié au moment du recensement, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles).

Les citoyens canadiens par naturalisation ayant déjà été des immigrants reçus au Canada devaient répondre « Oui » à la question 11; ils sont inclus dans les données du recensement sur la population des immigrants. De plus, les recensés qui étaient des immigrants reçus et

qui n'ont pas obtenu la citoyenneté canadienne (par naturalisation) devaient répondre « Oui » à la question 11; ils sont inclus dans les données du recensement sur la population des immigrants.

Les citoyens canadiens de naissance et les résidents non permanents devaient répondre « Non » à la question 11 (immigrant reçu).

Incapacité

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Difficultés avec les activités de la vie quotidienne ou réduction de la qualité ou du genre d'activités en raison d'un état physique ou mental ou de problèmes de santé.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)[1], 1991 (échantillon de 1/5)[1], 1986 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 7 et 8

Réponses :

Question 7 :	Difficultés avec les activités quotidiennes :	Oui, parfois Oui, souvent Non
Question 8 :	Réduction des activités :	
	a) à la maison :	Oui, parfois Oui, souvent Non
	b) au travail ou à l'école :	Oui, parfois Oui, souvent Non Ne s'applique pas
	c) dans d'autres activités :	Oui, parfois Oui, souvent Non

Remarques : Les instructions suivantes étaient données aux répondants en 2006 :

1. Ces questions font référence aux états physiques ou mentaux et aux problèmes de santé qui ont duré ou qui sont susceptibles de durer **six mois ou plus**.
2. Pour les jeunes enfants, incluez uniquement les incapacités ou les problèmes qui ont été diagnostiqués par un professionnel.

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), anciennement connue sous le nom d'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), a pour objet de recueillir des données sur les personnes ayant une incapacité. L'EPLA est une enquête postcensitaire qui sera réalisée à la suite du Recensement de 2006. La base de sondage est établie à partir des réponses à deux questions filtres du questionnaire du recensement. L'ESLA a été menée pour la première fois après le Recensement de 1986, puis répétée après le Recensement de 1991. Elle n'avait pu être réalisée après le Recensement de 1996 en raison

de contraintes budgétaires. L'EPLA a été réalisée la première fois après le Recensement de 2001.

Note :

1. La question sur l'incapacité a été ajoutée au recensement pour la première fois en 1986 afin d'établir une base de sondage pour une enquête postcensitaire, l'Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA). La même question filtre a été utilisée lors des recensements de 1986, 1991 et 1996; toutefois, elle a été scindée en deux questions pour les recensements de 1991 et 1996. En 1996, la question 7, formée de trois parties, visait à déterminer si la personne était limitée dans ses activités à la maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités. La question 8 permettait d'établir si la personne avait des incapacités ou des handicaps de longue durée.

   Les nouvelles questions sur l'incapacité ont été élaborées en vue du Recensement de 2001. Les résultats du Test du Recensement national de 1998 ont démontré que les nouvelles questions permettent de sélectionner une plus grande portion de la population cible. Les nouvelles questions diffèrent des questions posées lors des recensements antérieurs tant par leur libellé que par les catégories de réponses proposées. Elles portent sur les difficultés rencontrées dans les activités de la vie quotidienne et sur la réduction des activités pouvant être faites à la maison, au travail ou à l'école ainsi que dans d'autres activités. La catégorie de réponse « Oui » a été remplacée par les catégories « Oui, parfois » et « Oui, souvent ». Les mêmes questions filtres ont été utilisées pour le Recensement de 2006.

   Comme l'EPLA permet de déterminer la population cible et de cerner ses caractéristiques mieux que le recensement, elle constituera la principale source de données sur l'incapacité en 2006. Les données sur l'incapacité du Recensement de 2006 seront diffusées sur demande spéciale seulement. Les données sur l'incapacité du Recensement de 2006 n'ont fait l'objet que de contrôles minimaux et doivent être utilisées avec circonspection.

Langue : Connaissance des langues non officielles

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Indique les langues autres que le français ou l'anglais dans lesquelles le recensé peut soutenir une conversation.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 14

Réponses : Voir les figures 9, 9A, 9B, 9C, 9D, 9E et 9F.

Remarques : Il s'agit de la même question qu'aux recensements de 2001, de 1996 et de 1991. Les données sur les langues non officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler une ou plusieurs langues non officielles. En 2006, il y a deux cases pour déclarer les langues non officielles, alors qu'il y en avait trois en 2001.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du Recensement de 2006* :

Indiquez seulement les langues dans lesquelles la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler :

- indiquez une langue, autre que le français ou l'anglais, que l'enfant apprend à parler à la maison.

Dans la version française de tous les questionnaires du recensement, pour toutes les questions faisant partie du module des langues où un choix de réponses était offert, l'ordre dans lequel les choix étaient indiqués a été modifié depuis 1996 pour que la catégorie « Français » soit présentée en premier lieu. Le libellé des questions portant sur la connaissance des langues officielles et des langues non officielles reflétait également ce changement.

Cette question a été posée pour la première fois au Recensement de 1991. L'annexe H fournit la liste des langues non officielles diffusées en 2006, en 2001 et en 1996.

Langue : Connaissance des langues officielles

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Indique si le recensé peut soutenir une conversation en français seulement, en anglais seulement, en français et en anglais, ou dans aucune des deux langues officielles.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 13

Réponses : Français seulement; Anglais seulement; Français et anglais; Ni français ni anglais

Remarques : Les données sur les langues officielles se fondent sur une auto-évaluation par les recensés de leur capacité de parler les deux langues officielles.

Il s'agit de la même question qu'aux recensements de 2001, de 1996 et de 1991.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du Recensement de 2006* :

Cochez le **français** ou l'**anglais** seulement si la personne peut soutenir une conversation assez longue sur divers sujets dans cette langue.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler :

- cochez la ou les langues que l'enfant apprend à parler à la maison : français, anglais, les deux langues ou aucune des deux.

Dans la version française de tous les questionnaires du recensement, pour toutes les questions faisant partie du module des langues où un choix de réponses était offert, l'ordre dans lequel les choix étaient indiqués a été modifié après 1996 pour que la catégorie « Français » soit présentée en premier lieu. Le libellé des questions portant sur la connaissance des langues officielles et des langues non officielles reflétait également ce changement.

Langue : Langue de travail

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Cette question portait sur la langue le plus souvent utilisée au travail par le recensé au moment du recensement. Des données sur les autres langues utilisées au travail de façon régulière ont aussi été recueillies.

Recensement : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005

N° de question : Variable directe : question 48

Réponses : Se reporter aux figures 9, 9A, 9B, 9C, 9D, 9E et 9F.

Remarques : Cette question a été posée pour la première fois en 2001. La question est restée la même en 2006. Voici les instructions qui étaient énoncées dans le *Guide du Recensement de 2006* :

Partie a)

Dans le cas des personnes dont le travail demande beaucoup d'interaction avec des clients ou des collègues, déclarez la langue utilisée le plus souvent.

Dans le cas des personnes dont le travail demande beaucoup de rédaction, déclarez la langue dans laquelle elles rédigent le plus souvent.

Dans le cas des personnes sourdes ou malentendantes, ou qui ont de la difficulté à parler et à se faire comprendre, déclarez un langage gestuel s'il est utilisé le plus souvent au travail.

Ne déclarez que les **langues utilisées** dans le cadre d'un emploi ou d'un projet important.

Déclarez deux langues uniquement si elles sont utilisées **également**.

Ne déclarez **pas** une langue utilisée seulement lors des pauses-café, des repas ou d'autres types de pauses.

Partie b)

Déclarez toutes les autres langues que cette personne utilise régulièrement dans le cadre de son emploi ou d'un projet important, bien que moins souvent que la langue principale déclarée à la partie a).

Ne déclarez **pas** une langue utilisée seulement lors des pauses-café, des repas ou d'autres types de pauses.

L'annexe G présente la liste des langues non officielles déclarées en 2006.

Langue : Langue maternelle

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Population totale

N^{os} de question : Variable directe : question 7 du questionnaire abrégé et question 16 du questionnaire complet

Réponses : Voir les figures 9, 9A, 9B, 9C, 9D, 9E et 9F.

Remarques : La question sur la langue maternelle est la seule question ayant trait à la langue qui est posée à l'ensemble de la population. Sur le questionnaire complet, quatre questions sur la langue ont été posées, l'une à la suite de l'autre, à un échantillon de 20 % de la population. La question sur la langue maternelle figurait après les questions sur la connaissance des langues et la question sur la langue parlée à la maison; c'était aussi le cas en 2001, en 1996 et en 1991.

Le terme « à la maison » a été ajouté au libellé de la question sur la langue maternelle afin de préciser le contexte où la personne a appris la langue. Seules les deux langues officielles, le français et l'anglais, figuraient dans le questionnaire. Les autres langues pouvaient être inscrites en lettres dans l'espace prévu; c'était aussi le cas en 2001, en 1996 et en 1991. Aux recensements antérieurs, les langues non officielles les plus répandues figuraient sur le questionnaire.

Depuis 1996, seule l'existence d'une réponse écrite figurant sur le questionnaire abrégé était saisie sans que la langue précise soit saisie. Des renseignements détaillés sur la langue maternelle seront toutefois encore produits à partir des données recueillies auprès des personnes échantillonnées (20 % de la population) qui ont reçu le questionnaire complet.

Une instruction qui se retrouvait dans le *Guide du Recensement de 1986* a été ajoutée sur le questionnaire de 1991, et conservée sur celui de 1996, de 2001 et de 2006, dans le but de faciliter la tâche des recensés. Cette instruction se lisait comme suit : « Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise. »

De plus, les instructions suivantes ont été fournies aux recensés dans le *Guide du Recensement de 2006*.

Si la personne a appris deux langues en même temps dans la petite enfance, indiquez la langue qu'elle parlait le plus souvent à la maison avant d'aller à l'école. Indiquez deux langues seulement si la personne les utilisait également et si elle les comprend encore.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler :

- indiquez la langue qui est utilisée le plus souvent à la maison pour lui parler; inscrivez deux langues seulement si elles sont utilisées également pour parler à l'enfant, de sorte qu'il les apprendra en même temps.

Dans la version française de tous les questionnaires du recensement, pour toutes les questions faisant partie du module des langues où un choix de réponses était offert, l'ordre dans lequel les choix étaient indiqués a été modifié après 1996 pour que la catégorie « Français » soit présentée en premier lieu. Le libellé des questions portant sur la connaissance des langues officielles et des langues non officielles reflétait également ce changement.

À des fins de comparabilité, l'annexe G fournit la liste des langues diffusées en 1996, 2001 et 2006.

Figure 9 Langue maternelle, langue parlée à la maison, langue de travail et connaissance des Langues non officielles

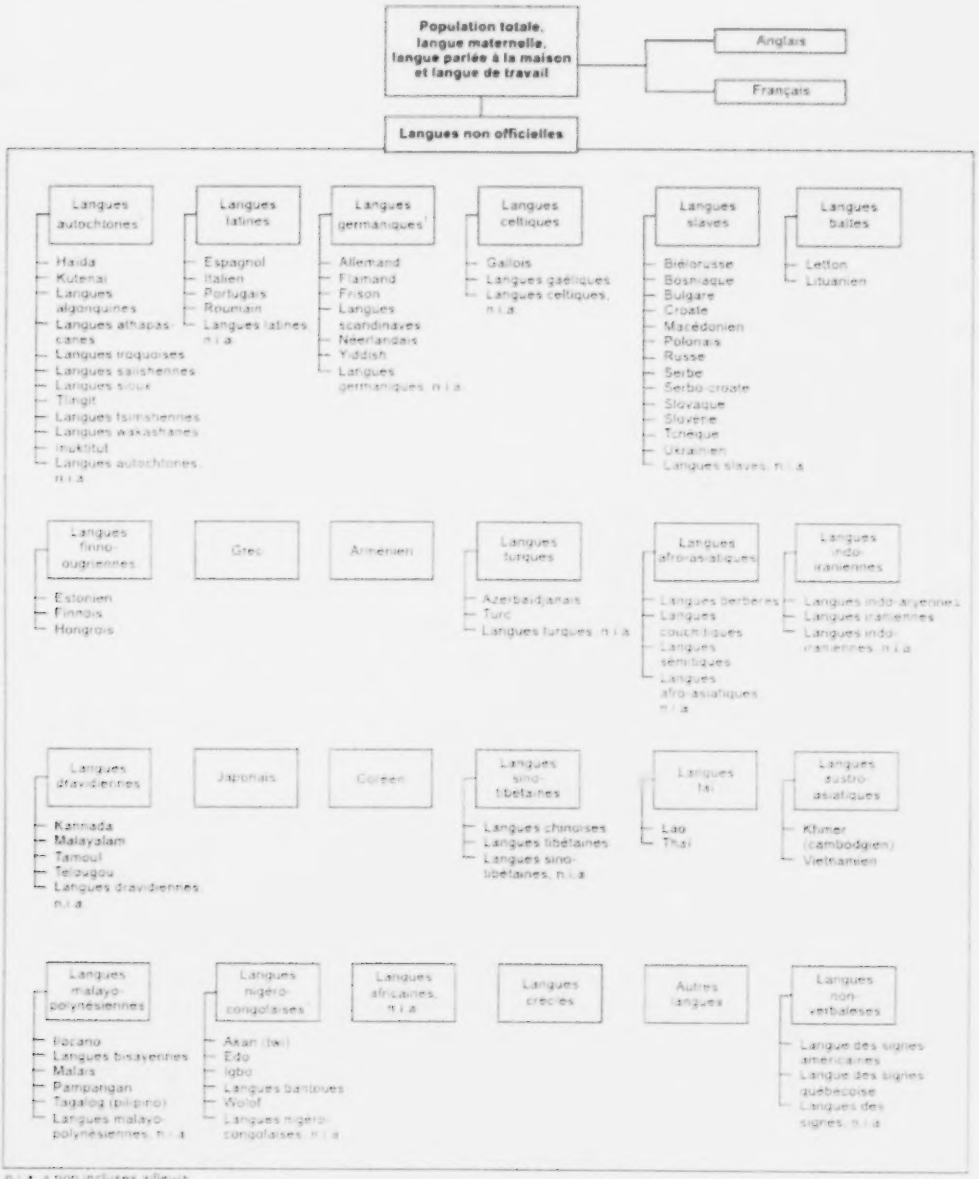

n.i.a. = non incluses ailleurs
n.d.a. = non déclaré ailleurs
1. Voir les figures 9A, 9B, 9C, 9D, 9E et 9F à la page suivante pour les catégories détaillées de langues autochtones, de langues germaniques, de langues nigéro-congolaises, de langues afro-asiatiques, de langues indo-iraniennes et de langues sino-tibétaines.

Source Statistique Canada, Programme des zones spéciales du recensement.

Figure 9A Langues autochtones

n.i.a. = non incluses ailleurs

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Figure 9B Langues germaniques

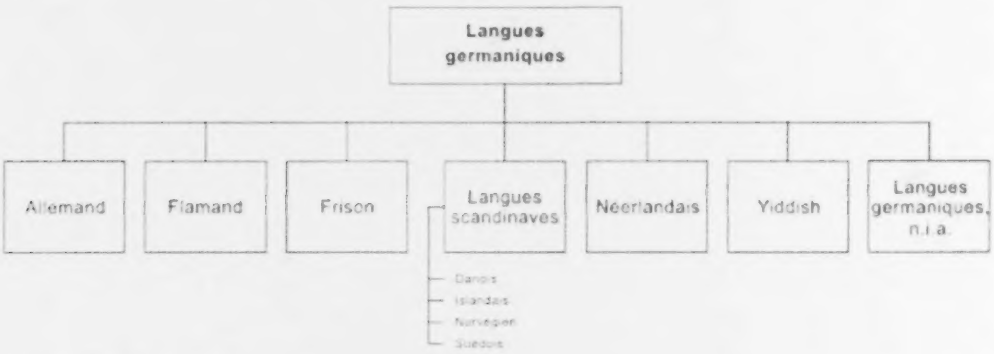

n.i.a. = non incluses ailleurs

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Figure 9C Langues nigéro-congolaises

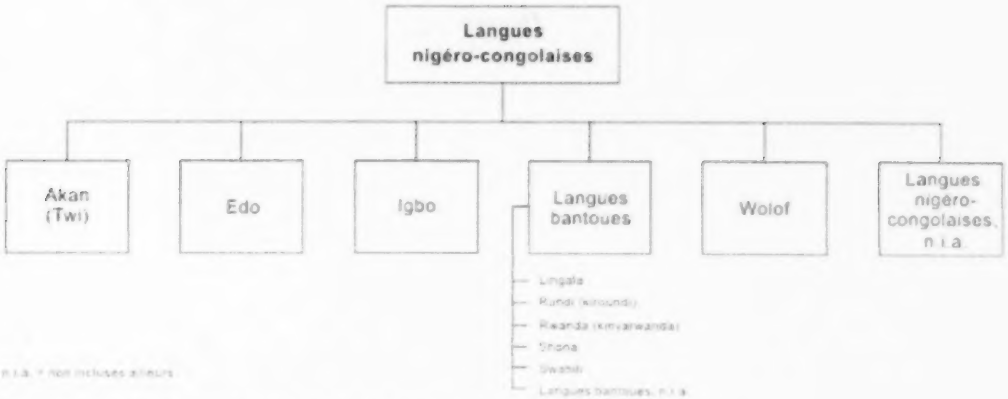

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement

Figure 9D Langues afro-asiatiques

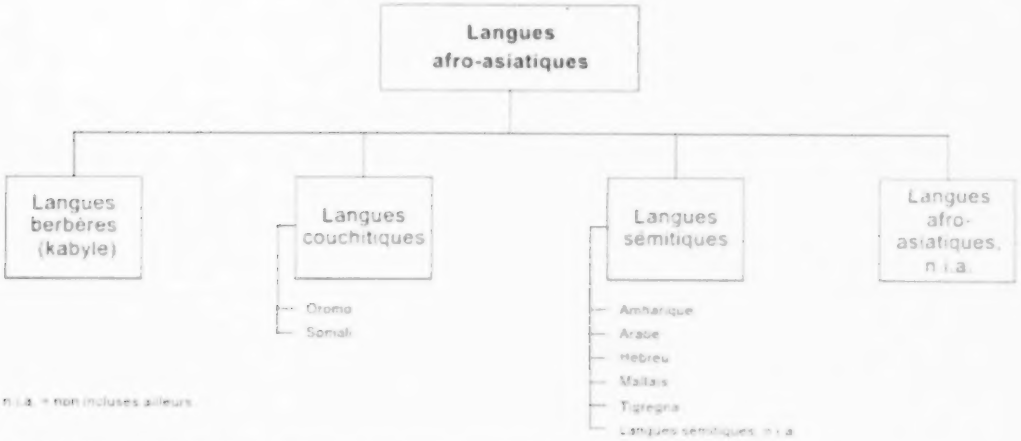

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement

Figure 9E Langues indo-iraniennes

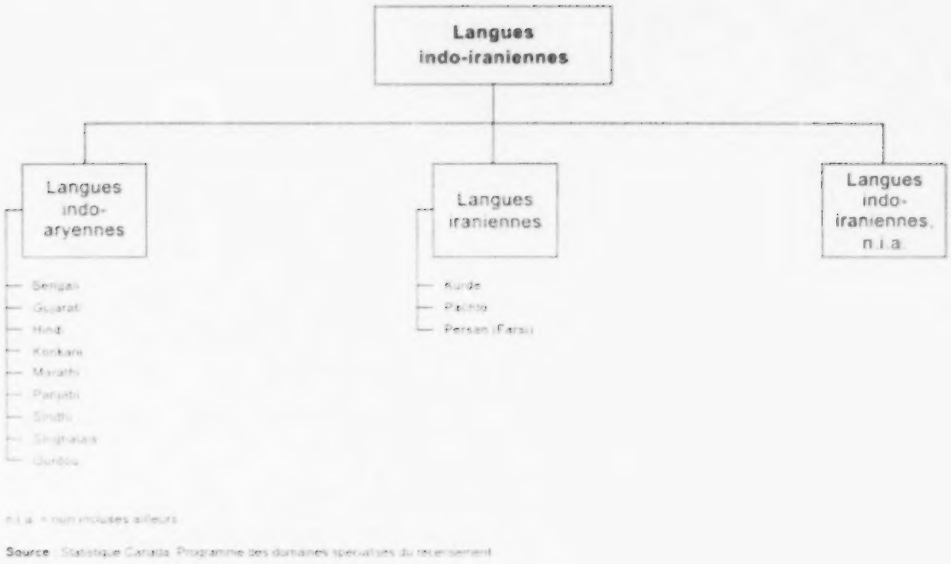

n.i.a. = non incluses ailleurs

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement

Figure 9F Langues sino-tibétaines

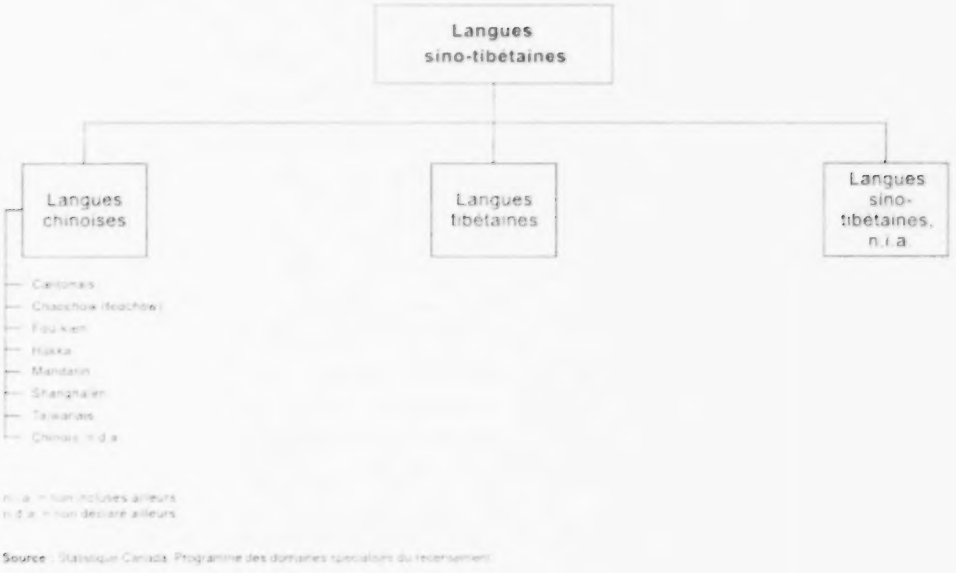

n.i.a. = non incluses ailleurs
n.d.a. = non déclaré ailleurs

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement

Langue : Langue parlée à la maison

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Langue que le recensé parlait le plus souvent à la maison ou de façon régulière au moment du recensement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 15

Réponses : Voir les figures 9, 9A, 9B, 9C, 9D, 9E et 9F.

Remarques : Cette question a été modifiée après le Recensement de 1996. Auparavant, on demandait aux recensés d'indiquer la langue qu'ils parlaient le plus souvent à la maison, ce qui représente maintenant la partie a) de la question posée en 2001 et en 2006. La partie b) portant sur la langue parlée de façon régulière à la maison a été rajoutée depuis 2001. Ce changement avait pour objet d'obtenir un portrait complet de la situation linguistique de certains ménages canadiens.

Les instructions suivantes étaient fournies aux recensés dans le *Guide du Recensement de 2006*.

Partie a)

Indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison. Indiquez plus d'une langue seulement si toutes les langues sont utilisées également.

Dans le cas d'une personne vivant seule :

- indiquez la langue avec laquelle vous vous sentez le plus à l'aise.

Dans le cas d'un enfant n'ayant pas encore appris à parler :

- indiquez la langue parlée le plus souvent à la maison à cet enfant; si deux langues sont parlées, indiquez la langue qui est utilisée le plus souvent pour s'adresser à l'enfant; si les deux langues sont utilisées également, indiquez-les toutes les deux.

Partie b)

Indiquez toutes les autres langues que cette personne parle régulièrement à la maison, mais pas aussi souvent que la langue indiquée à la partie a).

Dans la version française de tous les questionnaires du recensement, pour toutes les questions faisant partie du module des langues où un choix de réponses était offert, l'ordre dans lequel les choix étaient indiqués a été modifié après 1996 pour que la catégorie « Français » soit présentée en premier lieu. Le libellé des questions portant sur la connaissance des langues officielles et des langues non officielles reflétait également ce changement.

À des fins de comparabilité, l'annexe G fournit la liste des langues diffusées en 1996, 2001 et 2006.

Comparaison avec les données du Recensement de 1996

Certaines données du Recensement de 2006 sur la langue parlée à la maison selon le genre de réponse (par exemple, « parlée régulièrement ») ne sont pas comparables avec celles des recensements antérieurs puisque la deuxième partie de la question portant sur la langue parlée à la maison, qui se rapporte à la langue parlée régulièrement à la maison, a été posée pour la première fois en 2001. La catégorie « Réponses uniques » signifie que la langue indiquée est la seule qui est parlée le plus souvent à la maison, alors que la catégorie « Réponses multiples » signifie qu'au moins deux langues parlées le plus souvent à la maison ont été indiquées.

Lorsque l'on compare les données du Recensement de 2006 sur la langue parlée à la maison avec celles de 1996, seule la langue parlée le plus souvent à la maison doit être utilisée puisque, avant le Recensement de 2001, il n'y avait pas de question posée quant aux langues parlées régulièrement.

C'est à partir des réponses uniques de la partie a) de la question sur la langue parlée à la maison que les catégories « Uniquement » et « Surtout » ont été dérivées pour en obtenir la fréquence d'utilisation. La catégorie « À égalité » a été dérivée à partir des réponses multiples de la partie a) de la question sur la langue parlée à la maison pour en obtenir la fréquence d'utilisation. Enfin, la catégorie « Régulièrement » a été créée à partir des réponses à la deuxième partie de la question sur la langue parlée à la maison, posée pour la première fois en 2001.

Langue : Première langue officielle parlée

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Variable élaborée pour l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

Recensements : 2006 (échantillon 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 13, 15 et 16

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable a été dérivée dans le cadre de l'application de la *Loi sur les langues officielles*.

La méthode de dérivation est décrite dans le règlement concernant l'emploi des langues officielles dans la prestation de services au public. Elle tient compte premièrement de la connaissance des deux langues officielles, deuxièmement de la langue maternelle et troisièmement de la langue parlée à la maison.

Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en français seulement ont le français comme première langue officielle parlée. Les personnes qui peuvent soutenir une conversation en anglais seulement ont l'anglais comme première langue officielle parlée. Les réponses aux questions sur la langue maternelle et sur la langue parlée à la maison sont ensuite utilisées pour établir la première langue officielle parlée des personnes qui peuvent

parler le français et l'anglais ou qui ne parlent ni l'une ni l'autre des langues officielles. On inclut dans la catégorie Français les personnes qui ont le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue maternelle. Les personnes qui ont l'anglais seulement ou l'anglais et au moins une langue non officielle comme langue maternelle sont incluses dans la catégorie Anglais. Pour les cas non encore classés, on inclut dans la catégorie Français les personnes ayant le français seulement ou le français et au moins une langue non officielle comme langue parlée à la maison. On procède de la même manière pour la catégorie Anglais. La population se trouve ainsi classée dans deux catégories principales : Français ou Anglais. Il faut ajouter deux catégories résiduelles pour les personnes qui n'ont pu être classées à l'aide des renseignements fournis : le français et l'anglais et ni le français ni l'anglais.

Veuillez consulter les documents suivants pour obtenir plus de renseignements : *Règlement concernant l'emploi de l'une ou l'autre des langues officielles dans les communications avec le public et la prestation des services au public*, enregistré le 16 décembre 1991 conformément à l'article 85 de la *Loi sur les langues officielles*, L.R.C., ch. 32 (4e supplément) et *Estimations de la population selon la première langue officielle parlée, 1991*, n° 94-320 au catalogue, Division de la démographie, Statistique Canada.

Lien avec la personne repère (Personne 1)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Lien de chaque membre du ménage avec la personne repère (Personne 1). Un membre du ménage peut être **apparenté** à la Personne 1 par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption (par exemple, époux ou épouse, partenaire en union libre, fils ou fille, père ou mère) ou encore être **non apparenté** (par exemple, chambreur, colocataire, employé).

Recensements : 2006[1], 2001[1], 1996[1], 1991, 1986, 1981[2], 1976[3], 1971[4]

Population : Population totale

N° de question : Variable directe : question 6

Réponses : Personne 1

Apparentée à la Personne 1 – époux ou épouse de sexe opposé, époux ou épouse de même sexe[5], partenaire en union libre de sexe opposé, partenaire en union libre de même sexe, fils ou fille, père ou mère, frère ou sœur, gendre ou bru, beau-père ou belle-mère, beau-frère ou belle-sœur, grand-père ou grand-mère, petit-fils ou petite-fille, neveu ou nièce, cousin ou cousine, oncle ou tante; autre personne apparentée à la Personne 1 (non précisée ailleurs) et son époux ou son épouse, son ou sa partenaire en union libre de sexe opposé ou de même sexe, ses fils ou filles, ou ses petits-enfants

Non apparentée à la Personne 1 – chambreur ou chambreuse, colocataire, employé(e), propriétaire/gérant, ainsi que leur époux ou épouse, partenaire en union libre de sexe opposé ou de même sexe, fils ou fille, ou petit-enfant; associé(e) dans une colonie huttérite, époux ou épouse de l'associé(e) dans une colonie huttérite, fils ou fille de l'associé(e) dans une colonie huttérite, petit-enfant de l'associé(e) dans une colonie huttérite, pensionnaire d'un établissement institutionnel

Remarques : Sans objet

Notes :

1. Aux recensements de 2006 et de 2001, les réponses écrites de la question 6 (Lien avec la Personne 1) des formules 2A et 3A (2A seulement en 1996) n'ont pas été saisies, mais ont été classées comme « Autres réponses écrites ». Les réponses écrites des formules 2B, 2C, 2D et 3B (2B, 2C, 2D et 3 en 1996) ont été saisies telles que déclarées par les répondants. Contrairement aux recensements précédant celui de 1996, les données publiées sur les familles seront tirées de la base de données-échantillon.

2. Au Recensement de 1981, l'expression « **Personne 1** » a remplacé celle de « **chef de ménage** » pour désigner la personne repère du ménage. La Personne 1 peut être l'une ou l'autre des personnes suivantes :

   - soit le conjoint ou la conjointe au sein d'un couple marié vivant dans le logement;
   - l'un ou l'autre des partenaires vivant en union libre;
   - soit le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vit avec son ou ses enfants, quel que soit leur âge. Se reporter à la variable Famille de recensement l'Univers des familles pour connaître les modifications apportées au concept des enfants.

   Si aucune de ces catégories ne s'applique, n'importe quel adulte du ménage peut être considéré comme la Personne 1.

3. Lors du Recensement de 1976, le chef du ménage était :

   - l'époux ou l'épouse;
   - le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses enfants célibataires;
   - tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

4. Lors du Recensement de 1971, le chef du ménage était :

   - l'époux plutôt que l'épouse;
   - le père ou la mère, lorsque seulement un des deux vivait avec ses
   - enfants jamais mariés;
   - tout membre d'un groupe partageant un logement à parts égales.

5. À partir du Recensement de 2006.

Lieu de naissance : Lieu de naissance de la mère

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Fait référence au pays de naissance de la mère du répondant.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 25 b)

Réponses : Les catégories de réponse comprenaient un cercle à cocher pour la réponse « Née au Canada » ainsi qu'une case pour réponse écrite, « Née à l'extérieur du Canada – Précisez le pays ».

Se reporter à l'annexe J pour les lieux de naissance répertoriés au Recensement de 2006.

Remarques : Les recensés devaient déclarer le lieu de naissance de leur mère d'après les frontières qui existaient le jour du recensement, soit le 16 mai 2006. Par exemple, un répondant dont la mère est née dans une région qui, au moment de sa naissance, faisait partie de l'URSS, mais qui fait maintenant partie du Kazakhstan devait inscrire « Kazakhstan ».

Les réponses fournies aux questions du recensement sur le lieu de naissance du répondant, le lieu de naissance du père et le lieu de naissance de la mère servent à dériver la variable Statut des générations.

Lieu de naissance : Lieu de naissance du père

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Fait référence au pays de naissance du père du répondant.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 25a)

Réponses : Les catégories de réponses comprenaient un cercle à cocher pour la réponse « Né au Canada » ainsi qu'une case pour réponse écrite, « Né à l'extérieur du Canada – Précisez le pays ».

Reportez-vous à l'annexe J pour voir les lieux de naissance déclarés au Recensement de 2006.

Remarques : Les recensés devaient déclarer le lieu de naissance de leur père d'après les frontières qui existaient le jour du recensement, soit le 16 mai 2006. Par exemple, un répondant dont le père est né dans une région qui, au moment de sa naissance, faisait partie de l'URSS, mais qui fait maintenant partie du Kazakhstan devait inscrire « Kazakhstan ».

Les réponses fournies aux questions du recensement sur le lieu de naissance du répondant, le lieu de naissance du père et le lieu de naissance de la mère servent à dériver la variable Statut des générations.

Lieu de naissance : Lieu de naissance du répondant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Province ou territoire où est né le répondant, s'il est né au Canada, ou pays où il est né, s'il est né à l'extérieur du Canada.

Recensements : Population 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 9

Réponses : Les catégories de réponse comprenaient 13 cercles à cocher correspondant aux provinces et aux territoires du Canada pour les personnes « Nées au Canada » et une case pour réponse écrite où les personnes « Nées à l'extérieur du Canada » devaient inscrire leur pays de naissance.

Une comparaison entre les lieux de naissance déclarés aux recensements de 2006, de 2001 et de 1996 est présentée à l'annexe J.

Remarques : Les recensés devaient déclarer leur lieu de naissance d'après les frontières qui existaient le jour du recensement, soit le 16 mai 2006. Par exemple, les répondants nés dans une région qui, au moment de leur naissance, faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, mais qui fait maintenant partie du territoire du Nunavut devaient cocher « Nunavut ». De même, les répondants nés dans une région qui, au moment de leur naissance, faisait partie de l'URSS mais qui fait maintenant partie du Kazakhstan devaient inscrire « Kazakhstan ».

En 2006, les réponses à cocher pour le lieu de naissance au Canada ont été utilisées de nouveau. Au Recensement de 2001, pour la seule fois depuis le Recensement de 1941, les répondants devaient inscrire en lettres le nom de la province ou du territoire canadien où ils sont nés au lieu de cocher un cercle.

Les réponses fournies aux questions sur le lieu de naissance du répondant, le lieu de naissance du père et le lieu de naissance de la mère servent à dériver la variable Statut des générations.

Lieu de naissance : Statut des générations

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Fait référence au statut générationnel d'une personne, c'est-à-dire, 1re génération, 2e génération ou 3e génération ou plus.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

Nos de question : Variable dérivée : questions 9 et 25 a) et 25 b)

Réponses : 1re génération, 2e génération, 3e génération ou plus

Remarques : La variable statut des générations est dérivée à partir des réponses aux questions sur le lieu de naissance du répondant (question 9), le lieu de naissance du père (question 25 a]) et le lieu de naissance de la mère (question 25 b]). Pour obtenir de plus amples renseignements sur les questions sur le lieu de naissance du Recensement de 2006, reportez-vous aux définitions des variables Lieu de naissance du répondant, Lieu de naissance du père et Lieu de naissance de la mère.

Le statut des générations comporte trois catégories de réponses, qui sont définies ci-dessous.

1re génération

Personnes nées à l'extérieur du Canada. Il s'agit, pour la plupart, de personnes qui sont, ou qui ont déjà été, des immigrants reçus au Canada. Sont également incluses dans la première génération un petit nombre de personnes nées à l'extérieur du Canada de parents qui sont citoyens canadiens de naissance. En outre, la première génération comprend les résidents non permanents (personnes au Canada venant d'un autre pays qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux au Canada).

2e génération

Personnes nées au Canada dont au moins un des parents est né à l'extérieur du Canada. Sont incluses a) les personnes nées au Canada dont les deux parents sont nés à l'extérieur du Canada et b) les personnes nées au Canada dont un des parents est né au Canada et l'autre est né à l'extérieur du Canada (les grands-parents de ces personnes peuvent être nés au Canada ou à l'extérieur du Canada).

3e génération ou plus

Personnes nées au Canada dont les deux parents sont nés au Canada (les grands-parents de ces personnes peuvent être nés au Canada ou à l'extérieur du Canada).

Lieu habituel de résidence

Partie A – Définition en langage simple :

Logement où une personne habite la plupart du temps.

Partie B – Définition détaillée :

Dans la plupart des cas, les personnes ont un seul lieu de résidence et il est simple de les dénombrer à leur lieu habituel de résidence; il suffit en effet d'inscrire tous les résidents habituels du logement le jour du recensement en suivant les instructions étape par étape figurant au début du questionnaire du recensement.

Toutefois, dans certains cas, il est plus difficile de déterminer le lieu habituel de résidence d'un recensé; des règles spéciales ont donc été élaborées en vue de définir ce qu'est le lieu habituel de résidence d'une personne.

1. Personnes ayant plus d'un domicile

   Cette catégorie inclut toutes les personnes ayant plus d'un domicile au Canada qu'elles pourraient considérer comme leur lieu habituel de résidence. Dans ce cas, le lieu habituel de résidence est le logement où la personne passe la plus grande partie de l'année. Si la personne passe autant de temps à chaque domicile ou n'est pas certaine du domicile qu'elle doit choisir, il faut considérer comme son lieu habituel de résidence le logement où elle a passé la nuit du 15 au 16 mai 2006 (jour du recensement).

   Il y a toutefois deux exceptions à cette règle :

1. Les fils ou filles qui habitent ailleurs pendant leurs études, mais qui retournent vivre chez leurs parents une partie de l'année, doivent considérer le domicile de leurs parents comme leur lieu habituel de résidence, même s'ils vivent ailleurs la plus grande partie de l'année.

2. Les époux, épouses ou partenaires en union libre qui n'habitent pas avec leur famille à cause de leur travail, mais qui retournent à la maison régulièrement (par exemple, les fins de semaine) doivent considérer le domicile partagé avec leur conjoint ou partenaire comme étant leur lieu habituel de résidence, même s'ils vivent ailleurs la plus grande partie de l'année.

2. Personnes vivant dans un établissement institutionnel (comme un hôpital, un foyer pour personnes âgées, une prison ou un établissement de correction)

   Les personnes qui n'ont pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada ou les personnes qui ont demeuré dans un ou plusieurs établissements institutionnels pour une période continue de six mois ou plus sont considérées comme des résidents habituels de l'établissement institutionnel.

3. Résidents n'ayant pas de lieu habituel de résidence

   Les personnes n'ayant pas de lieu habituel de résidence doivent être dénombrées dans le logement où elles ont passé la nuit du 15 au 16 mai 2006.

4. Personnes résidant à l'extérieur du Canada

   Les citoyens canadiens et les immigrants reçus habitant à l'extérieur du Canada le jour du recensement (notamment les personnes qui sont à bord de navires marchands ou de navires appartenant au gouvernement canadien, les employés des gouvernements canadiens [fédéral et provinciaux] et leur famille ainsi que les membres des Forces armées canadiennes et leur famille), qui n'ont pas de domicile fixe au Canada occupé par un ou plusieurs membres de leur famille, devaient indiquer sur leur questionnaire de recensement l'adresse qu'ils utilisaient aux fins des élections ou l'adresse de leur dernier domicile fixe au Canada. On se sert de ces renseignements pour déterminer l'emplacement géographique du lieu habituel de résidence.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Le concept de lieu habituel de résidence est nécessaire afin de s'assurer que les résidents du Canada soient dénombrés une fois et seulement une fois. L'utilisation de ce concept signifie que le Recensement du Canada est un recensement *de jure* et non pas un recensement *de facto*. En conséquence, les résidents sont dénombrés à leur lieu habituel de résidence, peu importe l'endroit où ils se trouvent le jour du recensement. La méthode *de jure* est utilisée depuis 1871.

Mobilité : Agglomération de recensement de résidence actuelle

Partie A – Définition en langage simple :

Centre urbain comptant de 10 000 à 99 999 habitants dans lequel la personne recensée habitait le 16 mai 2006, jour du recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Agglomération de recensement (AR) où est située la résidence actuelle (2006) du recensé. Voir la section sur la géographie.

Recensement : Sans objet

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Mobilité : Division de recensement de résidence actuelle

Partie A – Définition en langage simple :

Comté, municipalité régionale de comté, district régional, etc., dans lequel ou laquelle la personne recensée habitait le 16 mai 2006, jour du recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouve le lieu habituel de résidence actuelle (2006) du recensé. Voir la section sur la géographie.

Recensement : Sans objet

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Mobilité : Mobilité 1 : Classification des secteurs statistiques de la résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classification des secteurs statistiques (CSS) de l'endroit où la personne avait son domicile habituel le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. La CSS regroupe les subdivisions de recensement (SDR) selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR) subdivisée ou non en secteurs de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement (ZIM) ou d'un des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Auparavant, les SDR étaient réparties selon les RMR/AR et les régions autre qu'une RMR/AR du Canada. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : Question 23, CSS selon la classification du Recensement de 2006

Réponses : Sans objet

Remarques : La Classification des secteurs statistiques regroupe les subdivisions de recensement (SDR) selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR) subdivisée ou non en secteurs de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement (ZIM) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Auparavant, les SDR étaient réparties selon les RMR/AR et les régions autre qu'une RMR/AR du Canada. Le nombre de SDR selon la CSS est présenté au tableau 3, dans la section sur la géographie.

La CSS de la résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites actuelles du Recensement de 2006.

Cette variable permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents groupes de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les ZIM fortes, les ZIM modérées, les ZIM faibles, les ZIM sans influence ou les territoires.

Mobilité : Mobilité 1 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 2006 où la personne avait son domicile habituel le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement.

Le lieu de résidence un an auparavant est rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 2006 de la SDR de résidence 1 an auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées **soit** rurales **ou** urbaines, certaines SDR sont mixtes. En pareils cas, on a attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence un an auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 2006 de la population rurale et urbaine de la SDR « mixte » dans laquelle ils résidaient un an auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 1 an auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition des concepts de Région rurale (RR) et Région urbaine (RU), consultez la section sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Mobilité 1 : Composantes de migration (interne et externe)

Partie A – Définition en langage simple :

Les personnes ayant déménagé d'une ville à une autre à l'intérieur du Canada, entre le 16 mai 2005 et le 16 mai 2006, sont des « migrants internes ». Les personnes venues de l'étranger pour habiter au Canada, entre le 16 mai 2005 et le 16 mai 2006, constituent les « migrants externes ». Les composantes de migration répartissent les « migrants » en trois catégories selon :

- qu'ils résidaient dans la même province, le 16 mai 2006, que celle où ils habitaient le 16 mai 2005 (migrants infraprovinciaux);
- qu'ils résidaient dans une province différente, le 16 mai 2006, de celle où ils habitaient le 16 mai 2005 (migrants interprovinciaux);
- qu'ils résidaient à l'extérieur du Canada le 16 mai 2005, un an avant le jour du recensement (migrants externes).

Partie B – Définition détaillée :

Variable dérivée portant sur les types de migrants.

Les **migrants infraprovinciaux** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient un an plus tôt, dans la même province.

Les **migrants interprovinciaux** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient un an plus tôt, dans une province différente.

Les **migrants externes** sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Réponses : Sans objet

Remarques : Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de subdivisions de recensement (SDR) (par exemple, divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne** et le **solde migratoire interne**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **immigrants internes**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **émigrants internes**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'immigrants internes arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, moins le nombre d'émigrants internes ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Se reporter également aux « Remarques » sous Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant.

Mobilité : Mobilité 1 : Division de recensement de résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Comté, municipalité régionale de comté, district régional, etc., dans lequel ou laquelle la personne recensée habitait un an avant le jour du recensement, soit le 16 mai 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité 1 an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la « municipalité » et de la « province » de résidence 1 an auparavant. Cette réponse en lettres a été ensuite convertie en code de sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section sur la géographie). Le code de quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code de sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire de deux chiffres suivi d'un code de division de recensement de deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils « Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » un an auparavant (c.-à-d. les migrants internes) devaient indiquer le nom de l'endroit et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR) et n'appartient qu'à une seule division de recensement (DR).

La DR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites du recensement de 2006.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence 1 an auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable Division de recensement de résidence 1 an auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR actuelle de résidence et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable Division de recensement (DR) dans la section sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant et à la figure 10.

Figure 10 Variables sur la mobilité du Recensement de 2006

Variables sur la mobilité 1
Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant Division de recensement de résidence 1 an auparavant Province ou territoire de résidence 1 an auparavant Pays de résidence 1 an auparavant Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Variables sur la mobilité 5
Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant Division de recensement de résidence 5 ans auparavant Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant Pays de résidence 5 ans auparavant Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Mobilité : Mobilité 1 : Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, genre de SDR selon la classification du Recensement de 2006

Réponses : Sans objet

Remarques : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. La liste des genres de SDR est présentée au tableau 7 dans la section sur la géographie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de SDR, reportez-vous aux « Remarques » dans la section sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence 1 an auparavant est déterminé selon les limites du Recensement de 2006 et le statut municipal de 2006.

Cette variable permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques et les hameaux.

Mobilité : Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Information indiquant si la personne recensée occupait le même domicile le 16 mai 2006 (jour du recensement) que celui qu'elle occupait un an plus tôt (le 16 mai 2005). Par conséquent, on trouve des « personnes n'ayant pas déménagé » et des « personnes ayant déménagé ». Les « personnes ayant déménagé » sont classées selon qu'elles ont déménagé à l'intérieur de la même ville (les non-migrants), selon qu'elles ont déménagé dans une autre ville (les migrants internes) ou selon qu'elles sont venues de l'étranger pour habiter au Canada (les migrants externes).

Partie B – Définition détaillée :

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel un an plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette catégorisation correspond à la mobilité (1 an auparavant). Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au **statut migratoire**.

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse **mais** dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient un an plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une SDR autre que celle où elles résidaient un an plus tôt (**migrants internes**) ou qui résidaient à l'extérieur du Canada un an plus tôt (**migrants externes**).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable est dérivée à partir des catégories de réponses suivantes : Habitait à l'adresse actuelle; Habitait la même subdivision de recensement (SDR), **mais** à une autre adresse; Habitait une autre SDR au Canada [le répondant doit indiquer le nom de la SDR (municipalité) et de la province ou du territoire]; Habitait en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays).

En 1991, contrairement à la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant, le lieu de résidence 1 an auparavant a été limité à l'échelon provincial. Depuis 1996, la couverture géographique du lieu de résidence 1 an auparavant est identique à celle du lieu de résidence 5 ans auparavant. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le statut migratoire, reportez-vous à la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et à la figure 10.

Pour obtenir de l'information sur la comparabilité historique des données sur la variable Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant à partir de 1961, reportez-vous à l'annexe I.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada un an auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les « immigrants reçus »; reportez-vous à la variable Immigration : Année d'immigration. Lorsqu'ils déclarent leur pays de résidence un an auparavant, les migrants externes doivent indiquer le pays en question d'après ses frontières actuelles.

Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada un an auparavant mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de SDR (par exemple, divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, le **solde migratoire interne**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **immigrants internes**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination

quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **émigrants internes**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'immigrants internes arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des 12 mois ayant précédé le recensement, moins le nombre d'émigrants internes ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recoupement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposé.

Le concept de « migrants » est défini au niveau des SDR. Pour les niveaux géographiques inférieurs, comme les unités de collecte (UC), les aires de diffusion (AD) et les secteurs de recensement (SR), la distinction entre la population des migrants et des non-migrants est faite au niveau de la SDR correspondant à l'UC, à l'AD ou au SR. Par exemple, les migrants au sein d'un SR sont les personnes qui sont originaires d'une SDR différente, alors que les non-migrants sont celles qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, même s'ils sont passés d'un SR à un autre à l'intérieur de la même SDR ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

Lorsque l'on totalise les données sur le lieu habituel de résidence un an auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions géographiques sont indiquées selon leurs limites de 2006, même s'il est question du lieu de résidence en 2005. Cela s'applique à tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, régions métropolitaines de recensement, divisions de recensement et subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables Mobilité 1 suivantes :

- Division de recensement de résidence 1 an auparavant
- Région métropolitaine de recensement ou Agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant
- Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant
- Genre de subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant
- Pays de résidence 1 an auparavant
- Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant
- Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle
- Province ou territoire de résidence 1 an auparavant
- Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 1 an auparavant

Consultez également la figure 10 et la section sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 11, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence 1 an auparavant posée lors du Recensement de 2006 et le cadre théorique de la mobilité (1 an auparavant).

Figure 11 Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du Recensement de 2006 sur le lieu de résidence un an auparavant

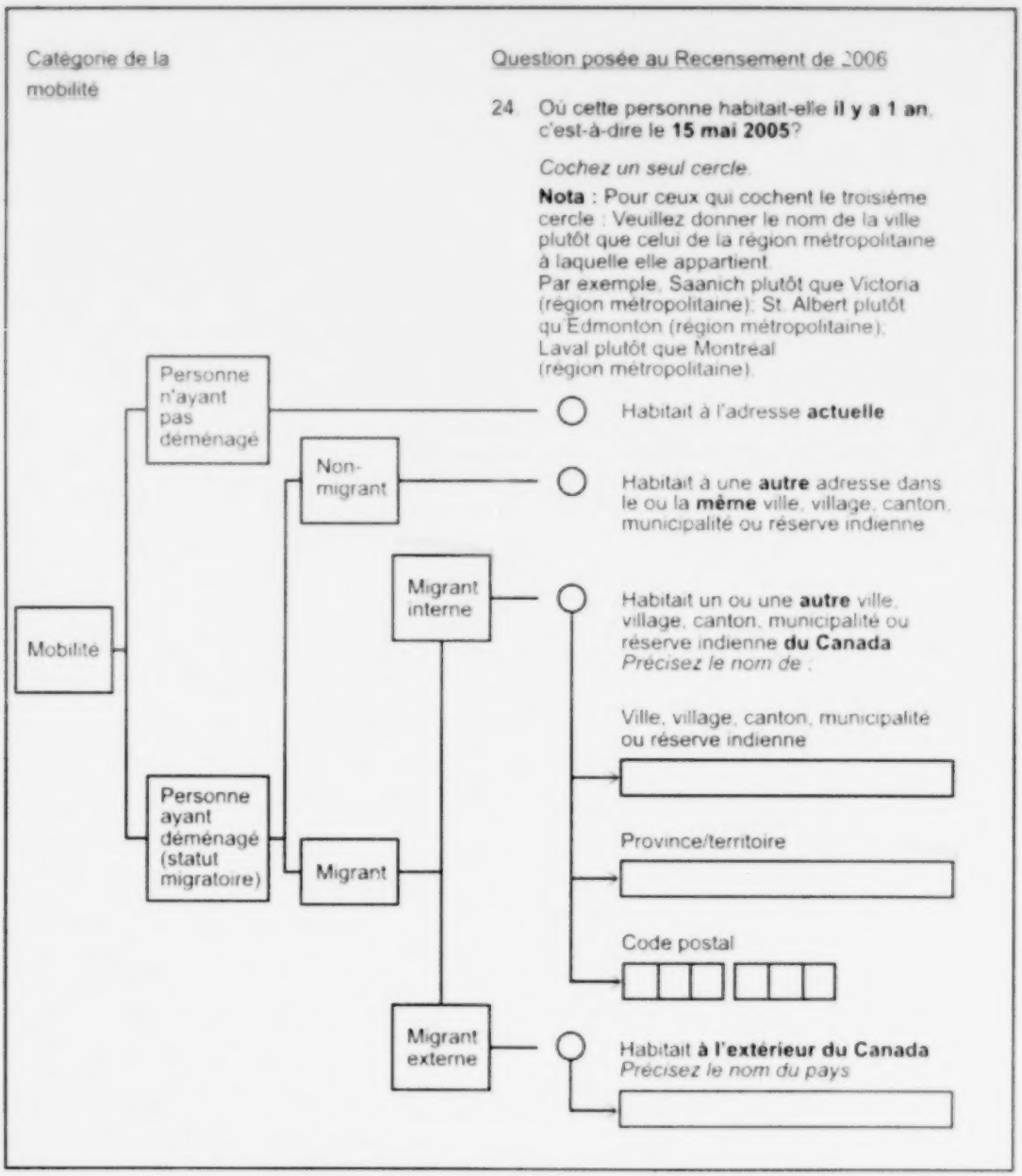

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Mobilité : Mobilité 1 : Pays de résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité 1 an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom du « pays » de résidence 1 an auparavant. Cette réponse en lettres a été ensuite convertie en code de trois chiffres selon la classification des lieux de naissance. Les réponses qui correspondent à un continent, telles que « Afrique » ou « Europe », ont été codées comme des continents.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils « Habitaient en dehors du Canada » (c.-à-d. les migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence 1 an auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable Pays de résidence 1 an auparavant ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants ni aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable « Pays actuel de résidence » correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada un an auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les « Remarques » pour la variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant et la figure 10.

Mobilité : Mobilité 1 : Province ou territoire de résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité 1 an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la « municipalité » et de la « province » de résidence 1 an auparavant. Cette réponse en lettres a été ensuite convertie en code de sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section sur la géographie). Le code de deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code de sept chiffres de la CGT.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils « Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » un an auparavant (c.-à-d. les migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence 1 an auparavant est le ou la même que la province ou le territoire de résidence actuel. La variable Province ou territoire de résidence 1 an auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous à la variable Province ou territoire dans la section sur la géographie.

Consultez également les « Remarques » pour la variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant et la figure 10.

Mobilité : Mobilité 1 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Centre urbain de 100 000 habitants ou plus (région métropolitaine de recensement) ou centre urbain de 10 000 à 99 999 habitants (agglomération de recensement) dans lequel la personne recensée habitait un an avant le jour du recensement, soit le 16 mai 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23

Réponses : Sans objet

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR/AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence un an auparavant fait partie d'une RMR/AR; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est une des quatre suivantes : 996, 997, 998 et 999. Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux SDR qui les composent, reportez-vous à la *Classification géographique type CGT 2006, volume I*, n° 12-571-XWF et 12-571-XIF au catalogue (le 16 janvier 2007).

Comme dans le cas des subdivisions de recensement (SDR) et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites du Recensement de 2006.

Les migrants dont la SDR de résidence un an auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle de résidence (d'après les limites du Recensement de 2006) sont considérés comme des migrants intra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 16 mai 2006) est dans une autre RMR/AR qu'il y a un an sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui demeuraient dans une RMR/AR un an auparavant (le 16 mai 2005) et dont le lieu actuel de résidence (le 16 mai 2006) se trouve ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada sont des émigrants internes de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (le 16 mai 2006) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada un an auparavant sont des immigrants internes de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR actuelle de résidence et la définition du concept de RMR/AR, reportez-vous à la variable Région métropolitaine de recensement (RMR) et Agglomération de recensement (AR) dans la section sur la géographie.

Consultez également les « Remarques » pour la variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant et la figure 10.

Mobilité : Mobilité 1 : Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Ville dans laquelle la personne recensée habitait un an avant le jour du recensement, soit le 16 mai 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 23

Réponses : À la question sur la mobilité 1 an auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la « municipalité » et de la « province » de résidence 1 an auparavant. Cette réponse en lettres a été ensuite convertie en code de sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section sur la géographie). Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement, et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils « Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » un an auparavant (c.-à-d. les migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR).

La SDR de résidence 1 an auparavant est déterminée selon les limites du recensement de 2006.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable Subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR actuelle de résidence et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable Subdivision de recensement (SDR) dans la section sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 16 mai 2005, soit un an avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 2006 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé un an auparavant, soit le 16 mai 2005.

La taille de la SDR est déterminée d'après la population du Recensement de 2006. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeuraient un an auparavant, dont la population soit nulle en 2006.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 1 an auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de Subdivision de recensement (SDR), consultez la section sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, aux « Remarques » pour la variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Mobilité 1 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Taille de la population actuelle (2006) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (1 an auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 1 an et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 23, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 2006 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (le 16 mai 2006).

Pour certaines SDR, la taille de la population est zéro.

Pour obtenir la définition du concept de Subdivision de recensement (SDR), consultez la section sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante Mobilité 1 : Mobilité – Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 1 an auparavant, aux « Remarques » pour la variable Mobilité 1 : Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Mobilité 5 : Classification des secteurs statistiques de la résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classification des secteurs statistiques (CSS) de l'endroit où la personne avait son domicile habituel le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. La CSS regroupe les subdivisions de recensement (SDR) selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR) subdivisée ou non en secteurs de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement (ZIM) ou d'un des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Auparavant, les SDR étaient réparties selon les RMR/AR et les régions autres qu'une RMR/AR du Canada. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : Question 24, CSS selon la classification du Recensement de 2006

Réponses : Sans objet

Remarques : La Classification des secteurs statistiques regroupe les subdivisions de recensement (SDR) selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR) subdivisée ou non en secteurs de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement ou des agglomérations de recensement (ZIM) ou d'un des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). Auparavant, les SDR étaient réparties selon les RMR/AR et les régions autres qu'une RMR/AR du Canada. Le nombre de SDR selon la CSS est présenté au tableau 3, dans la section sur la géographie.

La CSS de la résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites actuelles du Recensement de 2006.

Cette variable permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents groupes de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les ZIM fortes, les ZIM modérées, les ZIM faibles, les ZIM sans influence ou les territoires.

Mobilité : Mobilité 5 : Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classification (en milieu rural ou urbain) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait sa résidence habituelle le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 24, classification en milieu rural ou urbain

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la classification en milieu rural ou urbain de la SDR de 2006 où la personne avait son domicile habituel le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement.

Le lieu de résidence cinq ans auparavant est rural ou urbain selon la classification rurale ou urbaine de 2006 de la SDR de résidence 5 ans auparavant. Bien que la plupart des SDR soient classées **soit** rurales **ou** urbaines, certaines SDR sont mixtes. En pareils cas, on a attribué aux migrants la classification rurale ou urbaine du lieu de résidence cinq ans auparavant de façon proportionnelle, selon le ratio de 2006 de la population rurale et urbaine de la SDR « mixte » dans laquelle ils résidaient cinq ans auparavant.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 5 ans auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition des concepts de Région rurale (RR) et Région urbaine (RU), consultez la section sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Mobilité 5 : Composantes de migration (interne et externe)

Partie A – Définition en langage simple :

Les personnes ayant déménagé d'une ville à une autre à l'intérieur du Canada, entre le 16 mai 2001 et le 16 mai 2006, sont des « migrants internes ». Les personnes venues de l'étranger pour habiter au Canada, entre le 16 mai 2001 et le 16 mai 2006, constituent les « migrants externes ». Les composantes de migration répartissent les « migrants » en trois catégories selon :

- qu'ils résidaient dans la même province, le 16 mai 2006, que celle où ils habitaient le 16 mai 2001 (migrants infraprovinciaux);
- qu'ils résidaient dans une province différente, le 16 mai 2006, de celle où ils habitaient le 16 mai 2001 (migrants interprovinciaux);
- qu'ils résidaient à l'extérieur du Canada, le 16 mai 2001, cinq ans avant le jour du recensement (migrants externes).

Partie B – Définition détaillée :

Variable dérivée portant sur les types de migrants.

Les **migrants infraprovinciaux** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt, dans la même province.

Les **migrants interprovinciaux** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une subdivision de recensement autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt, dans une province différente.

Les **migrants externes** sont des personnes ayant déménagé qui demeuraient au Canada le jour du recensement, mais qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt.

Recensements : 2001 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 24

Réponses : Sans objet

Remarques : Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de subdivisions de recensement (SDR) (par exemple, divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne** et le **solde migratoire interne**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **immigrants internes**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **émigrants internes**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'immigrants internes arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des cinq années ayant précédé le recensement, moins le nombre d'émigrants internes ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Se reporter également aux « Remarques » sous Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant.

Mobilité : Mobilité 5 : Division de recensement de résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Comté, municipalité régionale de comté, district régional, etc., dans lequel ou laquelle la personne recensée habitait cinq ans avant le jour du recensement, soit le 16 mai 2001.

Partie B – Définition détaillée :

Division de recensement (DR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant)

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 24

Réponses : À la question sur la mobilité 5 ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la « municipalité » et de la « province » de résidence 5 ans auparavant. Cette réponse en lettres a été ensuite convertie en code de sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section sur la géographie). Le code de quatre chiffres de la division de recensement fait partie du code de sept chiffres de la CGT. Il correspond à un code de province ou de territoire de deux chiffres suivi d'un code de division de recensement de deux chiffres.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils « Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » 5 ans auparavant (c.-à-d. les migrants internes) devaient indiquer le nom de l'endroit et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR) et n'appartient qu'à une seule division de recensement (DR).

La DR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites du Recensement de 2006.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la division de recensement de résidence 5 ans auparavant est la même que la division de recensement de résidence actuelle. La variable Division de recensement de résidence 5 ans auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la DR actuelle de résidence et la définition du concept de DR, reportez-vous à la variable Division de recensement (DR) dans la section sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Mobilité 5 : Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classification du genre de subdivision de recensement (SDR) de la SDR (réserve indienne, village, ville, canton ou municipalité) où la personne avait son domicile habituel le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 24, genre de SDR selon la classification du Recensement de 2006

Réponses : Sans objet

Remarques : Le genre correspond au statut municipal de la subdivision de recensement. Les subdivisions de recensement sont classées en divers genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales ou fédérales. La liste des genres de SDR est présentée au tableau 7, dans la section sur la géographie.

Pour obtenir plus de renseignements sur les genres de SDR, reportez-vous aux « Remarques » dans la section sur la géographie.

Le genre de SDR de résidence 5 ans auparavant est déterminé selon les limites du Recensement de 2006 et le statut municipal de 2006.

Cette variable permettra d'analyser les courants migratoires entre les différents genres de SDR. Par exemple, on pourra extraire des données sur la mobilité et la migration en rapport avec les réserves indiennes, les villages nordiques et les hameaux.

Mobilité : Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Information indiquant si la personne recensée occupait le même domicile le 16 mai 2006 (jour du recensement) que celui qu'elle occupait cinq ans plus tôt (le 16 mai 2001). Par conséquent, on trouve des « personnes n'ayant pas déménagé » et des « personnes ayant déménagé ». Les « personnes ayant déménagé » sont classées selon qu'elles ont déménagé à l'intérieur de la même ville (les non-migrants), selon qu'elles ont déménagé dans une autre ville (les migrants internes) ou selon qu'elles sont venues de l'étranger pour habiter au Canada (les migrants externes).

Partie B – Définition détaillée :

La mobilité est déterminée d'après le lien entre le domicile habituel d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Il s'agit d'une **personne n'ayant pas déménagé** si son domicile n'a pas changé dans l'intervalle; sinon, il s'agit d'une **personne ayant déménagé**. Cette catégorisation correspond à la mobilité (5 ans auparavant). Dans la catégorie des personnes ayant déménagé, on peut également distinguer les **non-migrants** et les **migrants**; cette distinction correspond au **statut migratoire**.

Les **personnes n'ayant pas déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à la même adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **personnes ayant déménagé** sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **non-migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient à une autre adresse, **mais** dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les **migrants** sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans une SDR autre que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (**migrants internes**) ou qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt (**migrants externes**).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 24

Résponses : Sans objet

Remarques : Cette variable est dérivée à partir des catégories de réponses suivantes : Habitait à l'adresse actuelle; Habitait la même subdivision de recensement (SDR), **mais** à une autre adresse; Habitait une autre SDR au Canada (le répondant doit indiquer le nom de la SDR [municipalité] et de la province ou du territoire); Habitait en dehors du Canada (le répondant doit indiquer le nom du pays).

Pour obtenir de l'information sur la comparabilité historique des données sur la variable Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant à partir de 1961, reportez-vous à l'annexe I.

En ce qui concerne la **migration externe**, les **immigrants** (personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant, mais qui résidaient au Canada le jour du recensement) ont été dénombrés. Il ne faut pas confondre ces personnes avec les « immigrants reçus »; reportez-vous à la variable Immigration : Année d'immigration. Lorsqu'ils déclarent leur pays de résidence cinq ans auparavant, les migrants externes doivent indiquer le pays en question d'après ses frontières actuelles.

Les **émigrants** (personnes qui résidaient au Canada cinq ans auparavant, mais qui n'y demeuraient pas le jour du recensement) n'ont pas été dénombrés.

Différents types de **migration interne** sont établis d'après divers regroupements de SDR (par exemple, divisions de recensement, régions métropolitaines de recensement). À partir de la base de données, il est possible d'élaborer des produits relatifs à l'**immigration interne**, l'**émigration interne**, le **solde migratoire interne**, les **courants migratoires** et les **matrices origine-destination**.

L'**immigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, vers une SDR (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **immigrants internes**.

L'**émigration interne** désigne tout déplacement, au cours des cinq années ayant précédé le recensement, à partir d'une SDR (ou d'un regroupement de SDR) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des **émigrants internes**.

Le **solde migratoire interne** correspond au nombre d'immigrants internes arrivés dans une SDR (ou un regroupement de SDR) au cours des cinq années ayant précédé le recensement, moins le nombre d'émigrants internes ayant quitté cette SDR (ou ce regroupement de SDR) pendant la même période.

Un **courant migratoire** désigne un groupe de migrants qui ont la même SDR (ou regroupement de SDR) d'origine et la même SDR (ou regroupement de SDR) de destination.

Une **matrice origine-destination** désigne des données sur les migrants, qui ont été classées par recoupement selon le lieu d'origine (SDR ou regroupement de SDR) et le lieu de destination (SDR ou regroupement de SDR) pour former une matrice de courants migratoires, ou un ensemble de paires de courants migratoires, chaque paire représentant un mouvement en sens opposé.

Le concept de « migrants » est défini au niveau des SDR. Pour les niveaux géographiques inférieurs à la SDR, comme les unités de collecte (UC) ou les aires de diffusion (AD) et les secteurs de recensement (SR), la distinction entre la population des migrants et des non-migrants est faite au niveau de la SDR correspondant à l'UC, à l'AD ou au SR. Par exemple, les migrants au sein d'un SR sont les personnes qui sont originaires d'une SDR différente, alors que les non-migrants sont celles qui ont déménagé à l'intérieur de la même SDR, même s'ils sont passés d'un SR à un autre à l'intérieur de la même SDR ou ont déménagé à l'intérieur du même SR.

Lorsque l'on totalise les données sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions géographiques sont indiquées selon leurs limites de 2006, même s'il est question du lieu de résidence en 2001. Cela s'applique à tous les changements de limites entre les recensements (par exemple, régions métropolitaines de recensement, divisions de recensement et subdivisions de recensement).

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous aux variables Mobilité 5 suivantes :

- Division de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Genre de subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Pays de résidence 5 ans auparavant
- Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant
- Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle
- Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant
- Classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) 5 ans auparavant

Consultez également la figure 10 et la section sur la géographie pour connaître les lieux actuels de résidence correspondants (par exemple, province, division de recensement) et les définitions des concepts géographiques.

Il convient de prendre note que des données ne sont pas publiées pour toutes les classifications possibles de la mobilité et de la migration. Elles peuvent toutefois faire l'objet de demandes spéciales, sous réserve des contraintes en matière de confidentialité.

Le lecteur est prié de se reporter à la figure 12, qui illustre les liens existant entre la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant posée lors du Recensement de 2006 et le cadre théorique de la mobilité (5 ans auparavant).

Figure 12 Liens entre la catégorie de la mobilité et la question du Recensement de 2006 sur le lieu de résidence cinq ans auparavant

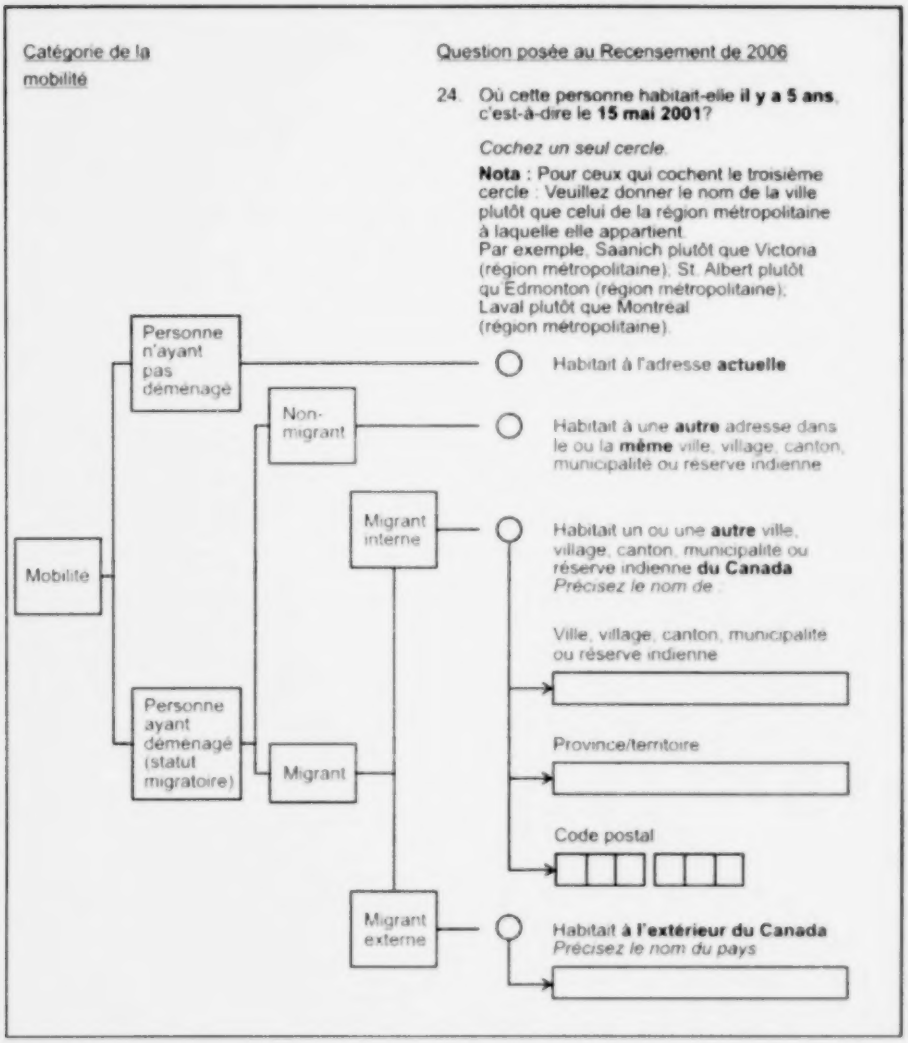

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Mobilité : Mobilité 5 : Pays de résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Pays dans lequel se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 24

Réponses : À la question sur la mobilité 5 ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom du « pays » de résidence 5 ans auparavant. Cette réponse en lettres a été ensuite convertie en code de trois chiffres selon la classification des lieux de naissance. Les réponses qui correspondent à un continent, telles que « Afrique » ou « Europe », ont été codées comme des continents.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils « Habitaient en dehors du Canada » (c.-à-d. les migrants externes) devaient indiquer le nom de leur pays de résidence 5 ans auparavant selon les frontières actuelles de ce pays. La variable Pays de résidence 5 ans auparavant ne s'applique pas aux migrants internes, aux non-migrants ni aux personnes n'ayant pas déménagé.

Il n'y a pas de variable « pays actuel de résidence » correspondante, puisque les personnes qui demeuraient au Canada cinq ans auparavant, mais qui n'y habitaient pas le jour du recensement, ne sont pas dénombrées.

Consultez également les « Remarques » pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et la figure 10.

Mobilité : Mobilité 5 : Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Province ou territoire où le recensé avait son domicile habituel le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 24

Réponses : À la question sur la mobilité 5 ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la « municipalité » et de la « province » de résidence 5 ans auparavant. Cette réponse en lettres a été ensuite convertie en code de sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section sur la géographie). Le code de deux chiffres de la province ou du territoire fait partie du code de sept chiffres de la CGT.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils « Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » cinq ans auparavant (c.-à-d. les migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la province ou le territoire de résidence 5 ans auparavant est identique à la province ou au territoire de résidence actuel. La variable Province ou territoire de résidence 5 ans auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la province ou le territoire actuel de résidence, reportez-vous aux variables Province ou Territoire dans la section sur la géographie.

Consultez également les « Remarques » pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et la figure 10.

Mobilité : Mobilité 5 : Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement de résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Centre urbain de 100 000 habitants ou plus (région métropolitaine de recensement) ou centre urbain de 10 000 à 99 999 habitants (agglomération de recensement) dans lequel la personne recensée habitait 5 ans avant le jour du recensement, soit le 16 mai 2001.

Partie B – Définition détaillée :

Région métropolitaine de recensement (RMR), agglomération de recensement (AR) ou région autre qu'une RMR/AR dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 24

Réponses : Sans objet

Remarques : Il s'agit d'une variable dérivée à laquelle correspond un code de RMR/AR pour les personnes dont la subdivision de recensement (SDR) de résidence cinq ans auparavant fait partie d'une RMR/AR; s'il s'agit d'une région autre qu'une RMR/AR, la valeur est une des quatre suivantes: 996, 997, 998 et 999. Pour obtenir des renseignements sur l'appariement des noms de RMR/AR aux codes et aux SDR qui les composent, reportez-vous à la *Classification géographique type (CGT) 2006, volume I*, n° 12-571-XWF au catalogue (le 16 janvier 2007).

Comme dans le cas des subdivisions de recensement (SDR) et des divisions de recensement (DR), la RMR/AR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites du Recensement de 2006.

Les migrants dont la SDR de résidence cinq ans auparavant se trouve dans la même RMR/AR que leur SDR actuelle de résidence (d'après les limites du recensement de 2006) sont considérés comme des migrants intra-RMR/AR. Les migrants dont la SDR actuelle de résidence (le 16 mai 2006) est dans une autre RMR/AR qu'il y a cinq ans sont classés comme migrants inter-RMR/AR. Les personnes qui demeuraient dans une RMR/AR cinq ans auparavant (le 16 mai 2001) et dont le lieu actuel de résidence (le 16 mai 2006) se trouve ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada sont des émigrants

internes de cette RMR/AR. Les personnes dont le lieu actuel de résidence (le 16 mai 2006) se trouve dans une RMR/AR et qui demeuraient ailleurs (autre RMR/AR ou région autre qu'une RMR/AR) au Canada cinq ans auparavant sont des immigrants internes de cette RMR/AR.

Pour obtenir la correspondance avec la RMR/AR actuelle de résidence et la définition du concept de RMR/AR, reportez-vous aux variables Région métropolitaine de recensement (RMR) et Agglomération de recensement (AR) dans la section sur la géographie.

Consultez également les « Remarques » pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et la figure 10.

Mobilité : Mobilité 5 : Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Ville dans laquelle la personne recensée habitait 5 ans avant le jour du recensement, soit le 16 mai 2001.

Partie B – Définition détaillée :

Municipalité ou subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable directe : question 24

Réponses : À la question sur la mobilité 5 ans auparavant, les répondants devaient inscrire le nom de la « municipalité » et de la « province » de résidence 5 ans auparavant. Cette réponse en lettres a été ensuite convertie en code de sept chiffres selon la Classification géographique type (CGT) (consultez la section sur la géographie). Ce code comporte deux chiffres pour la province ou le territoire, suivis de deux chiffres pour la division de recensement, et se termine par trois chiffres pour la subdivision de recensement.

Remarques : Les répondants ayant indiqué qu'ils « Habitaient un ou une autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada » cinq ans auparavant (c.-à-d. les migrants internes) devaient indiquer le nom de la municipalité et de la province. La ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne correspond à la subdivision de recensement (SDR).

La SDR de résidence 5 ans auparavant est déterminée selon les limites du Recensement de 2006.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant est la même que la subdivision de recensement de résidence actuelle. La variable Subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la correspondance avec la SDR actuelle de résidence et la définition du concept de SDR, reportez-vous à la variable Subdivision de recensement (SDR) dans la section sur la géographie.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Taille de la population actuelle de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le 16 mai 2001, soit cinq ans avant le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 24, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 2006 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé cinq ans auparavant, soit le 16 mai 2001.

La taille de la SDR est déterminée d'après la population du Recensement de 2006. Il peut y avoir des SDR où des personnes demeuraient cinq ans auparavant, dont la population soit nulle en 2006.

Pour les personnes n'ayant pas déménagé et les non-migrants, la SDR de résidence 5 ans auparavant est la même que la SDR actuelle de résidence. La variable Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant ne s'applique pas aux migrants externes.

Pour obtenir la définition du concept de Subdivision de recensement (SDR), consultez la section sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle, aux « Remarques » pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Mobilité 5 : Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence actuelle

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Taille de la population actuelle (2006) de la municipalité ou de la subdivision de recensement (SDR) dans laquelle le recensé avait son domicile habituel le jour du recensement. Ce concept s'applique uniquement au sous-univers Mobilité (5 ans auparavant).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 5 ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) appartenant à un ménage à l'extérieur du Canada

N° de question : Variable dérivée : question 24, chiffres de population

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable dérivée correspond à la taille de la population en 2006 de la subdivision de recensement où se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le jour du recensement (le 16 mai 2006).

Pour certaines SDR, la taille de la population est zéro.

Lors des recensements antérieurs à celui de 1986, les tailles de population étaient groupées en catégories de taille.

Pour obtenir la définition du concept de Subdivision de recensement (SDR), consultez la section sur la géographie.

Reportez-vous également à la variable correspondante Mobilité 5 : Mobilité – Taille de la population de la subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, aux « Remarques » pour la variable Mobilité 5 : Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant et à la figure 10.

Mobilité : Province ou territoire de résidence actuelle

Partie A – Définition en langage simple :

Province ou territoire du Canada dans laquelle ou lequel la personne recensée habitait le 16 mai 2006, jour du recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Principale division politique du Canada où est située la résidence actuelle du recensé le jour du recensement (2006). Pour la province ou le territoire de résidence actuelle correspondant, se reporter à la variable Province ou territoire dans la section sur la géographie.

Recensements : Sans objet

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Mobilité : Région métropolitaine de recensement de résidence actuelle

Partie A – Définition en langage simple :

Centre urbain comptant 100 000 habitants ou plus dans lequel la personne recensée habitait le 16 mai 2006, jour du recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Variable indiquant la région métropolitaine de recensement (RMR) où est située la résidence actuelle le jour du recensement (2006). Voir la section sur la géographie.

Recensements : Sans objet

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Mobilité : Subdivision de recensement de résidence actuelle

Partie A – Définition en langage simple :

Ville dans laquelle la personne recensée habitait le 16 mai 2006, jour du recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Subdivision de recensement (SDR) dans laquelle se trouve le lieu habituel de résidence actuelle du recensé le jour du recensement (2006). Voir la section sur la géographie.

Recensements : Sans objet

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Origine ethnique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Origines ethniques ou culturelles des ancêtres du répondant.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 17

Réponses : Les recensés devaient préciser toutes les origines applicables. Quatre lignes ont été fournies pour les réponses écrites et un maximum de six origines ethniques ont été conservées. Reportez-vous à l'annexe C pour la classification des origines ethniques du Recensement de 2006 et pour une comparaison des origines ethniques diffusées en 2006, 2001 et 1996.

Remarques : En 2006, la question suivante sur l'origine ethnique a été posée : « Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne? »

La note suivante figurait au-dessus de la question : « Depuis plus de 100 ans, on recueille des données du recensement sur les origines ancestrales afin de connaître la diversité de la population du Canada. »

Sous la question, une seconde note ajoutait « Habituellement, un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent. » et des exemples d'origines ethniques étaient énumérés, comme suit : « Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, italien, allemand, écossais, indien de l'Inde, irlandais, cri, mi'kmaq (micmac), métis, inuit (esquimau), ukrainien, hollandais, philippin, polonais, portugais, juif, grec, jamaïquain, vietnamien, libanais, chilien, salvadorien, somalien, etc. »

Des instructions supplémentaires étaient fournies dans le *Guide du Recensement de 2006* :

> Cette question a trait à l'origine ethnique ou culturelle des ancêtres d'une personne. Un ancêtre est une personne dont on descend et qui est habituellement plus éloignée que les grands-parents. Si l'on fait exception des Autochtones, la plupart des gens peuvent faire remonter leur ascendance jusqu'aux premiers de leurs ancêtres venus sur ce continent. L'ascendance ne doit pas être confondue avec la citoyenneté ou la nationalité.
>
> Inscrivez le groupe ethnique ou culturel précis auquel les ancêtres de la personne appartenaient et non la langue qu'ils parlaient. Par exemple, indiquez « Haïtien » au lieu de « Français », ou « Autrichien » au lieu d'« Allemand ».
>
> Dans le cas des personnes ayant une origine indienne de l'Inde ou sud-asiatique, inscrivez l'origine ou les origines précise(s), n'inscrivez pas Indien. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un « Indien de l'Inde », d'un « Indien de la Guyane », ou inscrivez un groupe précis comme « Pendjabi » ou « Tamoul ».
>
> Dans le cas des personnes ayant des ancêtres autochtones, inscrivez un groupe précis. Par exemple, précisez s'il s'agit d'un « Cri », d'un « Micmac », d'un « Ojibway », d'un « Indien de l'Amérique du Nord » ou d'un « Métis ». N'inscrivez pas « Indien ».

Avec le temps, des changements ont été apportés au libellé et à la présentation de la question du recensement sur l'origine ethnique ainsi qu'aux instructions et exemples fournis. Ces facteurs, de même que les changements apportés au traitement des données et le contexte social au moment de la tenue du recensement, ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine ethnique avec les données des recensements antérieurs.

Au Recensement de 2006, la question suivante sur l'origine ethnique a été posée : « Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne? ». En 1991, en 1996 et en 2001, on demandait aux recensés : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? ». En outre, la note préliminaire a été légèrement modifiée en 2006, et une définition du terme « ancêtre » figurait directement sur le questionnaire. Auparavant, cette définition était incluse dans le Guide du recensement uniquement.

La question sur l'origine ethnique du Recensement de 2006 se présentait sous la même forme que les questions utilisées aux recensements de 2001 et de 1996 : question ouverte comportant quatre cases pour réponse écrite. Avant 1996, cependant, la question sur l'origine ethnique comportait généralement une liste de réponses à cocher. La question du Recensement de 1991 comportait 15 catégories de réponses à cocher et deux cases pour réponse écrite.

En 2006, la question sur l'origine ethnique donne en exemple 26 origines ethniques et culturelles. Il n'est pas possible d'énumérer dans le questionnaire du recensement les quelque 200 groupes ethniques ou culturels du Canada. Les exemples sont fournis à titre indicatif uniquement, afin de guider le recensé sur la façon de répondre à la question. La liste d'exemples utilisée pour chaque recensement est fondée sur une méthodologie employée depuis longtemps par Statistique Canada. Pour l'essentiel, les 26 groupes cités en exemple sont classés par ordre décroissant d'importance, d'après les réponses uniques obtenues lors du Recensement de 2001. Des exemples ont en outre été ajoutés afin de représenter les peuples autochtones du Canada (p. ex., Cri, Mi'kmaq, Métis et Inuit). Les quatre derniers exemples (Libanais, Chilien, Salvadorien et Somalien) sont inclus afin qu'un exemple soit fourni pour chaque région du monde, de sorte que les groupes récemment arrivés au Canada, même s'ils ne sont pas nécessairement les plus nombreux, soient également représentés dans la liste d'exemples. Les exemples utilisés aux recensements de 2001 et 1996 étaient similaires, mais non identiques, aux exemples utilisés en 2006.

En raison de l'évolution des tendances de l'immigration et de l'accroissement de la diversité culturelle au Canada, des modifications sont apportées aux groupes et catégories ethniques spécifiques pour lesquels des données sont diffusées à chaque recensement. En règle générale, la liste de diffusion utilisée pour les origines ethniques et culturelles s'accroît légèrement chaque année. Pour consulter la classification des origines ethniques en 2006 ainsi qu'une comparaison entre les groupes ethniques de 2006, 2001 et 1996, voir l'annexe C.

Il convient de signaler que la transformation du contexte social dans lequel les questions sont posées ainsi que l'évolution de la conception qu'ont les recensés de l'origine ethnique ou de leurs opinions à cet égard ont une incidence sur le dénombrement des groupes ethniques. La connaissance des antécédents familiaux ou la période écoulée depuis l'immigration peuvent influer sur les réponses données à la question sur l'origine ethnique. Certains recensés peuvent confondre ou combiner le concept d'origine ethnique avec d'autres concepts tels que la citoyenneté, la nationalité, la langue ou l'identité culturelle.

En outre, certains recensés fournissent une réponse très précise alors que d'autres se contentent de donner une réponse plus générale. Cela signifie que deux recensés ayant la même ascendance ethnique peuvent donner des réponses différentes et, par conséquent, être classés dans des catégories d'origine ethnique différentes. Par exemple, un recensé peut indiquer l'origine ethnique « Indien de l'Inde » alors qu'un autre recensé ayant des antécédents semblables pourrait répondre « Pendjabi » ou « Sud-Asiatique »; un recensé peut indiquer « Noir » là où un autre répondrait « Ghanéen » ou « Africain ». Par conséquent, les données sur l'origine ethnique sont très fluctuantes, et les chiffres se rapportant à certaines origines, comme « Indien de l'Inde » et « Noir », peuvent sembler inférieurs à ceux auxquels on s'attendait. L'utilisateur qui désire obtenir des chiffres sur des catégories de réponse plus générales devrait combiner les données sur plusieurs origines ethniques ou utiliser les chiffres de catégories ethniques comme « Origines sud-asiatiques » ou « Origines africaines »..

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la collecte et la diffusion des données sur l'origine ethnique, consultez le Guide de référence pour l'origine ethnique, Recensement de 2006.

Pensionnaire d'un établissement institutionnel

Partie A – Définition en langage simple :

Personne, autre qu'un membre du personnel et sa famille, résidant dans un établissement tel qu'un hôpital, une maison de repos, ou une prison.

Partie B – Définition détaillée :

Résident d'un logement collectif « institutionnel », autre qu'un membre du personnel et sa famille.

Recensements : 2006[1], 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Population totale

N° de question : Variable dérivée : ne s'applique pas

Réponses : Sans objet

Remarques : Les logements collectifs « institutionnels » comprennent les hôpitaux généraux et les hôpitaux assurant des soins d'urgence, les autres hôpitaux et établissements connexes, les établissements de soins infirmiers, les résidences pour personnes âgées, les établissements pour personnes ayant une incapacité, les établissements pour délinquants et jeunes contrevenants, les établissements pour enfants et mineurs, les établissements pénitentiaires et correctionnels, les prisons, les refuges pour personnes sans adresse fixe ainsi que les autres refuges et maisons de chambres et pensions offrant des services d'aide.

Dès le Recensement de 2001, les renseignements recueillis auprès de tous les résidents d'un établissement institutionnel (y compris les membres du personnel et leurs familles) se sont limités aux données de base : âge, sexe, état matrimonial et langue maternelle. Par conséquent, les totalisations présentant d'autres variables pour lesquelles les données ont été recueillies auprès d'un ménage sur cinq ne comprennent pas ces personnes. Aux recensements de 1996, 1991, 1986 et 1981, cela ne s'appliquait qu'aux pensionnaires d'un établissement institutionnel. En revanche, un bon nombre de totalisations des recensements de 1976 et de 1971, fondées sur des variables-échantillon, comprennent les pensionnaires d'un établissement institutionnel.

En 1981, l'expression « pensionnaires d'institution » était utilisée.

Note :

1. En 2006, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ne comprennent pas les résidents d'un établissement pour personnes âgées.

Population des minorités visibles

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Groupe de minorités visibles auquel le recensé appartient. Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, font partie des minorités visibles « les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Population totale, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

N° de question : Variable dérivée : question 19

Réponses : Chinois, Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, Minorités visibles, (n.i.a. signifie non incluses ailleurs), Minorités visibles multiples, Pas de minorités visibles

Remarques : La population des minorités visibles est dérivée du groupe de population (question 19). Pour des informations sur la question de groupe de population dans le Recensement de 2006, reportez-vous à la définition de Groupe de population.

Les personnes qui ont répondu « Oui » à la question 18 (Autochtones) ne devaient pas répondre à la question sur le groupe de population; elles sont cependant incluses dans la catégorie « N'appartient pas à une minorité visible » de la variable « Population des minorités visibles », avec les personnes ayant indiqué certains autres groupes comme « Blanc ».

C'est en 1996 qu'on a posé pour la première fois une question sur le groupe de population dans le questionnaire du recensement afin d'établir des chiffres pour les minorités visibles. Avant 1996, les données sur les minorités visibles étaient tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, combinées avec d'autres renseignements ethniques et culturels tels que la langue, le lieu de naissance et la religion.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont est dérivée la variable « Population des minorités visibles » et sur la comparabilité des données correspondantes dans le temps, reportez-vous au Guide de référence sur la Population des minorités visibles et Groupe de population, Recensement de 2006.

Présence d'enfants

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Nombre d'enfants dans les ménages privés selon le groupe d'âge.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)[1], 1986 (échantillon de 1/5)[1], 1981 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Voici les valeurs pour la variable :
Sans enfants à la maison
Au moins un enfant de moins de 2 ans, aucun de plus de 5 ans
Au moins un enfant de moins de 2 ans, certains de plus de 5 ans
Aucun enfant de moins de 2 ans, au moins un de 2 à 5 ans, aucun de plus de 5 ans
Aucun enfant de moins de 2 ans, au moins un de 2 à 5 ans, certains de plus de 5 ans
Aucun enfant de moins de 6 ans, au moins un de 6 à 14 ans
Aucun enfant de moins de 15 ans, certains de 15 à 24 ans
Aucun enfant de moins de 25 ans, certains de 25 ans et plus

Remarques : 1. Le terme « enfants » englobe tous les fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption (peu importe leur âge) qui vivent dans le même logement que leur(s)

parent(s), ainsi que les petits-enfants dans les ménages dans lesquels il n'y a pas de parents. Les fils et filles qui vivent avec leur conjoint(e) ou leur partenaire en union libre ou avec un ou plusieurs de leurs fils ou filles ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. De plus, les fils et filles qui ne vivent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s).

Au Recensement de 2001, on a apporté certains changements aux concepts de la famille de recensement. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux variables Composition de la famille de recensement et Situation des particuliers dans la famille de recensement dans l'Univers des familles.

2. Il est possible d'obtenir des totalisations comparables dans le temps qui renferment des données sur la présence d'enfants et l'activité pour les femmes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés pour tous les recensements à partir de celui de 1971. Des renseignements semblables peuvent être obtenus pour les hommes à partir du Recensement de 1996. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les analystes du marché du travail du recensement.

Note :

1. Aux recensements de 1981, 1986 et 1991, cette variable a été dérivée uniquement pour les femmes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés. Depuis le Recensement de 1996, cette variable a été dérivée pour les hommes et les femmes de 15 ans et plus dans les ménages privés.

Revenu : Autre revenu en espèces

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Revenu ordinaire reçu durant l'année civile 2005 qui n'a pas été déclaré dans l'une des dix autres sources indiquées sur le questionnaire, par exemple, indemnités de fin d'emploi et indemnités de retraite, pension alimentaire, soutien d'un enfant, soutien périodique reçu de personnes ne faisant pas partie du ménage, revenu reçu de l'étranger (sauf les dividendes et intérêts), bourses d'études non remboursables, bourses, bourses et subventions pour études, et subventions de projets aux artistes.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 k)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981, cette variable était combinée avec la variable « Pensions de retraite et rentes ». Aux autres recensements, les données correspondant aux pensions de retraite et rentes étaient recueillies séparément. Se reporter à la variable Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REER et de FERR.

En 2001 et 2006, les prestations de régimes d'assurance-salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu sont incluses dans la variable Revenu : Salaires et traitements.

Les revenus provenant des subventions de recherche et des redevances, inclus dans cette variable pour les recensements antérieurs, sont inclus, en 2006, dans la variable Revenu : Salaries et traitements.

Se reportez également aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total.

Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques

Partie A – Définition en langage simple :

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distincte (prestations pour enfants, pension de la sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti, prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-emploi), reçus dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux durant l'année civile 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Tous les transferts, à l'exclusion de ceux qui sont compris dans une source de revenu distincte (prestations pour enfants, pension de la sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti, prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada et prestations d'assurance-emploi), reçus dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux durant l'année civile 2005. Cette source comprend les prestations d'assistance sociale versées aux personnes nécessiteuses comme les mères ayant des enfants à charge, les personnes inaptes au travail de façon temporaire ou permanente, les personnes âgées, les aveugles et les personnes ayant une incapacité. Sont inclus les suppléments de revenu provinciaux aux personnes âgées ainsi que les paiements des provinces pour compenser les frais de logement. Sont aussi inclus d'autres paiements de transfert, comme les prestations reçues dans le cadre de programmes de formation parrainés par l'administration fédérale et les provinces, la pension d'anciens combattants et l'allocation des anciens combattants, les pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants et les indemnisations des accidentés du travail. Enfin, sont aussi inclus les crédits d'impôt remboursables par les provinces et les remboursements de la taxe sur les produits et services (TPS), de la taxe de vente du Québec (TVQ), des crédits pour la taxe de vente de la Saskatchewan (CTVS) ou de la taxe de vente harmonisée (TVH) reçus en 2005.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 h)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1961 et de 1971, les prestations d'assurance-chômage étaient une composante de cette source, alors qu'en 1981, 1986, 1991, 1996 et 2001, elles faisaient l'objet d'une question distincte.

Depuis le Recensement de 1981, les suppléments de revenu versés aux personnes âgées par les provinces étaient inclus dans cette catégorie. Aux recensements antérieurs ils faisaient partie des pensions de vieillesse de sources publiques.

Le Recensement de 2006 excluait de cette source de revenu les paiements d'indemnisation d'un organisme gouvernemental provincial ou territorial aux victimes d'actes criminels ou

d'accidents impliquant un véhicule à moteur. Ces paiements avaient été inclus dans cette source aux recensements précédents.

Se reporter également aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total.

Revenu : Composition du revenu

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La composition du revenu total d'un groupe au sein d'une population ou d'une région géographique correspond à la part relative que représente chaque source de revenu ou groupe de sources de revenu, exprimée en pourcentage du revenu total agrégé de ce groupe ou de cette région.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques : Les composantes du revenu total ainsi que les combinaisons pour lesquelles des pourcentages peuvent être publiés sont indiquées à la figure 6, Composantes du revenu en 2005. Les pourcentages sont calculés à partir de données agrégées non arrondies.

Figure 6 Composantes du revenu en 2005

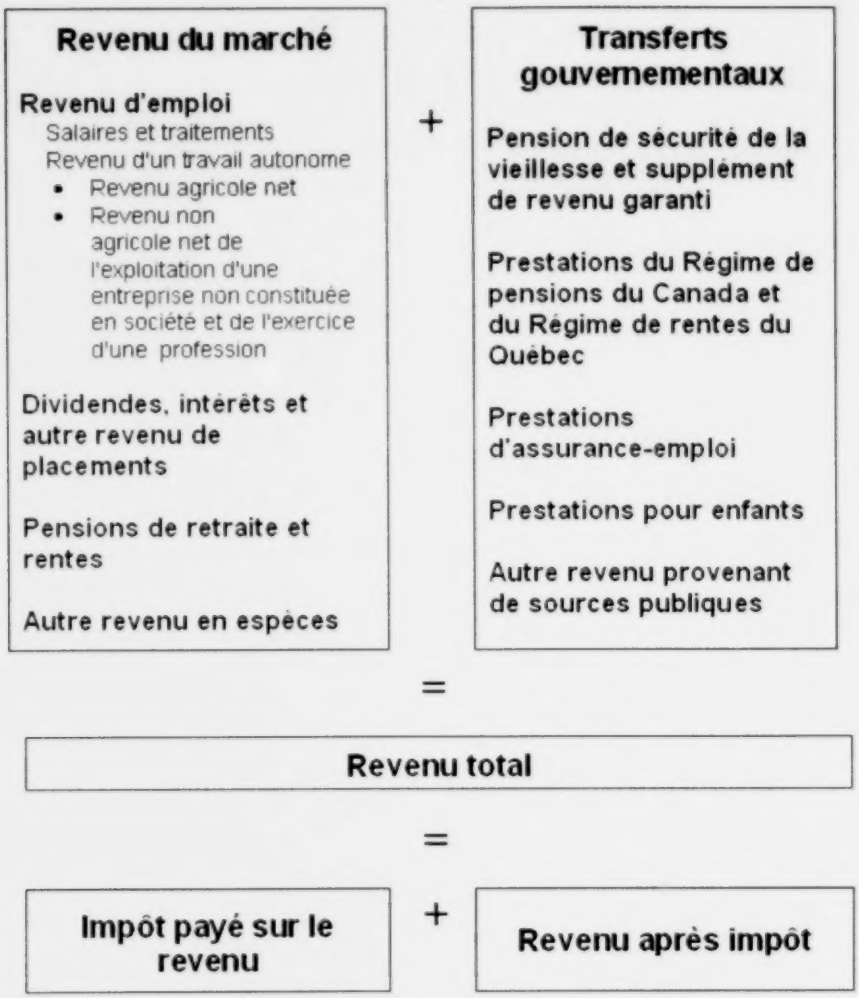

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement

Revenu : Dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et autre revenu de placements

Partie A – Définition en langage simple :

Tous les dividendes, intérêts et autre revenu de placements, excluant les gains ou pertes en capital, perçus en 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Intérêts perçus durant l'année civile 2005 au titre des dépôts dans des caisses populaires, des banques, des sociétés de fiducie, des coopératives, des caisses de crédit mutuel, etc., et intérêts des certificats d'épargne, des obligations garanties et non garanties ainsi que tous les dividendes reçus d'actions d'entreprises canadiennes et étrangères et de fonds mutuels. Comprend également les autres revenus de placements

provenant de sources canadiennes ou étrangères tels que les revenus nets provenant de la location d'une propriété, les intérêts sur les prêts et les hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie et les intérêts sur les polices d'assurance. Ne comprend pas les gains ou pertes en capital.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 i)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1971 et de 1961, les données relatives a) aux intérêts et aux dividendes et b) aux autres revenus de placements étaient recueillies séparément.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Revenu: Revenu Total.

Revenu : Erreur type de revenu moyen

Vous trouverez des renseignements détaillés dans l'Annexe Q.

Revenu : Gains ou revenu d'emploi

Partie A – Définition en langage simple :

Total des salaires et traitements et du revenu net d'un travail autonome.

Partie B – Définition détaillée :

Revenu total reçu au cours de l'année civile 2005 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 52 a), b) et c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Se reporter aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total.

Consultez également les définitions détaillées de chacune des composantes.

Revenu : Impôt payé sur le revenu

Partie A – Définition en langage simple :

Tous les impôts fédéral, provinciaux et territoriaux payés sur le revenu de 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Tous les impôts fédéral, provinciaux et territoriaux payés sur le revenu de 2005. Les impôts fédéral, provinciaux et territoriaux payés comprennent l'impôt sur le revenu, après prise en compte des exemptions, des déductions, des crédits d'impôt non remboursables et de l'abattement pour les résidents du Québec. On obtient les données sur les impôts dans les dossiers de déclaration de revenus pour les personnes qui nous ont autorisé à les consulter, ou dans les questionnaires pour les personnes qui ont préféré répondre à la question.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N^{os} de question : Variable directe : question 52

Réponses : Valeur en dollars ou aucun impôt

Remarques : L'impôt payé sur le revenu de 2005 inclut les montants qui pourraient n'être versés qu'en 2006 ou plus tard. Les impôts payés en 2005 sur le revenu de 2004 ou d'années antérieures sont exclus.

Les cotisations versées dans le cadre de deux programmes fédéraux (assurance-emploi et Régime de pensions du Canada / Régime de rentes du Québec) ne sont pas incluses dans l'impôt sur le revenu et ne sont pas non plus déduites du revenu pour déterminer le revenu après impôt.

Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti

Partie A – Définition en langage simple :

Pensions de sécurité de la vieillesse (SV), suppléments de revenu garanti (SRG), allocations ou allocations au survivant reçus en 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Pensions de Sécurité de la vieillesse et suppléments de revenu garanti versés aux personnes âgées de 65 ans et plus et allocations ou allocations au survivant versées par l'administration fédérale aux conjoints de 60 à 64 ans des bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse ou aux veufs ou veuves durant l'année civile 2005.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 e)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1971 et en 1981, cette source était combinée avec les « Prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec ». Reportez-vous à la variable Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada.

En 1961, ni les Régimes de rentes du Québec et de pensions du Canada, ni le Supplément de revenu garanti n'existaient. La source de revenu correspondante s'intitulait « Pensions de vieillesse et Assistance-vieillesse ».

Les suppléments de revenu versés aux personnes âgées par l'administration provinciale sont inclus dans la catégorie Revenu : Autre revenu provenant de sources publiques.

Les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) retraités sont incluses dans la catégorie Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REER et de FERR.

Le montant à rembourser en tant que trop-payés est exclu.

Se reporter également aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total.

Revenu : Pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REER et de FERR

Partie A – Définition en langage simple :

Revenu ordinaire reçu d'une pension d'un ancien employeur, ou sous forme de rente ou d'un paiement d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou d'un régime enregistré d'épargne venu à échéance.

Partie B – Définition détaillée :

Tout revenu ordinaire reçu durant l'année civile 2005 à la suite d'une participation à un régime de retraite d'un ou de plusieurs employeurs. Sont inclus les paiements reçus de toutes les rentes, y compris les paiements reçus en vertu d'un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) venu à échéance et versés sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe ou d'un contrat de rente à versements invariables; les pensions versées aux veufs ou aux veuves, ou à d'autres parents de pensionnés décédés; les pensions des fonctionnaires, des membres des Forces armées et d'officiers de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) à la retraite; les rentes du Fonds des rentes du gouvernement canadien, d'une compagnie d'assurance, etc. Sont exclus les prestations de décès sous forme forfaitaire, les prestations et les retraits globaux d'un régime de pension ou d'un REER et les remboursements de cotisations payées en trop.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 j)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981, cette variable était combinée avec la variable Autre revenu en espèces.

Voir « Remarques » sous la définition « Revenu total ».

Revenu : Prestations d'assurance-emploi

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Total des prestations d'assurance-emploi reçues au cours de l'année civile 2005, avant les retenues d'impôt sur le revenu. Sont incluses les prestations de chômage, de maladie, de maternité, de paternité, d'adoption, de travail partagé et de recyclage, et les prestations versées aux pêcheurs travaillant à leur compte en vertu du programme fédéral d'assurance-emploi.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 g)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Aux recensements de 1971 et de 1961, les prestations d'assurance-chômage étaient incluses dans la catégorie « Revenu provenant d'autres sources publiques ».

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total.

Le montant assujetti à la récupération fiscale est exclu.

Revenu : Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Prestations reçues au cours de l'année civile 2005 en vertu du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, par exemple les pensions de retraite, les prestations de survivant(e) et les pensions d'invalidité. Sont exclues les prestations de décès versées sous forme forfaitaire.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 f)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : En 1981 et en 1971, cette source était combinée avec les pensions de sécurité de la vieillesse et les suppléments de revenu garanti. Reportez-vous à la variable Revenu : Pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total.

Revenu : Prestations pour enfants

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Prestations pour enfants versées, pendant l'année civile 2005, aux parents éligibles d'enfants à charge âgés de moins de 18 ans. Des renseignements limités relatifs à ces prestations étaient disponibles au sujet des répondants qui avaient autorisé l'utilisation de leurs données d'impôt sur le revenu. Les prestations de ces répondants ont été calculées et attribuées, les cas échéant, à l'un des parents de la famille de recensement d'après les renseignements fournis sur les enfants et sur le revenu de la famille. Les prestations fiscales canadiennes pour enfants comprennent le supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE) versé aux familles à faible revenu qui ont des enfants. Le SPNE est la contribution fédérale au programme de prestation nationale pour enfants (PNE), initiative conjointe des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Certaines provinces et certains territoires offrent aussi dans le cadre de ce programme des prestations d'invalidité pour enfants et des suppléments incitatifs au travail.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 d)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable « Revenu : Revenu total. »

Note :

1. Avant 1993 (2004 au Québec), deux allocations pour enfants étaient versées soit les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants. Ces deux programmes ont depuis été agrégés en un seul programme : le programme de prestations fiscales pour enfants.

   Sont exclues les prestations aux orphelins et les paiements pour les enfants en famille d'accueil.

Revenu : Principale source de revenu

Partie A – Définition en langage simple :

Source ou ensemble de sources de revenu représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne.

Partie B – Définition détaillée :

Composante représentant la part la plus importante du revenu total d'une personne. Plusieurs combinaisons des sources de revenu peuvent servir à établir cette classification. Ainsi, au niveau le plus détaillé, les sources de revenu sont réparties dans cinq catégories : salaires et traitements, revenu d'un travail autonome (agricole et non agricole), transferts gouvernementaux, revenus de placements et autres revenus. On compare les valeurs absolues obtenues dans chacune de ces catégories, et la principale source de revenu est déterminée d'après la valeur la plus élevée.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Revenu agricole net

Partie A – Définition en langage simple :

Revenu net provenant du travail fait à son propre compte (travail autonome) en tant que propriétaire ou exploitant de sa ferme.

Partie B – Définition détaillée :

Revenu net (recettes brutes provenant de la vente de produits agricoles, moins l'amortissement et les frais d'exploitation) tiré de l'exploitation d'une ferme, pour son propre compte ou en association, durant l'année civile 2005. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus dans les recettes brutes les avances en espèces reçues en 2005, les dividendes reçus de coopératives, les remises et les paiements dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et régionaux de soutien aux entreprises agricoles (par exemple, les subventions à la production laitière et les paiements reçus d'offices de mise en marché) et le produit brut des assurances comme les paiements du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Par contre, la valeur du revenu en nature, comme les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme, n'est pas incluse.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 b)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total.

Revenu : Revenu du marché

Partie A – Définition en langage simple :

Revenu qui équivaut au revenu total avant impôt moins les revenus provenant de source gouvernementale.

Partie B – Définition détaillée :

Total du revenu d'emploi (traitements et salaires, revenu agricole net et revenu non agricole net de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession), des revenus de placements, des pensions de retraite et rentes, y compris les versements provenant d'un REÉR et d'un FERR et des autres

revenus en espèces. Il équivaut au revenu total avant impôt moins les transferts gouvernementaux et est aussi appelé revenu avant transferts et impôt.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée selon les réponses à la question 52 a) à c) et i) à k).

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Consultez les définitions de chacune des composantes.

Cette variable peut être dérivée pour toute année de recensement ci-dessus. Il suffit d'additionner les sources diverses, en excluant celles provenant des transferts gouvernementaux.

Revenu : Revenu en dollars constants

Partie A – Définition en langage simple :

Données sur le revenu d'une ou de plusieurs années antérieures, qui sont calculées de façon à tenir compte de la variation du coût de la vie (hausse ou baisse) observée pendant la période écoulée.

Partie B – Définition détaillée :

Présentation de statistiques sur le revenu de deux recensements ou plus exprimées selon la valeur du dollar d'un des recensements.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Par exemple, pour convertir les revenus de 2000 en dollars de 2005, les valeurs de 2000 ont été majorées de l'augmentation de l'Indice des prix à la consommation entre 2000 et 2005 (multipliées par 1,1216).

Revenu : Revenu médian des particuliers

Vous trouverez des renseignements détaillés dans l'Annexe Q.

Revenu : Revenu moyen des particuliers

Vous trouverez des renseignements détaillés dans l'Annexe Q.

Revenu : Revenu net provenant de travail autonome

Partie A – Définition en langage simple :

Revenu net provenant du travail fait à son propre compte (travail autonome) en tant que propriétaire ou exploitant de son entreprise ou ferme.

Partie B – Définition détaillée :

Revenu total reçu au cours de l'année civile 2005 par les personnes âgées de 15 ans et plus sous forme de revenu agricole net provenant d'un travail autonome ou de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société, et/ou de l'exercice d'une profession.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : questions 52 b) et c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Se reporter aux « Remarques » pour la variable « Revenu : Revenu total ».

Consultez également les définitions détaillées de chacune des composantes.

Revenu : Revenu non agricole net de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession

Partie A – Définition en langage simple :

Revenu net provenant du travail fait à son propre compte (travail autonome) en tant que propriétaire ou exploitant de son entreprise non agricole.

Partie B – Définition détaillée :

Revenu net (recettes brutes moins les dépenses d'exploitation, telles que les salaires, les loyers, l'amortissement) provenant de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société ou de l'exercice d'une profession pour son propre compte, durant l'année civile 2005. Dans le cas d'une association, le recensé devait déclarer seulement sa propre part du revenu. Sont inclus également le revenu net des personnes qui gardent des enfants à leur propre domicile, celui des personnes qui offrent le gîte et le couvert à des personnes non apparentées, celui des pêcheurs, chasseurs et trappeurs qui travaillent à leur compte, celui des exploitants et exploitantes d'entreprises de distribution directe, par exemple des entreprises de vente et de livraison de produits de beauté, ainsi que le revenu que les artistes, les écrivains et écrivaines, les professeurs et professeures de musique, les coiffeurs et coiffeuses, les couturiers et couturières, etc., tirent de leurs activités autonomes.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 c)

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Reportez-vous aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total.

Revenu : Revenu total

Partie A – Définition en langage simple :

Total du revenu provenant de toutes les sources, y compris un revenu d'emploi, un revenu provenant de programmes gouvernementaux, une pension, un revenu de placements ou tout autre revenu en espèces.

Partie B – Définition détaillée :

Revenu total en espèces, reçu par les personnes âgées de 15 ans et plus durant l'année civile 2005, provenant des sources suivantes :

- salaires et traitements (total);
- revenu agricole net;
- revenu non agricole net de l'exploitation d'une entreprise non constituée en société et/ou de l'exercice d'une profession;
- prestations pour enfants;
- pension de la sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-emploi;
- autre revenu provenant de sources publiques;
- dividendes, intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, et autre revenu de placements;
- pensions de retraite et rentes, y compris les rentes de REER et de FERR;
- autre revenu en espèces.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : On a demandé expressément aux répondants d'indiquer leur revenu total, incluant la prestation fiscale pour enfants. Pour les personnes ayant permis l'accès aux renseignements de l'impôt sur le revenu, le revenu total est remplacé par un revenu total dérivé dans lequel on a inclus un montant pour la prestation fiscale pour enfants.

Des données sur le revenu total en espèces ont été recueillies aux recensements de 1961, 1971, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001 et 2006. Les principales différences d'un recensement à un autre, en ce qui a trait au revenu, sont résumées ci-après.

Concept

a) Au Recensement de 1961, on n'a pas recueilli de données sur le revenu provenant d'une exploitation agricole. Par conséquent, cette source de revenu a été exclue des données sur le revenu total pour ce recensement.

b) Au Recensement de 1986, les crédits d'impôt fédéral pour enfants étaient inclus pour la première fois dans le revenu total en espèces. Ces crédits et les allocations familiales

ont été remplacés au Recensement de 1996 par la prestation fiscale fédérale pour enfants. En 2001 et 2006, ces prestations comprennent la prestation fiscale canadienne pour enfants, le supplément de la prestation nationale pour enfants ainsi que les prestations pour enfants et les suppléments du revenu versés par certaines provinces et certains territoires. De plus, en 2006, la prestation d'invalidité pour enfants est incluse.

c) À tous les recensements, le revenu touché par les immigrants avant leur arrivée au Canada n'était pas inclus dans le revenu total.

d) À tous les recensements, le concept du revenu excluait les gains et les pertes au jeu, les prix gagnés à la loterie, les sommes forfaitaires reçues en héritage au cours de l'année, les gains et les pertes en capital, le produit de la vente d'une propriété, les remboursements d'impôt sur le revenu, les remboursements de prêts reçus, les règlements monétaires forfaitaires d'assurance, les remboursements d'impôt foncier, les remboursements de cotisations à un régime de pensions ainsi que les revenus en nature tels que les repas et l'hébergement gratuits ou les produits agricoles cultivés et consommés à la ferme.

e) En 2000, il est possible qu'un montant ait été versé aux recensés au titre du Dividende aux contribuables de l'Ontario, du remboursement de la taxe sur l'énergie de l'Alberta ou au titre des paiements effectués par le gouvernement fédéral en vertu de l'entente sur la parité salariale. Les montants versés au titre du Dividende aux contribuables de l'Ontario, qui constituent un remboursement d'une partie de l'impôt provincial payé en 1999, ne sont pas inclus dans le revenu. Le remboursement de la taxe sur l'énergie de l'Alberta est une prestation non imposable versée aux résidents de l'Alberta âgés de 16 ans et plus qui ont rempli une déclaration d'impôt sur le revenu en 1999. On a demandé aux répondants de ne pas inclure ce montant dans leur revenu; ce dernier sera plutôt calculé et attribué dans le cadre du traitement des données. Les montants versés par le gouvernement fédéral en vertu de l'entente sur la parité salariale pour les années de service antérieures à l'année civile 2000 ne sont pas inclus dans le revenu.

f) En 2000 et 2005, les prestations de régimes d'assurance-salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu sont incluses dans la catégorie Salaires et traitements. Lors des recensements antérieurs, ces prestations étaient incluses dans la catégorie Autre revenu en espèces.

g) Afin de mieux cerner le concept de revenu en fonction du régime fiscal, les modifications suivantes ont été apportées aux composantes du revenu en 2005. Les indemnités imposables, les subventions de recherche et les redevances sont maintenant incluses dans la catégorie Salaires et traitements. Ces deux dernières sources étaient incluses précédemment dans la catégorie Autre revenu en espèces alors que les indemnités et allocations imposables étaient exclues aux recensements précédents. Les indemnités régulières versées aux victimes d'accidents de la route par une administration provinciale ou territoriale qui étaient auparavant incluses dans la catégorie Autre revenu provenant de sources publiques, sont maintenant exclues.

Période de référence

Sauf en 1961, les recensés devaient déclarer leur revenu pour l'année civile ayant précédé le recensement. Au Recensement de 1961, les recensés pouvaient déclarer leur revenu pour les 12 mois ayant précédé le recensement ou pour l'année civile 1960.

Champ d'observation

a) L'univers visé par le Recensement de 1961 excluait tous les ménages agricoles, tous les ménages collectifs et tous les ménages dans les Territoires du Nord-Ouest.

b) Le Recensement de 1971 est le seul où l'on ait recueilli des données sur le revenu des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

c) Depuis 1991, les renseignements sur le revenu ont été recueillis auprès des résidents non permanents (voir la définition de la variable « Immigration : Résident non permanent »).

Méthodologie

a) En 1971, les données sur le revenu ont été recueillies auprès d'un ménage sur trois. Pour tous les autres recensements, la taille de l'échantillon était d'un sur cinq. (Dans certaines régions, l'échantillonnage a été remplacé par un dénombrement exhaustif.)

b) En 1961, les données ont été recueillies dans le cadre d'interviews. Lors des recensements subséquents, la méthode utilisée était principalement l'autodénombrement.

c) En raison des diverses méthodes utilisées par les colonies huttérites pour déclarer leurs revenus à l'Agence du revenu du Canada aux fins d'établissement de l'impôt, on a attribué un revenu nul à tous les membres de ces colonies, depuis le Recensement de 1981.

d) La façon dont les sources de revenu sont combinées diffère pour certains recensements. Pour obtenir plus de renseignements, reportez-vous à la figure 6.

e) Les recensés n'ont pas fourni de données sur les allocations familiales et les crédits d'impôt pour enfants en 1985 et en 1990, ni sur les prestations fiscales pour enfants en 1995 ou les prestations fiscales canadiennes pour enfants en 2000. Ces montants ont été calculés d'après les données relatives à la famille et attribués, s'il y avait lieu, à la personne appropriée.

f) Au Recensement de 2006, les répondants pouvaient choisir d'autoriser Statistique Canada à consulter ses dossiers de déclaration de revenus pour obtenir les renseignements voulus sur les sources de revenus. Dans la mesure du possible, des données correspondant à une variable directe ont été calculées à partir des données fournies par l'ARC. L'incidence de l'utilisation de deux méthodes de collecte des données sur le revenu sera examinée, et les résultats de l'interprétation de la qualité des données seront fournis ultérieurement au cours du cycle du recensement.

Voir également « Revenu : Revenu total après impôt ».

Revenu : Revenu total après impôt

Partie A – Définition en langage simple :

Revenu total de toutes les sources moins les impôts fédéral, provinciaux et territoriaux sur le revenu payés pour l'année civile 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Revenu total moins les impôts fédéral, provinciaux et territoriaux sur le revenu payés pour l'année civile 2005. Le revenu total comprend les revenus de toutes les sources, y compris les revenus d'emploi, les revenus provenant de programmes gouvernementaux, les revenus de pension, les revenus de placements et tout autre revenu en espèces. Les impôts fédéral, provinciaux et territoriaux payés comprennent l'impôt sur le revenu, après prise en compte des exemptions, des déductions, des crédits d'impôt non remboursables et de l'abattement pour les résidents du Québec. On obtient les données sur les impôts dans les dossiers de déclaration de revenus pour les personnes qui nous ont autorisé à les consulter, ou dans les questionnaires pour les personnes qui ont préféré répondre à la question.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée, question 52

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Se reporter aux « Remarques » pour la variable « Revenu : Revenu total ».

Revenu : Salaires et traitements

Partie A – Définition en langage simple :

Revenu provenant d'un salaire, d'un traitement, de pourboires et/ou de commissions.

Partie B – Définition détaillée :

Salaires et traitements bruts avant les retenues pour l'impôt sur le revenu, les cotisations à un régime de pensions et au programme d'assurance-emploi. Sont compris les soldes et les indemnités militaires, les pourboires, les commissions, les gratifications, les prestations de régimes d'assurance-salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu, les prestations supplémentaires de chômage d'un employeur ou d'un syndicat ainsi que tous les gains provenant de tout genre d'emploi occasionnel réalisés durant l'année civile 2005. Sont inclus d'autres revenus d'emploi tels que les indemnités imposables, les subventions de recherche et les redevances.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 52 a)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Les prestations de régimes d'assurance-salaire ou de régimes d'assurance de sécurité du revenu étaient incluses dans la catégorie « Autre revenu en espèces » lors des recensements antérieurs.

Se reporter aux « Remarques » pour la variable « Revenu : Revenu total ».

En 2006, les indemnités imposables, les subventions de recherche et les redevances sont incluses.

Revenu : Salarié ou bénéficiaire d'un revenu d'emploi

Partie A – Définition en langage simple :

Personne ayant un salaire ou un revenu provenant d'un travail autonome.

Partie B – Définition détaillée :

Personnes âgées de 15 ans et plus ayant reçu un revenu au cours de l'année civile 2005 sous forme de salaires et traitements, de revenu net de l'exploitation d'une entreprise non agricole non constituée en société et/ou dans l'exercice d'une profession et de revenu net provenant d'un travail autonome agricole.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 52 a), b) et c)

Réponses : Sans objet.

Remarques : Cette variable n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Transferts gouvernementaux

Partie A – Définition en langage simple :

Prestations en espèces versées par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités en 2005.

Partie B – Définition détaillée :

Revenu total provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités au cours de l'année civile 2005. Cette variable est calculée en additionnant les montants provenant des sources suivantes :

- pension de sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti, allocation et allocation au survivant;
- prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada;
- prestations d'assurance-emploi;
- prestations pour enfants;
- autre revenu provenant de sources publiques.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée selon les réponses à la question 52 d), e), f), g) et h)

Réponses : Valeur en dollars ou aucun revenu

Remarques : Voir les définitions et les « Remarques » de chacune des composantes.

Cette variable peut être dérivée pour toute année de recensement ci-dessus, en additionnant les transferts gouvernementaux.

Scolarité : Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent

Partie A – Définition en langage simple :

Information montrant que la personne recensée a terminé ses études secondaires ou qu'elle a obtenu une attestation d'équivalence d'études secondaires.

Partie B – Définition détaillée :

Possession d'un diplôme d'études secondaires ou de l'équivalent, peu importe si la personne possède ou non d'autres titres scolaires. Il s'agit d'une variable sommaire qui sert à répartir la population en deux groupes : les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires ou l'équivalent et celles ayant un tel diplôme. Elle fournit également des renseignements sur les études additionnelles que ces deux groupes pourraient avoir entreprises.

Des exemples d'attestation d'équivalence d'études secondaires sont la Batterie générale de tests d'aptitudes (BGTA) et un programme de formation de base des adultes (FBA).

Recensements : 2006 (échantillons de 1/5)*, 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)**

Information portant sur la comparabilité historique de la variable de 2006 « Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent » avec les recensements antérieurs est disponible dans le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel.

N° de question : Variable dérivée : questions 26, 27, 28 et 29

Réponses : Sans diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, sans autre scolarité complétée; Sans diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, avec un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers; Sans diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, avec un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire; Avec un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, sans autre scolarité complétée; Avec un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, avec un certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers; Avec un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, avec un certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire; Avec un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, avec un certificat, diplôme ou grade universitaire.

Remarques : Elle est en outre utile aux fins des analyses socio-économiques. En effet, en répartissant la population en deux groupes (les personnes n'ayant pas de diplôme d'études secondaires et celles ayant un tel diplôme), on peut examiner les différences que ces groupes présentent sur le plan de l'emploi, du revenu, de la poursuite d'autres études, de l'accession à la propriété et de la mobilité.

*Pour la première fois, le Recensement de 2006 a inclus une question explicite demandant aux Canadiens de déclarer s'ils avaient terminé leurs études secondaires, accompagnée d'une catégorie distincte sur les équivalences des études secondaires terminées. Une des raisons de ce changement était d'aborder le problème au sujet de la sous-déclaration présumée de l'achèvement d'un programme d'études secondaires. Dans les questionnaires des recensements antérieurs, tous les niveaux de scolarité étaient inclus dans une seule liste, et plusieurs répondants déclaraient seulement le niveau le plus élevé plutôt que tous les niveaux atteints. En plus des modifications apportées au questionnaire, la variable sur l'obtention d'un diplôme d'études secondaires a été dérivée différemment en 2006 qu'en 2001 en étant axée sur des attestations d'études terminées.

En raison des modifications apportées au questionnaire et de la dérivation de la variable, seules six catégories de cette variable sont comparables aux recensements antérieurs :

- Le concept de « Sans diplôme d'études secondaires ou l'équivalent – sans autre scolarité complétée » (2006) est comparable à la somme de « Aucun cerificat d'études secondaires – sans autre formation » et « Aucun certificat d'études secondaires – avec

autre formation : aucun certificat, diplôme ou grade » (2001). Alors que la constance des concepts entre les recensements permet le calcul des comparaisons historiques, les utilisateurs devraient être au courant que, dans le cadre des recensements antérieurs à 2006, la sous-déclaration de l'achèvement des études secondaires a contribué aux résultats élevés pour cette catégorie. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter « Comparabilité historique – Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent » dans le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006.

- Les cinq catégories relatives à l'université qui sont composées de : « Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent – avec certificat, diplôme ou grade universitaire » – du baccalauréat au doctorat acquis (2006) est comparable à « Certificat d'etudes secondaires, avec certificat, diplôme ou grade universitaire » du baccalauréat au doctorat acquis (2001).

Veuillez consulter le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006 pour information portant sur la qualité des données de la variable « Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent ».

** Les données relatives à cette variable n'ont pas été publiées en 1981, mais il est possible de les extraire de la base de données de 1981 sous la forme de totalisations spéciales à l'aide d'algorithmes normalisés.

Scolarité : Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie

Partie A – Définition en langage simple :

Information montrant que la personne recensée a terminé des études en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie.

Partie B – Définition détaillée :

Possession d'un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie, peu importe si la personne exerce ou non la profession connexe ou possède ou non d'autres titres scolaires non universitaires.

Recensements : 2006 (échantillons de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 29, cercles 04, 05 et 06

Réponses : Pas de diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie; Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie sans maîtrise et sans doctorat acquis; Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie avec maîtrise; Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie avec doctorat acquis; Diplôme en médecine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie avec maîtrise et avec doctorat acquis.

Remarques : Cette variable dérivée complète la variable Plus haut certificat, diplôme ou grade en fournissant des chiffres additionnels relatifs aux diplômes en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie pour les personnes qui possèdent également une

maîtrise ou un doctorat acquis. Par conséquent, cette variable offre une mesure plus juste de la population canadienne possédant ces qualifications.

Ainsi, ces chiffres additionnels représentant les personnes possédant une maîtrise et un diplôme en médecine ou un doctorat acquis et un diplôme en médecine comprendraient, par exemple, des personnes travaillant dans le domaine de la recherche en sciences naturelles ou en génie médical, ainsi que dans le domaine de l'enseignement universitaire.

Scolarité : Fréquentation scolaire

Partie A – Définition en langage simple :

Information indiquant si le recensé a fréquenté l'école à un moment ou à un autre au cours de la période allant de septembre 2005 au 16 mai 2006 ainsi que le genre d'établissement d'enseignement fréquenté.

Partie B – Définition détaillée :

Fréquentation scolaire et genre d'établissement d'enseignement fréquenté au cours de la période de neuf mois allant de septembre 2005 au 16 mai 2006. Le recensé peut avoir fréquenté l'école à plein temps ou à temps partiel (le jour ou le soir) même s'il a abandonné ses études par la suite. La fréquentation est comptée seulement pour les cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade décerné par un établissement d'enseignement reconnu (école primaire ou secondaire, programmes d'apprenti inscrit, école de métiers, collège, cégep ou université). Les établissements d'enseignement reconnus comprennent également les séminaires, les écoles de sciences infirmières, les écoles commerciales privées, les écoles de métiers privées ou publiques, les instituts de technologie, les écoles de formation professionnelle et les écoles pour les personnes aveugles ou sourdes. Le recensé ne devait pas tenir compte des cours de formation donnés par l'employeur, à moins qu'ils puissent être utilisés comme crédit en vue de l'obtention d'un certificat, diplôme ou grade d'un établissement d'enseignement reconnu.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)*, 2001 (échantillon de 1/5)**, 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)***, 1971 (échantillon de 1/3)****, 1961*****

Information portant sur la comparabilité historique de la variable de 2006 « Fréquentation scolaire » avec les recensements antérieurs est disponible dans le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 32

Réponses : N'a pas fréquenté l'école; A fréquenté une école primaire ou secondaire seulement; A fréquenté une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement d'enseignement non universitaire seulement; A fréquenté une université seulement; A fréquenté une école primaire ou secondaire et une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement d'enseignement non universitaire; A fréquenté une école primaire ou secondaire et une université; A fréquenté une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement d'enseignement non universitaire et une université; A fréquenté une école primaire ou secondaire et une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement d'enseignement non universitaire et une université.

Remarques : Les recensés devaient indiquer tous les types d'écoles fréquentées entre septembre 2005 et le 16 mai 2006. Par conséquent, cette variable permet de repérer les transitions dans la fréquentation scolaire, par exemple, de l'école secondaire à l'université, au cours de cette période. En outre, combinée à la variable Plus haut certificat, diplôme ou grade, cette variable permet de cerner les parcours scolaires en comparant les données sur le type

d'établissement d'enseignement fréquenté pendant l'année scolaire 2005-2006 aux données sur les certificats, les diplômes ou les grades déjà obtenus. Elle est également utile pour analyser la participation à l'éducation de divers groupes particuliers comme les Autochtones, les immigrants récents, les jeunes, les femmes et les travailleurs adultes.

*Dans le questionnaire du Recensement de 2006, on demandait aux répondants de déclarer leur fréquentation scolaire selon le type d'école fréquentée, remplaçant la question de 2001 qui demandait aux répondants le genre de leur fréquentation scolaire (à plein temps ou à temps partiel). En 2006, on ne demandait pas de préciser si la fréquentation était à plein temps ou à temps partiel. En outre, contrairement à 2001, le Recensement de 2006 n'incluait pas d'instructions explicites sur la déclaration de la fréquentation scolaire en ce qui a trait aux cours permettant d'accumuler des crédits en vue de l'obtention d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade.

Des études initiales de certification des données du Recensement de 2006 ont montré des variations importantes par rapport aux données des recensements précédents ainsi qu'en comparaison avec l'*Enquête sur la population active*. Les données du Recensement de 2006 auraient pu surestimer la fréquentation scolaire des personnes âgées de 45 ans et plus.

Une nouvelle analyse diffusée en avril 2009 dans le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006 a démontré que même si, historiquement, la fréquentation scolaire a été plus élevée dans le cadre du recensement que dans l'*Enquête sur la population active*, les tendances sont constantes entre les enquêtes. L'analyse a également confirmé que les niveaux de fréquentation scolaire des personnes âgées de 45 ans et plus ont été surestimés au Recensement de 2006. Par conséquent, il est recommandé de faire preuve de prudence en interprétant les données du Recensement de 2006 sur la fréquentation scolaire des personnes âgées de 45 ans et plus et de ne pas les comparer à celles des recensements précédents.

Consultez le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006 pour des discussions portant sur la qualité des données de la variable « Fréquentation scolaire ».

** La qualité générale des variables de l'éducation du Recensement de 2001 est acceptable. Toutefois, les utilisateurs doivent être mis en garde au sujet de la possible surestimation des chiffres pour la catégorie des 15 à 19 ans qui ne fréquentent pas l'école. La proportion de personnes âgées entre 15 et 19 ans qui ont répondu qu'elles n'avaient pas fréquenté l'école au cours de l'année scolaire avant le recensement est passée de 18 % en 1996 à 23 % en 2001.

*** En raison d'une erreur de réponse ayant entraîné un biais important dans les données de 1976 sur la fréquentation scolaire, il est impossible d'établir des comparaisons avec les données sur la fréquentation des établissements d'études secondaires, surtout pour le groupe d'âge de 15 à 19 ans; cependant, les estimations de 1976 pour la fréquentation des universités et des établissements d'études postsecondaires non universitaires n'ont pas été touchées.

**** En 1971, on a utilisé l'expression « école ou université » plutôt que le terme « établissement d'enseignement », et l'expression « à un moment quelconque » n'était pas employée. Les recensés n'avaient pas à indiquer le genre d'établissement. Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population.

***** En 1961, on n'a pas recueilli de données sur la fréquentation à temps partiel. La question était : « Depuis septembre dernier, avez-vous fréquenté une école ou une université? Oui (fréquentation normale de jour); Non ». Ce renseignement était recueilli pour l'ensemble de la population. Le concept de fréquentation scolaire ne comprenait pas la fréquentation d'établissements tels que les instituts techniques, les collèges

communautaires, les écoles normales, les cégeps, les écoles de sciences infirmières, les écoles de métiers et les collèges commerciaux.

Scolarité : Lieu des études

Partie A – Définition en langage simple :

Province, territoire ou pays où le plus haut certificat, diplôme ou grade a été obtenu.

Partie B – Définition détaillée :

Province, territoire (au Canada) ou pays (à l'extérieur du Canada) où le plus haut certificat, diplôme ou grade a été obtenu. Seules les personnes ayant obtenu un certificat, diplôme ou grade postsecondaire sont incluses dans la population visée.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 31

Réponses : A obtenu le plus haut certificat, diplôme ou grade au Canada – Précisez la province ou le territoire; A obtenu le plus haut certificat, diplôme ou grade à l'extérieur du Canada – Précisez le pays.

Le lieu des études, au Canada ou à l'extérieur du Canada, devait être inscrit en lettres.

Pour constater les différents lieux des études déclarés en 2006, voir l'annexe J compte tenu qu'ils sont les mêmes que ceux déclarés pour le lieu de naissance.

Remarques : Il s'agit d'une variable importante puisqu'elle permet de mesurer les flux nationaux et internationaux des personnes qualifiées résidant au Canada au moment du recensement, qu'elles soient nées au Canada ou qu'elles y aient immigré.

Les recensés devaient déclarer leur lieu des études d'après les frontières qui existaient le jour du recensement, soit le 16 mai 2006. Par exemple, les répondants ayant déclaré un lieu des études dans une région qui, au mom/ent de l'obtention du plus haut certificat, diplôme ou grade, faisait partie des Territoires du Nord-Ouest, mais qui fait maintenant partie du territoire du Nunavut devaient inscrire « Nunavut ». De même, les répondants ayant déclaré un lieu des études dans une région qui, au moment de l'obtention du plus haut certificat, diplôme ou grade, faisait partie de l'URSS mais qui fait partie maintenant du Kazakhstan devaient inscrire « Kazakhstan ».

Veuillez consulter le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006 pour toutes discussions portant sur la qualité des données de la variable « Lieu des études ».

Scolarité : Plus haut certificat, diplôme ou grade

Partie A – Définition en langage simple :

Plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu par la personne recensée.

Partie B – Définition détaillée :

Il s'agit d'une variable dérivée obtenue à partir des réponses aux questions sur les titres scolaires où l'on demandait de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades obtenus. Cette variable comporte une hiérarchie implicite (diplôme d'études secondaires, certificat d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers, diplôme collégial, certificat, diplôme ou grade universitaire) qui est plus ou moins reliée à la durée des divers programmes d'études « en classe » menant aux titres scolaires en question. Toutefois, au niveau détaillé de la hiérarchie, un apprenti inscrit n'a pas toujours obtenu de diplôme d'études secondaires, de même qu'une personne possédant une maîtrise n'a pas nécessairement un certificat ou un diplôme supérieur au baccalauréat. Par conséquent, même si la liste des catégories n'est pas nécessairement hiérarchique, elle donne quand même une mesure générale de la réussite scolaire.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)*, 2001 (échantillon de 1/5)**, 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1976 (échantillon de 1/3)***, 1971 (échantillon de 1/3)****, 1961*****

Information portant sur la comparabilité historique de la variable de 2006 « Plus haut certificat, diplôme ou grade » avec les recensements antérieurs est disponible dans le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel.

N° de question : Variable dérivée : questions 26, 27, 28 et 29

Réponses : Aucun certificat, diplôme ou grade; Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent; Certificat ou diplôme d'apprenti; Autre certificat ou diplôme d'une école de métiers; Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire d'un programme d'une durée de 3 mois à moins de 1 an; Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire d'un programme d'une durée de 1 an à 2 ans; Certificat ou diplôme d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement d'enseignement non universitaire d'un programme d'une durée de plus de 2 ans; Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat; Baccalauréat; Certificat ou diplôme universitaire supérieur au baccalauréat; Diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie; Maîtrise; Doctorat acquis.

Remarques : Il convient d'expliquer les titres scolaires suivants :

A. Un certificat d'études secondaires ou l'équivalent est un diplôme au niveau de l'immatriculation ou de l'immatriculation supérieure, de formation générale, technique ou commerciale.

B. D'autres certificats ou diplômes d'une école de métiers comme des certificats ou diplômes de formation préalable à l'emploi ou de formation professionnelle sont décernés à la fin de programmes d'études de courte durée par des collèges communautaires, des instituts de technologie et d'autres établissements similaires.

C. Un certificat de compagnon (compagne) dans un métier est décerné aux personnes ayant réussi l'examen de qualification approprié. Les candidats à l'examen doivent avoir plusieurs années d'expérience dans le métier en question ou avoir reçu leur certificat d'apprenti inscrit après avoir suivi un programme comportant une formation en cours d'emploi et une formation en classe

D. Les certificats ou diplômes d'un collège, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire sont décernés par un collège communautaire, un cégep (formation générale ou formation professionnelle), un institut de technologie, une école de sciences infirmières, une école de commerce privée, une école de métiers privée ou publique ou une école de formation professionnelle. Cette catégorie comprend les brevets

d'enseignement et les certificats de sciences infirmières décernés par les ministères provinciaux de l'Éducation, mais elle n'inclut pas les diplômes d'enseignant ou en sciences infirmières du niveau du baccalauréat ou d'un niveau supérieur obtenus dans une faculté d'éducation ou une faculté des sciences infirmières affiliée à une université. Les programmes d'une durée de deux ans ou plus menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme collégial exigent habituellement comme condition minimale d'admission un diplôme d'études secondaires (immatriculation) ou l'équivalent.

E. Les certificats ou diplômes universitaires sont habituellement liés à des associations professionnelles dans des domaines tels que la comptabilité, les banques, les assurances ou l'administration publique. Si un baccalauréat est une condition d'admission à un cours menant à l'obtention d'un certificat ou d'un diplôme universitaire, le brevet d'enseignement par exemple, celui-ci est alors classé comme un certificat universitaire supérieur au baccalauréat.

F. Les grades universitaires sont décernés par des établissements conférant des grades.

*Le Recensement de 2006 différait des recensements précédents du fait que des questions distinctes permettaient aux répondants de déclarer leurs certificats, diplômes ou grades atteints aux niveaux suivants : diplôme d'études secondaires, certificat ou diplôme d'une école de métiers, certificat ou diplôme d'études collégiales, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire, et diplôme ou certificat universitaire. Les recensements antérieurs incluaient tous les niveaux sur une seule liste. Alors que la plupart des niveaux de scolarité atteints peuvent être comparés dans le temps, il est possible que les changements apportés au questionnaire de 2006 aient influencé les tendances au fil du temps de certains niveaux individuels. Les utilisateurs devraient être conscients que la sous-déclaration de l'achèvement d'un programme d'études secondaires dans les recensements antérieurs à 2006 a contribué aux résultats élevés de la catégorie « moins qu'un diplôme d'études secondaires », en plus d'avoir une incidence sur les données relatives à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Quant aux métiers, un changement a été apporté au questionnaire du Recensement de 2006 pour inclure spécifiquement les certificats obtenus d'un type d'établissement d'enseignement que l'on trouve uniquement au Québec, soit les « centres de formation professionnelle, » ce qui a pu avoir une influence sur les données concernant les certificats décernés par les écoles de métiers de la province. Les utilisateurs devraient être mis au courant qu'une hausse imprévue de la catégorie « certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat » a été observée en 2006, comparativement à 2001. On recommande que les utilisateurs ne comparent pas les données de 2006 de cette catégorie avec celles de recensements antérieurs.

Veuillez consulter le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006 pour information portant sur la qualité des données de la variable « Plus haut certificat, diplôme ou grade ».

** Avant 2001, le niveau collégial était désigné par l'expression « secteur postsecondaire non universitaire ». L'expression a été changée à « collégial » pour refléter plus exactement l'établissement prédominant à ce niveau qui comprend également les établissements ne décernant pas de grade universitaire, comme les collèges communautaires, les cégeps, les collèges commerciaux privés et les instituts techniques.

*** En 1976, les catégories « certificats ou diplômes de métiers » et « certificats ou diplômes universitaires **supérieurs** au baccalauréat » n'étaient pas incluses.

**** En 1971, les données étaient recueillies uniquement sur les grades, certificats ou diplômes d'études universitaires atteints. Les catégories de réponses possibles, en 1971, étaient les suivantes : Aucun certificat, diplôme ou grade universitaire; Certificat ou diplôme universitaire (inférieur au baccalauréat); Baccalauréat; Premier grade professionnel; Maîtrise ou l'équivalent, ou Doctorat acquis.

***** En 1961, les données étaient recueillies uniquement sur l'obtention d'un diplôme universitaire, sans distinction de genre.

Scolarité : Principal domaine d'études (PDE)

Partie A – Définition en langage simple :

Principale discipline dans laquelle le recensé a étudié et obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

Partie B – Définition détaillée :

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire. La classification du Principal domaine d'études comporte 10 grandes catégories : enseignement, loisirs et orientation; beaux-arts et arts appliqués; lettres, sciences humaines et disciplines connexes; sciences sociales et disciplines connexes; commerce, gestion et administration des affaires; sciences agricoles et biologiques et services de la nutrition et de l'alimentation; génie et sciences appliquées; techniques et métiers des sciences appliquées; professions de la santé et technologies connexes; mathématiques, informatique et sciences physiques. Ces catégories sont elles-mêmes subdivisées en plus de 100 « sous-catégories » et environ 449 groupes de « base ».

Recensements : 2006 (échantillon 1/5)*, 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)

L'information sur la comparabilité historique de la variable Principal domaine d'études, classifiée sous PDE dans le cadre des recensements antérieurs, se trouve dans le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006.

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable codée : question 30

Réponses : Reportez-vous à la structure de la classification à l'annexe M.

Remarques : La structure de la classification relative à la variable Principal domaine d'études peut être utilisée indépendamment ou combinée à la variable Scolarité : Plus haut grade, certificat ou diplôme. Quand on combine cette dernière variable avec le Principal domaine d'études, il faut se rappeler que chacune des qualifications postsecondaires, du certificat ou diplôme d'une école de métiers au doctorat acquis, présente une répartition différente.

*Les données de la variable principal domaine d'études de 2006 sous la classification Principal domaine d'études (PDE) n'étaient pas disponibles le jour de la diffusion du thème portant sur la scolarité, le 4 mars 2008. Elles ont été diffusées le 12 juin 2009 et sont disponibles, à titre de demande personnalisée, par le biais du Centre de contact national de Statistique Canada.

Pour la première fois, au Recensement de 2006, les données sur le principal domaine d'études ont été codées conformément à la Classification des programmes d'enseignement (CPE), Canada 2000. Au Recensement de 2006, les données sur le principal domaine d'études ont également été recodées à l'aide de la classification du Principal domaine d'études (PDE) qui a été utilisée avant ce recensement. Dans le cadre des prochains recensements, les données seront codées uniquement selon la CPE.

On recommande aux utilisateurs de s'abstenir de faire des comparaisons historiques entre les catégories des deux systèmes de classification à partir de leur appellation. Bien que certaines entrées dans les deux classifications soient semblables, les comparaisons directes

seraient contre-indiquées étant donné la nature beaucoup plus détaillée de la nouvelle classification.

Les tableaux de concordance empirique PDE-CPE ont été produits dans le but de permettre les comparaisons dans le temps du domaine d'études. Cette opération est effectuée en recodant les données de 2006 à l'aide de la Classification PDE ou les recensements antérieurs avec la Classification CPE Canada 2000. Pour de plus amples informations sur les tableaux de concordance empirique de la CPE Canada 2000 – Principal domaine d'études, veuillez consulter les annexes S et T du *Dictionnaire du Recensement de 2006*.

Les modifications apportées à la question sur le principal domaine d'études dans le questionnaire de 2006 comprenaient l'ajout de texte demandant aux répondants « Veuillez être précis » en déclarant leur principal domaine d'études, ainsi que l'utilisation d'un nouvel ensemble d'exemples de types de domaines d'études. En général, ces modifications ont eu pour effet a) d'augmenter la tendance des répondants à déclarer des branches précises d'un domaine d'études particulier (p. ex., « génie maritime » ou « génie en matière d'énergie » plutôt que « génie »), b) de diminuer la tendance à répondre en utilisant un ancien exemple de réponse écrite de 2001 et, réciproquement, c) d'augmenter la tendance à répondre en utilisant un des nouveaux exemples de réponses écrites de 2006. Ces modifications sont à retenir lors de comparaisons à des années antérieures en utilisant des « unités de niveaux » non regroupées de la variable « Principal domaine d'études » (PDE) (classifiée selon le PDE).

Les utilisateurs remarqueront que « M482 Sans spécialisation » a été supprimé de l'ensemble de codes de diffusion de 2006. La grande majorité de ces réponses étaient codées à « Lettres et sciences humaines – Arts généraux », avec quelques-unes codées à « Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. – Autres » et à d'autres catégories.

Pour 2006, les utilisateurs qui sélectionnent dans leurs tableaux, les deux classifications, PDE et CPE, peuvent s'attendre à des appariements PDE-CPE avec de petits chiffres provenant de domaines d'études différents. De tels appariements sont attribuables à : a) des interprétations différentes du codage des réponses écrites insuffisamment détaillées selon les deux systèmes de classification, b) des stratégies différentes entre les classifications du codage de domaines d'études communs ou multiples, c) à un traitement des données PDE et CPE dans des contextes de traitement des données différents, d) un niveau acceptable d'erreurs de codage.

Pour plus de renseignements sur la classification du Principal domaine d'études, se reporter à Classifications types des Programmes d'enseignement.

Scolarité : Principal domaine d'études – Classification des programmes d'enseignement (CPE)

Partie A – Définition en langage simple :

Principale discipline dans laquelle le recensé a étudié et obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire.

Partie B – Définition détaillée :

Principale discipline ou principal domaine dans lequel le recensé a fait ses études ou reçu sa formation et obtenu son plus haut certificat, diplôme ou grade postsecondaire. En ce qui a trait au principal domaine d'études, la Classification des programmes d'enseignements (CPE [Canada 2000]) comporte 13 grandes catégories ou principaux groupes dont 12 sont utilisés pour le recensement (la catégorie qui comprend les cours d'enrichissement personnel n'est pas utilisée). Les 12 groupes primaires sont : scolarité; arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications; sciences humaines; sciences sociales et sciences du comportement, et droit; commerce, gestion et administration publique; sciences physiques et de la vie, et

technologies; mathématiques, informatique et sciences de l'information; architecture, génie et services connexes; agriculture, ressources naturelles et conservation; santé, parcs, récréation et conditionnement physique; services personnels, de protection et de transport; autres.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable codée : question 30

Réponses : Reportez-vous à la classification à l'annexe N.

Remarques : La Classification des programmes d'enseignement (CPE) a été élaborée en 1980 par le National Center for Education Statistics (NCES) aux États-Unis. Des mises à jour ont été diffusées en 1985, 1990 et 2000. La CPE (Canada 2000) est la première version canadienne de cette classification. La CPE est un document de référence servant à faciliter l'établissement de comparaisons entre les données sur l'effectif scolarisé et le flux de l'enseignement recueillies dans les trois pays signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), soit les États-Unis, le Canada et le Mexique, tout en conservant le niveau de détail nécessaire pour la mesure de l'effectif scolarisé de chaque pays. Les données du Recensement de 2006 sur le principal domaine d'études ont également été recodées à l'aide de la classification PDE qui a été utilisée avant le Recensement de 2006. Les prochains recensements présenteront les renseignements codés à l'aide du système de classification CPE seulement. Veuillez vous reporter à « Principal domaine d'études (PDE) » dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006*.

Les regroupements de la CPE (Canada 2000) sont fondés sur le domaine d'études et sont indépendants du niveau d'études (formation professionnelle, collégiale ou universitaire). Les 12 regroupements principaux utilisés par le recensement sont subdivisés en 41 « séries » (regroupement le plus général de programmes connexes), 376 « sous-séries » (regroupement intermédiaire de programmes qui comportent un contenu et des objectifs comparables) et plus de 1 300 catégories de programmes d'enseignement (qui correspondent aux domaines d'études les plus détaillés et précis).

La CPE (Canada 2000) peut être utilisée indépendamment ou combinée avec la variable Plus haut certificat, diplôme ou grade. Quand on combine cette dernière variable avec la CPE (Canada 2000), il convient de souligner que chacun des titres postsecondaires, du certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers au doctorat acquis, présente une répartition différente.

Le concept de domaine d'études sous-entend la notion de sous-domaine ou de spécialisation. Dans le *Guide du Recensement de 2006* qui accompagnait le questionnaire, on demandait au recensé d'être le plus précis possible en indiquant le sous-domaine ou la la sous-catégorie du domaine de spécialisation de son programme d'études ou de formation, particulièrement dans le cas d'études de cycles supérieurs ou d'un autre genre de formation avancée. La fréquence de déclaration des codes correspondant aux catégories de programmes d'enseignement de la CPE est un indice de la mesure dans laquelle les recensés se sont conformés à cette instruction.

Des tables de concordance empirique PDE – CPE ont été produits dans le but de permettre les comparaisons dans le temps du domaine d'études. Cette opération est effectuée soit en recodant les données de 2006 à l'aide de la classification PDE, soit à l'aide de la classification CPE Canada 2000 pour les cas des recensements antérieurs. Pour de plus amples informations sur les tableaux de concordance empirique de la CPE Canada 2000 – Principal domaine d'études, veuillez consulter les annexes S et T du *Dictionnaire du Recensement de 2006*.

Veuillez consulter le Guide de référence sur la scolarité, Recensement de 2006 pour toute discussion portant sur la qualité des données de la variable « Principal domaine d'études » classifiée à l'aide de la CPE (Canada 2000).

Scolarité : Principal domaine d'études - Classification internationale type de l'éducation et Classification des programmes d'enseignement (CITE_CPE)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a présenté une version révisée officielle de l'édition de 1976 de sa Classification internationale type de l'éducation (CITE 97). La CITE a été conçue comme un outil permettant de rassembler, de totaliser et de présenter des statistiques nationales et internationales sur l'éducation. Outre les Nations Unies, d'autres organismes internationaux, tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), apportent leur contribution à la CITE.

Recensements : 2006 (échantillon 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 30

Réponses : Voir l'annexe R pour plus de détails quant à la façon d'accéder à la concordance entre la Classification internationale type de l'éducation et la Classification des programmes d'enseignement.

Remarques : Sans objet

Scolarité : Principal domaine d'études – Concordance empirique de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et du Principal domaine d'études (PDE)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le tableau de concordance empirique détaillée ou « pondérée » CPE-PDE qui figure à l'annexe S illustre les liens de distribution entre les classes à six chiffres de la Classification des programmes d'enseignement (CPE [Canada 2000]) et les 449 classes détaillées de la classification du Principal domaine d'études (PDE). Les distributions proportionnelles sont fondées sur les réponses pondérées du Recensement de 2006 à l'échelon national pour les personnes qui détiennent un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire. La concordance empirique se distingue de la concordance « théorique » ou « non pondérée » de CPE-PDE (voir l'annexe O) qui a été élaborée avant l'application de la CPE dans le recensement. La concordance théorique a été élaborée pour permettre aux utilisateurs de voir les liens conceptuels entre les deux classes de systèmes en fonction des aspects définitionnels de chaque système.

L'annexe S présente également des concordances empiriques comprenant des agrégations moins détaillées du CPE et du PDE.

Recensements : 2006 (1/5 d'échantillon)

Population : Population de 15 ans et plus qui détient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, à l'exclusion des pensionnaires et des employés d'établissements institutionnels

N° de question : Variable dérivée : question 30

Réponses : Voir l'annexe S pour les tableaux de concordance empiriques

Remarques : La concordance empirique CPE-PDE sera utile aux utilisateurs qui souhaitent avoir un exemple des liens déclarés entre les deux systèmes de classification. Elle peut servir à l'analyse historique pour convertir les comptes du CPE aux classifications des PDE de même que des classifications PDE à la CPE. Il convient de souligner que la table de concordance empirique CPE-PDE détaillée n'inclut pas toutes les catégories de CPE, puisque les catégories de CPE des domaines spécialisés qui comportent peu d'observations connexes provenant du Recensement de 2006, ou qui n'en comportent aucune, n'ont pas été incluses.

Nous rappelons aux utilisateurs que la concordance empirique est fondée sur les réponses des Canadiens de 15 ans et plus qui détenaient des titres scolaires du niveau postsecondaire en 2006 (à l'exclusion des pensionnaires et employés d'établissements institutionnels). Les liens proportionnels dans la table sont plus précis quand une population semblable est considérée. L'utilisateur peut s'attendre à ce que la table reflète avec moins de précision les distributions de périodes, régions géographiques ou sous-populations différentes (tel que l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique, le type de titres scolaires, etc.).

Pour plus de renseignements sur la dérivation et sur l'utilisation de la table de concordance CPE-PDE, veuillez consulter Concordance empirique : PDE-CPE – Introduction à la concordance empirique.

Scolarité : Principal domaine d'études – Concordance empirique du Principal domaine d'études (PDE) et de la Classification des programmes d'enseignement (CPE)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le tableau de concordance empirique détaillée (ou « pondérée ») du PDE-CPE qui figure à l'annexe T illustre les liens de distribution entre chacune des classes détaillées de la classification du Principal domaine d'études et des classes à six chiffres de la Classification des programmes d'enseignement (CPE [Canada 2000]). Les distributions proportionnelles sont fondées sur les réponses pondérées du Recensement de 2006 à l'échelon national pour les personnes qui détiennent un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire. La concordance empirique se distingue de la concordance « théorique » ou « non pondérée » du PDE-CPE (voir concordance théorique PDE-CPE) qui a été élaborée avant l'application de la CPE dans le recensement. La concordance théorique a été élaborée pour permettre aux utilisateurs de voir les liens conceptuels entre les deux classes de systèmes en fonction des aspects définitionnels de chaque système.

L'annexe S présente également des concordances empiriques comprenant des agrégations moins détaillées du PDE et du CPE.

Recensements : 2006 (1/5 d'échantillon)

Population : Population de 15 ans et plus qui détient un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires, à l'exclusion des pensionnaires et des employés d'établissements institutionnels

N° de question : Variable dérivée : question 30

Réponses : Voir l'annexe S pour les tables de concordance empiriques PDE-CPE

Remarques : La concordance empirique PDE-CPE sera utile aux utilisateurs qui souhaitent avoir un exemple des liens déclarés entre les deux systèmes de classification. Elle peut servir à l'analyse historique pour convertir des comptes du système de classification du PDE aux classifications CPE détaillées et aussi de la CPE au PDE. Il convient de souligner que même si la table de concordance empirique PDE-CPE présente une distribution de toutes les catégories de PDE, les catégories de CPE de domaines spécialisés qui comportent peu d'observations connexes, provenant du Recensement de 2006, ou qui n'en comportent aucune, ne sont pas incluses.

Nous rappelons aux utilisateurs que la concordance empirique est fondée sur les réponses des Canadiens de 15 ans et plus qui détenaient des titres scolaires du niveau postsecondaire en 2006 (à l'exclusion des pensionnaires et employés d'établissements institutionnels). Les liens proportionnels dans la table sont plus précis quand une population semblable est considérée. L'utilisateur peut s'attendre à ce que la table reflète avec moins de précision les distributions de périodes, régions géographiques ou sous-populations (comme l'âge, le sexe, l'appartenance ethnique, le type de titres scolaires) différentes.

Pour plus de renseignements sur la dérivation et sur l'utilisation de la table de concordance PDE-CPE, veuillez consulter Concordance empirique : PDE-CPE – Introduction à la concordance empirique.

Scolarité : Principal domaine d'études – Concordance théorique entre la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et la classification du principal domaine d'études (PDÉ)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La table de concordance théorique entre la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et les codes de PDÉ figurant à l'annexe O montre la relation définitionnelle entre chaque classe à six chiffres de la CPE (Canada 2000) et chaque classe détaillée de la classification du PDÉ. Il s'agit d'une concordance « théorique » ou non pondérée. Ce type de concordance permet aux utilisateurs de voir les relations qui existent entre les classes des deux systèmes en fonction des définitions utilisées dans chaque système. Une concordance « pondérée » ou « empirique » inclut les liens entre les systèmes selon les répartitions en fonction des classes détaillées.

Recensements : 2006 (échantillon 1/5)

Population : Personnes âgées de 15 ans et plus qui ont un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire, à l'exclusion des pensionnaires et des employé(e)s d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable dérivée : question 30

Réponses : Reportez-vous à la table de concordance théorique à l'annexe O.

Remarques : La concordance théorique CPE_PDÉ sera utile aux utilisateurs qui souhaitent comprendre les relations conceptuelles entre les deux systèmes de classification. Toutefois, les utilisateurs doivent être prévenus que ce type de concordance ne permet pas de convertir des chiffres d'un système de classification à un autre.

Travail non rémunéré : Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans paye ou sans salaire

Partie A – Définition en langage simple :

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à donner des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans être payée pour le faire. Il s'agit plutôt du temps consacré à donner des soins personnels à un parent âgé, à aider un voisin âgé à faire ses emplettes, etc. Ces heures sont calculées par bloc (Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 9 heures; De 10 à 19 heures; 20 heures et plus) et elles couvrent la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 7 au 13 mai 2006.

Partie B – Définition détaillée :

Nombre d'heures que la personne a consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans salaire, pour des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres âgés de la famille ne faisant pas partie du ménage, pour des amis ou des voisins pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006).

Les soins ou l'aide aux personnes âgées sans paye ou sans salaire ne comprennent pas le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire ni le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 33 c)

Réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 9 heures; De 10 à 19 heures; 20 heures et plus

Remarques : Depuis 1996, le questionnaire du recensement comporte une question sur les heures consacrées à chacune des trois activités suivantes sans rémunération : travaux ménagers, sans paye ou sans salaire, soins aux enfants, sans paye ou sans salaire, et soins ou aide aux personnes âgées, sans paye ou sans salaire. En répondant à cette question, les recensés devaient inscrire les heures consacrées à chacune des activités même si deux activités ou plus se déroulaient en même temps. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à conduire un parent âgé à un rendez-vous tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 33 b) et une heure à la question 33 c).

Aucune définition de personne âgée ne figurait dans le questionnaire. Toutefois, le *Guide du recensement de 2006* renfermait la définition suivante : « Par personnes âgées on entend les personnes de 65 ans et plus ainsi que certaines personnes ayant près de 65 ans et souffrant d'incapacités associées au vieillissement. »

En 1996, il y avait seulement quatre catégories de réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 9 heures; 10 heures et plus.

Travail non rémunéré : Heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération

Partie A – Définition en langage simple :

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à prendre soin des enfants, sans être payée pour le faire. Par exemple, il s'agit du temps consacré à prendre soin de ses propres enfants ou de s'occuper des enfants de parents, amis ou voisins. Ces heures sont calculées par bloc (Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus) et elles couvrent la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 7 au 13 mai 2006.

Partie B – Définition détaillée :

Nombre d'heures que la personne a consacrées à donner des soins aux enfants, sans paye ou sans salaire. Sont incluses les heures consacrées à donner des soins aux enfants, sans paye ou sans salaire, pour des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres de la famille ne faisant pas partie du ménage, pour des amis ou des voisins ou d'autres membres de la famille à l'extérieur du ménage pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006).

Les soins aux enfants sans paye ou sans salaire ne comprennent pas le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une oeuvre de charité ou un groupe communautaire ni le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 33 b)

Réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus

Remarques : Depuis 1996, le questionnaire du recensement comporte une question sur les heures consacrées à chacune des trois activités suivantes sans rémunération : travaux ménagers, sans paye ou sans salaire, soins aux enfants, sans paye ou sans salaire, et soins ou aide aux personnes âgées, sans paye ou sans salaire. En répondant à cette question, les recensés devaient inscrire les heures consacrées à chacune des activités même si deux activités ou plus se déroulaient en même temps. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 33 a) et une heure à la question 33 b).

Travail non rémunéré : Heures consacrées aux travaux ménagers, sans paye ou sans salaire

Partie A – Définition en langage simple :

Nombre d'heures que la personne recensée a consacrées à faire des travaux ménagers, à entretenir la maison ou le jardin, sans être payée pour le faire. Par exemple, il s'agit du temps consacré à préparer des repas, à tondre le gazon, à faire du ménage, pour soi et pour des parents, amis ou voisins. Ces heures sont calculées par bloc (Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus) et elles couvrent la semaine ayant précédé le jour du recensement, soit du 7 au 13 mai 2006.

Partie B – Définition détaillée :

Nombre d'heures que la personne a consacrées aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin, sans paye ou sans salaire, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 16 mai 2006). Sont incluses les heures consacrées aux travaux ménagers, sans paye ou sans salaire, pour

des membres du ménage du recensé, pour d'autres membres de la famille ne faisant pas partie du ménage, pour des amis ou des voisins.

Les travaux ménagers sans paye ou sans salaire ne comprennent pas le travail bénévole pour un organisme à but non lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire ni le travail sans paye dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel

N° de question : Variable directe : question 33 a)

Réponses : Aucune; Moins de 5 heures; De 5 à 14 heures; De 15 à 29 heures; De 30 à 59 heures; 60 heures et plus

Remarques : Depuis 1996, le questionnaire du recensement comporte une question sur les heures consacrées à chacune des trois activités suivantes sans rémunération : travaux ménagers, sans paye ou sans salaire, soins aux enfants, sans paye ou sans salaire, et soins ou aide aux personnes âgées, sans paye ou sans salaire. En répondant à cette question, les recensés devaient inscrire les heures consacrées à chacune des activités même si deux activités ou plus se déroulaient en même temps. Par exemple, un recensé qui a passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants doit déclarer une heure à la question 33 a) et une heure à la question 33 b).

Introduction à l'univers des familles

L'univers des familles comprend deux grands sous-univers : les familles de recensement et les familles économiques (voir les figures 13 et 14). Les variables associées à ces sous-univers présentent les caractéristiques des familles et celles des personnes dans les ménages privés.

Figure 13 Univers et sous-univers des familles de recensement et des familles économiques de 2006

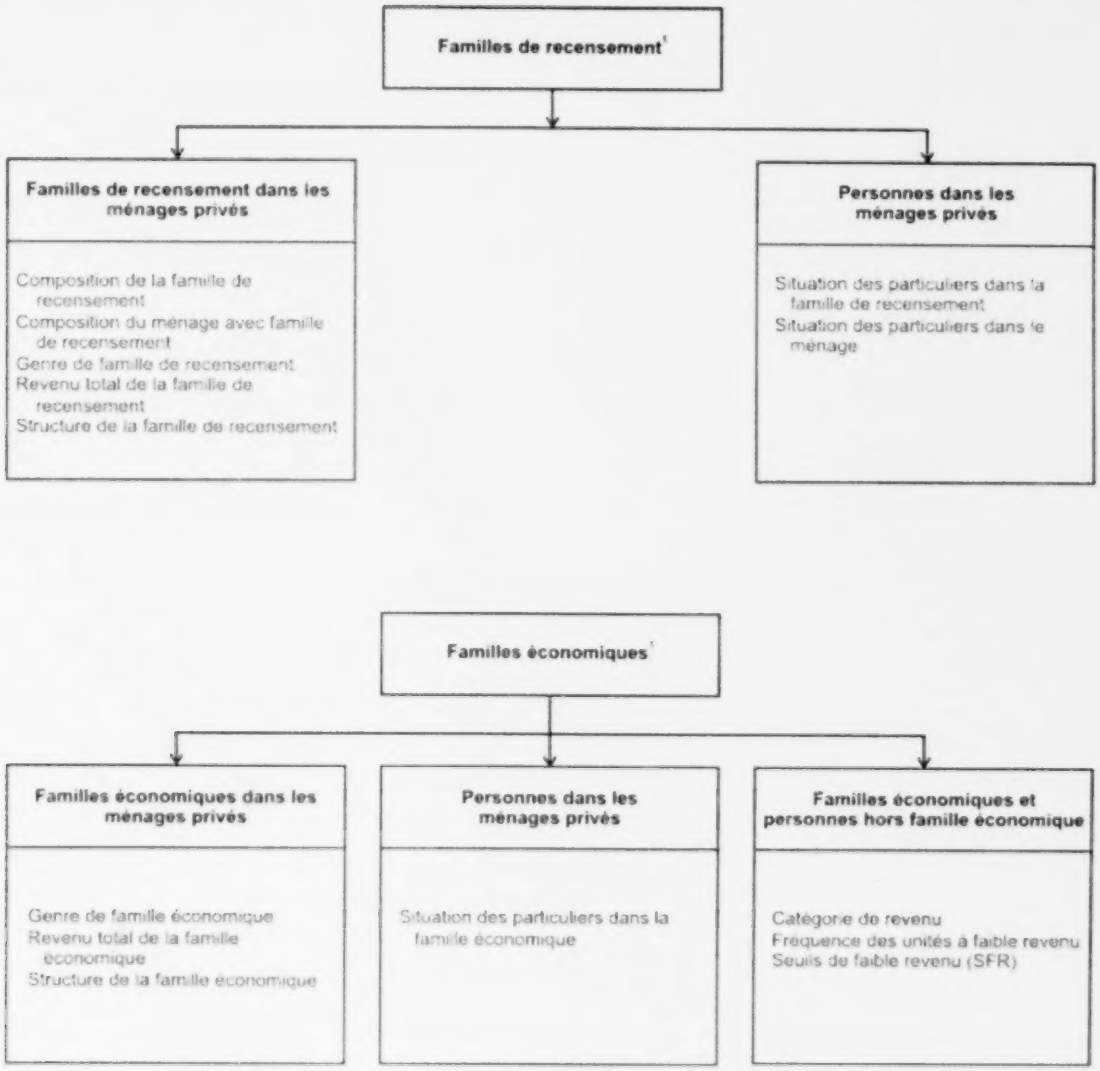

1. Comprend les familles dénombrées à l'extérieur du Canada.

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Figure 14 Appartenance aux familles économiques et aux familles de recensement et situation des particuliers dans ces familles

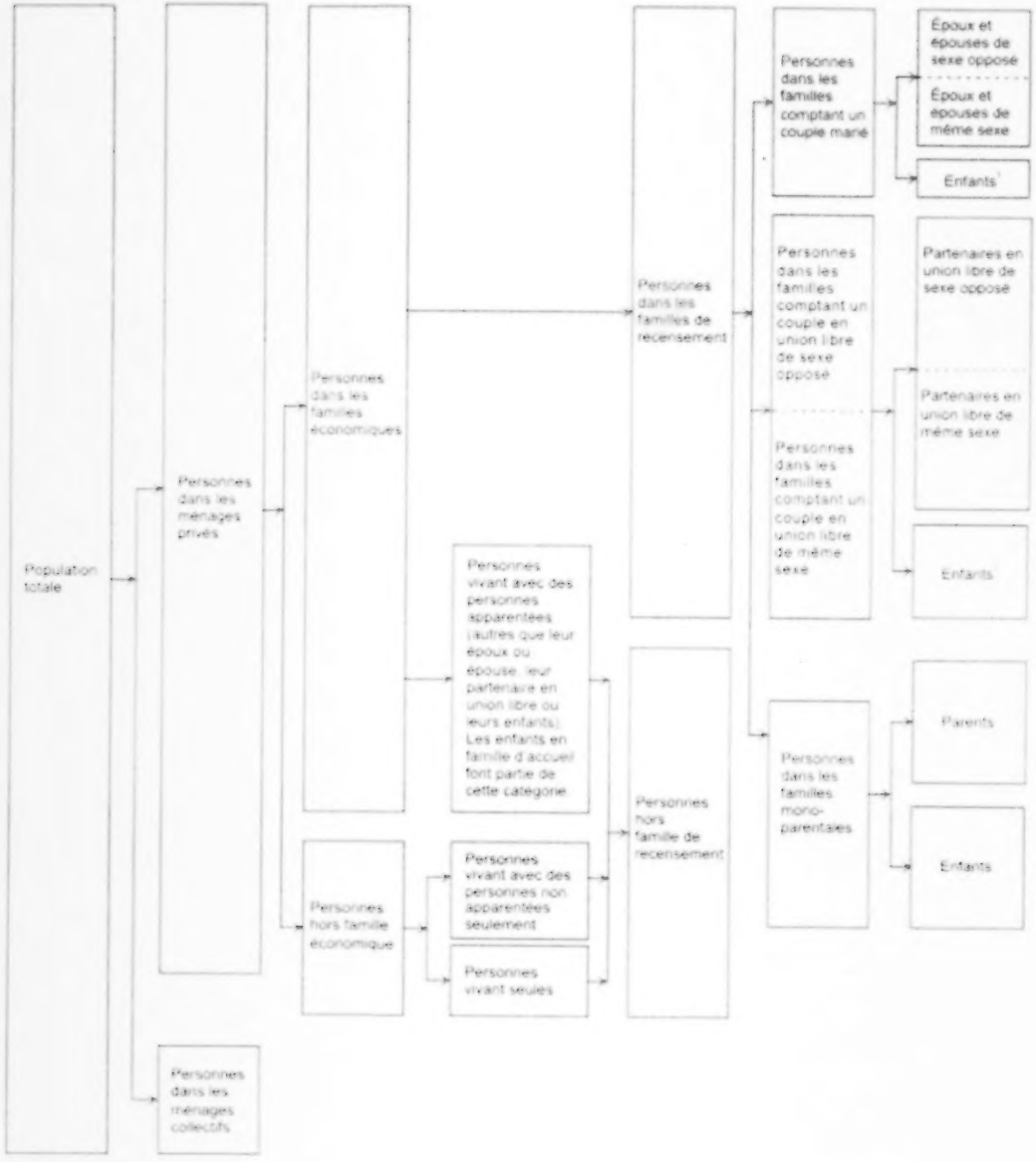

1 Peuvent ou non être présents

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement

Composition de la famille de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Classement des familles de recensement (c'est-à-dire un couple marié ou vivant en union libre, avec ou sans enfants, ou un parent seul vivant avec au moins un enfant dans le même logement) selon le nombre ou le groupe d'âge, ou les deux, des enfants à la maison. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Partie B – Définition détaillée :

Classement des familles de recensement selon le nombre et/ou le groupe d'âge des enfants à la maison.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971[1]

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.)

Réponses :

Familles selon le nombre d'enfants à la maison

Les familles sont classées de sorte que l'on puisse distinguer les familles sans enfants à la maison de celles qui en comptent de un à cinq ou plus, par exemple.

Familles selon le groupe d'âge des enfants à la maison

Les familles comptant des enfants à la maison peuvent être classées de façon à distinguer, par exemple, les familles :

- dont tous les enfants ont 18 ans ou plus;
- dont au moins un enfant a 18 ans ou plus et au moins un enfant a 17 ans ou moins;
- dont tous les enfants ont 17 ans ou moins.

Il est possible de subdiviser la dernière catégorie afin d'illustrer, par exemple, les groupes d'âge suivants pour les enfants à la maison :

- Tous de moins de 6 ans
- Tous de 6 à 14 ans
- Tous de 15 à 17 ans
- Certains de moins de 6 ans et certains de 6 à 14 ans
- Certains de moins de 6 ans et certains de 15 à 17 ans
- Certains de 6 à 14 ans et certains de 15 à 17 ans
- Certains de moins de 6 ans, certains de 6 à 14 ans et certains de 15 à 17 ans

(« Certains » indique au moins un enfant dans chaque groupe d'âge spécifié.)

Remarques : Certains tableaux peuvent contenir des groupes d'âge différents de ceux qui sont décrits ci-dessus.

Lors des recensements antérieurs à 1991, la composition de la famille de recensement était déterminée selon le nombre et/ou le groupe d'âge des enfants à la maison. Pour les recensements de 1991 et de 1996, il s'agit des fils et/ou des filles jamais mariés, peu importe leur âge. Ce changement de terminologie ne compromet en rien la comparabilité historique. À partir de 2001, le concept d'enfants comprend les fils et les filles qui ont été mariés, à condition qu'ils n'aient pas d'époux ou d'épouse, de partenaire en union libre ou d'enfant vivant dans le ménage. Par ailleurs, les petits-enfants qui habitent avec leurs grands-parents (mais sans leurs

parents) sont maintenant considérés comme faisant partie de la famille de recensement de leurs grands-parents.

Pour le Recensement de 1971, les chiffres ont été publiés selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans seulement.

Note :

1. En 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Composition du ménage avec famille de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classement des familles de recensement selon la présence et le nombre d'« **autres personnes** » dans le ménage.

L'expression **autres personnes** désigne les membres du ménage qui ne font pas partie de la famille de recensement prise en considération. Il peut s'agir de membres d'une autre famille de recensement ou de personnes hors famille de recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable permet de produire des données sur la composition du ménage du point de vue de la famille de recensement.

Famille de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en union libre (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971[1], 1966[1], 1961[1]

Population : Personnes dans les ménages privés (y compris les ménages dénombrés à l'extérieur du Canada)[2]

N^os^ de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : **Enfants** – Fils ou filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s), ainsi que les petits-enfants qui vivent dans des ménages où leurs parents sont absents. Les fils et les filles qui vivent avec leur conjoint(e) ou avec un(e) partenaire en union libre, ou avec un ou plusieurs de leurs propres enfants, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de ce(s) parent(s). Lorsque les fils et les filles sont aux études ou occupent un emploi d'été ailleurs et retournent vivre avec leur(s) parent(s) au cours de l'année, ces fils et ces filles sont considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s).

Pour 2006, un couple marié peut être de sexe opposé ou de même sexe.

Pour le Recensement de 2001, plusieurs changements ont été apportés au concept de famille de recensement.

- Deux personnes constituant un couple en union libre formé de partenaires de même sexe et tous leurs enfants vivant dans le ménage sont considérés comme une famille de recensement.

- Les enfants compris dans une famille de recensement peuvent avoir déjà été mariés (pourvu qu'ils n'habitent actuellement pas avec leur conjoint(e) ou partenaire en union libre). Auparavant, il fallait qu'ils n'aient « jamais été mariés ».

- Un petit-fils ou une petite-fille vivant dans un ménage à trois générations où le parent (deuxième génération) n'a jamais été marié sera, contrairement aux recensements précédents, maintenant considéré comme faisant partie de la famille de recensement du parent, à condition de ne pas habiter avec son époux(se), son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, la famille de recensement était ordinairement constituée des deux générations les plus anciennes.

- Un petit-fils ou une petite-fille d'un autre membre du ménage où le parent (deuxième génération) n'est pas présent sera maintenant considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement du grand-père ou de la grand-mère, à condition que le petit-fils ou la petite-fille n'habite pas avec son époux(se), son/sa partenaire en union libre ou son enfant. Auparavant, un tel petit-fils ou une telle petite-fille n'était pas considéré(e) comme faisant partie de la famille de recensement.

Depuis 2001, les réponses écrites fournies à la question 6 (Lien avec la Personne 1) sur les formules 2A et 3A (2A seulement en 1996) n'ont pas été saisies, mais ont été classées dans la catégorie « Autres réponses écrites », alors que sur les formules 2B, 2C, 2D et 3B (2B, 2C, 2D et 3 en 1996), elles ont été saisies telles qu'elles ont été fournies par les répondants. Contrairement aux recensements avant 1996, les données publiées sur les familles seront produites à partir de la base de données-échantillon.

Avant le Recensement de 1991, les familles comptant un couple marié et celles comptant un couple en union libre de sexe opposé constituaient les « **familles époux-épouse** » et étaient présentées comme telles dans la plupart des tableaux de données portant sur les familles de recensement.

La famille de recensement, ses variables connexes et les catégories qui les composent sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le lien avec la Personne 1, le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial et l'union libre. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits sur le questionnaire.

La figure 15 présente un aperçu des variables relatives à la famille de recensement.

Notes :

1. Lors des recensements antérieurs à celui de 1976, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

2. Avant 2001, des familles de recensement étaient également définies dans les ménages collectifs des colonies huttérites.

Figure 15 Aperçu des variables relatives à la famille de recensement

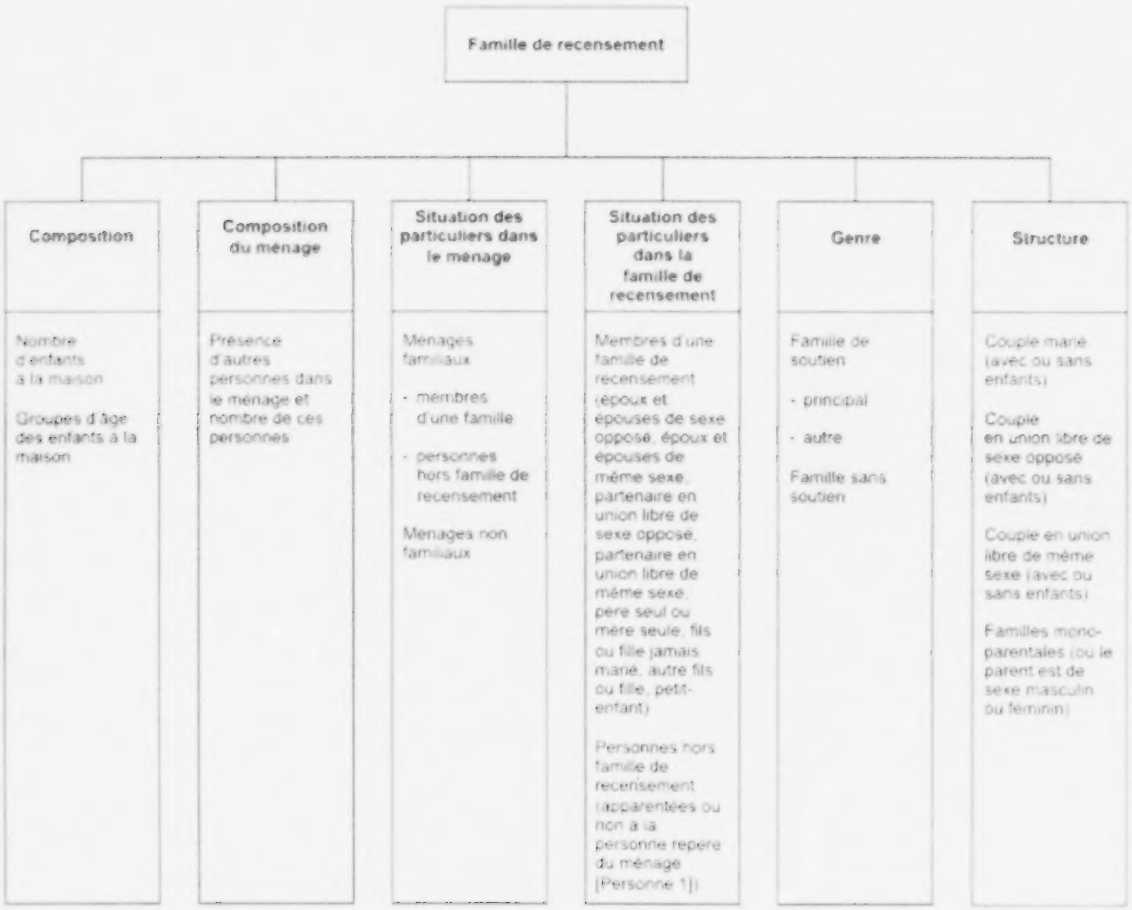

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Famille économique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption. Le couple peut être de sexe opposé ou le même sexe. En 2006, les enfants en famille d'accueil font partie de cette catégorie.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971[1]

Population : Personnes dans les ménages privés[2]

N^{os} de question : Ce concept est fondé sur les réponses fournies aux questions 2, 3, 4, 5 et 6. (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.) Il s'agit d'une variable dérivée.

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour former une famille économique, les membres d'un ménage doivent être apparentés par le sang, par alliance[3], par union libre[4] ou par adoption. En revanche, pour former une famille de recensement, les membres d'une famille doivent nécessairement être un époux ou une épouse, un(e) partenaire en union libre de sexe masculin ou féminin, un parent seul de sexe masculin ou féminin ou un enfant vivant avec un parent. Par conséquent, la famille économique peut comprendre un plus grand nombre de personnes que la famille de recensement. Par exemple, une veuve vivant avec son fils marié et sa bru est considérée comme une personne hors famille de recensement, mais fait partie de la famille économique incluant son fils et sa bru. De même, deux ou plusieurs familles de recensement apparentées vivant ensemble constituent **une** famille économique (par exemple, un homme et son épouse vivant avec leur fils et leur bru). Deux ou plusieurs frères ou soeurs vivant ensemble, sans leur(s) parent(s), forment une famille économique, mais non une famille de recensement puisqu'ils ne répondent pas à la définition de cette dernière. Tous les membres d'une famille de recensement appartiennent également à une famille économique. En 2006, les enfants en famille d'accueil font partie de cette catégorie.

La famille économique et ses catégories et variables connexes sont déterminées à partir des réponses aux questions sur le sexe, la date de naissance, l'état matrimonial, l'union libre et le lien avec la Personne 1. On tient également compte de l'ordre dans lequel les membres du ménage sont inscrits sur le questionnaire.

Notes :

1. À partir de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

2. Avant 2001, des familles économiques étaient également définies dans les ménages collectifs des colonies huttérites.

3. En 2006, les couples mariés peuvent être de sexe opposé ou le même sexe.

4. Notez que, depuis 2001, les couples formés de partenaires de même sexe sont considérés comme étant des partenaires en union libre et donc considérés comme étant **apparentés** et membres de la même famille économique.

Figure 16 Aperçu des variables relatives à la famille économique

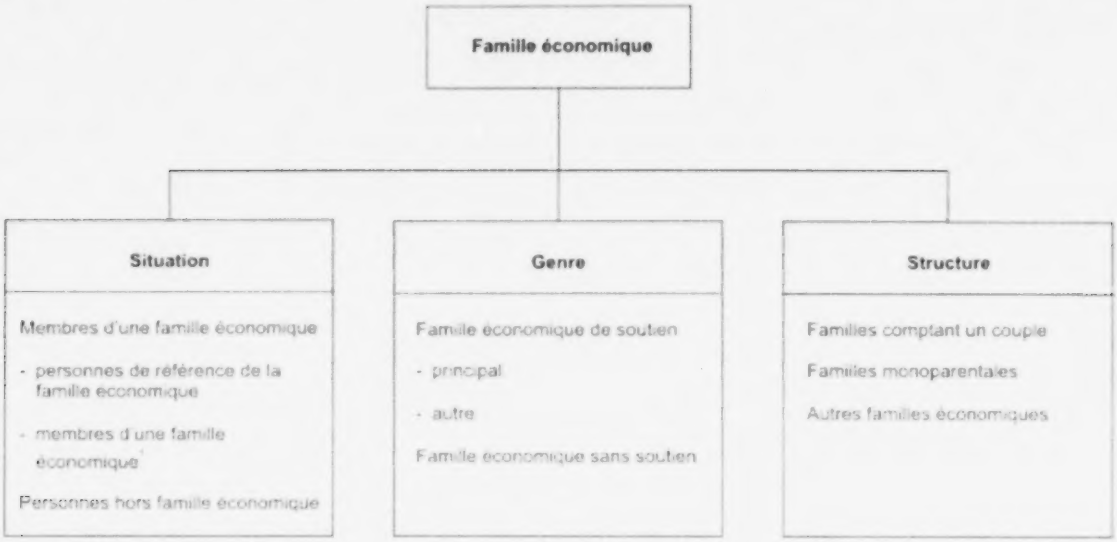

1. Les enfants en famille d'accueil font partie de cette catégorie.

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Genre de famille de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Classement des familles de recensement (c'est-à-dire un couple marié ou deux personnes vivant en union libre, avec ou sans enfants, ou un parent seul vivant avec au moins un enfant dans le même logement) selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements pour le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Partie B – Définition détaillée :

Classement des familles de recensement selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille de soutien principal – Famille de recensement dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne identifiée comme étant responsable des paiements du ménage).

Dans les cas où aucun membre du ménage ne s'occupe de faire ces paiements, on ne désigne aucune famille de soutien principal, bien que la Personne 1 soit considérée comme le soutien du ménage aux fins de la classification. Dans le contexte du genre de famille de recensement, la famille de cette Personne 1 est considérée comme une famille sans soutien.

Autre famille avec soutien – Famille de recensement comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille sans soutien – Famille de recensement ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981[1], 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6. (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.) Outre les renseignements servant à déterminer les familles, ce concept fait appel aux réponses à la question H1.

Réponses : Sans objet

Remarques : En raison des modifications apportées à la conception du questionnaire et à la saisie des données pour la question H1, la méthode utilisée en 2006, en 2001 et en 1996 pour déterminer le principal soutien du ménage diffère légèrement de celle employée en 1991. Ces changements peuvent toucher les familles et les ménages dont deux membres ou plus assument les dépenses du logement. Par conséquent, les données sur les caractéristiques des familles de soutien principal peuvent ne pas être tout à fait comparables avec les données diffusées du Recensement de 1991.

Une modification conceptuelle majeure a été apportée à la variable Soutien(s) du ménage au Recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus d'une personne responsable des paiements pour le logement.

Lors des recensements de 1986 et de 1981, il y avait deux genres de familles : les familles principales et les familles secondaires. La famille de soutien principal équivaut à la famille principale de 1986 et de 1981. Les autres familles avec soutien et les familles sans soutien combinées sont équivalentes aux familles secondaires de 1986 et de 1981.

Les catégories « Famille de soutien principal », « Autre famille avec soutien » et « Famille sans soutien » s'appliquent uniquement aux membres d'une famille.

Note :

1. Le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié en 1981. Une question a été ajoutée au questionnaire du recensement afin d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes ou de l'électricité, et de déterminer les familles principales et secondaires. Ce critère a été maintenu en 1986.

   Lors des recensements antérieurs, la famille principale était celle du chef du ménage.

Genre de famille économique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classement des familles économiques selon qu'un membre de la famille s'occupe ou non de faire les paiements du ménage tels que le loyer, l'hypothèque, les taxes ou l'électricité.

Famille économique de soutien principal – Famille économique dont fait partie le principal soutien du ménage (c'est-à-dire la première personne inscrite comme étant responsable des paiements du ménage).

Autre famille économique avec soutien – Famille économique comptant un soutien du ménage autre que le principal soutien du ménage.

Famille économique sans soutien – Famille économique ne comptant aucune personne responsable des paiements du ménage.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981[1], 1976, 1971[2]

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.) Outre les renseignements servant à déterminer les familles, ce concept fait appel aux réponses à la question H1.

Réponses : Sans objet

Remarques : En raison des modifications apportées à la conception du questionnaire et à la saisie des données pour la question H1, la méthode utilisée en 2006 et en 2001 pour déterminer le principal soutien du ménage diffère légèrement de celle employée en 1991. Ces changements peuvent toucher les familles et les ménages dont deux membres ou plus assument les dépenses du logement. Par conséquent, les données sur les caractéristiques des familles de soutien principal peuvent ne pas être tout à fait comparables avec les données diffusées du Recensement de 1991.

Reportez-vous également aux « Remarques » pour la variable Genre de famille de recensement.

Une modification conceptuelle majeure a été apportée à la variable Soutien(s) du ménage au Recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus de une personne responsable des paiements pour le logement.

Certains ménages familiaux ne comprendront pas de famille de soutien principal (par exemple, lorsque le principal soutien est une personne hors famille économique ou lorsqu'il habite ailleurs). Par conséquent, toute famille économique dans un tel ménage est considérée comme une autre famille économique avec soutien ou une famille économique sans soutien.

Lors des recensements antérieurs, la famille économique principale était celle du chef du ménage. Bien que nous prévoyions que, dans la majorité des cas, la personne responsable des paiements du ménage sera également considérée comme la personne repère du ménage (Personne 1), ce ne sera pas toujours le cas.

Notes :

1. En 1981, le critère utilisé pour déterminer le genre de famille a été modifié. Une question a été ajoutée au questionnaire du recensement afin d'identifier la personne responsable du paiement du loyer, de l'hypothèque, des taxes ou de l'électricité, et de déterminer les familles économiques principales et secondaires. Ce critère a été maintenu en 1986.

2. En 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Revenu : Catégorie de revenu après impôt

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Situation d'une famille économique ou d'une personne hors famille économique de 15 ans et plus par rapport aux seuils de faible revenu après impôt de Statistique Canada.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée

Réponses : ABOVELINE; BELOWLINE; NOTAPPCBL

Remarques : Les trois codes de cette variable dérivée indiquent où se situe le revenu de la famille économique ou de la personne hors famille économique.

ABOVELINE : Le revenu après impôt de la famille économique ou de la personne hors famille économique n'était pas inférieur au seuil de faible revenu après impôt établi.

BELOWLINE : Le revenu après impôt de la famille économique ou de la personne hors famille économique était inférieur au seuil de faible revenu après impôt établi.

NOTAPPCBL : Le concept de faible revenu ne s'applique pas à la famille économique ou à la personne hors famille économique.

Les familles économiques et les personnes hors famille économique du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et des réserves indiennes sont exclues. Les seuils de faible revenu après impôt sont fondés sur certaines caractéristiques du revenu et des dépenses qu'il était impossible de tirer des données d'enquête relatives à l'ensemble de la population.

Bien que cette variable soit calculée pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, elle peut être appliquée aux familles de recensement, aux personnes hors famille de recensement et aux personnes dans les ménages privés. Voir *Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages*, Comptes rendus n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, Statistique Canada.

Se reporter également aux variables Revenu : Seuils de faible revenu après impôt et Revenu : Revenu total après impôt.

Les données sur la catégorie de revenu après impôt ne sont diffusées que pour le Recensement de 2006.

Revenu : Catégorie de revenu avant impôt

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Situation de la famille économique ou de la personne hors famille économique de 15 ans et plus par rapport aux seuils de faible revenu (SFR) avant impôt de Statistique Canada.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée

Réponses : ABOVELINE; BELOWLINE; NOTAPPCBL

Remarques :

1) Les trois codes de cette variable dérivée indiquent où se situe le revenu de la famille économique ou de la personne hors famille économique.

ABOVELINE : Le revenu total avant impôt de la famille économique ou de la personne hors famille économique n'était pas inférieur au seuil de faible revenu établi.

BELOWLINE : Le revenu total avant impôt de la famille économique ou de la personne hors famille économique était inférieur au seuil de faible revenu établi.

NOTAPPCBL : Le concept de faible revenu ne s'applique pas à la famille économique ou à la personne hors famille économique.

2) Les familles économiques et les personnes hors famille économique du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et des réserves indiennes sont exclues. Les seuils de faible revenu avant impôt sont fondés sur certaines compositions du revenu et des dépenses qu'il était impossible de tirer des données d'enquête relatives à l'ensemble de la population.

3) Bien que cette variable soit calculée pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, elle peut être appliquée aux familles de recensement, aux personnes hors famille de recensement et aux personnes dans les ménages privés. Voir *Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages*, Comptes rendus n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, Statistique Canada.

4) Reportez-vous également aux variables Revenu : Fréquence des unités à faible revenu avant impôt et Revenu : Seuils de faible revenu (SFR) avant impôt.

Revenu : Fréquence des unités à faible revenu après impôt

Partie A – Définition en langage simple :

Pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique qui consacrent 20 % de plus que la moyenne générale de leur revenu après impôt à la nourriture, au logement et à l'habillement.

Partie B – Définition détaillée :

Proportion ou pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu après impôt est inférieur aux seuils de faible revenu. Ces taux de fréquence sont calculés d'après des estimations non arrondies des familles économiques et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeurs en pourcentage

Remarques : La fréquence des unités à faible revenu après impôt peut également être calculée pour les familles de recensement, les personnes hors famille de recensement et les personnes dans les ménages privés. Voir *Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages*, Comptes rendus n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, Statistique Canada.

Les taux de fréquence sont calculés d'après les estimations non arrondies des familles et des personnes hors famille économique.

Se reporter également aux variables Seuils de faible revenu après impôt; Revenu : Catégorie de revenu après impôt; et Revenu : Revenu total après impôt.

Cette statistique n'est pas stockée dans la base de données.

Les données sur la variable Fréquence des unités à faible revenu après impôt ne sont diffusées que pour le Recensement de 2006.

Revenu : Fréquence des unités à faible revenu avant impôt

Partie A – Définition en langage simple :

Pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique qui consacrent 20 % de plus que la moyenne de leur revenu avant impôt à la nourriture, au logement et à l'habillement.

Partie B – Définition détaillée :

Proportion ou pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique dans une catégorie donnée dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu avant impôt. Ces taux de fréquence sont calculés d'après des estimations non arrondies des familles économiques et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N° de question : Statistique dérivée

Réponses : Valeurs en pourcentage

Remarques : La fréquence des unités à faible revenu avant impôt peut également être calculée pour les familles de recensement, les personnes hors famille de recensement et les personnes dans les ménages privés. Voir *Statistiques sur les unités à faible revenu parmi les familles de recensement et les ménages*, Comptes rendus n° 1991-1, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail, Statistique Canada.

Les taux de fréquence sont calculés d'après les estimations non arrondies des familles et des personnes hors famille économique.

Reportez-vous également aux variables Revenu : Seuils de faible revenu avant impôt (SFR); Revenu : Catégorie de revenu avant impôt; et Revenu : Revenu total.

Cette statistique n'est pas stockée dans la base de données.

Revenu : Revenu après impôt de la famille de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Somme des revenus après impôt de tous les membres d'une famille de recensement donnée.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, se reporter aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total. Se reporter également aux variables Revenu : Revenu total après impôt et Famille de recensement.

Revenu : Revenu après impôt de la famille économique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Somme des revenus après impôt de tous les membres d'une famille économique donnée.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, se reporter aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total. Se reporter également à la variable Revenu : Revenu total après impôt.

Revenu : Revenu après impôt rajusté de la famille économique et des personnes hors famille économique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Revenu après impôt de la famille économique rajusté selon un facteur qui tient compte de la composition et de la taille de la famille. Le facteur de rajustement tient compte des besoins relatifs plus faibles des membres additionnels de la famille comparativement aux besoins d'une personne célibataire vivant seule, et est déterminé à l'aide d'une échelle qui attribue une valeur plus petite aux membres additionnels de la famille. Le revenu après impôt familial rajusté est ensuite calculé en divisant le revenu après impôt de la famille par la somme des facteurs. De nombreuses échelles d'équivalence sont utilisées dans les produits de données publiés. L'échelle choisie pour les données du recensement sur le revenu attribue les facteurs suivants :

1) la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;

2) la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;

3) tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4;

4) tous les autres membres de la famille âgés de moins de 16 ans reçoivent chacun un facteur de 0,3.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour obtenir des détails sur les composantes du revenu total, se reporter aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total. Voir également la variable « Revenu : Revenu total après impôt ». Pour de plus amples renseignements sur la famille économique et sur la situation des particuliers dans la famille économique, se reporter aux variables Famille économique et Situation des particuliers dans la famille économique. Pour obtenir des renseignements sur divers concepts se rapportant au faible revenu et sur le revenu familial rajusté de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), consulter la publication *Les seuils de faible revenu de 2005 et les mesures de faible revenu de 2004*, n° 75F0002MIF2006004 au catalogue.

Revenu : Revenu rajusté de la famille économique et des personnes hors famille économique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Revenu de la famille économique rajusté selon un facteur qui tient compte de la composition et de la taille de la famille. Le facteur de rajustement tient compte des besoins relatifs plus faibles des membres additionnels de la famille comparativement aux besoins d'une personne célibataire vivant seule, et est déterminé à l'aide d'une échelle qui attribue une valeur décroissante au deuxième membre de la famille et aux membres suivants. Le revenu familial rajusté est ensuite calculé en divisant le revenu de la famille par la somme des facteurs. De nombreuses échelles d'équivalence sont utilisées dans les produits de données publiés. L'échelle choisie pour les données du recensement sur le revenu attribue les facteurs suivants :

1) la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;

2) la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;

3) tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4;

4) tous les autres membres de la famille âgés de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

Pour une personne hors famille économique, le revenu rajusté est égal au revenu total. Ceci équivaut à un facteur de 1,0 pour la personne hors famille économique

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Personnes dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Sans objet

Remarques : Pour obtenir des détails sur les composantes du revenu total, se reporter aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total. Pour de plus amples renseignements sur la famille économique et sur la situation des particuliers dans la famille économique, se reporter aux variables Famille économique et Situation des particuliers dans la famille économique. Pour obtenir des renseignements sur divers concepts se rapportant au faible revenu et sur le revenu familial rajusté de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), consulter la publication « Les seuils de faible revenu de 2005 et les mesures de faible revenu de 2004 », *Série de documents de recherche - Revenu*, n° 75F0002MIF2006004 au catalogue.

Revenu : Revenu total de la famille de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille de recensement donnée.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir « Remarques » sous « Revenu : Revenu total ». Voir aussi « Famille de recensement ».

Revenu : Revenu total de la famille économique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Somme des revenus totaux de tous les membres d'une famille économique donnée.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir « Remarques » sous « Revenu : Revenu total ». Voir aussi « Famille économique ».

Revenu : Seuils de faible revenu après impôt (SFR)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu (SFR) ont été établies pour la première fois au Canada en 1968, d'après les données sur le revenu du Recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu total à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu (soit 20 points de pourcentage de plus que la moyenne) à ces biens de première nécessité se trouvent dans une « situation difficile ». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour cinq différentes tailles de famille. Par la suite, les seuils de faible revenu ont été révisés d'après les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978, 1986 et 1992. Initialement, les SFR étaient établis en fonction du revenu total avant impôt des familles et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus.

À la suite d'une examen approfondi des seuils de faible revenu réalisé en 1991, des SFR établis à partir du revenu après impôt ont été publiés pour la première fois dans la publication *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1990*, n° 13-210 au catalogue.

Tout comme les seuils de faible revenu établis à partir du revenu total, les SFR après impôt sont établis séparément pour les familles économiques et les personnes hors famille économique d'après les données sur les dépenses des familles et le revenu après impôt. En conséquence, les seuils de faible revenu après impôt sont fixés en ajoutant 20 points de pourcentage au revenu après impôt consacré par la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement, et en tenant compte de la taille de la famille et de la taille du secteur de résidence.

La matrice des seuils de faible revenu après impôt de 2005 figure ci-après :

Tableau 17 Seuils de faible revenu après impôt (base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2005

	Taille du secteur de résidence				
Taille de la famille	**Régions rurales (agricoles et non agricoles)**	**Petites régions urbaines**	**30 000 à 99 999**	**100 000 à 499 999**	**500 000 ou plus**
1	11 264	12 890	14 380	14 562	17 219
2	13 709	15 690	17 502	17 723	20 956
3	17 071	19 535	21 794	22 069	26 095
4	21 296	24 373	27 190	27 532	32 556
5	24 251	27 754	30 962	31 351	37 071
6	26 895	30 780	34 338	34 769	41 113
7+	29 539	33 806	37 713	38 187	45 155

Source : Statistique Canada. Série de documents de recherche - Revenu, *Les seuils de faible revenu de 2006 et les mesures de faible revenu de 2005*, produit n° 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada, n° 004.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Se reporter également aux variables Revenu : Catégorie de revenu après impôt; Revenu : Fréquence des unités à faible revenu après impôt et Revenu : Revenu après impôt.

La décision d'utiliser les seuils de faible revenu avant ou après impôt doit être dictée par le type d'analyse effectuée. Les SFR après impôt permettent de tenir compte du fait que le paiement de l'impôt a pour effet de réduire le pouvoir d'achat des familles.

Depuis leur publication initiale, Statistique Canada souligne de façon claire et régulière que les SFR ne sont pas des seuils de pauvreté. Les SFR sont plutôt établis à partir d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de cerner ceux qui sont nettement désavantagés par rapport à la moyenne. Ces mesures ont permis à Statistique Canada de dégager d'importantes tendances telles que la variation dans le temps de la composition des unités dont le revenu est inférieur aux SFR.

Pour obtenir des renseignements sur divers concepts se rapportant au faible revenu et sur le revenu familial rajusté de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), se reporter à la publication « Les seuils de faible revenu de 2005 et les mesures de faible revenu de 2004 », *Série de document de recherche - Revenu*, n° 75F0002MIF2006004 au catalogue.

Revenu : Seuils de faible revenu avant impôt (SFR)

Partie A – Définition en langage simple :

Niveaux de revenu selon lesquels on estime que les familles ou les personnes hors famille consacrent 20 % de plus que la moyenne générale de leur revenu avant impôt à la nourriture, au logement et à l'habillement.

Partie B – Définition détaillée :

Les mesures du faible revenu appelées seuils de faible revenu avant impôt (SFR) ont été établies pour la première fois au Canada en 1968, d'après les données sur le revenu du Recensement de 1961 et les régimes de dépenses des familles en 1959. À cette époque, les régimes de dépenses indiquaient que les familles canadiennes consacraient environ 50 % de leur revenu total à la nourriture, au logement et à l'habillement. On a arbitrairement estimé que les familles consacrant 70 % ou plus de leur revenu (soit 20 points de pourcentage de plus que la moyenne) à ces biens de première nécessité sont « dans le besoin ». À partir de cette hypothèse, des seuils de faible revenu ont été établis pour cinq différentes tailles de famille.

Par la suite, les seuils de faible revenu avant impôt ont été révisés d'après les données nationales sur les dépenses des familles pour 1969, 1978, 1986 et 1992. Initialement, les SFR étaient établis en fonction du revenu total, avant impôt, des familles et des personnes hors famille économique âgées de 15 ans et plus.

À la suite d'un examen approfondi des seuils de faible revenu réalisé en 1991, des SFR établis à partir du revenu après impôt ont été publiés pour la première fois dans la publication *Revenu après impôt : répartition selon la taille du revenu au Canada, 1990*, n° 13-210 au catalogue.

Tout comme les seuils de faible revenu établis à partir du revenu total, les SFR après impôt sont établis séparément pour les familles économiques et les personnes hors famille économique d'après les données sur les dépenses des familles et le revenu après impôt. En conséquence, on fixe les seuils de faible revenu après impôt en ajoutant 20 points de pourcentage au revenu après impôt consacré par la famille moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement, et en tenant compte de la taille de la famille et de la taille du secteur de résidence.

La matrice des seuils de faible revenu avant impôt de 2005 est la suivante :

Tableau 18 Seuils de faible revenu avant impôt (base de 1992) pour les familles économiques et les personnes hors famille économique, 2005

	Taille du secteur de résidence				
Taille de la famille	**Régions rurales (agricoles et non agricoles)**	**Petites régions urbaines**	**30 000 à 99 999**	**100 000 à 499 999**	**500 000 ou plus**
1	14 303	16 273	17 784	17 895	20 776
2	17 807	20 257	22 139	22 276	25 867
3	21 891	24 904	27 217	27 386	31 801
4	26 579	30 238	33 046	33 251	38 610
5	30 145	34 295	37 480	37 711	43 791
6	33 999	38 679	42 271	42 533	49 389
7+	37 853	43 063	47 063	47 354	54 987

Source : Statistique Canada. Série de documents de recherche - Revenu, *Les seuils de faible revenu de 2006 et les mesures de faible revenu de 2005*, produit n° 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada, n° 004.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)

Population : Familles économiques et personnes hors famille économique de 15 ans et plus dans les ménages privés

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Reportez-vous également aux variables Revenu : Catégorie de revenu avant impôt; Revenu : Fréquence des unités à faible revenu; et Revenu : Revenu total.

Depuis leur publication initiale, Statistique Canada souligne de façon claire et régulière que les SFR ne sont pas des seuils de pauvreté. Les SFR sont plutôt établis à partir d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de cerner ceux qui sont nettement désavantagés par rapport à la moyenne. Ces mesures ont permis à Statistique Canada de dégager d'importantes tendances telles que la variation dans le temps de la composition des unités dont le revenu est inférieur aux SFR.

La décision d'utiliser les seuils de faible revenu avant ou après impôt doit être dictée par le type d'analyse effectuée. Les SFR après impôt permettent de rendre compte du fait que le paiement de l'impôt a pour effet de réduire le pouvoir d'achat des familles.

Situation des particuliers dans la famille de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement et selon leur situation dans la famille, c'est-à-dire un couple marié ou deux personnes vivant en union libre, avec ou sans enfants, ou un parent seul vivant avec au moins un enfant dans le même logement. Une personne peut être un époux ou une épouse, un partenaire ou une partenaire en union libre, un parent seul, un enfant ou une personne hors famille de recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille de recensement. (Voir la figure 14.)

Membres d'une famille de recensement – Membres d'un ménage qui appartiennent à une famille de recensement. Ces personnes se répartissent dans les catégories suivantes :

Époux et épouses – Deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui sont légalement mariées l'une à l'autre et qui habitent le même logement.

Partenaires en union libre – Deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui ne sont pas légalement mariées l'une à l'autre, mais qui vivent comme couple dans le même logement.

Parent seul – Mère ou père, sans époux(se) ni partenaire en union libre, qui habite un logement avec au moins un de ses enfants.

Enfants – Fils ou filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, qui vivent dans le même logement que leur(s) parent(s), ainsi que les petits-enfants des ménages où les parents sont absents. Les fils et les filles qui vivent avec leur conjoint(e), ou avec un(e) partenaire en union libre ou avec un ou plusieurs de leurs propres enfants, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. En outre, les fils et les filles qui n'habitent pas dans le même logement que leur(s) parent(s) ne sont pas considérés comme des membres de la famille de ce(s) dernier(s). Les personnes suivantes font donc partie de la catégorie « **enfants** » :

Fils et/ou filles jamais mariés faisant partie d'une famille de recensement, comme dans le cas des recensements précédant celui de 2001.

Autres fils et/ou filles faisant partie d'une famille de recensement qui n'auraient pas été inclus dans la famille de recensement de leurs parents selon le concept précédent.

Petits-enfants vivant dans le même ménage que leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Personnes hors famille de recensement – Membres d'un ménage qui ne font pas partie d'une **famille de recensement**.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976[1], 1971[2]

Population : Personnes dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.)

Réponses : Époux de sexe opposé; époux de même sexe; partenaire en union libre de sexe opposé (sexe masculin); partenaire en union libre de même sexe (sexe masculin); épouse de sexe opposé; épouse de même sexe; partenaire en union libre de sexe opposé (sexe féminin); partenaire en union libre de même sexe (sexe féminin); père seul; mère seule; fils ou fille jamais marié(e); autre fils ou fille; petit-enfant; personne hors famille de recensement

Remarques : La variable Situation des particuliers dans la famille de recensement est utilisée de préférence à la variable Situation des particuliers dans le ménage lorsqu'il est important de distinguer les membres d'une famille de recensement. On la choisit aussi lorsqu'il n'est pas utile de faire la distinction entre les personnes vivant dans un ménage familial et celles vivant dans un ménage non familial.

L'état matrimonial des partenaires en union libre **ne doit pas être** « légalement marié (et non séparé) ».

Notes :

1. Depuis le Recensement de 1976, les pupilles non apparentés, les enfants en foyer nourricier et les enfants en tutelle sont considérés comme des chambreurs et non comme des fils/filles de la Personne 1 (comme c'était le cas aux recensements précédents), sauf qu'au Recensement de 2006, les personnes ayant été déclarées comme des enfants en tutelle sont considérées comme d'autres personnes apparentées à la Personne 1, ce qui fait qu'elles font partie de la même famille économique que la Personne 1, mais non de la même famille de recensement.

2. Les données publiées de 1971, 1976, 1981 et 1986 sur la situation des particuliers dans la famille de recensement peuvent être comparées, quoique la définition de ce concept dans le *Dictionnaire des termes du Recensement de 1971* (n° 12-540 au catalogue) corresponde à la définition de la structure de la famille de recensement utilisée dans les recensements de 1976 à 2006.

   Au Recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Situation des particuliers dans la famille économique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classement des personnes selon qu'elles appartiennent ou non à une famille économique. (Voir la figure 13.)

Membres d'une famille économique – Deux ou plusieurs membres d'un ménage qui sont apparentés par le sang, par alliance, par union libre ou par adoption et qui, de ce fait, constituent une famille économique.

Ces personnes peuvent être classées dans l'une des deux catégories suivantes :

Personnes de référence de la famille économique

Dans chaque famille économique, une personne est désignée comme personne de référence. Pour les besoins de l'établissement de comparaisons dans le temps de statistiques sur les faibles revenus, les définitions suivantes ont été formulées. L'époux ou le partenaire de sexe masculin est considéré comme la personne de référence dans les familles composées d'un couple de sexe opposé. Dans les familles monoparentales, le parent unique (père ou mère) est considéré comme la personne de référence. Dans les familles composées de couples de même sexe où l'un des partenaires est la personne de référence, la première personne du couple inscrite sur le questionnaire est considérée comme la personne de référence de la famille économique. Dans toutes les autres familles économiques, la personne hors famille de recensement de sexe masculin ou féminin est considérée comme la personne de référence.

Membres d'une famille économique

Personnes autres que la personne repère qui font partie de la famille économique, soit les époux ou les conjoints en union libre de la personne repère, les enfants de la personne repère ou d'autres membres de la famille économique. Les enfants de la personne repère peuvent avoir n'importe quel âge et n'importe quel état matrimonial[1].

Personnes hors famille économique

Membres d'un ménage qui ne sont pas membres d'une famille économique. Les personnes qui vivent seules sont comprises dans cette catégorie.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971[2]

Population : Personnes dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Dans les tableaux du Recensement de 2006 affichant des données sur le revenu des familles économiques ou des membres d'une famille économique, les enfants de la personne repère de la famille économique peuvent avoir n'importe quel état matrimonial; et, les petits-enfants de la personne repère, lorsqu'aucun parent n'est présent dans le ménage, sont considérés comme les enfants de la personne repère. Dans les tableaux sur le revenu d'avant 2006, tous les fils et toutes les filles de la personne repère de la famille économique mariés antérieurement et tous les petits-enfants de la personne repère étaient classés comme étant d'autres membres de la famille économique.

Notes :

1. Les petits-enfants de la personne repère, en l'absence de parents dans le ménage, sont considérés comme les enfants de la personne repère pour le Recensement de 2006 (à l'étude pour le Recensement de 2011). Les enfants en foyer nourricier sont inclus avec les autres membres de la famille économique pour le Recensement de 2006 (à l'étude pour le Recensement de 2011).

2. Au Recensement de 1971, les statistiques publiées sur les familles comprenaient les familles vivant dans des ménages privés (y compris celles dénombrées à l'extérieur du Canada) et tous les ménages collectifs.

Situation des particuliers dans le ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classement des personnes selon qu'elles sont membres d'un ménage familial ou d'un ménage non familial, c'est-à-dire que leur ménage est composé d'au moins une famille de recensement, et selon qu'elles sont membres d'une famille de recensement ou hors famille de recensement. Les personnes hors famille de recensement sont encore classifiées selon qu'elles vivent avec des personnes apparentées, des personnes non apparentées (seulement) ou seules[1].

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Personnes dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable permet de produire des données sur la situation des particuliers dans le ménage au niveau de la population. Elle est utilisée conjointement avec la variable Situation des particuliers dans la famille de recensement lorsqu'il est important de distinguer entre les personnes vivant dans un ménage familial et celles vivant dans un ménage non familial. Elle est aussi choisie pour obtenir des détails additionnels sur les personnes qui ne font pas partie d'une famille de recensement.

Elle comporte les catégories suivantes :

Total des personnes dans les ménages familiaux
- Personnes dans les familles de recensement
- Personnes hors famille de recensement
  - Vivant avec des personnes apparentées
  - Vivant avec des personnes non apparentées (seulement)[2]

Total des personnes dans les ménages non familiaux
- Vivant avec des personnes apparentées
- Vivant avec des personnes non apparentées (seulement)
- Vivant seules

Notes :

1. Voir également « Genre de ménage » dans la section de l'Univers des ménages et « Situation des particuliers dans la famille de recensement ».

2. Puisqu'il s'agit d'un ménage familial, au moins deux de ces personnes non apparentées doivent former une famille de recensement.

Structure de la famille de recensement

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classement des familles de recensement en **couples mariés** (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), en **couples en union libre** (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un deux) et en **familles monoparentales** selon le sexe du parent. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Familles de recensement dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : À partir de 2001, le terme « **familles avec conjoints** » sera utilisé à la fois pour les familles comptant des couples mariés et les familles comptant des couples formés de partenaires en union libre. Lors des recensements antérieurs à celui de 1991, le terme « **familles époux-épouse** » dans les publications désignait tant les familles comptant un couple marié que celles comptant un couple en union libre de sexe opposé. Les données sur les couples vivant en union libre de sexe opposé ne sont disponibles que depuis 1981.

Structure de la famille économique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Classement des familles économiques en **familles comptant un couple,** en **familles monoparentales** et en **autres familles économiques**.

Familles comptant un couple – Familles dont l'un des membres, au sein d'un couple marié ou d'un couple en union libre, est la personne repère de la famille économique.

Familles monoparentales – Familles au sein desquelles un père seul ou une mère seule est la personne repère de la famille économique.

Autres familles économiques – Familles au sein desquelles la personne repère de la famille économique n'a pas de conjoint marié ou en union libre, ni un enfant dans la famille, seulement d'autres personnes apparentées.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986[1], 1981[1]

Population : Familles économiques dans les ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6 (La question 5 de 2006 sur l'union libre a été posée pour la première fois au Recensement de 1991.)

Réponses : Sans objet

Remarques : Bien qu'il n'y ait qu'une personne repère par ménage, il peut y avoir plusieurs familles économiques dans un même ménage et chacune de ces familles compte une personne repère.

Dans les tableaux du Recensement de 2006 affichant des données sur le revenu des familles économiques ou des membres d'une famille économique, les enfants de la personne repère de la famille économique peuvent avoir n'importe quel état matrimonial; et, les petits-enfants de la personne repère, lorsqu'aucun parent n'est présent dans le ménage, sont traités comme des enfants de la personne repère. Dans les tableaux sur le revenu d'avant 2006, tous les fils et toutes les filles de la personne repère de la famille économique mariés antérieurement et tous les petits-enfants de la personne repère étaient classés comme étant d'autres membres de la famille économique.

Note :

1. Lors des recensements de 1986 et de 1981, les familles économiques comptant un couple marié et celles comptant un couple en union libre de sexe opposé constituaient les familles économiques époux-épouse.

Introduction à l'univers des ménages

L'univers des ménages comprend des sous-univers et des variables (voir les figures 17 et 18) ayant trait à une personne ou à un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement. Les variables relatives aux ménages se distinguent de celles se rapportant au logement, du fait que ces dernières ont trait aux caractéristiques du logement et non à celles des personnes qui occupent le logement.

Figure 17 Univers des ménages de 2006

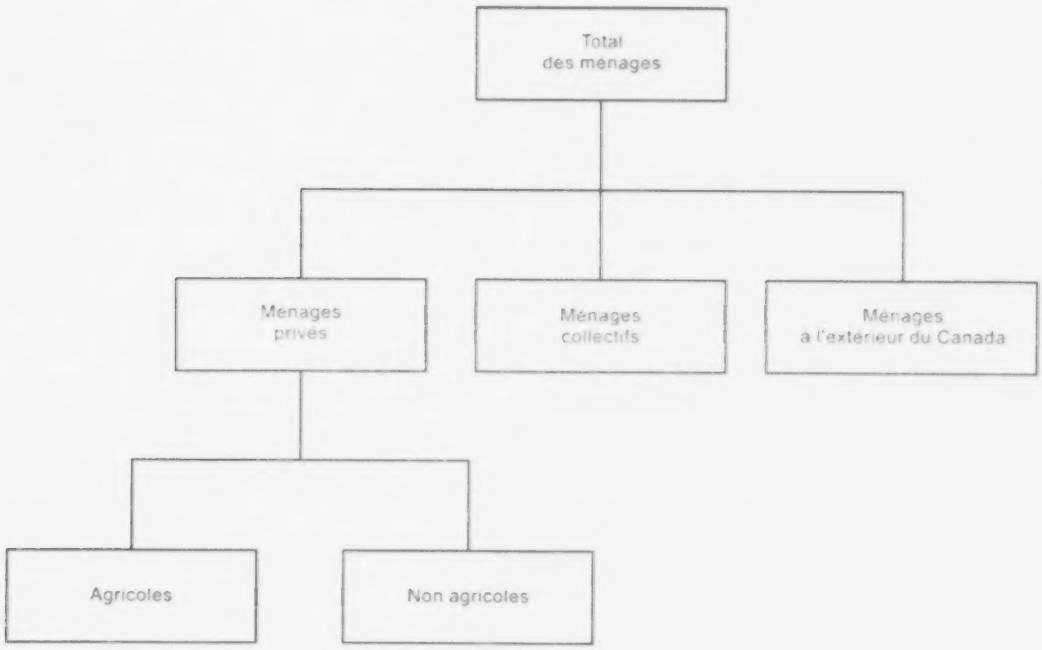

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Voir la figure 18 pour une représentation graphique des sous-univers des ménages pour lesquels des variables sont disponibles.

Figure 18 Univers et sous-univers des ménages

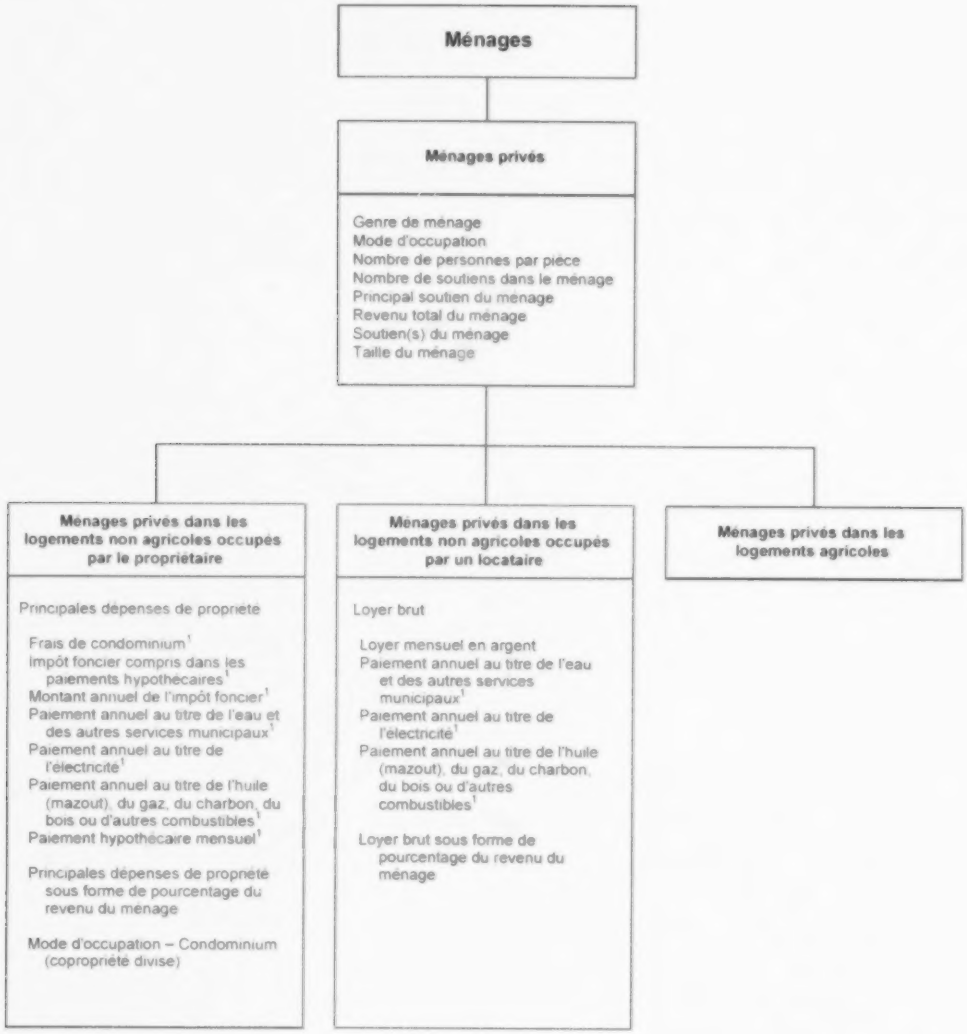

Note :

1. Ces composantes des coûts d'habitation sont agrégées pour former les principales dépenses de propriété et le loyer brut. Elles ne sont pas publiées séparément, mais on peut les obtenir sur demande spéciale.

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Frais de condominium

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Frais versés tous les mois aux fins de l'entretien et des divers services d'un immeuble en copropriété divise (condominium).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire et faisant partie d'une copropriété divise enregistrée

N° de question : Variable directe : question H8 f)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous la définition « Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise) ».

Genre de ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Catégorie à laquelle une personne vivant seule ou un groupe de personnes occupant un même logement appartiennent. On trouve deux catégories : les **ménages non familiaux** et les **ménages familiaux**.

Un **ménage non familial** est formé soit d'une personne vivant seule, soit de deux personnes ou plus partageant un logement, mais qui ne forment pas une famille.

Les **ménages familiaux** se subdivisent en deux sous-catégories : les **ménages unifamiliaux** et les **ménages multifamiliaux**.

Un **ménage unifamilial** se compose d'une seule famille (p. ex., un couple avec ou sans enfants). Un **ménage multifamilial** est formé de deux familles ou plus occupant le même logement.

Partie B – Définition détaillée :

Répartition fondamentale des ménages privés en **ménages familiaux** et en **ménages non familiaux**. Un **ménage familial** est un ménage qui comprend au moins une famille de recensement, c'est-à-dire un couple marié avec ou sans enfants, ou un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou un parent seul avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale). Un **ménage unifamilial** se compose d'une seule famille de recensement (avec ou sans autres personnes) qui occupe un logement privé. Un **ménage multifamilial** se compose de deux familles de recensement ou plus (avec ou sans autres personnes) qui occupent le même logement privé.

Un **ménage non familial** est constitué soit d'une personne vivant seule dans un logement privé, soit d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un logement privé, mais qui ne forment pas une famille de recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 2, 3, 4, 5 et 6

Réponses : Sans objet

Remarques : Dans les produits du Recensement de 2001, un des modes de présentation le plus détaillé de la variable est le suivant :

Tous les ménages
- Ménages familiaux
  - Ménages unifamiliaux
    - Tous les couples
      - Couples mariés
        - Sans enfants
          - Sans autres personnes
        - Avec enfants
          - Sans autres personnes
      - Couples vivant en union libre
        - Sans enfants
          - Sans autres personnes
        - Avec enfants
          - Sans autres personnes
      - Familles monoparentales
        - Sans autres personnes
  - Ménages multifamiliaux
- Ménages non familiaux
  - Une personne seulement
  - Deux personnes ou plus

Impôt foncier compris dans les paiements hypothécaires

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Indique si l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est inclus dans le total des paiements hypothécaires mensuels réguliers ou autres remboursements similaires pour un logement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 b)

Réponses : Oui; Non

Remarques : Voir « Remarques » sous la définition « Principales dépenses de propriété ».

Loyer brut

Partie A – Définition en langage simple :

Montant total moyen de tous les frais de logement payés, chaque mois, par les ménages locataires. Le **loyer brut** comprend le prix du loyer, ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et des services municipaux.

Partie B – Définition détaillée :

Total des montants mensuels moyens versés par les ménages locataires au titre de l'habitation.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)[1], 1981 (échantillon de 1/5)[2], 1971 (échantillon de 1/3)[2], 1961 (échantillon de 1/5)[2]

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire

N^{os} de question : Variable dérivée : questions H6 a), b), c) et H7

Réponses : Sans objet

Remarques : Le loyer brut comprend les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois et de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en argent.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable (sauf sur le loyer mensuel en argent). Seules les données sur le total des principales dépenses des locataires (loyer brut) sont publiées.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements (voir « Remarques » sous la définition « Mode d'occupation) ».

Notes :

1. En 1986, on ne faisait pas la distinction entre logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves indiennes. Pour cette raison, tous les logements des réserves étaient regroupés sous la catégorie « Dans une réserve » et aucune donnée n'a été publiée pour ces régions.

2. En 1961, 1971 et 1981, les logements dans les réserves étaient inclus dans l'univers de cette variable.

Loyer mensuel en argent

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Loyer en argent versé tous les mois par les ménages locataires.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par un locataire

N° de question : Variable directe : question H7

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Comprend également, s'il y a lieu, les frais de stationnement payés avec le loyer.

Voir « Remarques » sous la définition « Loyer brut ».

Ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le jour du recensement (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Pour les besoins du recensement, chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Les ménages sont classés en trois catégories : les **ménages privés**, les **ménages collectifs** et les **ménages à l'extérieur du Canada**.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Sans objet

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir la définition « Ménage à l'extérieur du Canada ».

Ménage à l'extérieur du Canada

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personne demeurant à l'extérieur du Canada ou groupe de personnes qui demeurent ensemble à l'extérieur du Canada et qui sont fonctionnaires du gouvernement ou membres des Forces armées ou du corps diplomatique. Seules des données fragmentaires sont disponibles sur ces ménages.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages à l'extérieur du Canada

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : En 1971, l'expression « **ménages à l'étranger** » était utilisée. Avant le Recensement de 1971, ces ménages étaient comptés avec les ménages privés, et les données sur le logement étaient imputées en conséquence. En 1971, ces ménages ont été également inclus dans le nombre de ménages privés, mais les données sur le logement n'ont pas été imputées. Depuis 1976, les ménages à l'extérieur du Canada ainsi que leurs logements n'ont pas été inclus dans le nombre des ménages privés et des logements privés occupés.

Ménage collectif

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada. Les données sur les ménages collectifs qui comptent uniquement des résidents étrangers et/ou temporaires ne sont pas présentées.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Population : Ménages collectifs

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir la définition « Logement collectif » dans la section de l'Univers des logements.

Ménage privé

Partie A – Définition en langage simple :

Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

Partie B – Définition détaillée :

Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un logement privé et n'ayant pas de domicile habituel ailleurs au Canada.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Voir la définition « Ménage à l'extérieur du Canada ».

Le nombre de ménages privés est égal au nombre de logements privés occupés pour les recensements de 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir la définition « Logement privé occupé par des résidents habituels » dans la section de l'Univers des logements).

Mode d'occupation

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Indique si le logement est possédé ou loué par un membre du ménage, ou s'il s'agit d'un logement de bande (dans une réserve ou un établissement indien).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991, 1986[1], 1981[2], 1976[2], 1971[2], 1966[2], 1961 (échantillon de 1/5)[2]

Population : Ménages privés

N° de question : Variable directe : question H2

Réponses : Propriétaire; Locataire

Remarques : Un logement est considéré comme « possédé » même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance. Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'un condominium (copropriété divise) enregistré ou non.

Un logement est considéré comme « loué » même s'il est donné en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative. Pour les besoins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Pour des raisons historiques et légales, l'occupation des logements dans des réserves ne se prête pas à la classification habituelle du mode d'occupation. Une catégorie spéciale appelée « logement de bande » a donc été créée pour les produits du recensement de 1991. Les données sur le logement de bande figurent aussi dans les produits des recensements de 1996 et de 2001.

Notes :

1. En 1986, les logements dans les réserves indiennes étaient tous classés dans la catégorie « Dans une réserve ».

   Il est possible, dans certaines publications ou à l'aide de totalisations spéciales, d'obtenir des données comparables pour 1986 et 1991 en regroupant ensemble les données portant sur les réserves ou établissements indiens.

2. En 1961, 1966, 1971, 1976 et 1981, les logements dans les réserves indiennes étaient classés comme « possédés » ou « loués ».

Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Indique si le logement fait partie d'un condominium (immeuble en copropriété) enregistré ou non.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)[1], 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements privés non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 e)

Réponses : Oui; Non

Remarques : Un condominium (immeuble en copropriété) est un immeuble à logements multiples dans lequel chaque logement est détenu en propriété individuelle alors que le terrain est détenu en propriété conjointe.

Note :

1. En 1986, la variable Mode d'occupation – Condominium (copropriété divise) ne s'appliquait pas aux logements dans les réserves.

Montant annuel de l'impôt foncier

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Montant annuel de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) d'un logement occupé par son propriétaire.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 c)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Comprend les taxes d'amélioration locale même si elles sont facturées séparément.

Voir « Remarques » sous la définition « Principales dépenses de propriété ».

Nombre de personnes par pièce

Partie A – Définition en langage simple :

Mesure qui indique si les personnes qui habitent un même logement vivent entassées. On l'obtient en divisant le nombre de personnes vivant dans un logement par le nombre de pièces se trouvant dans ce logement.

Partie B – Définition détaillée :

Nombre de personnes par pièce du logement. (Se reporter à la définition Pièces.)

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H3 a)

Réponses : 0,5 ou moins; 0,6 à 1,0; 1,1 à 1,5; 1,6 à 2,0; 2,1 ou plus

Remarques : Sans objet

Nombre de soutiens dans le ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Nombre de personnes dans un ménage qui paient le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement.

Partie B – Définition détaillée :

Nombre de personnes d'un même ménage ayant été indiquées comme soutien du ménage.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable peut prendre les valeurs suivantes :

Un soutien
Deux soutiens
Trois soutiens
Quatre soutiens
Cinq soutiens

Paiement annuel au titre de l'eau et des autres services municipaux

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'eau et des autres services municipaux.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)[1], 1961 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

N° de question : Variable directe : question H6 c)

Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous les définitions « Principales dépenses de propriété » et « Loyer brut ».

Avant le Recensement de 1991, les catégories de réponse « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

Note :

1. En 1961 et en 1971, les données pour la variable Paiement mensuel moyen au titre de l'eau ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement annuel au titre de l'électricité

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'électricité.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)[1], 1961 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

N° de question : Variable directe : question H6 a)

Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous les définitions « Principales dépenses de propriété » et « Loyer brut ».

Avant le Recensement de 1991, les catégories de réponse « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

Note :

1. En 1961 et en 1971, les données pour la variable Paiement mensuel moyen au titre de l'électricité ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement annuel au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Montant des paiements annuels (12 derniers mois) au titre de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3)[1], 1961 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles

N° de question : Variable directe : question H6 b)

Réponses : Rien; Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements; valeur en dollars

Remarques : Voir « Remarques » sous les définitions « Principales dépenses de propriété » et « Loyer brut ».

Avant le Recensement de 1991, les catégories de réponse « Rien » et « Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements » étaient regroupées en une seule catégorie.

Note :

1. En 1961 et en 1971, les données pour les variables Paiement mensuel moyen au titre du gaz et Paiement annuel moyen au titre du charbon, de l'huile, du bois ou du kérosène ont été recueillies auprès des ménages locataires seulement.

Paiement hypothécaire mensuel

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Paiements hypothécaires mensuels réguliers ou remboursements similaires effectués pour le logement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 a)

Réponses : Aucun ou valeur en dollars

Remarques : Lorsque les paiements hypothécaires ne sont pas mensuels (p. ex., s'ils sont effectués une ou deux fois par année, ou encore à chaque trimestre), il faut diviser par 12 la somme de tous les paiements faits dans l'année, pour obtenir le montant moyen versé chaque mois.

Voir « Remarques » sous la définition « Principales dépenses de propriété ».

Principal soutien du ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Première personne dans le ménage indiquée comme étant celle qui effectue le paiement du loyer ou de l'hypothèque, ou des taxes, ou de l'électricité, etc., pour le logement.

Partie B – Définition détaillée :

Première personne dans le ménage indiquée comme soutien du ménage.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Cette variable désigne le premier soutien du ménage inscrit à la question H1. Il s'agira normalement de la personne qui verse le plus gros montant pour les paiements pour le logement; dans le cas d'un ménage où deux personnes contribuent également, la première personne apparaissant à la question H1 est choisie comme principal soutien du ménage.

En raison de changements apportés à la présentation du questionnaire et aux méthodes de saisie des données, la méthode utilisée pour déterminer le principal soutien du ménage en 2001 et en 1996 diffère légèrement de celle qui avait été utilisée en 1991. Ces changements peuvent avoir une incidence sur le nombre de ménages où deux soutiens ou plus contribuent aux coûts du logement. En conséquence, les caractéristiques du principal soutien du ménage en 2001 et en 1996 ne sont pas directement comparables à celles qui ont été diffusées au Recensement de 1991.

Aux recensements de 1981 et de 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec les recensements de 2001, de 1996 et de 1991 pourront être effectuées avec la variable Principal soutien du ménage.

Principales dépenses de propriété

Partie A – Définition en langage simple :

Montant total moyen de tous les frais de logement payés, chaque mois, par les ménages qui sont propriétaires de leur logement. **Les principales dépenses de propriété** comprennent, par exemple, le paiement de l'hypothèque, ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et des services municipaux.

Partie B – Définition détaillée :

Total des paiements mensuels moyens versés par les ménages propriétaires au titre de l'habitation.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5)[1], 1981 (échantillon de 1/5)[2]

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire

N^{os} de question : Variable dérivée : questions H6 a), b), c), H8 a), c) et f)

Réponses : Sans objet

Remarques : Les principales dépenses de propriété comprennent les paiements au titre de l'électricité, de l'huile (mazout), du gaz, du charbon, du bois ou de tout autre combustible, les paiements au titre de l'eau et des autres services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels, l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) ainsi que, pour 1991, 1996, 2001 et 2006, les frais de condominium.

Aucune donnée n'est disponible sur les composantes individuelles de cette variable; seules les données sur le total des principales dépenses de propriété sont publiées.

Ces données ne sont pas disponibles pour les logements de bande dans les réserves indiennes, étant donné que cette variable ne s'applique pas à ces logements (voir « Remarques » sous la définition « Mode d'occupation »).

Notes :

1. En 1986, on ne faisait pas la distinction entre logement de bande et les autres modes d'occupation dans les réserves indiennes. Pour cette raison, tous les logements des réserves étaient regroupés sous la catégorie « Dans une réserve » et aucune donnée n'a été publiée pour ces régions.

2. En 1981, les logements dans les réserves indiennes étaient inclus dans l'univers de cette variable.

Principales dépenses de propriété ou loyer brut, sous forme de pourcentage du revenu du ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Pourcentage du revenu mensuel total moyen d'un ménage consacré aux dépenses liées au logement. Ces dépenses comprennent le prix du loyer (pour les locataires) ou le paiement de l'hypothèque (pour les propriétaires), ainsi que les frais d'électricité, de chauffage, de services municipaux, etc. On obtient ce pourcentage en divisant le montant total des dépenses liées au logement par le revenu mensuel total du ménage et en multipliant ce résultat par 100.

Partie B – Définition détaillée :

Proportion du revenu mensuel total moyen du ménage en 2005 consacrée aux principales dépenses de propriété (dans le cas des logements occupés par leur propriétaire) ou au loyer brut (dans le cas des logements occupés par un locataire). Voici comment ces résultats sont obtenus :

a) **Logements non agricoles occupés par leur propriétaire :**

$$\frac{\text{Principales dépenses de propriété}}{\text{(Revenu annuel total du ménage en 2005) /12}} \times 100 = _____ \%$$

b) **Logements non agricoles occupés par un locataire :**

$$\frac{\text{Loyer brut}}{\text{(Revenu annuel total du ménage en 2005) /12}} \times 100 = _____ \%$$

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages privés dans les logements non agricoles occupés par leur propriétaire ou par un locataire

N^{os} de question : Variable dérivée : questions 52, H6 a), b), c), H7, H8 a), c) et f)

Réponses : Sans objet

Remarques : Les catégories de réponse utilisées dans les produits du recensement sont les suivantes : moins de 15 %; 15 à 19 %; 20 à 24 %; 25 à 29 %; 30 à 34 %; 35 à 39 %; 40 à 49 %; 50 % et plus.

Ne comprend pas les ménages qui ont déclaré une perte pour leur revenu total du ménage, ni ceux qui n'ont pas eu de revenu en 2005. La catégorie « Moins de 15 % » comprend les ménages avec revenu qui n'ont pas eu de principales dépenses de propriété ou de loyer brut.

Voir « Remarques » sous les définitions « Principales dépenses de propriété » et « Loyer brut ».

Revenu : Revenu après impôt du ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Somme des revenus après impôt de tous les membres d'un ménage donné.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu dans l'univers de la population, se reporter aux « Remarques » pour la variable Revenu : Revenu total. Se reporter également à la variable Revenu : Revenu après impôt.

Revenu : Revenu moyen des ménages

Vous trouverez des renseignements détaillés dans l'Annexe Q.

Revenu : Revenu total du ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Somme des revenus totaux de tous les membres du ménage.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Ménages

N° de question : Variable dérivée

Réponses : Valeur positive ou négative en dollars ou aucun revenu

Remarques : Pour obtenir plus de renseignements sur les composantes du revenu total et sur la comparabilité intercensitaire quant au concept, à la période de référence, au champ d'observation et à la méthodologie pour les données sur le revenu, voir « Remarques » sous « Revenu : Revenu total ».

Soutien(s) du ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La ou les personnes dans le ménage qui paient le loyer ou l'hypothèque, ou les taxes, ou l'électricité, etc., pour le logement. Si personne dans le ménage n'est responsable de ces paiements, la Personne 1 est considérée comme le seul soutien du ménage.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991, 1986, 1981

Population : Ménages privés

N° de question : Variable dérivée : question H1

Réponses : Sans objet

Remarques : Une modification conceptuelle majeure a été apportée à cette variable au Recensement de 1991 : pour la première fois, les répondants dans les ménages privés pouvaient indiquer plus d'une personne responsable des paiements pour le logement. Le maximum permis était de cinq.

Aux recensements de 1981 et de 1986, une seule personne pouvait être comptée comme soutien du ménage. Les comparaisons avec le Recensement de 1991 pourront être effectuées avec la variable Principal soutien du ménage.

Pour qu'une personne désignée comme responsable des paiements du ménage soit considérée comme soutien du ménage, elle doit être âgée de 15 ans et plus et avoir un lien avec la Personne 1 autre que chambreur(se) ou employé(e) [ou autre que membre de la famille de recensement du (de la) chambreur(se) ou de l'employé(e)].

Taille du ménage

Partie A – Définition en langage simple :

Nombre de personnes occupant un logement privé.

Partie B – Définition détaillée :

Nombre de personnes dans un **ménage privé**.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Ménages privés

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les ménages collectifs et les ménages à l'extérieur du Canada n'entrent pas dans les calculs visant à établir la taille du ménage.

Introduction à l'Univers des logements

L'univers des logements comprend des sous-univers et des variables (voir la figure 19) relatives aux caractéristiques des logements au Canada. Les logements se distinguent des ménages. Les caractéristiques d'un logement sont les attributs physiques d'un ensemble de pièces d'habitation, alors que les caractéristiques d'un ménage ont trait à la personne ou au groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement.

Figure 19 Univers des logements du Recensement de 2006

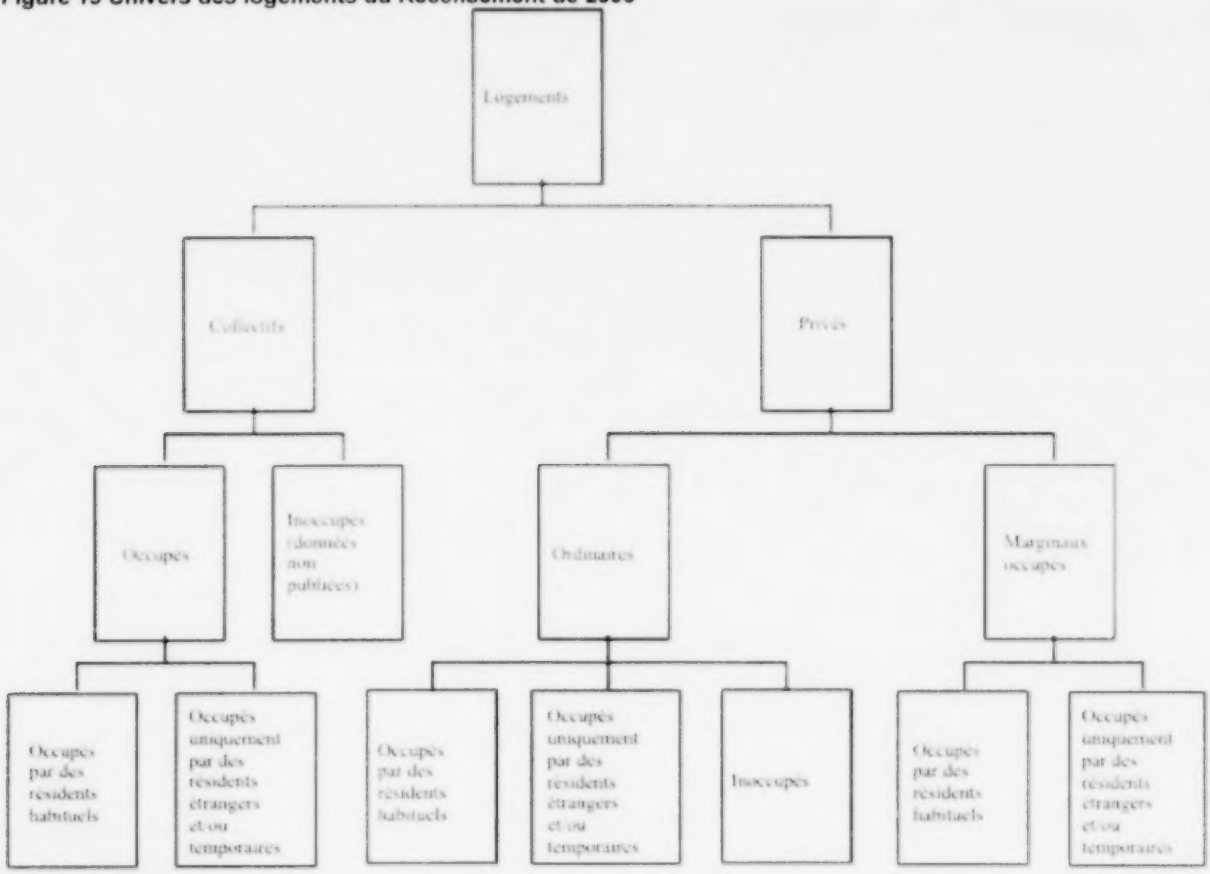

Source : Statistique Canada, Programme des domaines spécialisés du recensement.

Chambres à coucher

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Pièces conçues et meublées pour servir de chambres à coucher et utilisées principalement pour y dormir, même si ce n'est qu'à l'occasion (une chambre d'ami, par exemple).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés par les résidents habituels

N° de question : Variable directe : question H3 b)

Réponses : 0; 1; 2; 3; 4; 5 ou plus

Remarques : Les pièces utilisées comme chambres à coucher la nuit, mais à d'autres fins le jour (par exemple, un salon utilisé comme chambre à coucher la nuit) ne sont pas incluses.

Par définition, les logements d'une seule pièce et les garçonnières ne comptent pas de chambre à coucher.

État du logement

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Variable indiquant si, selon le répondant, le logement nécessite des réparations (à l'exception des rénovations ou ajouts souhaités).

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1961 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Logements privés occupés par les résidents habituels

N° de question : Variable directe : question H5

Réponses : Non, seulement un entretien régulier; Oui, des réparations mineures; Oui, des réparations majeures

Remarques : L'entretien régulier correspond à des travaux comme la peinture, le nettoyage du système de chauffage, etc.

Des réparations mineures sont nécessaires dans les cas suivants : carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc. Il faut effectuer des réparations majeures lorsque la plomberie ou l'installation électrique est défectueuse, que la charpente des murs, des planchers ou des plafonds doit être réparée, etc.

Note :

1. En 1961, les réponses à la question sur l'état du logement étaient les suivantes : logement en bon état, logement nécessitant des réparations mineures ou logement nécessitant des réparations majeures. L'« état du logement » était déterminé par le recenseur.

Logement

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Ensemble de pièces d'habitation qu'une personne ou un groupe de personnes habite ou pourrait habiter.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Logement collectif

Partie A – Définition en langage simple :

Établissement qui sert à des fins commerciales, institutionnelles ou communautaires, comme les hôtels, les hôpitaux et les camps de chantiers.

Partie B – Définition détaillée :

Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les maisons de repos, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les camps de chantier, les prisons, les centres d'accueil, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels ou uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Types de logement collectif

Hôtel, motel et maison de chambres pour touristes

Établissement commercial habituellement construit en vue d'héberger de façon temporaire des personnes en voyage d'affaires ou d'agrément.

Pension et maison de chambres

Établissement commercial (qui peut être un logement privé réaménagé) ayant des chambres meublées à louer. Le recenseur peut déterminer qu'il s'agit d'une pension ou d'une maison de chambres grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc.

Refuge pour personnes sans adresse fixe

Établissement pour personnes sans adresse fixe, y compris les centres d'hébergement pour personnes sans adresse fixe, les refuges pour sans-abri et les refuges pour jeunes de la rue et jeunes en difficulté.

Autres refuges et maisons de chambres et pensions offrant des services d'aide

Établissements pour personnes ayant besoin d'un abri ou d'une aide, y compris les refuges pour femmes, les maisons de transition publiques ou privées, les maisons de transition pour ex-détenus ou personnes en libération conditionnelle.

Résidence scolaire et résidence de centres de formation

Un ou plusieurs bâtiments qui servent habituellement à l'hébergement des étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement ou un centre de formation, par exemple, un pensionnat, un collège ou une université. Ces bâtiments peuvent être situés sur le terrain de l'établissement ou ailleurs, et ils peuvent héberger d'autres personnes que des étudiants le jour du recensement.

YM/YWCA, refuges et autres établissements avec services d'hébergement temporaires

Bâtiment ou installation d'hébergement pour des personnes de passage ou sans domicile fixe, ou pour des personnes en voyage d'agrément, qui peut également héberger des résidents habituels dans la mesure où ces derniers considèrent qu'ils n'ont aucun domicile habituel.

Terrain de camping et parc

Installation d'hébergement pour des personnes de passage ou sans domicile fixe, ou pour des personnes en voyage d'agrément.

Camp de chantier, résidence pour travailleurs et plate-forme pétrolière en mer

Logement offert aux travailleurs d'une industrie telle que l'exploitation minière, l'abattage du bois ou la construction hydroélectrique, qui est ordinairement situé dans une région éloignée. Il s'agit habituellement de baraquements, de tentes, de remorques, etc.

Établissement religieux

Établissement, tel qu'un couvent ou un séminaire où logent les membres d'une communauté religieuse.

Foyer collectif pour enfants et adolescents

Établissement institutionnel qui offre des services d'hébergement aux enfants sous tutelle judiciaire ou qui ont besoin d'un refuge ou de services d'aide.

Foyer et centre de traitement pour les enfants ayant des troubles psychiatriques ou une déficience développementale

Établissement qui offre des services d'hébergement et d'aide aux enfants ayant des troubles psychiatriques ou une déficience développementale, y compris les foyers collectifs ou les centres de traitement pour enfants présentant un des troubles du développement ou des troubles psychiatriques.

Maison de repos

Établissement de soins de longue durée offrant, à des personnes âgées, des services allant de l'aide modérée et périodique à des soins infirmiers et des soins personnels réguliers et continus fournis sous surveillance médicale au besoin. Les maisons de repos sont un type d'établissements de soins de longue durée. La terminologie utilisée pour désigner les maisons de repos, les types de services qu'elles offrent et leur structure administrative varie d'une province à l'autre. Exemples :

- hôpital de soins prolongés (Alberta)
- foyer de bienfaisance (Ontario)
- Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)(Québec)
- centre de soins prolongés (Alberta)
- government/private manor home (Île-du-Prince-Édouard)
- foyer collectif pour personnes âgées non autonomes (Territoires du Nord Ouest)
- établissement de soins intermédiaires (Colombie-Britannique)
- établissement de soins de longue durée (Ontario)
- foyer municipal pour personnes âgées (Ontario)
- foyer de soins personnels (Manitoba, Territoires du Nord Ouest)
- établissements résidentiels de soins continus (Yukon)
- centre de soins spéciaux (Saskatchewan)

Foyer pour personnes âgées

Établissements qui offrent une surveillance et des soins personnels de minimaux à modérés aux personnes âgées qui sont autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. Exemples :

- résidence communautaire (Nouveau-Brunswick)
- centre de soins communautaires (Île-du-Prince-Édouard)
- foyer de retraite
- foyer de repos
- foyer pour personnes âgées (Nouvelle-Écosse)
- foyer de soins personnels (Terre-Neuve-et-Labrador, Saskatchewan, Colombie-Britannique)
- établissements résidentiels de soins de longue durée (Territoires du Nord-Ouest)
- maison de repos
- maison d'accueil pour personnes âgées
- maison de retraite
- résidences pour personnes âgées
- habitation pour personnes âgées (Alberta)

Hôpital général et hôpital assurant des soins d'urgence

Établissement qui offre des services de diagnostic et des traitements médicaux ou chirurgicaux aux malades et aux blessés. Sont inclus dans cette catégorie les hôpitaux généraux, les maternités, les centres ambulatoires, etc.

Autres hôpitaux et établissements connexes

Établissements qui offrent des services de diagnostic et des traitements pour un nombre restreint de maladies ou de blessures ou qui fournissent un vaste éventail de services à des personnes faisant partie d'un groupe d'âge particulier. Sont inclus dans cette catégorie les hôpitaux psychiatriques, les hôpitaux pour malades chroniques, les hôpitaux pour enfants, les hôpitaux pour personnes âgées, les centres de traitement du cancer, etc.

Établissements pour personnes avant une incapacité

Établissement qui offre des soins et des traitements aux handicapés physiques.

Colonie huttérite

Groupe de personnes de religion huttérite qui vivent dans des logements appartenant à la collectivité et exploitent leur terre à des fins agricoles.

Établissement de correction et établissement pénitentiaire

Établissement fédéral ou provincial où les pensionnaires (adultes pour la plupart) sont incarcérés pour une période prolongée et qui offre un programme quelconque de réadaptation.

Établissement pour délinquants et jeunes contrevenants

Établissement ou foyer où sont gardés en milieu ouvert ou fermé les mineurs qui attendent leur procès, qui font l'objet d'une ordonnance de la cour ou qui ont été reconnus coupables d'un délit.

Prison

Établissement rattaché à une municipalité ou à un comté et où les pensionnaires (adultes pour la plupart) sont incarcérés pour une courte période. Les prisons peuvent être administrées par un corps policier, par une municipalité ou par les autorités provinciales.

Lieux de détention de la police

Lieux où sont détenues pendant une courte période par la police des personnes qui attendent de comparaître devant le tribunal, d'être transférées dans un autre établissement ou d'être libérées. Un lieu de détention de la police est en général administré par un corps policier dans un poste de police sous l'autorité des pouvoirs municipaux, régionaux, provinciaux ou fédéraux. Les personnes peuvent avoir été accusées d'une infraction ou non. Elles peuvent être des adultes ou des jeunes contrevenants.

Base militaire

Bâtiment collectif situé dans une base militaire au Canada et appartenant aux Forces armées canadiennes.

Autre

Logement qui répond à la définition de logement collectif, mais qui ne correspond à aucun des genres de logement collectif décrits. Sont inclus les logements du personnel des pistes de course, les chalets de pourvoyeur, les campements de cirque et de fête foraine, les communautés non religieuses, etc.

Navire marchand de plus de 1 000 tonnes[1]

Navire marchand de plus de 1 000 tonnes, dont les occupants, le jour du recensement, n'ont pas déclaré d'autre domicile que le navire sur lequel ils travaillaient.

Navire de Forces armées canadiennes en mer ou au port et navire de la garde côtière[1]

Navire des Forces armées canadiennes et navire de la garde côtière dont les occupants, le jour du recensement, ont été dénombrés en mer ou au port.

Remarques : Les données publiées portent uniquement sur les logements collectifs occupés et sont fragmentaires.

Note :

1. Les personnes à bord des navires marchands, des navires de guerre et des navires de la garde côtière battant pavillon canadien sont dénombrées dans les secteurs de dénombrement collectifs spéciaux de leur port d'attache. Chaque port constitue un secteur de dénombrement de ce genre.

Logement marginal occupé par résidents habituels

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Logement privé occupé qui, n'ayant pas été construit, maintenu ou transformé en vue d'être utilisé toute l'année, ne respecte pas les deux conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et offrir un abri permanent contre les intempéries. Pour être inclus dans le recensement, le logement marginal doit être occupé en permanence par une personne ou un groupe de personnes n'ayant pas d'autre domicile habituel. Les chalets et les pavillons non hivérisés ainsi que les granges et les garages non transformés en habitations constituent des exemples de logements marginaux occupés.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981[1]

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Note :

1. Les catégories Logements marginaux occupés de 2006 et Logements marginaux et logements en construction de 2001, de 1996, de 1991 et de 1986 correspondent à la variable « Logement saisonnier/marginal » du Recensement de 1981.

Logement ordinaire

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Logement privé construit ou transformé de façon à répondre aux deux conditions essentielles à l'habitation permanente, à savoir : être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et offrir un abri permanent contre les intempéries. Ces logements sont classés comme logements occupés par des résidents habituels, logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires et logements inoccupés.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Logement privé

Partie A – Définition en langage simple :

Un ensemble de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Partie B – Définition détaillée :

Ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans que l'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre. Le logement doit répondre aux deux conditions qui le rendent propre à l'habitation durant toute l'année :

1. avoir une source de chauffage ou d'énergie (comme en atteste la présence d'une cheminée, de fils électriques, de tuyaux ou compteurs pour l'huile [mazout] ou le gaz, d'une génératrice, de bois de chauffage, d'ampoules électriques, d'une thermopompe, de panneaux solaires, etc.);

2. fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries (comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige).

Pour les besoins du recensement, on classe les logements privés comme logements privés ordinaires et logements marginaux occupés. Les logements privés ordinaires se subdivisent en trois grandes catégories : les logements occupés (par des résidents habituels), les logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires et les logements inoccupés. Les logements marginaux sont classés comme logements occupés par des résidents habituels ou comme logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires. Les logements marginaux inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du parc immobilier.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991[1], 1986[1], 1981[1], 1976, 1971[2], 1966[2], 1961[2]

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Notes :

1. La répartition des logements privés en logements privés ordinaires et logements saisonniers/marginaux n'a été établie que pour le recensement de 1981. Pour les recensements de 2001, 1996, 1991 et de 1986, la variable « Logement saisonnier/marginal » a été remplacée par les variables « Logement marginal » et « Logement en construction », cette dernière comprenant les logements en cours de transformation ou de rénovation considérable.

2. Les logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires n'ont pas été dénombrés aux recensements de 1971, 1966 et 1961.

Logement privé inoccupé

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Logement privé qui répond aux deux conditions essentielles à l'habitation permanente (être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et offrir un abri permanent contre les intempéries), mais que personne (résident habituel, temporaire ou étranger) n'habitait le jour du recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971[1], 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Les logements marginaux inoccupés le jour du recensement ne font pas partie du parc immobilier.

Note :

1. En 1971, on utilisait l'expression logement vacant. Elle désignait un logement habitable, autre qu'un logement saisonnier ou une maison de villégiature, qui était immédiatement disponible mais inhabité le jour du recensement. Les nouveaux logements terminés et disponibles, mais encore inoccupés le jour du recensement, étaient considérés comme vacants. Cette catégorie ne comprenait toutefois pas les logements dont les occupants étaient temporairement absents.

Logement privé non agricole occupé par le propriétaire

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Logement privé qui n'est ni situé dans une ferme ni occupé par un exploitant agricole, et qui appartient à un membre du ménage ou est payé par celui-ci.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Un logement est considéré comme « possédé » même s'il n'est pas entièrement payé, ce qui est le cas, par exemple, d'un logement grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance.

Le logement peut être situé sur un terrain pris en location ou à bail, ou faire partie d'un condominium (copropriété divise) enregistré ou non. Pour obtenir une définition du terme

« condominium », voir « Mode d'occupation – condominium (copropriété divise) » dans la section de l'Univers des ménages.

Logement privé non agricole occupé par un locataire

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Logement privé qui n'est pas situé dans une ferme et occupé par un exploitant agricole, et qui n'appartient pas à un membre du ménage.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Comprend les logements donnés en location sans loyer en argent ou à un loyer réduit et les logements faisant partie d'une coopérative. Pour les besoins du recensement, tous les membres d'une coopérative ont des parts dans cette coopérative et occupent leur logement en vertu d'un bail.

Logement privé occupé par des résidents étrangers et/ou temporaires

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Logement privé occupé uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires le jour du recensement. Le résident temporaire d'un logement est une personne qui habitait ce logement le jour du recensement, mais dont le domicile habituel se trouve ailleurs au Canada. Un résident étranger est une personne dont le domicile habituel est à l'extérieur du Canada. Ces logements sont classés comme logements ordinaires et logements marginaux occupés.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976[1]

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Sans objet

Note :

1. En 1976, les logements privés occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires n'étaient pas classés comme logements ordinaires ou logements saisonniers/marginaux.

Logement privé occupé par des résidents habituels

Partie A – Définition en langage simple :

Un ensemble distinct de pièces d'habitation, ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor, un hall, un vestibule ou un escalier commun à l'extérieur, occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes.

Partie B – Définition détaillée :

Logement privé occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. Sont également inclus dans cette catégorie les logements privés dont les résidents habituels sont temporairement absents le jour du recensement. Sauf indication contraire, toutes les données présentées dans les produits sur le logement ont trait aux logements privés occupés et non aux logements privés inoccupés ou aux logements occupés par des résidents étrangers et/ou temporaires uniquement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Population : Voir la figure 19 illustrant l'Univers des logements de 2006.

N° de question : Sans objet

Réponses : Sans objet

Remarques : Le nombre de logements privés occupés par des résidents habituels est égal au nombre de ménages privés des recensements de 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976 (voir la définition de « Ménage privé » dans la section de l'Univers des ménages). Avant 2006, les logements privés occupés par des résidents habituels étaient désignés par le terme « logement privé occupé » dans le Dictionnaire de recensement.

Période de construction

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Période au cours de laquelle l'immeuble ou le logement a été construit.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés

N° de question : Variable directe : question H4

Réponses : 1920 ou avant; 1921 à 1945; 1946 à 1960; 1961 à 1970; 1971 à 1980; 1981 à 1985; 1986 à 1990; 1991 à 1995; 1996 à 2000, 2001 à 2006[1]

Remarques : Il s'agit de la période où la construction initiale a été achevée et non celle où des travaux ultérieurs de rénovation, d'ajout ou de transformation ont été faits. Les répondants devaient indiquer, à leur connaissance, la période de construction.

Note :

1. Les cinq premiers mois de 2006

Pièces

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Nombre de pièces dans un logement. Une pièce est un espace fermé à l'intérieur d'un logement, fini et habitable toute l'année.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971, 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements privés occupés par des résidents habituels

N° de question : Variable directe : question H3 a)

Réponses : 1; 2; 3; ... 10 ou plus

Remarques : Les pièces partiellement divisées en forme de L sont considérées comme formant deux pièces distinctes si le recensé les juge distinctes (par exemple, un salon et une salle à manger en forme de L). Ne sont pas considérés comme des pièces, les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales.

Type de construction résidentielle

Partie A – Définition en langage simple :

Caractéristiques qui définissent la structure d'une habitation, par exemple, les caractéristiques d'une maison individuelle non attenante, d'une maison jumelée, d'une maison en rangée, d'un appartement ou d'un plain-pied dans un duplex.

Partie B – Définition détaillée :

Type de construction et/ou caractéristiques du logement (maison individuelle non attenante, appartement dans une tour d'habitation, maison en rangée, habitation mobile, etc.).

En 2006, les améliorations apportées au processus de dénombrement et les modifications apportées à la classification du type de construction ont une incidence sur la comparabilité dans le temps de la variable « type de construction résidentielle ». En 2006, « appartement ou plain-pied dans un duplex » a remplacé « appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant » et comprend les duplex attenant à d'autres logements ou immeubles, alors qu'en 2001, un duplex attenant à d'autres logements ou immeubles était classé dans la catégorie « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ».

Recensements : 2006[1], 2001, 1996 (échantillon de 1/5)[1], 1991[1], 1986[1], 1981[1], 1976[1], 1971[1], 1966[1], 1961 (échantillon de 1/5)[1]

Population : Logements privés occupés

N° de question : Sans objet

Réponses : Maison individuelle non attenante – Logement individuel qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous.

Maison jumelée – Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'avant), mais qui n'est joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Maison en rangée – Logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous.

Appartement ou plain-pied dans un duplex – Un de deux logements superposés peut ou ne peut pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus – Logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages – Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

Autre maison individuelle attenante – Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune autre catégorie. Il peut s'agir, par exemple, d'un logement individuel joint à une construction non résidentielle, comme un magasin ou une église, ou occasionnellement à une autre construction résidentielle, comme un immeuble d'appartements.

Habitation mobile – Logement individuel conçu et construit pour être transporté sur son propre châssis et que l'on peut déplacer sans grand délai. Il peut être placé sur des fondations temporaires, comme des blocs, des poteaux ou un support préparé à cet effet, qui peuvent être recouvertes d'une jupe.

Autre logement mobile – Logement individuel, autre qu'une habitation mobile, servant de lieu de résidence et que l'on peut déplacer sans grand délai (tente, véhicule de plaisance, roulotte de tourisme ou bateau-maison).

Type de construction résidentielle : catégories des produits du Recensement de 2006.

Les catégories correspondant au type de construction résidentielle qui figureront dans les produits du Recensement de 2006 dépendront de la qualité des données.

Remarques : Une « maison siamoise » (maison individuelle non attenante à un autre logement au-dessus du sol) est considérée comme une maison individuelle non attenante. Dans les immeubles d'appartements, les étages réservés exclusivement au stationnement, à l'entreposage, à la lessive et aux activités de loisirs ne sont pas comptés comme des étages.

Note :

1. En 2006, les améliorations apportées au processus de dénombrement et les modifications apportées à la classification du type de construction ont une incidence sur la comparabilité dans le temps de la variable « type de construction résidentielle ». En 2006, « appartement ou plain-pied dans un duplex » a remplacé « appartement ou plain-pied dans un duplex non attenant » et comprend les duplex attenant à d'autres logements ou immeubles, alors qu'en 2001, un duplex attenant à d'autres logements ou immeubles était classé dans la catégorie « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ».

   En 2006, 2001, 1996, 1991 et 1986, les recenseurs sur le terrain se chargeaient de coder le type de logement. Leur champ d'observation était constitué des logements privés occupés, des logements privés inoccupés et des logements occupés uniquement par des résidents étrangers et/ou temporaires.

En 1971 et 1976, le type de logement était indiqué à la fois pour les logements privés occupés et pour les logements vacants (inoccupés).

En 1996, 1991 et 1986, l'expression « maison individuelle non attenante » a remplacé « maison individuelle » et « logement individuel non attenant » utilisé précédemment.

En 1996, 1991 et 1986, l'expression « maison jumelée » a remplacé « maison jumelée ou maison double ».

En 1996, 1991 et 1986, on a introduit la catégorie « autre maison individuelle attenante » afin d'y inclure les constructions précédemment comprises à la catégorie « maison attenante à une construction non résidentielle » ainsi que les maisons individuelles attenantes à des immeubles à logements multiples ou à vocations multiples.

En 1996, 1991 et 1986, la catégorie « duplex » a été rebaptisée « appartement ou plain pied dans un duplex non attenant », expression qui correspond mieux à la définition.

En 1981, la catégorie « appartement ou logement multiple » a été remplacée par deux catégories : « appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus » et « appartement dans un immeuble de moins de cinq étages ». En 1971, 1966 et 1961, la catégorie « appartement et plain-pied » se subdivisait en deux : « duplex » et « autres ».

En 1996, 1991, 1986, 1981 et 1976, l'expression « logement mobile » désignait les habitations mobiles ainsi que les autres logements mobiles.

Valeur du logement

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Montant en dollars que s'attendrait à recevoir le propriétaire s'il vendait son logement.

Recensements : 2006 (échantillon de 1/5), 2001 (échantillon de 1/5), 1996 (échantillon de 1/5), 1991 (échantillon de 1/5), 1986 (échantillon de 1/5), 1981 (échantillon de 1/5), 1971 (échantillon de 1/3), 1961 (échantillon de 1/5)

Population : Logements non agricoles occupés par le propriétaire

N° de question : Variable directe : question H8 d)

Réponses : Valeur en dollars

Remarques : Il s'agit de la valeur du logement entier, y compris celle du terrain et de toute autre construction, telle qu'un garage, sur la propriété. Si le logement qu'occupe le ménage est situé dans un immeuble qui en contient plusieurs ou qui contient aussi bien des locaux commerciaux que résidentiels, lesquels appartiennent tous au ménage, il faut estimer uniquement la valeur marchande du logement qu'habite le ménage.

Compte tenu des modifications apportées lors du Recensement de 1986 à la classification des logements des réserves selon le « mode d'occupation », la variable « valeur du logement » ne s'applique, aux Recensements de 1991, de 1996, de 2001 et de 2006 et dans tous les produits du Recensement de 2006, qu'aux logements qui ne se trouvent pas dans des réserves.

Introduction à l'univers de la géographie

L'univers de la géographie définit des termes relatifs aux concepts, à l'infrastructure, aux produits et aux services géographiques. Le résumé qui suit met en relief les changements apportés au programme géographique pour le Recensement de 2006. Le lecteur désireux d'obtenir de plus amples renseignements se reportera à la définition des termes.

1. Régions géographiques

Les données du recensement sont diffusées selon un certain nombre de régions géographiques normalisées. Ces régions peuvent être soit administratives, soit statistiques. Les régions administratives sont définies, à quelques exceptions près, par des lois fédérales, provinciales et territoriales. Les régions statistiques sont définies par Statistique Canada aux fins de l'élaboration du cadre spatial utilisé pour la diffusion des données du recensement. L'ordre hiérarchique des unités géographiques normalisées pour les besoins de la diffusion est présenté à la figure 20, tandis que le nombre d'unités géographiques par province et par territoire est présenté dans le tableau 1.

2. Mises à jour pour 2006

- **Amélioration de la couverture et de la qualité de l'infrastructure géographique numérique**

  La Base nationale de données géographiques (BNDG) a été créée dans le cadre d'un projet conjoint de Statistique Canada et Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour un fichier national du réseau routier qui répondrait aux besoins des deux organismes. Depuis 2001, nous nous consacrons principalement à actualiser le réseau routier et à en améliorer la qualité. Nous avons ainsi ajouté dans la BNDG un grand nombre de noms de route et de tranches d'adresses ainsi que des noms de cours d'eau. La BNDG comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme des traits hydrographiques, des voies ferrées et des lignes de transport d'énergie.

  Ces améliorations et ces ajouts ont été intégrés à l'Infrastructure des données spatiales (IDS) de la Division [illegible] les utilisateurs de produits géographiques du Recensement de 2006, comme les [illegible] des limites et les cartes de référence, pourront situer géographiquement les données du recensement avec plus de précision qu'auparavant.

- **Régions géographiques normalisées**

  Au Recensement de 2006, le nouveau terme « îlot de diffusion » remplace le terme « îlot » utilisé en 2001.

  Depuis mars 2003, les agglomérations de recensement (AR) ne doivent plus obligatoirement avoir un noyau urbain avec une population de 100 000 personnes pour changer leur statut à celui de région métropolitaine de recensement (RMR). Une AR devient une RMR si sa population totale atteint au moins 100 000 habitants et que 50 000 de ceux-ci résident dans le noyau urbain. Ce seuil est plus bas que le seuil antérieur.

  Pour le Recensement de 2006, on a procédé à un vaste examen des noms bilingues des subdivisions de recensement (SDR) qui a mené à l'adoption des noms dans les deux langues officielles pour six SDR : Beaubassin-est / Beaubassin East (N.-B.), Grand-Sault / Grand Falls (N.-B.), Rivière des Français / French River (Ont.), Grand Sudbury / Greater Sudbury (Ont.), La Nation / The Nation (Ont.) et Nipissing Ouest / West Nipissing (Ont.). En outre, le nombre de genres de SDR est passé de 46 en 2001 à 55 en 2006.

  En 2006, les localités désignées (LD) doivent respecter les limites des subdivisions de recensement (SDR).

  L'Ordonnance de représentation de 2003 des circonscriptions électorales fédérales (CEF) remplace l'Ordonnance de représentation de 1996, de sorte que le nombre de CEF est passé de 301 à 308.

- **Ajustement des chiffres de population**

  Statistique Canada prend des mesures supplémentaires afin de protéger la vie privée de tous les Canadiens et la confidentialité des données qu'ils fournissent. Depuis le Recensement de 2001, certains chiffres de population sont ajustés afin d'assurer la confidentialité des données.

  On procède à l'arrondissement des chiffres de population totale sur une base de 5 pour tous les îlots de diffusion (ID) ayant une population de moins de 15 personnes. Les chiffres de population de toutes les régions géographiques normalisées de niveau supérieur à celui de l'îlot de diffusion (ID) sont calculés en additionnant les chiffres ajustés des îlots de diffusion (ID). Toutefois, l'ajustement des chiffres des îlots de diffusion est contrôlé de sorte que les chiffres de population des aires de diffusion se situent toujours à plus ou moins 5 de la valeur réelle. L'ajustement n'aura pas d'incidence sur les chiffres de population des divisions de recensement et des grandes subdivisions de recensement. Les chiffres des logements ne sont pas ajustés.

- **Nouveaux produits géographiques et produits abandonnés**

  Les fichiers numériques des limites (FNL), qui avaient été supprimés en 2001, sont diffusés de nouveau pour le Recensement de 2006.

  Les fichiers schématiques du réseau routier (FSRR) ont été supprimés.

  Le Fichier des attributs géographiques, qui avait été diffusé pour la dernière fois en 1991, sera produit de nouveau pour le Recensement de 2006; ce fichier relie chacun des îlots de diffusion du Recensement de 2006 aux régions géographiques de niveau supérieur.

  Les Cartes de référence des aires de diffusion, selon la division de recensement, pour les régions à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement, ont été supprimées et sont remplacées par les Cartes de référence des aires de diffusion, selon la subdivision de recensement, hors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

  Nous continuerons d'utiliser Internet comme principal outil de diffusion de la gamme complète de produits géographiques numériques. Pour 2006, nous avons amélioré les fonctions de navigation pour la recherche et le téléchargement des cartes de référence et nous avons intégré à GéoRecherche2006 une application cartographique interactive nouvelle et améliorée. De plus, les utilisateurs peuvent maintenant obtenir gratuitement les fichiers du réseau routier et des limites et acquérir par voie électronique de nombreux produits, notamment le produit GéoSuite et le Fichier des attributs géographiques.

3. Produits et services géographiques du recensement

La gamme de produits géographiques comprend des produits de référence et de données ainsi que des produits portant sur les données spatiales et les attributs. Les utilisateurs ont également accès à divers services tels que les services de cartographie personnalisée, d'extraction de données personnalisées et d'élaboration de produits géographiques personnalisés.

Les cartes de référence publiées présentent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées. Les Fichiers des limites cartographiques (FLC) permettent de créer des cartes thématiques dont l'échelle varie de petite à moyenne. On peut aussi se procurer les Fichiers numériques des limites (FNL) qui représentent la totalité du territoire, incluant les rives. Ces deux types de fichiers des limites sont disponibles pour la plupart des régions géographiques normalisées. Il est possible d'obtenir gratuitement chaque année les Fichiers du réseau routier (FRR) qui comprennent les routes, les noms de route et les tranches d'adresses. Les FLC et les FRR permettent aux utilisateurs qui disposent de systèmes d'information géographique (SIG) ou d'autres logiciels de cartographie de produire leurs propres cartes ou d'effectuer des analyses géographiques.

Le Service de création de régions personnalisées permet aux utilisateurs de définir leurs propres régions géographiques aux fins de la totalisation des données du recensement. Les ménages et les données connexes sont reliés géographiquement au point représentatif du côté d'îlot ou de l'îlot de diffusion. Les données du

recensement, relatives aux secteurs définis par les utilisateurs, sont ensuite extraites en regroupant les points représentatifs dans chaque secteur défini par l'utilisateur.

Figure 20 Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2006

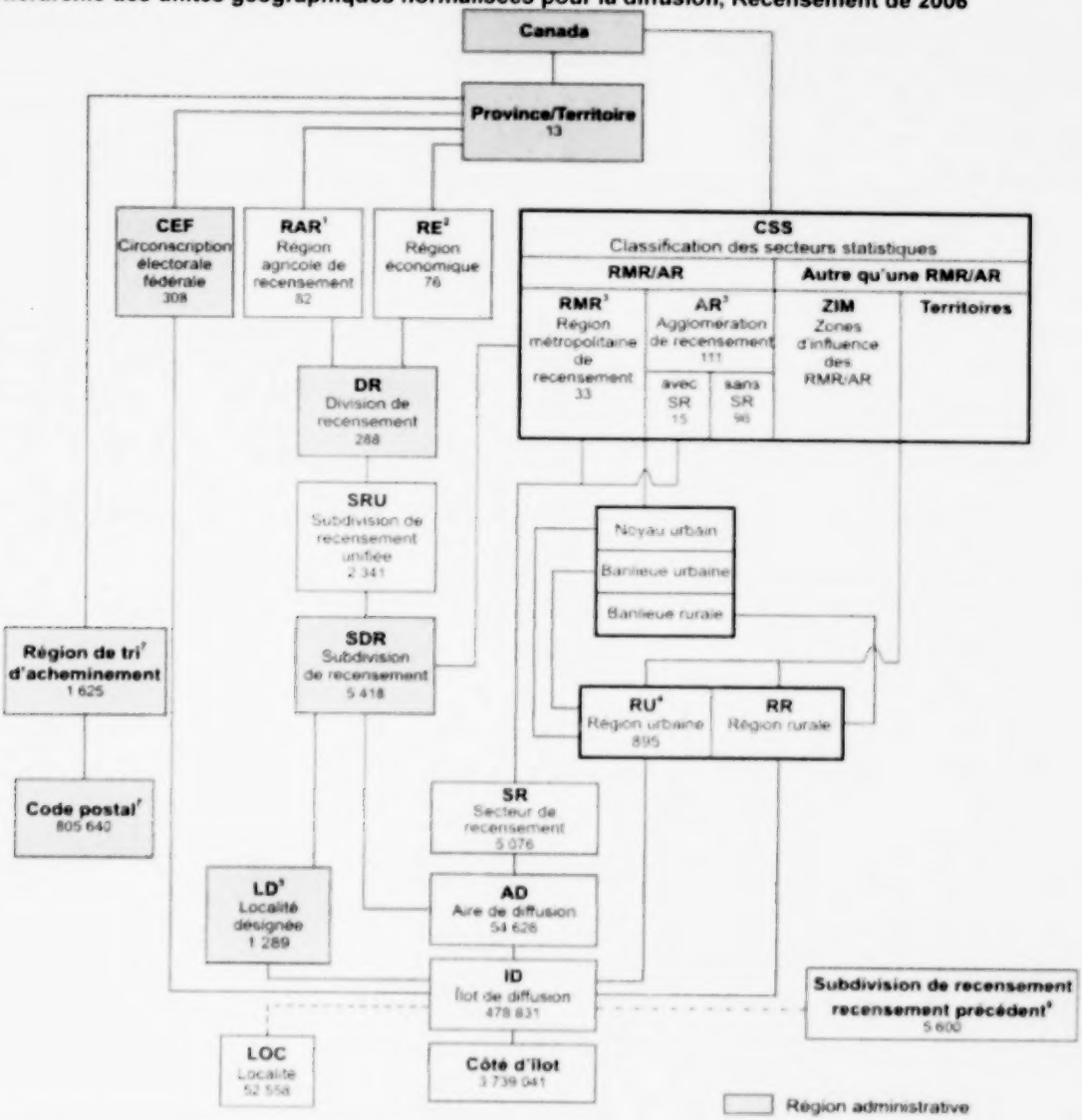

1. Les régions agricoles de recensement de la Saskatchewan sont formées de subdivisions de recensement unifiées.
2. Les régions économiques sont formées de divisions de recensement complètes sauf une DR en Ontario.
3. Une RMR et trois AR chevauchent les limites provinciales.
4. Cinq RU chevauchent les limites provinciales.
5. Les localités désignées respectent les limites des SDR, mais ne couvrent pas la superficie totale des SDR.
6. Pour le Recensement de 2006, un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR de 2001 et les îlots de diffusion de 2006 pour faciliter l'extraction de données historiques.
7. Les codes postaux et les régions de tri d'acheminement valides en date de mai 2006 (la Société canadienne des postes).

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

Tableau 1 Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2006

Unité géographique	Canada		T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
	2001	2006													
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	301 [1]	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	0	0	0
Division de recensement	288	288	11	3	18	15	98	49	23	18	19	28	1	2	3
Subdivision de recensement unifiée	2 446	2 341	89	68	43	151	1 008	316	127	300	77	156	1	2	3
Subdivision de recensement	5 600	5 418	377	113	100	276	1 294	585	297	984	453	836	35	37	31
Dissolutions (du 2 janvier 2001 au 1er janvier 2006)	340		9	0	0	0	282	5	7	29	4	4	0	0	0
Constitutions (du 2 janvier 2001 au 1er janvier 2006)		158	5	0	2	1	100	4	6	11	5	24	0	0	0
Localité désignée	1 261	1 289	182	0	49	167	83	88	58	159	262	240	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	27	33	1	0	1	2	6 [2]	15 [2]	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement	113	111	3	2	4	5 [2]	26 [2]	28 [2]	3	7 [2]	12 [2]	22	1	1	0
avec secteurs de recensement	16	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
sans secteurs de recensement	94	96	3	2	4	4 [2]	23 [2]	24 [2]	3	7 [2]	9 [2]	18	1	1	0
Secteur de recensement	4 798	5 076	46	0	88	99	1 289	2 136	168	105	491	654	0	0	0
Région urbaine	913	895	32	7	36	32 [2]	226 [2]	260 [2]	38 [2]	58 [2]	107 [2]	96	1	3	5
Localité	52 291	52 558	2 445	964	3 924	3 450	12 617	10 905	2 349	3 898	3 472	7 708	363	173	290
Aire de diffusion	52 993	54 626	1 062	292	1 633	1 439	13 408	19 177	2 152	2 431	5 357	7 471	78	84	42
Îlot de diffusion	478 707	478 831	9 199	3 251	14 656	14 864	108 751	126 244	30 421	51 729	65 071	52 808	1 261	967	609
Côté d'îlot	3 764 232	3 739 041	78 376	26 190	154 564	132 873	835 458	942 567	198 063	361 069	507 859	473 418	11 888	11 620	5 096
Région de tri d'acheminement	1 595	1 625	35	7	76	110	415	522	64	48	150	189	3	3	3
Code postal	758 658	805 640	10 378	3 157	25 313	57 355	202 972	269 676	23 943	21 541	76 924	112 904	942	506	29

n'ayant pas lieu de figurer

1. Circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 1996)
2. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement et les régions urbaines qui chevauchent les limites de deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ainsi, les totaux de ces dernières ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006; Société canadienne des postes, mai 2006.

Attributs géographiques : Chiffres ajustés

Partie A – Définition en langage simple :

Après un recensement, Statistique Canada rend public le nombre total d'habitants et le nombre total de logements comptés dans une région donnée, par exemple dans une municipalité. Lors du recensement suivant, les limites géographiques d'une municipalité peuvent avoir changé, entre autres si on lui a annexé une partie d'une autre municipalité ou si elle a été fusionnée avec une autre municipalité. Lorsqu'un changement de limites survient entre deux recensements, les chiffres de population et des logements des régions géographiques touchées par ce changement de limites sont révisés (ajustés). Les chiffres ajustés montrent quels seraient les chiffres (nombre total de personnes et nombre total de logements) du recensement précédent selon les limites actuelles du recensement.

Partie B – Définition détaillée :

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956 (population) 2006, 2001, 1996 (logements)

Remarques :

Lorsque des limites sont modifiées, on détermine quels sont les logements et la population de la région touchée en examinant les documents ayant servi à la collecte lors du recensement précédent. On se sert des cartes utilisées pour la collecte afin de repérer d'abord les logements touchés par le changement de limites. Une fois les logements touchés repérés, il est possible de déterminer quelle est la population touchée. Ces chiffres sont alors ajoutés à ceux de la région géographique dont la superficie a augmenté, et soustraits de ceux de la région géographique dont la superficie a diminué.

Les changements de limites apportés aux régions géographiques normalisées entre deux recensements sont généralement signalés dans les produits du recensement. On veut ainsi prévenir les utilisateurs qui font des analyses tendancielles ou longitudinales que les régions qu'ils comparent ont changé dans le temps. Cependant, en comparant les chiffres définitifs de la population ou des logements du recensement précédent avec les chiffres ajustés, l'utilisateur peut juger de l'importance du changement de limites.

Dans le cas des nouvelles régions (lorsqu'il y a, par exemple, constitution de subdivisions de recensement), des chiffres ajustés sont nécessaires simplement pour permettre le calcul du changement. Lorsqu'il s'agit de dissolutions ou de changements majeurs de limites, l'utilisation de chiffres ajustés plutôt que des chiffres définitifs du recensement précédent permet souvent de mieux mesurer les tendances, puisque le changement de limites n'a ainsi plus d'incidence sur le calcul.

Se reporter à la définition connexe de subdivision de recensement (SDR).

Changements antérieurs au recensement courant :

Sans objet

Attributs géographiques : Code géographique

Partie A – Définition en langage simple :

Identificateur numérique attribué à une région géographique. Chaque type de région géographique au Canada a son propre code géographique. Par exemple, le code géographique d'une ville permet de faire la distinction entre cette ville et n'importe quelle autre ville qui porte le même nom et qui est située dans une province différente.

Partie B – Définition détaillée :

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Les codes géographiques sont utilisés en association avec le code de la province/du territoire et les codes de régions géographiques de niveau plus élevé afin d'identifier uniquement chaque unité géographique au Canada.

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle des régions géographiques utilisée à Statistique Canada et elle fournit des codes uniques pour trois genres de régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique : provinces et territoires, divisions de recensement et subdivisions de recensement.

Pour plus de détails, se reporter à la description du code géographique des définitions suivantes : aire de diffusion (AD); circonscription électorale fédérale (CEF); Classification géographique type (CGT); division de recensement (DR); îlot de diffusion (ID); localité désignée (LD); province ou territoire; région agricole de recensement (RAR); région économique (RE); région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR); région urbaine (RU); secteur de recensement (SR); subdivision de recensement (SDR) et subdivision de recensement unifiée (SRU). Consultez aussi le manuel de la *Classification géographique type (CGT) de 2006, volumes I et II* (n^{os} 12-571-XIF ou 12-571-XWF et 12-572-XPB ou 12-572-XWF au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

Depuis 1981, la Classification géographique type est le seul système de classification géographique officiel utilisé pour la diffusion des données sur les provinces/territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement.

En 1976 et 1971, les codes de la CGT et les codes du recensement ont servi à la diffusion des données du recensement.

Avant 1971, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données du recensement.

Attributs géographiques : Densité de la population

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Pour obtenir la densité de la population, on divise la population totale par la superficie des terres. Les données sont disponibles pour toutes les régions géographiques normalisées.

Les données sur la densité de la population ont diverses applications, telles que la délimitation des régions urbaines (RU), la détermination des écoumènes de population ainsi que l'analyse spatiale.

Se reporter aux définitions connexes de écoumène; superficie des terres et région urbaine (RU).

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 2001, les données sur la densité de la population étaient disponibles pour toutes les régions géographiques normalisées, à l'exception des secteurs de dénombrement (SD) et des circonscriptions électorales fédérales (CEF).

En 1976, les données sur la densité de la population étaient exprimées au kilomètre carré et au mille carré.

Avant 1976, les données sur la densité de la population étaient exprimées au mille carré seulement.

Attributs géographiques : Superficie des terres

Partie A – Définition en langage simple :

Nombre de kilomètres carrés qu'occupe une région géographique donnée (p. ex., une province, un territoire, une ville).

Partie B – Définition détaillée :

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Les superficies des terres sont calculées d'après les limites des régions géographiques du recensement en vigueur le 1er janvier 2006 (date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2006). Les données sont disponibles pour toutes les régions géographiques normalisées.

Les données sont tirées de l'Infrastructure des données spatiales (IDS), qui comprend des couches de polygones représentant les plans d'eau. La projection conique conforme de Lambert est transformée en projection conique équivalente d'Albers, étant donné que la notion d'équivalence est indispensable pour calculer la superficie des terres. Les mêmes paramètres de projection (deux parallèles de référence, un méridien central et la latitude du point d'origine de la projection) sont utilisés pour chaque province ou territoire.

Les superficies des terres sont calculées avec le logiciel ArcGIS®. La procédure d'agrégation comprend deux étapes. Premièrement, les superficies sont calculées à huit décimales en kilomètres carrés au niveau de l'îlot de base (IB)[1] et les données sont stockées, puis agrégées au niveau de l'îlot de diffusion (ID) et arrondies à quatre décimales. Deuxièmement, les données des ID distinctes sont agrégées à chaque niveau d'unité géographique normalisée plus élevé.

Comme trois échelles de cartes (1/50 000, 1/250 000 et 1/1 000 000) sont utilisées dans l'Infrastructure des données spatiales (IDS), les superficies des terres calculées à une plus grande échelle sont plus exactes, c'est-à-dire qu'il y a moins de généralisation concernant la symbolisation et le nombre de traits hydrographiques. Des erreurs peuvent se produire en raison de la numérisation ou des divergences de couplage ou, encore, lorsque les polygones représentant les plans d'eau ne concordent pas ou sont représentés par des symboles différents d'une échelle à l'autre.

Les utilisateurs doivent savoir que, même si les limites des régions géographiques normalisées n'ont pas changé entre les recensements de 2001 et de 2006, les superficies des terres peuvent être différentes en raison de décalage de géométrie. Le décalage est occasionné par un changement à l'architecture fondamentale de base de données et des améliorations à la précision de localisation absolue de quelques-unes des rues.

Se reporter aux définitions connexes de date de référence géographique; densité de la population; îlot de diffusion (ID) et Infrastructure des données spatiales (IDS).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, les données sur la superficie des terres étaient calculées avec le SIG ArcInfo®. Il y avait des paramètres distincts (deux parallèles standard, le méridien central et la latitude d'origine de la projection) pour chaque province et chaque territoire. De plus, la procédure d'agrégation ne comprenait qu'une étape. Les données étaient calculées à huit décimales et stockées au niveau de l'îlot de base (IB), puis agrégées à tous les niveaux d'unité géographique plus élevés et arrondies à quatre décimales. Les données de la superficie des terres n'étaient pas diffusées au niveau de l'îlot de base.

Avant 2001, la superficie des terres était mesurée à l'aide d'un planimètre. On mesurait trois fois la superficie des terres de chaque unité géographique, puis on faisait la moyenne des superficies obtenues. Les échelles des cartes utilisées variaient généralement entre 1/50 000 et 1/250 000. Dans les régions à forte densité de population ou dans les régions où la population était clairsemée, on utilisait parfois des cartes à plus grande ou à plus petite échelle. Seules les étendues d'eau visibles figurant sur les cartes étaient exclues. Le planimètre donnait des résultats exacts seulement pour les petits secteurs. Par conséquent, les grandes unités géographiques étaient subdivisées en plus petites unités, lesquelles étaient mesurées séparément; les superficies de ces petites unités étaient ensuite additionnées.

Les régions géographiques dont les limites avaient changé d'un recensement à l'autre n'étaient pas mesurées en entier. Seules les terres ajoutées ou supprimées par suite d'une modification ou d'une mise à jour des limites étaient mesurées, puis leurs superficies étaient ajoutées à la superficie des terres originale ou soustraites de celle-ci, selon le cas.

Les superficies des terres des subdivisions de recensement (SDR) étaient agrégées pour obtenir la superficie des terres des autres unités géographiques de niveau supérieur, notamment les régions métropolitaines de recensement primaires/agglomérations de recensement primaires (RMRP/ARP), régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement (RMR/AR), subdivisions de recensement unifiées (SRU), divisions de recensement (DR), régions économiques (RE), et les provinces/territoires. Les superficies des terres des régions urbaines (RU), des localités désignées (LD) et des secteurs de recensement (SR) sont mesurées séparément. On ne disposait pas des données relatives aux secteurs de dénombrement (SD) et aux circonscriptions électorales fédérales (CEF).

Les données sur les superficies des terres étaient sujettes à erreur, y compris les erreurs de mesure, de codage, de transcription et de traitement ainsi que des erreurs cumulées dans le temps. Par ailleurs, un certain nombre d'essais avaient révélé des incohérences de logique; ainsi, dans certains cas, la superficie des terres était supérieure à la superficie totale.

Avant 1996, on donnait comme nulle (0) la superficie des terres de certaines SDR parce qu'on ne connaissait pas leurs limites officielles.

En 1991, la superficie des terres était appelée « superficie nette ».

Avant le recensement de 1976, toutes les données sur la superficie des terres étaient calculées en milles carrés seulement.

Note :

1. L'îlot de base (IB) est l'unité polygonale la plus petite de l'Infrastructure des données spatiales. Les IB sont formés par l'intersection des rues ou des arcs de délimitation des unités géographiques normalisées qui ne sont pas conformes aux rues.

Attributs géographiques : Zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM)

Partie A – Définition en langage simple :

Catégorie attribuée à une municipalité **non incluse** dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou dans une agglomération de recensement (AR). On attribue à une municipalité l'une de quatre catégories, en fonction du pourcentage de ses résidents membres de la population active occupée qui font la navette pour aller travailler dans le noyau urbain d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement.

Catégories :

1. ZIM forte : au moins 30 % des résidents membres de la population active occupée de la municipalité font la navette pour aller travailler dans une RMR ou une AR.

2. ZIM modérée : au moins 5 % mais moins de 30 % des résidents membres de la population active occupée de la municipalité font la navette pour aller travailler dans une RMR ou une AR.

3. ZIM faible : plus de 0 % mais moins de 5 % des résidents membres de la population active occupée de la municipalité font la navette pour aller travailler dans une RMR ou une AR.

4. Aucune ZIM : de 0 résident à moins de 40 résidents membres de la population active occupée de la municipalité font la navette pour aller travailler dans une RMR ou une AR.

Partie B – Définition détaillée :

Le concept de **z**ones d'influence des régions **m**étropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou sans influence) que les RMR et/ou les AR exercent sur elles.

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées dans l'une des catégories de ZIM en fonction du pourcentage de résidents membres de la population active occupée dont le lieu de travail est situé dans le noyau urbain des RMR ou AR. Les SDR sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR et des AR et sont classées dans les différentes catégories (de ZIM forte à ZIM sans influence) à mesure que la distance qui les séparent des RMR et des AR augmente.

Recensements : 2006, 2001

Remarques :

Le concept de ZIM est un concept appliqué aux SDR situées à l'extérieur des RMR et des AR à des fins d'analyse statistique. Auparavant, toutes les SDR du Canada étaient considérées comme faisant partie d'une RMR ou d'une AR ou n'en faisant pas partie (à l'extérieur des RMR et des AR). Les ZIM fournissent aux utilisateurs des renseignements beaucoup plus détaillés sur l'identité géographique des SDR situées à l'extérieur des RMR et des AR. Comme dans le cas des RMR et des AR, le classement d'une SDR dans l'une des catégories de ZIM a été déterminé en fonction du pourcentage de navetteurs de la population active occupée résidente établi d'après les données sur le lieu de travail du Recensement de 2001.

La méthode de calcul du pourcentage de navetteurs pour les ZIM diffère légèrement de la méthode utilisée pour déterminer si une SDR doit être incluse ou non dans une RMR ou une AR. Les pourcentages de membres de la population active occupée qui résident dans une SDR particulière située à l'extérieur des RMR/AR et qui travaillent dans le noyau urbain de n'importe quelle RMR/AR sont combinés pour déterminer le degré d'influence qu'une ou plusieurs RMR/AR exercent sur cette SDR, de la façon suivante :

1. La catégorie de **ZIM forte** comprend les SDR dont la proportion de navetteurs est de 30 % ou plus (au moins 30 % de la population active occupée résidente qui demeure dans la SDR travaille dans un noyau urbain quelconque d'une RMR/AR).

2. La catégorie **ZIM modérée** comprend les SDR dont la proportion de navetteurs se situe entre 5 % et 30 % (au moins 5 % mais moins de 30 % de la population active occupée résidente qui demeure dans la municipalité travaille dans un noyau urbain quelconque d'une RMR/AR).

3. La catégorie **ZIM faible** comprend les SDR dont la proportion de navetteurs est supérieure à 0 % mais inférieure à 5 % (plus de 0 % mais moins de 5 % de la population active occupée résidente qui demeure dans la municipalité travaille dans un noyau urbain quelconque d'une RMR/AR).

4. La catégorie **ZIM sans influence** comprend les SDR dont la population active résidente comprend moins de 40 personnes (où les règles de suppression de données sont appliquées) ou ne comprend aucune personne faisant la navette pour aller travailler dans un noyau urbain d'une RMR/AR).

Le tableau 3 montre le nombre de subdivisions de recensement par catégorie de ZIM à l'échelle nationale, provinciale et territoriale.

Se reporter aux définitions connexes de Classification des secteurs statistiques (CSS); noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale; région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR); subdivision de recensement (SDR) et au document de travail de la géographie intitulé Zones *d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) : Une description de la méthodologie* (n° 92F0138MIF2000002 au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

Sans objet

Autres : Code postal

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le code postal est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

Recensements : 2006, 2001, 1996 (données intégrales)
1991, 1986 (échantillon de 20 %)

Remarques :

Structure du code postal

Le code postal prend la forme « ANA NAN », où A correspond à un caractère alphabétique et N à un caractère numérique. Le premier caractère du code postal correspond à la province ou au territoire, ou encore à une vaste région située entièrement dans une province (tableau 11).

Tableau 11 Premier caractère du code postal et province, territoire ou région correspondante

Premier caractère du code postal	Province, territoire ou région	Premier caractère du code postal	Province, territoire ou région
A	Terre-Neuve-et-Labrador	M	Grand Toronto
B	Nouvelle-Écosse	N	Sud-ouest de l'Ontario
C	Île-du-Prince-Édouard	P	Nord de l'Ontario
E	Nouveau-Brunswick	R	Manitoba
G	Est du Québec	S	Saskatchewan
H	Grand Montréal	T	Alberta
J	Ouest du Québec	V	Colombie-Britannique
K	Est de l'Ontario	X	Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
L	Centre de l'Ontario	Y	Territoire du Yukon

Note : Les régions montrées dans ce tableau sont définies par la Société canadienne des postes.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la région de tri d'acheminement (RTA). Les RTA sont associées à une installation postale à partir de laquelle le courrier est livré. Une RTA comprend en moyenne 8 000 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à plus de 60 000. Cette grande variation du nombre de ménages peut s'expliquer du fait que certaines RTA peuvent englober uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres RTA correspondent à de très vastes régions géographiques.

Chaque code postal est associé à un ou plusieurs points de distribution du courrier. Un code postal comprend en moyenne 19 ménages, mais ce nombre peut varier de zéro à 10 000. Cette grande variation du nombre de ménages s'explique du fait que certains codes postaux peuvent englober uniquement des entreprises (aucun ménage) et que d'autres codes postaux correspondent à de grandes régions géographiques.

Le tableau 1 dans l'Introduction présente le nombre de codes postaux et de régions de tri d'acheminement selon la province et le territoire. Ces renseignements sont fournis par la Société canadienne des postes et sont valides en date de mai 2006.

Codes postaux saisis à partir des questionnaires du recensement

Le code postal a été saisi pour tous les ménages à partir de l'adresse indiquée par le répondant sur la page couverture du questionnaire du recensement le 16 mai 2006. Le code postal fourni par le recensé est accepté, qu'il corresponde ou non au code postal attribué par la Société canadienne des postes à cette adresse. Le code postal du ménage est validé et traité selon les critères suivants :

- Le code postal du répondant sera validé à l'aide d'un fichier de référence au niveau de la subdivision de recensement. La priorité est toujours accordée au code postal qui était très probablement actif et en usage le jour du recensement. Mais, dans certains cas, les codes postaux que la Société canadienne des postes aurait retirés au cours des six derniers mois et qui seraient encore utilisés pourraient toutefois être acceptés.

- Si le code postal n'est pas fourni ou si celui-ci n'est pas valide, un code postal valide est attribué par imputation.

Il est possible que le code postal fourni par le répondant ne corresponde pas à celui du logement dans lequel il habite. Il pourrait indiquer, par exemple, son adresse postale (bureau de poste dans le cas de la poste restante)

ou une adresse d'entreprise. Il peut donc arriver que des répondants fournissent un code postal correspondant à une adresse se trouvant à l'extérieur de la RTA dans laquelle leur logement est situé.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsque les codes postaux sont utilisés pour désigner des régions géographiques normalisées. Les codes postaux ne respectent pas nécessairement les limites des régions géographiques normalisées (p. ex., un même code postal peut être associé à des logements situés dans deux subdivisions de recensement ou plus).

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, se reporter au document intitulé *Fichier de conversion des codes postaux : guide de référence* (n° 92F0153GIF).

Changements antérieurs au recensement courant:

Sans objet

Autres : Date de référence géographique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2006, la date de référence géographique est le 1er janvier 2006.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Il arrive souvent que le nom, les limites ou d'autres caractéristiques des régions géographiques changent (par exemple, fusions de municipalités, annexions, changements de nom ou de statut). Étant donné que le cadre géographique est utilisé aux fins de la collecte des données du recensement, la date de référence géographique doit être déterminée assez à l'avance du jour du recensement pour que tous les changements soient intégrés à temps. En outre, les autorités fédérales et provinciales compétentes ne donnent avis de ces changements, en règle générale, qu'une fois qu'ils ont été apportés. Ce sont les raisons pour lesquelles les données du recensement sont établies selon les régions géographiques qui existaient le 1er janvier 2006, si les renseignements sur les changements sont parvenus à Statistique Canada avant le 1er mars 2006.

Comme les données du recensement décrivent une situation qui existait le jour du recensement (le 16 mai 2006), alors que le cadre géographique est établi d'après les régions géographiques existant le 1er janvier 2006, les données du recensement peuvent avoir trait à des régions géographiques ayant changé dans l'intervalle écoulé.

Il se peut que le cadre géographique établi aux fins du recensement ne corresponde pas au cadre actuel en vigueur le 1er janvier 2006, si Statistique Canada n'a jamais reçu, ou ne reçoit pas avant le 1er mars 2006, les avis des changements des autorités fédérales et provinciales compétentes.

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant le Recensement de 1981, la date de référence géographique était fixée à la même date que le jour du recensement. À partir du Recensement de 1981, elle a été fixée au 1er janvier de l'année du recensement, ce qui a permis de diffuser plus tôt les produits du recensement.

Autres : Énoncés sur la qualité des données spatiales

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991

Remarques :

De nos jours, la technologie permet à un nombre grandissant de producteurs et d'utilisateurs de données spatiales d'avoir accès aux données géospatiales. Des utilisateurs de divers milieux peuvent maintenant obtenir des ensembles de données numériques par l'intermédiaire d'entrepôts de bases de données géospatiales. De plus, il est maintenant plus facile pour les producteurs de données d'ajouter aux caractéristiques, attributs et liens à ceux déjà inclus dans la base de données. Il est donc toujours possible qu'un certain nombre de producteurs aient contribué à la constitution d'un ensemble de données. Comme il est rare que l'on trouve des données spatiales parfaites, complètes et exactes, il est essentiel de faire état des hypothèses et des limites ayant trait à la création ou à la modification des données. Il est par conséquent capital de fournir des renseignements sur les ensembles de données aux utilisateurs de plus en plus nombreux.

Les concepts relatifs à la qualité des données constituent un important cadre de référence tant pour les producteurs que pour les utilisateurs de données. La rédaction d'énoncés appropriés permet aux producteurs de données spatiales de mieux connaître leurs fonds de données et d'en gérer plus efficacement la production, le stockage, la mise à jour et la réutilisation. Les utilisateurs de données peuvent utiliser ces renseignements pour déterminer si un ensemble de données convient à l'application à laquelle ils le destinent et réduire ainsi les possibilités de mauvaise utilisation. On trouve ci-après une description des divers énoncés de qualité des données spatiales.

Aperçu

1. Énoncé relatif à l'objet - Décrit les raisons pour lesquelles l'ensemble de données a été créé et fournit des renseignements au sujet de son utilisation prévue.

2. Énoncé relatif à l'utilisation - Décrit les applications pour lesquelles l'ensemble de données est utilisé par le producteur ou les utilisateurs de données.

Éléments spécifiques

1. Historique - L'historique des données spatiales comprend une description des fichiers d'origine à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des fichiers d'origine et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques ou des produits cartographiques.

2. Précision de localisation - Indique la précision absolue et relative de la localisation des traits géographiques. La précision absolue s'entend du degré de correspondance entre les coordonnées figurant dans l'ensemble de données et les vraies valeurs ou celles acceptées comme telles. La précision relative s'entend du degré de correspondance entre la localisation relative des traits et leur vraie localisation relative ou celle acceptée comme telle. Les énoncés relatifs à la précision de

localisation font état de la qualité du fichier ou du produit final après toutes les transformations dont il a fait l'objet.

3. Précision des attributs - Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque trait (tels que la population pour une région urbaine, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

4. Cohérence logique - La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

5. Intégralité - L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont inclus dans l'ensemble de données ou en sont omis. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Ces énoncés sont inclus dans les guides de référence qui viennent avec les fichiers et les produits de données spatiales, et forment un sous-ensemble de renseignements dans les métadonnées.

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 1991, les énoncés sur la qualité des données n'étaient pas inclus dans les documents d'accompagnement des produits de données.

Autres : Groupe de taille de la population urbaine

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le terme « groupe de taille de la population urbaine » désigne le mode de classement utilisé dans les totalisations normalisées où la répartition des régions urbaines, selon leur population au recensement actuel, est indiquée selon les groupes de taille prédéterminés suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	24 999
25 000	à	49 999
50 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	et plus	

Les totalisations ne sont pas limitées à ces groupes de taille prédéterminés; la base de données du recensement permet de totaliser les données selon n'importe quel groupe de taille de la population établi par l'utilisateur.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Se reporter à la définition connexe de région urbaine (RU).

Changements antérieurs au recensement courant :

De 1986 à 1996, on avait inclus un groupe de taille de la population urbaine de « moins de 1 000 ». Ce groupe comprenait les régions urbaines qui satisfaisaient aux critères de concentration et de densité de population requis pour le recensement précédent, mais qui comptaient moins de 1 000 habitants au recensement actuel.

Avant 1986, les groupes de taille de la population utilisés étaient les suivants :

1 000	à	2 499
2 500	à	4 999
5 000	à	9 999
10 000	à	29 999
30 000	à	99 999
100 000	à	499 999
500 000	ou plus	

Avant 1976, l'expression « groupe de taille de municipalité » servait à décrire ce même concept.

Autres : Région de tri d'acheminement

Voir la définition de « code postal ».

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Carte de référence

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Les limites, noms et codes des régions géographiques normalisées sont ceux qui étaient en vigueur le 1er janvier 2006 (date de référence géographique du Recensement du Canada de 2006).

On peut obtenir des cartes de référence pour les régions géographiques suivantes :

- circonscriptions électorales fédérales : une seule carte pour l'ensemble du Canada;
- régions économiques et divisions de recensement : une seule carte pour l'ensemble du Canada;
- divisions de recensement : une seule carte pour l'ensemble du Canada;
- régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement : une seule carte pour l'ensemble du Canada;
- Classification des secteurs statistiques : une seule carte pour l'ensemble du Canada;
- divisions de recensement et subdivisions de recensement : couverture par province ou territoire;
- régions métropolitaines de recensement, agglomérations de recensement et secteurs de recensement : couverture par RMR et par AR subdivisées en secteurs de recensement. Montre aussi les subdivisions de recensement, le noyau urbain, la banlieue urbaine et la banlieue rurale;
- aires de diffusion :

- couverture par secteur de recensement (SR) pour les RMR et les AR subdivisées en secteurs de recensement. Elle montre aussi les subdivisions de recensement;

- couverture par AR non subdivisée en secteurs de recensement. Montre aussi les localités désignées, les noyaux urbains, les banlieues urbaines, les banlieues rurales et les subdivisions de recensement;

- couverture par subdivision de recensement (SDR) hors des régions des RMR et des AR. Montre également les localités désignées, les régions urbaines et rurales et les subdivisions de recensement. (Pour 2006, les Cartes de référence des aires de diffusion, selon les subdivisions de recensement, hors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement, remplacent les cartes de référence discontinuées de 2001 des aires de diffusion, selon la division de recensement pour les régions à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.)

Les limites, noms, genres et codes des régions géographiques ainsi que les liens entre les divers niveaux géographiques sont maintenus sur la base de données de l'Infrastructure des données spatiales de Statistique Canada. Les renseignements vectoriels figurant sur le fond de carte (rivages, rivières et lacs) ont été tirés de la Base nationale de données géographiques. La toponymie hydrographique (noms des rivières, noms des lacs, noms des baies, des océans, des golfes, des détroits, des mers et des îles) provient de la Base de données toponymiques du Canada, maintenue par Ressources naturelles Canada.

Les utilisateurs peuvent se servir de ces cartes pour faire le lien entre les données du recensement publiées et les régions auxquelles elles s'appliquent, ou pour délimiter leurs propres régions par rapport aux régions géographiques normalisées.

Se reporter aux définitions connexes de date de référence géographique et d'Infrastructure des données spatiales (IDS), et au *Manuel de la Classification géographique type (CGT) de 2006, volume II, Cartes de référence* (n° 12-572-XPB, 12-572-XWF au catalogue) et aux guides de référence pour les diverses séries de cartes de référence.

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, les séries de cartes de référence des aires de diffusion (AD) ont remplacé les séries de cartes de référence des secteurs de dénombrement (SD). De plus, la couverture des aires de diffusion à l'extérieur des RMR et des AR était montrée par division de recensement.

Avant 2001, les cartes de référence des SD étaient produites aux fins de diffusion.

En 1996, certaines cartes de référence ont été produites à l'aide de méthodes cartographiques manuelles.

Avant 1996, la plupart des cartes de référence étaient produites à l'aide de méthodes cartographiques manuelles.

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Carte thématique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour les régions géographiques normalisées. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Les cartes thématiques sont aussi désignées sous le nom de cartes spéciales à sujet unique ou de cartes statistiques. Une carte thématique porte sur la variabilité spatiale d'une distribution ou des données relatives à un thème (tel que la densité de la population ou le revenu annuel moyen), tandis qu'une carte de référence met l'accent sur l'emplacement et le nom des traits physiques. Les cartes thématiques comportent normalement certaines données géographiques ou de référence telles que le nom des localités ou les principales étendues d'eau pour aider le lecteur à prendre connaissance de la région géographique représentée sur la carte.

Toutes les cartes thématiques sont constituées de deux grands éléments : un fond de carte et des données statistiques. D'ordinaire, ces éléments sont offerts sous forme de fichiers numériques, tels qu'un fichier des limites cartographiques et un fichier des données du recensement. Ces cartes sont en général produites à l'aide de systèmes d'information géographique sur micro-ordinateur ou de logiciels de cartographie pour micro-ordinateur.

Deux types de cartes thématiques communément produites par Statistique Canada sont les cartes de répartition par points et les cartes choroplèthes1. On utilise d'ordinaire le concept d'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes afin de s'assurer que la répartition spatiale des données du recensement se limite aux régions habitées. Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les données du recensement font toutes l'objet d'un arrondissement aléatoire et/ou d'une suppression.

On peut se servir des cartes thématiques pour effectuer une analyse préliminaire de la répartition spatiale des données, pour confirmer des hypothèses, pour synthétiser les données spatiales en dégageant les tendances et les relations, ou simplement pour présenter les données.

Se reporter aux définitions connexes de carte de référence; écoumène et fichiers des limites cartographiques (FLC).

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 1976, les cartes thématiques étaient produites à la main.

Note :

1. Le terme « choroplèthe » vient du grec choros, qui signifie lieu, et plethos, qui signifie importance. Les cartes choroplèthes représentent des données statistiques telles qu'elles se présentent à l'intérieur des limites d'unités géographiques prédéfinies (comme les divisions de recensement ou les secteurs de recensement). Habituellement, les données sont regroupées dans un nombre limité de catégories, chaque catégorie représentant un intervalle de valeurs de données. Une séquence logique de couleurs ou de tons de gris est ensuite appliquée à chaque catégorie. Il importe de noter que les cartes choroplèthes devraient utiliser des valeurs de données normalisées (p. ex., des ratios ou pourcentages) plutôt que des valeurs absolues.

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Côté d'îlot

Partie A – Définition en langage simple :

Un côté de rue situé entre deux intersections consécutives. Par exemple, un côté d'îlot peut être un côté de rue d'un pâté de maisons.

Partie B – Définition détaillée :

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Remarques :

Les chiffres de population et des logements ne sont plus diffusés pour les côtés d'îlot distincts parce que leur diffusion risquait de compromettre le caractère confidentiel des données.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de côtés d'îlot selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions connexes de géocodage; Infrastucture des données spatiales (IDS) et point représentatif.

Changements antérieurs au recensement courant :

Modifications importantes de 2001 :

- Les côtés d'îlot étaient définis dans l'ensemble du pays et non uniquement dans les centres urbains inclus dans les fichiers du réseau routier.
- Les côtés d'îlot étaient formés par toutes les rues, qu'elles soient avec ou sans adresses.
- En face d'une intersection en T, deux côtés d'îlot étaient créés plutôt qu'un seul.
- Lorsque des traits physiques (comme une rivière ou une voie ferrée) coupaient des routes, on n'avait pas crée de côté d'îlot sauf si ces traits correspondaient à une limite de région géographique normalisée.
- On n'avait pas crée de côté d'îlot lorsqu'un secteur de dénombrement (SD) comportant une seule adresse était plus petit qu'un îlot urbain. En pareil cas, le SD était mis en retrait de la rue plutôt que représenté numériquement par un polygone qui coupait la rue.
- Des côtés d'îlot étaient créés lorsque des rues traversaient les limites de tuiles de carte. (Les tuiles de carte, qui étaient fondées sur le Système national de référence cartographique de Ressources naturelles Canada, couvraient l'ensemble du Canada dans la Base géographique nationale de 2001.)
- Les chiffres de population et des logements n'étaient pas diffusés pour les côtés d'îlots distincts.

Avant 2001 :

- Les côtés d'îlot étaient définis uniquement dans les centres urbains inclus dans les fichiers du réseau routier.
- Seules les rues avec adresses pouvaient former des côtés d'îlot.
- Un seul côté d'îlot était créé en face d'une intersection en T.
- Les côtés d'îlot étaient créés lorsque des traits physiques coupaient les rues en question, même si ces traits ne coïncidaient pas avec des limites de régions géographiques normalisées.
- Les SD comportant une seule adresse formaient des côtés d'îlot. Chacun de ces SD était représenté numériquement par une polygone qui coupait la rue.
- Il n'y avait pas de côtés d'îlot formés par des limites de tuiles de carte, ceux-ci n'étant pas en usage.
- Les chiffres de population et des logements étaient diffusés pour les côtés d'îlot distincts.

Avant 1991, on ne créait pas de côtés d'îlot supplémentaires lorsque des limites de SD divisaient des pâtés de maisons.

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Écoumène

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 (écoumène national de population)
2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 (écoumène national agricole)
1986 (écoumène urbain de population pour 12 régions métropolitaines de recensement)

Remarques :

Le terme « écoumène » est formé des racines grecques oixos (habité) et nenon (espace).

Les écoumènes de population et les écoumènes agricoles ont été délimités par Statistique Canada de la façon suivante :

1. L'écoumène national de population comprend les îlots de diffusion dont la densité de population est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ un habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle, les limites détaillées de l'écoumène sont généralisées manuellement, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées. Chaque division de recensement (DR) compte au moins une zone d'écoumène.

2. L'écoumène national agricole comprend toutes les aires de diffusion où règne une activité agricole « importante », qui est déterminée d'après des indicateurs agricoles tels que le rapport entre la superficie des terres agricoles des fermes de recensement et la superficie totale des terres, ainsi que la valeur économique totale de la production agricole. Les variations régionales sont également prises en considération. L'écoumène est généralisé en vue de la production de cartes à petite échelle.

3. L'écoumène urbain de population a été créé expressément pour les 12 régions métropolitaines de recensement de la *Série d'atlas métropolitains de 1986*. Il a été délimité en fonction de l'utilisation des terres à des fins résidentielles et à certaines fins institutionnelles. Tout comme celles de l'écoumène national, les limites détaillées de l'écoumène urbain sont généralisées manuellement. Il y avait au moins une zone d'écoumène dans chaque secteur de recensement (SR) de 1986.

Il est recommandé d'utiliser le concept d'écoumène pour la production de cartes de répartition par points et de cartes choroplèthes. Si aucun écoumène n'est utilisé pour produire des cartes de répartition par points, il se peut que le nombre requis de points se trouve réparti au hasard dans l'ensemble des régions de base, ce qui va à l'encontre des principaux principes de la cartographie par points (c.-à-d. indiquer exactement l'endroit, l'étendue et la densité des points). Une des limites inhérentes aux cartes choroplèthes est le fait qu'on suppose que la distribution statistique est homogène ou répartie uniformément dans chaque région de base; par conséquent, elle est représentée par des tons ou des couleurs recouvrant toute la région. L'utilisation d'un écoumène permet donc une représentation plus exacte de la répartition spatiale des données.

Les fichiers de l'écoumène national de population et de l'écoumène national agricole, qui permettent la production de cartes à petite échelle uniquement, sont fondés sur le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83). Les fichiers de l'écoumène urbain de population, qui permettent la production de cartes à échelle moyenne, sont fondés sur le Système de référence géodésique nord-américain de 1927 (NAD27).

Se reporter aux définitions connexes d'aire de diffusion (AD); carte thématique; fichiers des limites cartographiques (FLC); îlot de diffusion (ID); Infrastructure des données spatiales (IDS) et système de référence géodésique. Pour obtenir de l'information supplémentaire sur la délimitation de l'écoumène urbain de la population, consulter la *Série d'atlas métropolitains de 1986* (n^{os} 98-101 à 98-112 au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, les îlots (terme utilisé en 2001) ont été employés pour délimiter l'écoumène national de population.

Avant 2001, il y avait au moins une zone d'écoumène agricole dans chaque division de recensement (DR) pour laquelle des données étaient publiées dans le cadre du Recensement de l'agriculture. De plus, les critères utilisés pour délimiter ou mettre à jour l'écoumène national de population et l'écoumène national agricole étaient différents. Tous les fichiers d'écoumènes étaient fondés sur le NAD27.

En 1996, l'écoumène national de population ne pouvait être obtenu que contre recouvrement des coûts.

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Géocodage

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un identificateur géographique (code) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Remarques :

Le Service de création de régions personnalisées de Statistique Canada fournit des tableaux de données du recensement pour des secteurs définis par l'utilisateur, par exemple les circonscriptions électorales provinciales, les zones d'aménagement locales et les arrondissements scolaires. Dans les tableaux des données du recensement pour des secteurs définis par l'utilisateur, les ménages sont inclus ou exclus selon que les points représentatifs auxquels ils sont appariés se trouvent à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur défini par l'utilisateur (figure 32). Ainsi, les données extraites sont plus exactes lorsque les secteurs définis par les utilisateurs correspondent aux limites des îlots de diffusion. Les données du recensement ne sont pas diffusées au niveau de côtés d'îlot individuels.

Figure 32 Exemple d'extraction des données en utilisant des limites définies par l'utilisateur

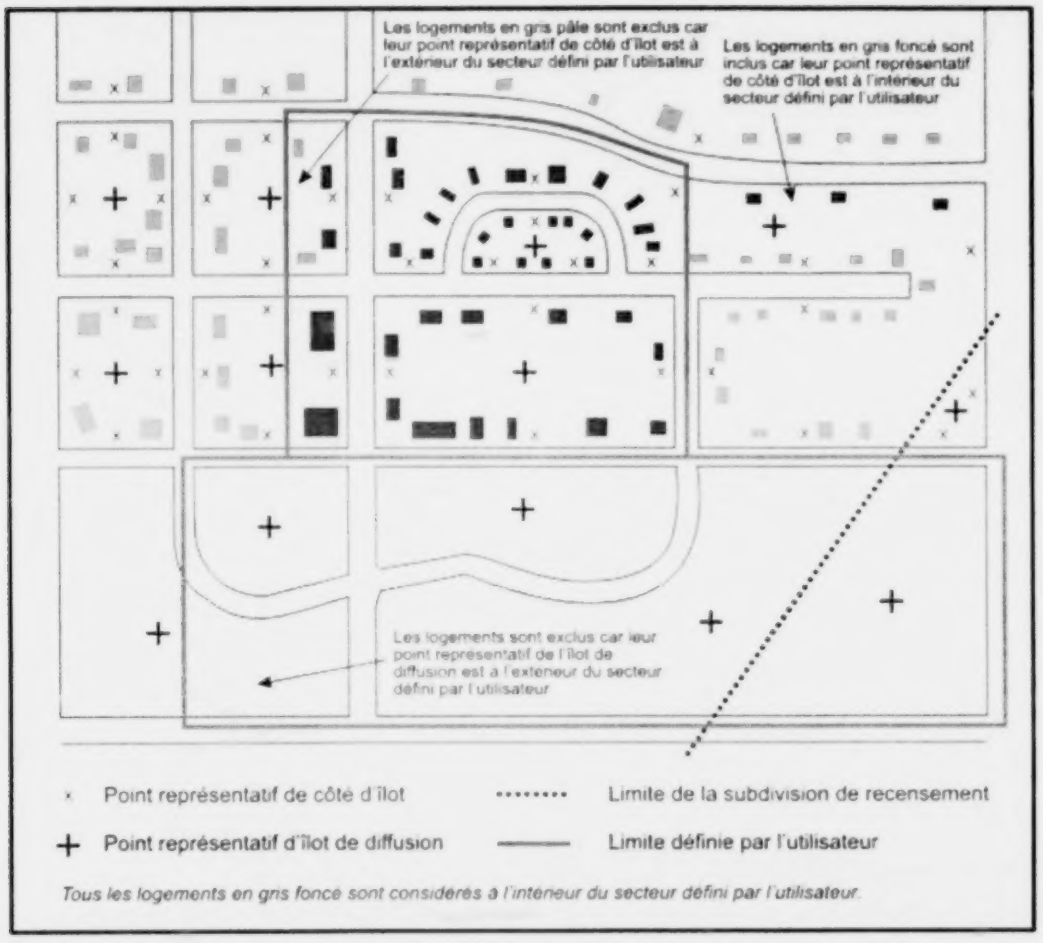

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Se reporter aux définitions connexes d'aire de diffusion; code postal; côté d'îlot; îlot de diffusion; Infrastructure des données spatiales; point représentatif et subdivision de recensement.

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 2001, les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail étaient appariés aux points représentatifs des secteurs de dénombrement (SD) lorsqu'ils ne pouvaient être appariés aux points représentatifs des côtés d'îlot. De plus, les chiffres de population non arrondis par côté d'îlot étaient fournis à l'utilisateur pour des besoins de confirmation avant la totalisation des caractéristiques des données pour des régions personnalisées.

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Point représentatif

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Un point représentatif est un point qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, les îlots de diffusion, les aires de diffusion, les subdivisions de recensement, les régions urbaines et les localités désignées.

Les ménages, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues; sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certains cas, les codes postaux et les données sur le lieu de travail sont appariés à des points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID. De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées à des points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971

Remarques :

Les points représentatifs ont été déterminés à l'aide des méthodes suivantes :

1. Points représentatifs de côté d'îlot

Les points représentatifs de côté d'îlot sont générés à l'aide du logiciel SIG ArcInfo® (version 8.2) et de l'Infrastructure des données spatiales, qui comprend des couches choisies de polygones d'eau. Les points représentatifs sont d'abord calculés et stockés conformément à la projection conique conforme de Lambert; ils sont également convertis en coordonnées de latitude et de longitude.

Les points représentatifs de côté d'îlot sont calculés le long des rues pouvant comporter des adresses ou non, à mi-chemin (ou presque) entre deux traits consécutifs qui coupent la rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les points sont situés en retrait perpendiculairement au centre de la rue à une distance de 10 m, de 5 m, de 1 m ou de 0,5 m pour s'assurer que tous les points ont des coordonnées uniques et qu'ils sont situés dans le bon îlot et sur le bon côté de la rue.

Il peut arriver que des points représentatifs soient situés dans des étendues d'eau s'ils sont adjacents à des ponts ou à des levées.

La figure 34 donne un exemple de points représentatifs de côté d'îlot.

Figure 34 Exemple de points représentatifs de côté d'îlot et d'îlot de diffusion

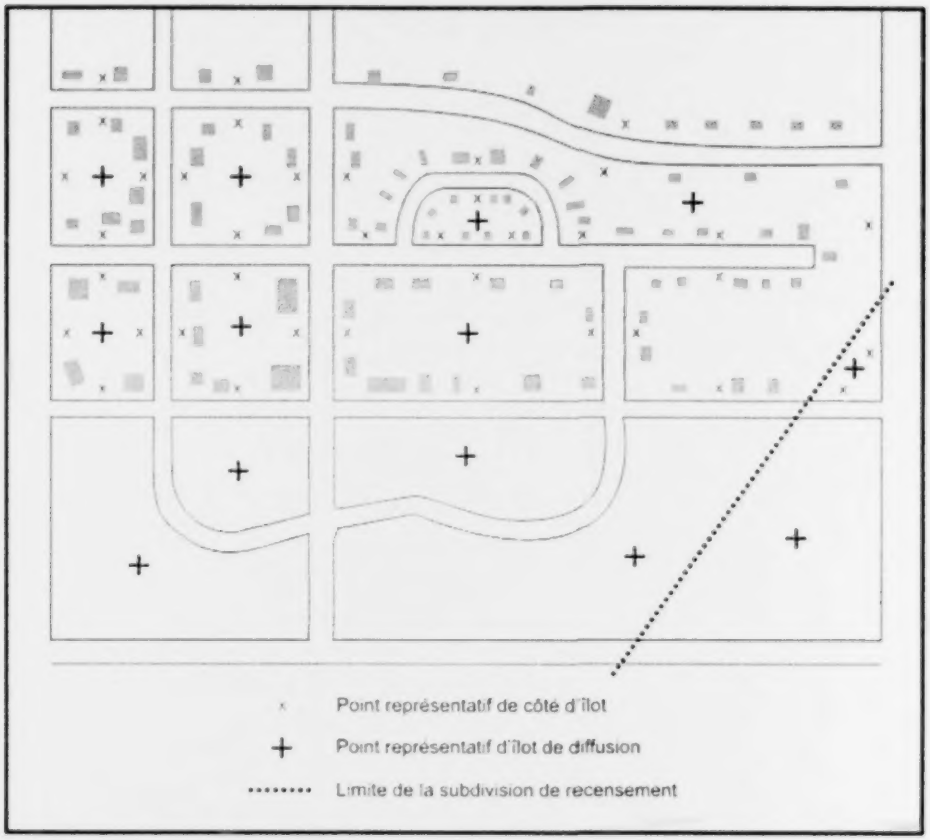

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

2. Points représentatifs de région géographique

Les points représentatifs des îlots de diffusion (ID), des aires de diffusion (AD), des subdivisions de recensement (SDR), des régions urbaines (RU) et des localités désignées (LD) sont générés à l'aide du logiciel ArcGIS® (version 9) et du fichier des limites cartographiques (FLC) approprié. On utilise les renseignements hydrographiques de diffusion les plus détaillés du FLC. Les points représentatifs sont d'abord calculés et stockés conformément à la projection conique conforme de Lambert; ils sont également convertis en coordonnées de latitude et de longitude.

A. Points représentatifs non pondérés

Les points représentatifs des ID, des SDR, des RU et des LD ne sont pas pondérés. Ils sont générés à l'aide du logiciel ArcGIS® qui repère le point qui convient à l'apposition de l'étiquette ou du signe cartographique dans chaque polygone. Dans le cas de régions se présentant en plusieurs parties, le point est situé dans la partie ayant la plus grande superficie.

On procède à des vérifications topologiques pour s'assurer que les points représentatifs se situent à l'intérieur des limites de la région géographique appropriée. Comme certains îlots de diffusion et certaines localités désignées se trouvent entièrement dans une étendue d'eau, leurs points représentatifs se situent également dans celle-ci.

La figure 34 donne un exemple de points représentatifs d'îlot de diffusion.

B. Points représentatifs pondérés

Les points représentatifs des aires de diffusion (AD) sont pondérés en fonction du centre de population (centre moyen pondéré), selon la première équation de la Formule 1 qui fait appel aux points représentatifs non pondérés des îlots de diffusion et aux chiffres de population définitifs de chaque îlot de diffusion à l'intérieur de l'AD, pour ensuite appliquer la formule de calcul du centre moyen pondéré. La deuxième équation de la formule 1 correspond à la moyenne arithmétique simple (moyenne) des coordonnées x,y et n'est appliquée que lorsque la population de tous les îlots de diffusion compris dans une AD est nulle.

Formule 1 Centre moyen pondéré en fonction de la population

1. Si au moins un îlot de diffusion de l'AD compte une population > 0

$$x = \frac{\sum p_i x_i}{\sum p_i}$$

$$y = \frac{\sum p_i y_i}{\sum p_i}$$

2. Si tous les îlots de diffusion de l'AD comptent une population = 0

$$x = \frac{\sum x_i}{n}$$

$$y = \frac{\sum y_i}{n}$$

où

p_i = population du i^e îlot de diffusion de l'AD
x_i = coordonnée x (abscisse), en mètres, du point représentatif du i^e îlot de diffusion de l'AD
y_i = coordonnée y (ordonnée), en mètres, du point représentatif du i^e îlot de diffusion de l'AD
n = nombre d'îlots de diffusion dans l'AD

Par exemple :

		Population	*x* (abscisse)	*y* (ordonnée)
AD1	Îlot de diffusion 1	300	7471000	1205000
AD1	Îlot de diffusion 2	150	7472000	1206000
AD1	Îlot de diffusion 3	50	7473000	1207000
	Total	500		

En appliquant l'**équation 1**, le point représentatif pondéré de l'AD1 est :

x = (300*7471000) + (150*7472000) + (50*7473000) ÷ 500 = 7471500
y = (300*1205000) + (150*1206000) + (50*1207000) ÷ 500 = 1205500

En appliquant l'**équation 2**, le point représentatif de l'AD1 est :

x = (7471000 + 7472000 + 7473000) ÷ 3 = 7472000
y = (1205000 + 1206000 + 1207000) ÷ 3 = 1206000

Si des points représentatifs pondérés se situent en dehors de l'aire de diffusion (p. ex., dans le cas d'un polygone en forme de croissant) ou se trouvent dans une nappe d'eau, les points sont générés à l'aide de la distance minimale au carré pondérée selon la population (formule 2). Selon la première équation de la Formule 2, on sélectionne le point représentatif non pondéré d'un îlot de diffusion à l'intérieur de l'aire de diffusion qui présente la distance au carré pondérée selon la population la plus faible à tous les autres îlots de diffusion dans

l'AD. La deuxième équation de la formule 2 n'est pas pondérée selon la population et n'est appliquée que lorsque la population de tous les îlots de diffusion compris dans une AD est nulle.

Formule 2 Distance minimale au carré pondérée selon la population

1. Si au moins un îlot de diffusion de l'AD compte une population > 0

$$d_{min} = \min_{j=1}^{n}\left[\sum_{i=1}^{n}\left[(x_i - x_j)^2 + (y_i - y_j)^2\right] \cdot p_i\right]$$

2. Si tous les îlots de diffusion de l'AD comptent une population = 0

$$d_{min} = \min_{j=1}^{n}\sum_{i=1}^{n}\left[(x_i - x_j)^2 + (y_i - y_j)^2\right]$$

où

d_{min} = distance minimale au carré entre les points représentatifs des îlots de diffusion
p_i = population du i^e îlot de diffusion de l'AD

x_i = coordonnée x (abscisse), en mètres, du point représentatif du i^e îlot de diffusion de l'AD
y_i = coordonnée y (ordonnée), en mètres, du point représentatif du i^e îlot de diffusion de l'AD

x_j = coordonnée x (abscisse), en mètres, du point représentatif du j^e îlot de diffusion de l'AD
y_j = coordonnée y (ordonnée), en mètres, du point représentatif du j^e îlot de diffusion de l'AD

On procède à des vérifications topologiques pour s'assurer que les points se situent à l'intérieur des limites de l'aire de diffusion. Comme certaines AD se trouvent entièrement dans une étendue d'eau, leurs points représentatifs se situent également dans celle-ci.

Se reporter aux définitions connexes d'aire de diffusion (AD); code postal; côté d'îlot; fichiers des limites cartographiques (FLC); géocodage; îlot de diffusion (ID); Infrastructure des données spatiales (IDS); localité désignée (LD); région urbaine (RU) et subdivision de recensement (SDR) ainsi qu'au *Fichier de conversion des codes postaux (FCCP) : Guide de référence* (n° 92-153-GIF au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 2001, les points représentatifs de secteur de dénombrement (SD) étaient diffusés.

Avant 1996, tous les points représentatifs étaient appelés « centroïdes ».

1. Points représentatifs de côté d'îlot

- En 2001, les points représentatifs de côté d'îlot étaient situés en retrait perpendiculairement au centre de la rue à une distance de 10 m, de 5 m ou de 1 m. En outre, des points représentatifs étaient générés lorsque des rues dépassaient les limites de tuiles de carte de la Base nationale de données topographiques (BNDT).

- Avant 2001, il n'y avait pas de points représentatifs de côté d'îlot produits lorsque des rues dépassaient les limites de tuiles de carte, les tuiles de carte n'étant pas utilisées.

- En 1996, les points représentatifs de côté d'îlot ont été produits uniquement pour les régions avec un fichier du réseau routier (FRR) et les points étaient situés en retrait perpendiculairement au centre de la rue à une distance de 22 m, de 11 m, de 5 m ou de 1 m. Les points étaient calculés selon le système de coordonnées universel transverse de Mercator (UTM), mais diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

- Avant 1996, certains des points représentatifs de côté d'îlot ne présentaient pas de coordonnées uniques et tous les points représentatifs étaient situés en retrait à 22 mètres du centre de la rue. Les points étaient calculés et diffusés sous forme de coordonnées UTM.

- Avant 1991, on n'établissait pas de côtés d'îlot pour les segments de limites de SD qui ne suivaient pas de traits physiques visibles.

2. Points représentatifs de région géographique

A. Îlots, aires de diffusion, subdivisions de recensement et localités désignées

- En 2001, il pouvait arriver que les points représentatifs des îlots, des AD, des SDR et des LD soient situés dans des masses d'eau. En outre, les points des AD n'étaient pas pondérés.

B. Secteurs de dénombrement

- En 1996, les points représentatifs de SD ont été diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude et de coordonnées x,y de la projection conique conforme de Lambert. Voici comment les points ont été produits :

- **Pour les SD dans la couverture du fichier du réseau routier** : les points ont été créés à l'aide du logiciel SIG ArcInfo®, qui repère le point qui convient à l'apposition de l'étiquette ou du signe cartographique dans chaque polygone; des mesures étant prises afin d'éviter que les points soient situés dans des étendues d'eau. Lorsque le SD se présentait en plusieurs parties, le point était situé, dans la mesure du possible, dans la partie du SD comptant le plus grand nombre de logements privés occupés (selon les chiffres des côtés d'îlot tirés du Recensement de 1991). Toutefois, dans certains cas, le point représentatif était situé dans la partie du SD ayant la plus grande superficie des terres.

- **Dans le cas des SD hors FRR :** les points étaient déterminés à l'aide d'une méthode manuelle fondée sur un examen visuel de la disposition des rues et/ou des immeubles sur les cartes de référence des SD (dont certaines renfermaient des renseignements topographiques). Le point représentatif était situé, dans la mesure du possible, dans un groupement prédominant d'immeubles et/ou de rues. S'il n'y avait pas de groupement prédominant, le point était situé entre deux groupements ou plus. S'il n'y avait aucun groupement de rues ou d'immeubles, le point était placé au centre visuel du SD. Si le SD se présentait en plusieurs parties, le point était situé dans la partie comptant le plus de logements. Le point représentatif était normalement situé dans la partie des terres du SD.

- En 1991, les points représentatifs de SD dans la couverture du FRR ont été créés à l'aide du logiciel SIG ArcInfo®, qui repère le point qui convient à l'apposition de l'étiquette ou du signe cartographique dans chaque polygone, et certains d'entre eux étaient situés dans des étendues d'eau. De plus, dans le cas des SD inclus dans les FRR et comportant plusieurs parties, aucune règle n'avait été établie pour sélectionner la partie du SD dans laquelle le point était déterminé. Les points représentatifs de SD ont été diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude, de coordonnées UTM et de coordonnées x,y de la projection conique conforme de Lambert.

- Avant 1991, la méthode de calcul visant à déterminer les points représentatifs de SD dans les FRR était différente. Un algorithme permettait de sélectionner, comme point représentatif du SD, un des points représentatifs de côté d'îlot (en fonction de leur nombre et de leur concentration) situés dans le SD. Les points étaient calculés et diffusés sous forme de coordonnées UTM.

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Projection cartographique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976 (projection conique conforme de Lambert)
1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (projection transverse de Mercator)

Remarques :

On ne peut aplanir la surface de la terre sans que certaines propriétés géométriques, comme la superficie, la forme, la distance ou l'orientation, ne subissent une certaine distorsion. Ces propriétés spatiales peuvent être conservées séparément (du moins localement) et dans certaines combinaisons sur les projections cartographiques. Toutefois, on ne peut conserver simultanément les quatre propriétés de base, soit la superficie, la forme, la distance et l'orientation. Par conséquent, il est important de choisir une projection qui présente les propriétés convenant à la carte que l'on veut produire. Par exemple, une projection restituant avec exactitude la forme des continents donnera une représentation faussée de leurs superficies relatives.

La projection conique conforme de Lambert (Figure 33) permet de représenter de façon précise, sur le plan de l'orientation et de la forme, les régions des latitudes moyennes s'étendant principalement d'est en ouest. Les parallèles de référence situés au 49° N et au 77° N sont les plus souvent utilisés. L'échelle est exacte le long de ces parallèles uniquement; la distorsion de la superficie diminue entre les parallèles de référence et augmente au-delà de ceux-ci. Le méridien central, normalement situé à 91° 52' O, est une ligne droite de chaque côté de laquelle la projection est symétrique. De fausses abscisses et ordonnées sont indiquées afin que les valeurs des coordonnées soient positives.

Figure 33 Exemple de projection cartographique et de coordonnées n'ayant pas fait l'objet d'une projection

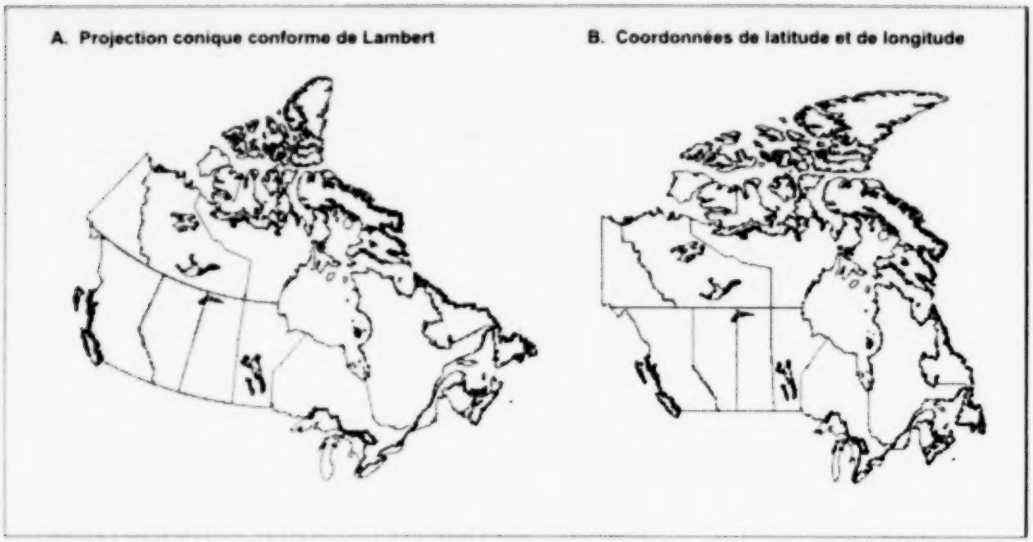

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Le système de latitude et de longitude **n'est pas** une projection cartographique, car les coordonnées **n'ont pas fait l'objet d'une projection**. Il est recommandé de ne pas utiliser ces coordonnées sphériques pour produire des cartes, car les cartes résultantes peuvent être déformées (figure 33).

La projection conique conforme de Lambert est la projection utilisée pour les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier; les fichiers numériques des limites, et l'Infrastructure des données spatiales; de plus elle sert à générer des points représentatifs.

Se reporter aux définitions connexes des fichiers des limites cartographiques (FLC); fichiers du réseau routier (FRR); fichiers numériques des limites (FNL); Infrastructure des données spatiales (IDS); point représentatif; système de coordonnées et système de référence géodésique.

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 2001, les fichiers du réseau routier étaient fondés sur la projection cartographique transverse de Mercator et sur le système de coordonnées universel transverse de Mercator (UTM).

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Système de coordonnées

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) ou rectangulaires (comme le système universel transverse de Mercator).

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981 (latitude et longitude)
1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (système universel transverse de Mercator)

Remarques :

Un système de coordonnées est habituellement défini par un système de référence géodésique, un ellipsoïde et une projection, et s'exprime en unités (p. ex., degrés, mètres).

Les coordonnées de latitude et de longitude, souvent appelées « coordonnées géographiques », sont sphériques. Les lignes de latitude (aussi appelées « parallèles ») font le tour de la terre d'est en ouest et sont parallèles à l'équateur. La latitude est la mesure angulaire d'un endroit, exprimée en degrés nord ou sud par rapport à l'équateur, allant de 0° à l'équateur à 90° N ou 90° S aux pôles. Les lignes de longitude (aussi appelées « méridiens ») vont du nord au sud, d'un pôle à l'autre. La longitude est la mesure angulaire d'un endroit, exprimée en degrés est ou ouest par rapport au méridien d'origine (qui traverse Greenwich, en Angleterre), allant de 0° au méridien d'origine à 180° E ou 180° O. Le 180° méridien correspond à l'emplacement approximatif de la ligne internationale de changement de date.

Pour la masse continentale du Canada, les coordonnées de latitude vont de 42° N à 83° N et les coordonnées de longitude de 53° O à 141° O, approximativement.

Lorsque les coordonnées de latitude au sud de l'équateur et les coordonnées de longitude à l'ouest du méridien d'origine sont stockées dans une base de données numériques, elles sont affectées du signe « moins ». Les coordonnées de latitude et de longitude sont utiles pour transférer et diffuser des données spatiales numériques, et sont normalement exprimées en degrés décimaux dans une base de données. Toutefois, il ne faut pas utiliser ces coordonnées sphériques pour produire des cartes, car **elles n'ont pas fait l'objet d'une projection** et la carte résultante peut être déformée (voir figure 33 dans la définition de la projection cartographique).

À l'heure actuelle, les logiciels de systèmes d'information géographique (SIG) peuvent ordinairement convertir les coordonnées d'un cadre de référence en coordonnées d'un autre cadre de référence (par exemple, transformer le Système conique conforme de Lambert en coordonnées de latitude et de longitude).

On ne fait plus appel au système de coordonnées universel transverse de Mercator (UTM) pour la production ni pour la diffusion des données spatiales numériques.

Se reporter aux définitions connexes de fichiers des limites cartographiques (FLC); fichiers du réseau routier (FRR); fichiers numériques des limites (FNL); Infrastructure des données spatiales (IDS); point représentatif; projection cartographique et système de référence géodésique.

Changements antérieurs au recensement courant :

En 1996, les fichiers du réseau routier (FRR) étaient diffusés sous forme de coordonnées de latitude et de longitude, mais le système de coordonnées utilisé pour la production était le système UTM.

Avant 1996, les données des FRR étaient diffusées uniquement sous forme de coordonnées UTM.

Cartes et cartographie/Systèmes d'information géographique (SIG) : Système de référence géodésique

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Un système de référence géodésique est la combinaison d'un ellipsoïde, qui précise les dimensions et la forme de la terre, et d'un point de base à partir duquel on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre.

Recensements : 2006, 2001 (Système de référence géodésique nord-américain de 1983)
1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (Système de référence géodésique nord-américain de 1927)

Remarques :

Les systèmes de référence géodésique et les systèmes de coordonnées connexes ont été élaborés afin de décrire les positions géographiques requises aux fins de l'arpentage, de la cartographie et de la navigation. Les systèmes de référence géodésique ont évolué au fil des années; les premiers modèles étaient fondés sur une représentation sphérique de la terre, tandis que les nouveaux modèles ellipsoïdaux ont été élaborés à partir de données recueillies par satellite. La terre n'est pas une sphère mais un ellipsoïde légèrement aplati aux deux pôles et présentant une protubérance dans la région de l'équateur. L'ellipsoïde est utilisé comme surface de référence pour le modèle mathématique de la terre. Comme les modèles mathématiques des dimensions et de la forme de la terre sont maintenant plus précis, l'adoption d'un modèle plus précis s'est avérée nécessaire.

Deux systèmes de référence géodésique sont utilisés au Canada : le Système de référence géodésique nord-américain de 1927 (NAD27) et le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83). Les deux systèmes sont des systèmes de référence géodésiques, mais chacun d'eux est fondé sur des mesures différentes. Le NAD27 est fondé sur l'ellipsoïde de Clarke de 1866 et son point de référence est un point fixe situé au Kansas. Le NAD83 est un système axé sur le centre de la terre, fondé sur un ellipsoïde nouvellement défini – le Système de référence géodésique de 1980 (GRS80) – et son point de référence est le centre de la terre et non pas un point sur la surface terrestre.

Le logiciel Transformation nationale, élaboré par Levés géodésiques du Canada, est utilisé pour convertir les coordonnées entre les systèmes de référence NAD27 et NAD83 au Canada. En effet, les données spatiales recueillies à l'aide d'un système ne coïncideront pas sur le plan géographique avec celles recueillies à l'aide de l'autre système. Ainsi, la différence entre un point du NAD27 et un point du NAD83 peut être de plusieurs centaines de mètres. Le changement de système de référence géodésique aura également une incidence sur d'autres analyses longitudinales. Ainsi, il est possible que les points représentatifs de côté d'îlot et de secteur de dénombrement (SD) des recensements antérieurs à 2001 ne soient pas situés à l'intérieur de la bonne région géographique normalisée du Recensement de 2006.

Se reporter aux définitions connexes de fichiers des limites cartographiques (FLC); fichiers du réseau routier (FRR); fichiers numériques des limites (FNL); Infrastructure des données spatiales (IDS); point représentatif; projection cartographique et système de coordonnées.

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 2001, les fichiers numériques des limites (FNL), les fichiers numériques cartographiques (FNC), les fichiers du réseau routier (FRR), les points représentatifs de côté d'îlot et de SD, et les autres données spatiales étaient fondés sur le NAD27.

Classifications géographiques : Classification des secteurs statistiques (CSS)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement, d'une zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM forte, ZIM

modérée, ZIM faible ou ZIM sans influence) ou des territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut). La CSS est utilisée aux fins de la diffusion des données.

Recensements : 2006, 2001

Remarques :

En utilisant la Classification des secteurs statistiques pour les totalisations des données du recensement, il est possible de faire automatiquement la somme des données du recensement pour les subdivisions de recensement (SDR) de la façon suivante :

- toutes les SDR dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)
- toutes les SDR dans les agglomérations de recensement (AR)
- toutes les SDR dans les provinces dans la catégorie de ZIM forte
- toutes les SDR dans les provinces dans la catégorie de ZIM modérée
- toutes les SDR dans les provinces dans la catégorie de ZIM faible
- toutes les SDR dans les provinces dans la catégorie de ZIM sans influence
- les SDR dans les trois territoires (Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à l'exclusion des SDR qui font partie d'une RMR ou d'une AR située dans ces territoires (actuellement les AR de Whitehorse et de Yellowknife).

Il faudra faire preuve de discernement pour appliquer le concept de ZIM dans les trois territoires. En effet, de nombreuses SDR comprises dans ces territoires sont très grandes et peu peuplées, de sorte que le rapport entre le lieu de travail et la population, autour duquel le concept de ZIM est construit, est instable.

La figure 22 montre les liens hiérarchiques représentés par la CSS.

Figure 22 Hiérarchie de la Classification des secteurs statistiques (CSS)

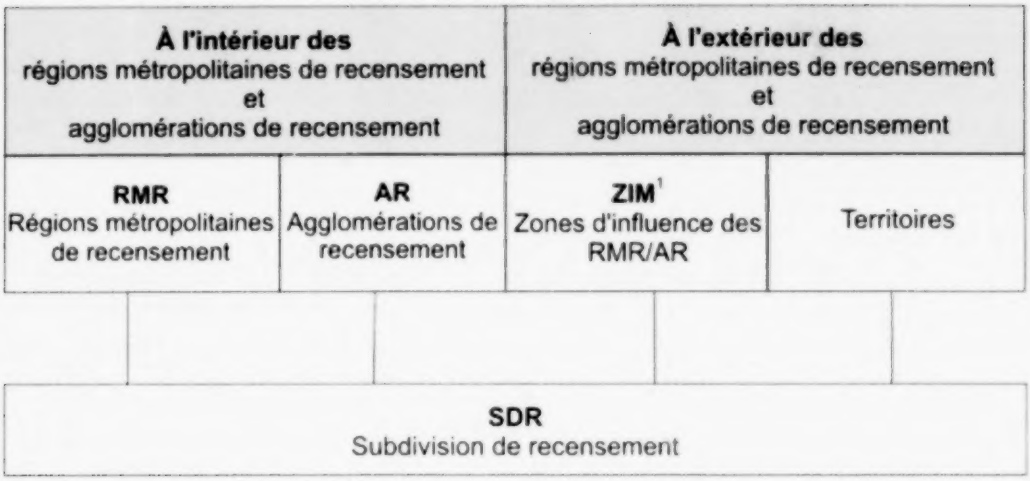

Note:

1. Les catégories de ZIM sont les suivantes : forte, modérée, faible, et sans influence.

Le tableau 2 montre la répartition de la population canadienne selon la CSS pour le Recensement de 2001 et le tableau 3 montre le nombre de subdivisions de recensement dans chaque catégorie de la CSS pour le Recensement de 2006.

Tableau 2 Répartition de la population selon la Classification des secteurs statistiques, Recensement de 2001

Classification des secteurs statistiques	Population totale	% de la population totale
Région métropolitaine de recensement	19 296 926	64,3
Agglomération de recensement	4 542 160	15,1
ZIM forte	1 524 579	5,1
ZIM modérée	2 285 538	7,6
ZIM faible	1 969 211	6,6
ZIM sans influence	333 847	1,1
Territoires	54 833	0,2
Total pour le Canada	**30 007 094**	**100,0**

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2001.

Tableau 3 Nombre de subdivisions de recensement selon la Classification des secteurs statistiques, Recensement de 2006

Province/territoire	Total des SDR	Nombre de subdivisions de recensement						
		RMR	AR	ZIM forte	ZIM modérée	ZIM faible	ZIM sans influence	Territoires
Terre-Neuve-et-Labrador	377	13	14	24	107	77	142	...
Île-du-Prince-Édouard	113	0	23	25	51	9	5	...
Nouvelle-Écosse	100	5	18	2	17	43	15	...
Nouveau-Brunswick	276	31	38	26	92	62	27	...
Québec	1 294	144	84	219	456	181	210	...
Ontario	585	91	54	87	130	91	132	...
Manitoba	297	12	11	8	62	122	82	...
Saskatchewan	984	41	24	53	205	226	435	...
Alberta	453	45	55	30	85	121	117	...
Colombie-Britannique	836	75	164	27	77	133	360	...
Territoire du Yukon	35	0	5	...	...	...	...	30
Territoires du Nord-Ouest	37	0	1	...	...	...	...	36
Nunavut	31	0	0	...	...	...	...	31
Canada	**5 418**	**457**	**491**	**501**	**1 282**	**1 065**	**1 525**	**97**

SDR Subdivision de recensement
RMR Région Métropolitaine de recensement
AR Agglomération de recensement
ZIM Zone d'influence métropolitaine
... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Se reporter aux définitions connexes de région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR); zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM); et subdivision de recensement (SDR).

Changements antérieurs au recensement courant :

Sans objet

Classifications géographiques : Classification géographique type (CGT)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour trois genres de régions géographiques : provinces et territoires, divisions de recensement (DR) et subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des codes numériques uniques de ces régions géographiques qui constituent une structure hiérarchique.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Les subdivisions de recensement (SDR) peuvent être regroupées pour former des divisions de recensement (DR), elles-mêmes regroupées en province ou territoire (figure 21).

Figure 21 Hiérarchie de la Classification géographique type (CGT)

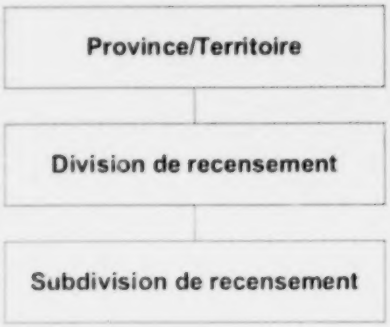

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Ce lien hiérarchique est reproduit dans le code de sept chiffres de la CGT, par exemple :

Code de PR-DR-SDR	Description	
12 06 008	Province 12 :	Nouvelle-Écosse
	DR 06 :	Lunenburg
	SDR 008 :	Mahone Bay
35 06 008	Province 35 :	Ontario
	DR 06 :	Ottawa
	SDR 008 :	Ottawa

Se reporter aux définitions connexes de division de recensement (DR), province/territoire et subdivision de recensement (SDR) et consulter le manuel de la Classification géographique type (CGT) de 2006, volumes I et II (n^{os} 12-571-XIF, XWF et 12-572-XPB, XWF au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 1976 et 1971, les codes de la CGT ainsi que ceux du recensement ont servi à la diffusion des données de recensement.

En 1966 et 1961, seuls les codes du recensement ont été utilisés pour diffuser les données de recensement.

Fichiers géographiques : Fichiers des limites cartographiques (FLC)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans une couche supplémentaire.

Recensements : 2006, 2001 (fichiers des limites cartographiques)
1996 (fichiers numériques cartographiques)
1991, 1986, 1981, 1976 (CARTLIBs)

Remarques :

Les limites des régions géographiques utilisées sont celles qui étaient en vigueur le 1er janvier 2006 (**date de référence géographique** pour le Recensement du Canada de 2006).

Les fichiers des limites cartographiques sont créés en intégrant le littoral externe du Canada avec la couche de limites source tirée de l'Infrastructure des données spatiales (IDS). Les limites se prolongeant dans les étendues d'eau sont « effacées » et remplacées par les rives et les îles au large des côtes. Les traits hydrographiques proviennent également de l'Infrastructure des données spatiales. D'autres modifications sont apportées, telles que la sélection de traits et la hiérarchisation des traits aux fins de la production de cartes dépendantes de l'échelle.

Il existe des fichiers des limites cartographiques pour les régions géographiques normalisées suivantes :

- provinces et territoires;
- circonscriptions électorales fédérales (CEF), Ordonnance de représentation de 2003;
- régions économiques (RE);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- subdivisions de recensement (SDR);
- régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement (RMR/AR);
- secteurs de recensement (SR);
- régions urbaines (RU);
- localités désignées (LD);
- aires de diffusion (AD);
- îlots de diffusion (ID);
- régions de tri d'acheminement (RTA).

Les fichiers des limites cartographiques sont diffusés selon des coordonnées de latitude et de longitude en format MapInfo® (.tab), ArcInfo® (.shp) et Geography Markup Language (.gml). Ils ne sont pas accompagnés d'un logiciel.

Les fichiers des limites cartographiques sont destinés à des applications de cartographie thématique et d'analyses. La précision de localisation ne permet pas des applications telles que le cadastre, l'arpentage ou l'ingénierie. Les FLC peuvent être utilisés en même temps que les fichiers du réseau routier (FRR), car les deux types de fichiers proviennent de la même source et les traits sont généralisés de la même manière. Les routes des FRR fournissent un contexte géographique additionnel lorsque les FRR sont utilisés avec les FLC. Les FLC peuvent être utilisés avec les données du Recensement de la population, du Recensement de l'agriculture ou d'autres données de Statistique Canada. Les codes géographiques établissent un lien entre les données statistiques et les régions géographiques.

Les cartes présentées à la figure 23 ci-dessous illustrent les différences entre les fichiers des limites cartographiques et les fichiers numériques des limites.

Figure 23 Exemple d'un fichier des limites cartographiques et d'un fichier numériques des limites (provinces et territoires)

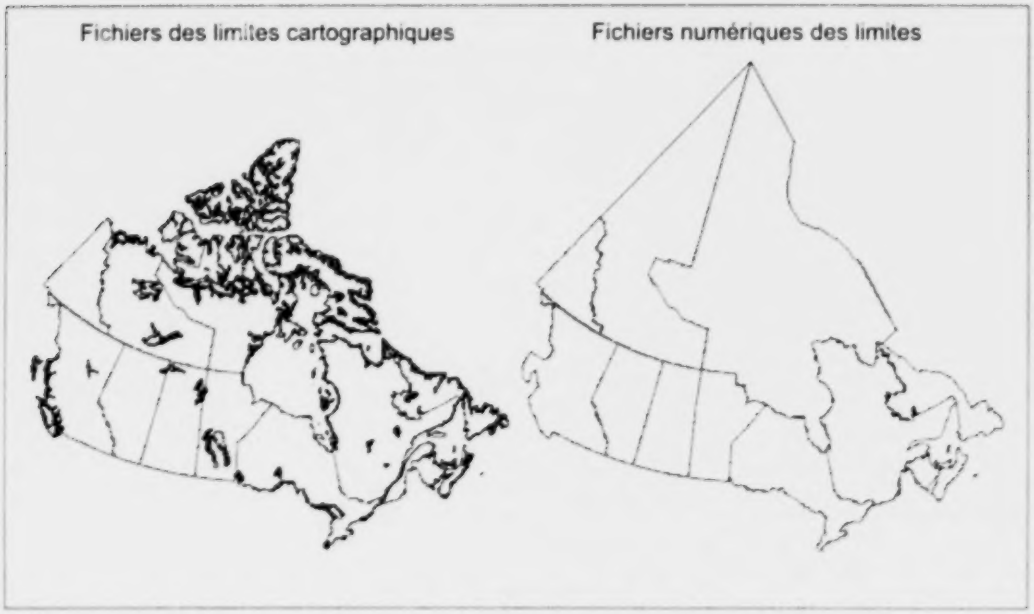

Se reporter aux définitions connexes de fichiers numériques des limites (FNL); fichiers du réseau routier (FRR); Infrastructure des données spatiales (IDS) ainsi qu'au Guide de référence des fichiers des limites (n^{os} 92-160-GIF et 92-160-GWF au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, les fichiers des limites cartographiques (FLC) qui ont été diffusés initialement comportaient une couche hydrographique intégrée. Dans une version subséquente des FLC, les lacs intérieurs et les cours d'eau à double trait étaient inclus dans une couche supplémentaire.

Avant 1996, les fichiers des limites cartographiques se nommaient CARTLIB. Certaines des rives étaient créées de sources différentes que celles utilisées en 1996. De plus, il n'y avait pas de fichiers pour les localités désignées, les secteurs de dénombrement et les régions urbaines.

En 1976 et 1981, il n'y avait pas de fichiers pour les subdivisions de recensement unifiées et les subdivisions de recensement.

Fichiers géographiques : Fichiers du réseau routier (FRR)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des routes, des noms de route, des tranches d'adresses et des routes ordonnées pour l'ensemble du pays. La plupart du temps, les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements et ne sont généralement disponibles que dans les grands centres urbains du Canada.

Recensements : 2006, 2001 (fichiers du réseau routier - couvrant le pays en entier)

1996 (fichiers du réseau routier - couvrant les grands centres urbains seulement)
1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (fichiers principaux de région – couvrant les grands centres urbains seulement)

Remarques :

Le fichier du réseau routier (FRR) est établi en fonction du réseau routier tiré de l'Infrastructure des données spatiales (IDS). Statistique Canada tient à jour le FRR pour appuyer le recensement et ses autres activités. La précision de localisation relative des traits du réseau routier est importante pour le dénombrement du recensement et pour les références. Par conséquent, la précision topologique est plus importante que la précision de localisation absolue. Le FRR ne contient pas les renseignements sur les rues nécessaires pour optimiser les itinéraires. Par exemple, les données sur les rues à sens unique, les impasses et d'autres obstacles ne sont pas comprises dans le FRR. En conséquence, ce fichier n'est pas recommandé pour des applications de génie, des services de répartition d'urgence, des applications d'arpentage ou juridiques.

Le fichier du réseau routier contient des arcs de routes avec des tranches d'adresses « véritables », des tranches d'adresses imputées, ou n'indique aucune tranche d'adresses. Les tranches d'adresses imputées ne sont pas destinées à remplacer les tranches d'adresses véritables pour toute fin autre que le géocodage d'adresses. Ainsi, si les fichiers doivent être appliqués à la répartition par ordinateur ou à toute autre fin semblable (qui nécessite la correspondance d'une adresse à un îlot ou à une rue), il peut être nécessaire de compléter les données du fichier avec des connaissances locales, par la mise à jour d'adresses véritables existantes et le remplacement des adresses imputées.

Les restrictions au fichier du réseau routier doivent être reconnues pour des usages autres que la cartographie, l'analyse et l'extraction de données de recensement.

Le fichier du réseau routier assure la couverture numérique de l'ensemble du Canada. Il existe 14 FRR normalisés :

- Canada
- 10 provinces et trois territories.

Le FRR est diffusé selon des coordonnées de latitude et de longitude en format MapInfo® (.tab), ArcInfo® (.shp) et Geography Markup Language (.gml). Il n'est pas accompagné d'un logiciel.

Le fichier du réseau routier peut être téléchargé gratuitement à partir de la version 2005.

Se reporter aux définitions connexes de fichiers des limites cartographiques (FLC); fichiers numériques des limites (FNL), et de l'Infrastructure des données spatiales (IDS), ainsi qu'au Guide de référence des fichiers du réseau routier (n° 92-500-GIF ou 92-500-GWF au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, des fichiers du réseau routier renfermaient à la fois des arcs de routes et des arcs de limites (y compris des codes géographiques désignant les îlots, les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement / agglomérations de recensement et les provinces / territoires).

Avant 2001, les fichiers du réseau routier et les fichiers principaux de région ne couvraient que les grands centres urbains (moins de 1 % de la superficie des terres). Leurs couvertures représentaient environ 35 % de la population canadiennes en 1971. Cette couverture augmenta à plus de 50 % en 1981, à 57 % en 1986 et à 62 % en 1991 et 1996.

Fichiers géographiques : Fichiers numériques des limites (FNL)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Les fichiers numériques des limites (FNL) contiennent les limites utilisées pour la collecte des données du Recensement de 2006 qui, de ce fait, se prolongent souvent en ligne droite dans les étendues d'eau.

Recensements : 2006, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976

Remarques :

Les fichiers numériques des limites (FNL) ont été rétablis pour le Recensement de 2006.

Les limites des régions géographiques sont celles qui étaient en vigueur le 1er janvier 2006 (date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2006).

Les limites sont créées à partir de l'Infrastructure des données spatiales (IDS). Les limites se prolongent dans les étendues d'eau, au lieu de suivre les rives, afin que les limites soient bien respectées et que toutes les terres et toutes les îles soient incluses dans le cadre du dénombrement. Par conséquent, les limites peuvent traverser des lacs, se prolonger dans l'océan ou suivre approximativement le centre des cours d'eau.

Il existe des fichiers numériques des limites pour les régions géographiques normalisées suivantes :

- provinces et territories;
- circonscriptions électorales fédérales (CEF), Ordonnance de représentation de 2003;
- régions économiques (RE);
- divisions de recensement (DR);
- subdivisions de recensement unifiées (SRU);
- subdivisions de recensement (SDR);
- régions métropolitaines de recensement/agglomérations de recensement (RMR/AR);
- secteurs de recensement (SR);
- régions urbaines (RU);
- localités désignées (LD);
- aires de diffusion (AD);
- îlots de diffusion (ID);
- régions de tri d'acheminement (RTA).

Les fichiers numériques des limites ne peuvent pas être utilisés pour le calcul de la superficie des terres, pour des applications telles que la cartographie thématique ou pour d'autres genres d'analyses nécessitant une représentation réaliste des rives et des étendues d'eau, à moins que l'utilisateur n'ait l'intention d'appliquer sa propre représentation du littoral aux limites.

Les fichiers numériques des limites (FNL) sont diffusés selon des coordonnées de latitude et de longitude en format MapInfo® (.tab), ArcInfo® (.shp) et Geography Markup Language (.gml). Ils ne sont pas accompagnés d'un logiciel.

Se reporter aux définitions connexes de fichiers des limites cartographiques (FLC); fichiers du réseau routier (FRR) et Infrastructure des données spatiales (IDS), ainsi qu'au *Fichiers des limites, Guide de référence* (nos 92-160-GIF et 92-160-GWF au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, les fichiers numériques des limites (FNL) n'ont pas été offerts en tant que produit normalisé.

Un fichier numérique des limites des secteurs de dénombrement a été créé en 1991.

Avant 1991, les fichiers numériques des limites (FNL) étaient utilisés uniquement pour les activités internes et n'étaient pas diffusés.

Infrastructure géographique : Base géographique nationale (BGN)

Le terme « Base géographique nationale » (BGN) est supprimé dans le Recensement de 2006. Voir la définition pour « Infrastructure des données spatiales (IDS) ».

Infrastructure géographique : Base nationale de données géographiques (BNDG)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

La BNDG a été créée en 1997 dans le cadre d'un projet conjoint de Statistique Canada et Élections Canada visant à élaborer et à tenir à jour un fichier du réseau routier national qui répondrait aux besoins des deux organismes. On a procédé à la construction de la BNDG (c'est-à-dire l'intégration des fichiers de Statistique Canada, d'Élections Canada et de Ressources naturelles Canada) de 1998 à 2000. Par la suite, Statistique Canada et Élections Canada ont rapproché leurs fonds de limites numériques avec la géométrie du réseau routier de la nouvelle base de données afin qu'on puisse en tirer des produits fonctionnels.

Depuis 2001, nous nous consacrons principalement à l'amélioration de la qualité des données contenues dans la BNDG; et nos travaux visent particulièrement à actualiser le réseau routier et à en améliorer la qualité. Un grand nombre de noms de routes et de tranches de numéros de voirie ainsi que des noms de cours d'eau ont été ajoutés à la base. Statistique Canada et Élections Canada ont déterminé les priorités en vue de répondre aux besoins opérationnels des deux organismes pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales.

Recensement : 2006

Remarques :

Les principales sources utilisées pour élaborer la Base nationale de données géographiques sont les suivantes :

- les Fichiers du réseau routier (FRR) de Statistique Canada
- le fichier du réseau routier d'Élections Canada
- la Base nationale de données topographiques (BNDT), qui contient des données numériques à des échelles de 1/50 000 et de 1/250 000, de Ressources naturelles Canada, et la Carte numérique du monde (CNM) à une échelle de 1/1 000 000
- d'autres renseignements obtenus dans le cadre des activités sur le terrain, plans municipaux et fonds de données sous licence du secteur privé.

On n'a pas fait coïncider les traits des couches de référence avec la rencontre des limites des tuiles de la BNDT.

Comme la BNDG a été créée principalement pour appuyer les activités du recensement et les activités électorales, la précision topologique l'emporte sur la précision absolue de localisation.

Les données sont mises à jour et enregistrées selon la projection conique conforme de Lambert fondée sur le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83).

Se reporter aux définitions connexes d'Infrastructure des données spatiales (IDS); de projection cartographique; de système de coordonnées et de système de référence géodésique.

Changements antérieurs au recensement courant :

Sans objet

Infrastructure géographique : Infrastructure des données spatiales (IDS)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

L'Infrastructure des données spatiales (IDS), connue autrefois sous le nom de Base géographique nationale (BGN), est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB)1 des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

L'IDS soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion, des aires de diffusion et des régions urbaines) et le géocodage. L'IDS est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques pour le Recensement de 2006, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

Recensements : 2006 (Infrastructure des données spatiales)
2001 (Base géographique nationale)

Remarques :

Les données sont mises à jour et enregistrées selon la projection conique conforme de Lambert fondée sur le Système de référence géodésique nord-américain de 1983 (NAD83). Des liens avec d'autres fonds de données tels que le registre des adresses et les fichiers des codes postaux sont incorporés à la base de données.

Grâce aux améliorations apportées à l'Infrastructure des données spatiales (IDS), et particulièrement à l'intégration de données du réseau routier améliorées tirées de la Base nationale de données géographiques (BNDG), les produits de la géographie du Recensement de 2006 permettent aux utilisateurs de situer avec une plus grande exactitude les données du recensement comparativement aux produits du Recensement de 2001 (p. ex., les fichiers des limites cartographiques, les fichiers numériques des limites, les cartes de référence, les fichiers du réseau routier).

On peut se procurer les fichiers de produits de l'IDS auprès de l'entrepôt de données de la Division de la géographie (GéoDépôt).

Se reporter aux définitions connexes de Base nationale de données géographiques (BNDG); carte de référence; côté d'îlot; fichiers des limites cartographiques (FLC); fichiers du réseau routier (FRR); fichiers numériques des limites (FNL); géocodage; îlot de diffusion (ID); point représentatif; projection cartographique; système de coordonnées et système de référence géodésique, ainsi qu'aux guides de référence connexes.

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, la base de données interne était connue sous le nom de Base géographique nationale (BGN). De même, la BGN était divisée en tuiles de carte de la Base nationale de données topographiques (BNDT).

Note :

1. L'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes.

Unités géographiques : Agglomération de recensement (AR)

Se reporter à la définition de région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR).

Unités géographiques : Aire de diffusion (AD)

Partie A – Définition en langage simple :

Petite région composée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 habitants. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion.

Partie B – Définition détaillée :

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada.

Recensements : 2006, 2001

Remarques :

Les aires de diffusion doivent satisfaire à plusieurs critères de délimitation conçus afin de maximiser leur utilité pour les besoins de l'analyse de données et satisfaire aux exigences opérationnelles.

1. Les limites des aires de diffusion (AD) doivent respecter les limites des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement. Elles resteront donc stables tant que les limites des subdivisions de recensement et secteurs de recensement ne seront pas modifiées.

2. Les limites des aires de diffusion suivent les routes. Elles peuvent également suivre d'autres traits (comme les voies ferrées, les plans d'eau, les lignes de transmission d'énergie), lorsque ces traits font partie des limites des subdivisions de recensement ou des secteurs de recensement.

3. Les aires de diffusion comptent à peu près le même nombre d'habitants, soit de 400 à 700 personnes, pour éviter la suppression de données. Des AD comptant un moins grand nombre d'habitants, ou même aucun habitant, pourraient toutefois être créées afin de respecter les limites des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement. On pourrait aussi créer des AD où le nombre d'habitants serait plus élevé.

4. En raison des exigences opérationnelles, les aires de diffusion sont délimitées d'après les chiffres de population des îlots du recensement précédent.

5. Dans la mesure du possible, les aires de diffusion sont de forme compacte tout en respectant les critères précédents.

6. En raison des exigences opérationnelles, une aire de diffusion ne peut comporter plus de 99 îlots de diffusion.

La couverture des aires de diffusion de 2006 peut maintenant être considérée comme entièrement nationale. Toutes les régions qui correspondaient auparavant aux secteurs de dénombrement de 2001 sont délimitées en fonction des critères susmentionnés.

On attribue à chaque aire de diffusion un code de quatre chiffres. Pour identifier chaque aire de diffusion de façon unique au Canada, le code de province/territoire de deux chiffres et le code de DR de deux chiffres doivent précéder le code d'AD. Par exemple :

Code de PR-DR-AD	Description	
12 09 0103	Province 12 DR 09 AD 0103	Nouvelle-Écosse Halifax
59 09 0103	Province 59 DR 09 AD 0103	Colombie-Britannique Fraser Valley

Pour intégrer la proximité géographique dans les codes d'AD, leur attribution suivra une courbe serpentine dans chaque division de recensement.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre d'aires de diffusion selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions connexes d'îlot de diffusion (ID); subdivision de recensement (SDR) et secteur de recensement (SR) et au document de travail de la géographie intitulé *Présentation de l'aire de diffusion pour le Recencement de 2001 : une mise à jour* (n° 92F0138MIF2000004 au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, l'aire de diffusion (AD) était une nouvelle région géographique normalisée qui remplaçait le secteur de dénombrement (SD) comme unité de base pour la diffusion. Les chiffres de population de 1996 ont servi à délimiter les AD. Seules les AD de 2001 pour lesquelles on a obtenu des chiffres de population d'îlot suffisamment exacts ont été délimitées, principalement dans les RMR/AR où les côtés d'îlot ont été géocodés. Partout ailleurs, les AD de 2001 correspondaient aux SD de 2001 utilisés pour la collecte des données.

Unités géographiques : Circonscription électorale fédérale (CEF)

Partie A – Définition en langage simple :

Territoire dont les habitants sont représentés par un député élu à la Chambre des communes.

Partie B – Définition détaillée :

Une circonscription électorale fédérale est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées pour le Recensement de 2006 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Après la diffusion des chiffres de population de chaque recensement décennal, le directeur général des élections détermine le nombre de sièges à la Chambre des communes et publie cette information dans la Gazette du Canada. Les commissions de délimitation des circonscriptions électorales déterminent ensuite les modifications à apporter aux limites des circonscriptions. À la lumière des rapports de ces commissions, le directeur général des élections prépare une ordonnance de représentation (OR) faisant état des limites, du nom et de la population de chaque circonscription électorale fédérale (CEF). L'ordonnance de représentation prend effet à la première dissolution du Parlement qui se produit au moins un an après sa proclamation. L'Ordonnance de représentation de 2003 (proclamée le 25 août 2003) était fondée sur les chiffres de population du

recensement de 2001; le nombre de CEF, établi à 301 selon l'Ordonnance de représentation de 1996, est passé à 308. L'Ontario s'est accru de trois sièges, alors que l'Alberta et la Colombie-Britannique en ont gagné deux chacun. Le nom des CEF peut être modifié n'importe quand par une loi fédérale.

Les limites et les noms des CEF utilisés pour le Recensement de 2006 correspondent aux limites et aux noms déterminés le 1er janvier 2006 (date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2006).

Un code de trois chiffres est attribué à chaque circonscription électorale fédérale. Afin d'identifier de façon unique chaque CEF au Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province/territoire de deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-CEF	Nom de la CEF
46 009	Saint-Boniface (Man.)
59 009	Fleetwood – Port Kells (C.-B.)

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 2003) par province et territoire.

Changements antérieurs au recensement courant :

Le Recensement de 2001 a été réalisé selon l'Ordonnance de représentation de 1996.

Les recensements de 1996 et de 1991 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 1987.

Les recensements de 1986 et de 1981 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 1976.

Les recensements de 1976 et de 1971 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 1966.

Les recensements de 1966 et de 1961 ont été réalisés selon l'Ordonnance de représentation de 1952.

Unités géographiques : Division de recensement (DR)

Partie A – Définition en langage simple :

Groupe de municipalités voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces du Canada. Par exemple, une division de recensement peut correspondre à un comté, à une municipalité régionale ou à un *regional district*. Dans d'autres provinces et dans les territoires, où les lois ne prévoient pas de telles régions, Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec ces provinces et territoires.

Partie B – Définition détaillée :

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme les comtés, les municipalités régionales de comté et les regional districts) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Les divisions de recensement ont été établies en vertu de lois provinciales afin de faciliter la planification régionale et la prestation de services qui peuvent être fournis avec plus d'efficacité à une plus grande échelle que la municipalité. Les lois provinciales ou territoriales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne prévoient pas la création de ces régions géographiques administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont

été établies par Statistique Canada, en collaboration avec ces provinces et territoires, pour la diffusion des données statistiques. Au Territoire du Yukon, la division de recensement correspond à l'ensemble du territoire.

Au Nouveau-Brunswick, six municipalités (subdivisions de recensement) chevauchent les limites légales de comté. Afin de maintenir l'intégrité de ces municipalités, Statistique Canada a modifié les limites des divisions de recensement. Pour les six municipalités chevauchant des limites de comté, le comté en **caractères gras** correspond à la division de recensement dans laquelle ces municipalités ont été incluses entièrement :

- Belledune (**Restigouche**/Gloucester)
- Fredericton (**York**/Sunbury)
- Grand Falls / Grand-Sault (**Victoria**/Madawaska)
- Meductic (Carleton/**York**)
- Minto (Sunbury/**Queens**)
- Rogersville (Kent/**Northumberland**)

Après les provinces et territoires, les divisions de recensement constituent les régions géographiques administratives les plus stables; elles sont donc souvent utilisées pour effectuer des analyses longitudinales.

Genre de division de recensement

Les divisions de recensement (DR) sont classées selon 13 genres, en fonction de l'appellation officielle adoptée par les autorités provinciales ou territoriales. Font exception les genres « division de recensement / census division » (CDR) et « territoire / territory » (TER), qui désignent les unités géographiques créées par Statistique Canada, de concert avec les provinces et les territoires, aux fins de la diffusion des données statistiques.

Les changements apportés aux genres de DR pour le Recensement de 2006 sont les suivants :

1. Genres de DR ajoutés
   - Comté / *County* (CT) au Nouveau-Brunswick
   - *Management board* (MB) en Ontario
   - Territoire équivalent (TÉ) au Québec
2. Genres de DR supprimés
   - Communauté urbaine (CU) au Québec est remplacé par Territoire équivalent (TÉ)
3. Autres changements
   - Le genre *Census division* (DIV) est remplacé par Division de recensement / *Census division* (CDR)
   - Le genre *Territory* (TER) est remplacé par Territoire / Territory (TER)

Le tableau 4 donne les genres de divisions de recensement, leurs abréviations et leur répartition par province et territoire.

Tableau 4 Genres de divisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

Genre de division de recensement		Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
CDR	Division de recensement / Census division	85	11	...	...	...	5	9	23	18	19	...	...	...	...
CT	Comté / County	15	...	...	...	15	...	...	...	...	...	...	...	...	...
CTY	County	40	...	3	18	...	...	19	...	...	...	...	...	...	...
DIS	District	10	...	...	...	...	...	10	...	...	...	...	...	...	...
DM	District municipality	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...
MB	Management board	1	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...
MRC	Municipalité régionale de comté	81	...	...	...	...	81	...	...	...	...	...	...	...	...
RD	Regional district	27	...	...	...	...	...	...	...	...	...	27	...	...	...
REG	Region	6	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	2	3
RM	Regional municipality	6	...	...	...	...	...	6	...	...	...	...	...	...	...
TÉ	Territoire équivalent	12	...	...	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...
TER	Territoire / Territory	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
UC	United counties	3	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...
Total		**288**	**11**	**3**	**18**	**15**	**98**	**49**	**23**	**18**	**19**	**28**	**1**	**2**	**3**

T.-N.-L. Terre-Neuve et Labrador
Î.-P.-É. Île-du-Prince-Édouard
N.-É. Nouvelle-Écosse
N.-B. Nouveau-Brunswick
Qc Québec
Ont. Ontario
Man. Manitoba
Sask. Saskatchewan
Alb. Alberta
C.-B. Colombie-Britanique
Yn Territoire du Yukon
T.N.-O. Territoires du Nord-Ouest
Nt Nunavut
... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Code de division de recensement

Le code de division de recensement (DR) est un code de deux chiffres tiré de la Classification géographique type (CGT). Afin d'identifier de façon unique chaque DR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province/territoire de deux chiffres. Voici un exemple :

Code de PR-DR	Nom de la DR
13 01	Saint John (N.-B.)
24 01	Les Îles-de-la-Madeleine (Qc)

Modifications apportées aux divisions de recensement pour le Recensement de 2006

À Terre-Neuve-et-Labrador, Statistique Canada a créé, de concert avec les autorités provinciales et le gouvernement nunatsiavut, une nouvelle division de recensement (DR) correspondant à la région visée par l'entente avec les Inuits du Labrador. Le territoire compris dans cette nouvelle DR, soit la Division No. 11 (DR 10 11), a été défini dans la *Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Labrador*, qui a été adoptée et a reçu la sanction royale en décembre 2004.

La Division No. 11 est en deux parties, excluant une petite zone au sud de la ville de Nain, qui continue de faire partie de la Division No. 10 (DR 10 10). Sept subdivisions de recensement (SDR) sont touchées par la création de la Division No. 11. Il a fallu diviser deux de ces SDR, qui étaient du genre Subdivision non organisée (SNO), et en modifier le nom afin de respecter la nouvelle structure de DR (tableau 5). La création de la Division No. 11 a porté à 11 le nombre de DR à Terre-Neuve-et-Labrador.

Tableau 5 Subdivisions de recensement touchées par la création de la Division n° 11, Terre-Neuve-et-Labrador, Recensement de 2006

Subdivisions de recensement, composantes de la Division No.10 (CD 10 10) en 2001		Subdivisions de recensement, composantes de la Division No. 10 (CD 10 10) en 2006		Subdivisions de recensement, composantes de la Division No.11 (CD 10 11) en 2006	
Code de la classification géographique type	**Nom et type de subdivision de recensement**	**Code de la classification géographique type**	**Nom et type de subdivision de recensement**	**Code de la classification géographique type**	**Nom et type de subdivision de recensement**
1010056	Nain, T	...	...	1011035	Nain, T
1010048	Hopedale, T	...	...	1011030	Hopedale, T
1010044	Makkovik, T	...	...	1011020	Makkovik, T
1010059	Postville, T	...	...	1011015	Postville, T
1010021	Rigolet, T	...	...	1011010	Rigolet, T
1010020	Division No. 10 Subdivision C, SUN	1010020	Division No. 10, Subdivision C, SNO	1011005	Division No. 11 Subdivision C, SNO
1010042	Division No. 10, Subdivision E, SUN	1010042	Division No. 10, Subdivision E, SNO	1011040	Division No. 11 Subdivision E, SNO

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Au Québec, en raison des restructurations municipales (subdivisions de recensement), on a créé un nouveau genre de division de recensement appelé « territoire équivalent (TÉ) », qui remplace le genre « communauté urbaine (CU) » qui comptait 3 unités en 2001. Au total, 12 DR ont adopté ce nouveau genre, dont 8 ont également changé de nom (tableau 6). Les DR de Francheville (DR 24 37) et de Le Saguenay-et-son-Fjord (DR 24 94) sont passées du genre « municipalité régionale de comté (MRC) » à « division de recensement / *census division* (CDR) ».

Tableau 6 Modifications apportées aux genres de division de recensement au Québec, 2001 à 2006

Code de la division de recensement	Ancien genre de division de recensement	Ancien nom de division de recensement	Nouveau genre de division de recensement	Nouveau nom de division de recensement
2401	MRC	Les Îles-de-la-Madeleine	TÉ	Les Îles-de-la-Madeleine
2423	CU	Communauté-Urbaine-de-Québec	TÉ	Québec
2425	MRC	Les Chutes-de-la-Chaudière	TÉ	Lévis
2436	MRC	Le Centre-de-la-Mauricie	TÉ	Shawinigan
2437	MRC	Francheville	CDR	Francheville
2443	MRC	La Région-Sherbrookoise	TÉ	Sherbrooke
2458	MRC	Champlain	TÉ	Longueuil
2465	MRC	Laval	TÉ	Laval
2466	CU	Communauté-Urbaine-de-Montréal	TÉ	Montréal
2474	MRC	Mirabel	TÉ	Mirabel
2481	CU	Communauté-Urbaine-de-l'Outaouais	TÉ	Gatineau
2486	MRC	Rouyn-Noranda	TÉ	Rouyn-Noranda
2490	MRC	Le Haut-Saint-Maurice	TÉ	La Tuque
2494	MRC	Le Saguenay-et-son-Fjord	CDR	Le Saguenay-et-son-Fjord

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

La division de recensement de Desjardins (DR 24 24) a été dissoute. Les subdivisions de recensement (SDR) de Pintendre, M (24 24 010), de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, P (24 24 015) et de Lévis, V (24 24 020) (maintenant partie de la SDR Lévis, V [24 25 213]) ont été annexées à Les Chutes-de-la-Chaudière (maintenant Lévis, TÉ [DR 24 25]) et la SDR de Saint-Henri, M (24 24 005) a été annexée à Bellechasse (DR 24 19). La dissolution de la DR de Desjardins réduit à 98 le nombre de DR au Québec.

Également au Québec, plusieurs divisions de recensement / *census divisions* (CDR), municipalités régionales de comté (MRC) et territoires équivalents (TÉ) ont été touchés par des changements apportés aux limites :

- La SDR de Saint-Lambert-de-Lauzon, P (24 25 005) faisant partie de Lévis (24 25) a été annexée à La Nouvelle-Beauce (24 26).
- Les SDR de Charette, M (24 36 005), de Saint-Élie, P (24 36 010), de Saint-Mathieu-du-Parc, M (24 36 015) et de Saint-Boniface-de-Shawinigan, VL (24 36 020) faisant partie de Shawinigan (24 36) ont été annexées à Maskinongé (24 51).
- La SDR de Saint-Étienne-des-Grès, P (24 37 080) faisant partie de Francheville (24 37) a été annexée à Maskinongé (24 51).
- La SDR de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, P (24 36 040) faisant partie de Shawinigan (24 36) a été annexée à Francheville (24 37).
- La SDR de Waterville, V (24 43 005) faisant partie de Sherbrooke (24 43) a été annexée à Coaticook (24 44).

- La SDR de Saint-Bruno-de-Montarville, V (24 57 015) faisant partie de La Vallée-du-Richelieu (24 57) a été annexée à Longueuil (24 58).
- La SDR de Boucherville, V (24 59 005) faisant partie de Lajemmerais (24 59) a été annexée à Longueuil (24 58).

En Ontario, Frontenac, CTY est devenu Frontenac, MB; Haldimand-Norfolk, RM est devenu Haldimand-Norfolk, CDR; et Brant, CTY devient Brant, CDR.

Afin de respecter les règles d'attribution de nom qui sont appliquées aux subdivisions de recensement, on a supprimé du nom des divisions de recensement toute référence au genre de DR associé à celles-ci. Par exemple, la DR de Niagara Regional Municipality, RM (DR 35 26) a maintenant pour nom Niagara, RM, et la DR de Perth County, CTY (DR 35 31) est maintenant appelée Perth, CTY.

Les limites, les noms et les codes des divisions de recensement correspondent à ceux qui ont été déterminés le 1er janvier 2006, date de référence géographique pour le Recensement du Canada de 2006. Pour être traités à temps pour le recensement, les renseignements concernant les changements apportés aux DR à la date de référence du 1er janvier 2006 ou avant celle-ci devaient avoir été communiqués à Statistique Canada avant le 1er mars 2006.

Se reporter aux définitions connexes de Classification géographique type (CGT) et subdivision de recensement (SDR).

Changements antérieurs au recensement courant :

Entre 1996 et 2001, un nombre important de changements ont été apportés aux limites des divisions de recensement :

- En Ontario, en raison de la fusion de certaines municipalités (subdivisions de recensement), cinq divisions de recensement (DR) sont maintenant formées d'une seule subdivision de recensement (SDR) et deux DR sont maintenant formées de deux SDR uniquement. Le genre et le nom des DR ont été modifiés dans les sept cas.
    - La Ottawa-Carleton Regional Municipality, RM (DR 35 06) est devenue la Division d'Ottawa, DIV et se compose de la SDR d'Ottawa, C (35 06 008).
    - Le Prince Edward County, CTY (DR 35 13) est devenu la Division de Prince Edward, DIV et se compose de la SDR de Prince Edward, C (35 13 020).
    - Le Victoria County, CTY (DR 35 16) est devenu la Division de Kawartha Lakes, DIV et se compose de la SDR de Kawartha Lakes, C (35 16 010).
    - La Toronto Metropolitan Municipality, MM (DR 35 20) est devenue la Division de Toronto, DIV et se compose de la SDR de Toronto, C (35 20 005).
    - La Hamilton-Wentworth Regional Municipality, RM (DR 35 25) est devenue la Division de Hamilton, DIV et se compose de la SDR de Hamilton, C (35 25 005).
    - Le Kent County, CTY (DR 35 36) est devenu la Division de Chatham-Kent, DIV et se compose des SDR de Chatham-Kent, C (35 36 020) et de Moravian 47, R (35 36 029).
    - La Sudbury Regional Municipality, RM (DR 35 53) est devenue la Division du Greater Sudbury, DIV et se compose de la SDR du Greater Sudbury, C (35 53 005) et de Wahnapitei 11, R (35 53 040).
- Également en Ontario, deux *counties* ont été touchés par des changements apportés aux limites : la SDR de Murray, TP (35 14 001) faisant partie du Northumberland County (35 14) a été annexée à la nouvelle SDR constituée de Quinte West, C (35 12 015) dans le Hastings County (35 12). Par ailleurs, le genre *metropolitan municipality*(MM) a été supprimé.
- Au Québec, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) ont été touchées par des changements apportés aux limites :
    - Les SDR de Bromptonville, V (24 42 010) et de Brompton, CT (24 42 015) faisant partie de Le Val-Saint-François (24 42) ont été annexées à Sherbrooke (24 43).

- La SDR de Saint-Malo, M (24 41 005) faisant partie de Le Haut-Saint-François (24 41) a été annexée à Coaticook (24 44).
- La SDR de Saint-Jean-Baptiste, P (24 55 070) faisant partie de Rouville (24 55) a été annexée à La Vallée-du-Richelieu (24 57).
- La SDR d'Ulverton, M (24 49 010) faisant partie de Drummond (24 49) a été annexée à Le Val-Saint-François (24 42).

- Dans les Territoires du Nord-Ouest, la SDR de Holman, HAM (61 08 095) faisant partie de la région de Kitikmeot (61 08) a été annexée à la région d'Inuvik (61 07).

- Lors de la création du Nunavut le 1er avril 1999, trois divisions de recensement (et les 31 subdivisions de recensement incluses dans celles-ci) qui faisaient partie des Territoires du Nord-Ouest ont été attribuées au Nunavut. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur les limites ni sur les codes des divisions de recensement et des subdivisions de recensement; cependant, le code de province, qui était 61, est devenu 62.
  - Le code de la région de Baffin (61 04) est devenu 62 04.
  - Le code de la région de Keewatin (61 05) est devenu 62 05.
  - Le code de la région de Kitikmeot (61 08) est devenu 62 08.

Unités géographiques : Îlot

Le terme « îlot » n'est pas utilisé dans le cadre du Recensement de 2006. Voir la définition de « îlot de diffusion (ID) ».

Unités géographiques : Îlot de diffusion (ID)

Partie A – Définition en langage simple :

Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Partie B – Définition détaillée :

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites des régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

Recensements : 2006 (îlot de diffusion)
2001 (îlot)

Remarques :

L'îlot de diffusion (ID) est une région géographique de base dans l'Infrastructure des données spatiales (IDS).

Comme les îlots de diffusion sont principalement délimités à partir du réseau routier, le nombre d'ID créés est fonction du degré d'actualité de la base de données sur le réseau routier avant le recensement. Il est impossible que le réseau routier reflète exactement la situation telle qu'elle est le jour du recensement. Pour le Recensement de 2006, le réseau routier utilisé pour la création des ID est celui qui a été mis à jour au printemps 2005.

Un terre-plein d'autoroute, une rampe d'accès ou d'autres polygones irréguliers peuvent former des îlots de diffusion à eux seuls. Un îlot de diffusion morphologique est fractionné pour former deux ID ou plus si ses limites sont traversées par celles de certaines régions géographiques normalisées, notamment les circonscriptions électorales fédérales (CEF), les subdivisions de recensement (SDR), les secteurs de recensement (SR), les localités désignées (LD) ou les aires de diffusion (AD). Cette façon de procéder permet de regrouper les données des îlots de diffusion en fonction de toutes les régions géographiques normalisées.

Dans les régions rurales où le réseau routier est clairsemé ou même inexistant, les limites des unités de collecte (UC) sont employées pour éviter de créer de très grands îlots de diffusion.

Un code de deux chiffres est attribué à chaque îlot de diffusion. Afin d'identifier de façon unique chaque îlot de diffusion au Canada, le code de province/territoire à deux chiffres, celui de division de recensement (DR) à deux chiffres et celui d'aire de diffusion (AD) à quatre chiffres doivent précéder le code de l'ID. Par exemple :

Code de PR-DR-AD-ID	**Description**	
12 09 0103 02	Province 12 : DR 09 : AD 0103 ID 02	Nouvelle-Écosse Halifax
59 09 0103 02	Province 59 : DR 09 : AD 0103 ID 02	Colombie-Britannique Fraser Valley

Seuls les chiffres de population et des logements sont diffusés au niveau de l'îlot de diffusion, (l'aire de diffusion étant la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données caractéristiques sont diffusées). Pour assurer la confidentialité, les chiffres de population des îlots de diffusion comptant moins de 15 habitants font l'objet d'un ajustement.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre d'îlots de diffusion selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions connexes d'aire de diffusion (AD); circonscription électorale fédérale (CEF); division de recensement (DR); Infrastructure des données spatiales (IDS); localité désignée (LD); secteur de recensement (SR); subdivision de recensement (SDR) et le document de travail de la géographie intitulé *Présentation de l'aire de diffusion pour le Recensement de 2001 : une mise à jour* (n° 92F0138MIF2000004 au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, on utilisait l'expression « îlot ».

Avant 2001, les ménages ainsi que les chiffres de population et des logements qui leur étaient associés, étaient géographiquement rattachés au secteur de dénombrement au moment de la collecte.

Unités géographiques : Localité (LOC)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le terme « localité » renvoie aux noms de localités historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'aux noms d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées.

Recensements : 2006, 2001

Remarques :

Les noms de localités ne comprennent pas, dans la mesure du possible, les noms des subdivisions de recensement actuelles, les noms de localités désignées actuelles et les noms des régions urbaines actuelles.

Les principales sources de renseignements de Statistique Canada sur le nom des localités et l'orthographe de ces noms sont les suivantes :

1. Les localités et leurs emplacements vérifiés (latitude et longitude) fournis par Élections Canada. Ces derniers peuvent différer de ceux qui figurent dans les fichiers de Ressources naturelles Canada (RNCan).

2. Les noms approuvés par les autorités provinciales et territoriales responsables des appellations, représentées par la Commission de toponymie du Canada (CTC) à RNCan.

3. Les noms des localités non constituées relevés par les recenseurs au cours des recensements précédents (voir la section Changements antérieurs au recensement courant).

4. Les registres faisant état des changements de nom ou des dissolutions des anciennes subdivisions de recensement, des anciennes localités désignées et des anciennes régions urbaines.

Les localités qui ont le même nom sont situées dans des endroits différents. Les noms de localités et leurs coordonnées de points représentatifs sont conservés sous forme de tableau dans une base de données. Selon leurs coordonnées de points représentatifs, soumises à un algorithme d'affectation des points dans un polygone, les localités peuvent être reliées à des régions géographiques normalisées. De cette façon, les renseignements géographiques (p. ex., les réponses aux questions du recensement sur le lieu de travail ou la migration) peuvent être codés selon les régions géographiques actuelles, et les produits tels que GéoSuite et GéoRecherche (qui comprennent des renseignements tirés du tableau de localité) peuvent fournir aux utilisateurs une flexibilité accrue pour trouver la région géographique qui les intéresse.

Les chiffres de population et des logements ne sont pas fournis par localité.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de localités par la province et territoire.

Se reporter à la définition connexe de localité désignée (LD) et nom de localité (NL).

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 2001, Statistique Canada considérait comme une localité non constituée (LNC) un groupe de cinq logements ou plus (p. ex., un établissement) connu localement sous un nom précis mais n'ayant ni limites légales ni administration locale. Les LNC étaient situées uniquement dans les régions rurales. Statistique Canada faisait état des chiffres de population uniquement pour les LNC repérées par les recenseurs durant l'opération de la collecte sur le terrain. Les produits normalisés pour les LNC ont été produits la dernière fois pour le Recensement de 1991. Pour le Recensement de 1996, des données ont été recueillies pour les LNC mais ont été compilées uniquement sur une base de recouvrement des coûts. Le programme des LNC a été définitivement aboli après le Recensement de 1996. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la définition du terme localité non constituée (LNC) dans le Dictionnaire du Recensement de 1996 (n° 92-351-UIF, XPF au catalogue).

Unités géographiques : Localité désignée (LD)

Partie A – Définition en langage simple :

Correspond habituellement à une petite collectivité qui ne satisfait pas aux critères utilisés pour définir les municipalités ou les régions urbaines (régions d'au moins 1 000 habitants et d'au moins 400 habitants au kilomètre carré). Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada.

Partie B – Définition détaillée :

Une localité désignée est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou une région urbaine.

Les localités désignées sont établies par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada en vue de fournir des données pour les régions inframunicipales

Recensements : 2006, 2001, 1996

Remarques :

Pour être considérée comme une localité désignée (LD), les petites collectivités ou agglomérations doivent répondre aux critères suivants :

- une population minimale de 100 habitants et une population maximale de 1 000 habitants. La population maximale peut être supérieure à condition que la densité de population soit inférieure à 400 habitants au kilomètre carré, laquelle définit une région urbaine.
- une densité de population de 150 personnes ou plus au kilomètre carré.
- une superficie de moins de ou égale à 10 kilomètres carrés.
- des limites qui respectent la structure de l'îlot du recensement précédent, le cas échéant.
- des limites qui respectent celles de division de recensement (SDR).

Les deux derniers critères sont nouveaux p 2006, le dernier ayant été créé pour éliminer le besoin de maintenir des parties de LD. Afin d'assurer que les LD créées en 2001 ou avant respectent les limites des SDR de 2006, les LD chevauchant les limites des SDR ont été divisées pour créer des LD distinctes. En vue de maintenir la comparabilité historique et de faciliter la transition vers ce nouveau critère, chaque LD distincte garde son nom en y ajoutant « partie », comme partie A, partie B, et son propre code unique lui est assigné.

Les régions reconnues comme localités désignées ne peuvent pas comprendre **toutes** les localités ayant le même statut à l'intérieur d'une province ou d'un territoire.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de localités désignées selon la province et le territoire. Le tableau 9 donne les genres de localités désignées, leurs abréviations ainsi que leurs répartitions selon la province et le territoire.

Tableau 9 Genres de localités désignées selon la province et le territoire, Recensement de 2006

Genre de LD	Province/territoire[1]
DPL Designated place	Terre-Neuve-et-Labrador
CFA Class IV area	Nouvelle-Écosse
LSD Local service district	Nouveau-Brunswick
MDI Municipalité dissoute	Québec
DMU Dissolved municipality	Ontario, Saskatchewan, Alberta
LSB Local service board	Ontario
NCM Northern community	Manitoba
OHM Organized hamlet	Saskatchewan
UNP Unincorporated place	Alberta, Colombie-Britannique
MET Métis settlement	Alberta
IST Island trust	Colombie-Britannique
SE Aboriginal settlement	Territoire du Yukon

Note :

1. L'Île-du-Prince-Édouard, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ne comptent aucune localité désignée pour le Recensement de 2006.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Chaque localité désignée reçoit un code de quatre chiffres. Le code de province/territoire de deux chiffres doit précéder le code LD afin de pouvoir identifier de façon unique chaque LD au Canada. Par exemple :

Code de PR	Code de LD	Nom de LD
12	0085	Masstown (N.-É.)
13	0085	Saint-Pons (N.-B.)
35	0085	McGregor Bay part B (Ont.)

Se reporter aux définitions connexes de localité (LOC); région urbaine (RU) et subdivision de recensement (SDR).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001 et avant, les localités désignées n'étaient pas tenues de respecter les limites de la subdivision de recensement (SDR). Par conséquent, certaines LD chevauchaient deux SDR ou plus. Pour repérer ces LD et les SDR qu'elles chevauchaient, le code de sept chiffres de la CGT (PR-DR-SDR) devait précéder le code de LD. L'indicateur de partie de LD indiquait en combien de parties la LD était divisée parce qu'elle chevauchait deux SDR.

En 1996, Statistique Canada lançait le concept de la localité désignée comme nouvelle unité géographique pour la diffusion des données visant à répondre à la demande croissante de chiffres de population et de données de recensement au niveau des régions « inframunicipales » ou non constituées. La notion s'appliquait en général aux petites localités susceptibles d'être assujetties à une loi quelconque, mais elles ne répondaient pas aux critères établis pour les municipalités.

Entre 1981 et 1991, Statistique Canada avait facilité l'extraction des données de recensement en définissant ces régions inframunicipales uniquement au niveau du secteur de dénombrement. Le nombre de régions ainsi définies est passé de moins de 50 communautés du nord au Manitoba en 1981 à plus de 800 régions partout au Canada en 1996.

Unités géographiques : Nom de localité (NL)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le terme « nom de localité » renvoie à un ensemble de noms comprenant les subdivisions de recensement actuelles (municipalités), les localités désignées actuelles et les régions urbaines actuelles, ainsi que les noms des localités.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Se reporter aux définitions connexes de localité (LOC); localité désignée (LD); région urbaine (RU) et subdivision de recensement (SDR).

Changements antérieurs au recensement courant :

Il n'y avait pas de localités avant 2001.

Il n'y avait pas de localités désignées avant 1996.

Unités géographiques : Noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Les concepts de « noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale » permettent de faire la distinction entre les régions urbaines centrales et périphériques et les régions rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) et d'une agglomération de recensement (AR).

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. La population du noyau urbain (d'après les chiffres du recensement précédent) doit s'élever à au moins 50 000 habitants dans le cas d'une RMR ou à au moins 10 000 habitants dans le cas d'une AR.

Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ».

La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR.

La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Bien que chaque RMR et AR ait un noyau urbain, elle peut avoir ou non un noyau urbain secondaire, une banlieue urbaine ou une banlieue rurale. Voir la figure 31.

Figure 31 Exemple d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement, montrant le noyau urbain, le noyau urbain secondaire, la banlieue urbaine et banlieue rurale

Région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement

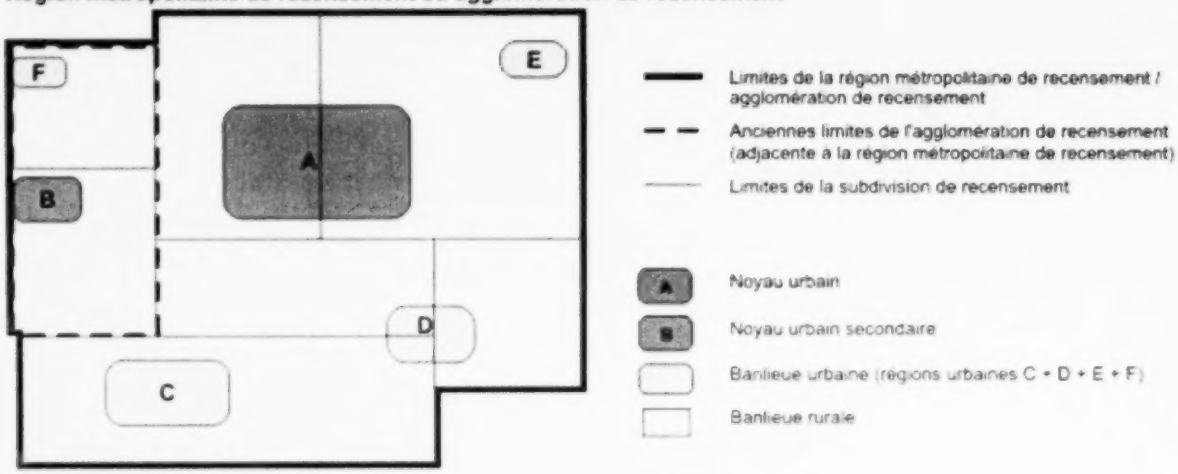

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Les chiffres de population urbaine comprennent tous les habitants des noyaux urbains, des noyaux urbains secondaires et des banlieues urbaines ainsi que ceux des régions urbaines situées à l'extérieur des RMR et des AR. Les chiffres de population rurale comprennent tous les résidents des banlieues rurales ainsi que ceux des régions rurales situées à l'extérieur des RMR et des AR.

Se reporter aux définitions connexes de région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR); région rurale (RR) et région urbaine (RU).

Changements antérieurs au recensement courant :

À compter de 2001, le concept du noyau urbain secondaire est utilisé pour décrire le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR.

À compter de 1996, l'expression « noyau urbain » remplace l'expression « noyau urbanisé ». L'expression « noyau urbanisé » a été utilisée de 1971 à 1991.

Avant 1996, l'expression « parties de RMR/AR » servait à décrire ce même concept.

À partir de 1986, on a délimité les RMR primaires (RMRP) et les AR primaires (ARP) au sein de certaines RMR et AR. En raison de ce changement, certaines régions urbaines qui étaient des banlieues urbaines de RMR ou d'AR en 1981 sont devenues des noyaux urbains de RMRP ou d'ARP en 1986.

En 1976 et 1971, le noyau urbanisé était subdivisé en deux parties : la « ville principale » et le « reste ».

En 1966 et 1961, la partie urbaine de la RMR était divisée en « *metropolitan area – urban* » (partie de la RMR située dans la zone bâtie en continu) et en « *metropolitan area – outside urban* » (partie de la RMR à l'extérieur de la zone bâtie en continu); la partie rurale restante était appelée « *metropolitan area – rural* ».

Unités géographiques : Province ou territoire

Partie A – Définition en langage simple :

Section de la surface du Canada administrée par une autorité politique. Le Canada est divisé en 10 provinces et trois territoires.

Partie B – Définition détaillée :

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et trois territoires.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Statistique Canada utilise les codes et abréviations normalisés pour désigner les provinces et les territoires. Le code de deux chiffres propre à chaque province et territoire est tiré de la Classification géographique type (CGT). Les différents codes sont attribués d'est en ouest. Le premier chiffre correspond à la région du Canada dans laquelle la province ou le territoire est situé et le second chiffre désigne l'une des 10 provinces ou l'un des trois territoires (voir le tableau 10 ci-dessous).

Le 21 octobre 2002, le code alphabétique pour la province de Terre-Neuve-et-Labrador, qui était alors NF, a été remplacé par NL. En outre, l'abréviation officielle anglaise N.L. a remplacé l'ancienne abréviation Nfld.Lab. L'abréviation officielle française est restée la même.

Tableau 10 Abréviations et codes des provinces et des territoires, Recensement de 2006

Province/territoire	Abréviations normalisées françaises/ anglaises	Code alphabétique approuvé à l'échelle internationale (source : Postes Canada)	Code de la Classification géographique type (CGT)	Nom de la région
Terre-Neuve-et-Labrador	T.-N.-L./N.L.	NL	10	Atlantique
Île-du-Prince-Édouard	Î.-P.-É./P.E.I.	PE	11	Atlantique
Nouvelle-Écosse	N.-É./N.S.	NS	12	Atlantique
Nouveau-Brunswick	N.-B./N.B.	NB	13	Atlantique
Québec	Qc /Que.	QC	24	Québec
Ontario	Ont./Ont.	ON	35	Ontario
Manitoba	Man./Man.	MB	46	Prairies
Saskatchewan	Sask./Sask.	SK	47	Prairies
Alberta	Alb./Alta.	AB	48	Prairies
Colombie-Britannique	C.-B./B.C.	BC	59	Colombie-Britannique
Territoire du Yukon	Yn /Y.T.	YT	60	Territoires
Territoires du Nord-Ouest	T.N.-O./N.W.T.	NT	61	Territoires
Nunavut	Nt/Nvt.	NU	62	Territoires

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Se reporter aux définitions connexes de Classification géographique type (CGT) et division de recensement (DR).

Changements antérieurs au recensement courant :

Un nouveau territoire appelé Nunavut a été reconnu officiellement le 1er avril 1999. Le Nunavut comprend les trois divisions de recensement (région de Baffin, région de Keewatin et région de Kitikmeot) qui formaient auparavant la partie orientale des Territoires du Nord-Ouest.

Unités géographiques : Région agricole de recensement (RAR)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981

Remarques :

Pour le Territoire du Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, on n'a pas défini de régions agricoles de recensement. En outre, à l'Île-du-Prince-Édouard, chacune des trois divisions de recensement (comtés) existantes est considérée comme une région agricole de recensement pour les besoins de la diffusion des données.

Dans les Prairies, les régions agricoles de recensement sont appelées couramment « districts agricoles ».

Un code de deux chiffres est attribué à chaque région agricole de recensement. Afin d'identifier de façon unique chaque RAR du Canada, il faut que le code de province/territoire de deux chiffres précède le code de la RAR. Par exemple :

Code de PR-RAR	Nom de la RAR
46 03	Région agricole 3 (Man.)
59 03	Thompson–Okanagan (C.-B.)

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de régions agricoles de recensement selon la province.

Les régions agricoles de recensement sont utilisées dans le cadre du Recensement de l'agriculture pour la diffusion des statistiques agricoles.

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 1996, les régions agricoles de recensement étaient appelées « régions agricoles ».

Unités géographiques : Région économique (RE)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Recensements : 2006, 2001, 1996 (région économique)
1991, 1986, 1981, 1976, 1971 (région infraprovinciale)

Remarques :

Au Québec, les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »). Dans toutes les autres provinces et territoires, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province ou le territoire en question. L'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires forment chacun une région économique. En Ontario, les limites de l'une des régions économiques ne correspondent pas à celles de la division de recensement (la division de recensement de Halton est fractionnée entre la RE de Hamilton-Niagara Peninsula et la RE de Toronto).

Un code de deux chiffres est attribué à chaque région économique. Afin d'identifier de façon unique chaque région économique du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province/territoire de deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RE	Nom de la RE
10 10	Avalon Peninsula (T.-N.-L.)
35 10	Ottawa (Ont.)

Changements apportés aux régions économiques pour le Recensement de 2006

À Terre-Neuve-et-Labrador, la composition de Côte-ouest - Northern Peninsula - Labrador (RE 10 30) a été modifiée à la suite de la création d'une nouvelle division de recensement, soit la Division No. 11 (DR 10 11).

Au Québec, la composition de Chaudières - Appalaches (RE 24 25) a été modifiée en raison de la dissolution de la DR de Desjardins (DR 24 24). Les subdivisions de recensement (SDR) composantes de Pintendre, M (24 24 010), de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy, P (24 24 015), et de Lévis, V (24 24 020) ont été annexées à Les Chutes-de-la-Chaudière (DR 24 25), et la SDR de Saint-Henri, M (24 24 005), a été annexée à Bellechasse (DR 24 19).

Au Manitoba, la limite entre Sud-ouest (RE 46 30) et Parklands (RE 46 70) a été touchée lorsqu'une partie de Gambler, IRI (SDR 46 16 025), faisant partie de la Division No. 6 (DR 46 16), a été annexée à Gambler 63 (partie), IRI (SDR 46 15 049), dans la Division No. 15 (DR 46 15).

En Colombie-Britannique, la composition de Lower Mainland - Sud-ouest (RE 59 20) et Thompson - Okanagan (RE 59 30) a été touchée lorsqu'une partie de Boothroyd 8A, IRI (SDR 59 09 803), faisant partie de Fraser Valley (DR 59 09) a été annexée à Boothroyd 8A (partie), IRI (SDR 59 33 897), dans Thompson-Nicola (DR 59 33). Cela n'a toutefois pas entraîné de modification des limites.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de régions économiques selon la province et le territoire.

Changements antérieurs au recensement courant :

En 2001, le nombre de régions économiques de la province de Québec est passé de 16 à 17. La région administrative Mauricie-Bois-Francs (RE 24 70) a été remplacée par deux nouvelles régions administratives :

- la Mauricie (RE 24 70), constituée des municipalités régionales de comté (MRC) de Francheville, de Le Centre-de-la-Mauricie, de Le Haut-Saint-Maurice, de Maskinongé et de Mékinac

- le Centre-du-Québec (RE 24 33), constitué des MRC d'Arthabaska, de Bécancour, de Drummond, de L'Érable et de Nicolet-Yamaska.

En outre, la limite entre le Centre-du-Québec (RE 24 33) et l'Estrie (RE 24 30) a été touchée lorsque la municipalité d'Ulverton (SDR 24 49 010) faisant partie de la MRC de Drummond (DR 24 49) a été annexée à la MRC de Le Val-Saint-François (DR 24 42).

De plus, le nom de la région administrative de Québec (RE 24 20) est devenu la Capitale-Nationale (RE 24 20).

En Ontario, la limite entre Muskoka - Kawarthas (RE 35 20) et Kingston - Pembroke (RE 35 15) a été touchée lorsque le canton de Murray (SDR 35 14 001) faisant partie du comté de Northumberland (DR 35 14) a été annexé à la nouvelle ville de Quinte West (SDR 35 12 015) dans le comté de Hastings (DR 35 12).

En Alberta, cinq régions économiques ont été touchées par les changements apportés aux limites et aux noms des divisions de recensement. Ainsi, la DR 48 09 est passée de la RE 48 50 à la RE 48 40, la DR 48 10, de la RE 48 80 à la RE 48 20 et la DR 48 13, de la RE 48 40 à la RE 48 70. Les changements de nom visaient la RE 48 20 Camrose - Drumheller, la RE 48 40 Banff - Jasper - Rocky Mountain House, la RE 48 50 Red Deer, la RE 48 70 Athabasca - Grande Prairie - Peace River et la RE 48 80 Wood Buffalo - Cold Lake.

En 1996, les codes et noms des régions économiques ont été normalisés. Les régions économiques de l'Enquête sur la population active (EPA) ont été adoptées par le recensement afin de remplacer les régions infraprovinciales utilisées par celui-ci entre 1971 et 1991. Les limites entre ces deux groupes de régions géographiques étaient différentes parce que les cycles de mise à jour différaient (tous les cinq ans pour les régions infraprovinciales et tous les dix ans pour les régions de l'EPA). Afin d'uniformiser ces sources pour 1996, les onze régions économiques de l'EPA pour l'Ontario ont remplacé les cinq régions infraprovinciales du recensement de 1991. Les régions économiques de l'EPA sont constituées de comtés (divisions de recensement complètes), sauf dans le cas de Halton, dont une partie (la ville de Burlington en entier) est attribuée à la RE de Hamilton - Niagara Peninsula, le reste du comté étant inclus dans la RE de Toronto.

Unités géographiques : Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

Partie A – Définition en langage simple :

Territoire formé d'une ou de plusieurs municipalités voisines les unes des autres qui sont situées autour d'un grand noyau urbain. Une région métropolitaine de recensement doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants.

Partie B – Définition détaillée :

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'une grande région urbaine (appelée noyau urbain). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et le noyau urbain doit compter au moins 50 000 habitants. L'agglomération de recensement doit avoir un noyau urbain d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec la région urbaine centrale, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement sur le lieu de travail.

Si la population du noyau urbain d'une AR devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR est retirée du programme. Cependant, une RMR restera une RMR même si la population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Les régions urbaines comprises dans une RMR ou une AR qui ne sont pas contiguës à un noyau urbain sont appelées banlieues urbaines, tandis que les régions rurales sont appelées banlieues rurales.

Lorsque le noyau urbain d'une AR compte au moins 50 000 habitants, elle est subdivisée en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement de l'AR sont maintenus même si, ultérieurement, la population de

son noyau urbain devient inférieure à 50 000 habitants. Toutes les RMR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1941

Remarques :

Règles de délimitation des RMR et des AR

Pour délimiter les RMR ou les AR, on se sert des municipalités (subdivisions de recensement) adjacentes comme unités de base. Ces subdivisions de recensement (SDR) sont incluses dans les RMR ou les AR si elles respectent au moins une des règles décrites ci-après, qui sont classées par ordre d'importance. Si une SDR respecte certaines de ces règles pour deux RMR ou AR ou plus, elle est incluse dans celle qui correspond à la règle la plus importante. Si les règles ont la même importance, la décision doit alors être fondée sur la population ou sur le nombre de navetteurs. Les RMR ou les AR sont délimitées de façon à maintenir la contiguïté spatiale.

1. **Règle du noyau urbain :** La SDR est comprise entièrement ou en partie dans le noyau urbain.

   Une enclave-noyau est une SDR située à l'intérieur d'une SDR qui est comprise au moins en partie dans le noyau urbain; cette enclave-noyau doit être incluse afin de maintenir la contiguïté spatiale. À la figure 25, les SDR A, B et C sont incluses dans la RMR ou l'AR conformément à la règle du noyau urbain. La SDR C est une enclave-noyau.

Figure 25 Règle du noyau urbain

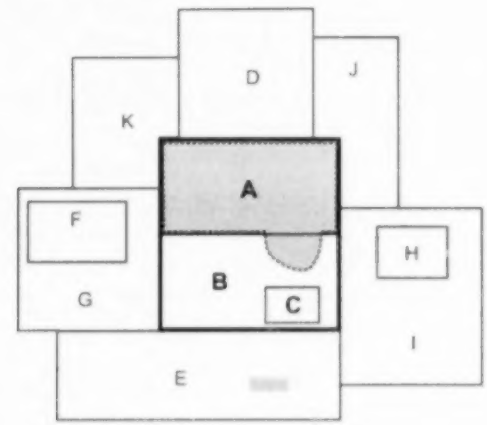

Limites de la région métropolitaine de recensement
Limites de la subdivision de recensement
Région urbaine
Noyau urbain

Subdivisions de recensement incluses

A Selon la règle 1 – noyau urbain
B Selon la règle 1 – noyau urbain
C Selon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)
D
E
F
G
H
I
J
K

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

2. **Règle du navettage dans le sens normal** : Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 50 % de la population active occupée qui **demeure** dans la SDR **travaille** dans le noyau urbain de délimitation (voir la Note : ci-dessous). Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du dernier recensement décennal (Recensement de 2001).

   Note : Pour délimiter les RMR et les AR, on crée un noyau urbain de délimitation respectant les limites des SDR. Pour qu'une SDR soit incluse dans le noyau urbain de délimitation, il faut qu'au moins 75 % de sa population réside dans le noyau urbain. Dans la figure 26, la SDR A fait partie du noyau urbain de délimitation puisque l'ensemble de sa population résidait dans le noyau urbain. La SDR B ferait également partie du noyau urbain de délimitation si au moins 75 % de sa population résidait dans le noyau urbain. Dans cet exemple, nous avons supposé que moins de 75 % de la population de la SDR B demeurait dans le noyau urbain; par conséquent, la SDR B et son enclave-noyau, la SDR C, ne sont pas considérées comme incluses dans le noyau urbain de délimitation.

Figure 26 Règle du navettage dans le sens normal

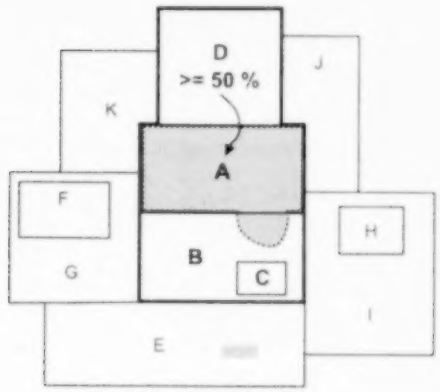

Limites de la région métropolitaine de recensement
Limites de la subdivision de recensement
Région urbaine
Noyau urbain
Navettage dans le sens normal

Subdivisions de recensement incluses

A Selon la règle 1 – noyau urbain
B Selon la règle 1 – noyau urbain
C Selon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)
D **Selon la règle 2 – navettage dans le sens normal**
E
F
G
H
I
J
K

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

3. **Règle du navettage à contresens** : Avec un nombre minimum de 100 navetteurs, au moins 25 % de la population active occupée qui **travaille** dans la SDR **demeure** dans le noyau urbain de délimitation. Ces chiffres sont établis à partir des réponses à la question sur le lieu de travail du dernier recensement décennal (Recensement de 2001). Dans la figure 27, on peut voir qu'au moins 25 % de la population active occupée qui travaille dans la SDR E demeure dans la SDR A (voir la note pour la règle 2).

Figure 27 Règle du navettage à contresens

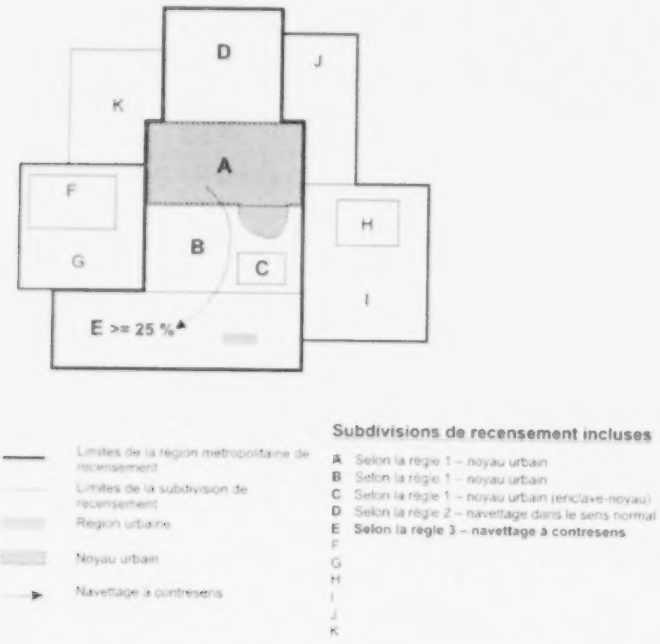

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

4. **Règle de la contiguïté spatiale :** Des SDR affichant un pourcentage de navetteurs insuffisant peuvent être incluses dans une RMR ou une AR, et des SDR ayant un pourcentage de navetteurs suffisant peuvent être exclues d'une RMR ou d'une AR.

   Voici les deux situations pouvant mener à l'inclusion ou à l'exclusion d'une SDR dans une RMR ou une AR afin de maintenir la contiguïté spatiale :

   SDR détachée – Une SDR (F dans la figure 28) affichant un pourcentage suffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (G dans la figure 28) adjacente à la RMR ou à l'AR, mais qui n'a pas un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former un ensemble minimal de SDR (F + G). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR.

   SDR enclavée – Une SDR (H dans la figure 28) affichant un pourcentage insuffisant de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) est située à l'intérieur d'une SDR (I dans la figure 28) adjacente à la RMR ou à l'AR, qui a un pourcentage de navetteurs suffisant. En pareil cas, la SDR incluse et la SDR entourant celle-ci sont groupées pour former une unité, appelée ensemble minimal de SDR (H + I). On tient alors compte du pourcentage total de navetteurs pour l'ensemble minimal de SDR afin de déterminer s'il peut être inclus dans la RMR ou l'AR. Si le pourcentage de navetteurs (soit dans le sens normal, soit à contresens) de l'ensemble minimal de SDR est suffisant, toutes les SDR qui le composent sont alors incluses dans la RMR ou l'AR.

Figure 28 Règle de la contiguïté spatiale

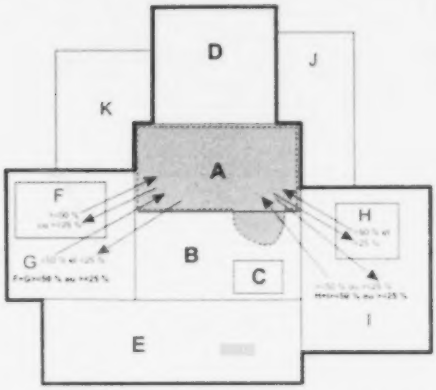

Limites de la région métropolitaine de recensement
Limites de la subdivision de recensement
Région urbaine
Noyau urbain
Navettage

Subdivisions de recensement incluses

A Selon la règle 1 – noyau urbain
B Selon la règle 1 – noyau urbain
C Selon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)
D Selon la règle 2 – navettage dans le sens normal
E Selon la règle 3 – navettage à contresens
F Selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (subdivision de recensement détachée)
G Selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale
H Selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (subdivision de recensement enclavée)
I Selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale
J
K

F + G = ensemble de subdivision de recensement minimum
H + I = ensemble de subdivision de recensement minimum

Note
La SDR F (détachée) compte un nombre suffisant de navetteurs-soit >=50 % dans le sens normal ou >=25 % à contresens.
La SDR G compte un nombre insuffisant de navetteurs-soit <50 % dans le sens normal et <25 % à contresens.
La SDR H (enclavée) compte un nombre insuffisant de navetteurs-soit <50 % dans le sens normal et <25 % à contresens.
La SDR I compte un nombre suffisant de navetteurs-soit >=50 % dans le sens normal ou >=25 % à contresens.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

5. **Règle de la comparabilité historique :** Afin de maintenir la comparabilité historique des RMR et des plus grandes AR (qui sont divisées en secteurs de recensement d'après le recensement précédent), on conserve les SDR même si le pourcentage de navetteurs devient inférieur au minimum requis (règles 2 et 3). Voir la figure 29.

Figure 29 Règle de la comparabilité historique

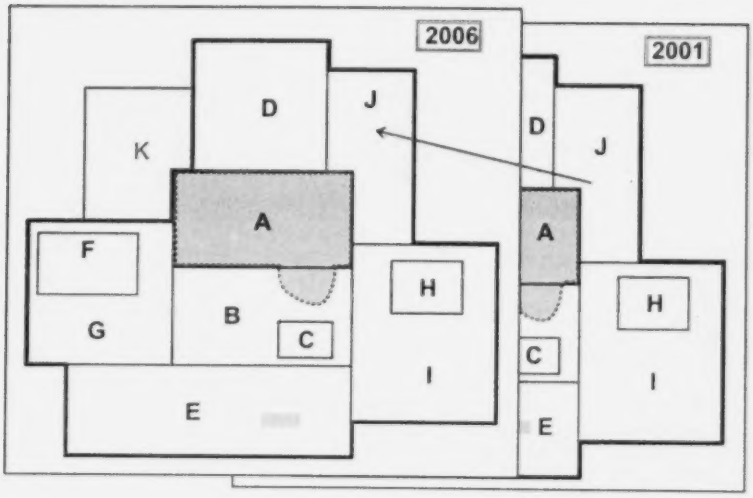

Limites de la région métropolitaine de recensement
Limites de la subdivision de recensement
Région urbaine
Noyau urbain

Subdivisions de recensement incluses

A Selon la règle 1 – noyau urbain
B Selon la règle 1 – noyau urbain
C Selon la règle 1 – noyau urbain (enclave-noyau)
D Selon la règle 2 – navettage dans le sens normal
E Selon la règle 3 – navettage à contresens
F Selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (subdivision de recensement détachée)
G Selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale
H Selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale (subdivision de recensement enclavée)
I Selon la règle 4 – règle de la contiguïté spatiale
J **Selon la règle 5 – comparabilité historique**
K

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Il arrive que la règle de la comparabilité historique ne soit pas respectée lorsque, par exemple, les limites des SDR ont été modifiées en raison d'une annexion. Pour déterminer s'il convient de conserver ou d'exclure une SDR, les données sur le lieu de travail sont totalisées de nouveau en tenant compte des modifications de limites et la décision d'inclure ou d'exclure cette SDR est prise en fonction des règles précédentes.

6. **Ajustements manuels :** Une RMR ou une AR représente une région intégrée sur le plan socio-économique. Cependant, il existe certaines limites quant au degré d'intégration idéal. Comme les SDR utilisées comme unités de base pour délimiter les RMR et les AR sont des unités administratives, leurs limites ne sont pas toujours les plus appropriées à la délimitation des RMR et des AR. Il y a toujours des cas où l'application des règles énoncées précédemment donne des résultats non souhaités ainsi que des cas où ces règles sont difficilement applicables. Dans de tels cas, des ajustements manuels sont parfois apportés aux limites pour assurer l'intégrité du programme. Ainsi, dans l'AR de Miramichi (Nouveau-Brunswick), la SDR de Red Bank 4, IRI qui est constituée de deux parties, est maintenue pour conserver la contiguïté spatiale.

7. **Fusion de RMR et d'AR adjacentes :** Une AR adjacente à une RMR peut être fusionnée avec cette RMR si le navettage total dans les deux sens entre l'AR et la RMR équivaut à au moins 35 % de la population active occupée qui demeure dans l'AR, d'après les données sur le lieu de travail tirées du recensement décennal. Ce pourcentage est la somme des déplacements dans les deux sens entre la RMR et l'AR, exprimé en pourcentage de la population active demeurant dans l'AR (population active occupée résidente).

$$\frac{\text{Population active occupée totale demeurant dans l'AR et travaillant dans la RMR} + \text{Population active occupée totale demeurant dans la RMR et travaillant dans l'AR}}{\text{Population active occupée demeurant dans l'AR}} \times 100\ \%$$

Si plus d'une AR est adjacente à la même RMR, chaque AR sera évaluée séparément par rapport à la RMR. Plusieurs AR peuvent être fusionnées avec une RMR. Si le pourcentage total de navettage dans les deux sens est inférieur à 35 %, la RMR et l'AR ne seront pas fusionnées. Lorsqu'une AR est fusionnée avec une RMR, le noyau urbain de l'ancienne AR est appelé noyau urbain secondaire de la RMR. Voir la figure 30.

Figure 30 Exemple de fusion d'une région métropolitaine de recensement et d'une agglomération de recensement

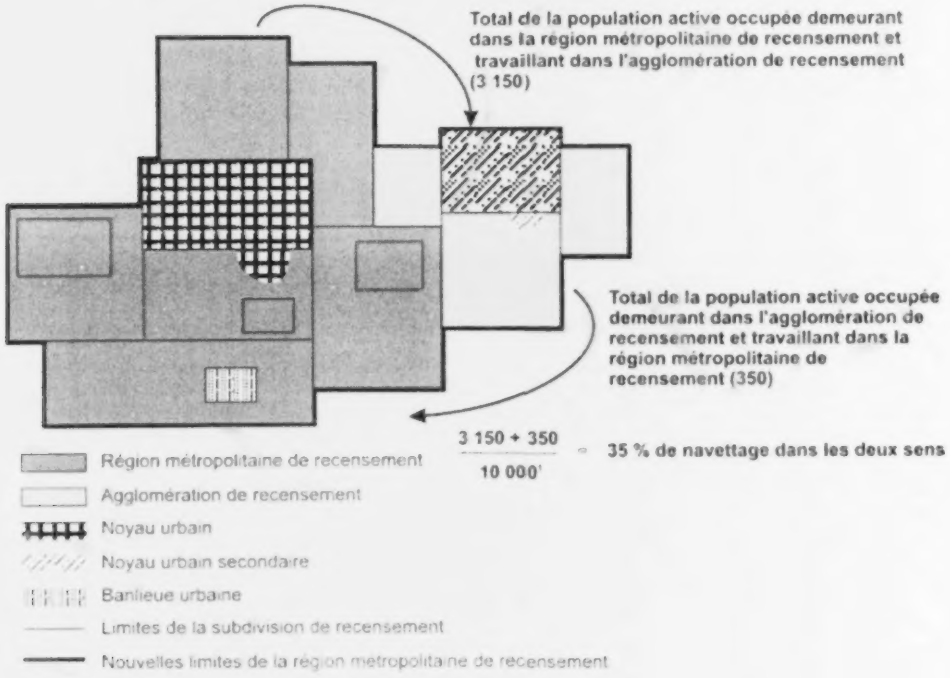

Note

1) Résidents membres de la population active occupée de l'agglomération de recensement

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Structure des noms et du codage

Le nom de la RMR et de l'AR est habituellement établi d'après le nom de la principale région urbaine ou subdivision de recensement (à la date de référence géographique) de la RMR ou de l'AR en question. On attribue à chaque RMR et à chaque AR un code de trois chiffres qui les identifie de façon unique au Canada. Le premier chiffre correspond au deuxième chiffre du code de la province où la RMR ou l'AR est située. Si la RMR ou l'AR chevauche une limite provinciale, le code de province attribué est celui de la province où se trouve la plus forte proportion de la population du noyau urbain. Les codes des RMR ou des AR du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest commencent par le même chiffre que ceux des RMR ou des AR de la Colombie-Britannique. Il n'y a actuellement pas de RMR ou d'AR au Nunavut.

Code de RMR/AR	Nom de la RMR/AR
001	RMR de St. John's (T.-N.-L.)
215	AR de Truro (N.-É.)
462	RMR de Montréal (Qc)
995	AR de Yellowknife (T.N.-O.)

Pour les RMR/AR qui chevauchent des limites provinciales, si l'on désire obtenir des données sur les parties situées dans chaque province, il est recommandé de faire précéder le code de RMR/AR du code de province/territoire à deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-RMR/AR	Nom de la RMR/AR
24 505	RMR d'Ottawa - Gatineau (Qc)
35 505	RMR d'Ottawa - Gatineau (Ont.)
47 840	AR de Lloydminster (Sask.)
48 840	AR de Lloydminster (Alb.)

Changements quant au nombre de RMR et d'AR pour le Recensement de 2006

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement selon la province et le territoire.

Depuis mars 2003, une agglomération de recensement peut devenir une région métropolitaine de recensement même si la population de son noyau urbain est inférieure à 100 000 habitants. Il suffit que sa *population totale* ait atteint 100 000 habitants et qu'au moins 50 000 de ceux-ci résident dans le noyau urbain.

Six AR du recensement précédent sont devenues des RMR : Moncton (N.-B.), Barrie (Ont.), Brantford (Ont.), Guelph (Ont.), Peterborough (Ont.) et Kelowna (C.-B.).

Trois RMR ont changé de nom : Chicoutimi - Jonquière est devenue Saguenay (Qc), Ottawa - Hull est devenue Ottawa - Gatineau (Ont./Qc) et Greater Sudbury est devenue Grand Sudbury / Greater Sudbury (Ont.). Une AR a changé de nom : Haileybury est devenue Temiskaming Shores (Ont.).

Sept nouvelles AR ont été créées : Bay Roberts (T.-N.-L.), Miramichi (N.-B.), Centre Wellington (Ont.), Ingersoll (Ont.), Okotoks (Alb.), Canmore (Alb.) et Salmon Arm (C.-B.).

L'AR de Magog (Qc) de 2001 a été fusionnée avec la RMR de Sherbrooke (Qc) étant donné que le navettage dans les deux sens entre la RMR et l'AR équivaut à au moins 35 % de la population active occupée qui demeure dans l'AR, d'après les données sur le lieu de travail tirées du Recensement de 2001. Les subdivisions de recensement qui faisaient partie de l'AR de Magog (Qc) en 2001 sont incluses dans la RMR de Sherbrooke (Qc) en 2006.

Les AR de Labrador City (T.-N.-L.) et Gander (T.-N.-L.) ont été retirées du programme parce que la population de leur noyau urbain est devenue inférieure à 10 000 habitants en 2001.

Qualité des données

Parce qu'elles sont délimitées de la même façon dans l'ensemble du Canada, les RMR et les AR sont statistiquement comparables. Elles diffèrent des autres régions, telles que les régions de commerce, de marketing ou de planification régionale établies par les autorités locales pour les besoins de planification ou autres; il faut donc faire preuve de prudence si on les utilise à des fins non statistiques.

Les limites des SDR servant à la délimitation des RMR et des AR sont les limites qui étaient en vigueur le 1er janvier 2006 (il s'agit de la date de référence géographique pour le Recensement de 2006) et qui étaient parvenues à Statistique Canada avant le 1er mars 2006. De plus, pour délimiter les RMR et les AR, on se sert des données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal. Les limites des RMR et des AR de 2006 sont donc fondées sur les données sur la population et le lieu de travail du Recensement de 2001, alors que les limites des RMR et des AR de 2001 et de 1996 sont fondées sur les données sur la population et le lieu de travail du Recensement de 1991.

Se reporter aux définitions connexes de noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale; région urbaine (RU); subdivision de recensement (SDR) et à la série de documents de travail de la géographie, intitulés *Examen des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) au Canada selon la fonctionnalité métropolitaine* (n° 92F0138MIF2003001 au catalogue) et *Délimitation provisoire des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de Recensement de 2006* (n° 92F0138MIF2003002 au catalogue).

Changements antérieurs au recensement courant :

2001 – En 2001, les AR devaient posséder un noyau urbain de 100 000 habitants pour passer à l'état de RMR.

– Au Recensement de 2001, on a cessé de délimiter des RMR unifiées aux fins de la diffusion. Par conséquent, on n'a plus délimité de RMR et d'AR primaires. Toutefois, on a conservé la règle relative à l'unification et on l'a intégrée dans la méthode de délimitation des RMR. Cette modification apportée aux règles n'a pas entraîné de changements important à la méthode utilisée pour délimiter les RMR ni de changements aux limites des RMR.

– Avant 2001, les RMR et les AR adjacentes qui étaient fusionnées en raison de leur taux de navettage élevé (35 % ou plus) étaient désignées par les termes « région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) » et « agglomération de recensement primaire (ARP) ». Les termes « région métropolitaine de recensement unifiée (RMRU) » et « agglomération de recensement unifiée (ARU) » décrivaient l'ensemble des RMR et des AR respectivement. Des données du recensement ont été diffusées pour ces régions. Ces termes n'ont pas été utilisés dans le cadre du programme de diffusion normalisé de 2001.

– Six des 27 RMR ont été modifiées considérablement à la suite d'une restructuration municipale : Halifax (N.-É.), Ottawa - Hull (Ont./Qc), Kingston (Ont.), Greater Sudbury (Ont.), London (Ont.) et Windsor (Ont.).

1996 – Deux changements ont été apportés aux règles de délimitation des RMR/AR afin de préserver la comparabilité des données dans le temps. Une RMR pouvait être unifiée à une AR mais pas à une autre RMR. Une agglomération de recensement primaire (ARP) ne pouvait être exclue d'une RMR ou d'une AR unifiée (comptant des secteurs de recensement au recensement précédent) même si le pourcentage de navetteurs devenait inférieur au seuil d'unification de 35 %. Des exceptions à cette règle pouvaient être tolérées s'il se produisait des changements dans la structure physique des régions urbaines utilisées pour déterminer les noyaux urbains.

– Des ensembles minimaux de SDR étaient utilisés au lieu des subdivisions de recensement unifiées (SRU) pour des fins d'évaluation dans la règle de la

contiguïté spatiale. Se reporter à la règle de la contiguïté spatiale (règle 4).

1986 – Introduction des concepts de RMR et d'AR unifiée et primaire.

– Le nombre de navetteurs dans le sens normal est passé de 40 % à 50 %, en raison des différences dans la manière dont les données sur le lieu de travail ont été dépouillées entre 1971 et 1981.

– Introduction du critère prévoyant un minimum de 100 navetteurs dans le sens normal et le contresens, tant pour les RMR que pour les AR. Il est maintenant permis de créer des AR se composant d'une seule SDR.

1981 – Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les AR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens, pour les RMR et les AR.

– Pour les AR, le nombre minimal d'habitants dans le noyau urbanisé est passé de 2 000 à 10 000.

– Les AR pouvaient être divisées en secteurs de recensement si elles comportaient une SDR comptant au moins 50 000 habitants selon le recensement précédent. Il était possible de créer des AR se composant d'une seule SDR pour les diviser en secteurs de recensement.

1976 – Les données sur le navettage tirées de la question sur le lieu de travail posée lors du recensement décennal précédent ont servi pour la première fois à délimiter les RMR. Le seuil d'inclusion a été fixé à 40 % pour le navettage dans le sens normal et à 25 % pour le navettage à contresens.

– Pour les AR, voir 1971.

1971 – La RMR était définie comme le principal marché du travail, mais était délimitée en fonction d'autres critères fondés sur la composition de la population active, le taux de croissance de la population et l'accessibilité. À cette époque, la RMR de Saint John, au Nouveau-Brunswick, bénéficiait de droits acquis.

– Les AR étaient composées d'au moins deux municipalités voisines. Ces municipalités devaient être au moins partiellement urbaines et faire partie d'un noyau urbanisé de 2 000 habitants et plus. Le noyau urbanisé comprenait la ville principale et le reste du noyau urbanisé, chacun comptant 1 000 habitants, avec une densité de population de 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré).

1966 – Voir 1961.

1961 – Les RMR étaient délimitées autour d'une ville de 50 000 habitants et plus, si les critères de densité de population et de composition de la population active étaient satisfaits et que la RMR comptait au moins 100 000 habitants.

– Les AR s'appelaient « grandes agglomérations urbaines »; voir 1951.

1956 – Voir 1951.

1951 – Le terme « région métropolitaine de recensement » a été utilisé pour la première fois. Il désignait les villes de plus de 50 000 habitants et les municipalités de banlieue ayant avec elles des liens géographiques, économiques et sociaux étroits, le tout constituant une unité de plus de 100 000 habitants.

– Le concept de « grande agglomération urbaine », précurseur du concept d'AR, a été introduit. Il désignait les régions urbaines au sein desquelles la plus grande ville avait une population d'au moins 25 000 habitants et d'au plus 50 000 habitants.

1941 – Des données ont été publiées sur les « grandes villes » : il s'agissait des villes ayant des municipalités satellites bien définies, dont les liens économiques avec ces villes étaient étroits.

Unités géographiques : Région rurale (RR)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Les régions rurales comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des régions urbaines. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Les régions rurales du Canada sont les régions qui restent après la délimitation des régions urbaines, lesquelles ont été délimitées à l'aide des données démographiques du recensement actuel. Ensemble, les régions urbaines et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

Dans les régions rurales, la densité de la population et les conditions de vie peuvent varier considérablement. Les régions rurales comprennent :

- les petites villes, les villages et les autres localités comptant moins de 1 000 habitants selon le recensement actuel;
- les banlieues rurales des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement pouvant comporter des domaines fonciers, des terres agricoles, des terres non exploitées ainsi que des terres sur lesquelles il est impossible de bâtir;
- les terres agricoles;
- les régions éloignées et les réserves naturelles.

Les régions urbaines et rurales peuvent être utilisées comme variables pour faire des recoupements avec les données du recensement pour les régions géographiques normalisées telles que les subdivisions de recensement, les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement ou les zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM).

Se reporter aux définitions connexes de densité de la population; noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale; région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR); région urbaine (RU); et zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM).

Changements antérieurs au recensement courant :

Avant 2001, les régions rurales étaient les régions qui restaient après la délimitation des régions urbaines fondée sur les données démographiques du recensement précédent.

Unités géographiques : Région urbaine (RU)

Partie A – Définition en langage simple :

Territoire qui compte au moins 1 000 habitants et au moins 400 habitants au kilomètre carré.

Partie B – Définition détaillée :

Une région urbaine a une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement actuel. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada.

La population urbaine comprend toutes les personnes qui vivent dans les noyaux urbains, les noyaux urbains secondaires et les banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR), ainsi que les personnes qui vivent dans des régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Les unités géographiques utilisées pour la délimitation des régions urbaines pour le Recensement de 2006 sont les régions urbaines délimitées pour le Recensement de 2001, et les îlots de diffusion délimités pour le Recensement de 2006.

Les règles de délimitation des régions urbaines sont classées par ordre de priorité :

1. Si une région urbaine délimitée pour le Recensement de 2001 compte une population totale d'au moins 1 000 habitants selon le Recensement de 2006, elle sera toujours considérée comme une région urbaine.
2. Si un îlot de diffusion ayant une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré est adjacent à une région urbaine, il sera alors ajouté à cette région urbaine.
3. Si un îlot de diffusion ou un groupe d'îlots de diffusion adjacents, ayant chacun une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, selon le recensement actuel, compte une population totale d'au moins 1 000 habitants, alors l'îlot de diffusion ou le groupe d'îlots de diffusion adjacents est considéré comme étant une nouvelle région urbaine.
4. On mesure la distance par voie terrestre entre les régions urbaines. Si cette distance est de moins de deux kilomètres, les régions sont alors combinées pour ne former qu'une seule région urbaine, à condition qu'elles ne croisent pas les limites d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).
5. Si une région urbaine est comprise dans une subdivision de recensement (SDR) ou une localité désignée (LD), la différence de superficie entre la région urbaine et la SDR ou la LD sera calculée. Si la différence entre la SDR et la région urbaine est inférieure à 10 kilomètres carrés, pour des raisons de confidentialité, les limites de la région urbaine correspondront alors à celles de la SDR. Toutefois, si la différence entre la LD et la région urbaine est inférieure à 10 kilomètres carrés et la population restante est inférieure à 100, alors la région urbaine annexera la LD en entier.

Les régions urbaines ainsi délimitées sont examinées et peuvent être modifiées afin d'assurer la contiguïté spatiale s'il y a lieu (p. ex., pour combler les trous).

Certaines régions urbaines peuvent comporter des zones commerciales et industrielles, des gares de triage, des aéroports, des parcs et d'autres zones inhabitées qui constitueront des îlots de diffusion ayant une densité

de population de moins de 400 habitants au kilomètre carré. En général, l'incidence de ces zones sur la population totale des régions urbaines est mineure, mais leur incidence sur les superficies de terres urbaines particulières pourrait être importante, ce qui influerait sur les programmes ou recherches fondés sur des distances ou superficies précises liées aux régions urbaines individuelles.

Une fois que la population d'une région urbaine atteint 10 000 habitants, elle peut devenir le noyau urbain d'une agglomération de recensement (AR). Une fois que la population d'une région urbaine atteint 50 000 habitants et qu'elle est le noyau urbain d'une agglomération de recensement avec une population totale d'au moins 100 000 habitants, elle peut alors devenir le noyau urbain d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Si une région urbaine comptant au moins 50 000 habitants est aussi le noyau urbain d'une agglomération de recensement, cette AR devient admissible au programme des secteurs de recensement.

Les régions urbaines et rurales peuvent être utilisées comme variables pour faire des recoupements avec les données du recensement pour les régions géographiques normalisées telles que les subdivisions de recensement (SDR), les régions métropolitaines de recensement/les agglomérations de recensement (RMR/AR) ou les zones d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM).

Convention d'attribution des noms des régions urbaines

Le nom attribué à la région urbaine est le nom de la subdivision de recensement (SDR) principale, si celle-ci est (ou était) une cité, une ville ou un village. Si deux SDR principales ou plus sont concernées, un nom composé peut être attribué à la région urbaine. Dans les autres cas, le nom attribué à la région urbaine est un nom de localité approprié.

Code géographique de régions urbaines

Les codes de région urbaine sont des codes uniques de quatre chiffres attribués dans l'ordre au moment de la délimitation des RU. Ces codes demeurent les mêmes d'un recensement à l'autre. Si une région urbaine est supprimée parce qu'elle est annexée à une autre région ou parce qu'elle ne respecte plus les seuils de population ou de densité de population, le code est retiré.

Il est recommandé de faire précéder le code de RU du code de province / territoire de deux chiffres pour identifier de façon unique chaque RU avec la province correspondante ou le territoire correspondant. Par exemple :

Code de PR-RU	Nom de la RU
11 0159	Charlottetown (Î.-P.-É.)
13 0122	Campbellton (N.-B.)
24 0122	Campbellton (Qc)
46 0282	Flin Flon (Man.)
47 0282	Flin Flon (Sask.)
60 1023	Whitehorse (Yn)

Cinq RU chevauchent les limites provinciales : Campbellton (Nouveau-Brunswick et Québec), Hawkesbury (Ontario et Québec), Ottawa - Gatineau (Ontario et Québec), Flin Flon (Manitoba et Saskatchewan) et Lloydminster (Alberta et Saskatchewan).

Une des régions urbaines de 2006, Attawapiskat 91A (RU 35 1275), a été identifiée comme une réserve indienne partiellement dénombrée. Les données de 2006 ne sont donc pas disponibles pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés et ne sont pas comprises dans les totalisations. En raison des données manquantes, les utilisateurs doivent prendre note que les comparaisons (p. ex., des variations en pourcentage) entre 2001 et 2006 ne sont pas exactes pour les régions géographiques en cause.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de régions urbaines selon la province et le territoire.

Se reporter aux définitions connexes de densité de la population; groupe de taille de la population urbaine; îlot de diffusion (ID); localité désignée (LD); nom de localité (NL); noyau urbain, banlieue urbaine et banlieue rurale; région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR); subdivision de recensement (SDR) et superficie des terres.

Changements antérieurs au recensement courant :

Suite à la délimitation des îlots de diffusion de 2006, les limites de 412 régions urbaines de 2001 ont été ajustées pour rectifier la surreprésentation résultant de la structure des blocs de 2001. Cette correction a entraîné la réduction de la superficie des terres de ces régions urbaines de 2001, en vue de la préparation de la délimitation des régions urbaines de 2006.

Cette correction a également entraîné la réintégration, en 2006, de quatre régions urbaines qui avaient été fusionnées avec d'autres régions urbaines en 2001. Ces régions urbaines sont Fortune (10 0300), Sainte-Croix (24 0878), Châteauguay (24 1177) et Dowling (35 1084).

En 2001, la délimitation des régions urbaines devenait un processus automatisé qui permettait d'utiliser les chiffres de population et les données sur la densité de la population du recensement actuel.

Avant 2001, les unités géographiques utilisées pour la délimitation des régions urbaines étaient les subdivisions de recensement, les localités désignées et les secteurs de dénombrement. Les chiffres de population et la densité de population du recensement précédent étaient utilisés dans tous les cas, sauf lorsque les limites des secteurs de dénombrement avaient été modifiées pour le recensement en cours.

Au recensement de 1976, les régions urbaines devaient compter au moins 1 000 habitants et avoir une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants au mille carré (386 au kilomètre carré). Les régions urbaines étaient combinées si elles étaient à moins d'un mille de distance (1.6 kilomètre).

Aux recensements de 1971, 1966 et 1961, les régions urbaines comprenaient :

- toutes les cités, villes et villages constitués comptant 1 000 habitants ou plus;
- toutes les localités non constituées ayant une population de 1 000 habitants ou plus et une densité de population d'au moins 1 000 habitants au mille carré;
- les banlieues urbanisées de ces régions urbaines appelées noyau urbanisé d'une agglomération de recensement ou d'une région métropolitaine de recensement, si elles avaient une population d'au moins 1 000 habitants et une densité de 1 000 habitants ou plus au mille carré.

Unités géographiques : Secteur de dénombrement (SD)

Le terme « secteur de dénombrement (SD) » n'est plus en usage pour le Recensement de 2006. Il a été remplacé par « aire de diffusion (AD) » comme l'unité de base de diffusion depuis le Recensement de 2001.

Unités géographiques : Secteur de recensement (SR)

Partie A – Définition en langage simple :

Petite région relativement stable. Les secteurs de recensement comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. Elles sont situées à l'intérieur de grands centres urbains dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus.

Partie B – Définition détaillée :

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement entre 2 500 et 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement

et d'agglomérations de recensement dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou qu'une agglomération de recensement (AR) a été divisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau urbain de la RMR ou de l'AR devient inférieure à 50 000 habitants.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961, 1956, 1951, 1941

Remarques :

Les règles sont utilisées pour délimiter les secteurs de recensement. Les règles initiales de délimitation sont classées par ordre des priorités suivantes :

1. Les limites des secteurs de recensement (SR) doivent suivre des traits physiques permanents et facilement reconnaissables. Cependant, en l'absence de traits physiques à proximité ou tout simplement en l'absence de ces traits, on peut utiliser comme limites de SR des prolongements de rues, des servitudes pour les services publics ou le transport, des limites de propriétés ou des limites municipales.

2. La population d'un SR doit se situer entre 2 500 et 8 000 habitants, la moyenne devant être, de préférence, de 4 000 habitants. Dans le cas des SR se trouvant dans le secteur du centre des affaires, dans les grandes zones commerciales ou industrielles ou dans les régions périphériques, le nombre d'habitants peut se situer en dehors de cet intervalle.

3. Les SR doivent être le plus homogène possible sur le plan des caractéristiques socio-économiques, c'est-à-dire présenter des similitudes en ce qui touche la situation économique et les conditions de vie au moment de leur création.

4. Les SR doivent avoir une forme aussi compacte que possible.

5. Les limites des SR doivent respecter les limites des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement ainsi que les limites provinciales. Cependant, les limites des SR ne doivent pas nécessairement respecter les limites des subdivisions de recensement (municipalités).

Un ensemble complet de règles de délimitation et de procédures opérationnelles s'appliquant aux SR sont disponibles sur demande auprès de la Division de la géographie, Statistique Canada.

On évite de modifier les limites des SR afin de maintenir la comparabilité des données d'un recensement à l'autre. Les limites sont rarement révisées, et seulement lorsque c'est essentiel. Il peut être nécessaire de modifier les limites des SR pour des raisons telles que la construction de routes, l'abandon de voies ferrées, le réaménagement urbain, la croissance de la banlieue et l'annexion de municipalités. Un secteur de recensement peut être fractionné en deux ou plusieurs nouveaux secteurs de recensement (habituellement lorsque la population du secteur est supérieure à 8 000). Les SR seront fractionnés de manière à permettre aux utilisateurs de reformer le secteur de recensement initial pour la comparaison historique des données.

Le nombre minimal de 2 500 habitants permet la totalisation de données statistiques significatives, alors que le nombre maximal de 8 000 habitants permet la délimitation et le maintien de secteurs relativement homogènes et utiles. L'intervalle et la moyenne de population permettent également d'assurer la comparabilité des données entre les SR.

Règle d'attribution des noms de secteur de recensement

À chaque SR, on attribue un « nom » numérique de sept caractères (incluant des zéros de gauche, le point décimal et des zéros à droite). Afin d'identifier de façon unique chaque SR à l'intérieur de la région

métropolitaine de recensement ou de l'agglomération de recensement subdivisée en SR correspondante, le nom du SR doit être précédé du code de RMR/AR de trois chiffres. Par exemple :

Code de RMR/AR – Nom du SR	Nom de la RMR/AR
562 0005.00	AR de Sarnia (Ont.)
933 0005.00	RMR de Vancouver (C.-B.)

La syntaxe des noms des secteurs de recensement ne change pas d'un recensement à l'autre, afin de maintenir la comparabilité historique.

Lorsqu'une AR est incluse dans le programme des secteurs de recensement, c'est à la subdivision de recensement (SDR) qui donne son nom à la AR que sont attribués les premiers noms de SR, à partir de 0001.00. Une fois que tous les SR compris dans la première SDR ont un nom, on poursuit en nommant les SR des SDR adjacentes, puis de celles en périphérie.

Si un SR est divisé en deux parties ou plus par suite d'une augmentation de la population, le nombre situé après le point désigne les diverses parties. Par exemple, le SR 0042.00 est divisé pour former le SR 0042.01 et le SR 0042.02. Si le SR 0042.01 est ensuite fractionné, les SR 0042.03 et les SR 0042.04 seront formés. De la même façon, si le SR 0042.02 est fractionné après le SR 0042.01, les SR 0042.05 et 0042.06 seront créés. Tous les SR fractionnés par la suite seront numérotés de la même façon avec les numéros d'ordre suivants. Ainsi, les utilisateurs sont en mesure d'agréger les diverses parties pour reconstituer le secteur de recensement initial.

Pour le Recensement de 2006, le programme des secteurs de recensement a été élargi afin d'inclure deux agglomérations de recensement additionnelles, soit Fredericton (Nouveau-Brunswick), Chilliwack (Colombie-Britannique), ce qui porte à 48 le nombre total de centres divisés en secteurs de recensement (33 RMR et 15 AR).

Dans le cadre des préparatifs entourant le Recensement de 2006, un grand nombre de secteurs de recensement ont été fractionnés afin de réduire le nombre de SR dont la population maximale est supérieure à 8 000 habitants.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de secteurs de recensement selon la province et le territoire.

Il est possible d'obtenir sur demande, en s'adressant à la Division de la géographie, Statistique Canada, un tableau de conversion montrant le lien entre les secteurs de recensement de 2006 et de 2001 pour chaque centre divisé en secteurs de recensement.

En raison de la nature du concept de SR et de l'existence d'une vaste gamme de données du recensement, les SR sont utiles dans de nombreuses applications, notamment :

- la planification et la recherche urbaine et régionale, comme l'élaboration, l'évaluation et la révision des plans officiels;
- les études scolaires et les projets de recherche dans les écoles secondaires, les collèges communautaires et les universités;
- les études de marché, visant entre autres à repérer les possibilités qui se présentent et à évaluer le marché potentiel ou la capacité de service dans les domaines du logement, de la santé, de l'éducation, des loisirs ou de la vente au détail.

Il faut faire preuve de prudence lorsque les SR sont utilisés à des fins non statistiques.

Se reporter à la définition connexe de région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR).

Changements antérieurs au recensement courant :

Depuis 1996, les agglomérations de recensement peuvent comporter des secteurs de recensement en fonction de la taille de la population de leurs noyaux urbains (50 000 habitants ou plus au recensement précédent). Par contre, lors des recensements précédents, les agglomérations de recensement devaient contenir une municipalité (subdivision de recensement) dont la population se chiffrait à 50 000 habitants ou plus pour être divisées en secteurs de recensement.

Un programme de secteurs de recensement provinciaux a été mis en œuvre entre 1971 et 1991. Les secteurs de recensement provinciaux étaient semblables aux secteurs de recensement mais couvraient des régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Ensemble, les secteurs de recensement et les secteurs de recensement provinciaux couvraient tout le Canada.

En 1941 et 1946, les secteurs de recensement étaient appelés « secteurs sociaux ».

Unités géographiques : Subdivision de recensement (SDR)

Partie A – Définition en langage simple :

Une municipalité ou une région jugée équivalente à des fins statistiques (p. ex., une réserve indienne ou un territoire non organisé). Le statut de municipalité est défini par les lois en vigueur dans chaque province et territoire au Canada.

Partie B – Définition détaillée :

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966, 1961

Remarques :

Genre de subdivision de recensement

Les subdivisions de recensement (SDR) sont classées en 55 genres, selon les appellations officielles adoptées par les autorités provinciales/territoriales ou fédérales. Il y a toutefois deux exceptions, soit la subdivision non organisée à Terre-Neuve-et-Labrador et la subdivision de municipalité en Nouvelle-Écosse, qui sont des régions géographiques équivalant aux municipalités et ayant été créées par Statistique Canada de concert avec ces provinces, aux fins de la diffusion des données statistiques.

Afin de mieux distinguer les SDR les unes des autres, le nom de chaque subdivision de recensement est accompagné d'une indication du genre de subdivision de recensement, par exemple, Granby, V (pour la « ville » de Granby) et Granby, CT (pour la « municipalité de canton » de Granby).

Les changements apportés aux genres de SDR pour le Recensement de 2006 sont les suivants :

1. Genres de SDR ajoutés

   - *Community government* (CG) dans les Territoires du Nord-Ouest
   - *Crown colony* / Colonie de la couronne (CN) en Saskatchewan
   - Terres réservées aux Cris (TC) au Québec
   - Terres réservées aux Naskapis (TK) au Québec
   - *Municipality* (MU) en Ontario

- *Municipality* / Municipalité (M) en Ontario
- *Town* / Ville (TV) au Nouveau-Brunswick et en Ontario

2. Genres de SDR supprimés

- Au Québec, le genre Terres réservées (TR) a été remplacé par les genres Terres réservées aux Cris (TC) et Terres réservées aux Naskapis (TK).

3. Autres changements

- Le genre *City* / Cité (C) est remplacé par *City* / Cité (C), *City* (CY) et Cité (CÉ).
- Au Québec, le genre Municipalité (M) est remplacé par Municipalité (MÉ).
- Au Québec, le genre Paroisse (municipalité de) (P) est remplacé par Paroisse (municipalité de) (PE).
- Au Nouveau-Brunswick, le genre *Parish* (PAR) est remplacé par *Parish* / Paroisse (municipalité de) (P).
- Le genre *Indian reserve* – Réserve indienne (R) est remplacé par *Indian reserve* / Réserve indienne (IRI).
- Au Nouveau-Brunswick, le genre Rural community (RC) est remplacé par *Rural community* / Communauté rurale (RCR).
- En Nouvelle-Écosse, le genre *Subdivision of county municipality* (SCM) est remplacé par Subdivision of county municipality / Subdivision municipalité de comté (SC).
- Le genre *Indian settlement* – Établissement indien (S-E) est remplacé *par Indian settlement* / Établissement indien (S-É).
- Au Yukon, le genre *Settlement* (SET) est remplacé par *Settlement* / Établissement (SÉ).
- À Terre-Neuve-et-Labrador, le genre *Subdivision of unorganized* (SUN) est remplacé par *Subdivision of unorganized* / Subdivision non organisée (SNO).
- Le genre *Unorganized* – Non organisé (UNO) est remplacé par *Unorganized* / Non organisé (NO).

Le tableau 7 présente les genres de SDR, leurs abréviations et leur répartition selon la province et le territoire.

Tableau 7 Genres de subdivision de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2006

Genre de subdivision de recensement		Total	T.N.L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
C	Cité / City	7	...	...	...	3	...	4	...	...	...	...	...	...	...
CC	Chartered community	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...
CÉ	Cité	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
CG	Community government	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...
CM	County (municipality)	28	...	...	...	...	...	...	...	...	28	...	...	...	...
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...
COM	Community	33	...	33	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
CT	Canton (municipalité de)	50	...	...	...	...	50	...	...	...	...	...	...	...	...
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...
CY	City	146	3	2	...	5	...	46	9	14	16	48	1	1	1
DM	District municipality	50	...	...	...	...	...	...	...	...	...	50	...	...	...
HAM	Hamlet	35	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	9	24
ID	Improvement district	7	...	...	...	...	...	...	...	...	7	...	...	...	...
IGD	Indian government district	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...
IM	Island municipality	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	1 095	2	4	26	20	30	148	82	177	93	507	4	2	...
LGD	Local government district	2	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...
LOT	Township and royalty	67	...	67	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
M	Municipalité / Municipality	3	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...
MD	Municipal	49	...	...	12	...	...	...	...	...	37	...	...	...	...

Genre de subdivision de recensement		Total	T.N.L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
	district														
MÉ	Municipalité	578	...	...	...	...	578	...	...	...	...	...	...	...	...
MU	Municipality	52	...	...	...	...	...	52	...	...	...	...	...	...	...
NH	Northern hamlet	9	...	...	...	...	...	...	...	9	...	...	...	...	...
NL	Nisgaa land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
NO	Non organisé / Unorganized	133	...	...	...	...	97	17	10	2	...	...	2	2	3
NV	Northern village	13	...	...	...	...	...	...	...	13	...	...	...	...	...
NVL	Nisgaa village	5	...	...	...	...	...	...	...	...	...	5	...	...	...
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	152	...	...	...	152	...	...	...	...	...	...	...	...	...
PE	Paroisse (municipalité de)	215	...	...	...	...	215	...	...	...	...	...	...	...	...
RCR	Communauté rurale / Rural community	1	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RDA	Regional district electoral area	162	...	...	...	...	...	...	...	...	...	162	...	...	...
RG	Region	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RGM	Regional municipality	4	...	...	3	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...
RM	Rural municipality	414	...	...	...	...	...	...	118	296	...	...	...	...	...
RV	Resort village	40	...	...	...	...	...	...	...	40	...	...	...	...	...
S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	...	...	...	...	6	5	4	1	4	3	5	...	...
SA	Special area	3	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	...	...	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SÉ	Établissement / Settlement	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	...	...
SET	Settlement	14	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	11	3

Genre de subdivision de recensement		Total	T.N.L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Yn	T.N.-O.	Nt
SM	Specialized municipality	2	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SV	Summer village	51	...	...	...	...	...	...	...	...	51	...	...	...	...
T	Town	751	279	7	31	15	...	88	52	147	110	15	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
TI	Terre inuite	12	...	...	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
TL	Teslin land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
TP	Township	210	...	...	...	...	...	210	...	...	...	...	...	...	...
TV	Ville / Town	12	...	...	...	11	...	1	...	...	...	...	...	...	...
V	Ville	220	...	...	...	...	220	...	...	...	...	...	...	...	...
VC	Village cri	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
VK	Village naskapi	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
VL	Village	583	...	...	...	69	51	11	20	284	101	42	4	1	...
VN	Village nordique	14	...	...	...	...	14	...	...	...	...	...	...	...	...

T.-N.-L. Terre-Neuve et Labrador
Î.-P.-É. Île-du-Prince-Édouard
N.-É. Nouvelle-Écosse
N.-B. Nouveau-Brunswick
Qc Québec
Ont. Ontario
Man. Manitoba
Sask. Saskatchewan
Alb. Alberta
C.-B. Colombie-Britanique
Yn Territoire du Yukon
T.N.-O. Territoires du Nord-Ouest
Nt Nunavut
...n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Genres de subdivisions de recensement associées à la population dans les réserves

La population dans les réserves est une variable du recensement dérivée, déterminée d'après le genre de subdivision de recensement et les critères établis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). La population dans les réserves comprend toutes les personnes qui vivent dans l'un des huit genres de SDR légalement affiliées aux Premières nations ou aux bandes indiennes (décrites ci-après) ainsi que les personnes qui vivent dans des SDR choisies de divers autres genres, telles que les communautés nordiques de la Saskatchewan, des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon (voir le tableau 8).

Les genres de subdivision de recensement suivants sont fondés sur la définition légale de communautés affiliées aux Premières nations ou aux bandes indiennes.

1. Réserve indienne (IRI) – Territoire ayant des limites spécifiques appartenant à l'administration fédérale qui est réservé à l'usage et au bénéfice d'une bande indienne et qui est administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Statistique Canada ne reconnaît comme subdivisions de recensement que les sous-ensembles des réserves indiennes qui sont habitées (ou qui peuvent être habitées). Pour 2006, 1 095 des quelque 2 900 réserves indiennes du Canada sont considérées comme des SDR (y compris les 43 réserves ajoutées pour 2006). Statistique Canada travaille en étroite collaboration avec AINC afin de déterminer quelles sont les réserves devant s'ajouter aux SDR.

2. Établissement indien (S-É) – Lieu où réside de façon plus ou moins permanente un groupe autonome d'au moins 10 Indiens (Autochtones). Les établissements indiens sont en général situés sur des terres de la Couronne qui relèvent de la compétence fédérale ou provinciale/territoriale. Ils n'ont pas de limites officielles et ne sont pas réservés à l'usage et au bénéfice exclusifs d'une bande indienne, comme c'est le cas pour les réserves indiennes. Statistique Canada compte sur le ministère des AINC pour déterminer quels sont les établissements indiens devant être reconnus comme subdivisions de recensement; cette reconnaissance doit être faite avec l'accord des autorités provinciales ou territoriales. Une limite arbitraire est délimitée pour représenter chaque établissement indien comme subdivision de recensement.

3. *Indian government district* (IGD) – Terres des réserves secheltes en Colombie-Britannique. La *Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sechelte* donne effet à la dévolution, par sa Majesté du Chef du Canada, à la bande indienne sechelte, de la pleine propriété de toutes les terres des réserves secheltes, la bande indienne sechelte devant assumer l'entière responsabilité du contrôle et de la gestion de la totalité des terres secheltes. La *Sechelt Indian Government District Enabling Act* (Colombie-Britannique) reconnaît le conseil de district comme étant le corps administratif du *Sechelt Indian Government District*. Le conseil de district peut adopter les lois ou les règlements que les municipalités ont le pouvoir d'adopter en vertu d'une loi provinciale.

4. Terres réservées aux Cris (TR) – Parcelles de terres réservées au Québec pour les besoins de résidence permanente des Premières nations cries du Québec. Les terres réservées aux Cris sont adjacentes aux villages cris. La région d'un village cri est réservée à l'usage des bandes cries, mais aucune bande indienne crie n'y réside en permanence. Veuillez noter qu'un village cri et la terre réservée aux Cris voisine peuvent porter le même nom, par exemple, le village cri de Waswanipi et la terre réservée aux Cris de Waswanipi.

5. Terres réservées aux Naskapis (TK) – Parcelles de terres réservées au Québec pour les besoins de résidence permanente des Premières nations naskapies du Québec. Les terres réservées aux Naskapis sont adjacentes à l'unique village naskapi. La région du village naskapi est réservée à l'usage de la bande naskapie, mais ses membres n'y résident pas en permanence.

6. *Nisga'a village* (NVL) – Villages formés des quatre anciennes bandes de la nation Nisga'a en vertu de l'Entente finale sur les revendications territoriales de 1998 conclue entre la nation Nisga'a, le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique, soit les villages de Gingolx, de Gitwinksihlkw, de Laxgalts'ap et de New Aiyansh. Veuillez noter que le village Nisga'a appelé New Aiyansh constitue deux subdivisions de recensement distinctes, qui correspondent aux anciennes réserves indiennes appelées Aiyansh 1 (actuellement sans population) et New Aiyansh 1.

7. *Nisga'a land* (NL) – Partie du territoire dont les titres ont été transférés à la nation Nisga'a en vertu de l'Entente finale sur les revendications territoriales de 1998 conclue entre la nation Nisga'a, le gouvernement

du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique. Avec les quatre villages Nisga'a (NVL), ce territoire constitue les terres Nisga'a telles que définies par l'entente sur les revendications territoriales.

8. *Teslin land* (TL) – Parcelle de terres rurales dont les titres ont été transférés au conseil des Tlingits de Teslin en vertu de l'Entente définitive du conseil des Tlingits de Teslin de 1993 conclue entre le conseil des Tlingits de Teslin, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon.

Le tableau 8 fait état des communautés nordiques particulières choisies par le ministère des AINC en raison de leur affiliation avec les Premières nations ou les bandes indiennes. Les personnes qui vivent dans ces SDR sont comprises dans le calcul de la population dans les réserves.

Tableau 8 Subdivisions de recensement choisies comprises dans le calcul de la population dans les réserves, Recensement de 2006

Code de la Classification géographique type	Genre de la subdivision de recensement	Nom de la subdivision de recensement
6107003	CC	Déline (T.N.-O)
6107010	CC	Tsiigehtchic (T.N.-O)
6107009	CC	Fort Good Hope (T.N.-O)
6106031	CG	Behchokò (T.N.-O)
6106034	CG	Whatì (T.N.-O)
6106049	CG	Gamètì (T.N.-O)
6106052	CG	Wekweètì (T.N.-O)
6106009	HAM	Fort Liard (T.N.-O)
6106014	HAM	Fort Providence (T.N.-O)
6107005	HAM	Tulita (T.N.-O)
6107015	HAM	Fort McPherson (T.N.-O)
4718049	NV	Denare Beach (Sask.)
4718058	NV	Sandy Bay (Sask.)
6001036	SÉ	Tagish (Yn)
6001037	SÉ	Ross River (Yn)
6001039	SÉ	Burwash Landing (Yn)
6001041	SÉ	Pelly Crossing (Yn)
6001042	SÉ	Beaver Creek (Yn)
6001043	SÉ	Old Crow (Yn)
6001047	SÉ	Johnson's Crossing (Yn)
6001048	SÉ	Carcross (Yn)
6001032	SÉ	Upper Liard (Yn)
6106005	SET	Kakisa (T.N.-O)
6106006	SET	Trout Lake (T.N.-O)
6106010	SET	Nahanni Butte (T.N.-O)

Code de la Classification géographique type	Genre de la subdivision de recensement	Nom de la subdivision de recensement
6106013	SET	Jean Marie River (T.N.-O)
6106018	SET	Fort Resolution (T.N.-O)
6106020	SET	Lutselk'e (T.N.-O)
6106021	SET	Detah (T.N.-O)
6106044	SET	Wrigley (T.N.-O)
6107012	SET	Colville Lake (T.N.-O)
6106001	T	Fort Smith (T.N.-O)
6001018	VL	Haines Junction (Yn)
6001022	VL	Mayo (Yn)
6106038	VL	Fort Simpson (T.N.-O)

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Code de subdivision de recensement

Le code de subdivision de recensement (SDR) est un code de trois chiffres, tiré de la Classification géographique type (CGT). Afin d'identifier de façon unique chaque SDR du Canada, il faut que ce code soit précédé du code de province/territoire de deux chiffres et du code de division de recensement (DR) de deux chiffres. Par exemple :

Code de PR-DR-SDR	Nom et genre de SDR
12 06 008	Mahone Bay, T (N.-É.)
35 06 008	Ottawa, C (Ont.)

Au Canada, deux municipalités chevauchent des limites provinciales : ce sont Flin Flon (Manitoba et Saskatchewan) et Lloydminster (Saskatchewan et Alberta). Chacune des parties situées de part et d'autre des limites provinciales est considérée comme une SDR distincte. Les réserves indiennes sont également considérées comme des SDR distinctes lorsqu'elles chevauchent des limites provinciales.

Changements apportés aux subdivisions de recensement pour le Recensement de 2006

Entre 2001 et 2006, deux provinces ont connu un nombre important de restructurations municipales, soit le Québec (282 dissolutions et 100 constitutions) et la Saskatchewan (29 dissolutions et 11 constitutions).

Le code de la Classification géographique type des subdivisions de recensement suivantes a été modifié :

Terre-Neuve-et-Labrador : à cause de la création d'une nouvelle division de recensement, la Division No. 11, représentant la région visée par l'entente avec les Inuits, se reporter à la définition connexe de Division de recensement.

- Rigolet, T – 1010021 remplacé par 1011010
- Postville, T – 1010059 remplacé par 1011015
- Makkovik, T – 1010044 remplacé par 1011020
- Hopedale, T – 1010048 remplacé par 1011030
- Nain, T – 1010056 remplacé par 1011035

Québec : dans la majorité des cas, en raison de dissolutions causées par des fusions et la reconstitution subséquente des SDR (municipalités) suivantes :

- Charette, MÉ – 2436005 remplacé par 2451080
- Saint-Boniface-de-Shawinigan, VL – 2436020 remplacé par Saint-Boniface, MÉ 2451085
- Saint-Élie, PE – 2436010 remplacé par Saint-Élie-de-Caxton, MÉ – 2451075
- Saint-Étienne-des-Grès, PE – 2437080 remplacé par 2451090
- Saint-Henri, MÉ – 2424005 remplacé par 2419068
- Saint-Lambert-de-Lauzon, PE – 2425005 remplacé par 2426070
- Saint-Mathieu-du-Parc, MÉ – 2436015 remplacé par 2451070
- Waterville, V – 2443005 remplacé par 2444080
- Batiscan, MÉ – 2437025 remplacé par 2437210
- Champlain, MÉ – 2437030 remplacé par 2437220
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel, PE – 2436040 remplacé par 2437235
- Saint-Luc-de-Vincennes, MÉ – 2437035 remplacé par 2437225
- Saint-Maurice, PE – 2437045 remplacé par 2437230
- Saint-Narcisse, PE – 2437040 remplacé par 2437240
- Saint-Prosper, PE – 2437010 remplacé par 2437250
- Saint-Stanislas, MÉ – 2437015 remplacé par 2437245
- Sainte-Anne-de-la-Pérade, MÉ – 2437005 remplacé par 2437205
- Sainte-Geneviève-de-Bastican, PE – 2437020 remplacé par 2437215
- Petit-Saguenay, MÉ – 2494005 remplacé par 2494205
- L'Anse-Saint-Jean, MÉ – 2494010 remplacé par 2494210
- Rivière-Éternité, MÉ – 2494015 remplacé par 2494215
- Ferland-et-Boilleau, MÉ – 2494020 remplacé par 2494220
- Saint-Félix-d'Otis, MÉ – 2494025 remplacé par 2494225
- Sainte-Rose-du-Nord, PE – 2494030 remplacé par 2494230
- Saint-Fulgence, MÉ – 2494035 remplacé par 2494235
- Saint-Honoré, MÉ – 2494060 remplacé par 2494240
- Larouche, MÉ – 2494080 remplacé par 2494265
- Saint-Charles-de-Bourget, MÉ – 2494085 remplacé par 2494260
- Saint-Ambroise, MÉ – 2492090 remplacé par 2494255
- Saint-David-de-Falardeau, MÉ – 2494095 remplacé par 2494245
- Bégin, MÉ – 2494100 remplacé par 2494250
- Lalemant, NO – 2494902 remplacé par 2494926
- Lac-Ministuk, NO – 2492904 remplacé par 2494928
- Mont Valin, NO – 2494906 remplacé par 2494930

Les limites, les noms, les codes et les statuts des subdivisions de recensement reflètent ceux qui étaient en vigueur le 1er janvier 2006, soit la date de référence géographique du recensement du Canada de 2006. Les renseignements sur les changements touchant les SDR en vigueur le 1er janvier 2006 ou avant doivent être parvenus à Statistique Canada avant le 1er mars 2006 pour être intégrés à temps au recensement.

Se reporter à la définition connexe de Classification géographique type (CGT) et à la publication manuel de la Classification géographique type (CGT) de 2006, volume I (n° 12-571-XIF, XWF au catalogue) pour un résumé des modifications apportées aux codes, aux noms et aux statuts des subdivisions de recensement durant la période intercensitaire.

Changements antérieurs au recensement courant :

Six nouveaux genres de subdivision de recensement ont été créés en 2001 : *island municipality* (IM), *Nisga'a land* (NL), *Nisga'a village* (NVL) et *regional district electoral area* (RDA) en Colombie-Britannique; region (RG) à Terre-Neuve-et-Labrador et *Teslin land* (TL) au Yukon. Les trois genres de SDR suivants ont été supprimés : *borough* (BOR) en Ontario (l'unique *Borough of East York* a été dissous et annexé à la ville de Toronto le 1er janvier 1998); *northern town* (NT) en Saskatchewan (les deux seules *northern towns* sont devenues des *towns*);

et *subdivision of regional district* (SRD) en Colombie-Britannique (remplacé par *regional district electoral area*). Autres changements : à Terre-Neuve-et-Labrador, le genre *community* (COM) a été remplacé par *town* (T), et en Ontario, le genre *improvement district* (ID) a été remplacé par *township* (TP).

Unités géographiques : Subdivision de recensement – Recensement précédent

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Le terme « subdivision de recensement – recensement précédent » renvoie aux subdivisions de recensement (SDR) en vigueur au 1er janvier 2001, date de référence géographique pour le Recensement de 2001. On procède au couplage des îlots de diffusion du Recensement de 2006 avec les SDR (municipalités) du Recensement de 2001 selon un « ajustement optimal » afin qu'on soit en mesure de totaliser les données du recensement actuel selon les SDR du recensement précédent.

Recensements: 2006, 2001

Remarques :

Il est possible que les limites et les noms des subdivisions de recensement (municipalités) soient modifiés d'un recensement à un autre par suite d'annexions, de dissolutions et de constitutions. Ces changements peuvent se traduire par une diminution du nombre de subdivisions de recensement et une augmentation de la taille de celles-ci rendant plus complexes les analyses de données historiques. Le concept de « subdivision de recensement – recensement précédent » a été créé pour permettre la totalisation des données du recensement actuel selon les subdivisions de recensement telles qu'elles étaient délimitées au recensement précédent.

Pour totaliser les données du recensement pour chacune des régions géographiques normalisées, on agrège les chiffres correspondant aux îlots de diffusion compris dans chaque région. Les îlots de diffusion respectent les limites des SDR au recensement actuel (Recensement de 2006) mais pas nécessairement celles des SDR au recensement précédent (Recensement de 2001). Pour faciliter la totalisation des données du Recensement de 2006 selon les SDR du Recensement de 2001, les points représentatifs des îlots de diffusion de 2006 sont superposés sur les limites des SDR du recensement précédent. Au moins un îlot de diffusion doit être couplé à chacune des SDR du recensement précédent. Dans quelques cas, l'appariement n'est pas exact, c'est-à-dire que certains îlots de diffusion chevauchent les limites de deux SDR ou plus du recensement précédent ou plus mais ne peuvent être couplés qu'à une seule de ces SDR. Dans ces cas, on applique la méthode de l'ajustement optimal pour que le point représentatif d'au moins un îlot de diffusion soit couplé à chacune des SDR du recensement précédent. On peut ainsi produire des totalisations assez exactes des données du Recensement de 2006 pour les subdivisions de recensement en vigueur au 1er janvier 2001, date de référence géographique pour le Recensement de 2001.

Se reporter aux définitions connexes de date de référence géographique; îlot de diffusion (ID); point représentatif et subdivision de recensement (SDR).

Changements antérieurs au recensement courant :

Sans objet

Unités géographiques : Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Partie A – Définition en langage simple :

Sans objet

Partie B – Définition détaillée :

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement plutôt urbaines (villes, villages, etc.) qui ont été groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

Recensements : 2006, 2001, 1996, 1991, 1986, 1981, 1976, 1971, 1966

Remarques :

Pour délimiter les subdivisions de recensement unifiées au sein des divisions de recensement (DR), il faut appliquer les critères ci-après :

1. Une subdivision de recensement (SDR) dont la superficie des terres est supérieure à 25 kilomètres carrés peut constituer une SRU à elle seule. Les subdivisions de recensement dont la superficie des terres est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une subdivision de recensement de plus grande taille.
2. Une subdivision de recensement dont la superficie des terres est supérieure à 25 kilomètres carrés et qui est entourée par une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre est habituellement incluse dans la SRU formée par la subdivision de recensement qui l'entoure.
3. Une subdivision de recensement comptant plus de 100 000 habitants d'après le recensement précédent constitue généralement une SRU à elle seule.
4. Le nom attribué à la subdivision de recensement unifiée est en général le nom de la subdivision de recensement, parmi toutes celles qui la composent, dont la superficie des terres est la plus grande.

Le code géographique attribué à chaque subdivision de recensement unifiée correspond au code de sept chiffres de la Classification géographique type (CGT) désignant l'une des SDR composantes, habituellement celle qui présente la plus grande superficie des terres (la figure 24 est un exemple hypothétique). Cette méthode d'attribution des codes fait en sorte que le code de SRU est unique dans l'ensemble du Canada. Par exemple :

Code de PR-DR-SRU	Nom de la SRU
24 32 045	Plessisville (Qc)
35 32 045	Blandford-Blenheim (Ont.)

Figure 24 Exemple de subdivisions de recensement unifiées (SRU) et de subdivisions de recensement (SDR)

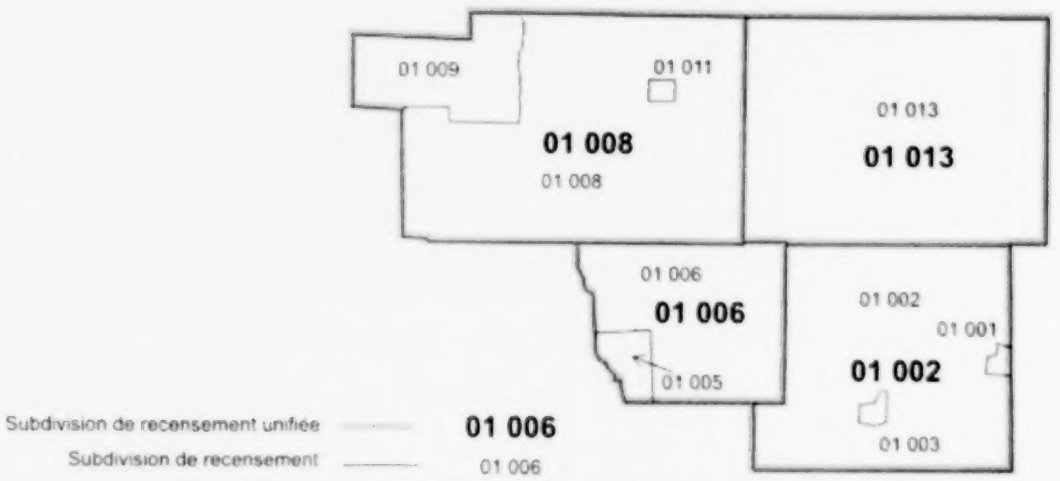

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

Le tableau 1 dans l'Introduction donne le nombre de subdivisions de recensement unifiées selon la province et le territoire.

Les SRU servent principalement à la diffusion des données du Recensement de l'agriculture. Elles constituent la base des régions agricoles de recensement en Saskatchewan. Dans toutes les autres provinces, les régions agricoles de recensement sont constituées de groupes de divisions de recensement.

Les SRU sont des unités géographiques relativement stables parce que leurs limites changent rarement; elles sont donc utiles pour effectuer une analyse longitudinale.

Se reporter aux définitions connexes de division de recensement (DR) et subdivision de recensement (SDR).

Changements antérieurs au recensement courant :

En 1991, les limites des SRU du Québec ont été considérablement modifiées, lorsque les divisions de recensement ont été restructurées afin que soient reconnues les « municipalités régionales de comté ».

Le terme « subdivision de recensement unifiée » a été adopté en 1976. Auparavant, les SRU étaient désignées par le terme « code de référence ».

Annexe A Contenu du questionnaire du recensement et variables dérivées depuis la Confédération

Contenu	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
Caractéristiques démographiques									
Nom	1871	X	X	X	X	X	X	X	X
Lien avec la Personne 1	1891	X	X	X	X	X	X	X	X
Date de naissance	1871	X	X	X	X	X	X	X	X
Sexe	1871	X	X	X	X	X	X	X	X
État matrimonial	1871	X	X	X	X	–	–	–	–
État matrimonial légal	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Union libre	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 1 an auparavant	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant	1961	X	X	X	X	X	X	X	X
Nombre de déménagements depuis le dernier recensement	–	X	–	–	–	–	–	–	–
Date du premier mariage	1941	X	–	X	–	–	–	–	–
Nombre d'enfants mis au monde	1941	X	–	X	–	X	–	–	–
Caractéristiques ethnoculturelles et linguistiques									
Connaissance des langues officielles	1901	X	–	X	X	X	X	X	X
Connaissance d'une langue non officielle	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Langue parlée à la maison	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Langue maternelle	1901	X	X	X	X	X	X	X	X
Langue de travail	–	–	–	–	–	–	–	X	X
Lieu de naissance	1871	X	–	X	X	X	X	X	X
Lieu de naissance des parents	1891	X	–	–	–	–	–	X	X
Citoyenneté	1901	X	–	X	X	X	X	X	X
Immigrant reçu	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Période/année d'immigration	1901	X	–	X	X	X	X	X	X
Origine ethnique	1871	X	–	X	X	X	X	X	X
Ascendance autochtone (perception du répondant)	–	–	–	–	X	–	–	–	–
Indien inscrit ou Indien des traités	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Bande indienne/Première nation	–	–	–	–	–	X	X	X	X

Contenu	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
Identité autochtone (question unique))	–	–	–	–	–	–	X	X	X
Identité autochtone (dérivée)	–	–	–	–	–	–	X	X	X
Groupe de population	–	–	–	–	–	–	X	X	X
Population de minorités visibles (dérivée)	–	–	–	X	X	X	X	X	
Religion (habituellement posée aux 10 ans)	1871	X	–	X	–	X	–	X	–
Limitations/difficultés/ réductions d'activité									
À la maison	–	–	–	–	X	X	X	X	X
À l'école ou au travail	–	–	–	–	X	X	X	X	X
Dans d'autres activités	–	–	–	–	X	X	X	X	X
Incapacités ou handicaps de longue durée	–	–	–	–	X	X	X	–	–
Difficulté à accomplir des activités de la vie quotidienne	–	–	–	–	–	–	–	X	X
Scolarité									
Plus haut niveau atteint à l'école primaire ou secondaire	1941	X	X	X	X	X	X	X	–
Années de scolarité (université)	–	–	X	X	X	X	X	X	–
Années de scolarité (autres)	–	–	X	X	X	X	X	X	–
Fréquentation scolaire	1871	X	X	X	–	X	X	X	X
Grades universitaires	–	–	X	X	X	X	X	X	X
Cours de formation professionnelle suivi à plein temps et terminé (3 mois ou plus)	1971	X	–	–	–	–	–	–	–
Province des études primaires ou secondaires (ou à l'extérieur du Canada)	1971	X	–	–	–	–	–	–	–
Principal domaine d'études (PDE)	–	–	–	–	X	X	X	X	X
Principal domaine d'études (CPE)	–	–	–	–	–	–	–	–	X
Diplôme d'études secondaires	–	–	–	X	X	X	X	X	X
Province, territoire ou pays où le plus haut certificat, diplôme ou grade (supérieur au niveau secondaire) a été obtenu	–	–	–	–	–	–	–	–	X
Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers, d'un collège, cégep, ou autre établissement non universitaire	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Plus haut certificat, diplôme ou grade	1961	X	X	X	X	X	X	X	X

Contenu	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
Activités sur le marché du travail									
Heures réelles travaillées au cours de la dernière semaine	1951	X	X	X	X	X	X	X	X
Nombre d'heures travaillées habituellement chaque semaine	1911	X	–	–	–	–	–	–	–
Date du dernier travail	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Industrie	1901	X	–	X	X	X	X	X	X
Profession	1871	X	–	X	X	X	X	X	X
Catégorie de travailleurs	1891	X	–	X	X	X	X	X	X
Nombre de semaines travaillées au cours de l'année de référence	1911	X	–	X	X	X	X	X	X
Travail à plein temps ou à temps partiel	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Mise à pied temporaire ou absence du travail	–	X	X	X	X	X	X	X	X
Nouvel emploi débutant dans quatre semaines ou moins	–	–	X	X	X	X	X	X	X
Recherche d'un emploi au cours des quatre dernières semaines	1961	X	X	X	X	X	X	X	X
Prêt(e) à travailler	–	–	X	X	X	X	X	X	X
Forme juridique	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Déplacement domicile-travail									
Lieu de travail	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Moyen de transport utilisé pour se rendre au travail	–	–	–	–	–	–	X	X	X
Revenu									
Revenu pour l'année civile ayant précédé l'année de recensement	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Salaires et traitements	1901	X	–	X	X	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome non agricole	1961	X	–	X	X	X	X	X	X
Revenu net provenant d'un travail autonome agricole	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Allocations familiales	–	X	–	X	X	X	–	–	–
Crédits d'impôt fédéral pour enfants/prestations fiscales fédérales pour enfants	–	–	–	–	X	X	X	X	X

Contenu	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) et supplément de revenu garanti (SRG)	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada (RRQ/RPC)	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Prestations d'assurance-emploi	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Autre revenu provenant de sources publiques	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Intérêts et dividendes	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Autre revenu de placements	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Pensions de retraite et rentes	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Autre revenu en espèces	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Travail non rémunéré									
Heures consacrées aux travaux ménagers, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X	X	X
Heures consacrées à s'occuper des enfants, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X	X	X
Heures consacrées à offrir des soins ou de l'aide aux personnes âgées, sans rémunération, la semaine dernière	–	–	–	–	–	–	X	X	X
Famille et ménage									
Exploitant agricole	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Soutien(s) du ménage	–	–	–	X	X	X	X	X	X
Chef de ménage (Personne 1)	1941	X	X	X	X	X	X	X	X
Chef de famille	1921	X	–	–	–	–	–	–	–
Mode d'occupation (possédé/loué)	1921	X	X	X	X	X	X	X	X
Mode d'occupation (condominium)	–	–	–	X	X	X	X	X	X
Mode d'occupation (logement de bande)	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Existence d'une hypothèque	1941	X	–	X	X	X	X	X	X
Détenteur de la première hypothèque	–	X	–	–	–	–	–	–	–
Nombre de personnes par ménage	–	X	X	X	X	X	X	X	X
Coûts d'habitation – Locataire	1941	X	–	X	X	X	X	X	X

Contenu	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
Paiement de loyer réduit (p. ex., logement subventionné par le gouvernement)	–	X	–	–	–	–	–	–	–
Automobiles disponibles pour usage personnel	1941	X	–	–	–	–	–	–	–
Propriétaire d'une maison de villégiature	–	X	–	–	–	–	–	–	–
Principaux appareils ménagers	1931	X	–	–	–	–	–	–	–
Paiements annuels									
• électricité	–	X	–	X	X	X	X	X	X
• huile (mazout), gaz, charbon, bois, etc.	–	X	–	X	X	X	X	X	X
• eau	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Coûts d'habitation – Propriétaire									
• hypothèque	–	–	–	X	X	X	X	X	X
• impôt foncier	–	–	–	X	X	X	X	X	X
• condominium (copropriété)	–	–	–	X	X	X	X	X	X
• frais de condominium	–	–	–	–	–	X	X	X	X
Logement									
Nombre de pièces	1941	X	–	X	X	X	X	X	X
Nombre de chambres à coucher	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Nombre de salles de bain	–	–	–	X	–	–	–	–	–
Période de construction	1941	X	–	X	X	X	X	X	X
État du logement	–	–	–	X	–	X	X	X	X
Type de logement	1941	X	X	X	X	X	X	X	X
Valeur du logement	1941	X	–	X	X	X	X	X	X
Nombre de logements dans l'immeuble	1941	X	–	–	–	–	–	–	–
Garage	–	X	–	–	–	–	–	–	–
Eau courante dans le logement	1941	X	–	–	–	–	–	–	–
Baignoire ou douche	1941	X	–	–	–	–	–	–	–
Toilettes avec chasse d'eau dans l'immeuble	1941	X	–	–	–	–	–	–	–
Logement inoccupé (raison de l'inoccupation)	–	–	X	–	X	–	–	–	–
Logement saisonnier/marginal	–	–	–	X	X	X	X	X	X
Durée d'occupation	1941	X	–	X	–	–	–	–	–

Contenu	Posées pour la première fois, recensements (avant 1971)	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006
Source d'alimentation en eau	–	X	–	–	–	–	–	–	–
Méthode d'évacuation des eaux usées	–	X	–	–	–	–	–	–	–
Système de chauffage principal	1941	X	–	X	X	–	–	–	–
Principal combustible utilisé pour :									
• la cuisson	–	X	–	–	–	–	–	–	–
• le chauffage	1941	X	–	X	X	–	–	–	–
• le chauffe-eau	–	X	–	X	–	–	–	–	–
Couverture									
Personnes non inscrites	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Liste des membres du ménage	–	X	–	–	–	X	X	X	X
Nombre de résidents temporaires	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Nombre de résidents habituels	–	X	–	X	X	X	X	X	X
Autre									
Service de guerre	1951	X	–	–	–	–	–	–	–

Source: Recensement du Canada de 2006

Symboles :
- : sans objet
x : pertinent

Annexe B Qualité des données, échantillonnage et pondération, confidentialité et arrondissement aléatoire

Qualité des données

Généralités

Le Recensement de 2006 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect de normes élevées au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Les utilisateurs des données du recensement doivent savoir que ces erreurs existent et doivent avoir une idée générale de leurs principales composantes afin d'être en mesure de déterminer l'utilité des données produites et d'évaluer les risques qu'ils courent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation du matériel d'enquête jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent par hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas d'erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un « biais » dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreurs sont les suivants :

- les erreurs de couverture qui se produisent lorsqu'on oublie des logements ou des personnes, qu'on les dénombre à tort ou qu'on les compte plus d'une fois;

- les erreurs dues à la non-réponse qui surviennent lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses d'un certain nombre de ménages ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison ou bien lorsqu'on n'a pu obtenir de réponses pour un certain nombre de questions dans un questionnaire rempli;

- les erreurs de réponse qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse ou s'est tout simplement trompé de case de réponse;

- les erreurs de traitement qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment lors du codage, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; lors de la saisie des données, lorsque les réponses figurant au questionnaire du recensement sont transférées dans un format électronique par un système de reconnaissance optique de caractères ou par des préposés à l'entrée de données; lors de l'imputation, lorsqu'une réponse « valide », mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou « invalide » (« valide » et « invalide » renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);

- les erreurs d'échantillonnage qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages. Ces erreurs résultent du fait que les réponses à ces questions supplémentaires, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des réponses qu'on aurait obtenues si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement

à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur parce que des personnes ou des logements ont été omis, dénombrés à tort ou comptés plus d'une fois.

L'omission de logements ou de personnes se traduit par un sous-dénombrement. Des logements peuvent être oubliés en raison soit d'une mauvaise interprétation des limites des unités de collecte (UC), soit qu'ils n'ont pas l'apparence de logements ou soit qu'ils semblent inhabitables. Des personnes peuvent être omises parce que leur logement est omis ou classé comme inoccupé, ou parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure sur le questionnaire. Enfin, certaines personnes peuvent être omises parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

Le dénombrement erroné ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un surdénombrement. Il peut y avoir surdénombrement de logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements (dénombrement erroné), lorsqu'il existe une certaine ambiguïté au sujet des limites des unités de collecte (UC) ou lorsque des unités d'habitation (par exemple, des chambres) sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un seul logement (double compte). Les personnes peuvent être comptées plus d'une fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers de la population du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

Pour le Recensement de 2006, trois études permettent de mesurer l'erreur de couverture. Au cours de l'Enquête sur la classification des logements, les logements initialement listés comme inoccupés étaient revisités pour vérifier qu'ils étaient effectivement inoccupés le jour de recensement. Parallèllement, les logements classés comme non répondants au recensement étaient revisités pour déterminer le nombre de résidents habituels et leurs caractéristiques. Les chiffres définitifs du recensement des logements et des particuliers ont été ajustés pour compenser les logements qui étaient classés inoccupés par erreur. Il se peut aussi que les chiffres du recensement étaient ajustés pour les logements classés comme non répondants. En dépit de ces ajustements, les chiffres définitifs peuvent tout de même être entachés d'un certain sous-dénombrement. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes (plus particulièrement ceux de sexe masculin) et les personnes récemment immigrées. L'Étude de la contre-vérification des dossiers permet de mesurer le sous-dénombrement résiduel pour le Canada, de même que pour chaque province et chaque territoire. L'Étude sur le surdénombrement a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de l'Étude de la contre-vérification des dossiers et de l'Étude sur le surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

Autres erreurs non dues à l'échantillonnage

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, d'autres erreurs influent sur les caractéristiques de ces unités.

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire y a été posté ou livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y ait des questions laissées sans réponse. Des efforts sont déployés afin d'obtenir un questionnaire le plus complet possible. Une fois les questionnaires saisis, une analyse est faite pour détecter les cas spécifiques de non-réponses partielles et des suivis par interview sont tentés afin d'obtenir l'information manquante. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte, c'est-à-dire d'erreurs

dues à la non-réponse. Bien que les réponses manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chacune d'elles par la réponse correspondante figurant dans un enregistrement « similaire », il est possible que certaines erreurs d'imputation s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure introduit un biais dû à la non-réponse.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Il est aussi possible que le répondant ait inscrit sa réponse au mauvais endroit sur le questionnaire. Ces erreurs sont désignées sous le nom d'erreurs de réponse. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire parce que les répondants ont fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs qui ont rempli certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou qui ont effectué le suivi pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du recensement nécessitent une réponse en toutes lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des erreurs de codage se produisent lorsque la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire, ou lorsque la liste des codes est longue (p. ex., principal domaine d'études, lieu de travail). L'étape formelle du contrôle qualitatif (CQ) permet de cerner et de rectifier les erreurs de codage et d'en réduire le nombre. Un échantillon continu des réponses est codé indépendamment une deuxième fois. La résolution des incohérences entre les premier et deuxième codages détermine la nécessité, s'il y a lieu, de coder de nouveau l'unité de travail. Les tâches de codage du recensement sont maintenant automatisées, ce qui a pour conséquence de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont balayés et saisis dans un fichier informatique. Afin de s'assurer que le nombre d'erreurs de saisies de données se retrouve en deçà des seuils admissibles, un échantillon des champs est prélevé et ressaisi. Une analyse des deux saisies est faite. Les résultats insatisfaisants sont identifiés, corrigés et des mesures correctives sont faites au système afin de minimiser leur occurrence.

Une fois saisies, les données font l'objet de vérifications qui consistent à les soumettre à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. À l'étape de l'imputation, on substitue à ces dernières des réponses déduites à partir des autres données de l'enregistrement ou des réponses tirées d'un enregistrement donneur similaire. L'imputation permet d'obtenir une base de données complète dont les données correspondent aux chiffres du recensement et facilitent les analyses multidimensionnelles. Même si des erreurs peuvent être introduites à l'étape de l'imputation, les méthodes utilisées ont fait l'objet de tests rigoureux visant à réduire au minimum les erreurs systématiques.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du Recensement de 2006. Ainsi, on a calculé les taux de non-réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel d'erreurs dues à la non-réponse et d'autres types d'erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du Recensement de 2006 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques « stables » (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle et le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du Recensement de 2006 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du Recensement de 2001.

Erreurs d'échantillonnage

Les estimations obtenues en pondérant les réponses recueillies auprès d'un échantillon sont susceptibles d'être entachées d'erreurs en raison de la répartition des caractéristiques au sein de l'échantillon, qui n'est généralement pas identique à la répartition correspondante au sein de la population dans laquelle l'échantillon a été prélevé.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage variera en fonction de la rareté relative de la caractéristique étudiée au sein de la population. Lorsque la valeur contenue dans la case est élevée, cette erreur sera relativement faible proportionnellement à cette valeur. Lorsque la valeur contenue dans la case est faible, cette erreur sera relativement importante proportionnellement à cette valeur.

L'erreur susceptible d'être introduite par l'échantillonnage est d'ordinaire exprimée sous forme d'« erreur type ». Il s'agit de la racine carrée de la moyenne, calculée pour l'ensemble des échantillons de même taille prélevés selon le même plan d'échantillonnage, des carrés de l'écart de l'estimation obtenue à partir de l'échantillon par rapport à la valeur pour l'ensemble de la population.

Le tableau ci-dessous fournit des mesures approximatives de l'erreur type due à l'échantillonnage des données obtenues à partir du questionnaire complet (2B). Ces mesures sont données uniquement à titre indicatif.

Erreur type approximative due à l'échantillonnage pour les données-échantillon du Recensement de 2006

Valeur contenue dans la case	Erreur type approximative
50 ou moins	15
100	20
200	30
500	45
1 000	65
2 000	90
5 000	140
10 000	200
20 000	280
50 000	450
100 000	630
500 000	1 400

Les utilisateurs souhaitant déterminer l'erreur d'échantillonnage approximative pour une case de données dont la valeur a été obtenue à partir de l'échantillon de 20 % doivent choisir l'erreur type correspondant à l'entrée dans la colonne « Valeur contenue dans la case » ci-dessus qui se rapproche le plus du chiffre de personnes, de ménages ou de familles qui figure dans la case de données de la totalisation en cause. En utilisant la valeur ainsi obtenue pour l'erreur type, l'utilisateur peut, en général et à juste titre, être certain que la valeur réelle pour la population dénombrée (ne tenant pas compte des formes d'erreurs autres que l'erreur d'échantillonnage) ne s'écarte pas de la valeur contenue dans la case dans une proportion supérieure ou inférieure à trois fois l'erreur type (p. ex., si la valeur contenue dans la case est 1 000, la fourchette à l'intérieur de laquelle se situe la valeur réelle serait de 1 000 ± [3 x 65] ou de 1 000 ± 195).

Les erreurs types données dans le tableau ci-dessus ne s'appliquent pas aux totaux de population, de logements, de ménages ou de familles pour les régions géographiques en discussion (voir Échantillonnage et pondération ci-dessous). On peut déterminer l'effet de l'échantillonnage pour ces valeurs en les comparant à celles des produits correspondants contenant des données intégrales.

Il est à noter que l'effet du plan d'échantillonnage et de la méthode de pondération utilisés dans le cadre du Recensement de 2006 variera d'une caractéristique à l'autre et d'une région géographique à l'autre. Il est donc possible que les valeurs de l'erreur type données dans le tableau ci-dessus sous-estiment ou surestiment l'erreur attribuable à l'échantillonnage.

Échantillonnage et pondération

Les données du Recensement de 2006 sont soit des données intégrales (c'est-à-dire recueillies auprès de l'ensemble des ménages), soit des données-échantillon que l'on a pondérées pour obtenir des estimations pour l'ensemble de la population. Les données obtenues à partir du questionnaire complet (2B) étaient recueillies auprès d'un échantillon aléatoire de 20 % des ménages. Tous les en-têtes de tableaux sont annotés en conséquence. On notera que, dans les réserves indiennes et les régions éloignées, toutes les données ont été recueillies auprès de l'ensemble de la population.

Il est possible que, pour une région géographique donnée, le total ou le total partiel pondéré de la population, des ménages, des logements ou des familles diffère du chiffre correspondant figurant dans les publications contenant des données intégrales. Ces variations sont attribuables à l'échantillonnage et au fait que les données intégrales n'excluent pas les pensionnaires d'établissements institutionnels, contrairement aux données-échantillon.

Confidentialité et arrondissement aléatoire

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de « 5 » et, dans certains cas, de « 10 ». Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Les utilisateurs doivent savoir que les totaux et les marges sont arrondis séparément et qu'ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100 %. Les statistiques d'ordre (médiane, quartiles, percentiles, etc.) ainsi que les mesures de dispersion comme l'erreur type sont calculées de la façon habituelle. Lorsqu'une statistique est définie comme le quotient de deux nombres (c'est le cas pour des moyennes, des pourcentages et des proportions), les deux nombres sont arrondis avant d'effectuer la division. S'il s'agit de revenu, de dépenses de propriété, de valeur du logement, d'heures travaillées, de semaines travaillées ou d'âge, la somme est définie comme le produit de la moyenne par la fréquence pondérée arrondie. Sinon, c'est la somme pondérée qui est arrondie. Il faut noter que la distorsion importante peut résulter de l'arrondissement aléatoire dans le cas des cases de faible valeur. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés. De plus, une statistique est supprimée si le nombre actuel d'enregistrements ayant servi au calcul est inférieur à 4 ou si la somme du poids de ces enregistrements est inférieure à 10. En outre, dans le cas de valeurs exprimées en dollars, la statistique est supprimée si l'étendue des valeurs est trop petite ou si toutes les valeurs sont inférieures, en valeur absolue, à un certain seuil. De plus, toujours dans le contexte des valeurs exprimées en dollars, la statistique est supprimée si une valeur exprimée en dollars est trop grande comparée aux autres.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté la technique de la suppression des régions, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

Dans le cadre de la suppression des régions, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 40 personnes;

- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 40 personnes, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon.

Il y a quelques exceptions à ces règles :

- les données renfermant une répartition du revenu et les statistiques connexes sont supprimées si la population de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, est inférieure à 250 personnes selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, ou encore si le nombre de ménages privés est inférieur à 40, selon la base de données-échantillon;

- les données renfermant une répartition du lieu du travail et les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 40, selon la base de données-échantillon. Si ces données incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes, toujours selon la base de données-échantillon;

- les totalisations traitant à la fois du lieu de travail et du lieu de résidence ainsi que les statistiques connexes sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 40 selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon est inférieure à 40 personnes. Si ces totalisations incluent, en plus, une répartition du revenu, le seuil est changé à 250 personnes dans tous les cas et les totalisations sont supprimées si le nombre de ménages privés dans la région du lieu de résidence est inférieur à 40;

- si les données sont totalisées à partir de la base de données intégrales et se réfèrent aux codes postaux de six caractères ou encore à des regroupements d'îlots de diffusion ou de côtés d'îlots, elles sont supprimées si la population totale de la région est inférieure à 100 personnes;

- si les données sont totalisées à partir de la base de données-échantillon et se réfèrent aux codes postaux de six caractères ou encore à des regroupements d'îlots de diffusion ou de côtés d'îlots, elles sont supprimées si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, et selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes;

- si les données se réfèrent à des regroupements d'îlots de diffusion ou de côtés d'îlots, et renferment le lieu de travail, elles sont supprimées si le nombre de personnes occupées dans la région est inférieur à 100 selon la base de données-échantillon;

- si les données se réfèrent à des regroupements d'îlots de diffusion ou de côtés d'îlots, et renferment, à la fois, le lieu de travail et le lieu de résidence, elles sont supprimées si le nombre total de personnes occupées dans la région est inférieur à 100 selon la base de données-échantillon ou si la population totale de la région, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, selon la base de données intégrales ou la base de données-échantillon, est inférieure à 100 personnes.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié.

La technique de suppression est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c'est-à-dire la série des Profils, les tableaux croisés de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la qualité des données du recensement, veuillez communiquer avec la Division des méthodes d'enquêtes sociales, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), Canada K1A 0T6, ou en composant le 613-951-4783.

Annexe C Comparaison des origines ethniques diffusées en 2006, 2001 et 1996

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Origines des îles britanniques		
Anglais	Anglais	Anglais
Cornique	Britannique, n.i.a.	Britannique, n.i.a.
Écossais	Écossais	Écossais
Gallois	Gallois	Gallois
Irlandais	Irlandais	Irlandais
Mannois	Britannique, n.i.a.	Britannique, n.i.a.
Îles britanniques, n.i.a.	Britannique, n.i.a.	Britannique, n.i.a.
Origines françaises		
Acadien	Acadien	Acadien
Français	Français	Français
Origines autochtones		
Indien de l'Amérique du Nord	Indien de l'Amérique du Nord	Indien de l'Amérique du Nord
Inuit	Inuit	Inuit
Métis	Métis	Métis
Autres origines nord-américaines		
Américain	Américain	Américain
Canadien	Canadien	Canadien
Néo-écossais	Autres groupes provinciaux ou régionaux	Canadien
Ontarien	Autres groupes provinciaux ou régionaux	Canadien
Québécois	Québécois	Québécois
Terre-Neuvien	Terre-Neuvien	Canadien
Autres groupes provinciaux ou régionaux	Autres groupes provinciaux ou régionaux	Canadien
Origines des Caraïbes		
Antiguais	Antiguais	Antiguais
Antillais britannique	Antillais britannique	Antillais britannique
Bahamien	Bahamien	Bahamien
Barbadien	Barbadien	Barbadien
Bermudien	Bermudien	Bermudien
Cubain	Cubain	Cubain
Dominicain, n.d.a.	Dominicain, n.d.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Grenadien	Grenadien	Grenadien
Guyanais	Guyanais	Guyanais
Haïtien	Haïtien	Haïtien
Indien caraïbe (Caribe)	Carib	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Jamaïquain	Jamaïquain	Jamaïquain
Kittien/Névicien	Kitticien/Névicien	Kitticien/Névicien
Martiniquais	Martiniquais	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Montserratien	Origines des Caraïbes, n.i.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Portoricain	Porto Ricain	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Saint-Lucien	Saint-Lucien	Saint-Lucien
Saint-Vincentais/Grenadin	Saint-Vincentais/Grenadin	Saint-Vincentais/Grenadin
Trinidadien/Tobagonien	Trinidadien/Tobagonien	Trinidadien/Tobagonien
Origines des Caraïbes, n.i.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a.	Origines des Caraïbes, n.i.a.

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud		
Argentin	Argentin	Argentin
Autochtone de l'Amérique centrale et du sud	Indien de l'Amérique centrale et du sud	Indien de l'Amérique centrale et du Sud
Bélizien	Origines du Belize	Origines des Caraïbes, n.i.a.
Bolivien	Bolivien	Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.
Brésilien	Brésilien	Brésilien
Chilien	Chilien	Chilien
Colombien	Colombien	Colombien
Costaricain	Costaricien	Costaricain
Équatorien	Équatorien	Équatorien
Guatémaltèque	Guatémaltèque	Guatémaltèque
Hispanique	Hispanique	Hispanique
Hondurien	Hondurien	Hondurien
Maya	Maya	Indien de l'Amérique centrale et du Sud
Mexicain	Mexicain	Mexicain
Nicaraguayen	Nicaraguayen	Nicaraguayen
Panaméen	Panamien	Panamien
Paraguayen	Paraguayen	Paraguayen
Péruvien	Péruvien	Péruvien
Salvadorien	Salvadorien	Salvadorien
Uruguayen	Uruguayen	Uruguayen
Vénézuélien	Vénézuélien	Vénézuélien
Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.	Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud, n.i.a.
Origines européennes		
Origines d'Europe occidentale		
Allemand	Allemand	Allemand
Autrichien	Autrichien	Autrichien
Belge	Belge	Belge
Flamand	Flamand	Flamand
Frison	Frison	Frison
Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)	Hollandais (Néerlandais)
Luxembourgeois	Luxembourgeois	Luxembourgeois
Suisse	Suisse	Suisse
Origines d'Europe septentrionale		
Finlandais	Finlandais	Finlandais
Origines scandinaves		
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.i.a.	Scandinave, n.i.a.
Origines d'Europe orientale		
Origines baltiques		
Estonien	Estonien	Estonien
Letton	Letton	Letton
Lituanien	Lituanien	Lithuanien
Biélorusse	Biélorusse	Biélorussien
Origines tchèques et slovaques		

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Tchécoslovaque	Tchécoslovaque	Tchécoslovaque
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Hongrois (Magyar)	Hongrois (Magyar)	Hongrois (Magyar)
Polonais	Polonais	Polonais
Roumain	Roumain	Roumain
Russe	Russe	Russe
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Origines sud-européennes		
Albanais	Albanais	Albanais
Bosniaque	Bosniaque	Bosniaque
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Cypriote	Cypriote	Cypriote
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Grec	Grec	Grec
Italien	Italien	Italien
Kosovar	Kosovar	Albanais
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Maltais	Maltais	Maltais
Monténégrin	Monténégrin	Yougoslave, n.i.a.
Portugais	Portugais	Portugais
Serbe	Serbe	Serbe
Sicilien	Sicilien	Italien
Slovène	Slovène	Slovène
Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.	Yougoslave, n.i.a.
Autres origines européennes		
Basque	Basque	Basque
Juif	Juif	Juif
Slave (d'Europe)	Slave (d'Europe)	Slave (d'Europe)
Tzigane	Tzigane	Tzigane
Européen, n.i.a.	Européen, n.i.a.	Européen, n.i.a.
Origines africaines		
Africain de l'Est	Africain de l'Est	Africain de l'Est
Afrikaner	Afrikaner	Sud-Africain
Akan	Akan	Ghanéen
Amhara	Éthiopien	Éthiopien
Angolais	Angolais	Africain (Noir), n.i.a.
Ashanti	Ashanti	Ghanéen
Bantou	Noir africain, n.i.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Burundais	Burundais	Burundais
Camerounais	Camerounais	Africain (Noir), n.i.a.
Congolais (Zaïrois)[3]	Zaïrois[3]	Zaïrois
Congolais, n.d.a.[3]	Congolais, n.d.a.[3]	Africain (Noir), n.i.a.
Dinka	Noir africain, n.i.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Érythréen	Érythréen	Érythréen
Éthiopien	Éthiopien	Éthiopien
Gabonais	Noir africain, n.i.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Gambien	Noir africain, n.i.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Ghanéen	Ghanéen	Ghanéen
Guinéen, n.d.a.	Guinéen, n.d.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Harari	Éthiopien	Éthiopien
Ibo	Ibo	Nigérian

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Ivoirien	Ivoirien	Africain (Noir), n.i.a.
Kényan	Kényan	Kényan
Malgache	Malgache	Autres Africains, n.i.a.
Malien	Malien	Africain (Noir), n.i.a.
Mauricien	Mauricien	Mauricien
Nigérian	Nigérian	Nigérian
Noir[1,2]	Noir[1,2]	Noir[1]
Oromo	Oromo	Éthiopien
Ougandais	Ougandais	Ougandais
Peulh	Noir africain, n.i.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Rwandais	Rwandais	Rwandais
Sénégalais	Sénégalais	Africain (Noir), n.i.a.
Seychellois	Seychellois	Autres Africains, n.i.a.
Sierra-Léonais	Sierra Leone	Africain (Noir), n.i.a.
Somalien	Somalien	Somalien
Sud-Africain	Sud-Africain	Sud-Africain
Soudanais	Soudanais	Soudanais
Tanzanien	Tanzanien	Tanzanien
Tchadien	Noir africain, n.i.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Tigréen	Éthiopien	Éthiopien
Togolais	Togolais	Africain (Noir), n.i.a.
Yoruba	Yoruba	Nigérian
Zambien	Noir africain, n.i.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Zimbabwéen	Zimbabwéen	Africain (Noir), n.i.a.
Zulu	Noir africain, n.i.a.	Africain (Noir), n.i.a.
Africain, n.i.a.[2]	Noir africain, n.i.a.; Africain, n.i.a.[2]	Autres Africains, n.i.a.
Origines arabes		
Égyptien	Égyptien	Égyptien
Irakien	Irakien	Irakien
Jordanien	Jordanien	Jordanien
Koweïtien	Koweïtien	Arabe, n.i.a.
Libanais	Libanais	Libanais
Libyen	Libyen	Arabe, n.i.a.
Origines du Maghreb		
Algérien	Algérien	Algérien
Berbère	Berbère	Berbère
Marocain	Marocain	Marocain
Tunisien	Tunisien	Tunisien
Maghrébin, n.i.a.	Maghrébin, n.i.a.	Maghrébin, n.i.a.
Palestinien	Palestinien	Palestinien
Saoudien	Saoudien	Arabe, n.i.a.
Syrien	Syrien	Syrien
Yéménite	Yéménite	Arabe, n.i.a.
Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.	Arabe, n.i.a.

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Origines d'Asie occidentale		
Afghan	Afghan	Afghan
Arménien	Arménien	Arménien
Assyrien	Assyrien	Arabe, n.i.a.
Azerbaïdjanais	Azerbaïdjanais	Asiatique occidental, n.i.a.
Géorgien	Géorgien	Russe
Iranien	Iranien	Iranien
Israélien	Israélien	Israélien
Kurde	Kurde	Kurde
Pachtoune	Pachtoune	Afghan
Tatar	Tartare	Afghan
Turc	Turc	Turc
Asiatique occidental, n.i.a.	Asiatique occidental, n.i.a.	Asiatique occidental, n.i.a.
Origines sud-asiatiques		
Bangladeshi	Bangladeshi	Bangladeshi
Bengali	Bengali	Bengali
Origines du Cachemire	Origines du Cachemire	Sud-Asiatique, n.i.a.
Cingalais	Cingalais	Cingalais
Origines de Goa	Origines de Goa	Origines de Goa
Gujarati	Gujarati	Gujarati
Indien de l'Inde[1]	Indien de l'Inde[1]	Indien de l'Inde[1]
Pakistanais	Pakistanais	Pakistanais
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Népalais	Népalais	Sud-Asiatique, n.i.a.
Sri-Lankais	Sri-Lankais	Sri-Lankais
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Sud-Asiatique, n.i.a.	Sud-Asiatique, n.i.a.	Sud-Asiatique, n.i.a.
Origines asiatiques d'Est et du Sud-Est		
Birman	Birman	Birman
Cambodgien	Cambodgien	Cambodgien
Chinois	Chinois	Chinois
Coréen	Coréen	Coréen
Hmong	Hmong	Asiatique de l'Est ou du Sud-Est, n.i.a.
Indonésien	Indonésien	Indonésien
Japonais	Japonais	Japonais
Khmer	Khmer	Cambodgien
Laotien	Laotien	Laotien
Malaisien	Malaisien	Malaisien
Mongol	Mongol	Mongol
Philippin	Philippin	Philippin
Singapourien	Asiatique de l'Est et du Sud-Est, n.i.a.	Asiatique de l'Est et du Sud-Est, n.i.a.
Taïwanais	Taïwanais	Taïwanais
Thaïlandais	Thaïlandais	Thaïlandais
Tibétain	Tibétain	Tibétain
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Asiatique de l'Est et du Sud-Est, n.i.a.	Asiatique de l'Est et du Sud-Est, n.i.a.	Asiatique de l'Est ou du Sud-Est, n.i.a.
Asiatique, n.d.a.	Asiatique, n.d.a.	Asiatique, n.i.a.

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Origines de l'Océanie		
Australien	Australien	Australien
Néo-Zélandais	Néo-Zélandais	Néo-Zélandais
Origines des îles du Pacifique		
Fidjien	Fidjien	Fidjien
Hawaïen	Hawaïen	Polynésien
Maori	Maori	Polynésien
Polynésien	Polynésien	Polynésien
Samoan	Polynésien	Polynésien
Insulaire des îles du Pacifique, n.i.a.	Insulaire des îles du Pacifique, n.i.a.	Origines des îles du Pacifique, n.i.a.

Nota :

n.i.a. = non incluses ailleurs
n.d.a. = non déclarées ailleurs

1. Certains recensés peuvent fournir une réponse très précise à la question du recensement sur l'origine ethnique alors que d'autres se contentent de donner une réponse plus générale. Cela signifie que deux recensés ayant la même ascendance ethnique peuvent donner des réponses différentes et, par conséquent, être classés dans des catégories d'origine ethnique différentes. Par exemple, un recensé peut indiquer l'origine ethnique « Indien de l'Inde » alors qu'un autre recensé, ayant des antécédents semblables, pourrait répondre « Pendjabi » ou « Sud-Asiatique »; un recensé peut indiquer « Noir » là où un autre répondrait « Ghanéen » ou « Africain ». Par conséquent, les données sur l'origine ethnique sont très fluctuantes, et les chiffres se rapportant à certaines origines, comme « Indien de l'Inde » et « Noir », peuvent sembler inférieurs à ceux auxquels on s'attendait. L'utilisateur qui désire obtenir des chiffres sur des catégories de réponse plus générales devrait combiner les données sur plusieurs origines ethniques ou utiliser les chiffres de catégories ethniques comme « Origines sud-asiatiques » ou « Origines africaines ». (À noter, toutefois, que la catégorie « Origines africaines » ne doit pas être considérée comme l'équivalent du groupe de population ou de minorité visible « Noir », car il y a des personnes qui déclarent être d'origine africaine et qui indiquent faire partie d'un groupe de population ou d'une minorité visible autre que « Noir ». Inversement, beaucoup de personnes déclarent faire partie du groupe de population ou de minorité visible « Noir » et disent ne pas être d'origine africaine. Pour obtenir de l'information sur la population des groupes de population et des minorités visibles au Recensement de 2006, consulter les définitions pertinentes dans la présente publication.)

2. Au Recensement de 2006, les origines ethniques « Africain (Noir), n.i.a. » et « Africain, n.i.a. » utilisées en 2001 ont été combinées en un seul groupe : « Africain, n.i.a. ». Avant le Recensement de 2006, le groupe ethnique « Africain (Noir), n.i.a. » comprenait les réponses générales « Africain » de même que les réponses « Africain Noir » (inscrites sur une ligne du questionnaire du recensement) et les origines africaines non incluses ailleurs. En 2006, le groupe « Africain, n.i.a. » comprend les réponses générales « Africain » de même que les réponses indiquant des origines africaines non incluses ailleurs. Les réponses « Africain Noir » inscrites sur une ligne du questionnaire de 2006 ont été considérées comme des réponses multiples et ont été comptées à la fois dans «Noir » et dans « Africain, n.i.a. », une méthode conforme au traitement des réponses multiples «Africain » et « Noir » inscrites sur plus d'une ligne du questionnaire du Recensement de 2001 et lors des recensement précédents.

3. En raison des modifications apportées aux procédures relatives au traitement du recensement, les chiffres pour « Congolais (Zaïrois) » en 2006 et « Zaïrois » en 2001 ne sont pas directement comparables. Les chiffres pour « Congolais, n.d.a. » en 2006 et en 2001 ne sont également pas directement comparables. Les utilisateurs qui désirent analyser les modifications relatives à l'établissement de rapports entre ces origines au fil du temps devraient combiner les chiffres pour « Congolais (Zaïrois) » et « Congolais, n.d.a. » en 2006 et les comparer à ceux des chiffres combinés pour « Zaïrois » et « Congolais, n.d.a. » en 2001.

Sources : Statistique Canada, recensements 2006, 2001 et 1996.

Annexe D Comparabilité historique des données sur le déplacement domicile-travail

A. Changements conceptuels

Les données sur le déplacement domicile-travail recueillies en 1971, 1981, 1991, 1996, 2001 et 2006 sont généralement comparables. Toutefois, certaines modifications ont été apportées d'un recensement à l'autre.

1. Changements apportés à la question sur le lieu de travail

La question sur le lieu de travail a été posée à presque tous les recensements depuis 1971 et sa présentation est demeurée à peu près la même. Toutefois, certains changements ont été apportés au cours des années.

En 1991, une case a été ajoutée pour inscrire le code postal. Trois changements ont été apportés en 1996. La catégorie de réponse « Sans adresse de travail fixe » a été ajoutée aux catégories de réponses. La case pour la réponse écrite « Comté » a été supprimée après qu'un examen des résultats ait révélé que la plupart des personnes n'ont rien inscrit et qu'un grand nombre de recensés anglophones ont confondu « *county* » (comté) avec « *country* » (pays) et ont inscrit « Canada ». Des instructions plus claires ainsi qu'un exemple d'adresse de voirie complète ont été inclus pour aider les recensés à fournir une adresse de travail complète.

La question sur le lieu de travail de 2001 a été modifiée légèrement par l'ajout de l'expression « la plupart du temps ». La question se lit comme suit : « À quelle adresse cette personne travaillait-elle habituellement la plupart du temps? ».

2. Sans adresse de travail fixe

La catégorie « Sans adresse de travail fixe » n'existait pas en 1971. Les personnes qui n'avaient pas de lieu habituel de travail et ne devaient pas se présenter à un siège social ou à un entrepôt devaient donner l'adresse de l'endroit où elles travaillaient le plus souvent. Les personnes n'ayant pas d'adresse de travail fixe ont été incluses dans la catégorie des personnes ayant un lieu habituel de travail ou dans la catégorie « Non déclaré ». En 1971, 9,2 % des répondants ont été inclus dans la catégorie « Non déclaré », dont un grand nombre travaillaient dans l'industrie de la construction ou dans des industries du secteur primaire – soit les industries dans lesquelles travaillent une grande partie des personnes « sans adresse de travail fixe ».

En 1981 et en 1991, les personnes qui n'avaient pas d'adresse de travail fixe et qui ne devaient pas se présenter à un siège social ou à un entrepôt devaient inscrire « sans lieu habituel de travail » dans les cases prévues pour l'adresse. Toutefois, ces instructions n'apparaissaient pas dans le questionnaire mais dans le Guide du recensement. En 1996, une catégorie de réponse « Sans adresse de travail fixe » a été explicitement ajoutée à la question sur le lieu de travail, ce qui a permis de réduire le fardeau de réponse.

B. Modifications touchant le dépouillement

D'un recensement à l'autre, les modifications touchant chacune des étapes de la collecte et du dépouillement n'ont pas eu une forte incidence sur la comparabilité des données sur le déplacement domicile-travail. Toutefois, les utilisateurs devraient prendre note de certains changements apportés au processus de dépouillement.

1. Codage du lieu de travail

En 2006 et 2001 le lieu de travail des personnes qui travaillaient dans les régions métropolitaines de recensement ou les agglomérations de recensement est codé selon le point représentatif de côté d'îlot, d'îlot de diffusion ou de l'aire de diffusion. Le lieu de travail des personnes qui travaillaient à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement est codé selon le point représentatif de la subdivision de recensement.

Pour le Recensement de 2006, l'emplacement du lieu de travail est lié à un point représentatif qui figure dans l'Infrastructure des données spatiales (IDS). Pour le Recensement de 2001, le point représentatif figure dans la Base géographique nationale (BGN). On peut utiliser les points représentatifs des côtés d'îlot lorsque les plages d'adresses de voirie figurent dans l'IDS (habituellement dans les grands centres urbains et dans quelques petits centres urbains). Si l'IDS ne contient pas les plages d'adresses, on utilise les points représentatifs de l'îlot de diffusion, de l'aire de diffusion ou de la subdivision de recensement. Ces points représentatifs peuvent changer d'un recensement à l'autre.

En 1996, la situation était similaire à celle de 2001. Le lieu de travail des personnes qui travaillaient dans la plupart des centres urbains a été codé selon le point représentatif d'un côté d'îlot, d'une intersection de rues ou d'un secteur de dénombrement. Le lieu de travail des personnes qui travaillaient dans une région rurale et dans quelques centres urbains a été codé selon le point représentatif de la subdivision de recensement.

Avant 1996, les données sur l'emplacement du lieu de travail ont été d'abord codées au niveau des subdivisions de recensement, puis au niveau des secteurs de recensement dans le cadre de deux opérations de codage séparées. En 1971 et en 1981, les données au niveau des secteurs de recensement ont été produites pour toutes les régions divisées en secteurs de recensement. En 1971 et en 1991, les données sur le lieu de travail au niveau des secteurs de recensement ont été codées à partir d'un sous-échantillon de répondants demeurant dans des secteurs déterminés. À partir du recensement de 1991, les données sur l'emplacement du lieu de travail au niveau des secteurs de recensement ont été produites pour la province de l'Ontario uniquement. Pour les données de 1991 et des recensements antérieurs, on observe des écarts entre les chiffres tirés du codage selon les subdivisions de recensement et les chiffres tirés du codage au niveau des secteurs de recensement qui sont imputables à des différences dans les méthodes de codage et d'échantillonnage utilisées.

2. Contrôle et imputation (CI)

Un changement important a été apporté au processus de contrôle et d'imputation des données de 1981. En 1971, les non-réponses étaient incluses dans la catégorie « Non déclaré ». Toutefois, en 1981, la catégorie « Non déclaré » a été supprimée, et des réponses précises ont été imputées pour les cas de non-réponses à la question sur le lieu de travail. On a eu recours à l'imputation pour les variables Catégorie de lieu de travail et Emplacement du lieu de travail (niveau des subdivisions de recensement). Toutefois, les données au niveau des secteurs de recensement n'ont pas été imputées. Depuis le Recensement de 1991, les données sur l'emplacement ont été imputées pour tous les niveaux géographiques manquants.

3. Calcul de la distance de navettage

La distance de navettage a été calculée en 1971, au demi-mille près, entre le point représentatif du secteur de dénombrement de la résidence et le point représentatif du secteur de recensement de l'emplacement du lieu de travail. Les valeurs de 251 milles et plus ont été incluses dans la catégorie 251 milles. En 1996, la distance a été calculée en kilomètres, au 0,1 km près, entre le point représentatif du secteur de dénombrement de la résidence et le point représentatif de l'emplacement du lieu de travail. En 2001, la distance est calculée en kilomètres, au 0,1 km près, entre le point représentatif de l'îlot de la résidence et le point représentatif de l'emplacement du lieu de travail. Les valeurs correspondant à 200,1 kilomètres ou plus sont enregistrées comme étant 201,0 kilomètres.

C. Changements touchant la structure géographique

Les changements conceptuels apportés à la structure géographique (par exemple, les définitions de division de recensement [DR], aire de diffusion [AD] et localité désignée [LD]) ainsi que les changements apportés aux limites des subdivisions de recensement, des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement et des secteurs de recensement ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'emplacement du lieu de travail. Étant donné le grand nombre de régions géographiques et des changements de limites possibles apportés entre les recensements, on recommande aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils comparent les données sur le lieu de travail d'un recensement à l'autre.

Les restructurations municipales qui ont eu lieu dans de nombreuses provinces ont donné lieu à un nombre considérable de dissolutions et de constitutions ayant une incidence sur le nombre de subdivisions de recensement et leurs limites.

Annexe E Comparabilité des données du recensement sur l'activité avec celles des recensements antérieurs (de 1971 à 2006) et celles de l'Enquête sur la population active

Comparabilité des données des divers recensements

Les concepts du recensement relatifs à l'« Activité » sont demeurés assez semblables depuis 1971. Cependant, certains changements ont été apportés au fil du temps en ce qui a trait aux questions posées de même qu'aux concepts (changements mineurs dans ce dernier cas). Il faut tenir compte de ces différences lorsque vient le temps de comparer des données provenant de deux recensements ou plus. Des variables tenant compte du plus grand nombre possible de ces différences sont mises à la disposition de l'utilisateur qui désire faire des comparaisons historiques relatives aux données sur l'activité remontant aussi loin que 1971. Pour plus de renseignements, se reporter à la définition Activités sur le marché du travail : Activité historique (selon les concepts de 1971).

Population

Depuis 1981, les données sur l'activité ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. En 1976 et 1971, les pensionnaires d'un établissement institutionnel ont été classés dans la catégorie « Inactifs ».

Personnes occupées

Depuis 1971, les personnes suivantes sont considérées comme « personnes occupées » :

- les personnes ayant travaillé contre rémunération ou à leur compte au cours de la semaine de référence;
- les personnes ayant un emploi, mais n'ayant pas travaillé au cours de la semaine de référence;
- les personnes ayant travaillé sans rémunération dans une entreprise, une ferme familiale ou dans l'exercice d'une profession au cours de la semaine de référence.

En 1971, les données ont été recueillies au moyen de trois questions distinctes. Les travailleuses agricoles ayant travaillé dans la ferme familiale moins de 20 heures par semaine « sans être rémunérées » étaient exclues de la catégorie « Personnes occupées » et classées dans le groupe « Inactifs ». De même, en 1971, les personnes ayant indiqué qu'elles étaient à la fois « absentes du travail » et « à la recherche d'un emploi » étaient considérées comme « chômeurs ».

En 1976, les travailleuses agricoles ayant travaillé moins de 20 heures par semaine sans être rémunérées étaient considérées comme des personnes occupées. En outre, les personnes qui étaient à la fois « absentes du travail » et « à la recherche d'un emploi » ont été incluses dans le groupe « Personnes occupées ».

En 1981, une seule question sur le nombre d'heures travaillées au cours de la semaine de référence a été posée. Les questions pour déterminer les personnes mises à pied temporairement ou absentes de leur travail ou de l'entreprise ont aussi été modifié. Les absences pour suivre des cours de formation devaient être payées pour être considérées comme des absences du travail.

Chômeurs

Depuis 1971, le concept de chômage a subi plusieurs modifications. En 1971, la catégorie « Chômeurs » comprenait deux groupes : les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et les personnes qui étaient mises à pied temporairement au cours de cette semaine-là. Selon le *Guide du Recensement de 1971*, les recensés devaient cocher « Oui » à la question relative à la « recherche d'un emploi » dans le cas où ils auraient cherché du travail, mais ne l'ont pas fait parce qu'ils étaient temporairement malades ou qu'ils croyaient qu'aucun emploi ne s'offrait à eux au sein de leur communauté. Le guide indiquait également que les recensés devaient se considérer comme étant mis à pied seulement s'ils étaient dans cette situation depuis 30 jours ou moins.

En 1976, deux nouvelles questions se sont ajoutées au questionnaire afin de déterminer la population des chômeurs. La première question demandait au recensé s'il était prêt à travailler au cours de la semaine de référence. Selon le guide du recensement, les personnes qui étaient encore aux études, celles qui avaient déjà un emploi, celles qui étaient temporairement malades et celles qui avaient des responsabilités familiales ou personnelles devaient se considérer comme n'étant pas prêtes à travailler. Les personnes qui n'étaient pas prêtes à travailler ont été classées dans la catégorie « Inactifs ». La question demandant si les recensés étaient prêts à travailler a été posée uniquement aux personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence. À la deuxième question, les recensés devaient indiquer s'ils avaient pris des dispositions pour commencer un nouvel emploi à une date ultérieure. Outre ces nouvelles questions, une nouvelle restriction en matière de traitement a été appliquée. Les personnes mises à pied ou devant commencer un nouvel emploi, qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1975, étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. Par conséquent, en 1976, les personnes étaient considérées comme chômeuses si elles avaient été mises à pied ou si elles devaient commencer un nouveau travail ultérieurement et si elles ne fréquentaient pas à plein temps une école primaire ou secondaire. Les personnes ayant cherché du travail au cours de la semaine de référence et qui étaient prêtes à travailler faisaient également partie des « chômeurs ».

En 1981, la période de référence pour la question sur la « recherche d'un emploi » a été allongée afin de correspondre aux quatre dernières semaines plutôt qu'à la seule semaine de référence. La question demandant aux recensés s'ils étaient « prêts à travailler » a été modifié pour inclure les catégories de réponses plus détaillées comprises dans le guide, c'est à dire avait déjà un emploi; temporairement malade ou invalide; pour des raisons personnelles ou familiales; allait à l'école; autres raisons. Les personnes ayant indiqué « allait à l'école » ou « autres raisons » étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler. On a reformulé la question sur le « nouvel emploi à entreprendre à une date ultérieure » afin de préciser que cet emploi devait commencer au cours des quatre semaines suivant la semaine de référence. Les questions pour déterminer les personnes mises à pied temporairement ou absentes de leur travail ou de l'entreprise ont aussi été modifié. Pour les mises à pied, la période de référence a été étendue à 26 semaines. Comme en 1976, les personnes mises à pied ou devant commencer un nouveau travail étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler si elles avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire à un moment quelconque depuis septembre 1980. Les personnes ayant « cherché du travail » qui ont répondu qu'elles « allaient à l'école » ou qu'elles avaient d'« autres raisons » étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler, peu importe si elles étaient mises à pied ou si elles devaient entreprendre un nouveau travail.

En 1986, la période de référence pour les mises à pied temporaires a été supprimée et l'énoncé accessoire « d'un emploi auquel je compte retourner » a été ajouté au questionnaire. Aucune question sur la fréquentation scolaire ne figurait dans le questionnaire de 1986. Il était donc impossible d'appliquer le critère de la fréquentation scolaire aux personnes mises à pied ou devant entreprendre un nouvel emploi.

En 1991, la question sur la fréquentation scolaire figure de nouveau dans le questionnaire. En outre, depuis 1991, les personnes mises à pied ou devant commencer un nouveau travail ou qui avaient cherché du travail à plein temps au cours des quatres dernières semaines et qui avaient fréquenté à plein temps une école primaire ou secondaire étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler et, conséquemment, inactifs.

En 2006, la question sur la fréquentation scolaire a été modifiée de sorte que les élèves n'ayant pas fréquenté une école à plein temps n'étaient plus classés séparément de ceux l'ayant fait à plein temps. Conséquemment, en 2006, tous les élèves qui n'étaient pas occupées et qui fréquentaient une école primaire ou secondaire depuis le mois de septembre 2005 étaient considérés comme n'étant pas prêts à travailler et étaient classés dans la catégorie « Inactifs ».

Inactifs

Les personnes âgées de 15 ans et plus qui ne sont ni « occupées » ni « chômeuses » se classent dans la catégorie « Inactifs ». Pour ce groupe, les principaux changements au fil des ans sont :

- l'inclusion des travailleuses agricoles ayant travaillé dans une ferme familiale moins de 20 heures par semaine sans être rémunérées en 1971;

- l'inclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel en 1976 et 1971;

- l'inclusion des personnes ne faisant pas partie de la catégorie « Chômeurs » parce qu'elles étaient considérées comme n'étant pas prêtes à travailler.

Comparabilité avec les données de l'Enquête sur la population active

Le recensement et l'Enquête sur la population active (EPA) recueillent des données sur l'activité sur le marché du travail des personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, pendant la semaine précédant les enquêtes. Selon leurs activités, les personnes sont classées dans une des catégories suivantes : « Personnes occupées », « Chômeurs » ou « Inactifs ».

Toutefois, même si les deux enquêtes mesurent l'activité sur le marché du travail, il existe plusieurs différences fondamentales entre le recensement et l'EPA :

- la méthode de dénombrement;
- la couverture;
- la taille de l'échantillon;
- la période de référence;
- le nombre et le contenu des questions.

1. Méthode de dénombrement

Au recensement, la majorité des personnes sont énumérées selon la méthode de l'autodénombrement, c'est-à-dire que les personnes remplissent leur questionnaire elles-mêmes. L'EPA est effectuée par des intervieweurs expérimentés qui utilisent les techniques d'interview assistée par ordinateur.

2. Couverture

Le recensement assure un dénombrement intégral de la population du Canada incluant les ménages vivant à l'extérieur du Canada qui sont membres du personnel diplomatique canadien et tous les autres employés du gouvernement canadien à l'étranger. Le recensement inclut les résidents non permanents (personnes qui sont titulaires d'un permis de travail, d'un permis d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié).

L'Enquête sur la population active comprend les résidents non permanents, mais ne comprend pas les personnes habitant dans les réserves indiennes et autres établissements indiens, les membres à plein temps des forces armées et les pensionnaires d'un établissement institutionnel. Les ménages des membres du personnel diplomatique et autres employés du gouvernement canadien à l'étranger sont également exclus.

3. Taille de l'échantillon

Un ménage sur cinq au Canada reçoit le questionnaire complet (formule 2B) du recensement, qui contient les questions qui permettent de dériver l'activité sur le marché du travail, sauf dans les régions du Nord, les régions éloignées et les réserves indiennes où tous les ménages reçoivent ce questionnaire afin d'améliorer la précision des données pour les populations considérées trop petites pour être échantillonnées.

L'EPA est une enquête basée sur un échantillon d'environ 53 000 ménages au Canada.

4. Période de référence

La période de référence pour le recensement était la semaine allant du dimanche 7 mai au samedi 13 mai 2006. La semaine de référence pour l'Enquête sur la population active de mai 2006 était la semaine allant du dimanche 14 mai au samedi 20 mai.

5. Nombre et contenu des questions

Le questionnaire du recensement comprend cinq questions sur l'activité sur le marché du travail portant sur : le nombre d'heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte, la mise à pied temporaire ou l'absence du travail ou de l'entreprise, l'existence d'arrangements définis en vertu desquels la personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre semaines suivantes, la recherche d'un emploi salarié (à plein temps ou à temps partiel) au cours des quatre semaines précédentes et la disponibilité de la personne pour commencer à travailler la semaine précédente si un emploi avait été disponible. Il y a trois séquences de questions possibles selon la situation du répondant. Par exemple, un répondant qui a indiqué avoir travaillé une heure ou plus durant la semaine de référence n'est pas tenu de répondre aux quatre autres questions.

L'EPA contient une vingtaine de questions et plusieurs séquences dans lesquelles les questions peuvent être posées en totalité, ou en partie. L'interview est assistée par ordinateur, ce qui offre la possibilité d'adapter la séquence et le contenu des questions aux répondants. Cette méthode permet aussi de clarifier et de corriger les réponses au fur et à mesure que l'interview se déroule.

L'EPA ayant plus de questions, l'assignation de la situation d'activité peut différer entre les deux enquêtes. Deux exemples de ces différences sont décrits ci-dessous :

a) Travailleurs autonomes

Au recensement, les travailleurs autonomes qui manquaient de travail durant la semaine de référence et qui n'ont pas indiqué d'heures de travail et qui n'ont pas indiqué être absents de leur travail seraient classés comme étant « en chômage » ou « inactifs » selon leurs réponses aux autres questions.

L'EPA permet de coder ces mêmes travailleurs autonomes comme étant « occupés » s'ils ont donné comme raison d'absence qu'ils manquaient de travail durant la semaine de référence. Le recensement ne demande pas la raison de leur absence.

b) Personnes mises à pied

Dans les deux enquêtes, les personnes mises à pied sont classées comme « chômeurs » si elles sont prêtes à travailler ou comme « inactifs » si elles ne sont pas prêtes à travailler durant la semaine précédant les enquêtes.

Selon l'EPA, les personnes mises à pied ont été renvoyées temporairement par leur employeur en raison de la conjoncture économique. Elles doivent avoir une date précise de retour au travail ou une indication qu'elles seront ultérieurement rappelées au travail. La période de mise à pied ne doit pas excéder un an et les travailleurs saisonniers ne sont pas inclus dans cette catégorie. Selon le recensement, les personnes mises à pied s'attendent à retourner à leur emploi. Il n'y a pas de limite spécifiée pour le retour au travail ainsi que pour la durée de la mise à pied. Les travailleurs saisonniers ne sont pas explicitement exclus de cette catégorie.

Si vous désirez plus de renseignements concernant l'Enquête sur la population active, veuillez consulter le *Guide de l'Enquête sur la population active*, no 71-543-GWF au catalogue. Pour obtenir plus de renseignements concernant les données sur l'activité du recensement, veuillez communiquer avec les analystes du marché du travail du recensement.

Annexe G Langue maternelle, langue parlée à la maison et langue de travail : classifications de 2006, de 2001 et de 1996

Des changements ont été apportés à la classification des langues utilisée dans nos produits. La présente annexe établit une comparaison entre les classifications de 2006, de 2001 et de 1996.

Veuillez noter que dans la deuxième partie des questions sur la langue parlée à la maison et la langue de travail, le répondant avait le choix de cocher le cercle « Non » pour indiquer qu'aucune autre langue n'était utilisée régulièrement.

Les catégories individuelles utilisées en 2006 ne correspondent pas toujours aux catégories utilisées en 2001 et en 1996. Toutefois, dans la plupart des cas, on peut obtenir un effectif comparable en additionnant les chiffres se rapportant à chacune des langues de la famille linguistique.

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Anglais	Anglais	Anglais
Français	Français	Français
Langues non officielles	Langues non officielles	Langues non officielles
Langues autochtones	Langues autochtones	Langues autochtones
Langues algonquines	Langues algonquines	Langues algonquines
Algonquin	Algonquin	Algonquin
Atikamekw[1]	Attikamekw[2]	Attikamek
Cri	Cri	Cri
Malécite	Malécite	Malécite
Mi'kmaq[1]	Micmac	Micmac
Montagnais-naskapi	Montagnais-naskapi	Montagnais-naskapi
Oji-cri	Oji-cri	Oji-cri
Ojibway	Ojibway	Ojibway
Pied-noir	Pied-noir	Pied-noir
Langues algonquines, n.i.a.	Langues algonquines, n.i.a.	Langues algonquines, n.i.a.
Langues athapascanes	Langues athapascanes	Langues athapascanes
Porteur	Porteur	Porteur
Chilcotin	Chilcotin	Chilcotin
Chipewyan	Chipewyan	Chipewyan
Dené	Dené	Dené
Flanc-de-chien	Flanc-de-chien	Flanc-de-chien
Kutchin-Gwich'in (Loucheux)	Kutchin-Gwich'in (Loucheux)	Kutchin-Gwich'in (Loucheux)
Esclave du Nord (peau-de-lièvre)	Esclave du Nord (peau-de-lièvre)	Esclave du Nord (peau-de-lièvre)
Esclave du Sud	Esclave du Sud	Esclave du Sud
Langues athapascanes, n.i.a.	Langues athapascanes, n.i.a.	Langues athapascanes, n.i.a.
Haïda	Haïda	Haïda
Langues iroquoises	Langues iroquoises	Langues iroquoises
Mohawk	Mohawk	Mohawk
Langues iroquoises, n.i.a.	Langues iroquoises, n.i.a.	Langues iroquoises, n.i.a.
Kutenai	Kutenai	Kutenai

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Langues salishennes	Langues salishennes	Langues salishennes
Shuswap	Shuswap	Shuswap
Thompson (ntlakapamux)	Thompson (ntlakapamux)	Thompson (ntlakapamux)
Langues salishennes, n.i.a.	Langues salishennes, n.i.a.	Langues salishennes, n.i.a.
Langues sioux	Langues sioux	Langues sioux
(dakota/sioux)	Dakota/sioux	Dakota/sioux
Tlingit	Tlingit	Tlingit
Langues tsimshennes	Langues tsimshennes	Langues tsimshennes
Gitksan	Gitksan	Gitksan
Nisga'a[1]	Nishga	Nishga
Tsimshian	Tsimshian	Tsimshian
Langues wakashanes	Langues wakashanes	Langues wakashanes
Nootka	Nootka	Nootka
Langues wakashanes, n.i.a.	Langues wakashanes, n.i.a.	Langues wakashanes, n.i.a.
Inuktitut[1]	Inuktitut (esquimau)	Inuktitut (esquimau)
Inuinnaqtun	Non disponible	Non disponible
Inuktitut, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Langues autochtones, n.i.a.	Langues autochtones, n.i.a.	Langues autochtones, n.i.a.
Langues latines	Langues latines	Langues latines
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Italien	Italien	Italien
Portugais	Portugais	Portugais
Roumain	Roumain	Roumain
Langues latines, n.i.a.	Langues latines, n.i.a.	Langues latines, n.i.a.
Langues germaniques	Langues germaniques	Langues germaniques
Allemand	Allemand	Allemand
Yiddish	Yiddish	Yiddish
Non disponible	Langues néerlandaises	Langues néerlandaises
Flamand	Flamand	Flamand
Frison	Frison	Frison
Néerlandais	Néerlandais	Néerlandais
Langues scandinaves	Langues scandinaves	Langues scandinaves
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.
Langues celtiques	Langues celtiques	Langues celtiques
Langues gaéliques	Langues gaéliques	Langues gaéliques
Gallois	Gallois	Gallois
Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.i.a.
Langues slaves	Langues slaves	Langues slaves
Biélorusse[1]	Biélorussien	Biélorussien

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Bosniaque	Non disponible	Non disponible
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Polonais	Polonais	Polonais
Russe	Russe	Russe
Serbe	Serbe	Serbe
Serbo-croate	Serbo-croate	Serbo-croate
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Slovène	Slovène	Slovène
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.
Langues baltes	Langues baltes	Langues baltes
Letton	Letton	Letton
Lituanien	Lituanien	Lituanien
Langues finno-ougriennes	Langues finno-ougriennes	Langues finno-ougriennes
Estonien	Estonien	Estonien
Finnois	Finnois	Finnois
Hongrois	Hongrois	Hongrois
Grec	Grec	Grec
Arménien	Arménien	Arménien
Langues turques	Langues turques	Langues turques
Azerbaïdjanais	Non disponible	Non disponible
Turc	Turc	Turc
Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.
Langues afro-asiatiques	Non disponible	Non disponible
Langues berbères (kabyle)	Non disponible	Non disponible
Langues couchitiques	Non disponible	Non disponible
Oromo	Non disponible	Non disponible
Somali[4]	...	...
Langues sémitiques	Langues sémitiques	Langues sémitiques
Amharique	Amharique	Amharique
Arabe	Arabe	Arabe
Hébreu	Hébreu	Hébreu
Maltais	Maltais	Maltais
...	Somali	Somali
Tigregna	Tigregna	Tigregna
Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.
Langues afro-asiatiques, n.i.a.	Non disponible	Non disponible

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes
Langues indo-aryennes	Non disponible	Non disponible
Bengali	Bengali	Bengali
Gujarati	Gujarati	Gujarati
Hindi	Hindi	Hindi
Konkani	Konkani	Konkani
Marathi	Marathi	Marathi
Ourdou	Ourdou	Ourdou
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Sindhi	Sindhi	Sindhi
Singhalais	Singhalais	Singhalais
Langues iraniennes	Non disponible	Non disponible
Kurde	Kurde	Kurde
Pachto	Pachto	Pachto
Persan (farsi)	Persan (farsi)	Persan (farsi)
Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.
Langues dravidiennes	Langues dravidiennes	Langues dravidiennes
Kannada	Kannada	Kannada
Malayalam	Malayalam	Malayalam
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Telougou	Telougou	Telougou
Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.
Japonais	Japonais	Japonais
Coréen	Coréen	Coréen
Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines
Langues chinoises[1]	Chinois	Chinois
Cantonais	Cantonais	Non disponible
Chaochow (teochow)	Non disponible	Non disponible
Fou-kien	Non disponible	Non disponible
Hakka	Hakka	Non disponible
Mandarin	Mandarin	Non disponible
Shanghaïen	Non disponible	Non disponible
Taïwanais	Non disponible	Non disponible
Chinois, n.d.a.	Chinois, n.d.a.[3]	Non disponible
Langues tibétaines	Non disponible	Non disponible
Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Langues sino-tibétaines, n.i.a.
Langues taï	Langues taï	Langues taï
Lao	Lao	Lao
Thaï	Thaï	Thaï
Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques
Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Non disponible	Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Langues austro-asiatiques, n.i.a.

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes
Langues bisayennes	Non disponible	Non disponible
Ilocano	Non disponible	Non disponible
Malais[1]	Malais-bahasa	Malais-bahasa
Pampangan	Non disponible	Non disponible
Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)
Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.
Non disponible	Langues asiatiques, n.i.a.	Langues asiatiques, n.i.a.
Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises
Akan (twi) [1]	Twi	Twi
Langues bantoues	Langues bantoues	Langues bantoues
Lingala	Non disponible	Non disponible
Rundi (kiroundi)	Non disponible	Non disponible
Rwanda (kinyarwanda)	Non disponible	Non disponible
Shona	Non disponible	Non disponible
Swahili	Swahili	Swahili
Langues bantoues, n.i.a.	Langues bantoues, n.i.a.	Langues bantoues, n.i.a.
Edo	Non disponible	Non disponible
Igbo	Non disponible	Non disponible
Wolof	Non disponible	Non disponible
Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.
Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.
Langues créoles	Langues créoles	Langues créoles
Langues non verbales	Non disponible	Non disponible
Langue des signes américaine	Non disponible	Non disponible
Langue des signes québécoise	Non disponible	Non disponible
Langues des signes, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Autres langues	Autres langues	Autres langues

Nota :

n.d.a. = non déclaré ailleurs
n.i.a. = non incluses ailleurs
... = En 2006, « Somali » a été reclassifiée et se trouve sous « Langues couchitiques ».

Renvois

1. Seule l'épellation de la langue a changé; le contenu demeure le même qu'en 2001.
2. Seule l'épellation de la langue a changé; le contenu demeure le même qu'en 1996.
3. Comprend les personnes ayant déclaré « Chinois » sans autre précision ou autres dialectes, n.d.a.
4. En 2006, « Somali » a été reclassifiée et se trouve sous « Langues couchitiques ».

Annexe H Connaissance des langues non officielles : classifications de 2006, de 2001 et de 1996

Cette annexe présente les classifications des langues non officielles utilisées aux recensements de 2006, de 2001 et de 1996. Ces classifications, à l'exception de l'anglais, du français et des langues non verbales, sont identiques à celles utilisées pour la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la langue de travail.

Classification de 2006

Langues non officielles

- Langues autochtones
  - Langues algonquines
    - Algonquin
    - Atikamekw[1]
    - Pied-noir
    - Cri
    - Malécite
    - Mi'kmaq[1]
    - Montagnais-naskapi
    - Oji-cri
    - Ojibway
    - Langues algonquines, n.i.a.
  - Langues athapascanes
    - Porteur
    - Chilcotin
    - Chipewyan
    - Déné
    - Flanc-de-chien
    - Kutchin-Gwich'in (loucheux)
    - Esclave du Nord (peau-de-lièvre)
    - Esclave du Sud
    - Langues athapascanes, n.i.a.
  - Haïda
  - Langues iroquoises
    - Mohawk
    - Langues iroquoises, n.i.a.
  - Kutenai

Classification de 2001

Langues non officielles

- Langues autochtones
  - Langues algonquines
    - Algonquin
    - Attikamekw[2]
    - Pied-noir
    - Cri
    - Malécite
    - Micmac
    - Montagnais-naskapi
    - Oji-cri
    - Ojibway
    - Langues algonquines, n.i.a.
  - Langues athapascanes
    - Porteur
    - Chilcotin
    - Chipewyan
    - Déné
    - Flanc-de-chien
    - Kutchin-Gwich'in (loucheux)
    - Esclave du Nord (peau-de-lièvre)
    - Esclave du Sud
    - Langues athapascanes, n.i.a.
  - Haïda
  - Langues iroquoises
    - Mohawk
    - Langues iroquoises, n.i.a.
  - Kutenai

Classification de 1996

Langues non officielles

- Langues autochtones
  - Langues algonquines
    - Algonquin
    - Attikamek
    - Pied-noir
    - Cri
    - Malécite
    - Micmac
    - Montagnais-naskapi
    - Oji-cri
    - Ojibway
    - Langues algonquines, n.i.a.
  - Langues athapascanes
    - Porteur
    - Chilcotin
    - Chipewyan
    - Déné
    - Flanc-de-chien
    - Kutchin-Gwich'in (loucheux)
    - Esclave du Nord (peau-de-lièvre)
    - Esclave du Sud
    - Langues athapascanes, n.i.a.
  - Haïda
  - Langues iroquoises
    - Mohawk
    - Langues iroquoises, n.i.a.
  - Kutenai

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Langues salishennes	Langues salishennes	Langues salishennes
Shuswap	Shuswap	Shuswap
Thompson (ntlakapamux)	Thompson (ntlakapamux)	Thompson (ntlakapamux)
Langues salishennes, n.i.a.	Langues salishennes, n.i.a.	Langues salishennes, n.i.a.
Langues sioux (dakota/sioux)	Langues sioux	Langues sioux
	Dakota/sioux	Dakota/sioux
Tlingit	Tlingit	Tlingit
Langues tsimshennes	Langues tsimshennes	Langues tsimshennes
Gitksan	Gitksan	Gitksan
Nisga'a[1]	Nishga	Nishga
Tsimshian	Tsimshian	Tsimshian
Langues wakashanes	Langues wakashanes	Langues wakashanes
Nootka	Nootka	Nootka
Langues wakashanes, n.i.a.	Langues wakashanes, n.i.a.	Langues wakashanes, n.i.a.
Inuktitut[1]	Inuktitut (esquimau)	Inuktitut (esquimau)
Inuinnaqtun	Non disponible	Non disponible
Inuktitut, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Langues autochtones, n.i.a.	Langues autochtones, n.i.a.	Langues autochtones, n.i.a.
Langues latines	Langues latines	Langues latines
Italien	Italien	Italien
Portugais	Portugais	Portugais
Roumain	Roumain	Roumain
Espagnol	Espagnol	Espagnol
Langues latines, n.i.a.	Langues latines, n.i.a.	Langues latines, n.i.a.
Langues germaniques	Langues germaniques	Langues germaniques
Non disponible	Langues néerlandaises	Langues néerlandaises
Néerlandais	Néerlandais	Néerlandais
Flamand	Flamand	Flamand
Frison	Frison	Frison
Allemand	Allemand	Allemand
Yiddish	Yiddish	Yiddish
Langues scandinaves	Langues scandinaves	Langues scandinaves
Danois	Danois	Danois
Islandais	Islandais	Islandais
Norvégien	Norvégien	Norvégien
Suédois	Suédois	Suédois
Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.	Langues germaniques, n.i.a.
Langues celtiques	Langues celtiques	Langues celtiques
Langues gaéliques	Langues gaéliques	Langues gaéliques
Gallois	Gallois	Gallois
Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.i.a.	Langues celtiques, n.i.a.
Langues slaves	Langues slaves	Langues slaves
Biélorusse[1]	Biélorussien	Biélorussien

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Bosniaque	Non disponible	Non disponible
Bulgare	Bulgare	Bulgare
Croate	Croate	Croate
Macédonien	Macédonien	Macédonien
Polonais	Polonais	Polonais
Russe	Russe	Russe
Serbe	Serbe	Serbe
Serbo-croate	Serbo-croate	Serbo-croate
Slovaque	Slovaque	Slovaque
Slovène	Slovène	Slovène
Tchèque	Tchèque	Tchèque
Ukrainien	Ukrainien	Ukrainien
Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.	Langues slaves, n.i.a.
Langues baltes	Langues baltes	Langues baltes
Letton	Letton	Letton
Lituanien	Lituanien	Lituanien
Langues finno-ougriennes	Langues finno-ougriennes	Langues finno-ougriennes
Estonien	Estonien	Estonien
Finnois	Finnois	Finnois
Hongrois	Hongrois	Hongrois
Grec	Grec	Grec
Arménien	Arménien	Arménien
Langues turques	Langues turques	Langues turques
Azerbaïdjanais	Non disponible	Non disponible
Turc	Turc	Turc
Langues turques, n.i.a	Langues turques, n.i.a.	Langues turques, n.i.a.
Langues afro-asiatiques	Non disponible	Non disponible
Langues berbères (kabyle)	Non disponible	Non disponible
Langues couchitiques	Non disponible	Non disponible
Oromo	Non disponible	Non disponible
Somali[4]		
Langues sémitiques	Langues sémitiques	Langues sémitiques
Amharique	Amharique	Amharique
Arabe	Arabe	Arabe
Hébreu	Hébreu	Hébreu
Maltais	Maltais	Maltais
	Somali	Somali
Tigregna	Tigregna	Tigregna
Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.	Langues sémitiques, n.i.a.
Langues afro-asiatiques, n.i.a.	Non disponible	Non disponible

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes	Langues indo-iraniennes
Langues indo-aryennes	Non disponible	Non disponible
Bengali	Bengali	Bengali
Gujarati	Gujarati	Gujarati
Hindi	Hindi	Hindi
Konkani	Konkani	Non disponible
Marathi	Marathi	Marathi
Ourdou	Ourdou	Ourdou
Pendjabi	Pendjabi	Pendjabi
Sindhi	Sindhi	Sindhi
Singhalais	Singhalais	Singhalais
Langues iraniennes	Non disponible	Non disponible
Kurde	Kurde	Kurde
Pachto	Pachto	Pachto
Persan (farsi)	Persan (farsi)	Persan (farsi)
Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.	Langues indo-iraniennes, n.i.a.
Langues dravidiennes	Langues dravidiennes	Langues dravidiennes
Kannada	Kannada	Non disponible
Malayalam	Malayalam	Malayalam
Tamoul	Tamoul	Tamoul
Telougou	Telougou	Telougou
Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.	Langues dravidiennes, n.i.a.
Japonais	Japonais	Japonais
Coréen	Coréen	Coréen
Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines	Langues sino-tibétaines
Langues chinoises[1]	Chinois	Chinois
Cantonais	Cantonais	Non disponible
Chaochow (teochow)	Non disponible	Non disponible
Fou-kien	Non disponible	Non disponible
Hakka	Hakka	Non disponible
Mandarin	Mandarin	Non disponible
Shanghaïen	Non disponible	Non disponible
Taïwanais	Non disponible	Non disponible
Chinois, n.d.a.	Chinois, n.d.a.[3]	Non disponible
Langues tibétaines	Non disponible	Non disponible
Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Langues sino-tibétaines, n.i.a.	Langues sino-tibétaines, n.i.a.
Langues taï	Langues taï	Langues taï
Lao	Lao	Lao
Thaï	Thaï	Thaï
Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques	Langues austro-asiatiques
Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)	Khmer (cambodgien)
Vietnamien	Vietnamien	Vietnamien
Non disponible	Langues austro-asiatiques, n.i.a.	Langues austro-asiatiques, n.i.a.

Classification de 2006	Classification de 2001	Classification de 1996
Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes	Langues malayo-polynésiennes
Langues bisayennes	Non disponible	Non disponible
Ilocano	Non disponible	Non disponible
Malais[1]	Malais-bahasa	Malais-bahasa
Pampangan	Non disponible	Non disponible
Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)	Tagalog (pilipino)
Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.	Langues malayo-polynésiennes, n.i.a.
Non disponible	Langues asiatiques, n.i.a.	Langues asiatiques, n.i.a.
Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises	Langues nigéro-congolaises
Akan (twi) [1]	Twi	Twi
Langues bantoues	Langues bantoues	Langues bantoues
Lingala	Non disponible	Non disponible
Rundi (kiroundi)	Non disponible	Non disponible
Rwanda (kinyarwanda)	Non disponible	Non disponible
Shona	Non disponible	Non disponible
Swahili	Swahili	Swahili
Langues bantoues, n.i.a.	Langues bantoues, n.i.a.	Langues bantoues, n.i.a.
Edo	Non disponible	Non disponible
Igbo	Non disponible	Non disponible
Wolof	Non disponible	Non disponible
Langues nigéro- congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.	Langues nigéro-congolaises, n.i.a.
Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.	Langues africaines, n.i.a.
Langues créoles	Langues créoles	Langues créoles
Langues non verbales[5]	Langues non verbales	Langues non verbales
Langue des signes américaine	Non disponible	Non disponible
Langue des signes québécois	Non disponible	Non disponible
Langues des signes, n.i.a.	Non disponible	Non disponible
Autres langues	Autres langues	Autres langues

Nota : n.d.a. = non déclaré ailleurs
n.i.a. = non incluses ailleurs
... = en 2006, « Somali » a été reclassifiée et se trouve sous « Langues couchitiques ».

Renvois

1. Seule l'épellation de la langue a changé; le contenu demeure le même qu'en 2001.
2. Seule l'épellation de la langue a changé; le contenu demeure le même qu'en 1996.
3. Comprend les personnes ayant déclaré « Chinois » sans autre précision ou autres dialectes, n.d.a.
4. En 2006, « Somali » a été reclassifiée et se trouve sous « Langues couchitiques ».
5. Pour 2006, les langues non verbales sont les mêmes que celles utilisées pour déterminer la langue maternelle, la langue parlée à la maison et la langue de travail.

Annexe I Comparabilité des données sur la mobilité avec celles des recensements antérieurs

Vous trouverez ci-après un bref résumé de la comparabilité historique des données du recensement sur la mobilité, tirées de la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant. Des renseignements plus détaillés (où il est notamment question des recensements de 1941 et de 1946) sont fournis dans deux guides de l'utilisateur et un rapport technique offerts par Statistique Canada : *A User's Guide to the 1976 Census Data on Mobility Status*, document de travail ne figurant pas au catalogue, mai 1980; *Guide à l'intention des utilisateurs : Données du recensement de 1986 sur la mobilité*, novembre 1990; *Mobilité et migration, Rapport technique du recensement de 1991* (n° 92-326 au catalogue); *Mobillité et migration : rapport technique du recensement de 2001* (n° 92-384-XIF au catalogue), tous disponibles par le truchement de Statistique Canada.

A. Changements conceptuels

La question sur la mobilité ayant trait au lieu de résidence cinq ans auparavant ne diffère pas beaucoup de la question correspondante posée lors des recensements antérieurs. Les données sur la mobilité sont donc généralement comparables d'un recensement à l'autre depuis celui de 1961. Il s'agit toujours d'un intervalle de cinq ans, et la subdivision de recensement (SDR) est utilisée comme unité servant à définir la migration. Bien que les données sur la mobilité pour la période de cinq ans soient généralement comparables de 1961 à 2006, il convient de noter certaines différences conceptuelles.

- Depuis 1991, le terme « adresse » a remplacé le terme « logement », qui avait été utilisé dans tous les recensements antérieurs depuis 1961. Il s'agit ici de l'adresse du domicile habituel et non de l'adresse postale.

- Depuis 1976, la principale classification de la population est fondée sur la mobilité (personnes ayant déménagé ou n'ayant pas déménagé), alors que, dans certains recensements antérieurs, elle était fondée sur le statut migratoire (migrants, non-migrants).

- Des facteurs connexes, comme le contenu de la question, ont également subi des modifications dont les utilisateurs doivent tenir compte lorsqu'ils analysent les données sur la mobilité.

Facteurs influant sur la comparabilité conceptuelle

Un certain nombre de facteurs ont une incidence sur la comparabilité historique des données sur la mobilité compte tenu du cadre conceptuel. Les domaines dans lesquels des changements sont survenus sont notamment la couverture et l'univers, le contenu et la structure de la question, ainsi que le cadre géographique.

1. Changements touchant la couverture et l'univers

Depuis 1961, l'univers de la mobilité comprend les personnes âgées de 5 ans et plus, avec des exclusions qui ont varié d'un recensement à l'autre.

a) En 1961, la mobilité était déclarée pour les personnes âgées de 5 ans et plus faisant partie des ménages privés, à l'exclusion des résidents des logements collectifs, des résidents temporaires, des fonctionnaires et des militaires à l'étranger (et leurs familles) et des personnes repérées après le recensement, dans le cadre d'un contrôle postal ou d'un nouveau dénombrement. En 1971 et 1976, l'univers des personnes âgées de 5 ans et plus excluait les membres des Forces armées ou du personnel diplomatique canadiens en poste à l'étranger.

b) Depuis 1981, l'univers de la mobilité comprend les personnes âgées de 5 ans et plus demeurant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, ainsi que des militaires et des fonctionnaires canadiens (et leurs familles) en poste à l'étranger, dans des ménages à l'extérieur du Canada. En revanche, en 1971 et 1976, les pensionnaires d'un établissement institutionnel étaient inclus.

c) 2006 voyait une autre exclusion à l'univers Mobilité : les employés des ménages collectifs institutionnels.

d) En 2006, les personnes âgées vivant dans des foyers pour personnes âgées et qui ont rempli un des questionnaires complets du recensement (2B, 2D ou 3B) sont incluses dans l'univers Mobilité.

2. Changements touchant le contenu et la structure de la question

a) De 1961 à 1986, les répondants ayant indiqué un lieu de résidence à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant ne devaient pas déclarer de quel pays il s'agissait. Depuis 1991, les répondants indiquant qu'ils demeuraient à l'étranger cinq ans auparavant doivent inscrire le nom du pays.

b) Depuis 1971, on demande aux migrants internes d'indiquer uniquement le nom de leur subdivision de recensement de résidence 5 ans auparavant, alors que dans le cadre des recensements antérieurs, les migrants devaient également indiquer si leur résidence antérieure était une ferme.

c) Une question sur le nombre de déménagements intermunicipaux a été posée uniquement en 1971.

d) Depuis 1986, on s'est efforcé de faire en sorte que les réserves indiennes soient bien représentées dans les catégories de la mobilité. Depuis 1986, les catégories de réponse sont « ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne », comparativement à « cité, ville, village ou municipalité » en 1981, 1976 et 1971.

e) Les instructions fournies au sujet de l'inscription en lettres des noms de localité étaient identiques en 1971 et 1976, mais on y a ajouté des exemples en 1981. Les instructions de 1981 ont été reprises en 1986. En 1991, la formulation et les exemples ont été modifiés. En 1996, d'autres modifications mineures ont été apportées à la formulation et aux exemples. Pour 2001, on a de nouveau apporté certaines modifications mineures. Il n'y a en aucun changement pour 2006.

f) En 1991, des modifications ont été apportées à la structure et à la formulation de la question sur le lieu de résidence cinq ans auparavant. On a non seulement reformulé les instructions et remplacé le terme « logement » par « adresse », mais aussi ajouté une question-filtre permettant de distinguer les personnes ayant déménagé. De plus, les catégories de réponse ont été reformulées et raccourcies. Malgré ces modifications, le contenu de base est identique à celui des questions des recensements antérieurs, de sorte que la comparabilité historique est généralement maintenue.

g) En 1996, même si la question-filtre a été supprimée, le concept est resté le même.

h) En 1996, on a supprimé la case pour réponse en lettres servant à inscrire le comté. Cependant, au moment du codage automatisé, le code du comté a été fourni.

i) En 2006, des cases pour inscriptions manuelles du code postal ont été ajoutées à la question.

3. Changements touchant le cadre géographique

a) La comparabilité des données sur la mobilité d'un recensement à l'autre a été touchée à la fois par des changements concernant les concepts géographiques (comme les définitions de région rurale [RR], région urbaine [RU], région agricole, région non agricole, région métropolitaine de recensement [RMR] et agglomération de recensement [AR]) et par des modifications des limites des subdivisions de recensement (SDR), des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Étant donné que le nombre de régions géographiques du recensement (SDR, RMR, etc.) et leurs limites changent d'un recensement à l'autre, l'utilisateur doit faire preuve de prudence lorsqu'il utilise des données sur la mobilité tirées de deux ou plusieurs recensements. Par exemple, il y avait 6 009 SDR, 114 AR et 25 RMR en 1986, en regard de 5 710 SDR, 88 AR et 24 RMR en 1981. Le nombre de SDR en 2001 est beaucoup plus petit; il a été réduit à 5 593 et de 5 418 en 2006 dû aux annexions des villes. Les modifications touchant le nombre de SDR et les limites de celles-ci d'un recensement à l'autre ont une certaine incidence sur la comparabilité de la mesure des « migrants » (puisque le volume de migrants est en partie fonction du

nombre de SDR et de leur taille). Le nombre de RMR et d'AR a augmenté en 2006 à 33 et 111 respectivement. Divers produits du recensement fournissent des renseignements détaillés sur les changements ayant une incidence sur la comparabilité historique des concepts géographiques du recensement de 1961 à 2006, ainsi que des définitions et des descriptions des cartes qui sont offertes.

b) En raison des changements touchant les régions géographiques entre les recensements, les lieux de résidence cinq ans auparavant doivent être déterminés selon les limites du recensement en question afin qu'il y ait cohérence entre le lieu actuel de résidence et l'ancien. Par exemple, à des fins de totalisation des données de 2006 sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant selon le lieu actuel de résidence, toutes les régions sont établies selon les limites de 2006, même lorsqu'il est question du lieu de résidence en 2001.

B. Modifications touchant la collecte et le dépouillement

D'un recensement à l'autre, les modifications touchant chacune des étapes de la collecte et du dépouillement n'ont pas eu une forte incidence sur la comparabilité des données sur la mobilité et la migration. Il y a toutefois des changements touchant le dépouillement dont l'utilisateur doit tenir compte lorsqu'il analyse les données sur la mobilité.

- En 1991, on a introduit l'autocodage (codage automatisé) pour attribuer un code de la Classification géographique type (CGT) aux noms de localité donnés comme réponses en lettres à la question sur la mobilité. Lors des recensements antérieurs, les réponses en lettres étaient codées manuellement. En outre, certaines des procédures de codage manuel utilisées en 1986 pour régler les cas de localité au nom répété (par exemple, la réponse est « Kingston » en Ontario, et il existe le comté de Kingston et la ville de Kingston) ont été automatisées à l'étape du contrôle et de l'imputation à titre d'extension du système d'autocodage. La précision accrue découlant de l'autocodage devrait améliorer la qualité des données sur les émigrants internes provenant des SDR, en regard des recensements antérieurs. En 2006, les renseignements sur le code postal ont également été utilisés pour le codage. L'évaluation de l'utilisation du code postal sur la qualité des données sera effectuée ultérieurement.

- En 1981, un changement important a été apporté au processus de contrôle et d'imputation. Avant 1981, les non-réponses (partielles ou totales) à la question sur le lieu de résidence précédent étaient classées dans la catégorie « Non déclaré ». En 1981, cette catégorie a été supprimée. Chaque non-réponse à cette question a été changée en une réponse précise au moyen d'une procédure d'imputation faisant appel à diverses méthodes combinées (ajustement déterministe, données familiales, méthode *hot deck*). Cette imputation a été réalisée à l'aide du programme SPIDER, qui a été introduit en 1981. Pour le Recensement de 2001, le volet Imputation du processus de contrôle et d'imputation est effectué à l'aide du Système canadien de contrôle et d'imputation du recensement (SCANCIR). Le volet Contrôle fait toujours appel au programme SPIDER. Au Recensement de 2006, tout le volet Imputation que celui du Contrôle ont été effectués en utilisant le SCANCIR.

C. Lieu de résidence 1 an auparavant

La question sur le lieu de résidence 1 an auparavant a été posée pour la première fois lors du Recensement de 1991. À ce moment-là, l'unité géographique servant à définir la migration était la province ou le territoire. Depuis 1996, on l'a remplacée par la subdivision de recensement, comme c'est le cas pour la question sur le lieu de résidence 5 ans auparavant. Le traitement des données 1 an auparavant, tout comme le codage et le contrôle et imputation, a été effectué de la même façon que pour les données 5 ans auparavant.

Annexe J Comparaison des lieux de naissance diffusés en 2006, 2001 et 1996

Recensement de 2006	Recensement de 2001	Recensement de 1996
Né au Canada		
Terre-Neuve-et-Labrador[1]	Terre-Neuve-et-Labrador[1]	Terre-Neuve
Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard	Île-du-Prince-Édouard
Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse	Nouvelle-Écosse
Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick	Nouveau-Brunswick
Québec	Québec	Québec
Ontario	Ontario	Ontario
Manitoba	Manitoba	Manitoba
Saskatchewan	Saskatchewan	Saskatchewan
Alberta	Alberta	Alberta
Colombie-Britannique	Colombie-Britannique	Colombie-Britannique
Territoire du Yukon	Territoire du Yukon	Territoire du Yukon
Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest	Territoires du Nord-Ouest
Nunavut[2]	Nunavut[2]	Territoires du Nord-Ouest
Né à l'extérieur du Canada		
Amérique du Nord		
États-Unis d'Amérique	États-Unis	États-Unis
Groenland	Groenland	Groenland
Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Pierre-et-Miquelon
Amérique centrale		
Belize	Belize	Belize
Costa Rica	Costa Rica	Costa Rica
El Salvador	El Salvador	El Salvador
Guatemala	Guatemala	Guatemala
Honduras	Honduras	Honduras
Mexique	Mexique	Mexique
Nicaragua	Nicaragua	Nicaragua
Panama	Panama	Panama
Antilles et Bermudes[3]		
Anguilla	Anguilla	Anguilla
Antigua-et-Barbuda[4]	Antigua-et-Barbuda[4]	Antigua-et-Barbuda[4]
Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises	Antilles néerlandaises
Aruba	Aruba	Aruba
Bahamas	Bahamas	Bahamas
Barbade	Barbade	Barbade
Bermudes	Bermudes	Bermudes
Caïmanes, Îles	Caïmanes, Îles	Caïmans, Îles
Cuba	Cuba	Cuba
Dominicaine, République	Dominicaine, République	Dominicaine, République
Dominique	Dominique	Dominique
Grenade	Grenade	Grenade
Guadeloupe	Guadeloupe	Guadeloupe
Haïti	Haïti	Haïti
Jamaïque	Jamaïque	Jamaïque
Martinique	Martinique	Martinique

Recensement de 2006	Recensement de 2001	Recensement de 1996
Montserrat	Montserrat	Montserrat
Porto Rico	Porto Rico	Porto Rico
Saint-Kitts-et-Nevis	Saint-Kitts-et-Nevis	Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Vincent-et-les Grenadines	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Sainte-Lucie	Sainte-Lucie	Sainte-Lucie
Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago	Trinité-et-Tobago
Turks et Caicos, Îles	Turks et Caicos, Îles	Turks et Caicos, Îles
Vierges, Îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)	Vierges, Îles (américaines)
Vierges, Îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)	Vierges, Îles (britanniques)
Amérique du Sud		
Argentine	Argentine	Argentine
Bolivie	Bolivie	Bolivie
Brésil	Brésil	Brésil
Chili	Chili	Chili
Colombie	Colombie	Colombie
Équateur	Équateur	Équateur
Falkland, Îles (Malvinas)	Falkland, Îles (Malvinas)	Falkland, Îles (Malvinas)
Guyana	Guyana	Guyana
Guyane française	Guyane française	Guyane française
Paraguay	Paraguay	Paraguay
Pérou	Pérou	Pérou
Suriname	Suriname	Suriname
Uruguay	Uruguay	Uruguay
Venezuela[5]	Venezuela[5]	Venezuela[5]
Europe		
Europe occidentale		
Allemagne	Allemagne	Allemagne
Autriche	Autriche	Autriche
Belgique	Belgique	Belgique
France	France	France
Liechtenstein	Liechtenstein	Liechtenstein
Luxembourg	Luxembourg	Luxembourg
Monaco	Monaco	Monaco
Pays-Bas	Pays-Bas	Pays-Bas
Suisse	Suisse	Suisse
Europe orientale		
Bulgarie	Bulgarie	Bulgarie
Hongrie	Hongrie	Hongrie
Pologne	Pologne	Pologne
République fédérale tchèque et slovaque, ancienne[6]	République fédérale tchèque et slovaque, ancienne[6]	République fédérale tchèque et slovaque, ancienne[6]
Tchèque, République	Tchèque, République	Tchèque, République
Slovaquie	Slovaquie	Slovaquie
Tchécoslovaquie, n.d.a.[7]	Tchécoslovaquie, n.i.a.[7]	Tchécoslovaquie, n.i.a.[7]
Roumanie	Roumanie	Roumanie
URSS, ancienne (composante de l'Europe)[8]	URSS, ancienne (composante de l'Europe)[8]	URSS, ancienne (composante de l'Europe)[8]
Républiques baltiques,	Républiques baltiques,	Républiques baltiques,

Recensement de 2006	Recensement de 2001	Recensement de 1996
anciennement soviétiques	anciennement soviétiques	anciennement soviétiques
Estonie	Estonie	Estonie
Lettonie	Lettonie	Lettonie
Lituanie	Lituanie	Lituanie
Républiques de l'Europe orientale, anciennement soviétiques	Républiques de l'Europe orientale, anciennement soviétiques	Républiques de l'Europe orientale, anciennement soviétiques
Bélarus	Bélarus	Bélarus
Russie, Fédération de	Russie, Fédération de	Russie, Fédération de
Moldavie, République de	Moldavie, République de	Moldavie, République de
Ukraine	Ukraine	Ukraine
URSS, n.d.a.[9]	URSS, n.i.a.[9]	URSS, n.i.a.[9]
Europe septentrionale		
Irlande (Eire)	Irlande, République d' (Eire)	Irlande, République d' (Eire)
Royaume-Uni[10]	Royaume-Uni[10]	Royaume-Uni[10]
Scandinavie	Scandinavie	Scandinavie
Danemark[11]	Danemark[11]	Danemark[11]
Finlande	Finlande	Finlande
Islande	Islande	Islande
Norvège[12]	Norvège[12]	Norvège[12]
Suède	Suède	Suède
Europe méridionale		
Albanie	Albanie	Albanie
Andorre	Andorre	Andorre
Espagne	Espagne	Espagne
Gibraltar	Gibraltar	Gibraltar
Grèce	Grèce	Grèce
Italie	Italie	Italie
Malte	Malte	Malte
Portugal	Portugal	Portugal
Saint-Marin	Saint-Marin	Saint-Marin
Saint-Siège (Cité du Vatican)	Vatican, État de la cité du	Vatican, État de la cité du
Yougoslavie, ancienne[13]	Yougoslavie, ancienne[13]	Yougoslavie, ancienne[13]
Bosnie-Herzégovine	Bosnie-Herzégovine	Bosnie-Herzégovine
Croatie	Croatie	Croatie
Macédoine[14]	Macédoine[14]	Macédoine[14]
Slovénie	Slovénie	Slovénie
Serbie et Monténégro	Yougoslavie[15]	Yougoslavie[15]
Yougoslavie, n.d.a.[16]	Yougoslavie[16]	Yougoslavie[16]
Afrique		
Afrique occidentale		
Bénin	Bénin	Bénin
Burkina Faso	Burkina Faso	Burkina Faso
Cap-Vert	Cap-Vert	Cap-Vert
Côte d'Ivoire[17]	Côte d'Ivoire[17]	Côte d'Ivoire[17]
Gambie	Gambie	Gambie
Ghana	Ghana	Ghana
Guinée	Guinée	Guinée
Guinée-Bissau	Guinée-Bissau	Guinée-Bissau

Recensement de 2006	Recensement de 2001	Recensement de 1996
Libéria	Libéria	Libéria
Mali	Mali	Mali
Mauritanie	Mauritanie	Mauritanie
Niger	Niger	Niger
Nigéria	Nigéria	Nigéria
Sainte-Hélène[18]	Sainte-Hélène[18]	Sainte-Hélène[18]
Sénégal	Sénégal	Sénégal
Sierra Leone	Sierra Leone	Sierra Leone
Togo	Togo	Togo
Afrique orientale		
Burundi	Burundi	Burundi
Comores	Comores	Comores
Djibouti	Djibouti	Djibouti
Érythrée	Érythrée	Érythrée
Éthiopie	Éthiopie	Éthiopie
Kenya	Kenya	Kenya
Madagascar	Madagascar	Madagascar
Malawi	Malawi	Malawi
Maurice	Maurice	Maurice
Mayotte	Mayotte	Mayotte
Mozambique	Mozambique	Mozambique
Ouganda	Ouganda	Ouganda
Réunion	Réunion	Réunion
Rwanda	Rwanda	Rwanda
Seychelles	Seychelles	Seychelles
Somalie	Somalie	Somalie
Tanzanie, République unie de	Tanzanie, République unie de	Tanzanie, République unie de
Zambie	Zambie	Zambie
Zimbabwe	Zimbabwe	Zimbabwe
Afrique du Nord		
Algérie	Algérie	Algérie
Égypte	Égypte	Égypte
Libye[19]	Libye[19]	Libye[19]
Maroc	Maroc	Maroc
Sahara occidental	Sahara occidental	Sahara occidental
Soudan	Soudan	Soudan
Tunisie	Tunisie	Tunisie
Afrique centrale		
Angola	Angola	Angola
Cameroun	Cameroun	Cameroun
Centrafricaine, République	Centrafricaine, République	Centrafricaine, République
Congo, République démocratique du[20]	Congo, République démocratique du[20]	Zaïre
Congo, République du	Congo, République du	Congo
Gabon	Gabon	Gabon
Guinée équatoriale	Guinée équatoriale	Guinée équatoriale
Sao Tomé-et-Principe	Sao Tomé-et-Principe	Sao Tomé-et-Principe
Tchad	Tchad	Tchad

Recensement de 2006	Recensement de 2001	Recensement de 1996
Afrique méridionale		
Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'	Afrique du Sud, République d'
Botswana	Botswana	Botswana
Lesotho	Lesotho	Lesotho
Namibie	Namibie	Namibie
Swaziland	Swaziland	Swaziland
Asie		
Asie occidentale et centrale et Moyen-Orient		
Afghanistan	Afghanistan	Afghanistan
Chypre	Chypre	Chypre
Iran[21]	Iran[21]	Iran[21]
Moyen-Orient	Moyen-Orient	Moyen-Orient
Arabie saoudite	Arabie saoudite	Arabie saoudite
Bahreïn	Bahreïn	Bahreïn
Émirats arabes unis	Émirats arabes unis	Émirats arabes unis
Iraq	Iraq	Iraq
Israël	Israël	Israël
Jordanie	Jordanie	Jordanie
Koweït	Koweït	Koweït
Palestine/Cisjordanie/Bande de Gaza[22]	Palestine/Cisjordanie/Bande de Gaza[22]	Palestine/Cisjordanie/Bande de Gaza[22]
Liban	Liban	Liban
Oman	Oman	Oman
Qatar	Qatar	Qatar
Syrie[23]	Syrie[23]	Syrie[23]
Yémen	Yémen	Yémen
Turquie	Turquie	Turquie
URSS, ancienne (composante de l'Asie)[24]	URSS, ancienne (composante de l'Asie)[24]	URSS, ancienne (composante de l'Asie)[24]
Républiques de l'Asie centrale, ex-Union soviétique	Républiques de l'Asie centrale, ex-Union soviétique	Républiques de l'Asie centrale, ex-Union soviétique
Kazakhstan	Kazakhstan	Kazakhstan
Kirghizistan	Kirghizistan	Kirghizistan
Ouzbékistan	Ouzbékistan	Ouzbékistan
Tadjikistan	Tadjikistan	Tadjikistan
Turkménistan	Turkménistan	Turkménistan
Républiques de la Transcaucasie, ex-Union soviétique	Républiques de la Transcaucasie, ex-Union soviétique	Républiques de la Transcaucasie, ex-Union soviétique
Arménie	Arménie	Arménie
Azerbaïdjan	Azerbaïdjan	Azerbaïdjan
Géorgie	Géorgie	Géorgie
Asie orientale		
Chine et zones administratives spéciales[25]	Chine et zones administratives spéciales[25]	
Chine, République populaire de	Chine, République populaire de	Chine, République populaire de
Hong Kong, zone administrative spéciale	Hong Kong	Hong Kong
Macao, zone administrative spéciale	Macao	Macao

Recensement de 2006	Recensement de 2001	Recensement de 1996
Corée du Nord[26]	Corée du Nord[26]	Corée du Nord[26]
Corée du Sud[27]	Corée du Sud[27]	Corée du Sud[27]
Japon	Japon	Japon
Mongolie	Mongolie	Mongolie
Taïwan	Taïwan	Taïwan
Asie du Sud-Est		
Brunéi Darussalam	Brunéi Darussalam	Brunéi Darussalam
Cambodge[28]	Cambodge[28]	Cambodge[28]
Indonésie	Indonésie	Indonésie
Laos[29]	Laos[29]	Laos[29]
Malaisie	Malaisie	Malaisie
Myanmar[30]	Myanmar[30]	Myanmar[30]
Philippines	Philippines	Philippines
Singapour	Singapour	Singapour
Thaïlande	Thaïlande	Thaïlande
Timor oriental[31]	Timor oriental[31]	Indonésie
Viet Nam[32]	Viet Nam[32]	Viet Nam[32]
Asie méridionale		
Bangladesh	Bangladesh	Bangladesh
Bhoutan	Bhoutan	Bhoutan
Inde	Inde	Inde
Maldives	Maldives	Maldives
Népal	Népal	Népal
Pakistan	Pakistan	Pakistan
Sri Lanka	Sri Lanka	Sri Lanka
Océanie		
Australie[33]	Australie[33]	Australie[33]
Cook, Îles	Cook, Îles	Cook, Îles
Fidji	Fidji	Fidji
Guam	Guam	Guam
Kiribati	Kiribati	Kiribati
Marshall, Îles	Marshall, Îles	Marshall, Îles
Micronésie, États fédérés de	Micronésie, États fédérés de	Micronésie, États fédérés de
Nauru	Nauru	Nauru
Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie	Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande[34]	Nouvelle-Zélande[34]	Nouvelle-Zélande[34]
Palaos[35]	Palaos[35]	Palaos[35]
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Pitcairn	Pitcairn	Pitcairn
Polynésie française	Polynésie française	Polynésie française
Salomon, Îles	Salomon, Îles	Salomon, Îles
Samoa américaines	Samoa américaines	Samoa américaines
Samoa[36]	Samoa[36]	Samoa[36]
Tonga	Tonga	Tonga
Tuvalu	Tuvalu	Tuvalu
Vanuatu	Vanuatu	Vanuatu
Wallis-et-Futuna	Wallis-et-Futuna	Wallis-et-Futuna
Autres[37]	Autres[37]	Autres[37]

Nota :

1. Anciennement Terre-Neuve.
2. Anciennement partie des Territoires du Nord-Ouest.
3. En 2001 et 1996, Antilles et Bermudes référaient aux Caraïbes et Bermudes; le nouveau terme français est « Antilles et Bermudes ».
4. Anciennement Antigua.
5. Le nom officiel est la République bolivarienne du Venezuela.
6. En 1993, la République tchèque et slovaque s'est divisée pour former deux pays distincts : la République tchèque et la Slovaquie.
7. L'abréviation « n.d.a. » signifie « non déclarés ailleurs ». Comprend les personnes ayant déclaré « Tchécoslovaquie ». En 2006, la désignation « n.i.a. » (« non inclus ailleurs ») de 2001 a été remplacée par « n.d.a. » afin d'être conforme à la classification utilisée dans les autres variables du recensement.
8. Les parties asiatiques de l'ancienne URSS sont présentées séparément à la rubrique « Asie occidentale et centrale et Moyen Orient »
9. L'abréviation « n.d.a. » signifie « non déclarés ailleurs ». Comprend les personnes ayant déclaré « URSS ». En 2006, la désignation « n.i.a. » (« non inclus ailleurs ») de 2001 a été remplacée par « n.d.a. » afin d'être conforme à la classification utilisée dans les autres variables du recensement.
10. Le nom officiel est le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
11. Comprend les îles Féroé.
12. Comprend Svalbard et l'île de Jan Mayen.
13. La République fédérale de Yougoslavie était anciennement composée de six républiques, soit la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la Macédoine, le Monténégro, la Serbie et la Slovénie. En 1991, la Croatie et la Slovénie se sont affranchies de la Yougoslavie, puis ce fut au tour de la Bosnie-Herzégovine et de la Macédoine en 1992. Les deux républiques restantes, la Serbie et le Monténégro, formaient une nouvelle République fédérale de Yougoslavie en 1992; elle-même devenue, en 2003 la Serbie et le Monténégro.
14. Le nom official est l'ex-République yougoslave de Macédoine.
15. Comprend les personnes ayant déclaré « Yougoslavie », qu'il s'agisse de l'ancienne ou de la nouvelle république du même nom.
16. L'abréviation « n.d.a. » signifie « non déclarés ailleurs ». Comprend les personnes ayant déclaré « Yougoslavie ».
17. Aussi appelé Ivory Coast.
18. Aussi appelé Sainte-Hélène et Ascension.
19. Le nom officiel est Jamahiriya arabe libyenne.
20. Anciennement Zaïre.
21. Le nom official est République islamique d'Iran.

22. Palestine a trait à la Palestine d'avant 1948, sous contrôle britannique. La Cisjordanie et la Bande de Gaza sont les territoires auxquels on fait allusion dans la Déclaration sur les principes, dûment signée par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine en 1993. Par contre, puisque les réponses du recensement sont autodéclarées, il n'est pas clair que les réponses « Palestine », « Bande de Gaza » et « Cisjordanie » font référence aux territoires tels qu'ils sont définis.

23. Le nom officiel est République arabe syrienne.

24. Les parties européennes de l'ancienne URSS sont présentées séparément sous la rubrique « Europe orientale ».

25. Comprend les personnes nées à Hong Kong et à Macao depuis la cession de ces pays à la République populaire de Chine le 1er juillet 1997 et le 20 décembre 1999 respectivement.

26. Le nom officiel est République démocratique de Corée.

27. Le nom officiel est République de Corée.

28. Anciennement Kampuchea.

29. Le nom officiel est République démocratique populaire lao.

30. Anciennement Birmanie.

31. Anciennement partie de l'Indonésie. Le nom officiel est la République démocratique du Timor-Leste.

32. Le nom officiel est la République socialiste du Vietnam.

33. Comprend l'île Norfolk.

34. Comprend Niue et Tokelau.

35. Anciennement République de Balau.

36. Anciennement Samoa-Occidental.

37. Comprend lieux de naissance non classés ailleurs. Comprend principalement les personnes nées en mer.

Sources : Statistique Canada, recensements de 2006, 2001 et 1996.

Annexe K Classification des pays de citoyenneté du Recensement de 2006

Pays de citoyenneté (simple citoyenneté)

Canada

Canada, par naissance

Canada, par naturalisation

Autres pays de citoyenneté

Afghanistan
Afrique du Sud, République d'
Albanie
Algérie
Allemagne
Andorre
Angola
Antigua-et-Barbuda[1]
Arabie saoudite
Argentine
Arménie
Australie
Autriche
Azerbaïdjan
Bahamas
Bahreïn
Bangladesh
Barbade
Bélarus
Belgique
Belize
Bénin
Bhoutan
Bolivie
Bosnie-Herzégovine
Botswana
Brésil
Brunéi Darussalam
Bulgarie
Burkina Faso
Burundi
Cambodge[2]
Cameroun
Cap-Vert
Centrafricaine, République
Chili
Chine, République populaire de[3]
Chypre
Colombie
Comores
Congo, République démocratique du[4]
Congo, République du
Corée du Nord[5]
Corée du Sud[6]
Costa Rica
Côte d'Ivoire[7]
Croatie
Cuba
Danemark[8]
Djibouti
Dominicaine, République
Dominique
Égypte
El Salvador
Émirats arabes unis
Équateur
Érythrée
Espagne
Estonie
États-Unis d'Amérique[9]
Éthiopie
Fédération russe
Fidji
Finlande
Français, n.d.a.[10]
France et dépendances[11]
Gabon
Gambie
Géorgie
Ghana
Grèce
Grenade
Guatemala
Pays-Bas et dépendances[20]
Pérou
Philippines
Pologne
Portugal
Qatar
Roumanie
Royaume-Uni[21]
Guinée
Guinée équatoriale
Guinée-Bissau
Guyana
Haïti
Honduras
Hongrie
Inde
Indonésie
Iran[12]
Iraq
Irlande (Eire)
Islande
Israël
Italie
Jamaïque
Japon
Jordanie
Kazakhstan
Kenya
Kirghizistan
Kiribati
Koweït
Laos[13]
Lesotho
Lettonie
Liban
Libéria
Libye[14]
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Macédoine[15]
Madagascar
Malaisie
Malawi
Maldives
Mali
Malte
Maroc
Marshall, Îles
Maurice
Mauritanie
Mexique
Micronésie, États fédérés de
Sri Lanka
Suède
Suisse
Suriname
Swaziland
Syrie[25]
Tadjikistan
Taïwan

Moldavie, République de
Monaco
Mongolie
Mozambique
Myanmar[16]
Namibie
Nauru
Népal
Nicaragua
Niger
Nigéria
Norvège
Nouvelle-Zélande et dépendances[17]
Oman
Ouganda
Ouzbékistan
Pakistan
Palaos[18]
Palestine/Cisjordanie/Bande de Gaza[19]
Panama
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Paraguay
Royaume-Uni – citoyens Britanniques[22]
Royaume-Uni – territoires Dépendants[23]
Russie, Fédération de
Rwanda
Sahara occidental
Saint-Kitts-et-Nevis
Saint-Marin
Saint-Siège (Cité du Vatican)
Saint-Vincent-et-les Grenadines
Sainte-Lucie
Salomon, Îles
Samoa[24]
Sao Tomé-et-Principe
Sénégal
Serbie et Monténégro
Seychelles
Sierra Leone
Singapour
Slovaquie
Slovénie
Somalie
Soudan
Tanzanie, République unie de
Tchad
Tchèque, République
Tchécoslovaquie, n.d.a.[26]
Thaïlande
Timor oriental[27]
Togo
Tonga
Trinité-et-Tobago
Tunisie
Turkménistan
Turquie
Tuvalu
Ukraine
URSS, n.d.a.[28]
Uruguay
Vanuatu
Venezuela[29]
Viet Nam[30]
Yémen
Yougoslavie, n.d.a.[31]
Zambie
Zimbabwe

Apatrides[32]

Notes :

1. Anciennement Antigua.

2. Anciennement Kampuchéa.

3. Comprend toutes les personnes ayant déclaré « République populaire de Chine », ainsi que celles ayant déclaré « Macao » (l'ancienne dépendance du Portugal) ou « Hong Kong ». Macao et Hong Kong sont maintenant des zones administratives spéciales de la Chine. Comprend également les personnes nées à Hong Kong ayant déclaré « citoyenne britannique d'outre-mer », « citoyenne de dépendances britanniques » ou « apatride ».

4. Anciennement Zaïre.

5. Le nom officiel est République populaire démocratique de Corée.

6. Le nom officiel est République de Corée.

7. Aussi appelé Ivory Coast.

8. Comprend les îles Féroé et le Groenland, une dépendance du Danemark.

9. Comprend les Etats-Unis d'Amérique, Porto Rico, les îles Vierges américaines, Guam et les Samoa américaines, de même que les réponses « Dépendance américaine ».

10. L'abréviation « n.d.a. » signifie « non déclarés ailleurs ». Comprend les personnes ayant déclaré la citoyenneté « française ». En 2006, la désignation « réponses françaises » de 2001 a été remplacée par « Français, n.d.a. » afin d'être conforme à la classification utilisée dans les autres variables du recensement.

11. Comprend la France ainsi que les dépendances françaises suivantes : Polynésie française, Guyane française, Guadeloupe, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon et Wallis-et-Futuna, de même que les réponses « Dépendance française ».

12. Le nom officiel est République islamique d'Iran.

13. Le nom officiel est République démocratique populaire lao.

14. Le nom officiel est Jamahiriya arabe libyenne.

15. Le nom officiel est l'ex-République yougoslave de Macédoine.

16. Anciennement Birmanie.

17. Comprend la Nouvelle-Zélande, Niue, Tokelau et les îles Cook, de même que les réponses « Dépendance néo-zélandaise ».

18. Anciennement République de Belau.

19. Palestine a trait à la Palestine d'avant 1948, sous contrôle britannique. La Cisjordanie et la Bande de Gaza sont les territoires auxquels on fait allusion dans la Déclaration sur les principes, dûment signée par Israël et l'Organisation de la Libération de la Palestine en 1993. Par contre, puisque les réponses du recensement sont autodéclarées, il n'est pas clair que les réponses « Palestine », « Bande de Gaza » et « Cisjordanie » font référence aux territoires tels qu'ils sont définis.

20. Comprend les Pays-Bas, les Antilles néerlandaises et Aruba, de même que les réponses « Dépendance néerlandaise ».

21. Le nom officiel est le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

22. Comprend les personnes ayant déclaré « Citoyen britannique » et « Citoyen britannique d'outre-mer », à l'exclusion des personnes ayant indiqué « Hong Kong » comme lieu de naissance. Les personnes ayant déclaré « Hong Kong » comme lieu de naissance et « Britannique » comme citoyenneté sont classées dans la catégorie « République populaire de Chine ».

23. Comprend les dépendances du Royaume-Uni suivantes : Anguilla, les Bermudes, les îles Caïmans, les îles Falkland (Malvinas), Gibraltar, Montserrat, Pitcairn, Sainte-Hélène (aussi appelée Sainte-Hélène-et-Ascension), les îles Turks et Caicos, les îles Vierges britanniques, de même que les réponses « Dépendance britannique ».

24. Anciennement Samoa-Occidental.

25. Le nom officiel est République arabe syrienne.

26. L'abréviation « n.d.a. » signifie « non déclarés ailleurs ». Comprend les personnes ayant déclaré « Tchécoslovaquie ». En 2006, la désignation « n.i.a. » (« non inclus ailleurs ») de 2001 a été remplacée par « n.d.a. » afin d'être conforme à la classification utilisée dans les autres variables du recensement.

27. Le nom officiel est la République démocratique du Timor-Leste.

28. L'abréviation « n.d.a. » signifie « non déclarés ailleurs ». Comprend les personnes ayant déclaré « URSS ». En 2006, la désignation « n.i.a. » (« non inclus ailleurs ») de 2001 a été remplacée par « n.d.a. » afin d'être conforme à la classification utilisée dans les autres variables du recensement.

29. Le nom officiel est la République bolivarienne du Venezuela.

30. Le nom officiel est la République socialiste du Vietnam.

31. L'abréviation « n.d.a. » signifie « non déclarés ailleurs ». Comprend les personnes ayant déclaré « Yougoslavie ». En 2006, la désignation « n.i.a. » (« non inclus ailleurs ») de 2001 a été remplacée par « n.d.a. » afin d'être conforme à la classification utilisée dans les autres variables du recensement.

32. Personnes ayant déclaré « Apatride » à la question sur le pays de citoyenneté, à l'exclusion des personnes ayant déclaré « Hong Kong » comme lieu de naissance. En effet, les personnes ayant déclaré « Hong Kong » comme lieu de naissance et « Apatride » comme citoyenneté sont incluses dans la catégorie « République populaire de Chine ».

Annexe M Principal domaine d'études (PDÉ) – Classification d'après les codes du principal domaine d'études (PDÉ)

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
	Enseignement, loisirs et orientation	
	Enseignement – Général	
001	Enseignement – Général	COLL_UNIV
	Enseignement au primaire	
002	Enseignement au primaire – Général	COLL_UNIV
003	Enseignement au primaire – Autres	COLL_UNIV
004	Enseignement préscolaire, à la maternelle	COLL_UNIV
	Enseignement au secondaire (général)	
005	Enseignement au secondaire	COLL_UNIV
006	Enseignement de l'anglais	COLL_UNIV
007	Enseignement du français	COLL_UNIV
008	Enseignement d'autres langues	COLL_UNIV
009	Enseignement des mathématiques et/ou des sciences	COLL_UNIV
010	Enseignement de l'informatique	COLL_UNIV
011	Enseignement des études sociales	COLL_UNIV
012	Enseignement général au secondaire – Autres	COLL_UNIV
	Enseignement au secondaire (spécialisé)	
013	Enseignement aux adultes	COLL_UNIV
014	Enseignement des arts et des beaux-arts	COLL_UNIV
015	Enseignement du commerce et des affaires	COLL_UNIV
016	Enseignement de l'économie domestique	COLL_UNIV
017	Enseignement, formation industrielle et professionnelle	COLL_UNIV
018	Enseignement de la musique	COLL_UNIV
019	Enseignement religieux	COLL_UNIV
	Enseignement spécialisé	
021	Enseignement – Général	COLL_UNIV
023	Enseignement, autochtones	TOUS_PS
026	Enseignement spécialisé – Autres	COLL_UNIV
	Domaines scolaires non liés à l'enseignement	
027	Technologie éducative	TOUS_PS
028	Administration de l'enseignement	COLL_UNIV
029	Psychologie et mesure de l'éducation	COLL_UNIV
031	Philosophie de l'éducation	COLL_UNIV
032	Aide enseignant(e) – Assistance pédagogique	MÉTIER_COLL
	Éducation physique, hygiène et loisirs	
033	Éducation physique et hygiène	COLL_UNIV
034	Kinanthropologie	COLL_UNIV
035	Loisirs	COLL_UNIV
036	Loisir, plein air	COLL_UNIV
037	Voyages et tourisme	MÉTIER_COLL
038	Administration des sports	TOUS_PS
039	Condition physique et autres loisirs sportifs	TOUS_PS

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
	Services d'orientation et développement personnel	
040	Services d'orientation – Général	COLL_UNIV
041	Psychologie – Orientation	COLL_UNIV
042	Services d'orientation matrimoniale et familiale et préparation à la vie quotidienne	COLL_UNIV
043	Orientation professionnelle	TOUS_PS
044	Services d'orientation – Autres	TOUS_PS
	Autres domaines d'enseignement	
045	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.	TOUS_PS
046	Formation des enseignants au niveau postsecondaire	COLL_UNIV
	Beaux-arts et arts appliqués	
	Beaux-arts	
047	Beaux-arts – Général	COLL_UNIV
048	Étude de l'art	COLL_UNIV
049	Histoire de l'art	COLL_UNIV
050	Peinture et dessin	TOUS_PS
051	Céramique et poterie	TOUS_PS
052	Sculpture	TOUS_PS
	Musique	
053	Musique et musicologie	TOUS_PS
054	Composition musicale	COLL_UNIV
055	Piano	TOUS_PS
056	Histoire et théorie de la musique	COLL_UNIV
057	Voix, chant et opéra	TOUS_PS
	Autres arts d'interprétation	
058	Arts d'interprétation – Général	TOUS_PS
059	Danse	COLL_UNIV
060	Art dramatique	COLL_UNIV
061	Théâtre	COLL_UNIV
	Art commercial	
062	Art commercial – Général	MÉTIER_COLL
063	Graphisme publicitaire	MÉTIER_COLL
064	Modélisme/mannequin	MÉTIER_COLL
	Graphisme et arts audio-visuels	
065	Graphisme et conception graphique	TOUS_PS
066	Lithographie	MÉTIER_COLL
067	Photographie	MÉTIER_COLL
069	Impression et édition	MÉTIER_COLL
070	Arts audio-visuels	TOUS_PS
	Arts de la création et du design	
071	Arts de la création et du design – Général	TOUS_PS
072	Artisanat	MÉTIER_COLL
073	Design intérieur et décoration	TOUS_PS
	Coiffure, esthétique et autres arts appliqués	
074	Arts appliqués – Général	MÉTIER_COLL

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
075	Barbier	MÉTIER_COLL
076	Soins de beauté et cosmétologie	MÉTIER_COLL
077	Coiffure	MÉTIER_COLL
078	Rembourrage et meubles	MÉTIER_COLL
079	Arts appliqués, réparation et rénovation	MÉTIER_COLL
	Lettres, sciences humaines et disciplines connexes	
	Études des classiques et des langues mortes et classiques	
080	Études des classiques	COLL_UNIV
081	Latin, grec et autres langues mortes et classiques	COLL_UNIV
	Histoire	
083	Histoire – Général	COLL_UNIV
084	Histoire du Canada	COLL_UNIV
085	Histoire ancienne et médiévale	COLL_UNIV
087	Histoire – Autres	COLL_UNIV
	Bibliothéconomie et techniques de la documentation	
088	Bibliothéconomie et gestion de documents	TOUS_PS
089	Muséologie, techniques de muséologie	TOUS_PS
	Communications et mass média	
090	Communications	COLL_UNIV
091	Cinématographie et études cinématographiques	COLL_UNIV
092	Radio et télévision	COLL_UNIV
093	Journalisme, reporter	TOUS_PS
	Langue et littérature anglaises	
094	Langue et littérature anglaises – Général	COLL_UNIV
097	Littératures anglaise et française	COLL_UNIV
098	Langue et littérature anglaises – Spécialisations[1]	COLL_UNIV
	Langue et littérature françaises	
099	Langue et littérature françaises – Général	COLL_UNIV
102	Langue et littérature françaises – Spécialisations[2]	COLL_UNIV
	Autres langues et littératures	
103	Littérature comparée	COLL_UNIV
104	Langues et littératures asiatiques	COLL_UNIV
105	Langues et littératures germaniques	COLL_UNIV
106	Langue et littérature italiennes	COLL_UNIV
107	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est	COLL_UNIV
108	Linguistique	COLL_UNIV
109	Langues et littératures – Autres	COLL_UNIV
	Philosophie	
110	Philosophie – Général	COLL_UNIV
111	Philosophie politique	COLL_UNIV
113	Économie politique	COLL_UNIV
114	Philosophie – Spécialisations	COLL_UNIV

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
	Études religieuses	
115	Religion	COLL_UNIV
116	Religions comparées	COLL_UNIV
117	Prêtrise	COLL_UNIV
118	Théologie	COLL_UNIV
119	Études religieuses – Autres	COLL_UNIV
	Autres lettres et sciences humaines	
120	Lettres et sciences humaines – Arts généraux	COLL_UNIV
121	Formation en langue seconde	TOUS_PS
122	Traduction et interprétation	COLL_UNIV
123	Création littéraire	COLL_UNIV
124	Autres lettres et sciences humaines, n.c.a.	TOUS_PS
	Sciences sociales et disciplines connexes	
	Anthropologie	
125	Anthropologie – Général	COLL_UNIV
127	Anthropologie physique	COLL_UNIV
128	Anthropologie – Autres	COLL_UNIV
	Archéologie	
130	Archéologie	COLL_UNIV
	Études régionales (autres que linguistiques ou littéraires)	
131	Études asiatiques	COLL_UNIV
132	Études canadiennes	COLL_UNIV
133	Études germaniques	COLL_UNIV
134	Études latino-américaines	COLL_UNIV
135	Études islamiques et du Proche-Orient	COLL_UNIV
136	Études russes et slaves	COLL_UNIV
137	Études régionales – Autres	COLL_UNIV
	Économie	
138	Économie – Général	COLL_UNIV
139	Économie agricole	COLL_UNIV
140	Économétrie et économie mathématique	COLL_UNIV
141	Développement international	COLL_UNIV
143	Économie – Autres	COLL_UNIV
	Géographie	
144	Géographie – Général	COLL_UNIV
145	Cartographie	TOUS_PS
146	Géographie économique	COLL_UNIV
147	Géographie historique	COLL_UNIV
148	Géographie humaine et sociale	COLL_UNIV
149	Géographie de l'environnement	COLL_UNIV
150	Géographie physique	COLL_UNIV
151	Géographie urbaine	COLL_UNIV
152	Géographie – Autres	COLL_UNIV
	Droit et jurisprudence	
153	Droit et jurisprudence – Général	COLL_UNIV
154	Droit civil, criminel et familial	COLL_UNIV
155	Droit commercial et des affaires	COLL_UNIV

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
156	Droit constitutionnel et international	COLL_UNIV
157	Droit – Autres	COLL_UNIV
	Études environnementales	
158	Études environnementales – Général	COLL_UNIV
159	Écologie humaine	COLL_UNIV
160	Gestion des ressources	COLL_UNIV
161	Planification urbaine et régionale	COLL_UNIV
	Sciences politiques	
162	Sciences politiques – Général	COLL_UNIV
163	Sciences politiques et économie	COLL_UNIV
165	Relations internationales	COLL_UNIV
166	Sciences politiques – Autres[3]	COLL_UNIV
	Psychologie	
167	Psychologie – Général	COLL_UNIV
168	Développement de la petite enfance	COLL_UNIV
169	Psychologie clinique et expérimentale	COLL_UNIV
170	Psychologie sociale	COLL_UNIV
171	Psychologie – Autres sciences du comportement	COLL_UNIV
	Sociologie	
172	Sociologie – Général	COLL_UNIV
173	Criminologie	COLL_UNIV
174	Démographie	COLL_UNIV
176	Sociologie de la famille	COLL_UNIV
177	Sociologie – Autres[4]	COLL_UNIV
	Travail social et services sociaux	
178	Travail social – Général	COLL_UNIV
179	Services d'aide à l'enfance et aux jeunes	TOUS_PS
180	Services correctionnels	MÉTIER_COLL
181	Gérontologie	TOUS_PS
182	Maintien de l'ordre	MÉTIER_COLL
183	Services de protection (incendie et autres)	MÉTIER_COLL
184	Services sociaux – Autres	TOUS_PS
	Polémologie et études militaires	
185	Polémologie et études militaires	COLL_UNIV
	Autres sciences sociales et disciplines connexes	
186	Sciences sociales – Général	COLL_UNIV
187	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. – Autres	TOUS_PS
	Commerce, gestion et administration des affaires	
	Affaires et commerce	
188	Affaires et commerce – Général	COLL_UNIV
189	Administration des affaires	COLL_UNIV
190	Affaires et commerce internationaux	COLL_UNIV
191	Affaires et commerce – Autres	TOUS_PS

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
	Gestion financière	
192	Gestion financière – Général	COLL_UNIV
193	Comptabilité	COLL_UNIV
194	Estimation et évaluation	COLL_UNIV
195	Gestion financière – Autres	TOUS_PS
	Gestion industrielle et administration publique	
196	Gestion et relations industrielles	TOUS_PS
197	Relations de travail	TOUS_PS
198	Administration publique	COLL_UNIV
199	Gestion du personnel et des ressources humaines	COLL_UNIV
200	Gestion et relations industrielles – Autres	TOUS_PS
	Gestion et administration des établissements	
201	Gestion des services de santé	COLL_UNIV
202	Administration des hôtels et restaurants	TOUS_PS
203	Administration d'établissements funéraires et embaumement	TOUS_PS
204	Hôtellerie et tourisme	TOUS_PS
205	Gestion des établissements – Autres	TOUS_PS
	Marketing, techniques marchandes et ventes	
206	Relations publiques et service à la clientèle	TOUS_PS
207	Marketing	COLL_UNIV
208	Techniques marchandes	TOUS_PS
209	Vente et vente au détail	TOUS_PS
210	Marketing et vente – Autres	TOUS_PS
	Organisation de bureau, secrétariat et travail de bureau	
211	Secrétariat et secrétariat administratif – Général	TOUS_PS
212	Tenue de caisse et commis de banque	MÉTIER_COLL
213	Techniques de bureautique	MÉTIER_COLL
214	Sténographie judiciaire	TOUS_PS
215	Archives médicales	TOUS_PS
216	Secrétariat juridique et assistance juridique	TOUS_PS
217	Secrétariat médical et assistance de bureau	TOUS_PS
218	Comptabilité de bureau et tenue de livres	MÉTIER_COLL
219	Traitement de textes	MÉTIER_COLL
220	Secrétariat administratif et travail de bureau – Autres	MÉTIER_COLL
	Sciences agricoles et biologiques et services de la nutrition et de l'alimentation	
	Sciences agricoles	
221	Sciences agricoles – Général	COLL_UNIV
222	Zootechnie – Général	COLL_UNIV
223	Phytotechnie et agronomie	COLL_UNIV
224	Sciences alimentaires	COLL_UNIV
225	Horticulture/floriculture	COLL_UNIV
226	Sciences des plantes agricoles	COLL_UNIV
227	Fleuriste	TOUS_PS
228	Sciences des sols/agrologie	COLL_UNIV
229	Sciences agricoles – Autres	COLL_UNIV
	Techniques agricoles	
230	Techniques agricoles – Général	MÉTIER_COLL

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
231	Gestion agricole	TOUS_PS
232	Exploitant agricole	MÉTIER_COLL
233	Techniques agricoles – Autres	MÉTIER_COLL
	Techniques de zootechnie	
234	Techniques de la santé animale	MÉTIER_COLL
235	Techniques du bétail et des produits laitiers	MÉTIER_COLL
236	Études et zootechnie chevalines	MÉTIER_COLL
237	Techniques vétérinaires, santé animale	MÉTIER_COLL
238	Techniques de zootechnie – Autres	MÉTIER_COLL
	Biochimie	
239	Biochimie	COLL_UNIV
	Biologie	
240	Biologie – Général	COLL_UNIV
241	Génétique	UNIV_SEUL
242	Microbiologie et bactériologie	COLL_UNIV
243	Biologie moléculaire	UNIV_SEUL
244	Biologie – Autres	COLL_UNIV
	Biophysique	
245	Biophysique	UNIV_SEUL
	Botanique	
246	Botanique – Général	TOUS_PS
247	Phycologie	COLL_UNIV
248	Disciplines spécialisées de la botanique	COLL_UNIV
	Sciences alimentaires, nutrition et autres sciences ménagères	
249	Sciences ménagères	TOUS_PS
250	Études sur la consommation	TOUS_PS
251	Vêtements et textiles	MÉTIER_COLL
252	Nutrition et diététique	TOUS_PS
253	Préparation et services alimentaires	MÉTIER_COLL
254	Économie domestique	TOUS_PS
	Médecine et sciences vétérinaires	
255	Médecine vétérinaire	COLL_UNIV
256	Sciences et pathologie vétérinaires	COLL_UNIV
	Zoologie	
257	Zoologie – Général	COLL_UNIV
258	Biologie animale	COLL_UNIV
259	Entomologie	COLL_UNIV
260	Biologie des pêches	COLL_UNIV
261	Biologie marine	COLL_UNIV
262	Biologie de la faune	COLL_UNIV
	Autres sciences et techniques agricoles et biologiques	
263	Pisciculture et pêcheries	MÉTIER_COLL
264	Techniques de transformation des aliments – Général	MÉTIER_COLL
265	Piégeage	MÉTIER_COLL
266	Sciences naturelles	TOUS_PS

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
	Génie et sciences appliquées	
	Architecture et génie architectural	
267	Architecture – Général	UNIV_SEUL
268	Génie, conception architecturale	UNIV_SEUL
269	Design industriel	UNIV_SEUL
	Génie aéronautique et aérospatial	
270	Génie aéronautique et aérospatial	UNIV_SEUL
	Génie biologique et chimique	
271	Génie biochimique	UNIV_SEUL
272	Génie biomédical	UNIV_SEUL
273	Génie chimique	UNIV_SEUL
	Génie civil	
274	Génie civil	UNIV_SEUL
	Génie d'études des systèmes	
275	Génie d'études des systèmes	UNIV_SEUL
	Génie électrique et électronique	
276	Génie informatique	UNIV_SEUL
277	Génie électrique et électronique – Général	UNIV_SEUL
278	Génie de la musique et de l'enregistrement	COLL_UNIV
	Génie industriel	
279	Génie industriel – Général	UNIV_SEUL
	Génie mécanique	
280	Génie mécanique – Général	UNIV_SEUL
281	Génie, instrumentation	UNIV_SEUL
282	Génie en matière d'énergie	UNIV_SEUL
	Génie minier, métallurgique et pétrolier	
283	Génie géologique	UNIV_SEUL
284	Génie métallurgique	UNIV_SEUL
285	Génie minier	UNIV_SEUL
286	Génie pétrolier	UNIV_SEUL
	Génie des ressources et de l'environnement	
287	Génie agricole	UNIV_SEUL
288	Génie de l'environnement et des ressources	UNIV_SEUL
289	Génie maritime	UNIV_SEUL
290	Ingénieur en resources hydrauliques	UNIV_SEUL
	Science de l'ingénierie	
291	Science en génie – Général	UNIV_SEUL
292	Génie physique	UNIV_SEUL
	Génie, n.c.a.	
293	Génie, n.c.a.	UNIV_SEUL
	Foresterie	
294	Foresterie – Général	COLL_UNIV

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
295	Génie forestier	COLL_UNIV
296	Gestion de la faune	COLL_UNIV
298	Foresterie – Autres	COLL_UNIV
	Architecture paysagiste	
299	Architecture paysagiste – Général	UNIV_SEUL
300	Horticulture paysagiste	TOUS_PS
301	Techniques paysagistes	MÉTIER_COLL
	Techniques et métiers des sciences appliquées	
	Techniques de l'architecture	
302	Techniques de l'architecture – Général	MÉTIER_COLL
303	Dessin architectural	MÉTIER_COLL
	Techniques chimiques	
304	Techniques chimiques – Général	MÉTIER_COLL
305	Biotechnologies	MÉTIER_COLL
306	Techniques des plastiques	MÉTIER_COLL
307	Techniques du traitement des textiles	MÉTIER_COLL
	Techniques de la construction de bâtiments	
308	Architecture navale et construction maritime	TOUS_PS
309	Technique de la construction de bâtiment	MÉTIER_COLL
310	Électricien, construction	MÉTIER_COLL
311	Placoplâtre, lattage et plâtrage	MÉTIER_COLL
312	Chauffage et isolation	MÉTIER_COLL
313	Finition intérieure	MÉTIER_COLL
314	Maçonnerie (brique, pierre, béton)	MÉTIER_COLL
315	Plomberie et métiers connexes de la tuyauterie	MÉTIER_COLL
316	Soudure	MÉTIER_COLL
317	Menuiserie, ébénisterie	MÉTIER_COLL
	Techniques du traitement des données et de l'informatique	
318	Traitement et saisie des données	MÉTIER_COLL
319	Technique informatique	MÉTIER_COLL
320	Programmeur informatique	MÉTIER_COLL
321	Micro-ordinateurs et systèmes d'information	MÉTIER_COLL
	Technologies de l'électronique et de l'électricité	
322	Technologies de l'électronique	MÉTIER_COLL
323	Technologies de l'électricité	MÉTIER_COLL
324	Technique radar	TOUS_PS
325	Technologie de la radio et de la télévision	MÉTIER_COLL
326	Technologies des télécommunications	TOUS_PS
327	Technologies de l'électronique et de l'électricité – Autres	MÉTIER_COLL
	Techniques de la conservation et protection de l'environnement	
328	Techniques de l'environnement – Général	MÉTIER_COLL
329	Technologie du traitement des eaux	MÉTIER_COLL
330	Techniques de conservation des forêts	MÉTIER_COLL
331	Techniques des ressources renouvelables	MÉTIER_COLL
332	Conservation de la faune et des pêcheries	MÉTIER_COLL

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
	Technologies du génie civil et du génie général	
333	Technologies du génie civil – Général	MÉTIER_COLL
334	Techniques de la construction, n.c.a.	MÉTIER_COLL
335	Dessin industriel – Général	MÉTIER_COLL
336	Dessin industriel – Spécialisé	MÉTIER_COLL
337	Techniques d'instrumentation	MÉTIER_COLL
338	Techniques de la tuyauterie (autres que plomberie)	MÉTIER_COLL
339	Techniques d'arpentage	MÉTIER_COLL
	Technologies du génie industriel	
340	Mécanicien de machines industrielles	MÉTIER_COLL
341	Climatisation et réfrigération	MÉTIER_COLL
342	Fabrication de vêtements et de tissus	MÉTIER_COLL
343	Machiniste	MÉTIER_COLL
344	Modelage	MÉTIER_COLL
345	Couture à la machine électrique	MÉTIER_COLL
346	Tôlerie	MÉTIER_COLL
347	Fabrication d'outils et de matrices	MÉTIER_COLL
348	Technologies du génie industriel – Autres	TOUS_PS
	Technologies du génie mécanique	
349	Technologies du génie mécanique – Général	MÉTIER_COLL
350	Technologies du génie aéronautique	MÉTIER_COLL
351	Mécanique agricole	MÉTIER_COLL
352	Entretien d'avions	MÉTIER_COLL
353	Mécanique automobile	MÉTIER_COLL
354	Mécanique d'équipement lourd	MÉTIER_COLL
355	Mécanique maritime	MÉTIER_COLL
356	Technicien de machines de bureau	MÉTIER_COLL
357	Mécanique des petits moteurs	MÉTIER_COLL
358	Machines fixes	MÉTIER_COLL
	Industries primaires et du traitement des ressources	
359	Technologies des produits forestiers	MÉTIER_COLL
360	Techniques minières	MÉTIER_COLL
361	Technologies pétrolières	MÉTIER_COLL
362	Forage de puits (artésiens) et industries primaires – Autres	MÉTIER_COLL
	Technologies du transport	
363	Technologies du transport – Général	MÉTIER_COLL
364	Technologies du transport aérien	MÉTIER_COLL
365	Technologies du transport maritime	MÉTIER_COLL
366	Transport commercial et public	MÉTIER_COLL
367	Moniteur en conduite automobile	MÉTIER_COLL
368	Technologies du transport ferroviaire	MÉTIER_COLL
	Autres technologies du génie, n.c.a.	
369	Autres technologies du génie, n.c.a.	TOUS_PS
	Professions de la santé et technologies connexes	
	Médecine dentaire	
370	Médecine dentaire – Général	UNIV_SEUL

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
371	Chirurgie buccale	UNIV_SEUL
372	Orthodontie	UNIV_SEUL
373	Spécialités dentaires – Autres	UNIV_SEUL
	Médecine – Général	
375	Médecine généraliste	UNIV_SEUL
	Sciences médicales	
376	Anatomie médicale	UNIV_SEUL
378	Biophysique et biochimie médicale	UNIV_SEUL
380	Neurophysiologie	UNIV_SEUL
381	Pharmacologie médicale	COLL_UNIV
382	Physiologie médicale	UNIV_SEUL
383	Sciences médicales fondamentales – Autres[5]	COLL_UNIV
	Spécialisations médicales (non chirurgicales)	
384	Neurosciences	UNIV_SEUL
385	Pédiatrie	UNIV_SEUL
386	Psychiatrie	UNIV_SEUL
387	Radiologie	COLL_UNIV
388	Spécialisations médicales – Autres	COLL_UNIV
	Sciences paracliniques	
390	Immunologie médicale	UNIV_SEUL
391	Microbiologie médicale et immunologie	UNIV_SEUL
392	Pathologie médicale	UNIV_SEUL
393	Parasitologie et virologie médicale	UNIV_SEUL
	Chirurgie et spécialisations chirurgicales	
394	Chirurgie – Général	UNIV_SEUL
395	Obstétrique et gynécologie	UNIV_SEUL
396	Chirurgie orthopédique	UNIV_SEUL
398	Spécialisations chirurgicales – Autres[6]	UNIV_SEUL
	Sciences infirmières et soins infirmiers	
399	Sciences infirmières – Général	COLL_UNIV
400	Soins intensifs	COLL_UNIV
401	Soins infirmiers gériatriques	COLL_UNIV
402	Soins médicaux	COLL_UNIV
403	Sage-femme et soins obstétriques	COLL_UNIV
404	Infirmière psychiatrique	COLL_UNIV
405	Santé publique - Infirmiers	COLL_UNIV
406	Sciences infirmières – Autres	COLL_UNIV
	Soins infirmiers auxiliaires	
407	Soins infirmiers auxiliaires – Général	MÉTIER_COLL
408	Aide aux soins de santé	MÉTIER_COLL
409	Aide, soins de longue durée	MÉTIER_COLL
410	Aide infirmière	MÉTIER_COLL
	Optométrie	
411	Optométrie	COLL_UNIV
	Pharmacologie et techniques pharmacologiques	
412	Pharmacie	COLL_UNIV

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
413	Techniques et sciences pharmacologiques	COLL_UNIV
	Santé publique	
414	Santé publique – Général	TOUS_PS
415	Santé communautaire	TOUS_PS
416	Hygiène dentaire	COLL_UNIV
417	Épidémiologie et biostatistique	COLL_UNIV
418	Santé industrielle	TOUS_PS
419	Hygiène industrielle	COLL_UNIV
	Médecine de réadaptation	
421	Médecine de réadaptation – Général	COLL_UNIV
422	Science de la parole et des déficiences auditives	COLL_UNIV
423	Ergothérapie et thérapie physique	COLL_UNIV
424	Physiothérapie	COLL_UNIV
	Techniques de laboratoire médical et du diagnostic	
425	Technologies du laboratoire médical	COLL_UNIV
426	Technologies de laboratoire biologique et cytotechnologie	TOUS_PS
427	Technologies électronique biomédicale	TOUS_PS
428	Technique dentaire	TOUS_PS
429	Technologies de la radiologie	COLL_UNIV
	Professions et technologies des traitements[7]	
430	Réanimation cardio-respiratoire (RCR)	MÉTIER_COLL
431	Chiropratique	COLL_UNIV
432	Assistance dentaire	MÉTIER_COLL
433	Soins d'urgence paramédicaux	MÉTIER_COLL
434	Technicien, hygiène mentale	MÉTIER_COLL
435	Thérapie respiratoire	MÉTIER_COLL
436	Techniques ultrason	MÉTIER_COLL
437	Rayons X – Radiographie médicale	MÉTIER_COLL
438	Rayons X – Radiothérapie	MÉTIER_COLL
439	Technologies des traitements médicaux – Autres	MÉTIER_COLL
	Opticien, opticien d'ordonnance, prothèses et orthèses	
440	Opticien, opticien d'ordonnance, prothèses et orthèses	TOUS_PS
	Médecine alternative et autres sciences de la santé	
441	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.	TOUS_PS
	Mathématiques, informatique et sciences physiques	
	Sciences actuaires	
442	Sciences actuaires – Général	COLL_UNIV
	Informatique et autres mathématiques appliquées	
443	Mathématiques appliquées – Général	COLL_UNIV
444	Informatique – Général	COLL_UNIV
445	Informatique – Analyse des systèmes	COLL_UNIV
446	Recherche opérationnelle	COLL_UNIV
447	Mathématiques appliquées – Autres	COLL_UNIV

Code PDÉ	Unité de niveaux majeur et mineur	Classe
	Chimie	
448	Chimie – Général	COLL_UNIV
449	Chimie analytique	COLL_UNIV
450	Chimie inorganique et organique	COLL_UNIV
452	Chimie physique	COLL_UNIV
453	Chimie mathématique et théorique	COLL_UNIV
454	Chimie – Autres[8]	COLL_UNIV
	Géologie et disciplines connexes	
455	Géologie	COLL_UNIV
456	Géochimie	COLL_UNIV
457	Géophysique	COLL_UNIV
458	Hydrologie et hydrogéologie	COLL_UNIV
459	Gemmologie	COLL_UNIV
460	Géologie – Autres[9]	COLL_UNIV
	Statistique mathématique	
463	Statistiques	UNIV_SEUL
	Mathématiques	
464	Mathématiques	COLL_UNIV
	Métallurgie et science des matériaux	
465	Métallurgie	COLL_UNIV
	Météorologie	
466	Météorologie	COLL_UNIV
	Océanographie et sciences maritimes	
467	Océanographie et sciences maritimes[10]	UNIV_SEUL
	Physique	
471	Physique – Général	COLL_UNIV
472	Astronomie	UNIV_SEUL
473	Physique nucléaire	UNIV_SEUL
474	Physique chimique	UNIV_SEUL
477	Physique mathématique et théorique	COLL_UNIV
478	Physique – Autres[11]	COLL_UNIV
	Sciences générales	
479	Sciences générales	COLL_UNIV
480	Techniques de laboratoire de sciences	MÉTIER_COLL
	Sans spécialisation	
481	Autres, n.c.a.	TOUS_PS
482	Sans spécialisation	TOUS_PS

Notes :

n.c.a. = non classé ailleurs

1. Comprend la littérature américaine, britannique et canadienne (anglaise).

2. Comprend la littérature canadienne-française et la littérature française d'Europe.

3. Comprend la politique canadienne et la politique comparée.
4. Comprend la sociologie ethnique.
5. Comprend l'embryologie et la génétique médicale.
6. Comprend la chirurgie plastique.
7. Comprend assistance dentaire, services paramédicaux, technicien en rayons X et chiropratique.
8. Comprend la spectroscopie.
9. Comprend la pétrologie, la pétrographie, la stratigraphie et la sédimentologie.
10. Comprend l'océanographie biologique, l'océanographie des pêches et les sciences de la mer, n.c.a. – Autres.
11. Comprend la physique des hautes énergies, la physique des particules et la physique des solides.

Source : Division des Statistiques Sociales du Logement et des Familles (Mars 1990).

Annexe N Principal domaine d'études (PDÉ) – Classification des programmes d'enseignement (CPE)

Structure de la classification CPE Canada 2000

Date de publication : août 2005

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
	Programmes de formation universitaire et professionnelle	
01.	**Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes**	
01.00	**Agriculture – Général**	
01.0000	Agriculture – Général	CPE_TOUS
01.01	**Exploitation et gestion d'entreprise agricole**	
01.0101	Exploitation et gestion d'entreprise agricole – Général	CPE_TOUS
01.0102	Entreprises agricoles/affaires agricoles	CPE_TOUS
01.0103	Économie agricole	CPE_COL_UNIV
01.0104	Gestion de ferme et de ranch	CPE_TOUS
01.0105	Vente au détail et en gros de fournitures agricoles	CPE_MET_COL
01.0106	Techniques de commerce agricole	CPE_MET_COL
01.0199	Exploitation et gestion d'entreprise agricole – Autres	CPE_TOUS
01.02	**Mécanisation agricole**	
01.0201	Mécanisation agricole – Général	CPE_TOUS
01.0204	Conduite de machines agricoles motorisées	CPE_MET_COL
01.0205	Mécanique agricole et techniques d'entretien du matériel et des machines	CPE_MET_COL
01.0299	Mécanisation agricole – Autres	CPE_TOUS
01.03	**Travailleurs et gestionnaires de la production agricole**	
01.0301	Travailleurs et gestionnaires de la production agricole – Général	CPE_MET_COL
01.0302	Élevage d'animaux et gestion de la production	CPE_MET_COL
01.0303	Aquaculture	CPE_TOUS
01.0304	Cultures agricoles	CPE_TOUS
01.0306	Élevage de troupeaux laitiers et production	CPE_TOUS
01.0307	Élevage de chevaux/technologie équine et hippotechnie	CPE_MET_COL
01.0399	Travailleurs et gestionnaires de la production agricole – Autres	CPE_TOUS
01.04	**Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires**	
01.0401	Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires	CPE_MET_COL
01.05	**Services pour les animaux domestiques et de la ferme**	
01.0504	Toilettage des chiens, animaux d'agrément et autres animaux	CPE_MET_COL
01.0505	Dressage	CPE_MET_COL
01.0507	Études équestres/équines et entraînement de chevaux	CPE_MET_COL
01.0508	Taxidermie/taxidermiste	CPE_MET_COL
01.0599	Services pour les animaux domestiques et de la ferme – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
01.06	**Exploitation et gestion de services d'horticulture**	
01.0603	Horticulture ornementale	CPE_TOUS
01.0604	Exploitation et gestion de serres	CPE_TOUS
01.0605	Aménagement paysager et entretien des terrains	CPE_TOUS
01.0606	Exploitation et gestion de pépinière	CPE_MET_COL
01.0607	Pelouses et gazons	CPE_MET_COL
01.0608	Floriculture/exploitation et gestion de cultures florales	CPE_TOUS
01.0699	Exploitation et gestion de services d'horticulture – Autres	CPE_TOUS
01.07	**Agriculture internationale**	
01.0701	Agriculture internationale	CPE_COL_UNIV
01.08	**Services publics en matière d'agriculture**	
01.0801	Services de consultation agricole	CPE_COL_UNIV
01.0802	Communications/journalisme agricoles	CPE_COL_UNIV
01.0899	Services publics en matière d'agriculture – Autres	CPE_COL_UNIV
01.09	**Sciences animales**	
01.0901	Sciences animales – Général	CPE_COL_UNIV
01.0902	Élevage d'animaux de la ferme	CPE_COL_UNIV
01.0903	Santé animale	CPE_COL_UNIV
01.0904	Nutrition animale	CPE_COL_UNIV
01.0905	Sciences laitières	CPE_COL_UNIV
01.0906	Gestion du bétail	CPE_TOUS
01.0907	Sciences avicoles	CPE_COL_UNIV
01.0999	Sciences animales – Autres	CPE_TOUS
01.10	**Science et techniques alimentaires**	
01.1001	Science alimentaire	CPE_COL_UNIV
01.1002	Technologie alimentaire et transformation des produits alimentaires	CPE_TOUS
01.1099	Science et techniques alimentaires – Autres	CPE_TOUS
01.11	**Phytologie**	
01.1101	Phytologie – Général	CPE_COL_UNIV
01.1102	Agronomie et phytotechnie	CPE_COL_UNIV
01.1103	Science horticole	CPE_COL_UNIV
01.1104	Amélioration des plantes agricoles et horticoles	CPE_COL_UNIV
01.1105	Phytopharmacie et lutte intégrée	CPE_TOUS
01.1106	Phytogéographie et gestion	CPE_COL_UNIV
01.1199	Phytologie – Autres	CPE_TOUS
01.12	**Science des sols**	
01.1201	Science des sols et agronomie – Général	CPE_COL_UNIV
01.1202	Chimie et physique des sols	CPE_COL_UNIV
01.1203	Microbiologie des sols	CPE_COL_UNIV
01.1299	Science des sols – Autres	CPE_TOUS
01.99	**Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes – Autres**	
01.9999	Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
03.	**Ressources naturelles et conservation**	
03.01	**Conservation des ressources naturelles et recherche**	
03.0101	Conservation des ressources naturelles – Général	CPE_TOUS
03.0103	Études de l'environnement	CPE_COL_UNIV
03.0104	Sciences de l'environnement	CPE_COL_UNIV
03.0199	Conservation des ressources naturelles – Autres	CPE_TOUS
03.02	**Gestion et politique des ressources naturelles**	
03.0201	Gestion et politique des ressources naturelles – Général	CPE_TOUS
03.0204	Économie des ressources naturelles	CPE_UNIV
03.0205	Gestion des eaux, des terres humides et des ressources marines	CPE_TOUS
03.0206	Planification et gestion de l'utilisation des terres/mise en valeur des terres	CPE_TOUS
03.0299	Gestion et politique des ressources naturelles – Autres	CPE_TOUS
03.03	**Sciences halieutiques et gestion des pêches**	
03.0301	Sciences halieutiques et gestion des pêches	CPE_TOUS
03.05	**Sciences forestières**	
03.0501	Sciences forestières – Général	CPE_TOUS
03.0502	Sciences forestières et biologie	CPE_COL_UNIV
03.0506	Aménagement forestier	CPE_TOUS
03.0508	Foresterie urbaine	CPE_TOUS
03.0509	Science du bois et technologie des pâtes et papiers	CPE_TOUS
03.0510	Production et gestion des ressources forestières	CPE_COL_UNIV
03.0511	Techniques forestières/technicien en sylviculture	CPE_MET_COL
03.0599	Sciences forestières – Autres	CPE_TOUS
03.06	**Gestion de la faune et des terrains en friche**	
03.0601	Gestion de la faune et des terrains en friche	CPE_TOUS
03.99	**Ressources naturelles et conservation – Autres**	
03.9999	Ressources naturelles et conservation – Autres	CPE_TOUS
04.	**Architecture et services connexes**	
04.02	**Architecture (B.Arch., B.A./B.Sc., M.Arch., M.A./M.Sc., Ph.D.)**	
04.0201	Architecture (B.Arch., B.A./B.Sc., M.Arch., M.A./M.Sc., Ph.D.)	CPE_UNIV
04.03	**Planification urbaine, communautaire et régionale**	
04.0301	Planification urbaine, communautaire et régionale	CPE_COL_UNIV
04.04	**Design de l'environnement/architecture**	
04.0401	Design de l'environnement/architecture	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
04.05	**Architecture d'intérieur**	
04.0501	Architecture d'intérieur	CPE_COL_UNIV
04.06	**Architecture de paysage (B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)**	
04.0601	Architecture de paysage (B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)	CPE_UNIV
04.08	**Histoire de l'architecture et critique architecturale**	
04.0801	Histoire de l'architecture et critique architecturale	CPE_UNIV
04.09	**Technologie de l'architecture/technicien en architecture**	
04.0901	Technologie de l'architecture/technicien en architecture	CPE_MET_COL
04.99	**Architecture et services connexes – Autres**	
04.9999	Architecture et services connexes – Autres	CPE_TOUS
05.	**Études régionales, ethniques et culturelles et études comparatives selon le sexe**	
05.01	**Études régionales**	
05.0101	Études africaines	CPE_COL_UNIV
05.0102	Études américaines et des États-Unis/civilisation américaine et des États-Unis	CPE_COL_UNIV
05.0103	Études asiatiques/civilisation asiatique	CPE_COL_UNIV
05.0104	Études est-asiatiques	CPE_COL_UNIV
05.0105	Études européennes centrales et orientales	CPE_COL_UNIV
05.0106	Études européennes/civilisation européenne	CPE_COL_UNIV
05.0107	Études latino-américaines	CPE_COL_UNIV
05.0108	Études du Proche et Moyen-Orient	CPE_COL_UNIV
05.0109	Études de la région du Pacifique	CPE_COL_UNIV
05.0110	Études russes	CPE_COL_UNIV
05.0111	Études scandinaves	CPE_COL_UNIV
05.0112	Études sud-asiatiques	CPE_COL_UNIV
05.0113	Études de l'Asie du Sud-Est	CPE_COL_UNIV
05.0114	Études régionales – Europe de l'Ouest	CPE_COL_UNIV
05.0115	Études canadiennes	CPE_COL_UNIV
05.0116	Études balkaniques	CPE_COL_UNIV
05.0117	Études baltes	CPE_COL_UNIV
05.0118	Études slaves	CPE_COL_UNIV
05.0119	Études des Caraïbes	CPE_COL_UNIV
05.0120	Études ouralo-altaïques et centrasiatiques	CPE_COL_UNIV
05.0121	Études régionales – Commonwealth	CPE_COL_UNIV
05.0122	Études régionales – États-Unis, Canada, étranger	CPE_COL_UNIV
05.0123	Études chinoises	CPE_COL_UNIV
05.0124	Études françaises	CPE_COL_UNIV
05.0125	Études germaniques	CPE_COL_UNIV
05.0126	Études italiennes	CPE_COL_UNIV
05.0127	Études japonaises	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
05.0128	Études coréennes	CPE_COL_UNIV
05.0129	Études polonaises	CPE_COL_UNIV
05.0130	Études hispaniques et ibériques	CPE_COL_UNIV
05.0131	Études tibétaines	CPE_COL_UNIV
05.0132	Études ukrainiennes	CPE_COL_UNIV
05.0199	Études régionales – Autres	CPE_COL_UNIV
5.02	**Études sur les groupes ethniques et les minorités culturelles et études comparatives selon le sexe**	
05.0201	Études afro-américaines – Noirs	CPE_COL_UNIV
05.0202	Études sur les Autochtones	CPE_COL_UNIV
05.0203	Études hispano-américaines, portoricaines et mexico-américaines/chicano	CPE_COL_UNIV
05.0206	Études asio-américaines	CPE_COL_UNIV
05.0207	Études sur les femmes	CPE_COL_UNIV
05.0208	Études homosexuelles	CPE_COL_UNIV
05.0299	Études sur les groupes ethniques et les minorités culturelles et études comparatives selon le sexe – Autres	CPE_COL_UNIV
05.99	**Études régionales, ethniques et culturelles et études comparatives selon le sexe – Autres**	
05.9999	Études régionales, ethniques et culturelles et études comparatives selon le sexe – Autres	CPE_COL_UNIV
09.	**Communications, journalisme et programmes connexes**	
09.01	**Étude de la communication et des médias**	
09.0101	Étude de la communication/communication orale et rhétorique	CPE_COL_UNIV
09.0102	Étude des communications de masse/études des médias de masse	CPE_COL_UNIV
09.0199	Étude de la communication et des médias – Autres	CPE_COL_UNIV
09.04	**Journalisme**	
09.0401	Journalisme – Général	CPE_COL_UNIV
09.0402	Journalisme de radiotélévision	CPE_COL_UNIV
09.0404	Photojournalisme	CPE_COL_UNIV
09.0499	Journalisme – Autres	CPE_COL_UNIV
09.07	**Radio, télévision et communication numérique**	
09.0701	Radio et télévision	CPE_COL_UNIV
09.0702	Communication numérique et multimédia	CPE_COL_UNIV
09.0799	Radio, télévision et communication numérique – Autres	CPE_COL_UNIV
09.09	**Relations publiques, publicité et communication orale et écrite**	
09.0901	Communications organisationnelles – Général	CPE_COL_UNIV
09.0902	Relations publiques/gestion de l'image	CPE_COL_UNIV
09.0903	Publicité	CPE_COL_UNIV
09.0904	Communication politique	CPE_COL_UNIV
09.0905	Communication en santé	CPE_COL_UNIV
09.0999	Relations publiques, publicité et communication orale et écrite – Autres	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
09.10	**Édition**	
09.1001	Édition	CPE_COL_UNIV
09.99	**Communications, journalisme et programmes connexes – Autres**	
09.9999	Communications, journalisme et programmes connexes – Autres	CPE_COL_UNIV
10.	**Technologie des communications /technicien en communications et services de soutien**	
10.01	**Technologie des communications/technicien en communications**	
10.0105	Technologie des communications/technicien en communications	CPE_MET_COL
10.02	**Communications audiovisuelles – technologue/technicien**	
10.0201	Photographie, film et vidéo – technologue/technicien et assistant	CPE_MET_COL
10.0202	Radiodiffusion et télédiffusion – technologue/technicien	CPE_MET_COL
10.0203	Enregistrement – technologue/technicien	CPE_MET_COL
10.0299	Communications audiovisuelles – technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
10.03	**Communications graphiques**	
10.0301	Communications graphiques – Général	CPE_TOUS
10.0302	Gestion de l'imprimerie	CPE_TOUS
10.0303	Préimpression/éditique et imagerie numérique	CPE_MET_COL
10.0304	Animation, technologie interactive, vidéographie et effets spéciaux	CPE_COL_UNIV
10.0305	Opérateur d'équipement graphique et d'imprimerie – production générale	CPE_MET_COL
10.0306	Clicherie/imagerie	CPE_MET_COL
10.0307	Opérateur de presse à imprimer	CPE_MET_COL
10.0308	Composition typographique informatisée	CPE_MET_COL
10.0399	Communications graphiques – Autres	CPE_TOUS
10.99	**Technologie des communications/technicien en communications et services de soutien technique connexes – Autres**	
10.9999	Technologie des communications/technicien en communications et services de soutien technique connexes – Autres	CPE_TOUS
11.	**Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes**	
11.01	**Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes – Général**	
11.0101	Informatique et sciences de l'information – Général	CPE_TOUS
11.0102	Intelligence artificielle et robotique	CPE_COL_UNIV
11.0103	Technologie de l'information	CPE_TOUS
11.0199	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes – Général/autres	CPE_TOUS
11.02	**Programmation informatique**	
11.0201	Programmation informatique/programmeur – Général	CPE_MET_COL
11.0202	Programmation informatique – Applications spécifiques	CPE_MET_COL
11.0203	Programmation informatique – Homologation de fournisseurs ou de	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
	produits	
11.0299	Programmation informatique – Autres	CPE_MET_COL
11.03	**Traitement des données – Technologue/technicien**	
11.0301	Traitement des données – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
11.04	**Sciences de l'information/études sur l'information**	
11.0401	Sciences de l'information/études sur l'information	CPE_COL_UNIV
11.05	**Analyse de systèmes informatiques/analyste de systèmes informatiques**	
11.0501	Analyse de systèmes informatiques/analyste de systèmes informatiques	CPE_COL_UNIV
11.06	**Entrée des données/applications micro-informatiques**	
11.0601	Entrée des données/applications micro-informatiques – Général	CPE_MET_COL
11.0602	Traitement de texte	CPE_MET_COL
11.0699	Entrée des données/applications micro-informatiques – Autres	CPE_MET_COL
11.07	**Informatique**	
11.0701	Informatique	CPE_COL_UNIV
11.08	**Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques**	
11.0801	Conception de pages Web, de ressources numériques/multimédias et de ressources d'information	CPE_TOUS
11.0802	Modélisation de données, entreposage de données et administration de bases de données	CPE_COL_UNIV
11.0803	Infographie	CPE_MET_COL
11.0899	Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques – Autres	CPE_TOUS
11.09	**Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications**	
11.0901	Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications	CPE_TOUS
11.10	**Technologie informatique/technologie de l'information – Administration et gestion**	
11.1001	Administration/administrateur de système	CPE_TOUS
11.1002	Réseautique et gestion de réseaux LAN et WAN	CPE_TOUS
11.1003	Sécurité des systèmes informatiques et des systèmes d'information	CPE_TOUS
11.1004	Gestion de sites Web/multimédia/webmestre	CPE_TOUS
11.1099	Technologie informatique/technologie de l'information/administration et gestion – Autres	CPE_TOUS
11.99	**Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes – Autres**	
11.9999	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes – Autres	CPE_TOUS
12.	**Services personnels et culinaires**	
12.03	**Services de pompes funèbres et science mortuaire**	
12.0301	Services de pompes funèbres et science mortuaire – Général	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
12.0302	Entrepreneur de pompes funèbres/services de pompes funèbres	CPE_MET_COL
12.0303	Science mortuaire et embaumement/embaumeur	CPE_MET_COL
12.0399	Services de pompes funèbres et science mortuaire – Autres	CPE_MET_COL
12.04	**Services de soins de beauté et de soins personnels connexes**	
12.0401	Soins de beauté – Général	CPE_MET_COL
12.0402	Barbier	CPE_MET_COL
12.0404	Électrolyse/électrolyste et épileur par électrolyse	CPE_MET_COL
12.0406	Art du maquillage/maquilleur	CPE_MET_COL
12.0407	Coiffure/coiffeur et coiffeur styliste	CPE_MET_COL
12.0408	Traitement facial/visagiste	CPE_MET_COL
12.0409	Esthéticien et spécialiste des soins de la peau	CPE_MET_COL
12.0410	Manucure	CPE_MET_COL
12.0411	Maquillage permanent et tatouage	CPE_MET_COL
12.0412	Gérant/gestion d'un salon de coiffure/de beauté	CPE_MET_COL
12.0413	Instructeur en esthétique, en coiffure et en manucure	CPE_MET_COL
12.0499	Services de soins de beauté et de soins personnels connexes – Autres	CPE_MET_COL
12.05	**Arts culinaires et services connexes**	
12.0500	Cuisine et arts culinaires – Général	CPE_MET_COL
12.0501	Boulanger/pâtissier	CPE_MET_COL
12.0502	Barman/service dans les bars	CPE_MET_COL
12.0503	Arts culinaires/formation de chef	CPE_MET_COL
12.0504	Gestion/gérant de restaurant, d'entreprise de services culinaires ou de services de traiteur	CPE_MET_COL
12.0505	Préparation des aliments/cuisinier/aide-cuisinier	CPE_MET_COL
12.0506	Coupe de viande/commis boucher/dépeceur	CPE_MET_COL
12.0507	Service des aliments, serveur et gestion de salle à manger	CPE_MET_COL
12.0508	Service de restauration collective	CPE_MET_COL
12.0599	Arts culinaires et services connexes – Autres	CPE_MET_COL
12.99	**Services personnels et culinaires – Autres**	
12.9999	Services personnels et culinaires – Autres	CPE_MET_COL
13.	**Éducation**	
13.01	**Éducation – Général**	
13.0101	Éducation – Général	CPE_COL_UNIV
13.02	**Éducation bilingue, multilingue et multiculturelle**	
13.0201	Éducation bilingue et multilingue	CPE_COL_UNIV
13.0202	Éducation multiculturelle	CPE_COL_UNIV
13.0203	Éducation destinée aux Autochtones	CPE_COL_UNIV
13.0299	Éducation bilingue, multilingue et multiculturelle – Autres	CPE_TOUS
13.03	**Programme d'études et enseignement**	
13.0301	Programme d'études et enseignement	CPE_TOUS
13.04	**Éducation – Administration et supervision**	

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
13.0401	Administration de l'éducation et leadership pédagogique – Général	CPE_COL_UNIV
13.0402	Éducation spécialisée – Administration	CPE_COL_UNIV
13.0403	Éducation permanente et éducation des adultes – Administration	CPE_COL_UNIV
13.0404	Supervision d'éducation, d'enseignement et de programmes d'études	CPE_COL_UNIV
13.0406	Études supérieures/administration des études supérieures	CPE_COL_UNIV
13.0407	Administration des collèges communautaires et des collèges d'enseignement général et professionnel (cégep)	CPE_COL_UNIV
13.0408	Direction/administration d'écoles primaires et intermédiaires	CPE_COL_UNIV
13.0409	Direction/administration d'écoles secondaires	CPE_COL_UNIV
13.0410	Éducation et leadership pédagogique en milieu urbain	CPE_COL_UNIV
13.0411	Administration de systèmes d'éducation	CPE_COL_UNIV
13.0499	Éducation – Administration et supervision – Autres	CPE_TOUS
13.05	**Conception de médias didactiques/pédagogiques**	
13.0501	Conception de médias didactiques/pédagogiques	CPE_COL_UNIV
13.06	**Évaluation et recherche dans le domaine de l'éducation**	
13.0601	Évaluation et recherche en éducation	CPE_UNIV
13.0603	Statistique et méthodes de recherche dans le domaine de l'éducation	CPE_UNIV
13.0604	Évaluation, mise à l'essai et mesure dans le domaine de l'éducation	CPE_UNIV
13.0699	Évaluation et recherche dans le domaine de l'éducation – Autres	CPE_TOUS
13.07	**Éducation comparée et internationale**	
13.0701	Éducation comparée et internationale	CPE_COL_UNIV
13.09	**Fondements sociaux et philosophiques de l'éducation**	
13.0901	Fondements sociaux et philosophiques de l'éducation	CPE_COL_UNIV
13.10	**Éducation spécialisée et enseignement spécial**	
13.1001	Éducation spécialisée et enseignement spécial – Général	CPE_COL_UNIV
13.1003	Enseignement aux personnes ayant une déficience auditive, y compris la surdité	CPE_COL_UNIV
13.1004	Enseignement aux personnes surdouées et talentueuses	CPE_COL_UNIV
13.1005	Enseignement aux personnes ayant des troubles affectifs	CPE_COL_UNIV
13.1006	Enseignement aux personnes ayant une déficience intellectuelle	CPE_COL_UNIV
13.1007	Enseignement aux personnes ayant des déficiences multiples	CPE_COL_UNIV
13.1008	Enseignement aux personnes ayant des problèmes orthopédiques ou d'autres problèmes de santé	CPE_COL_UNIV
13.1009	Enseignement aux personnes ayant une déficience visuelle, y compris la cécité	CPE_COL_UNIV
13.1011	Enseignement aux personnes ayant des troubles d'apprentissage spécifiques	CPE_COL_UNIV
13.1012	Enseignement aux personnes ayant des troubles de la parole ou du langage	CPE_COL_UNIV
13.1013	Enseignement aux personnes autistiques	CPE_COL_UNIV
13.1014	Enseignement aux personnes ayant un retard de développement	CPE_COL_UNIV
13.1015	Enseignement – Programmes d'éducation préscolaire spécialisée	CPE_TOUS
13.1016	Enseignement aux personnes ayant subi des traumatismes cérébraux	CPE_COL_UNIV
13.1099	Éducation spécialisée et enseignement spécial – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
13.11	**Services de counseling aux étudiants et services du personnel**	
13.1101	Orienteur/services de counseling et d'orientation	CPE_COL_UNIV
13.1102	Services de counseling et services du personnel dans les collèges	CPE_COL_UNIV
13.1199	Services de counseling aux étudiants et services du personnel – Autres	CPE_TOUS
13.12	**Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques**	
13.1201	Éducation des adultes et éducation permanente/enseignement aux adultes	CPE_COL_UNIV
13.1202	Éducation et enseignement primaire	CPE_COL_UNIV
13.1203	Éducation et enseignement intermédiaire et secondaire de premier cycle	CPE_COL_UNIV
13.1205	Éducation et enseignement secondaire	CPE_COL_UNIV
13.1206	Formation des enseignants, niveaux multiples	CPE_COL_UNIV
13.1207	Formation des enseignants – Méthode Montessori	CPE_COL_UNIV
13.1208	Formation des enseignants – Méthode Waldorf/Steiner	CPE_COL_UNIV
13.1209	Éducation et enseignement préscolaire et à la maternelle	CPE_COL_UNIV
13.1210	Éducation et enseignement de la petite enfance	CPE_COL_UNIV
13.1299	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques – Autres	CPE_TOUS
13.13	**Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques**	
13.1301	Enseignement – Formation professionnelle en agriculture	CPE_COL_UNIV
13.1302	Enseignement des arts	CPE_COL_UNIV
13.1303	Enseignement – Formation professionnelle en commerce	CPE_COL_UNIV
13.1304	Enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière	CPE_MET_COL
13.1305	Enseignement de l'anglais/de l'art de la langue anglaise	CPE_COL_UNIV
13.1306	Enseignement des langues autochtones et étrangères	CPE_COL_UNIV
13.1307	Enseignement de la santé	CPE_COL_UNIV
13.1308	Enseignement des sciences de la famille et de la consommation/de l'économie domestique	CPE_COL_UNIV
13.1309	Enseignement des technologies/des arts industriels	CPE_COL_UNIV
13.1310	Enseignement – Formation professionnelle en vente et marketing/en marketing et distribution	CPE_COL_UNIV
13.1311	Enseignement des mathématiques	CPE_COL_UNIV
13.1312	Enseignement de la musique	CPE_COL_UNIV
13.1314	Enseignement de l'éducation physique, formation des entraîneurs	CPE_COL_UNIV
13.1315	Enseignement de la lecture	CPE_COL_UNIV
13.1316	Enseignement des sciences/enseignement des sciences générales	CPE_COL_UNIV
13.1317	Enseignement des sciences sociales	CPE_COL_UNIV
13.1318	Enseignement des études sociales	CPE_COL_UNIV
13.1319	Enseignement des techniques	CPE_COL_UNIV
13.1320	Enseignement – Formation professionnelle commerciale et industrielle	CPE_COL_UNIV
13.1321	Enseignement de l'informatique	CPE_COL_UNIV
13.1322	Enseignement de la biologie	CPE_COL_UNIV
13.1323	Enseignement de la chimie	CPE_COL_UNIV
13.1324	Enseignement des arts dramatiques et de la danse	CPE_COL_UNIV
13.1325	Enseignement du français/de l'art de la langue française	CPE_COL_UNIV
13.1326	Enseignement de l'allemand	CPE_COL_UNIV
13.1327	Enseignement – Formation professionnelle dans le domaine de la santé	CPE_TOUS
13.1328	Enseignement de l'histoire	CPE_COL_UNIV
13.1329	Enseignement de la physique	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
13.1330	Enseignement de l'espagnol	CPE_COL_UNIV
13.1331	Enseignement de l'expression orale	CPE_COL_UNIV
13.1332	Enseignement de la géographie	CPE_COL_UNIV
13.1333	Enseignement du latin	CPE_COL_UNIV
13.1334	Bibliothécaire/médiathécaire de bibliothèque scolaire	CPE_COL_UNIV
13.1335	Enseignement de la psychologie	CPE_COL_UNIV
13.1399	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques – Autres	CPE_TOUS
13.14	**Enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue étrangère**	
13.1401	Enseignement de l'anglais comme langue seconde ou langue étrangère/professeur d'anglais, langue seconde	CPE_COL_UNIV
13.1402	Enseignement du français comme langue seconde ou langue étrangère	CPE_COL_UNIV
13.1499	Enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue étrangère – Autres	CPE_TOUS
13.15	**Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement**	
13.1501	Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement – Général	CPE_COL_UNIV
13.1502	Instructeur/moniteur de cours d'alphabétisation des adultes	CPE_COL_UNIV
13.1599	Aides-enseignants/adjoints à l'enseignement – Autres	CPE_TOUS
13.99	**Éducation – Autres**	
13.9999	Éducation – Autres	CPE_TOUS
14.	**Génie**	
14.01	**Génie – Général**	
14.0101	Génie – Général	CPE_UNIV
14.02	**Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique**	
14.0201	Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique	CPE_UNIV
14.03	**Génie agricole/génie biologique et bio-ingénierie**	
14.0301	Génie agricole/génie biologique et bio-ingénierie	CPE_UNIV
14.04	**Génie architectural**	
14.0401	Génie architectural	CPE_UNIV
14.05	**Génie biomédical/génie médical**	
14.0501	Génie biomédical/génie médical	CPE_UNIV
14.06	**Sciences et génie de la céramique**	
14.0601	Sciences et génie de la céramique	CPE_UNIV
14.07	**Génie chimique**	
14.0701	Génie chimique	CPE_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
14.08	**Génie civil**	
14.0801	Génie civil – Général	CPE_UNIV
14.0802	Génie géotechnique	CPE_UNIV
14.0803	Génie des structures	CPE_UNIV
14.0804	Génie des transports	CPE_UNIV
14.0805	Génie des ressources hydrologiques	CPE_UNIV
14.0899	Génie civil – Autres	CPE_UNIV
14.09	**Génie informatique**	
14.0901	Génie informatique -- Général	CPE_UNIV
14.0902	Génie informatique – Option matériel	CPE_UNIV
14.0903	Génie informatique – Logiciel	CPE_UNIV
14.0999	Génie informatique – Autres	CPE_UNIV
14.10	**Génie électrique, génie électronique et génie des communications**	
14.1001	Génie électrique, génie électronique et génie des communications	CPE_UNIV
14.11	**Génie de la mécanique appliquée**	
14.1101	Génie de la mécanique appliquée	CPE_UNIV
14.12	**Génie physique**	
14.1201	Génie physique	CPE_UNIV
14.13	**Science de l'ingénierie**	
14.1301	Science de l'ingénierie	CPE_UNIV
14.14	**Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu**	
14.1401	Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu	CPE_UNIV
14.18	**Génie des matériaux**	
14.1801	Génie des matériaux	CPE_UNIV
14.19	**Génie mécanique**	
14.1901	Génie mécanique	CPE_UNIV
14.20	**Génie métallurgique**	
14.2001	Génie métallurgique	CPE_UNIV
14.21	**Génie minier**	
14.2101	Génie minier	CPE_UNIV
14.22	**Architecture navale et génie maritime**	
14.2201	Architecture navale et génie maritime	CPE_UNIV
14.23	**Génie nucléaire**	
14.2301	Génie nucléaire	CPE_UNIV
14.24	**Génie océanique**	
14.2401	Génie océanique	CPE_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
14.25	**Génie pétrolier**	
14.2501	Génie pétrolier	CPE_UNIV
14.27	**Génie des systèmes**	
14.2701	Génie des systèmes	CPE_UNIV
14.28	**Sciences et génie des textiles**	
14.2801	Sciences et génie des textiles	CPE_UNIV
14.31	**Science des matériaux**	
14.3101	Science des matériaux	CPE_UNIV
14.32	**Génie de la plasturgie**	
14.3201	Génie de la plasturgie	CPE_UNIV
14.33	**Génie de la construction**	
14.3301	Génie de la construction	CPE_UNIV
14.34	**Génie forestier**	
14.3401	Génie forestier	CPE_UNIV
14.35	**Génie industriel**	
14.3501	Génie industriel	CPE_UNIV
14.36	**Génie manufacturier**	
14.3601	Génie manufacturier	CPE_UNIV
14.37	**Recherche opérationnelle**	
14.3701	Recherche opérationnelle	CPE_UNIV
14.38	**Génie de l'arpentage**	
14.3801	Génie de l'arpentage	CPE_UNIV
14.39	**Génie géologique/géophysique**	
14.3901	Génie géologique/géophysique	CPE_UNIV
14.99	**Génie – Autres**	
14.9999	Génie – Autres	CPE_UNIV
15.	**Technologue/technicien en génie**	
15.00	**Techniques/technologie du génie – Général**	
15.0000	Techniques/technologie du génie – Général	CPE_MET_COL
15.01	**Génie architectural – Technologue/technicien**	
15.0101	Génie architectural – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.02	**Génie civil – Technologue/technicien**	
15.0201	Génie civil – Technologue/technicien	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
15.03	**Génie électrique et génie électronique – Technologue/technicien**	
15.0303	Génie électrique, génie électronique et génie des communications – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0304	Laser et optique – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0305	Télécommunications – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0399	Génie électrique et génie électronique – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
15.04	**Utilisation et entretien d'instruments et d'appareils électromécaniques – Technologue/technicien**	
15.0401	Génie biomédical – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0403	Génie électromécanique/électromécanique – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0404	Instrumentation – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0405	Robotique – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0499	Utilisation et entretien d'instruments et d'appareils électromécaniques – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
15.05	**Contrôle de l'environnement – Technologue/technicien**	
15.0501	Chauffage, climatisation et réfrigération (CC/CR/CCR/CRC/CVC/C) – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0503	Gestion de l'énergie et systèmes énergétiques – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0505	Énergie solaire – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0506	Contrôle de la qualité de l'eau, traitement des eaux usées et recyclage de l'eau – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0507	Génie de l'environnement – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0508	Traitement des matières et des déchets dangereux – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0599	Contrôle de l'environnement – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
15.06	**Génie civil – Technologue/technicien**	
15.0607	Matières plastiques – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0611	Métallurgie – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0612	Technologie industrielle – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0613	Technologie manufacturière – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0699	Production industrielle – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
15.07	**Contrôle de la qualité et sécurité – Technologue/technicien**	
15.0701	Santé et sécurité au travail – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0702	Contrôle de la qualité – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0703	Sécurité industrielle – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0704	Systèmes d'information sur les matières dangereuses – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0799	Contrôle de la qualité et sécurité – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
15.08	**Technologie et techniques liées au génie mécanique**	
15.0801	Génie aérospatial/génie aéronautique – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0803	Génie automobile – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0805	Génie mécanique/mécanique – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0899	Technologie et techniques liées au génie mécanique – Autres	CPE_MET_COL
15.09	**Exploitation minière et exploitation pétrolière – Technologue/technicien**	
15.0901	Exploitation minière – Technologue/technicien	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
15.0903	Exploitation pétrolière – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.0999	Exploitation minière et exploitation pétrolière – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
15.10	**Génie construction – Technologue/technicien**	
15.1001	Génie construction – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.11	**Technologies connexes au génie**	
15.1102	Arpentage – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1103	Hydraulique et technologie de l'énergie hydraulique – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1199	Technologies connexes au génie – Autres	CPE_MET_COL
15.12	**Génie informatique – Technologue/technicien**	
15.1201	Génie civil – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1202	Technologie des ordinateurs/systèmes informatiques	CPE_MET_COL
15.1203	Matériel informatique – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1204	Logiciel informatique – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1299	Génie informatique – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
15.13	**Dessin industriel – Technologue/technicien**	
15.1301	Dessin industriel – Technologue/technicien – Général	CPE_MET_COL
15.1302	Conception et dessin assistés par ordinateur – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.1303	Dessin architectural et conception et dessin assistés par ordinateur en architecture	CPE_MET_COL
15.1304	Dessin de génie civil et conception et dessin assistés par ordinateur en génie civil	CPE_MET_COL
15.1305	Dessin d'installations électriques ou électroniques et conception et dessin assistés par ordinateur en électricité ou en électronique	CPE_MET_COL
15.1306	Dessin de constructions mécaniques et conception et dessin assistés par ordinateur en mécanique	CPE_MET_COL
15.1399	Dessin industriel – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
15.14	**Génie nucléaire – Technologue/technicien**	
15.1401	Génie nucléaire – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
15.15	**Gestion industrielle**	
15.1501	Gestion industrielle	CPE_MET_COL
15.99	**Technologue/technicien en génie – Autres**	
15.9999	Technologue/technicien en génie – Autres	CPE_MET_COL
16.	**Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères**	
16.01	**Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes**	
16.0101	Langues et littératures autochtones et étrangères – Général	CPE_COL_UNIV
16.0102	Linguistique	CPE_COL_UNIV
16.0103	Traduction et interprétation	CPE_COL_UNIV
16.0104	Littérature comparée	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
16.0199	Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes – Autres	CPE_COL_UNIV
16.02	**Linguistique et langues et littératures africaines**	
16.0201	Linguistique et langues et littératures africaines	CPE_COL_UNIV
16.03	**Linguistique et langues et littératures est-asiatiques**	
16.0300	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques – Général	CPE_COL_UNIV
16.0301	Langue et littérature chinoises	CPE_COL_UNIV
16.0302	Langue et littérature japonaises	CPE_COL_UNIV
16.0303	Langue et littérature coréennes	CPE_COL_UNIV
16.0304	Langue et littérature tibétaines	CPE_COL_UNIV
16.0399	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques – Autres	CPE_COL_UNIV
16.04	**Linguistique et langues et littératures slaves, baltes et albanaises**	
16.0400	Linguistique et langues et littératures slaves – Général	CPE_COL_UNIV
16.0401	Linguistique et langues et littératures baltes	CPE_COL_UNIV
16.0402	Langue et littérature russes	CPE_COL_UNIV
16.0404	Langue et littérature albanaises	CPE_COL_UNIV
16.0405	Langue et littérature bulgares	CPE_COL_UNIV
16.0406	Langue et littérature tchèques	CPE_COL_UNIV
16.0407	Langue et littérature polonaises	CPE_COL_UNIV
16.0408	Langues et littératures serbes, croates et serbo-croates	CPE_COL_UNIV
16.0409	Langue et littérature slovaques	CPE_COL_UNIV
16.0410	Langue et littérature ukrainiennes	CPE_COL_UNIV
16.0499	Linguistique et langues et littératures slaves, baltes et albanaises – Autres	CPE_COL_UNIV
16.05	**Linguistique et langues et littératures germaniques**	
16.0500	Linguistique et langues et littératures germaniques – Général	CPE_COL_UNIV
16.0501	Langue et littérature allemandes	CPE_COL_UNIV
16.0502	Linguistique et langues et littératures scandinaves	CPE_COL_UNIV
16.0503	Langue et littérature danoises	CPE_COL_UNIV
16.0504	Langue et littérature néerlandaises et flamandes	CPE_COL_UNIV
16.0505	Langue et littérature norvégiennes	CPE_COL_UNIV
16.0506	Langue et littérature suédoises	CPE_COL_UNIV
16.0599	Linguistique et langues et littératures germaniques – Autres	CPE_COL_UNIV
16.06	**Langue et littérature grecques modernes**	
16.0601	Langue et littérature grecques modernes	CPE_COL_UNIV
16.07	**Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques**	
16.0700	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques – Général	CPE_COL_UNIV
16.0701	Langue et littérature hindis	CPE_COL_UNIV
16.0702	Linguistique et langues et littératures sanskrites et indiennes classiques	CPE_COL_UNIV
16.0704	Langue et littérature bengalis	CPE_COL_UNIV
16.0705	Langue et littérature panjabis	CPE_COL_UNIV
16.0706	Langue et littérature tamoules	CPE_COL_UNIV
16.0707	Langue et littérature ourdoues	CPE_COL_UNIV
16.0799	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques – Autres	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
16.08	**Linguistique et langues et littératures iraniennes/persanes**	
16.0801	Linguistique et langues et littératures iraniennes/persanes	CPE_COL_UNIV
16.09	**Linguistique et langues et littératures romanes**	
16.0900	Linguistique et langues et littératures romanes – Général	CPE_COL_UNIV
16.0902	Langue et littérature italiennes	CPE_COL_UNIV
16.0904	Langue et littérature portugaises	CPE_COL_UNIV
16.0905	Langue et littérature espagnoles	CPE_COL_UNIV
16.0906	Langue et littérature roumaines	CPE_COL_UNIV
16.0907	Langue et littérature catalanes	CPE_COL_UNIV
16.0999	Linguistique et langues et littératures romanes – Autres	CPE_COL_UNIV
16.10	**Linguistique et langues et littératures autochtones**	
16.1001	Linguistique et langues et littératures autochtones	CPE_COL_UNIV
16.11	**Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales**	
16.1100	Linguistique et langues et littératures sémitiques – Général	CPE_COL_UNIV
16.1101	Langue et littérature arabes	CPE_COL_UNIV
16.1102	Langue et littérature hébraïques	CPE_COL_UNIV
16.1103	Linguistique et langues et littératures bibliques et proche-orientales anciennes	CPE_COL_UNIV
16.1199	Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales – Autres	CPE_COL_UNIV
16.12	**Linguistique et langues et littératures classiques**	
16.1200	Linguistique et langues et littératures classiques – Général	CPE_COL_UNIV
16.1202	Langue et littérature grecques anciennes/classiques	CPE_COL_UNIV
16.1203	Langue et littérature latines	CPE_COL_UNIV
16.1299	Linguistique et langues et littératures classiques – Autres	CPE_COL_UNIV
16.13	**Linguistique et langues et littératures celtiques**	
16.1301	Linguistique et langues et littératures celtiques	CPE_COL_UNIV
16.14	**Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est et de l'Australasie/du Pacifique**	
16.1400	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est – Général	CPE_COL_UNIV
16.1401	Linguistique et langues et littératures de l'Australie/de l'Océanie/du Pacifique	CPE_COL_UNIV
16.1402	Langues et littératures bahasa indonésiennes/bahasa malaises	CPE_COL_UNIV
16.1403	Langue et littérature birmanes	CPE_COL_UNIV
16.1404	Langue et littérature philippines/tagales	CPE_COL_UNIV
16.1405	Langue et littérature khmères/cambodgiennes	CPE_COL_UNIV
16.1406	Langue et littérature lao/laotiennes	CPE_COL_UNIV
16.1407	Langue et littérature thaïes	CPE_COL_UNIV
16.1408	Langue et littérature vietnamiennes	CPE_COL_UNIV
16.1499	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est et de l'Australasie/du Pacifique – Autres	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
16.15	**Linguistique et langues et littératures turques, ouralo-altaïques, caucasiennes et centrasiatiques**	
16.1501	Langue et littérature turques	CPE_COL_UNIV
16.1502	Linguistique et langues et littératures finnoises et apparentées	CPE_COL_UNIV
16.1503	Langue et littérature hongroises/magyares	CPE_COL_UNIV
16.1504	Langue et littérature mongoles	CPE_COL_UNIV
16.1599	Linguistique et langues et littératures turques, ouralo-altaïques, caucasiennes et centrasiatiques – Autres	CPE_COL_UNIV
16.16	**Langage gestuel**	
16.1601	American Sign Language (ASL)	CPE_TOUS
16.1602	Langage gestuel, linguistique	CPE_TOUS
16.1603	Interprétation/interprète en langage gestuel	CPE_TOUS
16.1699	Langage gestuel – Autres	CPE_TOUS
16.17	**Apprentissage des langues secondes (Canada)**	
16.1701	Apprentissage de l'anglais, langue seconde (Canada)	CPE_TOUS
16.1702	Apprentissage du français, langue seconde (Canada)	CPE_TOUS
16.1799	Apprentissage des langues secondes (Canada) – Autres	CPE_TOUS
16.99	**Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères – Autres**	
16.9999	Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères – Autres	CPE_TOUS
19.	**Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines**	
19.00	**Études de la famille et du travail**	
19.0000	Études de la famille et du travail	CPE_TOUS
19.01	**Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines – Général**	
19.0101	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines – Général	CPE_TOUS
19.02	**Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et services commerciaux**	
19.0201	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et commerce	CPE_TOUS
19.0202	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et communications	CPE_TOUS
19.0203	Gestion de la mise en marché/vente au détail et consommation	CPE_TOUS
19.0299	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines et services commerciaux – Autres	CPE_TOUS
19.04	**Économie domestique et études connexes**	
19.0401	Gestion des ressources des familles – Général	CPE_TOUS
19.0402	Économie et consommation	CPE_COL_UNIV
19.0403	Protection des consommateurs	CPE_TOUS
19.0499	Économie domestique et études connexes – Autres	CPE_TOUS
19.05	**Alimentation, nutrition et services connexes**	
19.0501	Études de l'alimentation, de la nutrition et du bien-être – Général	CPE_TOUS
19.0504	Nutrition humaine	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
19.0505	Administration/gestion de services alimentaires	CPE_TOUS
19.0599	Alimentation, nutrition et services connexes – Autres	CPE_TOUS
19.06	**Logement et environnements humains**	
19.0601	Logement et environnements humains – Général	CPE_TOUS
19.0604	Gestion et planification d'installations	CPE_TOUS
19.0605	Décoration	CPE_MET_COL
19.0699	Logement et environnements humains – Autres	CPE_TOUS
19.07	**Études du développement humain et de la famille et services connexes**	
19.0701	Études du développement humain et de la famille – Général	CPE_TOUS
19.0702	Développement des adultes et vieillissement	CPE_TOUS
19.0704	Systèmes familiaux	CPE_COL_UNIV
19.0706	Développement de l'enfant	CPE_COL_UNIV
19.0707	Services familiaux et communautaires	CPE_TOUS
19.0708	Gestion des services de soin et de soutien des enfants	CPE_TOUS
19.0709	Gardien d'enfants/assistant	CPE_MET_COL
19.0799	Études du développement humain et de la famille et services connexes – Autres	CPE_TOUS
19.09	**Vêtements et textiles**	
19.0901	Vêtements et textiles – Général	CPE_TOUS
19.0902	Confection de vêtements et de produits textiles	CPE_TOUS
19.0904	Science des textiles	CPE_TOUS
19.0905	Gestion de la commercialisation des vêtements et des produits textiles	CPE_TOUS
19.0906	Conseiller en mode et tissus	CPE_TOUS
19.0999	Vêtements et textiles – Autres	CPE_TOUS
19.99	**Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines – Autres**	
19.9999	Sciences de la famille et de la consommation/sciences humaines – Autres	CPE_TOUS
22.	**Droits, professions connexes et études du droit**	
22.00	**Études générales du droit pour les non-juristes (premier cycle)**	
22.0000	Études du droit – Général	CPE_COL_UNIV
22.0001	Études préjuridiques	CPE_COL_UNIV
22.01	**Droit (LL.B., J.D., B.C.L.)**	CPE_UNIV
22.0101	Droit (LL.B., J.D., B.C.L.)	
22.02	**Recherche juridique et études du droit avancées (post-LL.B./J.D.)**	
22.0201	Recherche juridique avancée/études du droit avancées (LL.M., M.C.L., M.L.I., M.S.L., J.S.D./S.J.D.) – Général	CPE_MSC_PHD
22.0202	Programmes à l'intention des avocats étrangers (LL.M., M.C.L.)	CPE_MSC_PHD
22.0203	Études du droit et de la jurisprudence des États-Unis (LL.M., M.C.J., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0204	Études du droit et de la jurisprudence du Canada (LL.M., M.C.J., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
22.0205	Droit bancaire, droit des sociétés, droit financier et droit des valeurs mobilières (LL.M., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0206	Droit comparé (LL.M., M.C.L., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0207	Droit de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (LL.M., M.Sc., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0208	Droit de la santé (LL.M., M.J., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0209	Droit international et études du droit (LL.M., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0210	Droit commercial et fiscal international (LL.M., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0211	Droit fiscal/Fiscalité (LL.M., J.S.D./S.J.D.)	CPE_MSC_PHD
22.0299	Recherche juridique et études du droit avancées (post-LL.B./J.D.) – Autres	CPE_MSC_PHD
22.03	**Services de soutien juridique**	
22.0301	Adjoint/secrétaire administratif juridique	CPE_TOUS
22.0302	Assistant juridique/parajuridique	CPE_TOUS
22.0303	Sténographe/sténographie judiciaire	CPE_TOUS
22.0399	Services de soutien juridique – Autres	CPE_TOUS
22.99	**Droit, professions connexes et études du droit – Autres**	
22.9999	Droit, professions connexes et études du droit – Autres	CPE_TOUS
23.	**Langue et littérature/lettres anglaises**	
23.01	**Langue et littérature anglaises – Général**	
23.0101	Langue et littérature anglaises – Général	CPE_COL_UNIV
23.04	**Composition anglaise**	
23.0401	Composition anglaise	CPE_TOUS
23.05	**Création littéraire en anglais**	
23.0501	Création littéraire en anglais	CPE_COL_UNIV
23.07	**Littératures canadienne et américaine**	
23.0701	Littérature américaine	CPE_COL_UNIV
23.0702	Littérature canadienne en anglais	CPE_COL_UNIV
23.08	**Littérature anglaise (Îles Britanniques et Commonwealth)**	
23.0801	Littérature anglaise (Îles Britanniques et Commonwealth)	CPE_COL_UNIV
23.10	**Discours et rhétorique en anglais**	
23.1001	Discours et rhétorique en anglais	CPE_COL_UNIV
23.11	**Rédaction technique et commerciale en anglais**	
23.1101	Rédaction technique et commerciale en anglais	CPE_TOUS
23.99	**Langue et littérature/lettres anglaises – Autres**	
23.9999	Langue et littérature/lettres anglaises – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
24.	**Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines**	
24.01	**Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines**	
24.0101	Arts libéraux et sciences – Formation générale	CPE_COL_UNIV
24.0102	Études générales	CPE_TOUS
24.0103	Lettres et sciences humaines/études humanistes	CPE_COL_UNIV
24.0199	Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines – Autres	CPE_TOUS
25.	**Bibliothéconomie**	
25.01	**Bibliothéconomie/bibliothécaire**	
25.0101	Bibliothéconomie/bibliothécaire	CPE_UNIV
25.03	**Adjoint à la bibliothèque**	
25.0301	Adjoint à la bibliothèque	CPE_MET_COL
25.99	**Bibliothéconomie – Autres**	
25.9999	Bibliothéconomie – Autres	CPE_TOUS
26.	**Sciences biologiques et biomédicales**	
26.01	**Biologie – Général**	
26.0101	Biologie/sciences biologiques – Général	CPE_COL_UNIV
26.0102	Sciences biomédicales – Général	CPE_COL_UNIV
26.02	**Biochimie, biophysique et biologie moléculaire**	
26.0202	Biochimie	CPE_COL_UNIV
26.0203	Biophysique	CPE_COL_UNIV
26.0204	Biologie moléculaire	CPE_UNIV
26.0205	Biochimie moléculaire	CPE_UNIV
26.0206	Biophysique moléculaire	CPE_UNIV
26.0207	Biologie structurale	CPE_UNIV
26.0208	Photobiologie	CPE_UNIV
26.0209	Radiobiologie	CPE_UNIV
26.0210	Biochimie, biophysique et biologie moléculaire (intégré)	CPE_UNIV
26.0299	Biochimie, biophysique et biologie moléculaire – Autres	CPE_COL_UNIV
26.03	**Botanique/biologie végétale**	
26.0301	Botanique/biologie végétale – Général	CPE_TOUS
26.0305	Pathologie végétale/phytopathologie	CPE_COL_UNIV
26.0307	Physiologie végétale	CPE_COL_UNIV
26.0308	Biologie moléculaire des plantes	CPE_COL_UNIV
26.0399	Botanique/biologie végétale – Autres	CPE_COL_UNIV
26.04	**Biologie cellulaire et sciences anatomiques**	
26.0401	Biologie cellulaire et histologie	CPE_COL_UNIV
26.0403	Anatomie	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
26.0404	Biologie du développement et embryologie	CPE_COL_UNIV
26.0405	Neuroanatomie	CPE_COL_UNIV
26.0406	Biologie cellulaire et moléculaire	CPE_COL_UNIV
26.0407	Biologie cellulaire et anatomie	CPE_COL_UNIV
26.0499	Biologie cellulaire et sciences anatomiques – Autres	CPE_COL_UNIV
26.05	**Sciences microbiologiques et immunologie**	
26.0502	Microbiologie – Général	CPE_COL_UNIV
26.0503	Microbiologie médicale et bactériologie	CPE_COL_UNIV
26.0504	Virologie	CPE_COL_UNIV
26.0505	Parasitologie	CPE_COL_UNIV
26.0506	Mycologie	CPE_COL_UNIV
26.0507	Immunologie	CPE_COL_UNIV
26.0599	Sciences microbiologiques et immunologie – Autres	CPE_COL_UNIV
26.07	**Zoologie/biologie animale**	
26.0701	Zoologie/biologie animale – Général	CPE_COL_UNIV
26.0702	Entomologie	CPE_COL_UNIV
26.0707	Physiologie animale	CPE_COL_UNIV
26.0708	Comportement animal et éthologie	CPE_COL_UNIV
26.0709	Biologie faunique	CPE_COL_UNIV
26.0799	Zoologie/biologie animale – Autres	CPE_COL_UNIV
26.08	**Génétique**	
26.0801	Génétique – Général	CPE_UNIV
26.0802	Génétique moléculaire	CPE_UNIV
26.0803	Génétique microbienne et eucaryote	CPE_UNIV
26.0804	Génétique animale	CPE_UNIV
26.0805	Génétique végétale	CPE_UNIV
26.0806	Génétique humaine/médicale	CPE_UNIV
26.0899	Génétique – Autres	CPE_UNIV
26.09	**Physiologie, pathologie et sciences connexes**	
26.0901	Physiologie – Général	CPE_UNIV
26.0902	Physiologie moléculaire	CPE_UNIV
26.0903	Physiologie cellulaire	CPE_UNIV
26.0904	Endocrinologie	CPE_UNIV
26.0905	Biologie reproductive	CPE_UNIV
26.0906	Neurobiologie et neurophysiologie	CPE_UNIV
26.0907	Science cardiovasculaire	CPE_UNIV
26.0908	Physiologie de l'exercice	CPE_UNIV
26.0909	Science de la vision/optique physiologique	CPE_UNIV
26.0910	Pathologie/pathologie expérimentale	CPE_UNIV
26.0911	Oncologie et biologie du cancer	CPE_UNIV
26.0999	Physiologie, pathologie et sciences connexes – Autres	CPE_UNIV
26.10	**Pharmacologie et toxicologie**	
26.1001	Pharmacologie	CPE_UNIV
26.1002	Pharmacologie moléculaire	CPE_UNIV
26.1003	Neuropharmacologie	CPE_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
26.1004	Toxicologie	CPE_UNIV
26.1005	Toxicologie moléculaire	CPE_UNIV
26.1006	Toxicologie environnementale	CPE_UNIV
26.1007	Pharmacologie et toxicologie (intégré)	CPE_UNIV
26.1099	Pharmacologie et toxicologie – Autres	CPE_UNIV
26.11	**Biomathématique et bioinformatique**	
26.1101	Biométrie	CPE_COL_UNIV
26.1102	Biostatistique	CPE_COL_UNIV
26.1103	Bioinformatique	CPE_COL_UNIV
26.1199	Biomathématique et bioinformatique – Autres	CPE_COL_UNIV
26.12	**Biotechnologie**	
26.1201	Biotechnologie	CPE_COL_UNIV
26.13	**Écologie, évolution, systématique et biologie des populations**	
26.1301	Écologie	CPE_COL_UNIV
26.1302	Biologie marine et océanographie biologique	CPE_COL_UNIV
26.1303	Biologie évolutive	CPE_COL_UNIV
26.1304	Biologie aquatique/limnologie	CPE_COL_UNIV
26.1305	Biologie environnementale	CPE_COL_UNIV
26.1306	Biologie des populations	CPE_COL_UNIV
26.1307	Biologie de conservation	CPE_COL_UNIV
26.1308	Biologie systématique	CPE_COL_UNIV
26.1309	Épidémiologie	CPE_COL_UNIV
26.1399	Écologie, évolution, systématique et biologie des populations – Autres	CPE_COL_UNIV
26.99	**Sciences biologiques et biomédicales – Autres**	
26.9999	Sciences biologiques et biomédicales – Autres	CPE_COL_UNIV
27.	**Mathématiques et statistique**	
27.01	**Mathématiques**	
27.0101	Mathématiques – Général	CPE_COL_UNIV
27.0102	Algèbre et théorie des nombres	CPE_COL_UNIV
27.0103	Analyse et analyse fonctionnelle	CPE_COL_UNIV
27.0104	Géométrie/analyse géométrique	CPE_COL_UNIV
27.0105	Topologie et fondements	CPE_COL_UNIV
27.0199	Mathématiques – Autres	CPE_COL_UNIV
27.03	**Mathématiques appliquées**	
27.0301	Mathématiques appliquées – Général	CPE_COL_UNIV
27.0303	Mathématiques informatiques	CPE_COL_UNIV
27.0399	Mathématiques appliquées – Autres	CPE_TOUS
27.05	**Statistique**	
27.0501	Statistique – Général	CPE_COL_UNIV
27.0502	Statistique mathématique et probabilité	CPE_UNIV
27.0599	Statistique – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
27.99	**Mathématiques et statistique – Autres**	
27.9999	Mathématiques et statistique – Autres	CPE_TOUS
28.	**Intégration à la Réserve – Officiers des forces armées**	
28.05	**Intégration à la Réserve – Officiers des forces armées (Canada)**	
28.0501	Intégration à la Réserve – Officiers des forces armées (Canada)	CPE_TOUS
29.	**Technologies militaires**	
29.01	**Technologies militaires**	
29.0101	Technologies militaires	CPE_COL_UNIV
30.	**Études multidisciplinaires/interdisciplinaires**	
30.01	**Sciences biologiques et sciences physiques**	
30.0101	Sciences biologiques et sciences physiques	CPE_COL_UNIV
30.05	**Études de la paix et résolution de conflits**	
30.0501	Études de la paix et résolution de conflits	CPE_COL_UNIV
30.06	**Théorie et science des systèmes**	
30.0601	Théorie et science des systèmes	CPE_COL_UNIV
30.08	**Mathématiques et informatique**	
30.0801	Mathématiques et informatique	CPE_COL_UNIV
30.10	**Biopsychologie**	
30.1001	Biopsychologie	CPE_COL_UNIV
30.11	**Gérontologie**	
30.1101	Gérontologie	CPE_TOUS
30.12	**Préservation historique et conservation**	
30.1201	Préservation historique et conservation – Général	CPE_COL_UNIV
30.1202	Analyse des politiques et gestion des ressources culturelles	CPE_COL_UNIV
30.1299	Préservation historique et conservation – Autres	CPE_TOUS
30.13	**Études médiévales et de la Renaissance**	
30.1301	Études médiévales et de la Renaissance	CPE_COL_UNIV
30.14	**Muséologie/techniques de muséologie**	
30.1401	Muséologie/techniques de muséologie	CPE_TOUS
30.15	**Science, technologie et société**	
30.1501	Science, technologie et société	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
30.16	**Comptabilité et informatique**	
30.1601	Comptabilité et informatique	CPE_TOUS
30.17	**Sciences du comportement**	
30.1701	Sciences du comportement	CPE_COL_UNIV
30.18	**Sciences naturelles**	
30.1801	Sciences naturelles	CPE_COL_UNIV
30.19	**Sciences de la nutrition**	
30.1901	Sciences de la nutrition	CPE_COL_UNIV
30.20	**Études internationales/mondiales**	
30.2001	Études internationales/mondiales	CPE_COL_UNIV
30.21	**Holocauste et études connexes**	
30.2101	Holocauste et études connexes	CPE_COL_UNIV
30.22	**Études classiques et anciennes**	
30.2201	Études/civilisations anciennes	CPE_COL_UNIV
30.2202	Archéologie, études classiques, méditerranéennes antiques et proche-orientales	CPE_COL_UNIV
30.23	**Études interculturelles/multiculturelles et de la diversité**	
30.2301	Études interculturelles/multiculturelles et de la diversité	CPE_COL_UNIV
30.24	**Neuroscience**	
30.2401	Neuroscience	CPE_UNIV
30.25	**Sciences cognitives**	
30.2501	Sciences cognitives	CPE_UNIV
30.99	**Études multidisciplinaires/interdisciplinaires – Autres**	
30.9999	Études multidisciplinaires/interdisciplinaires – Autres	CPE_TOUS
31.	**Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique**	
31.01	**Études des parcs, de la récréologie et des loisirs**	
31.0101	Études des parcs, de la récréologie et des loisirs	CPE_TOUS
31.03	**Gestion d'installations – Parcs, récréologie et loisirs**	
31.0301	Gestion d'installations – Parcs, récréologie et loisirs	CPE_TOUS
31.05	**Santé et éducation physique/conditionnement physique**	
31.0501	Santé et éducation physique – Général	CPE_TOUS
31.0504	Sports et conditionnement physique – Administration/gestion	CPE_COL_UNIV
31.0505	Kinésiologie et science de l'exercice	CPE_COL_UNIV
31.0599	Santé et éducation physique/conditionnement physique – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
31.99	**Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique – Autres**	
31.9999	Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique – Autres	CPE_TOUS
38.	**Philosophie et études religieuses**	
38.01	**Philosophie, logique et éthique**	
38.0101	Philosophie	CPE_COL_UNIV
38.0102	Logique	CPE_COL_UNIV
38.0103	Éthique	CPE_COL_UNIV
38.0199	Philosophie, logique et éthique – Autres	CPE_TOUS
38.02	**Religion/études religieuses**	
38.0201	Religion/études religieuses – Général	CPE_COL_UNIV
38.0202	Études bouddhistes	CPE_COL_UNIV
38.0203	Études chrétiennes	CPE_COL_UNIV
38.0204	Études hindouistes	CPE_COL_UNIV
38.0205	Études islamiques	CPE_COL_UNIV
38.0206	Études juives/judaïques	CPE_COL_UNIV
38.0299	Religion/études religieuses – Autres	CPE_TOUS
38.99	**Philosophie et études religieuses – Autres**	
38.9999	Philosophie et études religieuses – Autres	CPE_TOUS
39.	**Théologie et vocations religieuses**	
39.02	**Bible/études bibliques**	
39.0201	Bible/études bibliques	CPE_TOUS
39.03	**Études missionnaires et missiologie**	
39.0301	Études missionnaires et missiologie	CPE_TOUS
39.04	**Éducation religieuse**	
39.0401	Éducation religieuse	CPE_COL_UNIV
39.05	**Musique religieuse/sacrée**	
39.0501	Musique religieuse/sacrée	CPE_COL_UNIV
39.06	**Études théologiques et ecclésiastiques**	
39.0601	Théologie/études théologiques	CPE_COL_UNIV
39.0602	Formation ministérielle (B.Th., M.Th.)	CPE_UNIV
39.0604	Études préthéologiques/préecclésiastiques	CPE_COL_UNIV
39.0605	Études rabbiniques (M.H.L./Rav.)	CPE_UNIV
39.0606	Études talmudiques	CPE_COL_UNIV
39.0699	Études théologiques et ecclésiastiques – Autres	CPE_TOUS
39.07	**Counseling pastoral et cultes spécialisés**	
39.0701	Études pastorales/counseling pastoral	CPE_COL_UNIV
39.0702	Pastorale jeunesse	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
39.0799	Counseling pastoral et cultes spécialisés – Autres	CPE_TOUS
39.99	**Théologie et vocations religieuses – Autres**	
39.9999	Théologie et vocations religieuses – Autres	CPE_TOUS
40.	**Sciences physiques**	
40.01	**Sciences physiques – Général**	
40.0101	Sciences physiques – Général	CPE_COL_UNIV
40.02	**Astronomie et astrophysique**	
40.0201	Astronomie	CPE_UNIV
40.0202	Astrophysique	CPE_UNIV
40.0203	Astronomie et science planétaires	CPE_UNIV
40.0299	Astronomie et astrophysique – Autres	CPE_TOUS
40.04	**Sciences atmosphériques et météorologie**	
40.0401	Sciences atmosphériques et météorologie – Général	CPE_COL_UNIV
40.0402	Chimie atmosphérique et climatologie	CPE_UNIV
40.0403	Physique et dynamique atmosphériques	CPE_UNIV
40.0404	Météorologie	CPE_COL_UNIV
40.0499	Sciences atmosphériques et météorologie – Autres	CPE_TOUS
40.05	**Chimie**	
40.0501	Chimie – Général	CPE_COL_UNIV
40.0502	Chimie analytique	CPE_COL_UNIV
40.0503	Chimie inorganique	CPE_COL_UNIV
40.0504	Chimie organique	CPE_COL_UNIV
40.0506	Chimie théorique et physique	CPE_COL_UNIV
40.0507	Chimie des polymères	CPE_COL_UNIV
40.0508	Physique chimique	CPE_COL_UNIV
40.0599	Chimie – Autres	CPE_TOUS
40.06	**Sciences de la terre/géosciences**	
40.0601	Géologie/sciences de la terre – Général	CPE_COL_UNIV
40.0602	Géochimie	CPE_COL_UNIV
40.0603	Géophysique et séismologie	CPE_COL_UNIV
40.0604	Paléontologie	CPE_COL_UNIV
40.0605	Hydrologie et sciences des ressources hydrologiques	CPE_COL_UNIV
40.0606	Géochimie et pétrologie	CPE_COL_UNIV
40.0607	Océanographie chimique et physique	CPE_COL_UNIV
40.0699	Sciences de la terre/géosciences – Autres	CPE_TOUS
40.08	**Physique**	
40.0801	Physique – Général	CPE_COL_UNIV
40.0802	Physique atomique/moléculaire	CPE_UNIV
40.0804	Physique des particules élémentaires	CPE_UNIV
40.0805	Physique des plasmas et physique des hautes températures	CPE_UNIV
40.0806	Physique nucléaire	CPE_UNIV
40.0807	Optique/sciences optiques	CPE_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
40.0808	Physique de l'état solide et physique des basses températures	CPE_UNIV
40.0809	Acoustique	CPE_UNIV
40.0810	Physique théorique et mathématique	CPE_UNIV
40.0899	Physique – Autres	CPE_TOUS
40.99	**Sciences physiques – Autres**	
40.9999	Sciences physiques – Autres	CPE_TOUS
41.	**Technologue/technicien en sciences**	
41.01	**Technicien en biologie/technicien de laboratoire en biotechnologie**	
41.0101	Technicien en biologie/technicien de laboratoire en biotechnologie	CPE_TOUS
41.02	**Technologue/technicien en radiologie nucléaire et industrielle**	
41.0204	Technologue/technicien en radiologie industrielle	CPE_MET_COL
41.0205	Technologue/technicien en nucléaire/énergie nucléaire	CPE_MET_COL
41.0299	Technologue/technicien en radiologie nucléaire et industrielle – Autres	CPE_MET_COL
41.03	**Technologue/technicien en science physique**	
41.0301	Technologue/technicien en chimie	CPE_MET_COL
41.0399	Technologue/technicien en science physique – Autres	CPE_MET_COL
41.99	**Technologue/technicien en sciences – Autres**	
41.9999	Technologue/technicien en sciences – Autres	CPE_TOUS
42.	**Psychologie**	
42.01	**Psychologie – Général**	
42.0101	Psychologie – Général	CPE_COL_UNIV
42.02	**Psychologie clinique**	
42.0201	Psychologie clinique	CPE_COL_UNIV
42.03	**Psychologie cognitive et psycholinguistique**	
42.0301	Psychologie cognitive et psycholinguistique	CPE_COL_UNIV
42.04	**Psychologie communautaire**	
42.0401	Psychologie communautaire	CPE_COL_UNIV
42.05	**Psychologie comparée**	
42.0501	Psychologie comparée	CPE_COL_UNIV
42.06	**Psychologie du counseling**	
42.0601	Psychologie du counseling	CPE_COL_UNIV
42.07	**Psychologie de l'enfant et du développement de l'enfant**	
42.0701	Psychologie de l'enfant et du développement de l'enfant	CPE_COL_UNIV
42.08	**Psychologie expérimentale**	
42.0801	Psychologie expérimentale	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
42.09	**Psychologie industrielle et organisationnelle**	
42.0901	Psychologie industrielle et organisationnelle	CPE_COL_UNIV
42.10	**Psychologie de la personnalité**	
42.1001	Psychologie de la personnalité	CPE_COL_UNIV
42.11	**Psychologie physiologique/psychobiologie**	
42.1101	Psychologie physiologique/psychobiologie	CPE_COL_UNIV
42.16	**Psychologie sociale**	
42.1601	Psychologie sociale	CPE_COL_UNIV
42.17	**Psychologie scolaire**	
42.1701	Psychologie scolaire	CPE_COL_UNIV
42.18	**Psychologie de l'éducation**	
42.1801	Psychologie de l'éducation	CPE_COL_UNIV
42.19	**Psychométrie et psychologie quantitative**	
42.1901	Psychométrie et psychologie quantitative	CPE_COL_UNIV
42.20	**Psychologie clinique de l'enfant**	
42.2001	Psychologie clinique de l'enfant	CPE_COL_UNIV
42.21	**Psychologie environnementale**	
42.2101	Psychologie environnementale	CPE_COL_UNIV
42.22	**Gérontopsychologie**	
42.2201	Gérontopsychologie	CPE_COL_UNIV
42.23	**Psychologie médicale/de la santé**	
42.2301	Psychologie médicale/de la santé	CPE_COL_UNIV
42.24	**Psychopharmacologie**	
42.2401	Psychopharmacologie	CPE_COL_UNIV
42.25	**Psychologie familiale**	
42.2501	Psychologie familiale	CPE_COL_UNIV
42.26	**Psychologie judiciaire**	
42.2601	Psychologie judiciaire	CPE_COL_UNIV
42.99	**Psychologie – Autres**	
42.9999	Psychologie – Autres	CPE_COL_UNIV
43.	**Sécurité et services de protection**	
43.01	**Justice pénale et services correctionnels**	
43.0102	Services correctionnels	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
43.0103	Administration de la justice pénale et de l'application des lois	CPE_TOUS
43.0104	Études de la justice pénale/sécurité	CPE_TOUS
43.0106	Science et technologie judiciaires	CPE_TOUS
43.0107	Justice pénale/sciences policières	CPE_TOUS
43.0109	Services de sécurité et de prévention des pertes	CPE_MET_COL
43.0110	Services correctionnels pour mineurs	CPE_TOUS
43.0111	Criminalistique et science criminelle	CPE_TOUS
43.0112	Administration/gestion de services de sécurité	CPE_TOUS
43.0113	Administration de services correctionnels	CPE_TOUS
43.0199	Justice pénale et services correctionnels – Autres	CPE_TOUS
43.02	**Protection contre les incendies**	
43.0201	Protection contre les incendies et sécurité – Technologue/technicien	CPE_TOUS
43.0202	Administration de services d'incendie	CPE_TOUS
43.0203	Science du feu et lutte contre les incendies	CPE_MET_COL
43.0299	Protection contre les incendies – Autres	CPE_TOUS
43.99	**Sécurité et services de protection – Autres**	
43.9999	Sécurité et services de protection – Autres	CPE_TOUS
44.	**Administration publique et professions en services sociaux**	
44.00	**Services humains – Général**	
44.0000	Services humains – Général	CPE_TOUS
44.02	**Organisation et services communautaires**	
44.0201	Organisation et services communautaires	CPE_TOUS
44.04	**Administration publique**	
44.0401	Administration publique	CPE_TOUS
44.05	**Analyse des politiques publiques**	
44.0501	Analyse des politiques publiques	CPE_UNIV
44.07	**Travail social**	
44.0701	Travail social – Général	CPE_COL_UNIV
44.0702	Services à la jeunesse/administration	CPE_TOUS
44.0799	Travail social – Autres	CPE_TOUS
44.99	**Administration publique et professions en services sociaux – Autres**	
44.9999	Administration publique et professions en services sociaux – Autres	CPE_TOUS
45.	**Sciences sociales**	
45.01	**Sciences sociales – Général**	
45.0101	Sciences sociales – Général	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
45.02	**Anthropologie**	
45.0201	Anthropologie – Général	CPE_COL_UNIV
45.0202	Anthropologie physique	CPE_COL_UNIV
45.0299	Anthropologie – Autres	CPE_COL_UNIV
45.03	**Archéologie**	
45.0301	Archéologie	CPE_COL_UNIV
45.04	**Criminologie**	
45.0401	Criminologie	CPE_COL_UNIV
45.05	**Démographie et études de la population**	
45.0501	Démographie et études de la population	CPE_COL_UNIV
45.06	**Économie**	
45.0601	Économie	CPE_COL_UNIV
45.0602	Économie appliquée	CPE_COL_UNIV
45.0603	Économétrie et économie quantitative	CPE_COL_UNIV
45.0604	Développement économique et international	CPE_COL_UNIV
45.0605	Économie internationale	CPE_COL_UNIV
45.0699	Économie – Autres	CPE_COL_UNIV
45.07	**Géographie et cartographie**	
45.0701	Géographie	CPE_COL_UNIV
45.0702	Cartographie	CPE_TOUS
45.0799	Géographie et cartographie – Autres	CPE_COL_UNIV
45.09	**Affaires et relations internationales**	
45.0901	Affaires et relations internationales	CPE_COL_UNIV
45.10	**Science politique et gouvernement**	
45.1001	Science politique et gouvernement – Général	CPE_COL_UNIV
45.1002	Politique et gouvernement des États-Unis	CPE_COL_UNIV
45.1003	Politique et gouvernement du Canada	CPE_COL_UNIV
45.1099	Science politique et gouvernement – Autres	CPE_COL_UNIV
45.11	**Sociologie**	
45.1101	Sociologie	CPE_COL_UNIV
45.12	**Études/affaires urbaines**	
45.1201	Études/affaires urbaines	CPE_COL_UNIV
45.99	**Sciences sociales – Autres**	
45.9999	Sciences sociales – Autres	CPE_COL_UNIV
46.	**Métiers de la construction**	
46.00	**Métiers de la construction – Général**	
46.0000	Métiers de la construction – Général	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
46.01	**Maçonnerie/maçon**	
46.0101	Maçonnerie/maçon	CPE_MET_COL
46.02	**Charpenterie/charpentier**	
46.0201	Charpenterie/charpentier	CPE_MET_COL
46.03	**Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité**	
46.0301	Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité – Général	CPE_MET_COL
46.0302	Électricien	CPE_MET_COL
46.0303	Monteur de ligne	CPE_MET_COL
46.0399	Installation/installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité – Autres	CPE_MET_COL
46.04	**Bâtiment/construction – Finition, gestion et inspection**	
46.0401	Entretien et gestion d'immeubles	CPE_MET_COL
46.0402	Finissage du béton/finisseur de béton	CPE_MET_COL
46.0403	Inspection/inspecteur en bâtiment	CPE_MET_COL
46.0404	Construction à mur sec	CPE_MET_COL
46.0406	Vitrier	CPE_MET_COL
46.0408	Peintre et poseur de revêtements muraux	CPE_MET_COL
46.0410	Couvreur	CPE_MET_COL
46.0411	Assemblage/assembleur de structure métallique	CPE_MET_COL
46.0412	Bâtiment/construction – Direction/directeur des travaux	CPE_MET_COL
46.0499	Bâtiment/Construction – Finition, gestion et inspection – Autres	CPE_MET_COL
46.05	**Plomberie et services d'approvisionnement en eau connexes**	
46.0502	Tuyauterie/Monteur de tuyauterie et poseur de gicleur	CPE_MET_COL
46.0503	Plomberie/plombier	CPE_MET_COL
46.0504	Forage/foreur de puits	CPE_MET_COL
46.0505	Dynamitage/dynamiteur	CPE_MET_COL
46.0599	Plomberie et services d'approvisionnement en eau connexes – Autres	CPE_MET_COL
46.99	**Métiers de la construction – Autres**	
46.9999	Métiers de la construction – Autres	CPE_MET_COL
47.	**Mécanique et réparation – Technologue/technicien**	
47.00	**Mécaniciens et réparateurs – Général**	
47.0000	Mécaniciens et réparateurs – Général	CPE_MET_COL
47.01	**Entretien et réparation d'équipement électrique ou électronique**	
47.0101	Installation et réparation d'équipement électrique ou électronique – Général	CPE_MET_COL
47.0102	Réparation de machines de bureau	CPE_MET_COL
47.0103	Installation et réparation de systèmes de communication	CPE_MET_COL
47.0104	Installation et réparation d'ordinateurs	CPE_MET_COL
47.0105	Électronique industrielle	CPE_MET_COL
47.0106	Installation et réparation d'appareils ménagers	CPE_MET_COL
47.0110	Installation, réparation et inspection de systèmes de sécurité	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
47.0199	Entretien et réparation d'équipement électrique ou électronique – Autres	CPE_MET_COL
47.02	**Entretien de systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et de réfrigération (CC, CCR, CVC, CVCR) – Technologue/technicien**	
47.0201	Entretien de systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et de réfrigération (CC, CCR, CVC, CVCR) – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.03	**Entretien et réparation d'équipement lourd/industriel – Technologue/technicien**	
47.0302	Entretien et réparation d'équipement lourd – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0303	Entretien et réparation en mécanique industrielle – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0399	Entretien et réparation d'équipement lourd/industriel – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
47.04	**Entretien et réparation de systèmes de précision Technologue/technicien**	
47.0402	Armurerie/armurier	CPE_MET_COL
47.0403	Serrurerie et réparation de coffres-forts	CPE_MET_COL
47.0404	Fabrication et réparation d'instruments de musique	CPE_MET_COL
47.0408	Fabrication d'horloges et de bijoux	CPE_MET_COL
47.0409	Gestion et entretien de pièces et d'équipement en entrepôt – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0499	Entretien et réparation de systèmes de précision – Technologue/technicien – Autres	CPE_MET_COL
47.05	**Installateur et opérateur de machines fixes (Canada)**	
47.0501	Installateur et opérateur de machines fixes (Canada)	CPE_MET_COL
47.06	**Entretien et réparation de véhicules**	
47.0603	Réparation de carrosseries d'automobile – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0604	Entretien et réparation de véhicules automobiles – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0605	Entretien et réparation de moteurs diesel – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0606	Entretien et réparation de petits moteurs – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0607	Entretien et réparation d'aéronefs – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0608	Entretien et réparation de groupes motopropulseurs d'aéronef – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0609	Entretien et réparation de matériel électronique de bord – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0610	Entretien et réparation de bicyclettes – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0611	Entretien et réparation de motocyclettes – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0612	Inspection, entretien et réparation de systèmes d'échappement de véhicule – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0613	Entretien et réparation de camions et de véhicules de moyen ou fort tonnage – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0614	Entretien et réparation de véhicules à carburant de remplacement – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0615	Mécanicien de moteur	CPE_MET_COL
47.0616	Entretien et réparation de moteurs et d'équipement de bateau – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
47.0699	Entretien et réparation de véhicules – Autres	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
47.99	**Technologue et technicien, mécanique et réparation – Autres**	
47.9999	Technologue et technicien, mécanique et réparation – Autres	CPE_MET_COL
48.	**Travail de précision**	
48.00	**Travail de précision – Général**	
48.0000	Travail de précision – Général	CPE_MET_COL
48.03	**Travail du cuir et rembourrage**	
48.0303	Rembourrage/rembourreur	CPE_MET_COL
48.0304	Réparation de souliers, de bottes et d'autres articles en cuir	CPE_MET_COL
48.0399	Travail du cuir et rembourrage – Autres	CPE_MET_COL
48.05	**Travail de précision des métaux**	
48.0501	Opérateur de machine-outil/techniques d'usinage	CPE_MET_COL
48.0503	Technologie/adjoint d'atelier d'usinage	CPE_MET_COL
48.0506	Tôlier de construction	CPE_MET_COL
48.0507	Outilleur-ajusteur	CPE_MET_COL
48.0508	Soudure/soudeur	CPE_MET_COL
48.0509	Métallier	CPE_MET_COL
48.0599	Travail de précision des métaux – Autres	CPE_MET_COL
48.07	**Travail du bois**	
48.0701	Travail du bois – Général	CPE_MET_COL
48.0702	Dessinateur-modéliste et fabricant de meubles	CPE_MET_COL
48.0703	Ébénisterie/menuisier	CPE_MET_COL
48.0799	Travail du bois – Autres	CPE_MET_COL
48.08	**Chaudronnerie/chaudronnier**	
48.0801	Chaudronnerie/chaudronnier	CPE_MET_COL
48.99	**Travail de précision – Autres**	
48.9999	Travail de précision – Autres	CPE_TOUS
49.	**Transport de personnes et de matériel**	
49.01	**Transport aérien**	
49.0101	Aéronautique/aviation/science et technologie aérospatiale – Général	CPE_TOUS
49.0102	Pilote d'avion commercial/pilote de ligne et équipage de bord (professionnel)	CPE_TOUS
49.0104	Aviation/voies aériennes – Gestion	CPE_TOUS
49.0105	Contrôle de la circulation aérienne	CPE_MET_COL
49.0106	Agent de bord	CPE_MET_COL
49.0108	Instructeur de vol	CPE_MET_COL
49.0199	Transport aérien – Autres	CPE_TOUS
49.02	**Transport terrestre**	
49.0202	Conduite d'engins de chantier/d'équipement lourd/de machines de	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
	terrassement	
49.0205	Conduite de camions/d'autobus/de véhicules commerciaux	CPE_MET_COL
49.0206	Conduite/conducteur de grues mobiles	CPE_MET_COL
49.0299	Transport terrestre – Autres	CPE_MET_COL
49.03	**Transport maritime**	
49.0303	Pêche commerciale	CPE_MET_COL
49.0304	Plongeur professionnel et instructeur de plongée	CPE_MET_COL
49.0309	Navigation maritime/officier de la marine marchande	CPE_TOUS
49.0399	Transport maritime – Autres	CPE_TOUS
49.99	**Transport de personnes et de matériel – Autres**	
49.9999	Transport de personnes et de matériel – Autres	CPE_TOUS
50.	**Arts visuels et arts d'interprétation**	
50.01	**Arts visuels et arts d'interprétation – Général**	
50.0101	Transport de personnes et de matériel – Autres	CPE_TOUS
50.02	**Artisanat et arts populaires**	
50.0201	Artisanat et arts populaires	CPE_TOUS
50.03	**Danse**	
50.0301	Danse – Général	CPE_COL_UNIV
50.0302	Ballet	CPE_TOUS
50.0399	Danse – Autres	CPE_TOUS
50.04	**Design et arts appliqués**	
50.0401	Design et communications visuelles – Général	CPE_TOUS
50.0402	Art publicitaire	CPE_TOUS
50.0404	Design industriel	CPE_TOUS
50.0406	Photographie commerciale	CPE_MET_COL
50.0407	Création de mode/dessin de mode	CPE_TOUS
50.0408	Design d'intérieur	CPE_TOUS
50.0409	Design graphique	CPE_TOUS
50.0410	Illustration	CPE_TOUS
50.0499	Design et arts appliqués – Autres	CPE_TOUS
50.05	**Art dramatique/arts de la scène/théâtre**	
50.0501	Art dramatique/arts de la scène/théâtre – Général	CPE_COL_UNIV
50.0502	Décors de théâtre/techniques de la scène	CPE_TOUS
50.0504	Dramaturgie et scénarisation	CPE_TOUS
50.0505	Théâtre – Littérature, histoire et critique	CPE_COL_UNIV
50.0506	Jeu d'acteur	CPE_TOUS
50.0507	Mise en scène et production théâtrale	CPE_TOUS
50.0508	Théâtre – Gestion	CPE_COL_UNIV
50.0599	Art dramatique/arts de la scène/théâtre – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
50.06	**Arts de la cinématographie, de la vidéographie et de la photographie**	
50.0601	Études cinématographiques/cinéma	CPE_TOUS
50.0602	Réalisation de films/de vidéos	CPE_COL_UNIV
50.0605	Photographie artistique	CPE_TOUS
50.0699	Arts de la cinématographie, de la vidéographie et de la photographie – Autres	CPE_TOUS
50.07	**Beaux-arts et arts plastiques**	
50.0701	Arts/études des arts – Général	CPE_COL_UNIV
50.0702	Beaux-arts et arts plastiques – Général	CPE_TOUS
50.0703	Arts – Histoire, critique et conservation des oeuvres	CPE_COL_UNIV
50.0704	Arts – Gestion	CPE_COL_UNIV
50.0705	Dessin	CPE_TOUS
50.0706	Intermédia/multimédia	CPE_COL_UNIV
50.0708	Peinture	CPE_TOUS
50.0709	Sculpture	CPE_TOUS
50.0710	Gravure	CPE_TOUS
50.0711	Arts céramiques et céramique	CPE_TOUS
50.0712	Arts textiles et tissage	CPE_TOUS
50.0713	Arts du métal et du bijou	CPE_TOUS
50.0799	Beaux-arts et arts plastiques – Autres	CPE_TOUS
50.09	**Musique**	
50.0901	Musique – Général	CPE_TOUS
50.0902	Musique – Histoire, littérature et théorie	CPE_COL_UNIV
50.0903	Représentation musicale – Général	CPE_COL_UNIV
50.0904	Musique – Théorie et composition	CPE_COL_UNIV
50.0905	Musicologie et ethnomusicologie	CPE_TOUS
50.0906	Direction d'orchestre	CPE_COL_UNIV
50.0907	Piano et orgue	CPE_TOUS
50.0908	Théâtre lyrique et art vocal	CPE_COL_UNIV
50.0909	Musique – Gestion commerciale	CPE_COL_UNIV
50.0910	Jazz/études en jazz	CPE_COL_UNIV
50.0911	Violon, alto, guitare et autres instruments à cordes	CPE_COL_UNIV
50.0912	Pédagogie de la musique	CPE_COL_UNIV
50.0999	Musique – Autres	CPE_TOUS
50.99	**Arts visuels et arts d'interprétation – Autres**	
50.9999	Arts visuels et arts d'interprétation – Autres	CPE_TOUS
51.	**Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes**	
51.00	**Services de santé/services paramédicaux/sciences de la santé – Général**	
51.0000	Services de santé/services paramédicaux/sciences de la santé – Général	CPE_TOUS
51.01	**Chiropratique (D.C.)**	
51.0101	Chiropratique (D.C.)	CPE_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
51.02	**Troubles de la communication – Sciences et services**	
51.0201	Troubles de la communication – Général	CPE_COL_UNIV
51.0202	Audiologie/audiologiste et sciences de l'ouïe	CPE_COL_UNIV
51.0203	Orthophonie/orthophoniste	CPE_COL_UNIV
51.0204	Audiologie/audiologiste et orthophonie/orthophoniste	CPE_COL_UNIV
51.0299	Troubles de la communication, sciences et services – Autres	CPE_TOUS
51.04	**Dentisterie (D.D.S., D.M.D.)**	
51.0401	Dentisterie (D.D.S., D.M.D.)	CPE_MD
51.05	**Programme de cycle supérieur en dentisterie (Cert., M.Sc., Ph.D.)**	
51.0501	Sciences dentaires cliniques (M.Sc., Ph.D.) – Général	CPE_MSC_PHD
51.0502	Dentisterie générale avancée (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0503	Biologie buccale et pathologie buccale (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0504	Santé dentaire publique et éducation (Cert., M.Sc., M.H.P., Ph.D., D.H.P.)	CPE_MSC_PHD
51.0505	Matériaux dentaires (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0506	Endodontie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0507	Chirurgie buccale/maxillo-faciale (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0508	Orthodontie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0509	Dentisterie infantile/pédodontie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0510	Périodontie/parodontologie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0511	Prothésodontologie/dentisterie prothétique (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.0599	Programme de cycle supérieur en dentisterie (Cert., M.Sc., Ph.D.) – Autres	CPE_MSC_PHD
51.06	**Services dentaires de soutien et professions connexes**	
51.0601	Assistance/assistant dentaire	CPE_MET_COL
51.0602	Hygiène/hygiéniste dentaire	CPE_MET_COL
51.0603	Technicien/technologue de laboratoire dentaire	CPE_MET_COL
51.0699	Services dentaires de soutien et professions connexes – Autres	CPE_TOUS
51.07	**Services d'administration/de gestion sanitaire et médicale**	
51.0701	Administration/gestion de services de santé	CPE_COL_UNIV
51.0702	Administration/gestion d'hôpitaux et d'établissements de santé	CPE_COL_UNIV
51.0703	Unité de soins – Coordonnateur/commis	CPE_TOUS
51.0704	Unité de soins – Directeur/surveillant	CPE_TOUS
51.0705	Gestion de cabinet médical	CPE_COL_UNIV
51.0706	Archives médicales – Responsable	CPE_COL_UNIV
51.0707	Archives médicales – Technologue/technicien	CPE_MET_COL
51.0708	Transcription médicale	CPE_MET_COL
51.0709	Applications médicales – Technicien en informatique/informaticien	CPE_MET_COL
51.0710	Aide de bureau dans un service médical	CPE_MET_COL
51.0711	Gestionnaire de services médicaux/de santé et assistant/spécialiste clinique	CPE_TOUS
51.0712	Préposé à l'accueil/réceptionniste médical	CPE_MET_COL
51.0713	Assurance médicale – Codage des données	CPE_TOUS
51.0714	Assurance médicale – Facturation des services médicaux	CPE_TOUS
51.0715	Assurance médicale – Examinateur des réclamations	CPE_TOUS
51.0716	Adjoint administratif médical et secrétaire médical	CPE_MET_COL
51.0717	Services du personnel médical – Technologue/technicien	CPE_TOUS
51.0799	Services d'administration/de gestion sanitaire et médicale – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
51.08	**Services médicaux ou sanitaires de soutien**	
51.0801	Assistant clinique/médical	CPE_MET_COL
51.0802	Assistant de laboratoire médical/clinique	CPE_MET_COL
51.0803	Auxiliaire en ergothérapie	CPE_MET_COL
51.0805	Technicien en pharmacie/aide-pharmacien	CPE_MET_COL
51.0806	Assistant en physiothérapie	CPE_MET_COL
51.0808	Aide-vétérinaire/techniques de la santé animale	CPE_MET_COL
51.0809	Aide-anesthésiste	CPE_MET_COL
51.0810	Préposé aux soins d'urgence (T.A. – Services ambulanciers)	CPE_MET_COL
51.0811	Assistant en pathologie	CPE_MET_COL
51.0812	Technicien en inhalothérapie/aide-inhalothérapeute	CPE_MET_COL
51.0813	Aide-chiropraticien/préposé aux soins chiropratiques	CPE_MET_COL
51.0899	Services médicaux ou sanitaires de soutien – Autres	CPE_MET_COL
51.09	**Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé**	
51.0901	Technologue en soins cardiovasculaires	CPE_MET_COL
51.0902	Technologue/technicien en électrocardiographie	CPE_MET_COL
51.0903	Technologue en électroencéphalographie ou en électroneurodiagnostic	CPE_MET_COL
51.0904	Technologue/technicien en soins médicaux d'urgence (T.A. – Services paramédicaux)	CPE_MET_COL
51.0905	Technologue en médecine nucléaire	CPE_MET_COL
51.0906	Technologue en perfusion/perfusionniste	CPE_TOUS
51.0907	Technologue en radiologie médicale/radiothérapeute	CPE_MET_COL
51.0908	Inhalothérapie/inhalothérapeute	CPE_TOUS
51.0909	Technologue de salle d'opération	CPE_MET_COL
51.0910	Échographie/échographiste/technicien en ultrasonographie	CPE_MET_COL
51.0911	Radiologie/radiographe/technologue en radiographie	CPE_TOUS
51.0912	Adjoint médical	CPE_TOUS
51.0913	Entraînement/entraîneur d'athlètes	CPE_TOUS
51.0914	Thérapie génique	CPE_TOUS
51.0915	Technologue en soins cardio-respiratoires	CPE_TOUS
51.0916	Technicien en radioprotection	CPE_TOUS
51.0999	Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé – Autres	CPE_TOUS
51.10	**Sciences de laboratoire médical/clinique et professions connexes**	
51.1001	Banques de sang – Technologue	CPE_TOUS
51.1002	Technologue/spécialiste en cytologie	CPE_MET_COL
51.1003	Technologue/technicien en hématologie	CPE_TOUS
51.1004	Technicien de laboratoire médical/clinique	CPE_MET_COL
51.1005	Technologue médical/technologue de laboratoire clinique	CPE_COL_UNIV
51.1006	Technologue/technicien de laboratoire d'ophtalmologie	CPE_TOUS
51.1007	Technologue en histologie/histotechnologie	CPE_COL_UNIV
51.1008	Technicien en histologie	CPE_MET_COL
51.1009	Phlébotomie/phlébotomiste	CPE_TOUS
51.1010	Cytogénétique/cytogénéticien	CPE_COL_UNIV
51.1011	Technologue/technicien en dialyse	CPE_MET_COL
51.1099	Sciences de laboratoire médical/clinique et professions connexes – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
51.11	**Programmes préparatoires aux études en médecine ou en sciences de la santé**	
51.1101	Programme préparatoire aux études en dentisterie	CPE_COL_UNIV
51.1102	Programme préparatoire aux études en médecine	CPE_COL_UNIV
51.1103	Programme préparatoire aux études en pharmacie	CPE_COL_UNIV
51.1104	Programme préparatoire aux études en médecine vétérinaire	CPE_COL_UNIV
51.1105	Programme préparatoire aux études en soins infirmiers	CPE_COL_UNIV
51.1199	Programmes préparatoires aux études en médecine ou en sciences de la santé – Autres	CPE_COL_UNIV
51.12	**Médecine (M.D.)**	
51.1201	Médecine (M.D.)	CPE_MD
51.14	**Scientifique médical (M.Sc., Ph.D.)**	
51.1401	Scientifique médical (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.15	**Services en santé mentale et sociale et professions connexes**	
51.1501	Toxicomanie/counseling en toxicomanie	CPE_TOUS
51.1502	Services psychiatriques/services de soins en santé mentale – Technicien	CPE_MET_COL
51.1503	Travail social médical/clinique	CPE_COL_UNIV
51.1504	Services de santé communautaire – Agent de liaison/conseiller	CPE_TOUS
51.1505	Counseling matrimonial/thérapie familiale	CPE_COL_UNIV
51.1506	Pastorale clinique	CPE_COL_UNIV
51.1507	Psychanalyse et psychothérapie	CPE_COL_UNIV
51.1508	Counseling en santé mentale	CPE_TOUS
51.1509	Counseling en génétique	CPE_COL_UNIV
51.1599	Services en santé mentale et sociale et professions connexes – Autres	CPE_TOUS
51.16	**Sciences infirmières**	
51.1601	Sciences infirmières/infirmier autorisé (I.A., A.Sc.Inf., B.Sc.Inf., M.Sc.Inf.)	CPE_COL_UNIV
51.1602	Sciences infirmières – Administration (M.Sc.N., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.1603	Sciences infirmières/infirmier – Santé des adultes	CPE_COL_UNIV
51.1604	Sciences infirmières – Anesthésie	CPE_COL_UNIV
51.1605	Infirmiers familiaux/infirmier praticien	CPE_COL_UNIV
51.1606	Sciences infirmières – Soins donnés aux mères, aux enfants et aux nouveau-nés	CPE_COL_UNIV
51.1607	Sciences infirmières – Infirmier sage-femme	CPE_COL_UNIV
51.1608	Sciences infirmières (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.1609	Sciences infirmières – Pédiatrie	CPE_COL_UNIV
51.1610	Sciences infirmières – Psychiatrie/santé mentale	CPE_COL_UNIV
51.1611	Sciences infirmières – Santé publique et santé communautaire	CPE_COL_UNIV
51.1612	Sciences infirmières – Salles d'opération et chirurgie	CPE_COL_UNIV
51.1613	Infirmier auxiliaire (Inf. Aux. Aut., I.S.A., Cert., Dipl., A.S.A.)	CPE_MET_COL
51.1614	Assistant/aide aux soins infirmiers	CPE_MET_COL
51.1616	Infirmier clinicien spécialisé	CPE_COL_UNIV
51.1617	Soins infirmiers en soins intensifs	CPE_COL_UNIV
51.1618	Sciences infirmières – Santé au travail et hygiène du milieu	CPE_COL_UNIV
51.1699	Sciences infirmières – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
51.17	**Optométrie (O.D.)**	
51.1701	Optométrie (O.D.)	CPE_MD
51.18	**Services ophtalmologiques et optométriques et professions connexes**	
51.1801	Optique/opticien d'ordonnance	CPE_TOUS
51.1802	Technicien/assistant en optométrie	CPE_MET_COL
51.1803	Technicien en ophtalmologie	CPE_MET_COL
51.1804	Orthoptique/orthoptiste	CPE_COL_UNIV
51.1899	Services ophtalmologiques et optométriques et professions connexes – Autres	CPE_TOUS
51.19	**Ostéopathie (D.O.)**	
51.1901	Ostéopathie (D.O.)	CPE_UNIV
51.20	**Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration**	
51.2001	Pharmacie (Ph.D. Pharm. [États-Unis], Ph.D. Pharm. ou B.Sc./B.Pharm. [Canada])	CPE_UNIV
51.2002	Pharmacie – Administration, politique et réglementation (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2003	Conception des produits pharmaceutiques et des médicaments (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2004	Chimie médicale et pharmaceutique (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2005	Chimie et pharmacognosie des produits naturels (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2006	Développement des médicaments à l'échelle clinique et industrielle (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2007	Pharmacoéconomique (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2008	Pharmacie clinique, hospitalière et de soins gérés (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2009	Pharmacie industrielle et physique et sciences des produits de beauté (M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2099	Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration – Autres	CPE_UNIV
51.21	**Podiatrie (D.P.M.)**	
51.2101	Podiatrie (D.P.M.)	CPE_UNIV
51.22	**Santé publique**	
51.2201	Santé publique (M.H.P., D.H.P.) – Général	CPE_MSC_PHD
51.2202	Hygiène du milieu	CPE_COL_UNIV
51.2205	Physique médicale	CPE_UNIV
51.2206	Santé au travail et hygiène industrielle	CPE_COL_UNIV
51.2207	Éducation et promotion en matière de santé publique	CPE_COL_UNIV
51.2208	Santé communautaire et médecine préventive	CPE_COL_UNIV
51.2209	Santé de la mère et de l'enfant	CPE_COL_UNIV
51.2210	Santé publique internationale/santé internationale	CPE_COL_UNIV
51.2211	Administration des services de santé	CPE_COL_UNIV
51.2299	Santé publique – Autres	CPE_COL_UNIV
51.23	**Professions dans les domaines de la réadaptation et de la thérapeutique**	
51.2301	Thérapie par l'art/thérapeute, art	CPE_COL_UNIV
51.2302	Dansothérapie/thérapeute, danse	CPE_COL_UNIV
51.2305	Musicothérapie/musicothérapeute	CPE_COL_UNIV
51.2306	Ergothérapie/ergothérapeute	CPE_COL_UNIV
51.2307	Orthésiste/prothésiste	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
51.2308	Physiothérapie/physiothérapeute	CPE_COL_UNIV
51.2309	Loisirs thérapeutiques/ludothérapie	CPE_COL_UNIV
51.2310	Counseling en réadaptation professionnelle/conseiller en réadaptation professionnelle	CPE_COL_UNIV
51.2311	Kinésithérapie/kinésithérapeute	CPE_TOUS
51.2312	Technologie d'aide et techniques de la réadaptation	CPE_TOUS
51.2399	Professions dans les domaines de la réadaptation et de la thérapeutique – Autres	CPE_TOUS
51.24	**Médecine vétérinaire (D.M.V.)**	
51.2401	Médecine vétérinaire (D.M.V.)	CPE_MD
51.25	**Sciences vétérinaires biomédicales et cliniques (Cert., M.Sc., Ph.D.)**	
51.2501	Sciences vétérinaires/sciences vétérinaires cliniques (Cert., M.Sc., Ph.D.) – Général	CPE_MSC_PHD
51.2502	Anatomie vétérinaire (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2503	Physiologie vétérinaire (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2504	Microbiologie et immunobiologie vétérinaires (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2505	Pathologie et biopathologie vétérinaires (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2506	Toxicologie et pharmacologie vétérinaires (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2507	Médecine et chirurgie vétérinaires – Gros animaux, animaux destinés à l'alimentation et chevaux (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2508	Médecine et chirurgie vétérinaires – Petits animaux et animaux de compagnie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2509	Médecine comparée et science des animaux de laboratoire (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2510	Médecine vétérinaire préventive, épidémiologie et santé publique (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2511	Médecine vétérinaire – Maladies infectieuses (Cert., M.Sc., Ph.D.)	CPE_MSC_PHD
51.2599	Sciences vétérinaires biomédicales et cliniques (Cert., M.Sc., Ph.D.) – Autres	CPE_MSC_PHD
51.26	**Aides en soins/préposés aux soins/préposés aux malades**	
51.2601	Aide en soins	CPE_MET_COL
51.2602	Aide en hygiène familiale	CPE_MET_COL
51.2603	Aide pour l'administration de médicaments	CPE_MET_COL
51.2699	Aides en soins/préposés aux soins/préposés aux malades – Autres	CPE_MET_COL
51.27	**Illustration et informatique médicales**	
51.2703	Illustration médicale/Illustrateur médical	CPE_TOUS
51.2706	Informatique médicale	CPE_TOUS
51.2799	Illustration et informatique médicales – Autres	CPE_TOUS
51.31	**Diététique et nutrition clinique**	
51.3101	Diététique/diététiste (D.P.)	CPE_COL_UNIV
51.3102	Nutrition clinique	CPE_COL_UNIV
51.3103	Technicien en diététique (T.D.P.)	CPE_MET_COL
51.3104	Aide-diététiste	CPE_MET_COL
51.3199	Diététique et nutrition clinique – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
51.32	**Bioéthique/éthique médicale**	
51.3201	Bioéthique/éthique médicale	CPE_COL_UNIV
51.33	**Médecines douces**	
51.3301	Acupuncture	CPE_TOUS
51.3302	Médecine traditionnelle chinoise/asiatique et herboristerie chinoise	CPE_TOUS
51.3303	Naturopathie (N.D.)	CPE_TOUS
51.3304	Homéopathie/médecine homéopathique	CPE_TOUS
51.3305	Ayurveda/médecine ayurvédique	CPE_TOUS
51.3399	Médecines douces – Autres	CPE_TOUS
51.34	**Services de soutien dans le domaine des médecines douces**	
51.3401	Sage-femme (S.A., S.D.)	CPE_COL_UNIV
51.3499	Services de soutien dans le domaine des médecines douces – Autres	CPE_COL_UNIV
51.35	**Thérapies corporelles somatiques et services thérapeutiques connexes**	
51.3501	Massage thérapeutique/massothérapie	CPE_TOUS
51.3502	Thérapie corporelle asiatique	CPE_TOUS
51.3503	Thérapie corporelle somatique	CPE_TOUS
51.3599	Thérapies corporelles somatiques et services thérapeutiques connexes – Autres	CPE_TOUS
51.36	**Thérapies par le mouvement et thérapies psychocorporelles**	
51.3601	Thérapie par le mouvement	CPE_TOUS
51.3602	Formation des instructeurs de yoga/thérapie par le yoga	CPE_TOUS
51.3603	Hypnothérapie/hypnothérapeute	CPE_TOUS
51.3699	Thérapies par le mouvement et thérapies psychocorporelles – Autres	CPE_TOUS
51.37	**Thérapies fondées sur l'énergie et la biologie**	
51.3701	Aromathérapie	CPE_TOUS
51.3702	Herboristerie/herboriste	CPE_TOUS
51.3703	Thérapie par la polarité	CPE_TOUS
51.3704	Reiki	CPE_TOUS
51.3799	Thérapies fondées sur l'énergie et la biologie – Autres	CPE_TOUS
51.99	**Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes – Autres**	
51.9999	Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes – Autres	CPE_TOUS
52.	**Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes**	
52.01	**Commerce – Général**	
52.0101	Commerce – Général	CPE_TOUS
52.02	**Administration/gestion commerciale**	
52.0201	Administration/gestion commerciale – Général	CPE_TOUS
52.0202	Achat/approvisionnement/acquisition et gestion des marchés	CPE_TOUS
52.0203	Logistique commerciale	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
52.0204	Gestion de bureau d'affaires	CPE_COL_UNIV
52.0205	Gestion des opérations et supervision	CPE_COL_UNIV
52.0206	Gestion d'organismes sans but lucratif et d'entreprises publiques	CPE_TOUS
52.0207	Gestion du service à la clientèle	CPE_COL_UNIV
52.0208	Commerce électronique	CPE_COL_UNIV
52.0209	Gestion des transports	CPE_COL_UNIV
52.0299	Administration/gestion commerciale – Autres	CPE_TOUS
52.03	**Comptabilité et services connexes**	
52.0301	Comptabilité	CPE_UNIV
52.0302	Technicien en comptabilité et aide-comptable	CPE_MET_COL
52.0303	Vérification	CPE_COL_UNIV
52.0304	Comptabilité et finance	CPE_COL_UNIV
52.0305	Comptabilité et gestion des affaires	CPE_COL_UNIV
52.0399	Comptabilité et services connexes – Autres	CPE_TOUS
52.04	**Services de soutien administratifs**	
52.0401	Adjoint administratif et secrétariat – Général	CPE_TOUS
52.0402	Adjoint de direction/secrétaire de direction	CPE_TOUS
52.0406	Réceptionniste	CPE_MET_COL
52.0407	Bureautique	CPE_TOUS
52.0408	Travail de bureau général	CPE_TOUS
52.0409	Chef des pièces, chef de l'entreposage et gestionnaire des stocks	CPE_MET_COL
52.0410	Commis au trafic, commis des douanes et commis au transport	CPE_MET_COL
52.0411	Service d'aide à la clientèle/centre téléphonique/centre de téléservice	CPE_MET_COL
52.0499	Services de soutien administratifs – Autres	CPE_TOUS
52.05	**Communications d'entreprise**	
52.0501	Communications d'entreprise	CPE_TOUS
52.06	**Économie d'entreprise**	
52.0601	Économie d'entreprise	CPE_COL_UNIV
52.07	**Entrepreneuriat et exploitation de petites entreprises**	
52.0701	Entrepreneuriat	CPE_TOUS
52.0702	Franchisage et exploitation d'une franchise	CPE_MET_COL
52.0703	Administration/gestion de petites et moyennes entreprises	CPE_TOUS
52.0799	Entrepreneuriat et exploitation de petites entreprises – Autres	CPE_TOUS
52.08	**Finance et services de gestion financière**	
52.0801	Finance – Général	CPE_COL_UNIV
52.0803	Services de soutien bancaires et financiers	CPE_COL_UNIV
52.0804	Planification financière et services de planification financière	CPE_COL_UNIV
52.0806	Finances internationales	CPE_COL_UNIV
52.0807	Investissements et valeurs mobilières	CPE_COL_UNIV
52.0808	Finances publiques	CPE_COL_UNIV
52.0809	Gestion de crédit	CPE_COL_UNIV
52.0899	Finance et services de gestion financière – Autres	CPE_TOUS

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
52.09	**Gestion touristique**	
52.0901	Gestion touristique – Général	CPE_COL_UNIV
52.0903	Gestion des services sur le tourisme et les voyages	CPE_COL_UNIV
52.0904	Gestion d'établissements d'hébergement touristique (hôtels/motels)	CPE_TOUS
52.0905	Gestion de restaurants et de services d'alimentation	CPE_MET_COL
52.0906	Gestion de centres de villégiature	CPE_MET_COL
52.0999	Gestion touristique – Autres	CPE_TOUS
52.10	**Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines**	
52.1001	Gestion des ressources humaines/gestion du personnel – Général	CPE_COL_UNIV
52.1002	Relations de travail/relations industrielles	CPE_COL_UNIV
52.1003	Comportement organisationnel	CPE_COL_UNIV
52.1004	Études sur le travail	CPE_COL_UNIV
52.1005	Perfectionnement des ressources humaines	CPE_COL_UNIV
52.1099	Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines – Autres	CPE_TOUS
52.11	**Commerce international**	
52.1101	Commerce international	CPE_COL_UNIV
52.12	**Systèmes et services d'information de gestion**	
52.1201	Systèmes d'information de gestion – Général	CPE_COL_UNIV
52.1206	Gestion de l'information/formation d'agent principal d'information (API)	CPE_COL_UNIV
52.1207	Gestion des connaissances	CPE_COL_UNIV
52.1299	Systèmes et services d'information de gestion – Autres	CPE_TOUS
52.13	**Science de la gestion et méthodes quantitatives**	
52.1301	Science de la gestion – Général	CPE_COL_UNIV
52.1302	Statistique de l'activité économique	CPE_COL_UNIV
52.1304	Actuariat	CPE_COL_UNIV
52.1399	Science de la gestion et méthodes quantitatives – Autres	CPE_TOUS
52.14	**Marketing**	
52.1401	Marketing/gestion du marketing – Général	CPE_COL_UNIV
52.1402	Recherche en marketing	CPE_COL_UNIV
52.1403	Marketing international	CPE_COL_UNIV
52.1499	Marketing – Autres	CPE_TOUS
52.15	**Immobilier**	
52.1501	Immobilier	CPE_TOUS
52.16	**Fiscalité**	
52.1601	Fiscalité	CPE_COL_UNIV
52.17	**Assurance**	
52.1701	Assurance	CPE_TOUS
52.18	**Vente générale, marchandisage et activités de marketing connexes**	
52.1801	Vente, distribution et activités de marketing connexes – Général	CPE_TOUS
52.1802	Marchandisage et achat	CPE_MET_COL

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
52.1803	Vente au détail et activités connexes	CPE_MET_COL
52.1804	Techniques de vente et activités liées à la vente	CPE_TOUS
52.1899	Vente générale, marchandisage et activités de marketing connexes – Autres	CPE_TOUS
52.19	**Vente spécialisée, marchandisage et marketing**	
52.1901	Vente aux enchères	CPE_MET_COL
52.1902	Marchandisage de la mode	CPE_TOUS
52.1903	Mannequin de mode	CPE_MET_COL
52.1904	Marketing en vêtements et accessoires	CPE_MET_COL
52.1905	Marketing en tourisme et voyage	CPE_MET_COL
52.1906	Promotion du tourisme	CPE_MET_COL
52.1907	Exploitation de marketing de véhicules et de pièces et accessoires de véhicule	CPE_MET_COL
52.1908	Marketing en services commerciaux/financiers/personnels	CPE_MET_COL
52.1909	Marketing en produits spéciaux	CPE_MET_COL
52.1910	Marketing en loisirs et tourisme d'accueil	CPE_TOUS
52.1999	Vente spécialisée, marchandisage et marketing – Autres	CPE_TOUS
52.20	**Gestion de construction**	
52.2001	Gestion de construction	CPE_TOUS
52.99	**Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes – Autres**	
52.9999	Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes – Autres	CPE_TOUS
54.	**Histoire**	
54.01	**Histoire**	
54.0101	Histoire – Général	CPE_COL_UNIV
54.0102	Histoire de l'Amérique (États-Unis)	CPE_COL_UNIV
54.0103	Histoire de l'Europe	CPE_COL_UNIV
54.0104	Histoire et philosophie des sciences et des techniques	CPE_COL_UNIV
54.0105	Histoire publique/histoire appliquée/gestion d'archives	CPE_COL_UNIV
54.0106	Histoire de l'Asie	CPE_COL_UNIV
54.0107	Histoire du Canada	CPE_COL_UNIV
54.0199	Histoire – Autres	CPE_TOUS
55.	**Langue et littérature/lettres françaises (Canada)**	
55.01	**Langue et littérature françaises (Canada) – Général**	
55.0101	Langue et littérature françaises (Canada) – Général	CPE_COL_UNIV
55.03	**Composition française (Canada)**	
55.0301	Composition française (Canada)	CPE_COL_UNIV
55.04	**Création littéraire en français (Canada)**	
55.0401	Création littéraire en français (Canada)	CPE_COL_UNIV

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
55.05	**Littérature canadienne en français (Canada)**	
55.0501	Littérature canadienne en français (Canada)	CPE_COL_UNIV
55.06	**Littérature française ([France et la communauté française] [Canada])**	
55.0601	Littérature française ([France et la communauté française] [Canada])	CPE_COL_UNIV
55.07	**Discours et rhétorique en français (Canada)**	
55.0701	Discours et rhétorique en français (Canada)	CPE_TOUS
55.08	**Rédaction technique et commerciale en français (Canada)**	
55.0801	Rédaction technique et commerciale en français (Canada)	CPE_COL_UNIV
55.99	**Langue et littérature/lettres françaises (Canada) – Autres**	
55.9999	Langue et littérature/lettres françaises (Canada) – Autres	CPE_TOUS
	Programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire	
60.	**Programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire**	
60.01	**Programmes de résidence en médecine dentaire**	
[illegible]	Spécialité en chirurgie dentaire/buccale, programmes de résidence	CPE_MD
[illegible]	[illegible]dentaire publique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0103	Spécialité en endodontique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0104	Spécialité en pathologie buccale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0105	Spécialité en orthodontie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0106	Spécialité en pédodontie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0107	Spécialité en périodontie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0108	Spécialité en dentisterie prothétique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0199	Programmes de résidence en médecine dentaire – Autres	CPE_MD
60.02	**Programmes de résidence en médecine**	
60.0201	Médecine aérospatiale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0202	Allergies et immunologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0203	Anesthésiologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0204	Banques de sang, programmes de résidence	CPE_MD
60.0205	Cardiologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0206	Chimio-pathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0207	Pédoneurologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0208	Pédopsychiatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0209	Chirurgie colorectale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0210	Anesthésiologie en service de soins intensifs, programmes de résidence	CPE_MD
60.0211	Médecine en service de soins intensifs, programmes de résidence	CPE_MD
60.0212	Chirurgie en service de soins intensifs, programmes de résidence	CPE_MD
60.0213	Dermatologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0214	Dermatopathologie, programmes de résidence	CPE_MD

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
60.0215	Radiodiagnostic, programmes de résidence	CPE_MD
60.0216	Médecine d'urgence, programmes de résidence	CPE_MD
60.0217	Endocrinologie et métabolisme, programmes de résidence	CPE_MD
60.0218	Médecine de famille, programmes de résidence	CPE_MD
60.0219	Médecine légale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0220	Gastroentérologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0221	Chirurgie générale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0222	Gériatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0223	Chirurgie de la main, programmes de résidence	CPE_MD
60.0224	Hématologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0225	Pathologie hématologique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0226	Immunopathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0227	Infectiologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0228	Médecine interne, programmes de résidence	CPE_MD
60.0229	Médecine de laboratoire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0230	Oncologie musculo-squelettique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0231	Médecine néonatale-périnatale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0232	Néphrologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0233	Neurochirurgie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0234	Neurologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0235	Neuropathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0236	Médecine nucléaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0237	Radiologie nucléaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0238	Obstétrique et gynécologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0239	Médecine du travail, programmes de résidence	CPE_MD
60.0240	Oncologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0241	Ophtalmologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0242	Orthopédie/chirurgie orthopédique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0243	Oto-rhino-laryngologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0244	Pathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0245	Cardiologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0246	Endocrinologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0247	Onco-hématologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0248	Néphrologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0249	Orthopédie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0250	Chirurgie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0251	Pédiatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0252	Médecine physique et réadaptation, programmes de résidence	CPE_MD
60.0253	Chirurgie plastique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0254	Médecine préventive, programmes de résidence	CPE_MD
60.0255	Psychiatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0256	Médecine de santé publique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0257	Pneumopathie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0258	Onco-radiologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0259	Pathologie radio-isotopique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0260	Rhumatologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0261	Médecine sportive, programmes de résidence	CPE_MD
60.0262	Chirurgie thoracique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0263	Urologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0264	Chirurgie vasculaire, programmes de résidence	CPE_MD

Code CPE	Chapitre, séries, sous-séries et classes de programme d'enseignement	Niveaux
60.0265	Orthopédie reconstructive chez l'adulte (chirurgie orthopédique), programmes de résidence	CPE_MD
60.0266	Neurologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0267	Cytopathologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0268	Gériatrie (médecine interne), programmes de résidence	CPE_MD
60.0269	Urologie infantile, programmes de résidence	CPE_MD
60.0270	Médecine physique et réadaptation/psychiatrie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0271	Chirurgie orthopédique de la colonne vertébrale, programmes de résidence	CPE_MD
60.0299	Programmes de résidence en médecine – Autres	CPE_MD
60.03	**Programmes de résidence en médecine vétérinaire**	
60.0301	Anesthésiologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0302	Dentisterie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0303	Dermatologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0304	Médecine vétérinaire de soins d'urgence et de soins intensifs, programmes de résidence	CPE_MD
60.0305	Médecine interne vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0306	Médecine vétérinaire de laboratoire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0307	Microbiologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0308	Nutrition vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0309	Ophtalmologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0310	Pathologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0311	Médecine vétérinaire autonome, programmes de résidence	CPE_MD
60.0312	Médecine préventive vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0313	Radiologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0314	Chirurgie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0315	Thériogénologie, programmes de résidence	CPE_MD
60.0316	Toxicologie vétérinaire, programmes de résidence	CPE_MD
60.0317	Médecine zoologique, programmes de résidence	CPE_MD
60.0399	Programmes de résidence en médecine vétérinaire – Autres	CPE_MD

Notes

CPE_TOUS	Tous les niveaux (à l'exception de MD)
CPE_MET_COL	Métier et collège
CPE_COL_UNIV	Collège et université (à l'exception de MD)
CPE_UNIV	Université seulement (à l'exception de MD)
CPE_MSC_PHD	Maîtrise et doctorat
CPE_MD	Grade de médecine, de dentisterie, de médecine vétérinaire ou d'optométrie

Source : Statistique Canada—nº 12-590-XIF au catalogue.

Annexe O Principal domaine d'études – Tableau de concordance théorique entre les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) et ceux du Principal domaine d'études (PDÉ)

Concordance CPE – PDÉ

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
01.0000	Agriculture (général)	221*	Sciences agricoles — Général
		230*	Techniques agricoles — Général
01.0101	Exploitation et gestion d'entreprise agricole (général)	231*	Gestion agricole
01.0102	Entreprises agricoles/Affaires agricoles	231*	Gestion agricole
		232*	Exploitant agricole
01.0103	Économie agricole	139	Économie agricole
01.0104	Gestion de ferme et de ranch	231*	Gestion agricole
01.0105	Vente au détail et en gros de fournitures agricoles	209*	Vente et vente au détail
01.0106	Techniques de commerce agricole	231*	Gestion agricole
01.0199	Exploitation et gestion d'entreprise agricole (autres)	224*	Sciences alimentaires
		229*	Sciences agricoles — Autres
		231*	Gestion agricole
		233*	Techniques agricoles — Autres
01.0201	Mécanisation agricole (général)	351*	Mécanique agricole
01.0204	Conduite de machines agricoles motorisées	230*	Techniques agricoles — Général
01.0205	Mécanique agricole et techniques d'entretien du matériel et des machines	351*	Mécanique agricole
01.0299	Mécanisation agricole (autres)	351*	Mécanique agricole
01.0301	Travailleurs et gestionnaires de la production agricole (général)	231*	Gestion agricole
		232*	Exploitant agricole
		233*	Techniques agricoles — Autres
01.0302	Élevage d'animaux et gestion de la production	235*	Techniques du bétail et des produits laitiers
		238*	Techniques de zootechnie — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
01.0303	Aquaculture	263*	Pisciculture et pêcheries
01.0304	Cultures agricoles	223*	Phytotechnie et agronomie
		233*	Techniques agricoles — Autres
01.0306	Élevage de troupeaux laitiers et production	235*	Techniques du bétail et des produits laitiers
		264*	Techniques de transformation des aliments — Général
01.0307	Élevage de chevaux/Technologie équine et hippotechnie	236*	Études et zootechnie chevalines
		238*	Techniques de zootechnie — Autres
01.0399	Travailleurs et gestionnaires de la production agricole (autres)	221*	Sciences agricoles — Général
		232*	Exploitant agricole
		233*	Techniques agricoles — Autres
01.0401	Transformation des produits agricoles et des produits alimentaires	233*	Techniques agricoles — Autres
		263*	Pisciculture et pêcheries
		264*	Techniques de transformation des aliments — Général
01.0504	Toilettage des chiens, animaux d'agrément et autres animaux	237*	Techniques vétérinaires, santé animale
01.0505	Dressage	236*	Études et zootechnie chevalines
		238*	Techniques de zootechnie — Autres
01.0507	Études équestres/équines et entraînement de chevaux	039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
		236*	Études et zootechnie chevalines
01.0508	Taxidermie/Taxidermiste	072*	Artisanat
		238*	Techniques de zootechnie — Autres
01.0599	Services pour les animaux domestiques et de la ferme (autres)	238*	Techniques de zootechnie — Autres
01.0601	Exploitation et gestion de services d'horticulture (général)	225*	Horticulture/floriculture
01.0603	Horticulture ornementale	225*	Horticulture/floriculture
01.0604	Exploitation et gestion de serres	225*	Horticulture/floriculture

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
01.0605	Aménagement paysager et entretien des terrains	299*	Architecture paysagiste — Général
		300*	Horticulture paysagiste
		301*	Techniques paysagistes
01.0606	Exploitation et gestion de pépinière	225*	Horticulture/floriculture
01.0607	Pelouses et gazons	301*	Techniques paysagistes
01.0608	Floriculture/Exploitation et gestion de cultures florales	209*	Vente et vente au détail
		225*	Horticulture/floriculture
		227	Fleuriste
01.0699	Exploitation et gestion de services d'horticulture (autres)	225*	Horticulture/floriculture
		300*	Horticulture paysagiste
01.0701	Agriculture internationale	233*	Techniques agricoles — Autres
01.0801	Services de consultation agricole	221*	Sciences agricoles — Général
01.0802	Communications/Journalisme agricoles	090*	Communications
		093*	Journalisme, reporter
01.0899	Services publics en matière d'agriculture (autres)	184*	Services sociaux — Autres
01.0901	Sciences animales (général)	222*	Zootechnie — Général
		238*	Techniques de zootechnie — Autres
01.0902	Élevage d'animaux de la ferme	222*	Zootechnie — Général
		238*	Techniques de zootechnie — Autres
		258*	Biologie animale
01.0903	Santé animale	234*	Techniques de la santé animale
01.0904	Nutrition animale	222*	Zootechnie — Général
01.0905	Sciences laitières	235*	Techniques du bétail et des produits laitiers
01.0906	Gestion du bétail	235*	Techniques du bétail et des produits laitiers
01.0907	Sciences avicoles	229*	Sciences agricoles — Autres
		235*	Techniques du bétail et des produits laitiers

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
01.0999	Sciences animales (autres)	222*	Zootechnie — Général
01.1001	Science alimentaire	224*	Sciences alimentaires
		454*	Chimie — Autres
01.1002	Technologie alimentaire et transformation des produits alimentaires	252*	Nutrition et diététique
		264*	Techniques de transformation des aliments — Général
01.1099	Science et techniques alimentaires (autres)	224*	Sciences alimentaires
		252*	Nutrition et diététique
01.1101	Phytologie (général)	226*	Sciences des plantes agricoles
01.1102	Agronomie et phytotechnie	223*	Phytotechnie et agronomie
01.1103	Science horticole	225*	Horticulture/floriculture
01.1104	Amélioration des plantes agricoles et horticoles	248*	Disciplines spécialisées de la botanique
01.1105	Phytopharmacie et lutte intégrée	223*	Phytotechnie et agronomie
		233*	Techniques agricoles — Autres
		248*	Disciplines spécialisées de la botanique
		259*	Entomologie
01.1106	Phytogéographie et gestion	229*	Sciences agricoles — Autres
		235*	Techniques du bétail et des produits laitiers
01.1199	Phytologie (autres)	223*	Phytotechnie et agronomie
		226*	Sciences des plantes agricoles
01.1201	Science des sols et agronomie (général)	228*	Sciences des sols/agrologie
01.1202	Chimie et physique des sols	228*	Sciences des sols/agrologie
01.1203	Microbiologie des sols	228*	Sciences des sols/agrologie
01.1299	Science des sols (autres)	228*	Sciences des sols/agrologie
		233*	Techniques agricoles — Autres
01.9999	Agriculture, exploitation agricole et sciences connexes (autres)	229*	Sciences agricoles — Autres
03.0101	Conservation des ressources naturelles (général)	328*	Techniques de l'environnement — Général

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
03.0103	Études de l'environnement	158	Études environnementales — Général
03.0104	Sciences de l'environnement	288*	Génie de l'environnement et des ressources
		460*	Géologie — Autres
03.0199	Conservation des ressources naturelles (autres)	328*	Techniques de l'environnement — Général
		331*	Techniques des ressources renouvelables
03.0201	Gestion et politique des ressources naturelles (général)	160*	Gestion des ressources
		266*	Sciences naturelles
		328*	Techniques de l'environnement — Général
		331*	Techniques des ressources renouvelables
03.0204	Économie des ressources naturelles	143*	Économie — Autres
03.0205	Gestion des eaux, des terres humides et des ressources marines	160*	Gestion des ressources
		328*	Techniques de l'environnement — Général
		329*	Technologie du traitement des eaux
03.0206	Planification et gestion de l'utilisation des terres/Mise en valeur des terres	160*	Gestion des ressources
		161*	Planification urbaine et régionale
03.0299	Gestion et politique des ressources naturelles (autres)	294*	Foresterie — Général
		298*	Foresterie — Autres
		328*	Techniques de l'environnement — Général
		332*	Conservation de la faune et des pêcheries
03.0301	Sciences halieutiques et gestion des pêches	260*	Biologie des pêches
		263*	Pisciculture et pêcheries
03.0501	Sciences forestières (général)	294*	Foresterie — Général
03.0502	Sciences forestières et biologie	259*	Entomologie

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		294*	Foresterie — Général
		298*	Foresterie — Autres
03.0506	Aménagement forestier	294*	Foresterie — Général
		298*	Foresterie — Autres
03.0508	Foresterie urbaine	298*	Foresterie — Autres
03.0509	Science du bois et technologie des pâtes et papiers	359*	Technologies des produits forestiers
03.0510	Production et gestion des ressources forestières	359*	Technologies des produits forestiers
03.0511	Techniques forestières/Technicien en sylviculture	183*	Services de protection (incendie et autres)
		359*	Technologies des produits forestiers
03.0599	Sciences forestières (autres)	330	Techniques de conservation des forêts
		359*	Technologies des produits forestiers
03.0601	Gestion de la faune et des terrains en friche	296	Gestion de la faune
		332*	Conservation de la faune et des pêcheries
03.9999	Ressources naturelles et conservation (autres)	265*	Piégeage
		332*	Conservation de la faune et des pêcheries
04.0201	Architecture (B.Arch., B.A./B.Sc., M.Arch., M.A./M.Sc., Ph.D.)	267*	Architecture — Général
04.0301	Planification urbaine, communautaire et régionale	151*	Géographie urbaine
		161*	Planification urbaine et régionale
		267*	Architecture — Général
04.0401	Design de l'environnement/Architecture	299*	Architecture paysagiste — Général
04.0501	Architecture d'intérieur	268*	Génie, conception architecturale
04.0601	Architecture de paysage (B.Sc., B.Sc.A.P., B.A.P., M.Sc.A.P., M.A.P., Ph.D.)	299*	Architecture paysagiste — Général
		301*	Techniques paysagistes
04.0801	Histoire de l'architecture et critique architecturale	087*	Histoire — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
04.0901	Technologie de l'architecture/Technicien en architecture	268*	Génie, conception architecturale
		302*	Techniques de l'architecture — Général
04.9999	Architecture et services connexes (autres)	267*	Architecture — Général
05.0101	Études africaines	137*	Études régionales — Autres
05.0102	Études américaines et des États-Unis/Civilisation américaine et des États-Unis	137*	Études régionales — Autres
05.0103	Études asiatiques/Civilisation asiatique	131*	Études asiatiques
05.0104	Études est-asiatiques	131*	Études asiatiques
05.0105	Études européennes centrales et orientales	136*	Études russes et slaves
		137*	Études régionales — Autres
05.0106	Études européennes/Civilisation européenne	137*	Études régionales — Autres
05.0107	Études latino-américaines	134*	Études latino-américaines
05.0108	Études du Proche et Moyen-Orient	135*	Études islamiques et du Proche-Orient
05.0109	Études de la région du Pacifique	131*	Études asiatiques
05.0110	Études russes	136*	Études russes et slaves
05.0111	Études scandinaves	137*	Études régionales — Autres
05.0112	Études sud-asiatiques	131*	Études asiatiques
05.0113	Études de l'Asie du Sud-Est	131*	Études asiatiques
05.0114	Études régionales — Europe de l'Ouest	137*	Études régionales — Autres
05.0115	Études canadiennes	132*	Études canadiennes
05.0116	Études balkaniques	137*	Études régionales — Autres
05.0117	Études baltes	137*	Études régionales — Autres
05.0118	Études slaves	136*	Études russes et slaves
05.0119	Études des Caraïbes	137*	Études régionales — Autres
05.0120	Études ouralo-altaïques et centrasiatiques	131*	Études asiatiques
05.0121	Études régionales — Commonwealth	137*	Études régionales — Autres
05.0122	Études régionales (États-Unis, Canada, étranger)	132*	Études canadiennes

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
05.0123	Études chinoises	131*	Études asiatiques
05.0124	Études françaises	137*	Études régionales — Autres
05.0125	Études germaniques	133	Études germaniques
05.0126	Études italiennes	137*	Études régionales — Autres
05.0127	Études japonaises	131*	Études asiatiques
05.0128	Études coréennes	131*	Études asiatiques
05.0129	Études polonaises	136*	Études russes et slaves
05.0130	Études hispaniques et ibériques	134*	Études latino-américaines
		137*	Études régionales — Autres
05.0131	Études tibétaines	137*	Études régionales — Autres
05.0132	Études ukrainiennes	136*	Études russes et slaves
05.0199	Études régionales (autres)	137*	Études régionales — Autres
05.0201	Études afro-américaines (Noirs)	132*	Études canadiennes
		137*	Études régionales — Autres
05.0202	Études sur les Autochtones	132*	Études canadiennes
		137*	Études régionales — Autres
05.0203	Études hispano-américaines, portoricaines et mexico-américaines/chicano	137*	Études régionales — Autres
05.0206	Études asio-américaines	137*	Études régionales — Autres
05.0207	Études sur les femmes	177*	Sociologie — Autres
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
05.0208	Études homosexuelles	177*	Sociologie — Autres
05.0299	Études sur les groupes ethniques et les minorités culturelles et études comparatives selon le sexe (autres)	177*	Sociologie — Autres
05.9999	Études régionales, ethniques et culturelles et études comparatives selon le sexe (autres)	124*	Sciences humaines et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
09.0101	Étude de la communication/Communication orale et rhétorique	090*	Communications

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
09.0102	Étude des communications de masse/Études des médias de masse	090*	Communications
09.0199	Étude de la communication et des médias (autres)	090*	Communications
09.0401	Journalisme (général)	093*	Journalisme, reporter
09.0402	Journalisme de radiotélévision	093*	Journalisme, reporter
09.0404	Photojournalisme	093*	Journalisme, reporter
09.0499	Journalisme (autres)	093*	Journalisme, reporter
09.0701	Radio et télévision	092*	Radio et télévision
09.0702	Communication numérique et multimédia	090*	Communications
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
		326*	Technologies des télécommunications
09.0799	Radio, télévision et communication numérique (autres)	092*	Radio et télévision
09.0901	Communications organisationnelles (général)	090*	Communications
09.0902	Relations publiques/Gestion de l'image	206*	Relations publiques et service à la clientèle
09.0903	Publicité	063*	Graphisme publicitaire
		069*	Impression et édition
		090*	Communications
		207*	Marketing
09.0904	Communication politique	090*	Communications
09.0905	Communication en santé	090*	Communications
09.0999	Relations publiques, publicité et communication orale et écrite (autres)	090*	Communications
		206*	Relations publiques et service à la clientèle
		207*	Marketing
09.1001	Édition	069*	Impression et édition
09.9999	Communications, journalisme et programmes connexes (autres)	090*	Communications

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
10.0105	Technologie des communications/Technicien en communications	326*	Technologies des télécommunications
10.0201	Photographie, film et vidéo — Technologue/Technicien et assistant	067*	Photographie
		091*	Cinématographie et études cinématographiques
10.0202	Radiodiffusion et télédiffusion — Technologue/Technicien	092*	Radio et télévision
		325*	Technologie de la radio et de la télévision
		326*	Technologies des télécommunications
10.0203	Enregistrement — Technologue/Technicien	278*	Génie de la musique et de l'enregistrement
		325*	Technologie de la radio et de la télévision
10.0299	Communications audiovisuelles — Technologue/Technicien (autres)	070*	Arts audio-visuels
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
10.0301	Communications graphiques (général)	065*	Graphisme et conception graphique
		069*	Impression et édition
10.0302	Gestion de l'imprimerie	069*	Impression et édition
10.0303	Préimpression/Éditique et imagerie numérique	065*	Graphisme et conception graphique
		069*	Impression et édition
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
10.0304	Animation, technologie interactive, vidéographie et effets spéciaux	047*	Beaux-arts — Général
		091*	Cinématographie et études cinématographiques
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
10.0305	Opérateur d'équipement graphique et d'imprimerie, production générale	066*	Lithographie
		069*	Impression et édition
10.0306	Clicherie/Imagerie	067*	Photographie

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		069*	Impression et édition
10.0307	Opérateur de presse à imprimer	069*	Impression et édition
10.0308	Composition typographique informatisée	069*	Impression et édition
10.0399	Communications graphiques (autres)	069*	Impression et édition
10.9999	Technologie des communications/Technicien en communications et services de soutien technique connexes (autres)	326*	Technologies des télécommunications
11.0101	Informatique et sciences de l'information (général)	321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
		444*	Informatique — Général
11.0102	Intelligence artificielle et robotique	320*	Programmeur informatique
		444*	Informatique — Général
11.0103	Technologie de l'information	318*	Traitement et saisie des données
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.0199	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (général) (autres)	321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.0201	Programmation informatique/Programmeur (général)	320*	Programmeur informatique
11.0202	Programmation informatique — Applications spécifiques	320*	Programmeur informatique
		444*	Informatique — Général
11.0203	Programmation informatique — Homologation de fournisseurs ou de produits	320*	Programmeur informatique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.0299	Programmation informatique (autres)	320*	Programmeur informatique
11.0301	Traitement des données — Technologue/Technicien	318*	Traitement et saisie des données
11.0401	Sciences de l'information/Études sur l'information	321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
		481*	Autres, n.c.a.
11.0501	Analyse de systèmes informatiques/Analyste de systèmes informatiques	200*	Gestion et relations industrielles — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		320*	Programmeur informatique
		445*	Informatique — Analyse des systèmes
11.0601	Entrée des données/Applications micro-informatiques (général)	318*	Traitement et saisie des données
11.0602	Traitement de texte	219*	Traitement de textes
11.0699	Entrée des données/Applications micro-informatiques (autres)	318*	Traitement et saisie des données
11.0701	Informatique	319*	Technique informatique
		444*	Informatique — Général
11.0801	Conception de pages Web, de ressources numériques/multimédias et de ressources d'information	321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.0802	Modélisation de données, entreposage de données et administration de bases de données	318*	Traitement et saisie des données
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.0803	Infographie	320*	Programmeur informatique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.0899	Applications liées aux logiciels et aux supports informatiques (autres)	321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.0901	Réseautage de systèmes informatiques et télécommunications	319*	Technique informatique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.1001	Administration/Administrateur de système	319*	Technique informatique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.1002	Réseautique et gestion de réseaux LAN et WAN	200*	Gestion et relations industrielles — Autres
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
		445*	Informatique — Analyse des systèmes
11.1003	Sécurité des systèmes informatiques et des systèmes d'information	321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.1004	Gestion de sites Web/Multimédia/Webmestre	321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
11.1099	Technologie informatique/Technologie de l'information — Administration et gestion (autres)	200*	Gestion et relations industrielles — Autres
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
11.9999	Informatique, sciences de l'information et services de soutien connexes (autres)	321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
12.0301	Services de pompes funèbres et science mortuaire (général)	114*	Philosophie — Spécialisations
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		203*	Administration d'établissements funéraires et embaumement
12.0302	Entrepreneur de pompes funèbres/Services de pompes funèbres	203*	Administration d'établissements funéraires et embaumement
12.0303	Science mortuaire et embaumement/Embaumeur	177*	Sociologie — Autres
		203*	Administration d'établissements funéraires et embaumement
12.0399	Services de pompes funèbres et science mortuaire (autres)	203*	Administration d'établissements funéraires et embaumement
12.0401	Soins de beauté (général)	076*	Soins de beauté et cosmétologie
12.0402	Barbier	075	Barbier
12.0404	Électrolyse/Électrolyste et épileur par électrolyse	076*	Soins de beauté et cosmétologie
12.0406	Art du maquillage/Maquilleur	076*	Soins de beauté et cosmétologie
12.0407	Coiffure/Coiffeur et coiffeur styliste	077*	Coiffure
12.0408	Traitement facial/Visagiste	076*	Soins de beauté et cosmétologie
12.0409	Esthéticien et spécialiste des soins de la peau	076*	Soins de beauté et cosmétologie
12.0410	Manucure	076*	Soins de beauté et cosmétologie
12.0411	Maquillage permanent et tatouage	076*	Soins de beauté et cosmétologie
12.0412	Gérant/gestion d'un salon de coiffure/de beauté	076*	Soins de beauté et cosmétologie
		077*	Coiffure

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		191*	Affaires et commerce — Autres
12.0413	Instructeur en esthétique, en coiffure et en manucure	017*	Enseignement, formation industrielle et professionnelle
		046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
12.0499	Services de soins de beauté et de soins personnels connexes (autres)	076*	Soins de beauté et cosmétologie
12.0500	Cuisine et arts culinaires (général)	253*	Préparation et services alimentaires
12.0501	Boulanger/Pâtissier	253*	Préparation et services alimentaires
12.0502	Barman/Service dans les bars	253*	Préparation et services alimentaires
12.0503	Arts culinaires/Formation de chef	253*	Préparation et services alimentaires
12.0504	Gestion/Gérant de restaurant, d'entreprise de services culinaires ou de services de traiteur	202*	Administration des hôtels et restaurants
		253*	Préparation et services alimentaires
12.0505	Préparation des aliments/Cuisinier/Aide-cuisinier	253*	Préparation et services alimentaires
12.0506	Coupe de viande/Commis boucher/Dépeceur	264*	Techniques de transformation des aliments — Général
12.0507	Service des aliments, serveur et gestion de salle à manger	202*	Administration des hôtels et restaurants
		253*	Préparation et services alimentaires
12.0508	Service de restauration collective	253*	Préparation et services alimentaires
12.0599	Arts culinaires et services connexes (autres)	209*	Vente et vente au détail
		253*	Préparation et services alimentaires
12.9999	Services personnels et culinaires (autres)	481*	Autres, n.c.a.
13.0101	Éducation (général)	001*	Enseignement — Général
		002*	Enseignement au primaire — Général
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.0201	Éducation bilingue et multilingue	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.0202	Éducation multiculturelle	026*	Enseignement spécialisé — Autres
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.0203	Éducation destinée aux Autochtones	023*	Enseignement, autochtones

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
13.0299	Éducation bilingue, multilingue et multiculturelle (autres)	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.0301	Programme d'études et enseignement	012*	Enseignement général au secondaire — Autres
13.0401	Administration de l'éducation et leadership pédagogique (général)	028*	Administration de l'enseignement
13.0402	Éducation spécialisée — Administration	028*	Administration de l'enseignement
13.0403	Éducation permanente et éducation des adultes — Administration	028*	Administration de l'enseignement
13.0404	Supervision d'éducation, d'enseignement et de programmes d'études	028*	Administration de l'enseignement
13.0406	Études supérieures/Administration des études supérieures	028*	Administration de l'enseignement
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
		046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
13.0407	Administration des collèges communautaires et des collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP)	028*	Administration de l'enseignement
		046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
13.0408	Direction/Administration d'écoles primaires et intermédiaires	028*	Administration de l'enseignement
13.0409	Direction/Administration d'écoles secondaires	028*	Administration de l'enseignement
13.0410	Éducation et leadership pédagogique en milieu urbain	028*	Administration de l'enseignement
13.0411	Administration de systèmes d'éducation	028*	Administration de l'enseignement
13.0499	Éducation — Administration et supervision (autres)	028*	Administration de l'enseignement
13.0501	Conception de médias didactiques/pédagogiques	012*	Enseignement général au secondaire — Autres
		027	Technologie éducative
13.0601	Évaluation et recherche en éducation	029*	Psychologie et mesure de l'éducation
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.0603	Statistique et méthodes de recherche dans le domaine de l'éducation	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
13.0604	Évaluation, mise à l'essai et mesure dans le domaine de l'éducation	028*	Administration de l'enseignement
		029*	Psychologie et mesure de l'éducation
13.0699	Évaluation et recherche dans le domaine de l'éducation (autres)	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.0701	Éducation comparée et internationale	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.0901	Fondements sociaux et philosophiques de l'éducation	001*	Enseignement — Général
		011*	Enseignement des études sociales
		031	Philosophie de l'éducation
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1001	Éducation spécialisée et enseignement spécial (général)	021*	Enseignement spécialisé — Général
		026*	Enseignement spécialisé — Autres
		029*	Psychologie et mesure de l'éducation
13.1003	Enseignement aux personnes ayant une déficience auditive, y compris la surdité	021*	Enseignement spécialisé — Général
		026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1004	Enseignement aux personnes surdouées et talentueuses	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1005	Enseignement aux personnes ayant des troubles affectifs	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1006	Enseignement aux personnes ayant une déficience intellectuelle	021*	Enseignement spécialisé — Général
		026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1007	Enseignement aux personnes ayant des déficiences multiples	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1008	Enseignement aux personnes ayant des problèmes orthopédiques ou d'autres problèmes de santé	021*	Enseignement spécialisé — Général
		026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1009	Enseignement aux personnes ayant une déficience visuelle, y compris la cécité	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1011	Enseignement aux personnes ayant des troubles d'apprentissage spécifiques	026*	Enseignement spécialisé — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
13.1012	Enseignement aux personnes ayant des troubles de la parole ou du langage	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1013	Enseignement aux personnes autistiques	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1014	Enseignement aux personnes ayant un retard de développement	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1015	Enseignement — Programmes d'éducation préscolaire spécialisée	021*	Enseignement spécialisé — Général
13.1016	Enseignement aux personnes ayant subi des traumatismes cérébraux	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1099	Éducation spécialisée et enseignement spécial (autres)	026*	Enseignement spécialisé — Autres
13.1101	Orienteur/Services de counseling et d'orientation	040*	Services d'orientation — Général
		043	Orientation professionnelle
13.1102	Services de counseling et services du personnel dans les collèges	040*	Services d'orientation — Général
13.1199	Services de counseling aux étudiants et services du personnel (autres)	044*	Services d'orientation — Autres
13.1201	Éducation des adultes et éducation permanente/Enseignement aux adultes	013*	Enseignement aux adultes
13.1202	Éducation et enseignement primaire	002*	Enseignement au primaire — Général
13.1203	Éducation et enseignement intermédiaire et secondaire de premier cycle	002*	Enseignement au primaire — Général
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1205	Éducation et enseignement secondaire	005	Enseignement au secondaire
13.1206	Formation des enseignants, niveaux multiples	001*	Enseignement — Général
		002*	Enseignement au primaire — Général
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1207	Formation des enseignants — Méthode Montessori	001*	Enseignement — Général
		004*	Enseignement préscolaire, à la maternelle
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1208	Formation des enseignants — Méthode Waldorf/Steiner	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1209	Éducation et enseignement préscolaire et à la maternelle	004*	Enseignement préscolaire, à la maternelle

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
13.1210	Éducation et enseignement de la petite enfance	004*	Enseignement préscolaire, à la maternelle
13.1299	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, niveaux spécifiques et méthodes spécifiques (autres)	046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
13.1301	Enseignement — Formation professionnelle en agriculture	017*	Enseignement, formation industrielle et professionnelle
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1302	Enseignement des arts	014*	Enseignement des arts et des beaux-arts
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1303	Enseignement — Formation professionnelle en commerce	015*	Enseignement du commerce et des affaires
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
		046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
13.1304	Enseignement de la conduite automobile et de la sécurité routière	367*	Moniteur en conduite automobile
13.1305	Enseignement de l'anglais/de l'art de la langue anglaise	006	Enseignement de l'anglais
13.1306	Enseignement des langues autochtones et étrangères	008*	Enseignement d'autres langues
13.1307	Enseignement de la santé	033*	Éducation physique et hygiène
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1308	Enseignement des sciences de la famille et de la consommation/de l'économie domestique	016	Enseignement de l'économie domestique
13.1309	Enseignement des technologies/des arts industriels	017*	Enseignement, formation industrielle et professionnelle
13.1310	Enseignement — Formation professionnelle en vente et marketing/en marketing et distribution	015*	Enseignement du commerce et des affaires
13.1311	Enseignement des mathématiques	009*	Enseignement des mathématiques et/ou des sciences
13.1312	Enseignement de la musique	018*	Enseignement de la musique
13.1314	Enseignement de l'éducation physique, formation des entraîneurs	033*	Éducation physique et hygiène
13.1315	Enseignement de la lecture	003	Enseignement au primaire — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1316	Enseignement des sciences/Enseignement des sciences générales	009*	Enseignement des mathématiques et/ou des sciences
13.1317	Enseignement des sciences sociales	011*	Enseignement des études sociales
		046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
13.1318	Enseignement des études sociales	011*	Enseignement des études sociales
13.1319	Enseignement des techniques	017*	Enseignement, formation industrielle et professionnelle
13.1320	Enseignement — Formation professionnelle commerciale et industrielle	017*	Enseignement, formation industrielle et professionnelle
		046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
13.1321	Enseignement de l'informatique	010	Enseignement de l'informatique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
13.1322	Enseignement de la biologie	009*	Enseignement des mathématiques et/ou des sciences
13.1323	Enseignement de la chimie	009*	Enseignement des mathématiques et/ou des sciences
13.1324	Enseignement des arts dramatiques et de la danse	014*	Enseignement des arts et des beaux-arts
13.1325	Enseignement du français/de l'art de la langue française	007	Enseignement du français
13.1326	Enseignement de l'allemand	008*	Enseignement d'autres langues
13.1327	Enseignement — Formation professionnelle dans le domaine de la santé	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
		046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
13.1328	Enseignement de l'histoire	011*	Enseignement des études sociales
13.1329	Enseignement de la physique	009*	Enseignement des mathématiques et/ou des sciences
13.1330	Enseignement de l'espagnol	008*	Enseignement d'autres langues
13.1331	Enseignement de l'expression orale	021*	Enseignement spécialisé — Général
		026*	Enseignement spécialisé — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
13.1332	Enseignement de la géographie	011*	Enseignement des études sociales
13.1333	Enseignement du latin	008*	Enseignement d'autres langues
13.1334	Bibliothécaire/Médiathécaire de bibliothèque scolaire	088*	Bibliothéconomie et gestion de documents
13.1335	Enseignement de la psychologie	011*	Enseignement des études sociales
13.1399	Formation et perfectionnement professionnel des enseignants, matières spécifiques (autres)	023*	Enseignement, autochtones
		034*	Kinanthropologie
		035*	Loisirs
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
		046*	Formation des enseignants au niveau postsecondaire
		088*	Bibliothéconomie et gestion de documents
		182*	Maintien de l'ordre
13.1401	Enseignement de l'anglais comme langue seconde ou langue étrangère/Professeur d'anglais, langue seconde	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
		121*	Formation en langue seconde
13.1402	Enseignement du français comme langue seconde ou langue étrangère	121*	Formation en langue seconde
13.1499	Enseignement de l'anglais ou du français comme langue seconde ou langue étrangère (autres)	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
		121*	Formation en langue seconde
13.1501	Aides-enseignants/Adjoints à l'enseignement (général)	032*	Aide enseignant(e) — Assistance pédagogique
13.1502	Instructeur/Moniteur de cours d'alphabétisation des adultes	013*	Enseignement aux adultes
		026*	Enseignement spécialisé — Autres
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
13.1599	Aides-enseignants/Adjoints à l'enseignement (autres)	032*	Aide enseignant(e) — Assistance pédagogique
		045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
13.9999	Éducation (autres)	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
14.0101	Génie (général)	293*	Génie, n.c.a.
14.0201	Génie aérospatial, génie aéronautique et génie astronautique	270*	Génie aéronautique et aérospatial
14.0301	Génie agricole/Génie biologique et bio-ingénierie	264*	Techniques de transformation des aliments — Général
		271*	Génie biochimique
		287	Génie agricole
		293*	Génie, n.c.a.
14.0401	Génie architectural	268*	Génie, conception architecturale
14.0501	Génie biomédical/Génie médical	272	Génie biomédical
14.0601	Sciences et génie de la céramique	284*	Génie métallurgique
		293*	Génie, n.c.a.
14.0701	Génie chimique	273*	Génie chimique
14.0801	Génie civil (général)	274*	Génie civil
14.0802	Génie géotechnique	283*	Génie géologique
14.0803	Génie des structures	274*	Génie civil
14.0804	Génie des transports	274*	Génie civil
		293*	Génie, n.c.a.
		363*	Technologies du transport — Général
14.0805	Génie des ressources hydrologiques	290	Ingénieur en ressources hydrauliques
14.0899	Génie civil (autres)	274*	Génie civil
14.0901	Génie informatique (général)	276*	Génie informatique
14.0902	Génie informatique — Option matériel	276*	Génie informatique
14.0903	Génie informatique — Logiciel	276*	Génie informatique
14.0999	Génie informatique (autres)	276*	Génie informatique
14.1001	Génie électrique, génie électronique et génie des communications	277	Génie électrique et électronique — Général
		282*	Génie en matière d'énergie
		293*	Génie, n.c.a.

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
14.1101	Génie de la mécanique appliquée	293*	Génie, n.c.a.
		349*	Technologies du génie mécanique — Général
14.1201	Génie physique	292	Génie physique
		293*	Génie, n.c.a.
14.1301	Science de l'ingénierie	291*	Science en génie — Général
14.1401	Génie de l'environnement et de l'hygiène du milieu	288*	Génie de l'environnement et des ressources
		293*	Génie, n.c.a.
14.1801	Génie des matériaux	293*	Génie, n.c.a.
14.1901	Génie mécanique	280	Génie mécanique — Général
14.2001	Génie métallurgique	284*	Génie métallurgique
14.2101	Génie minier	285*	Génie minier
14.2201	Architecture navale et génie maritime	289*	Génie maritime
		308*	Architecture navale et construction maritime
14.2301	Génie nucléaire	293*	Génie, n.c.a.
14.2401	Génie océanique	289*	Génie maritime
		293*	Génie, n.c.a.
14.2501	Génie pétrolier	286*	Génie pétrolier
14.2701	Génie des systèmes	275*	Génie d'études des systèmes
		279*	Génie industriel — Général
		293*	Génie, n.c.a.
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
14.2801	Sciences et génie des textiles	293*	Génie, n.c.a.
14.3101	Science des matériaux	293*	Génie, n.c.a.
		465*	Métallurgie
14.3201	Génie de la plasturgie	273*	Génie chimique
		293*	Génie, n.c.a.
14.3301	Génie de la construction	268*	Génie, conception architecturale
		274*	Génie civil
14.3401	Génie forestier	295*	Génie forestier

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
14.3501	Génie industriel	279*	Génie industriel — Général
		293*	Génie, n.c.a.
14.3601	Génie manufacturier	279*	Génie industriel — Général
		293*	Génie, n.c.a.
14.3701	Recherche opérationnelle	446*	Recherche opérationnelle
14.3801	Génie de l'arpentage	152	Géographie — Autres
		274*	Génie civil
		293*	Génie, n.c.a.
14.3901	Génie géologique/géophysique	283*	Génie géologique
14.9999	Génie (autres)	271*	Génie biochimique
		274*	Génie civil
		275*	Génie d'études des systèmes
		281	Génie, instrumentation
		282*	Génie en matière d'énergie
		284*	Génie métallurgique
		285*	Génie minier
		293*	Génie, n.c.a.
		295*	Génie forestier
15.0000	Techniques/Technologie du génie (général)	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0101	Génie architectural — Technologue/Technicien	302*	Techniques de l'architecture — Général
15.0201	Génie civil — Technologue/Technicien	333	Technologies du génie civil — Général
15.0303	Génie électrique, génie électronique et génie des communications — Technologue/Technicien	322*	Technologies de l'électronique
		323*	Technologies de l'électricité
		326*	Technologies des télécommunications
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
15.0304	Laser et optique — Technologue/Technicien	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0305	Télécommunications — Technologue/Technicien	326*	Technologies des télécommunications

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
15.0399	Génie électrique et génie électronique — Technologue/Technicien (autres)	324	Technique radar
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
15.0401	Génie biomédical — Technologue/Technicien	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
		427	Technologies, électronique biomédicale
15.0403	Génie électromécanique/Électromécanique — Technologue/Technicien	322*	Technologies de l'électronique
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
		348*	Technologies du génie industriel — Autres
		349*	Technologies du génie mécanique — Général
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0404	Instrumentation — Technologue/Technicien	337*	Techniques d'instrumentation
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0405	Robotique — Technologue/Technicien	348*	Technologies du génie industriel — Autres
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0499	Utilisation et entretien d'instruments et d'appareils électromécaniques — Technologue/Technicien (autres)	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0501	Chauffage, climatisation et réfrigération (CC/CR/CCR/CRC/CVC/C) — Technologue/Technicien	312*	Chauffage et isolation
		341*	Climatisation et réfrigération
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0503	Gestion de l'énergie et systèmes énergétiques — Technologue/Technicien	358*	Machines fixes
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0505	Énergie solaire — Technologue/Technicien	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
15.0506	Contrôle de la qualité de l'eau, traitement des eaux usées et recyclage de l'eau — Technologue/Technicien	329*	Technologie du traitement des eaux
		362*	Forage de puits (artésiens) et industries primaires — Autres
15.0507	Génie de l'environnement — Technologue/Technicien	328*	Techniques de l'environnement — Général
15.0508	Traitement des matières et des déchets dangereux — Technologue/Technicien	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0599	Contrôle de l'environnement — Technologue/Technicien (autres)	328*	Techniques de l'environnement — Général
		329*	Technologie du traitement des eaux
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0607	Matières plastiques — Technologue/Technicien	306*	Techniques des plastiques
15.0611	Métallurgie — Technologue/Technicien	360*	Techniques minières
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0612	Technologie industrielle — Technologue/Technicien	340*	Mécanicien de machines industrielles
		348*	Technologies du génie industriel — Autres
15.0613	Technologie manufacturière — Technologue/Technicien	348*	Technologies du génie industriel — Autres
		349*	Technologies du génie mécanique — Général
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0699	Production industrielle — Technologue/Technicien (autres)	306*	Techniques des plastiques
		316*	Soudure
		348*	Technologies du génie industriel — Autres
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0701	Santé et sécurité au travail — Technologue/Technicien	418*	Santé industrielle
15.0702	Contrôle de la qualité — Technologue/Technicien	348*	Technologies du génie industriel — Autres
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
15.0703	Sécurité industrielle — Technologue/Technicien	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
		418*	Santé industrielle
		419*	Hygiène industrielle
15.0704	Systèmes d'information sur les matières dangereuses — Technologue/Technicien	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
		418*	Santé industrielle
15.0799	Contrôle de la qualité et sécurité — Technologue/Technicien (autres)	183*	Services de protection (incendie et autres)
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
		418*	Santé industrielle
15.0801	Génie aérospatial/Génie aéronautique — Technologue/Technicien	350*	Technologies du génie aéronautique
		481*	Autres, n.c.a.
15.0803	Génie automobile — Technologue/Technicien	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.0805	Génie mécanique/Mécanique — Technologue/Technicien	349*	Technologies du génie mécanique — Général
15.0899	Technologie et techniques liées au génie mécanique (autres)	289*	Génie maritime
		355*	Mécanique maritime
15.0901	Exploitation minière — Technologue/Technicien	360*	Techniques minières
15.0903	Exploitation pétrolière — Technologue/Technicien	361*	Technologies pétrolières
15.0999	Exploitation minière et exploitation pétrolière — Technologue/Technicien (autres)	360*	Techniques minières
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.1001	Génie construction — Technologue/Technicien	309*	Technique de la construction de bâtiment
		334*	Techniques de la construction, n.c.a.
15.1102	Arpentage — Technologue/Technicien	145*	Cartographie
		339*	Techniques d'arpentage
15.1103	Hydraulique et technologie de l'énergie hydraulique — Technologue/Technicien	338*	Techniques de la tuyauterie (autres que plomberie)

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.1199	Technologies connexes au génie (autres)	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.1201	Génie informatique — Technologue/Technicien (général)	319*	Technique informatique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
15.1202	Technologie des ordinateurs/systèmes informatiques	319*	Technique informatique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.1203	Matériel informatique — Technologue/Technicien	319*	Technique informatique
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.1204	Logiciel informatique — Technologue/Technicien	320*	Programmeur informatique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.1299	Génie informatique — Technologue/Technicien (autres)	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.1301	Dessin industriel — Technologue/Technicien (général)	335*	Dessin industriel — Général
		336*	Dessin industriel — Spécialisé
15.1302	Conception et dessin assistés par ordinateur — Technologue/Technicien	336*	Dessin industriel — Spécialisé
15.1303	Dessin architectural et conception et dessin assistés par ordinateur en architecture	303	Dessin architectural
		336*	Dessin industriel — Spécialisé
15.1304	Dessin de génie civil et conception et dessin assistés par ordinateur en génie civil	336*	Dessin industriel — Spécialisé
		339*	Techniques d'arpentage

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
15.1305	Dessin d'installations électriques ou électroniques et conception et dessin assistés par ordinateur en électricité ou en électronique	336*	Dessin industriel — Spécialisé
15.1306	Dessin de constructions mécaniques et conception et dessin assistés par ordinateur en mécanique	336*	Dessin industriel — Spécialisé
15.1399	Dessin industriel — Technologue/Technicien (autres)	336*	Dessin industriel — Spécialisé
15.1401	Génie nucléaire — Technologue/Technicien	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.1501	Gestion industrielle	200*	Gestion et relations industrielles — Autres
		293*	Génie, n.c.a.
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
15.9999	Technologue/Technicien en génie (autres)	183*	Services de protection (incendie et autres)
		230*	Techniques agricoles — Général
		304*	Techniques chimiques — Général
		308*	Architecture navale et construction maritime
		328*	Techniques de l'environnement — Général
		360*	Techniques minières
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
16.0101	Langues et littératures autochtones et étrangères (général)	109*	Langues et littératures — Autres
16.0102	Linguistique	108*	Linguistique
16.0103	Traduction et interprétation	122*	Traduction et interprétation
16.0104	Littérature comparée	103	Littérature comparée
16.0199	Études linguistiques, études de linguistique comparée et études connexes (autres)	108*	Linguistique
		122*	Traduction et interprétation
16.0201	Linguistique et langues et littératures africaines	109*	Langues et littératures — Autres
16.0300	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques (général)	104*	Langues et littératures asiatiques

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
16.0301	Langue et littérature chinoises	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0302	Langue et littérature japonaises	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0303	Langue et littérature coréennes	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0304	Langue et littérature tibétaines	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0399	Linguistique et langues et littératures est-asiatiques (autres)	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0400	Linguistique et langues et littératures slaves (général)	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
		108*	Linguistique
16.0401	Linguistique et langues et littératures baltes	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0402	Langue et littérature russes	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0404	Langue et littérature albanaises	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0405	Langue et littérature bulgares	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0406	Langue et littérature tchèques	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0407	Langue et littérature polonaises	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0408	Langues et littératures serbes, croates et serbo-croates	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0409	Langue et littérature slovaques	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0410	Langue et littérature ukrainiennes	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0499	Linguistique et langues et littératures slaves, baltes et albanaises (autres)	107*	Langues et littératures slaves ou de l'Europe de l'Est
16.0500	Linguistique et langues et littératures germaniques (général)	105*	Langues et littératures germaniques
		108*	Linguistique
16.0501	Langue et littérature allemandes	105*	Langues et littératures germaniques
		108*	Linguistique
16.0502	Linguistique et langues et littératures scandinaves	105*	Langues et littératures germaniques

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
16.0503	Langue et littérature danoises	105*	Langues et littératures germaniques
16.0504	Langue et littérature néerlandaises/flamandes	105*	Langues et littératures germaniques
16.0505	Langue et littérature norvégiennes	105*	Langues et littératures germaniques
16.0506	Langue et littérature suédoises	105*	Langues et littératures germaniques
16.0599	Linguistique et langues et littératures germaniques (autres)	105*	Langues et littératures germaniques
16.0601	Langue et littérature grecques modernes	109*	Langues et littératures — Autres
16.0700	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques (général)	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0701	Langue et littérature hindis	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0702	Linguistique et langues et littératures sanskrites et indiennes classiques	081*	Latin, grec et autres langues mortes et classiques
16.0704	Langue et littérature bengalis	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0705	Langue et littérature panjabis	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0706	Langue et littérature tamoules	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0707	Langue et littérature ourdoues	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0799	Linguistique et langues et littératures sud-asiatiques (autres)	104*	Langues et littératures asiatiques
16.0801	Linguistique et langues et littératures iraniennes/persanes	104*	Langues et littératures asiatiques
		109*	Langues et littératures — Autres
16.0900	Linguistique et langues et littératures romanes (général)	108*	Linguistique
		109*	Langues et littératures — Autres
16.0902	Langue et littérature italiennes	106	Langue et littérature italiennes
16.0904	Langue et littérature portugaises	109*	Langues et littératures — Autres
16.0905	Langue et littérature espagnoles	109*	Langues et littératures — Autres
16.0906	Langue et littérature roumaines	109*	Langues et littératures — Autres
16.0907	Langue et littérature catalanes	109*	Langues et littératures — Autres
16.0999	Linguistique et langues et littératures romanes (autres)	102*	Langue et littérature françaises — Spécialisations
		109*	Langues et littératures — Autres
16.1001	Linguistique et langues et littératures autochtones	109*	Langues et littératures — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
16.1100	Linguistique et langues et littératures sémitiques (général)	109*	Langues et littératures — Autres
16.1101	Langue et littérature arabes	104*	Langues et littératures asiatiques
16.1102	Langue et littérature hébraïques	081*	Latin, grec et autres langues mortes et classiques
		109*	Langues et littératures — Autres
16.1103	Linguistique et langues et littératures bibliques et proche-orientales anciennes	081*	Latin, grec et autres langues mortes et classiques
		115*	Religion
16.1199	Linguistique et langues et littératures sémitiques, proche-orientales et moyen-orientales (autres)	104*	Langues et littératures asiatiques
		109*	Langues et littératures — Autres
16.1200	Linguistique et langues et littératures classiques (général)	080*	Études des classiques
		081*	Latin, grec et autres langues mortes et classiques
16.1202	Langue et littérature grecques anciennes/classiques	081*	Latin, grec et autres langues mortes et classiques
16.1203	Langue et littérature latines	081*	Latin, grec et autres langues mortes et classiques
16.1299	Linguistique et langues et littératures classiques (autres)	081*	Latin, grec et autres langues mortes et classiques
16.1301	Linguistique et langues et littératures celtiques	109*	Langues et littératures — Autres
16.1400	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est (général)	104*	Langues et littératures asiatiques
16.1401	Linguistique et langues et littératures de l'Australie/de l'Océanie/du Pacifique	109*	Langues et littératures — Autres
16.1402	Langues et littératures bahasa indonésiennes/bahasa malaises	104*	Langues et littératures asiatiques
16.1403	Langue et littérature birmanes	104*	Langues et littératures asiatiques
16.1404	Langue et littérature philippines/tagales	109*	Langues et littératures — Autres
16.1405	Langue et littérature khmères/cambodgiennes	104*	Langues et littératures asiatiques
16.1406	Langue et littérature lao/laotiennes	104*	Langues et littératures asiatiques
16.1407	Langue et littérature thaïes	104*	Langues et littératures asiatiques

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
16.1408	Langue et littérature vietnamiennes	104*	Langues et littératures asiatiques
16.1499	Linguistique et langues et littératures de l'Asie du Sud-Est et de l'Australasie/du Pacifique (autres)	104*	Langues et littératures asiatiques
		109*	Langues et littératures — Autres
16.1501	Langue et littérature turques	104*	Langues et littératures asiatiques
		109*	Langues et littératures — Autres
16.1502	Linguistique et langues et littératures finnoises et apparentées	109*	Langues et littératures — Autres
16.1503	Langue et littérature hongroises/magyares	109*	Langues et littératures — Autres
16.1504	Langue et littérature mongoles	104*	Langues et littératures asiatiques
16.1599	Linguistique et langues et littératures turques, ouralo-altaïques, caucasiennes et centrasiatiques (autres)	104*	Langues et littératures asiatiques
		109*	Langues et littératures — Autres
16.1601	American Sign Language (ASL)	026*	Enseignement spécialisé — Autres
		109*	Langues et littératures — Autres
16.1602	Langage gestuel, linguistique	108*	Linguistique
16.1603	Interprétation/Interprète en langage gestuel	026*	Enseignement spécialisé — Autres
		122*	Traduction et interprétation
16.1699	Langage gestuel (autres)	109*	Langues et littératures — Autres
16.1701	Apprentissage de l'anglais, langue seconde	121*	Formation en langue seconde
16.1702	Apprentissage du français, langue seconde	121*	Formation en langue seconde
16.1799	Apprentissage des langues secondes (autres)	023*	Enseignement, autochtones
		121*	Formation en langue seconde
16.9999	Linguistique, langues et littératures autochtones et étrangères (autres)	109*	Langues et littératures — Autres
19.0000	Études de la famille et du travail	176*	Sociologie de la famille
19.0101	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines (général)	176*	Sociologie de la famille

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		186*	Sciences sociales — Général
		249*	Sciences ménagères
		250*	Études sur la consommation
		254*	Économie domestique
19.0201	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines et commerce	250*	Études sur la consommation
19.0202	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines et communications	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
19.0203	Gestion de la mise en marché/Vente au détail et consommation	207*	Marketing
19.0299	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines et services commerciaux (autres)	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
19.0401	Gestion des ressources des familles (général)	254*	Économie domestique
19.0402	Économie et consommation	250*	Études sur la consommation
19.0403	Protection des consommateurs	250*	Études sur la consommation
19.0499	Économie domestique et études connexes (autres)	250*	Études sur la consommation
19.0501	Études de l'alimentation, de la nutrition et du bien-être (général)	252*	Nutrition et diététique
19.0504	Nutrition humaine	252*	Nutrition et diététique
19.0505	Administration/Gestion de services alimentaires	202*	Administration des hôtels et restaurants
		252*	Nutrition et diététique
		253*	Préparation et services alimentaires
19.0599	Alimentation, nutrition et services connexes (autres)	252*	Nutrition et diététique
		481*	Autres, n.c.a.
19.0601	Logement et environnements humains (général)	159*	Écologie humaine
19.0604	Gestion et planification d'installations	205*	Gestion des établissements — Autres
19.0605	Décoration	073*	Design intérieur et décoration
19.0699	Logement et environnements humains (autres)	159*	Écologie humaine

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
19.0701	Études du développement humain et de la famille (général)	168*	Développement de la petite enfance
		176*	Sociologie de la famille
		179*	Services d'aide à l'enfance et aux jeunes
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
19.0702	Développement des adultes et vieillissement	181*	Gérontologie
		184*	Services sociaux — Autres
19.0704	Systèmes familiaux	176*	Sociologie de la famille
19.0706	Développement de l'enfant	168*	Développement de la petite enfance
		179*	Services d'aide à l'enfance et aux jeunes
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
19.0707	Services familiaux et communautaires	161*	Planification urbaine et régionale
		184*	Services sociaux — Autres
19.0708	Gestion des services de soin et de soutien des enfants	179*	Services d'aide à l'enfance et aux jeunes
19.0709	Gardien d'enfants/Assistant	001*	Enseignement — Général
		004*	Enseignement préscolaire, à la maternelle
		032*	Aide enseignant(e) — Assistance pédagogique
		179*	Services d'aide à l'enfance et aux jeunes
19.0799	Études du développement humain et de la famille et services connexes (autres)	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
19.0901	Vêtements et textiles (général)	251*	Vêtements et textiles
		342*	Fabrication de vêtements et de tissus
19.0902	Confection de vêtements et de produits textiles	200*	Gestion et relations industrielles — Autres
		251*	Vêtements et textiles
		307*	Techniques du traitement des textiles
		342*	Fabrication de vêtements et de tissus
19.0904	Science des textiles	251*	Vêtements et textiles
		307*	Techniques du traitement des textiles

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
19.0905	Gestion de la commercialisation des vêtements et des produits textiles	071*	Arts de la création et du design — Général
		200*	Gestion et relations industrielles — Autres
		207*	Marketing
19.0906	Conseiller en mode et tissus	071*	Arts de la création et du design — Général
		210*	Marketing et vente — Autres
		251*	Vêtements et textiles
19.0999	Vêtements et textiles (autres)	071*	Arts de la création et du design — Général
		079*	Arts appliqués, réparation et rénovation
		251*	Vêtements et textiles
		342*	Fabrication de vêtements et de tissus
		345*	Couture à la machine électrique
19.9999	Sciences de la famille et de la consommation/Sciences humaines (autres)	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		249*	Sciences ménagères
21.0101	Programmes de formation en technologie et en arts industriels	017*	Enseignement, formation industrielle et professionnelle
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
22.0000	Études du droit (général)	153*	Droit et jurisprudence — Général
22.0001	Études préjuridiques	153*	Droit et jurisprudence — Général
22.0101	Droit (LL.B., J.D., B.C.L.)	153*	Droit et jurisprudence — Général
		154*	Droit civil, criminel et familial
		155*	Droit commercial et des affaires
		156*	Droit constitutionnel et international
		157*	Droit — Autres
22.0201	Recherche juridique avancée/Études du droit avancées (général), (LL.M., M.C.L., M.L.I., M.S.L., J.S.D./S.J.D.)	153*	Droit et jurisprudence — Général
22.0202	Programmes à l'intention des avocats étrangers (LL.M., M.C.L.)	157*	Droit — Autres
22.0203	Études du droit et de la jurisprudence des États-Unis (LL.M., M.C.J., J.S.D./S.J.D.)	153*	Droit et jurisprudence — Général

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
22.0204	Études du droit et de la jurisprudence du Canada (LL.M., M.C.J., J.S.D./S.J.D.)	153*	Droit et jurisprudence — Général
		156*	Droit constitutionnel et international
22.0205	Droit bancaire, droit des sociétés, droit financier et droit des valeurs mobilières (LL.M., J.S.D./S.J.D.)	155*	Droit commercial et des affaires
		157*	Droit — Autres
22.0206	Droit comparé (LL.M., M.C.L., J.S.D./S.J.D.)	157*	Droit — Autres
22.0207	Droit de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (LL.M., M.Sc., J.S.D./S.J.D.)	157*	Droit — Autres
22.0208	Droit de la santé (LL.M., M.J., J.S.D./S.J.D.)	157*	Droit — Autres
22.0209	Droit international et études du droit (LL.M., J.S.D./S.J.D.)	156*	Droit constitutionnel et international
22.0210	Droit commercial et fiscal international (LL.M., J.S.D./S.J.D.)	156*	Droit constitutionnel et international
		157*	Droit — Autres
22.0211	Droit fiscal/Fiscalité (LL.M., J.S.D./S.J.D.)	155*	Droit commercial et des affaires
22.0299	Recherche juridique et études du droit avancées (Post-LL.B./J.D.) (autres)	153*	Droit et jurisprudence — Général
		154*	Droit civil, criminel et familial
		155*	Droit commercial et des affaires
		157*	Droit — Autres
22.0301	Adjoint/Secrétaire administratif juridique	216*	Secrétariat juridique et assistance juridique
		219*	Traitement de textes
22.0302	Assistant juridique/Parajuridique	157*	Droit — Autres
		182*	Maintien de l'ordre
		216*	Secrétariat juridique et assistance juridique
22.0303	Sténographe/Sténographie judiciaire	214	Sténographie judiciaire
22.0399	Services de soutien juridique (autres)	157*	Droit — Autres
		182*	Maintien de l'ordre
		481*	Autres, n.c.a.

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
22.9999	Droit, professions connexes et études du droit (autres)	153*	Droit et jurisprudence — Général
		154*	Droit civil, criminel et familial
		216*	Secrétariat juridique et assistance juridique
23.0101	Langue et littérature anglaises (général)	094*	Langue et littérature anglaises — Général
		097	Littératures anglaise et française
		098*	Langue et littérature anglaises — Spécialisations
23.0401	Composition anglaise	094*	Langue et littérature anglaises — Général
23.0501	Création littéraire en anglais	123*	Création littéraire
23.0701	Littérature américaine	098*	Langue et littérature anglaises — Spécialisations
23.0702	Littérature canadienne en anglais	098*	Langue et littérature anglaises — Spécialisations
23.0801	Littérature anglaise (Îles Britanniques et Commonwealth)	098*	Langue et littérature anglaises — Spécialisations
23.1001	Discours et rhétorique en anglais	098*	Langue et littérature anglaises — Spécialisations
23.1101	Rédaction technique et commerciale en anglais	098*	Langue et littérature anglaises — Spécialisations
23.9999	Langue et littérature/Lettres anglaises (autres)	098*	Langue et littérature anglaises — Spécialisations
24.0101	Arts libéraux et sciences — Formation générale	120*	Lettres et sciences humaines — Arts généraux
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		479*	Sciences générales
		482*	Sans spécialisation
24.0102	Études générales	120*	Lettres et sciences humaines — Arts généraux
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		479*	Sciences générales
		482*	Sans spécialisation

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
24.0103	Lettres et sciences humaines/Études humanistes	120*	Lettres et sciences humaines — Arts généraux
		124*	Autres lettres et sciences humaines, n.c.a.
24.0199	Arts libéraux et sciences, études générales et lettres et sciences humaines (autres)	482*	Sans spécialisation
25.0101	Bibliothéconomie/Bibliothécaire	088*	Bibliothéconomie et gestion de documents
25.0301	Adjoint à la bibliothèque	088*	Bibliothéconomie et gestion de documents
25.9999	Bibliothéconomie (autres)	088*	Bibliothéconomie et gestion de documents
26.0101	Biologie/Sciences biologiques (général)	240	Biologie — Général
26.0102	Sciences biomédicales (général)	383*	Sciences médicales fondamentales — Autres
26.0202	Biochimie	239*	Biochimie
		378*	Biophysique et biochimie médicale
26.0203	Biophysique	245*	Biophysique
26.0204	Biologie moléculaire	243*	Biologie moléculaire
26.0205	Biochimie moléculaire	239*	Biochimie
26.0206	Biophysique moléculaire	245*	Biophysique
26.0207	Biologie structurale	244*	Biologie — Autres
26.0208	Photobiologie	244*	Biologie — Autres
26.0209	Radiobiologie	244*	Biologie — Autres
		387*	Radiologie
26.0210	Biochimie, biophysique et biologie moléculaire (intégré)	481*	Autres, n.c.a.
26.0299	Biochimie, biophysique et biologie moléculaire (autres)	481*	Autres, n.c.a.
26.0301	Botanique/Biologie végétale (général)	246*	Botanique — Général
		247	Phycologie
		248*	Disciplines spécialisées de la botanique
26.0305	Pathologie végétale/Phytopathologie	248*	Disciplines spécialisées de la botanique
26.0307	Physiologie végétale	248*	Disciplines spécialisées de la botanique

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
26.0308	Biologie moléculaire des plantes	243*	Biologie moléculaire
		248*	Disciplines spécialisées de la botanique
26.0399	Botanique/Biologie végétale (autres)	246*	Botanique — Général
26.0401	Biologie cellulaire et histologie	239*	Biochimie
		244*	Biologie — Autres
26.0403	Anatomie	376*	Anatomie médicale
26.0404	Biologie du développement et embryologie	244*	Biologie — Autres
26.0405	Neuroanatomie	244*	Biologie — Autres
26.0406	Biologie cellulaire et moléculaire	243*	Biologie moléculaire
		244*	Biologie — Autres
26.0407	Biologie cellulaire et anatomie	244*	Biologie — Autres
26.0499	Biologie cellulaire et sciences anatomiques (autres)	244*	Biologie — Autres
26.0502	Microbiologie (général)	242*	Microbiologie et bactériologie
26.0503	Microbiologie médicale et bactériologie	242*	Microbiologie et bactériologie
		391*	Microbiologie médicale et immunologie
26.0504	Virologie	393*	Parasitologie et virologie médicale
26.0505	Parasitologie	244*	Biologie — Autres
		393*	Parasitologie et virologie médicale
26.0506	Mycologie	248*	Disciplines spécialisées de la botanique
26.0507	Immunologie	390*	Immunologie médicale
		391*	Microbiologie médicale et immunologie
26.0599	Sciences microbiologiques et immunologie (autres)	244*	Biologie — Autres
26.0701	Zoologie/Biologie animale (général)	257*	Zoologie — Général
		258*	Biologie animale
		262*	Biologie de la faune
26.0702	Entomologie	259*	Entomologie
26.0707	Physiologie animale	258*	Biologie animale
26.0708	Comportement animal et éthologie	222*	Zootechnie — Général
26.0709	Biologie faunique	244*	Biologie — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		260*	Biologie des pêches
		262*	Biologie de la faune
26.0799	Zoologie/Biologie animale (autres)	257*	Zoologie — Général
26.0801	Génétique (général)	241*	Génétique
26.0802	Génétique moléculaire	241*	Génétique
26.0803	Génétique microbienne et eucaryote	241*	Génétique
26.0804	Génétique animale	258*	Biologie animale
26.0805	Génétique végétale	248*	Disciplines spécialisées de la botanique
26.0806	Génétique humaine/médicale	241*	Génétique
		383*	Sciences médicales fondamentales — Autres
26.0899	Génétique (autres)	241*	Génétique
26.0901	Physiologie (général)	244*	Biologie — Autres
		382*	Physiologie médicale
26.0902	Physiologie moléculaire	244*	Biologie — Autres
26.0903	Physiologie cellulaire	244*	Biologie — Autres
		382*	Physiologie médicale
26.0904	Endocrinologie	383*	Sciences médicales fondamentales — Autres
26.0905	Biologie reproductive	244*	Biologie — Autres
		382*	Physiologie médicale
26.0906	Neurobiologie et neurophysiologie	380*	Neurophysiologie
26.0907	Science cardiovasculaire	244*	Biologie — Autres
26.0908	Physiologie de l'exercice	382*	Physiologie médicale
26.0909	Science de la vision/Optique physiologique	244*	Biologie — Autres
26.0910	Pathologie/Pathologie expérimentale	244*	Biologie — Autres
		376*	Anatomie médicale
		392*	Pathologie médicale
26.0911	Oncologie et biologie du cancer	244*	Biologie — Autres
		388*	Spécialisations médicales — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
26.0999	Physiologie, pathologie et sciences connexes (autres)	244*	Biologie — Autres
26.1001	Pharmacologie	381*	Pharmacologie médicale
26.1002	Pharmacologie moléculaire	244*	Biologie — Autres
26.1003	Neuropharmacologie	244*	Biologie — Autres
		381*	Pharmacologie médicale
26.1004	Toxicologie	383*	Sciences médicales fondamentales — Autres
26.1005	Toxicologie moléculaire	244*	Biologie — Autres
26.1006	Toxicologie environnementale	244*	Biologie — Autres
26.1007	Pharmacologie et toxicologie (intégré)	244*	Biologie — Autres
		381*	Pharmacologie médicale
		383*	Sciences médicales fondamentales — Autres
26.1099	Pharmacologie et toxicologie (autres)	244*	Biologie — Autres
26.1101	Biométrie	244*	Biologie — Autres
26.1102	Biostatistique	417*	Épidémiologie et biostatistique
26.1103	Bioinformatique	244*	Biologie — Autres
26.1199	Biomathématique et bioinformatique (autres)	244*	Biologie — Autres
26.1201	Biotechnologie	248*	Disciplines spécialisées de la botanique
		305*	Biotechnologies
26.1301	Écologie	159*	Écologie humaine
		244*	Biologie — Autres
		248*	Disciplines spécialisées de la botanique
		258*	Biologie animale
		262*	Biologie de la faune
26.1302	Biologie marine et océanographie biologique	261*	Biologie marine
		467*	Océanographie et sciences maritimes
26.1303	Biologie évolutive	244*	Biologie — Autres
26.1304	Biologie aquatique/Limnologie	244*	Biologie — Autres
		260*	Biologie des pêches

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		261*	Biologie marine
26.1305	Biologie environnementale	244*	Biologie — Autres
26.1306	Biologie des populations	244*	Biologie — Autres
26.1307	Biologie de conservation	244*	Biologie — Autres
26.1308	Biologie systématique	244*	Biologie — Autres
26.1309	Épidémiologie	417*	Épidémiologie et biostatistique
26.1399	Écologie, évolution, systématique et biologie des populations (autres)	244*	Biologie — Autres
26.9999	Sciences biologiques et biomédicales (autres)	244*	Biologie — Autres
27.0101	Mathématiques (général)	464*	Mathématiques
27.0102	Algèbre et théorie des nombres	464*	Mathématiques
27.0103	Analyse et analyse fonctionnelle	464*	Mathématiques
27.0104	Géométrie/Analyse géométrique	464*	Mathématiques
27.0105	Topologie et fondements	464*	Mathématiques
27.0199	Mathématiques (autres)	464*	Mathématiques
27.0301	Mathématiques appliquées (général)	291*	Science en génie — Général
		443	Mathématiques appliquées — Général
		464*	Mathématiques
27.0303	Mathématiques informatiques	445*	Informatique — Analyse des systèmes
		447*	Mathématiques appliquées — Autres
27.0399	Mathématiques appliquées (autres)	447*	Mathématiques appliquées — Autres
27.0501	Statistique (général)	463*	Statistiques
27.0502	Statistique mathématique et probabilité	463*	Statistiques
27.0599	Statistique (autres)	463*	Statistiques
27.9999	Mathématiques et statistique (autres)	464*	Mathématiques
28.0501	Intégration à la Réserve — Officiers des forces armées	185*	Polémologie et études militaires
29.0101	Technologies militaires	185*	Polémologie et études militaires
30.0101	Sciences biologiques et sciences physiques	481*	Autres, n.c.a.
30.0501	Études de la paix et résolution de conflits	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
30.0601	Théorie et science des systèmes	481*	Autres, n.c.a.
30.0801	Mathématiques et informatique	445*	Informatique — Analyse des systèmes
30.1001	Biopsychologie	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
30.1101	Gérontologie	181*	Gérontologie
		184*	Services sociaux — Autres
30.1201	Préservation historique et conservation (général)	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
30.1202	Analyse des politiques et gestion des ressources culturelles	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
30.1299	Préservation historique et conservation (autres)	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
30.1301	Études médiévales et de la Renaissance	085*	Histoire ancienne et médiévale
		124*	Autres lettres et sciences humaines, n.c.a.
30.1401	Muséologie/Techniques de muséologie	089	Muséologie, techniques de muséologie
30.1501	Science, technologie et société	177*	Sociologie — Autres
30.1601	Comptabilité et informatique	193*	Comptabilité
30.1701	Sciences du comportement	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
		184*	Services sociaux — Autres
30.1801	Sciences naturelles	266*	Sciences naturelles
30.1901	Sciences de la nutrition	239*	Biochimie
		252*	Nutrition et diététique
30.2001	Études internationales/mondiales	165*	Relations internationales
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
30.2101	Holocauste et études connexes	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
30.2201	Études/Civilisations anciennes	085*	Histoire ancienne et médiévale
30.2202	Archéologie, études classiques, méditerranéennes antiques et proche-orientales	080*	Études des classiques
		085*	Histoire ancienne et médiévale
		130*	Archéologie

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
30.2301	Études interculturelles/multiculturelles et de la diversité	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
30.2401	Neuroscience	384	Neurosciences
30.2501	Sciences cognitives	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
30.9999	Études multidisciplinaires/interdisciplinaires (autres)	482*	Sans spécialisation
31.0101	Études des parcs, de la récréologie et des loisirs	035*	Loisirs
		036*	Loisir, plein air
		265*	Piégeage
		481*	Autres, n.c.a.
31.0301	Gestion d'installations — Parcs, récréologie et loisirs	035*	Loisirs
		036*	Loisir, plein air
		038*	Administration des sports
		039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
31.0501	Santé et éducation physique (général)	033*	Éducation physique et hygiène
		035*	Loisirs
		036*	Loisir, plein air
		038*	Administration des sports
		039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
31.0504	Sports et conditionnement physique — Administration/Gestion	038*	Administration des sports
		204*	Hôtellerie et tourisme
31.0505	Kinésiologie et science de l'exercice	034*	Kinanthropologie
31.0599	Santé et éducation physique/Conditionnement physique (autres)	039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
31.9999	Études des parcs, de la récréologie, des loisirs et du conditionnement physique (autres)	035*	Loisirs
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
32.0101	Compétences de base (général)	482*	Sans spécialisation
32.0104	Calcul	464*	Mathématiques
32.0105	Recherche d'emploi	482*	Sans spécialisation
32.0107	Prospection de carrières	482*	Sans spécialisation
32.0108	Alphabétisation et communication	124*	Autres lettres et sciences humaines, n.c.a.
32.0109	Langue seconde (sans crédit)	121*	Formation en langue seconde
32.0199	Compétences de base (autres)	482*	Sans spécialisation
33.0101	Éducation civique (général)	482*	Sans spécialisation
33.0102	Éducation à la citoyenneté américaine	482*	Sans spécialisation
33.0103	Connaissance de la communauté	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
33.0104	Participation à la communauté	482*	Sans spécialisation
33.0105	Éducation à la citoyenneté canadienne	482*	Sans spécialisation
33.0199	Éducation civique (autres)	482*	Sans spécialisation
34.0102	Soins prénataux et postnataux	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
34.0103	Amélioration et préservation de la santé personnelle	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
34.0104	Prévention et traitement de la toxicomanie	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
34.0199	Connaissances et compétences relatives à la santé (autres)	430	Réanimation cardio-respiratoire (RCR)
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
35.0101	Qualifications interpersonnelles et sociales (général)	482*	Sans spécialisation
35.0102	Relations interpersonnelles	482*	Sans spécialisation
35.0103	Habileté à communiquer en société ou dans le milieu des affaires	482*	Sans spécialisation
35.0199	Qualifications interpersonnelles et sociales (autres)	482*	Sans spécialisation
36.0101	Activités de loisirs et de sports (général)	035*	Loisirs
36.0102	Bricolage et fabrication de maquettes	072*	Artisanat

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
36.0103	Jeux de table, jeux de cartes et jeux de rôle	035*	Loisirs
36.0105	Entretien et rénovation domiciliaires	079*	Arts appliqués, réparation et rénovation
36.0106	Appréciation de la nature	482*	Sans spécialisation
36.0107	Soin des animaux domestiques	482*	Sans spécialisation
36.0108	Sports et exercice	039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
36.0109	Voyage et exploration	037*	Voyages et tourisme
36.0110	Arts (sans crédit)	048*	Étude de l'art
		120*	Lettres et sciences humaines — Arts généraux
36.0111	Constitution d'une collection	482*	Sans spécialisation
36.0112	Cuisine et autres tâches ménagères	482*	Sans spécialisation
36.0113	Jeux sur ordinateur et programmation informatique	035*	Loisirs
36.0114	Danse (sans crédit)	039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
36.0115	Musique (sans crédit)	035*	Loisirs
36.0116	Lecture	035*	Loisirs
36.0117	Théâtre (sans crédit)	035*	Loisirs
36.0118	Écriture	123*	Création littéraire
36.0119	Pilote d'aéronef (privé)	035*	Loisirs
36.0199	Activités de loisirs et de sports (autres)	035*	Loisirs
		039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
37.0101	Prise de conscience et auto-évaluation	482*	Sans spécialisation
37.0102	Gestion du stress et habiletés d'adaptation	482*	Sans spécialisation
37.0103	Prise de décisions personnelles	482*	Sans spécialisation
37.0104	Estime de soi et clarification des valeurs	482*	Sans spécialisation
37.0199	Connaissance de soi et progression personnelle (autres)	482*	Sans spécialisation
38.0101	Philosophie	110*	Philosophie — Général
38.0102	Logique	114*	Philosophie — Spécialisations

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
38.0103	Éthique	045*	Autres domaines d'enseignement, n.c.a.
		114*	Philosophie — Spécialisations
38.0199	Philosophie, logique et éthique (autres)	110*	Philosophie — Général
		114*	Philosophie — Spécialisations
38.0201	Religion/Études religieuses (général)	115*	Religion
		116*	Religions comparées
38.0202	Études bouddhistes	115*	Religion
38.0203	Études chrétiennes	115*	Religion
		119*	Études religieuses — Autres
38.0204	Études hindouistes	115*	Religion
38.0205	Études islamiques	114*	Philosophie — Spécialisations
		115*	Religion
		135*	Études islamiques et du Proche-Orient
38.0206	Études juives/judaïques	115*	Religion
38.0299	Religion/Études religieuses (autres)	087*	Histoire — Autres
		114*	Philosophie — Spécialisations
		115*	Religion
		116*	Religions comparées
		119*	Études religieuses — Autres
38.9999	Philosophie et études religieuses (autres)	114*	Philosophie — Spécialisations
		115*	Religion
		118*	Théologie
		119*	Études religieuses — Autres
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
39.0201	Bible/Études bibliques	115*	Religion
		119*	Études religieuses — Autres
39.0301	Études missionnaires et missiologie	119*	Études religieuses — Autres
39.0401	Éducation religieuse	019	Enseignement religieux
		115*	Religion
		119*	Études religieuses — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
39.0501	Musique religieuse/sacrée	053*	Musique et musicologie
		057*	Voix, chant et opéra
39.0601	Théologie/Études théologiques	118*	Théologie
39.0602	Formation ministérielle (B.Th., M.Th.)	117	Prêtrise
		118*	Théologie
		119*	Études religieuses — Autres
39.0604	Études préthéologiques/préecclésiastiques	119*	Études religieuses — Autres
39.0605	Études rabbiniques (M.H.L./Rav.)	119*	Études religieuses — Autres
39.0606	Études talmudiques	119*	Études religieuses — Autres
39.0699	Études théologiques et ecclésiastiques (autres)	118*	Théologie
		119*	Études religieuses — Autres
39.0701	Études pastorales/Counseling pastoral	119*	Études religieuses — Autres
39.0702	Pastorale jeunesse	119*	Études religieuses — Autres
39.0799	Counseling pastoral et cultes spécialisés (autres)	119*	Études religieuses — Autres
39.9999	Théologie et vocations religieuses (autres)	118*	Théologie
		119*	Études religieuses — Autres
40.0101	Sciences physiques (général)	479*	Sciences générales
40.0201	Astronomie	472*	Astronomie
40.0202	Astrophysique	472*	Astronomie
		478*	Physique — Autres
40.0203	Astronomie et science planétaires	472*	Astronomie
40.0299	Astronomie et astrophysique (autres)	478*	Physique — Autres
40.0401	Sciences atmosphériques et météorologie (général)	466*	Météorologie
40.0402	Chimie atmosphérique et climatologie	466*	Météorologie
40.0403	Physique et dynamique atmosphériques	466*	Météorologie
40.0404	Météorologie	466*	Météorologie
40.0499	Sciences atmosphériques et météorologie (autres)	466*	Météorologie

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
40.0501	Chimie (général)	448	Chimie — Général
40.0502	Chimie analytique	449*	Chimie analytique
40.0503	Chimie inorganique	450*	Chimie inorganique et organique
40.0504	Chimie organique	450*	Chimie inorganique et organique
40.0506	Chimie théorique et physique	452	Chimie physique
		453*	Chimie mathématique et théorique
		454*	Chimie — Autres
40.0507	Chimie des polymères	450*	Chimie inorganique et organique
		454*	Chimie — Autres
40.0508	Physique chimique	474	Physique chimique
40.0599	Chimie (autres)	449*	Chimie analytique
		454*	Chimie — Autres
		465*	Métallurgie
40.0601	Géologie/Sciences de la Terre (général)	455	Géologie
40.0602	Géochimie	456	Géochimie
40.0603	Géophysique et séismologie	457*	Géophysique
40.0604	Paléontologie	460*	Géologie — Autres
40.0605	Hydrologie et sciences des ressources hydrologiques	458*	Hydrologie et hydrogéologie
40.0606	Géochimie et pétrologie	286*	Génie pétrolier
		460*	Géologie — Autres
40.0607	Océanographie chimique et physique	467*	Océanographie et sciences maritimes
40.0699	Sciences de la Terre/Géosciences (autres)	457*	Géophysique
		458*	Hydrologie et hydrogéologie
		460*	Géologie — Autres
40.0801	Physique (général)	471	Physique — Général
		478*	Physique — Autres
40.0802	Physique atomique/moléculaire	473*	Physique nucléaire
		478*	Physique — Autres
40.0804	Physique des particules élémentaires	478*	Physique — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
40.0805	Physique des plasmas et physique des hautes températures	478*	Physique — Autres
40.0806	Physique nucléaire	473*	Physique nucléaire
40.0807	Optique/Sciences optiques	478*	Physique — Autres
40.0808	Physique de l'état solide et physique des basses températures	478*	Physique — Autres
40.0809	Acoustique	478*	Physique — Autres
40.0810	Physique théorique et mathématique	477	Physique mathématique et théorique
40.0899	Physique (autres)	478*	Physique — Autres
40.9999	Sciences physiques (autres)	453*	Chimie mathématique et théorique
		465*	Métallurgie
41.0101	Technicien en biologie/Technicien de laboratoire en biotechnologie	426*	Technologies de laboratoire biologique et cytotechnologie
41.0204	Technologue/Technicien en radiologie industrielle	348*	Technologies du génie industriel — Autres
41.0205	Technologue/Technicien en nucléaire/énergie nucléaire	358*	Machines fixes
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
41.0299	Technologue/Technicien en radiologie nuciéaire et industrielle (autres)	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
41.0301	Technologue/Technicien en chimie	304*	Techniques chimiques — Général
		305*	Biotechnologies
41.0399	Technologue/Technicien en science physique (autres)	480*	Techniques de laboratoire de sciences
		481*	Autres, n.c.a.
41.9999	Technologue/Technicien en sciences (autres)	480*	Techniques de laboratoire de sciences
		481*	Autres, n.c.a.
42.0101	Psychologie (général)	167*	Psychologie — Général
42.0201	Psychologie clinique	169*	Psychologie clinique et expérimentale
42.0301	Psychologie cognitive et psycholinguistique	108*	Linguistique
		171*	Psychologie — Autres sciences du comportement

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
42.0401	Psychologie communautaire	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.0501	Psychologie comparée	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.0601	Psychologie du counseling	041	Psychologie — Orientation
42.0701	Psychologie de l'enfant et du développement de l'enfant	168*	Développement de la petite enfance
		171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.0801	Psychologie expérimentale	169*	Psychologie clinique et expérimentale
42.0901	Psychologie industrielle et organisationnelle	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.1001	Psychologie de la personnalité	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.1101	Psychologie physiologique/Psychobiologie	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.1601	Psychologie sociale	170	Psychologie sociale
42.1701	Psychologie scolaire	029*	Psychologie et mesure de l'éducation
42.1801	Psychologie de l'éducation	029*	Psychologie et mesure de l'éducation
42.1901	Psychométrie et psychologie quantitative	169*	Psychologie clinique et expérimentale
		171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.2001	Psychologie clinique de l'enfant	168*	Développement de la petite enfance
		169*	Psychologie clinique et expérimentale
42.2101	Psychologie environnementale	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.2201	Gérontopsychologie	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.2301	Psychologie médicale/de la santé	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.2401	Psychopharmacologie	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.2501	Psychologie familiale	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.2601	Psychologie judiciaire	171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
42.9999	Psychologie (autres)	167*	Psychologie — Général

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		171*	Psychologie — Autres sciences du comportement
43.0102	Services correctionnels	180*	Services correctionnels
43.0103	Administration de la justice pénale et de l'application des lois	182*	Maintien de l'ordre
43.0104	Études de la justice pénale/Sécurité	182*	Maintien de l'ordre
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
43.0106	Science et technologie judiciaires	183*	Services de protection (incendie et autres)
		481*	Autres, n.c.a.
43.0107	Justice pénale/Sciences policières	182*	Maintien de l'ordre
43.0109	Services de sécurité et de prévention des pertes	183*	Services de protection (incendie et autres)
43.0110	Services correctionnels pour mineurs	180*	Services correctionnels
		183*	Services de protection (incendie et autres)
		184*	Services sociaux — Autres
43.0111	Criminalistique et science criminelle	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		481*	Autres, n.c.a.
43.0112	Administration/Gestion de services de sécurité	183*	Services de protection (incendie et autres)
43.0113	Administration de services correctionnels	180*	Services correctionnels
43.0199	Justice pénale et services correctionnels (autres)	180*	Services correctionnels
		182*	Maintien de l'ordre
		183*	Services de protection (incendie et autres)
43.0201	Protection contre les incendies et sécurité — Technologue/Technicien	183*	Services de protection (incendie et autres)
43.0202	Administration de services d'incendie	183*	Services de protection (incendie et autres)
43.0203	Science du feu et lutte contre les incendies	183*	Services de protection (incendie et autres)

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
43.0299	Protection contre les incendies (autres)	183*	Services de protection (incendie et autres)
43.9999	Sécurité et services de protection (autres)	182*	Maintien de l'ordre
		183*	Services de protection (incendie et autres)
44.0000	Services humains (général)	184*	Services sociaux — Autres
44.0201	Organisation et services communautaires	184*	Services sociaux — Autres
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
44.0401	Administration publique	198*	Administration publique
44.0501	Analyse des politiques publiques	198*	Administration publique
44.0701	Travail social (général)	178*	Travail social — Général
44.0702	Services à la jeunesse/Administration	179*	Services d'aide à l'enfance et aux jeunes
44.0799	Travail social (autres)	184*	Services sociaux — Autres
		386*	Psychiatrie
44.9999	Administration publique et professions en services sociaux (autres)	187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		194*	Estimation et évaluation
45.0101	Sciences sociales (général)	186*	Sciences sociales — Général
45.0201	Anthropologie (général)	125*	Anthropologie — Général
		128*	Anthropologie — Autres
45.0202	Anthropologie physique	125*	Anthropologie — Général
		127	Anthropologie physique
		128*	Anthropologie — Autres
45.0299	Anthropologie (autres)	128*	Anthropologie — Autres
45.0301	Archéologie	130*	Archéologie
45.0401	Criminologie	173	Criminologie
45.0501	Démographie et études de la population	174	Démographie
45.0601	Économie (général)	138*	Économie — Général
45.0602	Économie appliquée	138*	Économie — Général
		143*	Économie — Autres
45.0603	Économétrie et économie quantitative	140	Économétrie et économie mathématique

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
45.0604	Développement économique et international	141*	Développement international
		143*	Économie — Autres
45.0605	Économie internationale	141*	Développement international
		143*	Économie — Autres
45.0699	Économie (autres)	087*	Histoire — Autres
		113	Économie politique
		143*	Économie — Autres
45.0701	Géographie	144	Géographie — Général
		146	Géographie économique
		147*	Géographie historique
		148	Géographie humaine et sociale
		150*	Géographie physique
45.0702	Cartographie	145*	Cartographie
		150*	Géographie physique
		336*	Dessin industriel — Spécialisé
		339*	Techniques d'arpentage
45.0799	Géographie et cartographie (autres)	147*	Géographie historique
		149	Géographie de l'environnement
45.0901	Affaires et relations internationales	165*	Relations internationales
		190*	Affaires et commerce internationaux
45.1001	Science politique et gouvernement (général)	111	Philosophie politique
		114*	Philosophie — Spécialisations
		162	Sciences politiques — Général
		166*	Sciences politiques — Autres
		198*	Administration publique
45.1002	Politique et gouvernement des États-Unis	166*	Sciences politiques — Autres
45.1003	Politique et gouvernement du Canada	166*	Sciences politiques — Autres
45.1099	Science politique et gouvernement (autres)	166*	Sciences politiques — Autres
45.1101	Sociologie	172	Sociologie — Général

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
45.1201	Études/Affaires urbaines	151*	Géographie urbaine
		161*	Planification urbaine et régionale
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
45.9999	Sciences sociales (autres)	163	Sciences politiques et économie
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		447*	Mathématiques appliquées — Autres
46.0000	Métiers de la construction (général)	309*	Technique de la construction de bâtiment
		334*	Techniques de la construction, n.c.a.
46.0101	Maçonnerie/Maçon	314*	Maçonnerie (brique, pierre, béton)
46.0201	Charpenterie/Charpentier	317*	Menuiserie, ébénisterie
46.0301	Installation/Installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité (général)	310*	Électricien, construction
46.0302	Électricien	310*	Électricien, construction
46.0303	Monteur de ligne	310*	Électricien, construction
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
46.0399	Installation/Installateur de systèmes de transmission d'énergie et d'électricité (autres)	310*	Électricien, construction
46.0401	Entretien et gestion d'immeubles	195*	Gestion financière — Autres
		205*	Gestion des établissements — Autres
		309*	Technique de la construction de bâtiment
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
46.0402	Finissage du béton/Finisseur de béton	314*	Maçonnerie (brique, pierre, béton)
46.0403	Inspection/Inspecteur en bâtiment	309*	Technique de la construction de bâtiment
		334*	Techniques de la construction, n.c.a.
46.0404	Construction à mur sec	311	Placoplâtre, lattage et plâtrage
		315*	Plomberie et métiers connexes de la tuyauterie
46.0406	Vitrier	072*	Artisanat
		348*	Technologies du génie industriel — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		353*	Mécanique automobile
46.0408	Peintre et poseur de revêtements muraux	313*	Finition intérieure
46.0410	Couvreur	309*	Technique de la construction de bâtiment
		317*	Menuiserie, ébénisterie
46.0411	Assemblage/Assembleur de structure métallique	309*	Technique de la construction de bâtiment
		334*	Techniques de la construction, n.c.a.
46.0412	Bâtiment/Construction — Direction/Directeur des travaux	334*	Techniques de la construction, n.c.a.
46.0499	Bâtiment/Construction — Finition, gestion et inspection (autres)	312*	Chauffage et isolation
		313*	Finition intérieure
		334*	Techniques de la construction, n.c.a.
46.0502	Tuyauterie/Monteur de tuyauterie et poseur de gicleur	315*	Plomberie et métiers connexes de la tuyauterie
		338*	Techniques de la tuyauterie (autres que plomberie)
46.0503	Plomberie/Plombier	315*	Plomberie et métiers connexes de la tuyauterie
46.0504	Forage/Foreur de puits	361*	Technologies pétrolières
		362*	Forage de puits (artésiens) et industries primaires — Autres
46.0505	Dynamitage/Dynamiteur	360*	Techniques minières
46.0599	Plomberie et services d'approvisionnement en eau connexes (autres)	315*	Plomberie et métiers connexes de la tuyauterie
46.9999	Métiers de la construction (autres)	309*	Technique de la construction de bâtiment
		310*	Électricien, construction
		334*	Techniques de la construction, n.c.a.
47.0000	Mécaniciens et réparateurs (général)	337*	Techniques d'instrumentation
		349*	Technologies du génie mécanique — Général
47.0101	Installation et réparation d'équipement électrique ou électronique (général)	322*	Technologies de l'électronique
		323*	Technologies de l'électricité

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		325*	Technologie de la radio et de la télévision
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
47.0102	Réparation de machines de bureau	356	Technicien de machines de bureau
47.0103	Installation et réparation de systèmes de communication	326*	Technologies des télécommunications
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
47.0104	Installation et réparation d'ordinateurs	319*	Technique informatique
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
47.0105	Électronique industrielle	322*	Technologies de l'électronique
47.0106	Installation et réparation d'appareils ménagers	327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
47.0110	Installation, réparation et inspection de systèmes de sécurité	327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
47.0199	Entretien et réparation d'équipement électrique ou électronique (autres)	322*	Technologies de l'électronique
		323*	Technologies de l'électricité
		327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
47.0201	Entretien de systèmes de chauffage, de climatisation, de ventilation et de réfrigération (CC, CCR, CVC, CVCR) — Technologue/Technicien	312*	Chauffage et isolation
		341*	Climatisation et réfrigération
47.0302	Entretien et réparation d'équipement lourd — Technologue/Technicien	349*	Technologies du génie mécanique — Général
		354*	Mécanique d'équipement lourd
		359*	Technologies des produits forestiers
47.0303	Entretien et réparation en mécanique industrielle — Technologue/Technicien	340*	Mécanicien de machines industrielles
47.0399	Entretien et réparation d'équipement lourd/industriel — Technologue/Technicien (autres)	340*	Mécanicien de machines industrielles
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
47.0402	Armurerie/Armurier	072*	Artisanat

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
47.0403	Serrurerie et réparation de coffres-forts	079*	Arts appliqués, réparation et rénovation
47.0404	Fabrication et réparation d'instruments de musique	055*	Piano
		072*	Artisanat
		079*	Arts appliqués, réparation et rénovation
47.0408	Fabrication d'horloges et de bijoux	072*	Artisanat
		074*	Arts appliqués — Général
		079*	Arts appliqués, réparation et rénovation
47.0409	Gestion et entretien de pièces et d'équipement en entrepôt — Technologue/Technicien	210*	Marketing et vente — Autres
		348*	Technologies du génie industriel — Autres
47.0499	Entretien et réparation de systèmes de précision — Technologue/Technicien (autres)	369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
47.0501	Installateur et opérateur de machines fixes	327*	Technologies de l'électronique et de l'électricité — Autres
		358*	Machines fixes
47.0603	Réparation de carrosseries d'automobile — Technologue/Technicien	353*	Mécanique automobile
47.0604	Entretien et réparation de véhicules automobiles — Technologue/Technicien	353*	Mécanique automobile
47.0605	Entretien et réparation de moteurs diesel — Technologue/Technicien	353*	Mécanique automobile
		354*	Mécanique d'équipement lourd
		355*	Mécanique maritime
		358*	Machines fixes
47.0606	Entretien et réparation de petits moteurs — Technologue/Technicien	357*	Mécanique des petits moteurs
47.0607	Entretien et réparation d'aéronefs — Technologue/Technicien	350*	Technologies du génie aéronautique
		352*	Entretien d'avions

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
47.0608	Entretien et réparation de groupes motopropulseurs d'aéronef — Technologue/Technicien	352*	Entretien d'avions
47.0609	Entretien et réparation de matériel électronique de bord — Technologue/Technicien	270*	Génie aéronautique et aérospatial
		350*	Technologies du génie aéronautique
47.0610	Entretien et réparation de bicyclettes — Technologue/Technicien	481*	Autres, n.c.a.
47.0611	Entretien et réparation de motocyclettes — Technologue/Technicien	357*	Mécanique des petits moteurs
47.0612	Inspection, entretien et réparation de systèmes d'échappement de véhicule — Technologue/Technicien	353*	Mécanique automobile
47.0613	Entretien et réparation de camions et de véhicules de moyen ou fort tonnage — Technologue/Technicien	349*	Technologies du génie mécanique — Général
		354*	Mécanique d'équipement lourd
47.0614	Entretien et réparation de véhicules à carburant de remplacement — Technologue/Technicien	353*	Mécanique automobile
47.0615	Mécanicien de moteur	349*	Technologies du génie mécanique — Général
47.0616	Entretien et réparation de moteurs et d'équipement de bateau — Technologue/Technicien	308*	Architecture navale et construction maritime
		355*	Mécanique maritime
47.0699	Entretien et réparation de véhicules (autres)	349*	Technologies du génie mécanique — Général
		353*	Mécanique automobile
47.9999	Technologue et technicien, mécanique et réparation (autres)	345*	Couture à la machine électrique
		349*	Technologies du génie mécanique — Général
48.0000	Travail de précision (général)	348*	Technologies du génie industriel — Autres
48.0303	Rembourrage/Rembourreur	078*	Rembourrage et meubles
48.0304	Réparation de souliers, de bottes et d'autres articles en cuir	079*	Arts appliqués, réparation et rénovation

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
48.0399	Travail du cuir et rembourrage (autres)	079*	Arts appliqués, réparation et rénovation
		251*	Vêtements et textiles
48.0501	Opérateur de machine-outil/Techniques d'usinage	334*	Techniques de la construction, n.c.a.
		340*	Mécanicien de machines industrielles
		343*	Machiniste
		347*	Fabrication d'outils et de matrices
48.0503	Technologie/Adjoint d'atelier d'usinage	343*	Machiniste
48.0506	Tôlier de construction	343*	Machiniste
		346*	Tôlerie
48.0507	Outilleur-ajusteur	344	Modelage
		347*	Fabrication d'outils et de matrices
		348*	Technologies du génie industriel — Autres
48.0508	Soudure/Soudeur	316*	Soudure
48.0509	Métallier	316*	Soudure
		334*	Techniques de la construction, n.c.a.
		348*	Technologies du génie industriel — Autres
48.0599	Travail de précision des métaux (autres)	316*	Soudure
		346*	Tôlerie
		369*	Autres technologies du génie, n.c.a.
48.0701	Travail du bois (général)	317*	Menuiserie, ébénisterie
48.0702	Dessinateur-modéliste et fabricant de meubles	078*	Rembourrage et meubles
		317*	Menuiserie, ébénisterie
48.0703	Ébénisterie/Menuisier	317*	Menuiserie, ébénisterie
48.0799	Travail du bois (autres)	317*	Menuiserie, ébénisterie
		481*	Autres, n.c.a.
48.0801	Chaudronnerie/Chaudronnier	358*	Machines fixes
48.9999	Travail de précision (autres)	343*	Machiniste
49.0101	Aéronautique/Aviation/Science et technologie aérospatiale (général)	270*	Génie aéronautique et aérospatial

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		364*	Technologies du transport aérien
49.0102	Pilote d'avion commercial/pilote de ligne et équipage de bord (professionnel)	364*	Technologies du transport aérien
49.0104	Aviation/Voies aériennes — Gestion	200*	Gestion et relations industrielles — Autres
		364*	Technologies du transport aérien
49.0105	Contrôle de la circulation aérienne	364*	Technologies du transport aérien
49.0106	Agent de bord	364*	Technologies du transport aérien
49.0108	Instructeur de vol	364*	Technologies du transport aérien
49.0199	Transport aérien (autres)	364*	Technologies du transport aérien
49.0202	Conduite d'engins de chantier/d'équipement lourd/de machines de terrassement	334*	Techniques de la construction, n.c.a.
		358*	Machines fixes
49.0205	Conduite de camions/d'autobus/de véhicules commerciaux	366	Transport commercial et public
		367*	Moniteur en conduite automobile
49.0206	Conduite/Conducteur de grues mobiles	334*	Techniques de la construction, n.c.a.
49.0299	Transport terrestre (autres)	348*	Technologies du génie industriel — Autres
		368*	Technologies du transport ferroviaire
49.0303	Pêche commerciale	263*	Pisciculture et pêcheries
		365*	Technologies du transport maritime
49.0304	Plongeur professionnel et instructeur de plongée	036*	Loisir, plein air
		039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
		329*	Technologie du traitement des eaux
		365*	Technologies du transport maritime
49.0309	Navigation maritime/Officier de la marine marchande	365*	Technologies du transport maritime
49.0399	Transport maritime (autres)	365*	Technologies du transport maritime
49.9999	Transport de personnes et de matériel (autres)	363*	Technologies du transport — Général
50.0101	Arts visuels et arts d'interprétation (général)	047*	Beaux-arts — Général

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		058*	Arts d'interprétation
		070*	Arts audio-visuels
50.0201	Artisanat et arts populaires	047*	Beaux-arts — Général
		072*	Artisanat
50.0301	Danse (général)	058*	Arts d'interprétation
		059*	Danse
50.0302	Ballet	059*	Danse
50.0399	Danse (autres)	059*	Danse
50.0401	Design et communications visuelles (général)	047*	Beaux-arts — Général
		070*	Arts audio-visuels
		071*	Arts de la création et du design — Général
		074*	Arts appliqués — Général
		090*	Communications
50.0402	Art publicitaire	062	Art commercial — Général
		063*	Graphisme publicitaire
50.0404	Design industriel	269	Design industriel
50.0406	Photographie commerciale	067*	Photographie
50.0407	Création de mode/Dessin de mode	071*	Arts de la création et du design — Général
50.0408	Design d'intérieur	073*	Design intérieur et décoration
50.0409	Design graphique	065*	Graphisme et conception graphique
50.0410	Illustration	050*	Peinture et dessin
		065*	Graphisme et conception graphique
		335*	Dessin industriel — Général
50.0499	Design et arts appliqués (autres)	071*	Arts de la création et du design — Général
50.0501	Art dramatique/Arts de la scène/Théâtre (général)	058*	Arts d'interprétation
		060*	Art dramatique
		061*	Théâtre

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
50.0502	Décors de théâtre/Techniques de la scène	061*	Théâtre
50.0504	Dramaturgie et scénarisation	061*	Théâtre
50.0505	Théâtre — Littérature, histoire et critique	061*	Théâtre
		098*	Langue et littérature anglaises — Spécialisations
50.0506	Jeu d'acteur	060*	Art dramatique
		061*	Théâtre
50.0507	Mise en scène et production théâtrale	061*	Théâtre
50.0508	Théâtre — Gestion	061*	Théâtre
50.0599	Art dramatique/Arts de la scène/Théâtre (autres)	061*	Théâtre
50.0601	Études cinématographiques/Cinéma	091*	Cinématographie et études cinématographiques
50.0602	Réalisation de films/de vidéos	091*	Cinématographie et études cinématographiques
50.0605	Photographie artistique	067*	Photographie
50.0699	Arts de la cinématographie, de la vidéographie et de la photographie (autres)	481*	Autres, n.c.a.
50.0701	Arts/Études des arts (général)	048*	Étude de l'art
50.0702	Beaux-arts et arts plastiques (général)	047*	Beaux-arts — Général
		048*	Étude de l'art
50.0703	Arts — Histoire, critique et conservation des œuvres	048*	Étude de l'art
		049	Histoire de l'art
		079*	Arts appliqués, réparation et rénovation
50.0704	Arts — Gestion	191*	Affaires et commerce — Autres
		205*	Gestion des établissements — Autres
50.0705	Dessin	050*	Peinture et dessin
50.0706	Intermédia/Multimédia	047*	Beaux-arts — Général
		481*	Autres, n.c.a.
50.0708	Peinture	050*	Peinture et dessin
50.0709	Sculpture	052	Sculpture

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
50.0710	Gravure	066*	Lithographie
		069*	Impression et édition
		071*	Arts de la création et du design — Général
50.0711	Arts céramiques et céramique	051	Céramique et poterie
50.0712	Arts textiles et tissage	071*	Arts de la création et du design — Général
		072*	Artisanat
		251*	Vêtements et textiles
50.0713	Arts du métal et du bijou	071*	Arts de la création et du design — Général
		072*	Artisanat
		459	Gemmologie
50.0799	Beaux-arts et arts plastiques (autres)	071*	Arts de la création et du design — Général
		072*	Artisanat
50.0901	Musique (général)	053*	Musique et musicologie
50.0902	Musique — Histoire, littérature et théorie	053*	Musique et musicologie
		056*	Histoire et théorie de la musique
50.0903	Représentation musicale (général)	053*	Musique et musicologie
50.0904	Musique — Théorie et composition	053*	Musique et musicologie
		054	Composition musicale
		278*	Génie de la musique et de l'enregistrement
50.0905	Musicologie et ethnomusicologie	053*	Musique et musicologie
50.0906	Direction d'orchestre	053*	Musique et musicologie
50.0907	Piano et orgue	055*	Piano
50.0908	Théâtre lyrique et art vocal	057*	Voix, chant et opéra
50.0909	Musique — Gestion commerciale	053*	Musique et musicologie
		208*	Techniques marchandes
50.0910	Jazz/Études en jazz	053*	Musique et musicologie
50.0911	Violon, alto, guitare et autres instruments à cordes	053*	Musique et musicologie

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
50.0912	Pédagogie de la musique	018*	Enseignement de la musique
		056*	Histoire et théorie de la musique
50.0999	Musique (autres)	053*	Musique et musicologie
		278*	Génie de la musique et de l'enregistrement
50.9999	Arts visuels et arts d'interprétation (autres)	057*	Voix, chant et opéra
		058*	Arts d'interprétation
		061*	Théâtre
		191*	Affaires et commerce — Autres
51.0000	Services de santé/Services paramédicaux/Sciences de la santé (général)	414*	Santé publique — Général
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0101	Chiropratique (D.C.)	431*	Chiropratique
51.0201	Troubles de la communication (général)	422*	Science de la parole et des déficiences auditives
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0202	Audiologie/Audiologiste et sciences de l'ouïe	422*	Science de la parole et des déficiences auditives
51.0203	Orthophonie/Orthophoniste	422*	Science de la parole et des déficiences auditives
51.0204	Audiologie/Audiologiste et Orthophonie/Orthophoniste	422*	Science de la parole et des déficiences auditives
51.0299	Troubles de la communication — Sciences et services (autres)	422*	Science de la parole et des déficiences auditives
		439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0401	Dentisterie (D.D.S., D.M.D.)	370	Médecine dentaire — Général
51.0501	Sciences dentaires cliniques (général) (M.Sc., Ph.D.)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0502	Dentisterie générale avancée (Cert., M.Sc., Ph.D.)	373*	Spécialités dentaires — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.0503	Biologie buccale et pathologie buccale (M.Sc., Ph.D.)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0504	Santé dentaire publique et éducation (Cert., M.Sc., M.H.P., Ph.D., D.H.P.)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0505	Matériaux dentaires (M.Sc., Ph.D.)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0506	Endodontie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	373*	Spécialités dentaires — Autres
51.0507	Chirurgie buccale/maxillo-faciale (Cert., M.Sc., Ph.D.)	371*	Chirurgie buccale
51.0508	Orthodontie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	372*	Orthodontie
51.0509	Dentisterie infantile/Pédodontie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	373*	Spécialités dentaires — Autres
51.0510	Périodontie/Parodontologie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	373*	Spécialités dentaires — Autres
51.0511	Prothésodontologie/Dentisterie prothétique (Cert., M.Sc., Ph.D.)	373*	Spécialités dentaires — Autres
51.0599	Programme de cycle supérieur en dentisterie (Cert., M.Sc., Ph.D.) (autres)	373*	Spécialités dentaires — Autres
51.0601	Assistance/Assistant dentaire	406*	Sciences infirmières — Autres
		432*	Assistance dentaire
51.0602	Hygiène/Hygiéniste dentaire	416	Hygiène dentaire
51.0603	Technicien/Technologue de laboratoire dentaire	428	Techniques dentaires
51.0699	Services dentaires de soutien et professions connexes (autres)	432*	Assistance dentaire
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0701	Administration/Gestion de services de santé	201*	Gestion des services de santé
51.0702	Administration/Gestion d'hôpitaux et d'établissements de santé	201*	Gestion des services de santé
51.0703	Unité de soins — Coordonnateur/Commis	201*	Gestion des services de santé
		217*	Secrétariat médical et assistance de bureau
51.0704	Unité de soins — Directeur/Surveillant	201*	Gestion des services de santé
51.0705	Gestion de cabinet médical	201*	Gestion des services de santé

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		217*	Secrétariat médical et assistance de bureau
51.0706	Archives médicales — Responsable	215*	Archives médicales
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0707	Archives médicales — Technologue/Technicien	215*	Archives médicales
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0708	Transcription médicale	217*	Secrétariat médical et assistance de bureau
51.0709	Applications médicales — Technicien en informatique/Informaticien	481*	Autres, n.c.a.
51.0710	Aide de bureau dans un service médical	217*	Secrétariat médical et assistance de bureau
51.0711	Gestionnaire de services médicaux/de santé et Assistant/Spécialiste clinique	217*	Secrétariat médical et assistance de bureau
51.0712	Préposé à l'accueil/Réceptionniste médical	217*	Secrétariat médical et assistance de bureau
		220*	Secrétariat administratif et travail de bureau — Autres
51.0713	Assurance médicale — Codage des données	220*	Secrétariat administratif et travail de bureau — Autres
51.0714	Assurance médicale — Facturation des services médicaux	220*	Secrétariat administratif et travail de bureau — Autres
51.0715	Assurance médicale — Examinateur des réclamations	220*	Secrétariat administratif et travail de bureau — Autres
51.0716	Adjoint administratif médical et secrétaire médical	217*	Secrétariat médical et assistance de bureau
51.0717	Services du personnel médical — Technologue/Technicien	481*	Autres, n.c.a.
51.0799	Services d'administration/de gestion sanitaire et médicale (autres)	220*	Secrétariat administratif et travail de bureau — Autres
51.0801	Assistant clinique/médical	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0802	Assistant de laboratoire médical/clinique	425*	Technologies du laboratoire médical
51.0803	Auxiliaire en ergothérapie	423*	Ergothérapie et thérapie physique

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.0805	Technicien en pharmacie/Aide-pharmacien	412*	Pharmacie
		413*	Techniques et sciences pharmacologiques
51.0806	Assistant en physiothérapie	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0808	Aide-vétérinaire/techniques de la santé animale	234*	Techniques de la santé animale
		237*	Techniques vétérinaires, santé animale
51.0809	Aide-anesthésiste	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.0810	Préposé aux soins d'urgence (T.A. — Services ambulanciers)	433*	Soins d'urgence paramédicaux
51.0811	Assistant en pathologie	425*	Technologies du laboratoire médical
51.0812	Technicien en inhalothérapie/Aide-inhalothérapeute	435*	Thérapie respiratoire
51.0813	Aide-chiropraticien/Préposé aux soins chiropratiques	431*	Chiropratique
51.0899	Services médicaux ou sanitaires de soutien (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0901	Technologue en soins cardiovasculaires	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.0902	Technologue/Technicien en électrocardiographie	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.0903	Technologue en électroencéphalographie ou en électro-neuro-diagnostic	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.0904	Technologue/Technicien en soins médicaux d'urgence (T.A. — Services paramédicaux)	433*	Soins d'urgence paramédicaux
51.0905	Technologue en médecine nucléaire	438*	Rayons X — Radiothérapie
51.0906	Technologue en perfusion/Perfusionniste	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0907	Technologue en radiologie médicale/Radiothérapeute	438*	Rayons X — Radiothérapie
51.0908	Inhalothérapie/Inhalothérapeute	435*	Thérapie respiratoire
51.0909	Technologue de salle d'opération	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0910	Échographie/Échographiste/Technicien en ultrasonographie	436	Techniques ultrason
51.0911	Radiologie/Radiographe/Technologue en radiographie	429	Technologies de la radiologie
		437*	Rayons X — Radiographie médicale
		439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.0912	Adjoint médical	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0913	Entraînement/Entraîneur d'athlètes	033*	Éducation physique et hygiène
		038*	Administration des sports
		424*	Physiothérapie
		439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.0914	Thérapie génique	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.0915	Technologue en soins cardio-respiratoires	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.0916	Technicien en radioprotection	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.0999	Services de diagnostic, d'intervention et de traitement connexes au domaine de la santé (autres)	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.1001	Banques de sang — Technologue	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.1002	Technologue/Spécialiste en cytologie	426*	Technologies de laboratoire biologique et cytotechnologie
51.1003	Technologue/Technicien en hématologie	425*	Technologies du laboratoire médical
51.1004	Technicien de laboratoire médical/clinique	425*	Technologies du laboratoire médical
		437*	Rayons X — Radiographie médicale
		480*	Techniques de laboratoire de sciences
51.1005	Technologue médical/Technologue de laboratoire clinique	425*	Technologies du laboratoire médical

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.1006	Technologue/Technicien de laboratoire d'ophtalmologie	425*	Technologies du laboratoire médical
51.1007	Technologue en histologie/Histotechnologie	425*	Technologies du laboratoire médical
51.1008	Technicien en histologie	425*	Technologies du laboratoire médical
51.1009	Phlébotomie/Phlébotomiste	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.1010	Cytogénétique/Cytogénéticien	241*	Génétique
		383*	Sciences médicales fondamentales — Autres
51.1011	Technologue/Technicien en dialyse	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.1099	Sciences de laboratoire médical/clinique et professions connexes (autres)	413*	Techniques et sciences pharmacologiques
		425*	Technologies du laboratoire médical
51.1101	Programme préparatoire aux études en dentisterie	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1102	Programme préparatoire aux études en médecine	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1103	Programme préparatoire aux études en pharmacie	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1104	Programme préparatoire aux études en médecine vétérinaire	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1105	Programme préparatoire aux études en soins infirmiers	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1199	Programmes préparatoires aux études en médecine ou en sciences de la santé (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1201	Médecine (M.D.)	375*	Médecine généraliste
51.1401	Scientifique médical (M.Sc., Ph.D.)	383*	Sciences médicales fondamentales — Autres
		388*	Spécialisations médicales — Autres
51.1501	Toxicomanie/Counseling en toxicomanie	044*	Services d'orientation — Autres
51.1502	Services psychiatriques/Services de soins en santé mentale — Technicien	434*	Technicien, hygiène mentale
51.1503	Travail social médical/clinique	178*	Travail social — Général

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.1504	Services de santé communautaire — Agent de liaison/Conseiller	184*	Services sociaux — Autres
		415*	Santé communautaire
51.1505	Counseling matrimonial/Thérapie familiale	042	Services d'orientation matrimoniale et familiale et préparation à la vie quotidienne
51.1506	Pastorale clinique	439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.1507	Psychanalyse et psychothérapie	386*	Psychiatrie
51.1508	Counseling en santé mentale	184*	Services sociaux — Autres
51.1509	Counseling en génétique	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1599	Services en santé mentale et sociale et professions connexes (autres)	044*	Services d'orientation — Autres
		187*	Sciences sociales et disciplines connexes, n.c.a. — Autres
		434*	Technicien, hygiène mentale
51.1601	Sciences infirmières/Infirmier autorisé (I.A., A.Sc.Inf., B.Sc.Inf., M.Sc.Inf.)	399*	Sciences infirmières — Général
51.1602	Sciences infirmières — Administration (M.Sc.N., M.Sc., Ph.D.)	201*	Gestion des services de santé
		406*	Sciences infirmières — Autres
51.1603	Sciences infirmières/Infirmier — Santé des adultes	406*	Sciences infirmières — Autres
51.1604	Sciences infirmières — Anesthésie	406*	Sciences infirmières — Autres
51.1605	Soins infirmiers familiaux/Infirmier praticien	399*	Sciences infirmières — Général
51.1606	Sciences infirmières — Soins donnés aux mères, aux enfants et aux nouveau-nés	406*	Sciences infirmières — Autres
51.1607	Sciences infirmières — Infirmier sage-femme	403*	Sage-femme et soins obstétriques
51.1608	Sciences infirmières (M.Sc., Ph.D.)	399*	Sciences infirmières — Général
51.1609	Sciences infirmières — Pédiatrie	406*	Sciences infirmières — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.1610	Sciences infirmières — Psychiatrie/Santé mentale	404	Infirmière psychiatrique
51.1611	Sciences infirmières — Santé publique et santé communautaire	405	Santé publique — Infirmiers
51.1612	Sciences infirmières — Salles d'opération et chirurgie	402	Soins médicaux
		406*	Sciences infirmières — Autres
51.1613	Infirmier auxiliaire (Inf. Aux. Aut., I.S.A., Cert., Dipl., A.S.A.)	407*	Soins infirmiers auxiliaires — Général
51.1614	Assistant/Aide aux soins infirmiers	407*	Soins infirmiers auxiliaires — Général
		410*	Aide infirmière
51.1616	Infirmier clinicien spécialisé	406*	Sciences infirmières — Autres
51.1617	Soins infirmiers en soins intensifs	400*	Soins intensifs
51.1618	Sciences infirmières — Santé du travail et hygiène du milieu	406*	Sciences infirmières — Autres
51.1699	Sciences infirmières (autres)	400*	Soins intensifs
		401	Soins infirmiers gériatriques
		406*	Sciences infirmières — Autres
51.1701	Optométrie (O.D.)	411*	Optométrie
51.1801	Optique/Opticien d'ordonnance	440*	Opticien, opticien d'ordonnance, prothèses et orthèses
51.1802	Technicien/Assistant en optométrie	440*	Opticien, opticien d'ordonnance, prothèses et orthèses
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1803	Technicien en ophtalmologie	440*	Opticien, opticien d'ordonnance, prothèses et orthèses
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.1804	Orthoptique/Orthoptiste	411*	Optométrie
51.1899	Services ophtalmologiques et optométriques et professions connexes (autres)	440*	Opticien, opticien d'ordonnance, prothèses et orthèses
51.1901	Ostéopathie (D.O.)	388*	Spécialisations médicales — Autres
51.2001	Pharmacie (Ph.D. Pharm. [États-Unis], Ph.D. Pharm. ou B.Sc./B.Pharm. [Canada])	412*	Pharmacie

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.2002	Pharmacie — Administration, politique et réglementation (M.Sc., Ph.D.)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2003	Conception des produits pharmaceutiques et des médicaments (M.Sc., Ph.D.)	413*	Techniques et sciences pharmacologiques
51.2004	Chimie médicale et pharmaceutique (M.Sc., Ph.D.)	383*	Sciences médicales fondamentales — Autres
		413*	Techniques et sciences pharmacologiques
51.2005	Chimie et pharmacognosie des produits naturels (M.Sc., Ph.D.)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2006	Développement des médicaments à l'échelle clinique et industrielle (M.Sc., Ph.D.)	413*	Techniques et sciences pharmacologiques
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2007	Pharmacoéconomique (M.Sc., Ph.D.)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2008	Pharmacie clinique, hospitalière et de soins gérés (M.Sc., Ph.D.)	412*	Pharmacie
51.2009	Pharmacie industrielle et physique et sciences des produits de beauté (M.Sc., Ph.D.)	413*	Techniques et sciences pharmacologiques
		481*	Autres, n.c.a.
51.2099	Pharmacie, sciences pharmaceutiques et administration (autres)	293*	Génie, n.c.a.
		413*	Techniques et sciences pharmacologiques
51.2101	Podiatrie (D.P.M.)	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
		439*	Technologies des traitements médicaux — Autres
51.2201	Santé publique (général), (M.H.P., D.H.P.)	414*	Santé publique — Général
51.2202	Hygiène du milieu	418*	Santé industrielle
		419*	Hygiène industrielle
51.2205	Physique médicale	378*	Biophysique et biochimie médicale
51.2206	Santé au travail et hygiène industrielle	418*	Santé industrielle
		419*	Hygiène industrielle

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.2207	Éducation et promotion en matière de santé publique	033*	Éducation physique et hygiène
		414*	Santé publique — Général
51.2208	Santé communautaire et médecine préventive	415*	Santé communautaire
		417*	Épidémiologie et biostatistique
51.2209	Santé de la mère et de l'enfant	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2210	Santé publique internationale/Santé internationale	414*	Santé publique — Général
51.2211	Administration des services de santé	201*	Gestion des services de santé
51.2299	Santé publique (autres)	414*	Santé publique — Général
		415*	Santé communautaire
51.2301	Thérapie par l'art/Thérapeute, art	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2302	Dansothérapie/Thérapeute, danse	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2305	Musicothérapie/Musicothérapeute	423*	Ergothérapie et thérapie physique
51.2306	Ergothérapie/Ergothérapeute	423*	Ergothérapie et thérapie physique
51.2307	Orthésiste/Prothésiste	440*	Opticien, opticien d'ordonnance, prothèses et orthèses
51.2308	Physiothérapie/Physiothérapeute	423*	Ergothérapie et thérapie physique
		424*	Physiothérapie
51.2309	Loisirs thérapeutiques/Ludothérapie	423*	Ergothérapie et thérapie physique
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2310	Counseling en réadaptation professionnelle/Conseiller en réadaptation professionnelle	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2311	Kinésithérapie/Kinésithérapeute	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2312	Technologie d'aide et techniques de la réadaptation	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2399	Professions dans les domaines de la réadaptation et de la thérapeutique (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2401	Médecine vétérinaire (D.M.V.)	255*	Médecine vétérinaire

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.2501	Sciences vétérinaires/Sciences vétérinaires cliniques (général) (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2502	Anatomie vétérinaire (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2503	Physiologie vétérinaire (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2504	Microbiologie et immunobiologie vétérinaires (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2505	Pathologie et biopathologie vétérinaires (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2506	Toxicologie et pharmacologie vétérinaires (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2507	Médecine et chirurgie vétérinaires — Gros animaux, animaux destinés à l'alimentation et chevaux (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2508	Médecine et chirurgie vétérinaires — Petits animaux et animaux de compagnie (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2509	Médecine comparée et science des animaux de laboratoire (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2510	Médecine vétérinaire préventive, épidémiologie et santé publique (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2511	Médecine vétérinaire — Maladies infectieuses (Cert., M.Sc., Ph.D.)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2599	Sciences vétérinaires biomédicales et cliniques (Cert., M.Sc., Ph.D.) (autres)	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
51.2601	Aide en soins	407*	Soins infirmiers auxiliaires — Général
		408*	Aide aux soins de santé
		409	Aide, soins de longue durée
		410*	Aide infirmière
51.2602	Aide en hygiène familiale	184*	Services sociaux — Autres
		408*	Aide aux soins de santé
51.2603	Aide pour l'administration de médicaments	408*	Aide aux soins de santé
51.2699	Aides en soins/Préposés aux soins/Préposés aux malades (autres)	408*	Aide aux soins de santé

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.2703	Illustration médicale/Illustrateur médical	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2706	Informatique médicale	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.2799	Illustration et informatique médicales (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3101	Diététique/Diététiste (D.P.)	252*	Nutrition et diététique
51.3102	Nutrition clinique	252*	Nutrition et diététique
51.3103	Technicien en diététique (T.D.P.)	252*	Nutrition et diététique
51.3104	Aide-diététiste	252*	Nutrition et diététique
51.3199	Diététique et nutrition clinique (autres)	252*	Nutrition et diététique
51.3201	Bioéthique/Éthique médicale	114*	Philosophie — Spécialisations
51.3301	Acupuncture	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3302	Médecine traditionnelle chinoise/asiatique et herboristerie chinoise	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3303	Naturopathie (N.D.)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3304	Homéopathie/Médecine homéopathique	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3305	Ayurveda/Médecine ayurvédique	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3399	Médecines douces (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3401	Sage-femme (S.A., S.D.)	403*	Sage-femme et soins obstétriques
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3499	Services de soutien dans le domaine des médecines douces (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3501	Massage thérapeutique/Massothérapie	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3502	Thérapie corporelle asiatique	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3503	Thérapie corporelle somatique	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
51.3599	Thérapies corporelles somatiques et services thérapeutiques connexes (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3601	Thérapie par le mouvement	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3602	Formation des instructeurs de yoga/Thérapie par le yoga	039*	Condition physique et autres loisirs sportifs
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3603	Hypnothérapie/Hypnothérapeute	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3699	Thérapies par le mouvement et thérapies psychocorporelles (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3701	Aromathérapie	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3702	Herboristerie/Herboriste	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3703	Thérapie par la polarité	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3704	Reiki	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.3799	Thérapies fondées sur l'énergie et la biologie (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
51.9999	Professions dans le domaine de la santé et sciences cliniques connexes (autres)	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
52.0101	Commerce (général)	188*	Affaires et commerce — Général
		191*	Affaires et commerce — Autres
		211*	Secrétariat et secrétariat administratif — Général
52.0201	Administration/Gestion commerciale (général)	189*	Administration des affaires
		200*	Gestion et relations industrielles — Autres
52.0202	Achat/Approvisionnement/Acquisition et gestion des marchés	191*	Affaires et commerce — Autres
		210*	Marketing et vente — Autres
52.0203	Logistique commerciale	191*	Affaires et commerce — Autres
		446*	Recherche opérationnelle
52.0204	Gestion de bureau d'affaires	200*	Gestion et relations industrielles — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
		211*	Secrétariat et secrétariat administratif — Général
52.0205	Gestion des opérations et supervision	196*	Gestion et relations industrielles
		200*	Gestion et relations industrielles — Autres
52.0206	Gestion d'organismes sans but lucratif et d'entreprises publiques	184*	Services sociaux — Autres
		189*	Administration des affaires
		205*	Gestion des établissements — Autres
		481*	Autres, n.c.a.
52.0207	Gestion du service à la clientèle	191*	Affaires et commerce — Autres
		210*	Marketing et vente — Autres
		220*	Secrétariat administratif et travail de bureau — Autres
52.0208	Commerce électronique	191*	Affaires et commerce — Autres
52.0209	Gestion des transports	191*	Affaires et commerce — Autres
		200*	Gestion et relations industrielles — Autres
52.0299	Administration/Gestion commerciale (autres)	191*	Affaires et commerce — Autres
		205*	Gestion des établissements — Autres
52.0301	Comptabilité	193*	Comptabilité
52.0302	Technicien en comptabilité et aide-comptable	193*	Comptabilité
		218*	Comptabilité de bureau et tenue de livres
52.0303	Vérification	193*	Comptabilité
52.0304	Comptabilité et finance	193*	Comptabilité
52.0305	Comptabilité et gestion des affaires	193*	Comptabilité
52.0399	Comptabilité et services connexes (autres)	193*	Comptabilité
52.0401	Adjoint administratif et secrétariat (général)	211*	Secrétariat et secrétariat administratif — Général
		218*	Comptabilité de bureau et tenue de livres
52.0402	Adjoint de direction/Secrétaire de direction	211*	Secrétariat et secrétariat administratif — Général

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
52.0406	Réceptionniste	211*	Secrétariat et secrétariat administratif — Général
		213*	Techniques de bureautique
52.0407	Bureautique	213*	Techniques de bureautique
		321*	Micro-ordinateurs et systèmes d'information
52.0408	Travail de bureau général	211*	Secrétariat et secrétariat administratif — Général
		213*	Techniques de bureautique
		220*	Secrétariat administratif et travail de bureau — Autres
52.0409	Chef des pièces, chef de l'entreposage et gestionnaire des stocks	210*	Marketing et vente — Autres
		220*	Secrétariat administratif et travail de bureau — Autres
		348*	Technologies du génie industriel — Autres
52.0410	Commis au trafic, commis des douanes et commis au transport	191*	Affaires et commerce — Autres
		363*	Technologies du transport — Général
		368*	Technologies du transport ferroviaire
52.0411	Service d'aide à la clientèle/Centre téléphonique/Centre de téléservice	206*	Relations publiques et service à la clientèle
52.0499	Services de soutien administratifs (autres)	213*	Techniques de bureautique
52.0501	Communications d'entreprise	090*	Communications
		191*	Affaires et commerce — Autres
52.0601	Économie d'entreprise	143*	Économie — Autres
52.0701	Entrepreneuriat	188*	Affaires et commerce — Général
		191*	Affaires et commerce — Autres
52.0702	Franchisage et exploitation d'une franchise	191*	Affaires et commerce — Autres
52.0703	Administration/Gestion de petites et moyennes entreprises	191*	Affaires et commerce — Autres
52.0799	Entrepreneuriat et exploitation de petites entreprises (autres)	191*	Affaires et commerce — Autres
52.0801	Finance (général)	192*	Gestion financière — Général

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
52.0803	Services de soutien bancaires et financiers	195*	Gestion financière — Autres
		212	Tenue de caisse et commis de banque
52.0804	Planification financière et services de planification financière	192*	Gestion financière — Général
		195*	Gestion financière — Autres
52.0806	Finances internationales	190*	Affaires et commerce internationaux
		195*	Gestion financière — Autres
52.0807	Investissements et valeurs mobilières	194*	Estimation et évaluation
		195*	Gestion financière — Autres
52.0808	Finances publiques	195*	Gestion financière — Autres
52.0809	Gestion de crédit	195*	Gestion financière — Autres
52.0899	Finance et services de gestion financière (autres)	195*	Gestion financière — Autres
52.0901	Gestion touristique (général)	204*	Hôtellerie et tourisme
52.0903	Gestion des services sur le tourisme et les voyages	037*	Voyages et tourisme
		204*	Hôtellerie et tourisme
52.0904	Gestion d'établissements d'hébergement touristique (hôtels/motels)	202*	Administration des hôtels et restaurants
52.0905	Gestion de restaurants et de services d'alimentation	202*	Administration des hôtels et restaurants
52.0906	Gestion de centres de villégiature	202*	Administration des hôtels et restaurants
		204*	Hôtellerie et tourisme
52.0999	Gestion touristique (autres)	204*	Hôtellerie et tourisme
52.1001	Gestion des ressources humaines/Gestion du personnel (général)	199*	Gestion du personnel et des ressources humaines
52.1002	Relations de travail/Relations industrielles	196*	Gestion et relations industrielles
		197	Relations de travail
52.1003	Comportement organisationnel	191*	Affaires et commerce — Autres
		196*	Gestion et relations industrielles
52.1004	Études sur le travail	481*	Autres, n.c.a.
52.1005	Perfectionnement des ressources humaines	199*	Gestion du personnel et des ressources humaines

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
52.1099	Gestion des ressources humaines et services en ressources humaines (autres)	040*	Services d'orientation — Général
		199*	Gestion du personnel et des ressources humaines
52.1101	Commerce international	190*	Affaires et commerce internationaux
52.1201	Systèmes d'information de gestion (général)	191*	Affaires et commerce — Autres
		481*	Autres, n.c.a.
52.1206	Gestion de l'information/Formation d'agent principal d'information (API)	481*	Autres, n.c.a.
52.1207	Gestion des connaissances	481*	Autres, n.c.a.
52.1299	Systèmes et services d'information de gestion (autres)	481*	Autres, n.c.a.
52.1301	Science de la gestion (général)	189*	Administration des affaires
		446*	Recherche opérationnelle
		447*	Mathématiques appliquées — Autres
52.1302	Statistique de l'activité économique	463*	Statistiques
52.1304	Actuariat	442	Sciences actuaires — Général
52.1399	Science de la gestion et méthodes quantitatives (autres)	481*	Autres, n.c.a.
52.1401	Marketing/Gestion du marketing (général)	207*	Marketing
52.1402	Recherche en marketing	207*	Marketing
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1403	Marketing international	207*	Marketing
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1499	Marketing (autres)	207*	Marketing
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1501	Immobilier	194*	Estimation et évaluation
		195*	Gestion financière — Autres
		209*	Vente et vente au détail
52.1601	Fiscalité	143*	Économie — Autres
		191*	Affaires et commerce — Autres
		195*	Gestion financière — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
52.1701	Assurance	191*	Affaires et commerce — Autres
		194*	Estimation et évaluation
		195*	Gestion financière — Autres
		209*	Vente et vente au détail
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1801	Vente, distribution et activités de marketing connexes (général)	207*	Marketing
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1802	Marchandisage et achat	208*	Techniques marchandes
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1803	Vente au détail et activités connexes	209*	Vente et vente au détail
52.1804	Techniques de vente et activités liées à la vente	209*	Vente et vente au détail
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1899	Vente générale, marchandisage et activités de marketing connexes (autres)	210*	Marketing et vente — Autres
52.1901	Vente aux enchères	210*	Marketing et vente — Autres
52.1902	Marchandisage de la mode	071*	Arts de la création et du design — Général
		207*	Marketing
		208*	Techniques marchandes
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1903	Mannequin de mode	064	Modélisme/mannequin
52.1904	Marketing en vêtements et accessoires	209*	Vente et vente au détail
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1905	Marketing en tourisme et voyage	037*	Voyages et tourisme
		207*	Marketing
		208*	Techniques marchandes
52.1906	Promotion du tourisme	037*	Voyages et tourisme
		208*	Techniques marchandes
52.1907	Exploitation de marketing de véhicules et de pièces et accessoires de véhicule	207*	Marketing
		210*	Marketing et vente — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
52.1908	Marketing en services commerciaux/financiers/personnels	207*	Marketing
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1909	Marketing en produits spéciaux	209*	Vente et vente au détail
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1910	Marketing en loisirs et tourisme d'accueil	207*	Marketing
		210*	Marketing et vente — Autres
52.1999	Vente spécialisée, marchandisage et marketing (autres)	210*	Marketing et vente — Autres
52.2001	Gestion de construction	200*	Gestion et relations industrielles — Autres
		334*	Techniques de la construction, n.c.a.
52.9999	Commerce, gestion, marketing et services de soutien connexes (autres)	191*	Affaires et commerce — Autres
53.0101	Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires régulières/générales	482*	Sans spécialisation
53.0102	Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires avancées/d'études préparatoires au collège/d'études préparatoires à l'université	482*	Sans spécialisation
53.0103	Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires professionnelles/de formation commerciale/de formation industrielle	482*	Sans spécialisation
53.0104	Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires avec mention	482*	Sans spécialisation
53.0105	Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour adultes	482*	Sans spécialisation
53.0199	Programmes menant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (autres)	482*	Sans spécialisation
53.0201	Programmes menant à l'obtention d'un certificat d'équivalence d'études secondaires ou d'un diplôme d'études secondaires pour adulte	482*	Sans spécialisation

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
53.0202	Programmes menant à l'obtention d'un certificat de compétence au niveau secondaire	482*	Sans spécialisation
53.0203	Programmes menant à l'obtention d'un certificat d'études individualisées	482*	Sans spécialisation
53.0299	Programmes menant à l'obtention d'un certificat d'études secondaires (autres)	482*	Sans spécialisation
54.0101	Histoire (général)	083*	Histoire — Général
		087*	Histoire — Autres
54.0102	Histoire de l'Amérique (États-Unis)	087*	Histoire — Autres
54.0103	Histoire de l'Europe	087*	Histoire — Autres
54.0104	Histoire et philosophie des sciences et des techniques	087*	Histoire — Autres
		114*	Philosophie — Spécialisations
54.0105	Histoire publique/Histoire appliquée/Gestion d'archives	083*	Histoire — Général
		087*	Histoire — Autres
		088*	Bibliothéconomie et gestion de documents
54.0106	Histoire de l'Asie	087*	Histoire — Autres
54.0107	Histoire du Canada	084	Histoire du Canada
54.0199	Histoire (autres)	085*	Histoire ancienne et médiévale
		087*	Histoire — Autres
55.0101	Langue et littérature françaises (général)	099*	Langue et littérature françaises — Général
55.0301	Composition française	099*	Langue et littérature françaises — Général
55.0401	Création littéraire en français	123*	Création littéraire
55.0501	Littérature canadienne en français	102*	Langue et littérature françaises — Spécialisations
55.0601	Littérature française (France et la Communauté française)	099*	Langue et littérature françaises — Général
55.0701	Discours et rhétorique en français	102*	Langue et littérature françaises — Spécialisations

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
55.0801	Rédaction technique et commerciale en français	102*	Langue et littérature françaises — Spécialisations
55.9999	Langue et littérature/Lettres françaises (autres)	102*	Langue et littérature françaises — Spécialisations
60.0101	Spécialité en chirurgie dentaire/buccale, programmes de résidence	371*	Chirurgie buccale
60.0102	Spécialité en santé dentaire publique, programmes de résidence	373*	Spécialités dentaires — Autres
60.0103	Spécialité en endodontique, programmes de résidence	373*	Spécialités dentaires — Autres
60.0104	Spécialité en pathologie buccale, programmes de résidence	373*	Spécialités dentaires — Autres
60.0105	Spécialité en orthodontie, programmes de résidence	372*	Orthodontie
60.0106	Spécialité en pédodontie, programmes de résidence	373*	Spécialités dentaires — Autres
60.0107	Spécialité en périodontie, programmes de résidence	373*	Spécialités dentaires — Autres
60.0108	Spécialité en dentisterie prothétique, programmes de résidence	373*	Spécialités dentaires — Autres
60.0199	Programmes de résidence en médecine dentaire (autres)	373*	Spécialités dentaires — Autres
60.0201	Médecine aérospatiale, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0202	Allergies et immunologie, programmes de résidence	390*	Immunologie médicale
60.0203	Anesthésiologie, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0204	Banques de sang, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0205	Cardiologie, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
60.0206	Chimio-pathologie, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0207	Pédoneurologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0208	Pédopsychiatrie, programmes de résidence	386*	Psychiatrie

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
60.0209	Chirurgie colorectale, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0210	Anesthésiologie en service de soins intensifs, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0211	Médecine en service de soins intensifs, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0212	Chirurgie en service de soins intensifs, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0213	Dermatologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0214	Dermatopathologie, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0215	Radiodiagnostic, programmes de résidence	387*	Radiologie
60.0216	Médecine d'urgence, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0217	Endocrinologie et métabolisme, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0218	Médecine de famille, programmes de résidence	375*	Médecine généraliste
60.0219	Médecine légale, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0220	Gastroentérologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0221	Chirurgie générale, programmes de résidence	394	Chirurgie — Général
60.0222	Gériatrie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0223	Chirurgie de la main, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0224	Hématologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0225	Pathologie hématologique, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0226	Immunopathologie, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0227	Infectiologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0228	Médecine interne, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0229	Médecine de laboratoire, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
60.0230	Oncologie musculo-squelettique, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0231	Médecine néonatale-périnatale, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0232	Néphrologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0233	Neurochirurgie, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0234	Neurologie, programmes de résidence	380*	Neurophysiologie
		388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0235	Neuropathologie, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0236	Médecine nucléaire, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0237	Radiologie nucléaire, programmes de résidence	387*	Radiologie
60.0238	Obstétrique et gynécologie, programmes de résidence	395	Obstétrique et gynécologie
60.0239	Médecine du travail, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0240	Oncologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0241	Ophtalmologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0242	Orthopédie/Chirurgie orthopédique, programmes de résidence	396*	Chirurgie orthopédique
60.0243	Oto-rhino-laryngologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0244	Pathologie, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0245	Cardiologie infantile, programmes de résidence	441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
60.0246	Endocrinologie infantile, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0247	Onco-hématologie infantile, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0248	Néphrologie infantile, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0249	Orthopédie infantile, programmes de résidence	396*	Chirurgie orthopédique

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
60.0250	Chirurgie infantile, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0251	Pédiatrie, programmes de résidence	385	Pédiatrie
60.0252	Médecine physique et réadaptation, programmes de résidence	421	Médecine de réadaptation — Général
60.0253	Chirurgie plastique, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0254	Médecine préventive, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0255	Psychiatrie, programmes de résidence	386*	Psychiatrie
60.0256	Médecine de santé publique, programmes de résidence	414*	Santé publique — Général
60.0257	Pneumopathie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0258	Onco-radiologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0259	Pathologie radio-isotopique, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0260	Rhumatologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0261	Médecine sportive, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0262	Chirurgie thoracique, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0263	Urologie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0264	Chirurgie vasculaire, programmes de résidence	398*	Spécialisations chirurgicales — Autres
60.0265	Orthopédie reconstructive chez l'adulte (chirurgie orthopédique), programmes de résidence	396*	Chirurgie orthopédique
60.0266	Neurologie infantile, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0267	Cytopathologie, programmes de résidence	392*	Pathologie médicale
60.0268	Gériatrie (médecine interne), programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0269	Urologie infantile, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres
60.0270	Médecine physique et réadaptation/Psychiatrie, programmes de résidence	388*	Spécialisations médicales — Autres

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
60.0271	Chirurgie orthopédique de la colonne vertébrale, programmes de résidence	396*	Chirurgie orthopédique
60.0299	Programmes de résidence en médecine (autres)	388*	Spécialisations médicales — Autres
		441*	Médecine alternative et autres sciences de la santé, n.c.a.
60.0301	Anesthésiologie vétérinaire, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0302	Dentisterie vétérinaire, programmes de résidence	481*	Autres, n.c.a.
60.0303	Dermatologie vétérinaire, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0304	Médecine vétérinaire de soins d'urgence et de soins intensifs, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0305	Médecine interne vétérinaire, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0306	Médecine vétérinaire de laboratoire, programmes de résidence	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
60.0307	Microbiologie vétérinaire, programmes de résidence	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
60.0308	Nutrition vétérinaire, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0309	Ophtalmologie vétérinaire, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0310	Pathologie vétérinaire, programmes de résidence	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
60.0311	Médecine vétérinaire autonome, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0312	Médecine préventive vétérinaire, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0313	Radiologie vétérinaire, programmes de résidence	255*	Médecine vétérinaire
60.0314	Chirurgie vétérinaire, programmes de résidence	481*	Autres, n.c.a.
60.0315	Thériogénologie, programmes de résidence	256*	Sciences et pathologie vétérinaires
60.0316	Toxicologie vétérinaire, programmes de résidence	256*	Sciences et pathologie vétérinaires

CPE	Titre de la CPE	PDÉ	Titre du PDÉ
60.0317	Médecine zoologique, programmes de résidence	481*	Autres, n.c.a.
60.0399	Programmes de résidence en médecine vétérinaire (autres)	481*	Autres, n.c.a.

Nota:
n.c.a. =non classé ailleurs

* Lorsque la concordance met en rapport une classe du côté gauche avec seulement une partie de la classe du côté droit, cette relation partielle est indiquée par un astérisque à la droite du code.

Source : Concordance CPE - PDÉ

Annexe P Formule 2B de 2006, Questionnaire sur la population

Veuillez consulter la page suivante pour voir la formule 2B de 2006, questionnaire sur la population.

RECENSEMENT DE 2006

Soyez du nombre!
Le 16 mai 2006

2B

www.recensement2006.ca

CODE D'ACCÈS INTERNET

This questionnaire is available in English 1 877 594-2006

Prov.	DR	UC	NV	N° de ligne du RV	DCÉ	Formules 3	N° de questionnaire	de

POUR INFORMATION SEULEMENT

DES QUESTIONS?

www.recensement2006.ca

Appelez-nous sans frais au 1 877 594-2006

Pour ATS, composez le 1 888 243-0730

Les groupes communautaires, les entreprises et les gouvernements élaborent des programmes et des services, comme ceux liés à l'éducation et à la santé, ainsi que des programmes économiques et sociaux qui sont fondés sur les données du recensement. Les données sont très utilisées dans nos écoles afin d'aider les enfants à mieux connaître notre pays. Statistique Canada peut également s'en servir pour sélectionner des échantillons ou faire un suivi auprès des répondants pour certaines de ses enquêtes.

En vertu de la loi, Statistique Canada doit mener un recensement tous les cinq ans et tous les ménages doivent remplir un questionnaire du recensement. Statistique Canada protège entièrement la confidentialité de vos renseignements. Absolument personne à l'extérieur de Statistique Canada n'aura accès à vos renseignements personnels sans votre consentement. À la question 53, votre consentement est demandé afin de rendre vos renseignements accessibles dans 92 ans à des fins d'importantes recherches historiques et généalogiques.

Il est important pour vous et votre communauté que vous soyez du nombre d'ici le 16 mai.

Ivan Fellegi
Statisticien en chef du Canada

REMPLISSEZ VOTRE QUESTIONNAIRE EN LIGNE OU SUR PAPIER

Ces renseignements sont recueillis en vertu de la *Loi sur la statistique*, L.R.C. (1985), ch. S-19. La loi vous oblige à les fournir.

CONFIDENTIEL UNE FOIS REMPLI

ÉTAPE A

1. Remplissez votre questionnaire, soit :

EN LIGNE : à www.recensement2006.ca en utilisant le code d'accès Internet ci-dessus.
Ne retournez pas le questionnaire papier par la poste.

OU

SUR PAPIER : en utilisant un stylo à bille à encre bleue ou noire.
Veuillez écrire en LETTRES MAJUSCULES.

2. Inscrivez votre numéro de téléphone : Ind. rég. N° de téléphone

3. Remplissez cette partie s'il n'y a pas d'adresse imprimée dans l'espace pour l'adresse ci-dessus ou si vous viviez à une autre adresse le 16 mai 2006.

N° et rue ou lot et concession N° d'app.

Ville, municipalité, village, réserve indienne Province / territoire Code postal

Nota : *pour alléger le questionnaire, le genre masculin est employé la plupart du temps pour désigner à la fois les hommes et les femmes.*

1. QUI INSCRIRE À L'ÉTAPE B

- **TOUTES LES PERSONNES QUI VIVENT HABITUELLEMENT ICI, À CETTE ADRESSE,** y compris les nouveau-nés et les colocataires;
- Les **ÉTUDIANTS** qui retournent vivre chez leurs parents durant l'année doivent être inscrits à l'adresse de leurs parents, même s'ils demeurent ailleurs pendant leurs études ou leur emploi d'été;
- Les **ENFANTS EN GARDE PARTAGÉE** qui habitent ici la plupart du temps. Les enfants qui passent autant de temps avec chaque parent doivent être inscrits au domicile du parent où ils demeurent le 16 mai 2006;
- Les **CONJOINTS QUI DEMEURENT AILLEURS** à cause de leur travail ou de leurs études mais qui reviennent ici périodiquement;
- Les **IMMIGRANTS REÇUS** qui demeurent habituellement à cette adresse;
- Les personnes qui réclament le **STATUT DE RÉFUGIÉ** et les membres de leur famille qui demeurent ici avec elles;
- Les **PERSONNES D'UN AUTRE PAYS AYANT UN PERMIS DE TRAVAIL OU D'ÉTUDES** et les membres de leur famille qui habitent ici avec elles;
- Les **PERSONNES** qui vivent habituellement ici, mais qui se trouvent depuis **MOINS DE SIX MOIS DANS UN ÉTABLISSEMENT INSTITUTIONNEL** (comme un foyer pour personnes âgées, un hôpital ou une prison);
- Les **PERSONNES** qui demeurent ici le 16 mai 2006 et **QUI N'ONT PAS DE RÉSIDENCE HABITUELLE AILLEURS**.

2. NE PAS INSCRIRE À L'ÉTAPE B

- Les personnes qui ont leur **résidence habituelle à une autre adresse au Canada** et qui demeurent ici temporairement (par exemple, des personnes en visite ou des personnes qui ont leur résidence secondaire ici, à cette adresse);
- Les résidents d'un autre pays **en visite** au Canada (par exemple, en voyage d'affaires ou en vacances);
- Les personnes qui sont des représentants du gouvernement d'un autre pays et les membres de leur famille.

3. S'IL N'Y A PERSONNE À INSCRIRE À L'ÉTAPE B

○ Si **toutes** les personnes qui demeurent à cette adresse le 16 mai 2006 vivent habituellement ailleurs au Canada **ou** sont des visiteurs ou des représentants du gouvernement d'un autre pays, cochez le cercle.

Inscrivez ci-dessous votre nom et votre numéro de téléphone habituel. Ne remplissez pas le questionnaire. Retournez-le dans l'enveloppe affranchie ci-jointe.

POUR INFORMATION SEULEMENT

Nom de famille Prénom

Ind. rég. N° de téléphone

Visitez le www.recensement2006.ca ou composez le 1 877 594-2006 de 8 h à 21 h, du 1er au 31 mai.

ÉTAPE B

1. **En vous incluant, combien de personnes vivent habituellement ici, à cette adresse, le 16 mai 2006?** *Comptez toutes les personnes vivant habituellement ici, même si elles sont temporairement absentes.* → ☐☐

2. **En vous incluant, inscrivez en LETTRES MAJUSCULES ci-dessous toutes les personnes qui vivent habituellement ici.** *Commencez par inscrire les nom et prénom d'un adulte puis, s'il y a lieu, ceux du* ***conjoint*** *et de leurs enfants qui vivent habituellement ici. Continuez avec toutes les autres personnes qui vivent habituellement ici.*

	NOM DE FAMILLE	PRÉNOM
Personne 1		
Personne 2		
Personne 3		
Personne 4		
Personne 5		
Personne 6		
Personne 7		
Personne 8		
Personne 9		
Personne 10		

POUR INFORMATION SEULEMENT

ÉTAPE C

Y a-t-il des personnes que vous n'avez pas inscrites à l'étape B parce que vous n'étiez pas certain qu'il fallait les inclure?

Par exemple :

- *une personne vivant à cette adresse qui a un autre domicile;*
- *une personne temporairement absente.*

○ Non

○ Oui → Précisez le nom, le lien et la raison.

Nom(s)

Lien/Raison

ÉTAPE D

1. **Y a-t-il un exploitant agricole inscrit à l'étape B qui produit au moins un produit agricole destiné à la vente?** (cultures, animaux, lait, volaille, œufs, produits de serre ou de pépinière, arbres de Noël, gazon, miel, abeilles, produits de la sève d'érable, fourrure, etc.)

   ○ Non → **Passez à l'étape E** ○ Oui

2. **Est-ce que cet exploitant agricole prend les décisions de gestion quotidiennes relatives aux activités de la ferme?**

   ○ Non ○ Oui

ÉTAPE E

Transcrivez les noms inscrits à l'étape B à la question 1 au haut de la page 4. Suivez le même ordre.

Si plus de cinq personnes vivent ici, vous aurez besoin d'un second questionnaire; appelez au 1 877 594-2006.

1 NOM

Transcrivez dans les espaces ci-contre les noms dans le même ordre qu'à l'**étape B**. Répondez ensuite aux questions suivantes pour **chaque** personne.

	PERSONNE 1	PERSONNE 2
	Nom de famille Prénom	Nom de famille Prénom
2 SEXE	○ Masculin ○ Féminin	○ Masculin ○ Féminin
3 DATE DE NAISSANCE Jour Mois Année *Exemple :* 13 02 1950 *Si la date exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.*	Date de naissance Jour Mois Année	Date de naissance Jour Mois Année
4 ÉTAT MATRIMONIAL *Cochez «⊗» un seul cercle.*	○ Jamais légalement marié (célibataire) ○ Légalement marié (et non séparé) ○ Séparé, mais toujours légalement marié ○ Divorcé ○ Veuf ou veuve	○ Jamais légalement marié (célibataire) ○ Légalement marié (et non séparé) ○ Séparé, mais toujours légalement marié ○ Divorcé ○ Veuf ou veuve
5 Cette personne vit-elle avec un partenaire en union libre? *Par **union libre**, on entend deux personnes de sexe opposé ou de même sexe qui vivent ensemble en tant que couple sans être légalement mariées l'une à l'autre.*	○ Oui ○ Non	○ Oui ○ Non
6 LIEN AVEC LA PERSONNE 1 Pour **chaque** personne vivant habituellement ici, indiquez le lien avec la Personne 1. *Cochez «⊗» ou précisez une seule réponse.* *Les enfants d'une autre union, les enfants adoptés et les enfants d'un partenaire en union libre doivent être considérés comme des fils et des filles.* *Si aucune des réponses fournies ne s'applique, utilisez la case «Autre» pour indiquer le lien avec la Personne 1.* *Exemples d'«autres» liens avec la Personne 1 :* • *cousin ou cousine* • *nièce ou neveu* • *époux ou épouse du chambreur ou de la chambreuse* • *fille ou fils du ou de la colocataire* • *employé ou employée* • *conjoint marié de même sexe ou conjointe mariée de même sexe*	⊗ **PERSONNE 1**	○ Époux ou épouse de la Personne 1 ○ Partenaire en union libre **de sexe opposé** de la Personne 1 ○ Partenaire en union libre **de même sexe** de la Personne 1 ○ Fils ou fille de la Personne 1 ○ Gendre ou bru de la Personne 1 ○ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1 ○ Père ou mère de la Personne 1 ○ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1 ○ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1 ○ Frère ou sœur de la Personne 1 ○ Beau-frère ou belle-sœur de la Personne 1 ○ Chambreur ou chambreuse ○ Colocataire Autre — *Précisez*

POUR INFORMATION SEULEMENT

◯ Masculin ◯ Féminin	◯ Masculin ◯ Féminin	◯ Masculin ◯ Féminin
Date de naissance Jour Mois Année	Date de naissance Jour Mois Année	Date de naissance Jour Mois Année
◯ Jamais légalement marié (célibataire) ◯ Légalement marié (et non séparé) ◯ Séparé, mais toujours légalement marié ◯ Divorcé ◯ Veuf ou veuve	◯ Jamais légalement marié (célibataire) ◯ Légalement marié (et non séparé) ◯ Séparé, mais toujours légalement marié ◯ Divorcé ◯ Veuf ou veuve	◯ Jamais légalement marié (célibataire) ◯ Légalement marié (et non séparé) ◯ Séparé, mais toujours légalement marié ◯ Divorcé ◯ Veuf ou veuve
◯ Oui ◯ Non	◯ Oui ◯ Non	◯ Oui ◯ Non
POUR INFORMATION SEULEMENT		
◯ Fils ou fille de la Personne 1 ◯ Gendre ou bru de la Personne 1 ◯ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1 ◯ Père ou mère de la Personne 1 ◯ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1 ◯ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1 ◯ Frère ou sœur de la Personne 1 ◯ Beau-frère ou belle-sœur de la Personne 1 ◯ Chambreur ou chambreuse ◯ Colocataire Autre — *Précisez*	◯ Fils ou fille de la Personne 1 ◯ Gendre ou bru de la Personne 1 ◯ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1 ◯ Père ou mère de la Personne 1 ◯ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1 ◯ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1 ◯ Frère ou sœur de la Personne 1 ◯ Beau-frère ou belle-sœur de la Personne 1 ◯ Chambreur ou chambreuse ◯ Colocataire Autre — *Précisez*	◯ Fils ou fille de la Personne 1 ◯ Gendre ou bru de la Personne 1 ◯ Petit-fils ou petite-fille de la Personne 1 ◯ Père ou mère de la Personne 1 ◯ Beau-père ou belle-mère de la Personne 1 ◯ Grand-père ou grand-mère de la Personne 1 ◯ Frère ou sœur de la Personne 1 ◯ Beau-frère ou belle-sœur de la Personne 1 ◯ Chambreur ou chambreuse ◯ Colocataire Autre — *Précisez*

ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

7 Cette personne a-t-elle de la **difficulté** à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables?

- ○ Oui, parfois
- ○ Oui, souvent
- ○ Non

8 Est-ce qu'un état physique **ou** un état mental **ou** un problème de santé **réduit la quantité ou le genre d'activités** que cette personne peut faire :

a) à la maison?

- ○ Oui, parfois
- ○ Oui, souvent
- ○ Non

b) au travail ou à l'école?

- ○ Oui, parfois
- ○ Oui, souvent
- ○ Non
- ○ Ne s'applique pas

c) dans d'autres activités, par exemple, dans les déplacements ou les loisirs?

- ○ Oui, parfois
- ○ Oui, souvent
- ○ Non

RENSEIGNEMENTS SOCIOCULTURELS

9 Où cette personne est-elle née?

Précisez une seule réponse, suivant les frontières actuelles.

Née au Canada

- ○ T.-N.-L.
- ○ Î.-P.-É.
- ○ N.-É.
- ○ N.-B.
- ○ Québec
- ○ Ontario
- ○ Manitoba
- ○ Sask.
- ○ Alberta
- ○ C.-B.
- ○ Yukon
- ○ T.N.-O.
- ○ Nunavut

Née à l'extérieur du Canada
Précisez le pays

10 De quel pays cette personne est-elle un citoyen?

*Indiquez **plus d'une** citoyenneté, s'il y a lieu.*

*« **Du Canada, par naturalisation** » désigne la procédure par laquelle, selon la* Loi sur la citoyenneté, *un immigrant se voit accorder la citoyenneté du Canada.*

- ○ Du Canada, par naissance
- ○ Du Canada, par naturalisation

Autre pays — *Précisez*

POUR INFORMATION SEULEMENT

- ○ Oui, parfois
- ○ Oui, souvent
- ○ Non

- ○ Oui, parfois
- ○ Oui, souvent
- ○ Non
- ○ Ne s'applique pas

- ○ Oui, parfois
- ○ Oui, souvent
- ○ Non

Née au Canada

- ○ T.-N.-L.
- ○ Î.-P.-É.
- ○ N.-É.
- ○ N.-B.
- ○ Québec
- ○ Ontario
- ○ Manitoba
- ○ Sask.
- ○ Alberta
- ○ C.-B.
- ○ Yukon
- ○ T.N.-O.
- ○ Nunavut

Née à l'extérieur du Canada
Précisez le pays

- ○ Du Canada, par naissance
- ○ Du Canada, par naturalisation

Autre pays — *Précisez*

POUR INFORMATION SEULEMENT

○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non	○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non	○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non
○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non	○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non	○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non
○ Oui, parfois ○ Non ○ Oui, souvent ○ Ne s'applique pas	○ Oui, parfois ○ Non ○ Oui, souvent ○ Ne s'applique pas	○ Oui, parfois ○ Non ○ Oui, souvent ○ Ne s'applique pas
○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non	○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non	○ Oui, parfois ○ Oui, souvent ○ Non
Née au Canada ○ T.-N.-L. ○ Manitoba ○ Î.-P.-É. ○ Sask. ○ N.-É. ○ Alberta ○ N.-B. ○ C.-B. ○ Québec ○ Yukon ○ Ontario ○ T.N.-O. ○ Nunavut **Née à l'extérieur du Canada** *Précisez le pays*	**Née au Canada** ○ T.-N.-L. ○ Manitoba ○ Î.-P.-É. ○ Sask. ○ N.-É. ○ Alberta ○ N.-B. ○ C.-B. ○ Québec ○ Yukon ○ Ontario ○ T.N.-O. ○ Nunavut **Née à l'extérieur du Canada** *Précisez le pays*	**Née au Canada** ○ T.-N.-L. ○ Manitoba ○ Î.-P.-É. ○ Sask. ○ N.-É. ○ Alberta ○ N.-B. ○ C.-B. ○ Québec ○ Yukon ○ Ontario ○ T.N.-O. ○ Nunavut **Née à l'extérieur du Canada** *Précisez le pays*
○ Du Canada, par naissance ○ Du Canada, par naturalisation Autre pays — *Précisez*	○ Du Canada, par naissance ○ Du Canada, par naturalisation Autre pays — *Précisez*	○ Du Canada, par naissance ○ Du Canada, par naturalisation Autre pays — *Précisez*

11 Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, un **immigrant reçu**?

Un « ***Immigrant reçu****» (résident permanent) est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.*

- ○ Non → **Passez à la question 13**
- ○ Oui

12 En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois?

Année

Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.

13 Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation?

Cochez «⊗» un seul cercle.

- ○ Français seulement
- ○ Anglais seulement
- ○ Français et anglais
- ○ Ni français ni anglais

14 Quelle(s) langue(s), **autre(s) que le français ou l'anglais**, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?

- ○ Aucune

OU

Précisez laquelle ou lesquelles

POUR INFORMATION SEULEMENT

15 a) Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

b) Cette personne parle-t-elle **régulièrement** d'autres langues à la maison?

- ○ Non
- ○ Oui, français
- ○ Oui, anglais

Oui, autre — *Précisez*

16 Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**?

Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

11 Cette personne est-elle, ou a-t-elle déjà été, un **immigrant reçu**?

Un « ***Immigrant reçu****» (résident permanent) est une personne à qui les autorités de l'immigration ont accordé le droit de résider au Canada en permanence.*

- ○ Non → **Passez à la question 13**
- ○ Oui

12 En quelle année cette personne est-elle devenue un immigrant reçu pour la première fois?

Année

Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.

13 Cette personne connaît-elle assez bien le français ou l'anglais pour soutenir une conversation?

Cochez «⊗» un seul cercle.

- ○ Français seulement
- ○ Anglais seulement
- ○ Français et anglais
- ○ Ni français ni anglais

14 Quelle(s) langue(s), **autre(s) que le français ou l'anglais**, cette personne connaît-elle assez bien pour soutenir une conversation?

- ○ Aucune

OU

Précisez laquelle ou lesquelles

15 a) Quelle langue cette personne parle-t-elle **le plus souvent** à la maison?

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

b) Cette personne parle-t-elle **régulièrement** d'autres langues à la maison?

- ○ Non
- ○ Oui, français
- ○ Oui, anglais

Oui, autre — *Précisez*

16 Quelle est la langue que cette personne **a apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**?

Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise.

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

○ Non → **Passez à la question 13** ○ Oui	○ Non → **Passez à la question 13** ○ Oui	○ Non → **Passez à la question 13** ○ Oui
Année *Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.*	Année *Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.*	Année *Si l'année exacte n'est pas connue, donnez la meilleure estimation possible.*
○ Français seulement ○ Anglais seulement ○ Français et anglais ○ Ni français ni anglais	○ Français seulement ○ Anglais seulement ○ Français et anglais ○ Ni français ni anglais	○ Français seulement ○ Anglais seulement ○ Français et anglais ○ Ni français ni anglais
○ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles*	○ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles*	○ Aucune **OU** *Précisez laquelle ou lesquelles*
○ Français ○ Anglais Autre — *Précisez*	○ Français ○ Anglais Autre — *Précisez*	○ Français ○ Anglais Autre — *Précisez*
○ Non ○ Oui, français ○ Oui, anglais Oui, autre — *Précisez*	○ Non ○ Oui, français ○ Oui, anglais Oui, autre — *Précisez*	○ Non ○ Oui, français ○ Oui, anglais Oui, autre — *Précisez*
○ Français ○ Anglais Autre — *Précisez*	○ Français ○ Anglais Autre — *Précisez*	○ Français ○ Anglais Autre — *Précisez*

POUR INFORMATION SEULEMENT

Depuis plus de 100 ans, on recueille des données du recensement sur les origines ancestrales afin de connaître la diversité de la population du Canada.

17 Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des **ancêtres** de cette personne?

Habituellement, un ancêtre est plus éloigné qu'un grand-parent.

Par exemple, canadien, anglais, français, chinois, italien, allemand, écossais, indien de l'Inde, irlandais, cri, mi'kmaq (micmac), métis, inuit (esquimau), ukrainien, hollandais, philippin, polonais, portugais, juif, grec, jamaïquain, vietnamien, libanais, chilien, salvadorien, somalien, etc.

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

POUR INFORMATION SEULEMENT

18 Cette personne est-elle un Autochtone, c'est-à-dire un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit (Esquimau)?

Si «Oui», cochez «⊗» le ou les cercles qui décrivent le mieux cette personne maintenant.

- ○ Non → **Continuez à la question suivante**
- ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord
- ○ Oui, Métis
- ○ Oui, Inuit (Esquimau)

→ **Passez à la question 20**

- ○ Non → **Continuez à la question suivante**
- ○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord
- ○ Oui, Métis
- ○ Oui, Inuit (Esquimau)

→ **Passez à la question 20**

19 Cette personne est-elle un :

Cochez «⊗» plus d'un cercle ou précisez, s'il y a lieu.

Ces renseignements servent de fondement à des programmes qui donnent à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

- ○ Blanc
- ○ Chinois
- ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)*
- ○ Noir
- ○ Philippin
- ○ Latino-Américain
- ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaysien, Laotien, etc.)*
- ○ Arabe
- ○ Asiatique occidental *(p. ex., Iranien, Afghan, etc.)*
- ○ Coréen
- ○ Japonais

Autre — *Précisez*

- ○ Blanc
- ○ Chinois
- ○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)*
- ○ Noir
- ○ Philippin
- ○ Latino-Américain
- ○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaysien, Laotien, etc.)*
- ○ Arabe
- ○ Asiatique occidental *(p. ex., Iranien, Afghan, etc.)*
- ○ Coréen
- ○ Japonais

Autre — *Précisez*

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

Précisez toutes les origines qui s'appliquent en lettres majuscules.

POUR INFORMATION SEULEMENT

○ Non → **Continuez à la question suivante**	○ Non → **Continuez à la question suivante**	○ Non → **Continuez à la question suivante**
○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord ○ Oui, Métis ○ Oui, Inuit (Esquimau) → **Passez à la question 20**	○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord ○ Oui, Métis ○ Oui, Inuit (Esquimau) → **Passez à la question 20**	○ Oui, Indien de l'Amérique du Nord ○ Oui, Métis ○ Oui, Inuit (Esquimau) → **Passez à la question 20**
○ Blanc	○ Blanc	○ Blanc
○ Chinois	○ Chinois	○ Chinois
○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)*	○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)*	○ Sud-Asiatique *(p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.)*
○ Noir	○ Noir	○ Noir
○ Philippin	○ Philippin	○ Philippin
○ Latino-Américain	○ Latino-Américain	○ Latino-Américain
○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaysien, Laotien, etc.)*	○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaysien, Laotien, etc.)*	○ Asiatique du Sud-Est *(p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaysien, Laotien, etc.)*
○ Arabe	○ Arabe	○ Arabe
○ Asiatique occidental *(p. ex., Iranien, Afghan, etc.)*	○ Asiatique occidental *(p. ex., Iranien, Afghan, etc.)*	○ Asiatique occidental *(p. ex., Iranien, Afghan, etc.)*
○ Coréen	○ Coréen	○ Coréen
○ Japonais	○ Japonais	○ Japonais
Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*	Autre — *Précisez*

20 Cette personne appartient-elle à une bande indienne ou à une Première nation?

- ○ Non
- ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première nation

Précisez la bande indienne ou la Première nation (p. ex., Musqueam)

21 Cette personne est-elle un Indien des traités ou un Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada?

- ○ Non
- ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

22 **Répondez aux questions 23 à 52 pour chaque personne âgée de 15 ans et plus.**

Continuez seulement pour chaque personne âgée de 15 ans et plus (née avant le 16 mai 1991).

MOBILITÉ

23 Où cette personne habitait-elle **il y a 1 an**, c'est-à-dire **le 16 mai 2005**?

Cochez «⊗» un seul cercle.

Nota :

Pour ceux qui cochent le troisième cercle :

Veuillez donner le nom de la ville plutôt que celui de la région métropolitaine à laquelle elle appartient.

Par exemple :

- *Saanich plutôt que Victoria (région métropolitaine);*
- *St. Albert plutôt qu'Edmonton (région métropolitaine);*
- *Laval plutôt que Montréal (région métropolitaine).*

- ○ Habitait à l'adresse **actuelle**
- ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
- ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**

Précisez le nom de :

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

Province / territoire

Code postal

- ○ Habitait **à l'extérieur du Canada**

Précisez le nom du pays

Continuez seulement pour chaque personne âgée de 15 ans et plus (née avant le 16 mai 1991).

- ○ Non
- ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première nation

Précisez la bande indienne ou la Première nation (p. ex., Musqueam)

- ○ Non
- ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit

Continuez seulement pour chaque personne âgée de 15 ans et plus (née avant le 16 mai 1991).

- ○ Habitait à l'adresse **actuelle**
- ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
- ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**

Précisez le nom de :

Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne

POUR INFORMATION SEULEMENT

Province / territoire

Code postal

- ○ Habitait **à l'extérieur du Canada**

Précisez le nom du pays

○ Non ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première nation *Précisez la bande indienne ou la Première nation (p. ex., Musqueam)*	○ Non ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première nation *Précisez la bande indienne ou la Première nation (p. ex., Musqueam)*	○ Non ○ Oui, appartient à une bande indienne ou à une Première nation *Précisez la bande indienne ou la Première nation (p. ex., Musqueam)*
○ Non ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit	○ Non ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit	○ Non ○ Oui, Indien des traités ou Indien inscrit
Continuez seulement pour chaque personne âgée de 15 ans et plus (née avant le 16 mai 1991).	**Continuez seulement pour chaque personne âgée de 15 ans et plus (née avant le 16 mai 1991).**	**Continuez seulement pour chaque personne âgée de 15 ans et plus (née avant le 16 mai 1991).**
○ Habitait à l'adresse **actuelle** ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez le nom de :* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	○ Habitait à l'adresse **actuelle** ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez le nom de :* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	○ Habitait à l'adresse **actuelle** ○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne ○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada** *Précisez le nom de :* Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
Province / territoire Code postal	Province / territoire Code postal	Province / territoire Code postal
○ Habitait **à l'extérieur du Canada** *Précisez le nom du pays*	○ Habitait **à l'extérieur du Canada** *Précisez le nom du pays*	○ Habitait **à l'extérieur du Canada** *Précisez le nom du pays*

POUR INFORMATION SEULEMENT

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

24 Où cette personne habitait-elle **il y a 5 ans**, c'est-à-dire **le 16 mai 2001**?

Cochez «⊗» un seul cercle.

Nota :

Pour ceux qui cochent le troisième cercle :

Veuillez donner le nom de la ville plutôt que celui de la région métropolitaine à laquelle elle appartient.

Par exemple :

- *Saanich plutôt que Victoria (région métropolitaine);*
- *St. Albert plutôt qu'Edmonton (région métropolitaine);*
- *Laval plutôt que Montréal (région métropolitaine).*

○ Habitait à l'adresse **actuelle**	○ Habitait à l'adresse **actuelle**
○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**	○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**
Précisez le nom de :	*Précisez le nom de :*
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
Province / territoire	Province / territoire
Code postal	Code postal
○ Habitait **à l'extérieur du Canada**	○ Habitait **à l'extérieur du Canada**
Précisez le nom du pays	*Précisez le nom du pays*

LIEU DE NAISSANCE DES PARENTS

25 Où est né **chacun des** parents de cette personne?

POUR INFORMATION SEULEMENT

a) **Père**

Cochez «⊗» ou précisez le pays selon les frontières actuelles.

Père	**Père**
○ Né au Canada	○ Né au Canada
Né à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*	Né à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*

b) **Mère**

Cochez «⊗» ou précisez le pays selon les frontières actuelles.

Mère	**Mère**
○ Née au Canada	○ Née au Canada
Née à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*	Née à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*

Visitez le www.recensement2006.ca ou composez le 1 877 594-2006 de 8 h à 21 h, du 1er au 31 mai.

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

○ Habitait à l'adresse **actuelle**	○ Habitait à l'adresse **actuelle**	○ Habitait à l'adresse **actuelle**
○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	○ Habitait à une **autre** adresse dans le ou la **même** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**	○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**	○ Habitait un ou une **autre** ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne **du Canada**
Précisez le nom de :	*Précisez le nom de :*	*Précisez le nom de :*
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
Province / territoire	Province / territoire	Province / territoire
Code postal	Code postal	Code postal
○ Habitait **à l'extérieur du Canada**	○ Habitait **à l'extérieur du Canada**	○ Habitait **à l'extérieur du Canada**
Précisez le nom du pays	*Précisez le nom du pays*	*Précisez le nom du pays*

POUR INFORMATION SEULEMENT

Père	**Père**	**Père**
○ Né au Canada	○ Né au Canada	○ Né au Canada
Né à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*	Né à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*	Né à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*
Mère	**Mère**	**Mère**
○ Née au Canada	○ Née au Canada	○ Née au Canada
Née à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*	Née à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*	Née à l'extérieur du Canada *Précisez le pays*

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

SCOLARITÉ

26 Cette personne a-t-elle obtenu un **diplôme d'études secondaires** ou l'équivalent?

La Batterie générale de tests d'aptitudes (BGTA) et un programme de formation de base des adultes (FBA) constituent des exemples d'attestation d'équivalence d'études secondaires.

Diplôme ou attestation d'études secondaires

- ◯ Oui, un diplôme d'études secondaires
- ◯ Oui, une attestation d'équivalence d'un diplôme d'études secondaires
- ◯ Non

Diplôme ou attestation d'études secondaires

- ◯ Oui, un diplôme d'études secondaires
- ◯ Oui, une attestation d'équivalence d'un diplôme d'études secondaires
- ◯ Non

27 Cette personne a-t-elle obtenu un certificat ou un diplôme d'**apprenti inscrit,** d'une **école de métiers** ou d'un **centre de formation professionnelle**?

Cochez «⊗» plus d'un cercle, s'il y a lieu.

Par exemple :
- *coiffure*
- *opération de machine CNC*

Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers

- ◯ Oui, un certificat d'apprenti inscrit
- ◯ Oui, un autre certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle
- ◯ Non

Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers

- ◯ Oui, un certificat d'apprenti inscrit
- ◯ Oui, un autre certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle
- ◯ Non

POUR INFORMATION SEULEMENT

28 Cette personne a-t-elle obtenu un certificat ou un diplôme **d'études collégiales, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire**?

Cochez «⊗» plus d'un cercle, s'il y a lieu.

Par exemple :
- *technique de comptabilité*
- *agent d'immeuble*
- *technique de génie industriel*

Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire

- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de moins de 3 mois
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 3 mois à moins d'un an
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 1 à 2 ans
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de plus de 2 ans
- ◯ Non

Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire

- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de moins de 3 mois
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 3 mois à moins d'un an
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 1 à 2 ans
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de plus de 2 ans
- ◯ Non

29 Cette personne a-t-elle obtenu un diplôme ou un certificat **universitaire**?

Cochez «⊗» plus d'un cercle, s'il y a lieu.

Diplôme ou certificat universitaire

- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat inférieur au baccalauréat
- ◯ Oui, un baccalauréat (y compris LL.B.)
- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat supérieur au baccalauréat
- ◯ Oui, une maîtrise
- ◯ Oui, un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
- ◯ Oui, un doctorat (diplôme délivré)
- ◯ Non

Diplôme ou certificat universitaire

- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat inférieur au baccalauréat
- ◯ Oui, un baccalauréat (y compris LL.B.)
- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat supérieur au baccalauréat
- ◯ Oui, une maîtrise
- ◯ Oui, un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
- ◯ Oui, un doctorat (diplôme délivré)
- ◯ Non

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Diplôme ou attestation d'études secondaires

- ◯ Oui, un diplôme d'études secondaires
- ◯ Oui, une attestation d'équivalence d'un diplôme d'études secondaires
- ◯ Non

Diplôme ou attestation d'études secondaires

- ◯ Oui, un diplôme d'études secondaires
- ◯ Oui, une attestation d'équivalence d'un diplôme d'études secondaires
- ◯ Non

Diplôme ou attestation d'études secondaires

- ◯ Oui, un diplôme d'études secondaires
- ◯ Oui, une attestation d'équivalence d'un diplôme d'études secondaires
- ◯ Non

Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers

- ◯ Oui, un certificat d'apprenti inscrit
- ◯ Oui, un autre certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle
- ◯ Non

Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers

- ◯ Oui, un certificat d'apprenti inscrit
- ◯ Oui, un autre certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle
- ◯ Non

Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit ou d'une école de métiers

- ◯ Oui, un certificat d'apprenti inscrit
- ◯ Oui, un autre certificat ou diplôme d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle
- ◯ Non

POUR INFORMATION SEULEMENT

Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire

- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de moins de 3 mois
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 3 mois à moins d'un an
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 1 à 2 ans
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de plus de 2 ans
- ◯ Non

Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire

- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de moins de 3 mois
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 3 mois à moins d'un an
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 1 à 2 ans
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de plus de 2 ans
- ◯ Non

Certificat ou diplôme d'un collège, cégep ou autre établissement non universitaire

- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de moins de 3 mois
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 3 mois à moins d'un an
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de 1 à 2 ans
- ◯ Oui, un certificat ou diplôme d'un programme de plus de 2 ans
- ◯ Non

Diplôme ou certificat universitaire

- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat inférieur au baccalauréat
- ◯ Oui, un baccalauréat (y compris LL.B.)
- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat supérieur au baccalauréat
- ◯ Oui, une maîtrise
- ◯ Oui, un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
- ◯ Oui, un doctorat (diplôme délivré)
- ◯ Non

Diplôme ou certificat universitaire

- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat inférieur au baccalauréat
- ◯ Oui, un baccalauréat (y compris LL.B.)
- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat supérieur au baccalauréat
- ◯ Oui, une maîtrise
- ◯ Oui, un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
- ◯ Oui, un doctorat (diplôme délivré)
- ◯ Non

Diplôme ou certificat universitaire

- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat inférieur au baccalauréat
- ◯ Oui, un baccalauréat (y compris LL.B.)
- ◯ Oui, un diplôme ou un certificat supérieur au baccalauréat
- ◯ Oui, une maîtrise
- ◯ Oui, un diplôme en médecine, en art dentaire, en médecine vétérinaire ou en optométrie
- ◯ Oui, un doctorat (diplôme délivré)
- ◯ Non

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

30 Quel était le principal domaine d'études du certificat ou diplôme le **plus élevé** obtenu par cette personne?

Veuillez être précis. Par exemple :

- *mécanique automobile*
- *génie civil*
- *technique dentaire*
- *mécanique d'aéronef*
- *technique de laboratoire médical*
- *technique de garderie*
- *économie agricole*

Veuillez écrire en lettres majuscules comme suit :

TECHNIQUE DE GÉNIE INFORMATIQUE

Principal domaine d'études du certificat ou du diplôme le plus élevé

POUR INFORMATION SEULEMENT

OU

○ Aucun certificat ou diplôme (**plus élevé** qu'un diplôme d'études secondaires général) → **Passez à la question 32**

Principal domaine d'études du certificat ou du diplôme le plus élevé

OU

○ Aucun certificat ou diplôme (**plus élevé** qu'un diplôme d'études secondaires général) → **Passez à la question 32**

31 Dans quelle province, quel territoire ou quel pays cette personne a-t-elle obtenu son certificat ou diplôme le **plus élevé**?

Au Canada
Précisez la province ou le territoire

OU

À l'extérieur du Canada
Précisez le pays

Au Canada
Précisez la province ou le territoire

OU

À l'extérieur du Canada
Précisez le pays

32 Cette personne a-t-elle fréquenté une école, un collège, un cégep ou une université à un moment ou à un autre depuis septembre 2005?

Cochez « ⊗ » plus d'un cercle, s'il y a lieu.

- ○ Oui, a fréquenté une école primaire ou secondaire
- ○ Oui, a fréquenté une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement non universitaire
- ○ Oui, a fréquenté une université
- ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements depuis septembre 2005

- ○ Oui, a fréquenté une école primaire ou secondaire
- ○ Oui, a fréquenté une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement non universitaire
- ○ Oui, a fréquenté une université
- ○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements depuis septembre 2005

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Principal domaine d'études du certificat ou du diplôme le plus élevé

OU

○ Aucun certificat ou diplôme (**plus élevé** qu'un diplôme d'études secondaires général) → **Passez à la question 32**

Au Canada
Précisez la province ou le territoire

OU

À l'extérieur du Canada
Précisez le pays

○ Oui, a fréquenté une école primaire ou secondaire

○ Oui, a fréquenté une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement non universitaire

○ Oui, a fréquenté une université

○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements depuis septembre 2005

Principal domaine d'études du certificat ou du diplôme le plus élevé

OU

○ Aucun certificat ou diplôme (**plus élevé** qu'un diplôme d'études secondaires général) → **Passez à la question 32**

Au Canada
Précisez la province ou le territoire

OU

À l'extérieur du Canada
Précisez le pays

○ Oui, a fréquenté une école primaire ou secondaire

○ Oui, a fréquenté une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement non universitaire

○ Oui, a fréquenté une université

○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements depuis septembre 2005

Principal domaine d'études du certificat ou du diplôme le plus élevé

OU

○ Aucun certificat ou diplôme (**plus élevé** qu'un diplôme d'études secondaires général) → **Passez à la question 32**

Au Canada
Précisez la province ou le territoire

OU

À l'extérieur du Canada
Précisez le pays

○ Oui, a fréquenté une école primaire ou secondaire

○ Oui, a fréquenté une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement non universitaire

○ Oui, a fréquenté une université

○ Non, n'a fréquenté aucun de ces établissements depuis septembre 2005

POUR INFORMATION SEULEMENT

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

ACTIVITÉS À LA MAISON

Nota :

*Par **semaine dernière**, on entend du dimanche 7 mai au samedi 13 mai 2006.*

À la question 33, inscrivez tout le temps consacré à chaque activité, même si deux activités ou plus ont eu lieu en même temps.
Visitez le www.recensement2006.ca ou composez le 1 877 594-2006 pour de plus amples renseignements.

33 **La semaine dernière**, combien d'heures cette personne a-t-elle consacrées aux activités suivantes :

POUR INFORMATION SEULEMENT

a) aux travaux ménagers, à l'entretien de la maison ou du jardin pour les membres du ménage ou pour d'autres personnes, **sans paye ou sans salaire**?

Par exemple, préparer les repas, laver l'auto, faire la lessive, tondre le gazon, faire des courses, faire la comptabilité, etc.

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

b) à s'occuper de ses enfants ou des enfants des autres, **sans paye ou sans salaire**?

Par exemple, donner le bain à de jeunes enfants ou jouer avec eux, conduire les enfants à leurs activités sportives ou les aider à faire leurs devoirs, parler avec les adolescents de leurs problèmes, etc.

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

c) à offrir des soins ou de l'aide à une ou à plusieurs personnes âgées, **sans paye ou sans salaire**?

Par exemple, donner des soins personnels à une personne âgée faisant partie de la famille, visiter des personnes âgées, leur parler au téléphone, les aider à faire leurs emplettes, leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments, etc.

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 9 heures
- ○ De 10 à 19 heures
- ○ 20 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 9 heures
- ○ De 10 à 19 heures
- ○ 20 heures et plus

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

POUR INFORMATION SEULEMENT

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 14 heures
- ○ De 15 à 29 heures
- ○ De 30 à 59 heures
- ○ 60 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 9 heures
- ○ De 10 à 19 heures
- ○ 20 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 9 heures
- ○ De 10 à 19 heures
- ○ 20 heures et plus

- ○ Aucune
- ○ Moins de 5 heures
- ○ De 5 à 9 heures
- ○ De 10 à 19 heures
- ○ 20 heures et plus

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

ACTIVITÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

34 **La semaine dernière**, combien d'heures cette personne a-t-elle travaillé à un emploi salarié **ou** à son compte?

Incluez le nombre total d'heures pour tous les emplois salariés ou à son compte la semaine dernière.

Considérez comme travail :

- *le travail pour lequel la personne a reçu une rémunération (salaire, traitement, pourboires, commissions);*
- *le travail à son compte dans une entreprise, une ferme ou dans l'exercice d'une profession, seule ou en association;*
- *le travail se rapportant directement à l'exploitation d'une ferme ou entreprise familiale sans paye ou sans salaire (p. ex., aider à ensemencer, à tenir les comptes).*

Nombre d'heures (à l'heure près)

→ **Passez à la question 40**

OU

○ Aucune → **Continuez à la question suivante**

Nombre d'heures (à l'heure près)

→ **Passez à la question 40**

OU

○ Aucune → **Continuez à la question suivante**

POUR INFORMATION SEULEMENT

35 **La semaine dernière**, cette personne était-elle mise à pied temporairement ou absente de son emploi ou de son entreprise?

Cochez «⊗» un seul cercle.

○ Non

○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner

○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out, ou absente pour d'autres raisons

○ Non

○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner

○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out, ou absente pour d'autres raisons

36 **La semaine dernière**, existait-il des arrangements définis en vertu desquels cette personne devait se présenter à un nouvel emploi au cours des quatre prochaines semaines?

○ Non

○ Oui

○ Non

○ Oui

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Nombre d'heures (à l'heure près)

→ **Passez à la question 40**

OU

○ Aucune → **Continuez à la question suivante**

Nombre d'heures (à l'heure près)

→ **Passez à la question 40**

OU

○ Aucune → **Continuez à la question suivante**

Nombre d'heures (à l'heure près)

→ **Passez à la question 40**

OU

○ Aucune → **Continuez à la question suivante**

POUR INFORMATION SEULEMENT

○ Non
○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner
○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out, ou absente pour d'autres raisons

○ Non
○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner
○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out, ou absente pour d'autres raisons

○ Non
○ Oui, mise à pied temporairement d'un emploi auquel elle compte retourner
○ Oui, en vacances, malade, en grève ou lock-out, ou absente pour d'autres raisons

○ Non
○ Oui

○ Non
○ Oui

○ Non
○ Oui

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

37 Cette personne a-t-elle cherché un emploi salarié **au cours des quatre dernières semaines**?

Par exemple, en s'adressant à un centre d'emploi ou à des employeurs, en plaçant une annonce dans un journal, en répondant à une annonce, etc.

Cochez «⊗» un seul cercle.

- ○ Non → **Passez à la question 39**
- ○ Oui, un emploi à plein temps
- ○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

- ○ Non → **Passez à la question 39**
- ○ Oui, un emploi à plein temps
- ○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

POUR INFORMATION SEULEMENT

38 Cette personne aurait-elle pu commencer à travailler **la semaine dernière** si un emploi avait été disponible?

Cochez «⊗» un seul cercle.

- ○ Oui, était prête à accepter du travail
- ○ Non, avait déjà un emploi
- ○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité
- ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
- ○ Non, allait à l'école
- ○ Non, pour d'autres raisons

- ○ Oui, était prête à accepter du travail
- ○ Non, avait déjà un emploi
- ○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité
- ○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
- ○ Non, allait à l'école
- ○ Non, pour d'autres raisons

39 Quand cette personne a-t-elle travaillé la dernière fois à un emploi salarié **ou** à son compte, ne serait-ce que quelques jours?

Cochez «⊗» un seul cercle.

- ○ En 2006 → **Continuez à la question suivante**
- ○ En 2005 → **Continuez à la question suivante**
- ○ Avant 2005 → **Passez à la question 51**
- ○ Jamais → **Passez à la question 51**

- ○ En 2006 → **Continuez à la question suivante**
- ○ En 2005 → **Continuez à la question suivante**
- ○ Avant 2005 → **Passez à la question 51**
- ○ Jamais → **Passez à la question 51**

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

○ Non → **Passez à la question 39**	○ Non → **Passez à la question 39**	○ Non → **Passez à la question 39**
○ Oui, un emploi à plein temps	○ Oui, un emploi à plein temps	○ Oui, un emploi à plein temps
○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	○ Oui, un emploi à temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
○ Oui, était prête à accepter du travail	○ Oui, était prête à accepter du travail	○ Oui, était prête à accepter du travail
○ Non, avait déjà un emploi	○ Non, avait déjà un emploi	○ Non, avait déjà un emploi
○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité	○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité	○ Non, pour des raisons de maladie temporaire ou d'invalidité
○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales	○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales	○ Non, pour des raisons personnelles ou familiales
○ Non, allait à l'école	○ Non, allait à l'école	○ Non, allait à l'école
○ Non, pour d'autres raisons	○ Non, pour d'autres raisons	○ Non, pour d'autres raisons
○ En 2006 → **Continuez à la question suivante**	○ En 2006 → **Continuez à la question suivante**	○ En 2006 → **Continuez à la question suivante**
○ En 2005 → **Continuez à la question suivante**	○ En 2005 → **Continuez à la question suivante**	○ En 2005 → **Continuez à la question suivante**
○ Avant 2005 → **Passez à la question 51**	○ Avant 2005 → **Passez à la question 51**	○ Avant 2005 → **Passez à la question 51**
○ Jamais → **Passez à la question 51**	○ Jamais → **Passez à la question 51**	○ Jamais → **Passez à la question 51**

POUR INFORMATION SEULEMENT

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

***Nota : Les questions 40 à 48 portent sur l'emploi ou l'entreprise de cette personne la semaine dernière** ou, si elle n'en avait pas, sur l'emploi qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005. Si cette personne a eu plus d'un emploi la semaine dernière, répondez pour l'emploi auquel elle a travaillé **le plus grand nombre d'heures**.*

40 Pour qui cette personne a-t-elle travaillé?

Dans le cas des personnes qui travaillent à leur compte, inscrivez le nom de l'entreprise. Si l'entreprise n'a pas de nom, inscrivez le nom de la personne.

Veuillez écrire en lettres majuscules comme suit :

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.

A B C P R O D U I T

S E N B É T O N

L I M I T É E

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.
Section, usine, ministère, etc. (s'il y a lieu)	Section, usine, ministère, etc. (s'il y a lieu)

41 Quelle était la nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service?

Veuillez être précis. Par exemple :
- *construction de maisons neuves*
- *école primaire*
- *police municipale*
- *culture du blé*
- *magasin de chaussures*
- *grossiste en alimentation*
- *manufacture de pièces automobiles*

Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service

POUR INFORMATION SEULEMENT

42 Quel était le travail ou l'occupation de cette personne?

Veuillez être précis. Par exemple :
- *secrétaire juridique*
- *plombier*
- *guide d'expéditions de pêche*
- *assembleur de meubles en bois*
- *enseignant au secondaire*

(Si elle était dans les Forces armées, indiquez son grade.)

Occupation	Occupation

43 Dans ce travail, quelles étaient les activités principales de cette personne?

Veuillez être précis. Par exemple :
- *préparer des documents juridiques*
- *installer de la plomberie dans les résidences privées*
- *guider des expéditions de pêche*
- *fabriquer des meubles en bois*
- *enseigner les mathématiques*

Activités principales	Activités principales

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.	Nom de l'entreprise, de l'organisme public, etc.
Section, usine, ministère, etc. (s'il y a lieu)	Section, usine, ministère, etc. (s'il y a lieu)	Section, usine, ministère, etc. (s'il y a lieu)
Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service	Nature de l'entreprise, de l'industrie ou du service
Occupation	Occupation	Occupation
Activités principales	Activités principales	Activités principales

POUR INFORMATION SEULEMENT

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

44 Dans cet emploi ou cette entreprise, cette personne travaillait-elle principalement :

Cochez «⊗» un seul cercle.

○ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → **Passez à la question 46**	○ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → **Passez à la question 46**
○ sans paye ou sans salaire, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → **Passez à la question 46**	○ sans paye ou sans salaire, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → **Passez à la question 46**
○ à son compte sans personnel salarié (seule ou en association)?	○ à son compte sans personnel salarié (seule ou en association)?
○ à son compte avec personnel salarié (seule ou en association)?	○ à son compte avec personnel salarié (seule ou en association)?

45 Si cette personne travaillait à son compte, sa ferme ou son entreprise était-elle constituée en société?

○ Non	○ Non
○ Oui	○ Oui

46 À quelle adresse cette personne travaillait-elle **habituellement la plupart du temps**?

Exemple : 365, avenue Laurier Ouest

Numéro ____

Genre _____

Nom _____

Direction _____

Si la direction fait partie du nom de la rue (p. ex., Nord, Sud, Est ou Ouest), veuillez la préciser.

Si l'adresse du lieu de travail n'est pas connue ou si l'adresse est un casier postal, précisez le nom du bâtiment ou de l'intersection la plus proche. Ne pas inscrire un numéro de casier postal.

Veuillez donner le nom de la ville plutôt que celui de la région métropolitaine à laquelle elle appartient.

Par exemple :

- *Saanich plutôt que Victoria (région métropolitaine);*
- *St. Albert plutôt qu'Edmonton (région métropolitaine);*
- *Laval plutôt que Montréal (région métropolitaine).*

Si l'adresse du lieu de travail est différente de celle de l'employeur, veuillez indiquer l'adresse où cette personne travaille habituellement (p. ex., les enseignants doivent indiquer l'adresse de leur école plutôt que celle de la commission scolaire).

○ À domicile (y compris à la ferme) → **Passez à la question 48**	○ À domicile (y compris à la ferme) → **Passez à la question 48**
○ À l'extérieur du Canada → **Passez à la question 48**	○ À l'extérieur du Canada → **Passez à la question 48**
○ Sans adresse de travail fixe → **Passez à la question 47**	○ Sans adresse de travail fixe → **Passez à la question 47**
○ À l'adresse précisée ci-dessous : **Précisez l'adresse au complet**	○ À l'adresse précisée ci-dessous : **Précisez l'adresse au complet**
N° et rue (voir l'exemple)	N° et rue (voir l'exemple)
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
Province / territoire	Province / territoire
Code postal	Code postal

POUR INFORMATION SEULEMENT

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

○ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → **Passez à la question 46**	○ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → **Passez à la question 46**	○ pour un salaire, un traitement, des pourboires ou à la commission? → **Passez à la question 46**
○ sans paye ou sans salaire, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → **Passez à la question 46**	○ sans paye ou sans salaire, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → **Passez à la question 46**	○ sans paye ou sans salaire, pour son conjoint ou pour un parent, dans une entreprise ou ferme familiale? → **Passez à la question 46**
○ à son compte sans personnel salarié (seule ou en association)?	○ à son compte sans personnel salarié (seule ou en association)?	○ à son compte sans personnel salarié (seule ou en association)?
○ à son compte avec personnel salarié (seule ou en association)?	○ à son compte avec personnel salarié (seule ou en association)?	○ à son compte avec personnel salarié (seule ou en association)?
○ Non	○ Non	○ Non
○ Oui	○ Oui	○ Oui
○ À domicile (y compris à la ferme) → **Passez à la question 48**	○ À domicile (y compris à la ferme) → **Passez à la question 48**	○ À domicile (y compris à la ferme) → **Passez à la question 48**
○ À l'extérieur du Canada → **Passez à la question 48**	○ À l'extérieur du Canada → **Passez à la question 48**	○ À l'extérieur du Canada → **Passez à la question 48**
○ Sans adresse de travail fixe → **Passez à la question 47**	○ Sans adresse de travail fixe → **Passez à la question 47**	○ Sans adresse de travail fixe → **Passez à la question 47**
○ À l'adresse précisée ci-dessous : **Précisez l'adresse au complet**	○ À l'adresse précisée ci-dessous : **Précisez l'adresse au complet**	○ À l'adresse précisée ci-dessous : **Précisez l'adresse au complet**
N° et rue (voir l'exemple)	N° et rue (voir l'exemple)	N° et rue (voir l'exemple)
Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne	Ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne
Province / territoire	Province / territoire	Province / territoire
Code postal	Code postal	Code postal

POUR INFORMATION SEULEMENT

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

47 Comment cette personne se rendait-elle **habituellement** au travail?

Si cette personne utilisait plus d'un moyen de transport, ***cochez celui qui a servi à la plus grande partie du trajet****.*

- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur
- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager
- ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*
- ○ À pied
- ○ Bicyclette
- ○ Motocyclette
- ○ Taxi
- ○ Autre moyen

- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur
- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager
- ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*
- ○ À pied
- ○ Bicyclette
- ○ Motocyclette
- ○ Taxi
- ○ Autre moyen

48 a) Dans cet emploi, quelle langue cette personne utilisait-elle **le plus souvent**?

POUR INFORMATION SEULEMENT

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

b) Cette personne utilisait-elle **régulièrement** d'autres langues dans cet emploi?

- ○ Non
- ○ Oui, français
- ○ Oui, anglais

Oui, autre — *Précisez*

- ○ Non
- ○ Oui, français
- ○ Oui, anglais

Oui, autre — *Précisez*

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur
- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager
- ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*
- ○ À pied
- ○ Bicyclette
- ○ Motocyclette
- ○ Taxi
- ○ Autre moyen

- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur
- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager
- ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*
- ○ À pied
- ○ Bicyclette
- ○ Motocyclette
- ○ Taxi
- ○ Autre moyen

- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que conducteur
- ○ Automobile, camion ou fourgonnette — en tant que passager
- ○ Transport en commun *(p. ex., autobus, tramway, métro, train léger sur rail, train de banlieue, traversier)*
- ○ À pied
- ○ Bicyclette
- ○ Motocyclette
- ○ Taxi
- ○ Autre moyen

POUR INFORMATION SEULEMENT

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

- ○ Français
- ○ Anglais

Autre — *Précisez*

- ○ Non
- ○ Oui, français
- ○ Oui, anglais

Oui, autre — *Précisez*

- ○ Non
- ○ Oui, français
- ○ Oui, anglais

Oui, autre — *Précisez*

- ○ Non
- ○ Oui, français
- ○ Oui, anglais

Oui, autre — *Précisez*

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

49 Pendant combien de **semaines** cette personne a-t-elle travaillé **en 2005**?

Incluez le nombre total de semaines pour tous les emplois salariés ou à son compte en 2005.

*Comptez **toutes les semaines** au cours desquelles :*

- *elle était **en vacances** ou en **congé de maladie payé**;*
- *elle a travaillé à **plein temps** ou à **temps partiel**;*
- *elle a travaillé pour une **rémunération** (salaire, traitement, pourboires, commissions);*
- *elle a travaillé **à son compte**;*
- *elle a travaillé directement à l'exploitation d'une **ferme ou entreprise familiale** sans paye ou sans salaire.*

Personne 1	Personne 2
○ Aucune → **Passez à la question 51**	○ Aucune → **Passez à la question 51**
OU	**OU**
← Nombre de semaines	← Nombre de semaines

POUR INFORMATION SEULEMENT

50 Pendant la **plupart** de ces **semaines**, cette personne a-t-elle travaillé **à plein temps** ou **à temps partiel**?

Cochez «⊗» un seul cercle.

Personne 1	Personne 2
○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)	○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)
○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)

REVENU EN 2005

51 Pour gagner du temps, chaque personne peut permettre à Statistique Canada d'utiliser les renseignements déjà disponibles dans ses dossiers de déclaration de revenus au lieu de répondre à la **question 52**.

- *Cette option n'est disponible que pour les personnes ayant rempli une déclaration de revenus pour l'année se terminant le 31 décembre 2005.*
- *Veuillez prendre note que les renseignements sur votre revenu ne seront utilisés qu'à des fins statistiques.*

Cette personne permet-elle à Statistique Canada d'utiliser les renseignements déjà disponibles dans ses dossiers de déclaration de revenus pour l'année se terminant le 31 décembre 2005?

Personne 1	Personne 2
○ Oui → La Personne 1 accepte. **Passez à la question 53**	○ Oui → La Personne 2 accepte. **Passez à la question 53**
○ Non → **Continuez à la question 52**	○ Non → **Continuez à la question 52**

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

○ Aucune → **Passez à la question 51**	○ Aucune → **Passez à la question 51**	○ Aucune → **Passez à la question 51**
OU	**OU**	**OU**
← Nombre de semaines	← Nombre de semaines	← Nombre de semaines
○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)	○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)	○ À plein temps (30 heures ou plus par semaine)
○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)	○ À temps partiel (moins de 30 heures par semaine)
○ Oui → La Personne 3 accepte. **Passez à la question 53**	○ Oui → La Personne 4 accepte. **Passez à la question 53**	○ Oui → La Personne 5 accepte. **Passez à la question 53**
○ Non → **Continuez à la question 52**	○ Non → **Continuez à la question 52**	○ Non → **Continuez à la question 52**

POUR INFORMATION SEULEMENT

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

52 Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2005, cette personne a-t-elle reçu un revenu quelconque des sources énumérées ci-dessous?

Répondez «Oui» ou «Non» à toutes les sources. Si «Oui», inscrivez aussi le montant; dans le cas de pertes, cochez aussi «Perte».

POUR INFORMATION SEULEMENT

TRAVAIL RÉMUNÉRÉ :		
a) Total des **salaires** et **traitements**, *y compris les commissions, les gratifications, les pourboires, les indemnités imposables, les subventions de recherche et les redevances, etc., avant les déductions*	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
TRAVAIL AUTONOME :		
b) **Revenu net** dans une **entreprise agricole** *(recettes brutes moins dépenses), y compris les subventions des programmes de soutien aux entreprises agricoles, les paiements reçus d'offices de mise en marché, le produit brut d'une assurance*	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte
c) **Revenu net non agricole** dans une **entreprise non constituée en société**, dans l'**exercice d'une profession**, etc. *(recettes brutes moins dépenses)*	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte
REVENU PROVENANT DU GOUVERNEMENT :		
d) Prestations pour **enfants,** *telles que les prestations fiscales pour enfants et les allocations familiales* (fédérales, provinciales et territoriales)	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
e) **Pension de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, allocation** et **allocation au survivant** *provenant du gouvernement fédéral seulement (les suppléments de revenu provinciaux doivent être déclarés en h))*	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
f) Prestations du **Régime de pensions du Canada** ou du **Régime de rentes du Québec**	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
g) Prestations d'**assurance-emploi** *(prestations totales avant la déduction d'impôt)*	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non

Attention! Ces questions s'adressent aux personnes âgées de 15 ans et plus.

POUR INFORMATION SEULEMENT

○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte
○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte
○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non

h) **Autre revenu** provenant de **sources publiques**, *tel que les subventions et les suppléments de revenu versés par les gouvernements provinciaux, le crédit de la TPS/TVQ/TVH, les crédits d'impôt provinciaux, les indemnisations des accidentés du travail, les pensions des anciens combattants, les prestations de bien-être social*	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
AUTRE REVENU : i) **Dividendes, intérêts** d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne et **autre revenu de placements**, *tel que loyers nets de propriétés, intérêts d'hypothèques. Ne déclarez pas les gains ou pertes en capital.*	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte
j) **Pensions de retraite** et **rentes**, *y compris les versements provenant des REER et des FERR. Ne déclarez pas les retraits d'un régime de pension ou d'un REER.*	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
k) **Autre revenu en espèces**, *tel qu'une pension alimentaire, une allocation de soutien des enfants, des bourses d'études*	○ Oui → ,00 $ ○ Non	○ Oui → ,00 $ ○ Non
REVENU TOTAL en 2005 provenant de toutes les sources	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui → ,00 $ ○ Non ○ Perte
IMPÔT PAYÉ SUR LE REVENU de 2005 (fédéral, provincial et territorial)	→ ,00 $	→ ,00 $

POUR INFORMATION SEULEMENT

La question suivante s'adresse à toutes les personnes qui vivent habituellement ici, y compris celles qui sont âgées de moins de 15 ans. Si vous répondez pour d'autres personnes, veuillez consulter chacune de ces personnes.

53 La *Loi sur la statistique* garantit la confidentialité des renseignements que vous fournissez au recensement. Si vous répondez « OUI » à cette question, vos renseignements personnels deviendront accessibles au public 92 ans après le Recensement de 2006. Si vous répondez « NON » ou laissez cette question sans réponse, vos renseignements ne seront jamais rendus publics.

Cette personne est-elle d'accord pour que les renseignements qu'elle fournit au Recensement de 2006 deviennent accessibles au public en 2098 (92 ans après le recensement)?	○ Oui ○ Non	○ Oui ○ Non

Visitez le www.recensement2006.ca ou composez le 1 877 594-2006 de 8 h à 21 h, du 1er au 31 mai.

0436

Tournez la page et répondez aux questions sur le logement.

PERSONNE 3	PERSONNE 4	PERSONNE 5
Nom de famille	Nom de famille	Nom de famille
Prénom	Prénom	Prénom
○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non
○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non ○ Perte
○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non
○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non
○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non ○ Perte	○ Oui ↳ ,00 $ ○ Non ○ Perte
▸ ,00 $	▸ ,00 $	▸ ,00 $

POUR INFORMATION SEULEMENT

La question suivante s'adresse à toutes les personnes qui vivent habituellement ici, y compris celles qui sont âgées de moins de 15 ans. Si vous répondez pour d'autres personnes, veuillez consulter chacune de ces personnes.

○ Oui ○ Non	○ Oui ○ Non	○ Oui ○ Non

ÉTAPE F

Répondez aux questions H1 à H8 portant sur ce logement.

*Un **logement** est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une **entrée privée** donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.*

H1. Qui paie le loyer ou l'hypothèque, les taxes, l'électricité, etc., pour ce logement?

Si plus d'une personne effectue de tels paiements, cochez «⊗» tous les cercles qui s'appliquent.

- ○ Personne 1
- ○ Personne 2
- ○ Personne 3
- ○ Personne 4
- ○ Personne 5
- ○ Une personne inscrite sur un autre questionnaire pour ce logement
- ○ Une personne qui ne demeure pas ici

H2. Êtes-vous (ou un membre du ménage est-il) :

Cochez «⊗» un seul cercle.

- ○ propriétaire de ce logement ou en train de le payer?
- ○ locataire (même si aucun loyer en argent n'est versé)?

H3. a) **Combien y a-t-il de pièces dans ce logement?**

***Comptez** la cuisine, les chambres à coucher, les pièces finies au grenier ou au sous-sol, etc.*

***Ne comptez pas** les salles de bain, les corridors, les vestibules et les pièces utilisées uniquement comme locaux d'affaires.*

← Nombre de pièces

POUR INFORMATION SEULEMENT

b) **De ce nombre, combien sont des chambres à coucher?**

← Nombre de chambres à coucher

H4. Quand ce logement a-t-il été originellement construit?

Indiquez la période d'achèvement de la construction et non celle où l'on a procédé à des rénovations, rajouts ou transformations. Si vous ne connaissez pas l'année, donnez la meilleure estimation possible.

- ○ 1920 ou avant
- ○ 1921-1945
- ○ 1946-1960
- ○ 1961-1970
- ○ 1971-1980
- ○ 1981-1985
- ○ 1986-1990
- ○ 1991-1995
- ○ 1996-2000
- ○ 2001-2006

H5. Ce logement nécessite-t-il des réparations?

Ne considérez pas les rénovations ou rajouts souhaités.

- ○ Non, seulement un **entretien régulier** (peinture, nettoyage du système de chauffage, etc.)
- ○ Oui, des **réparations mineures** (carreaux de plancher détachés ou manquants, briques descellées, bardeaux arrachés, marches, rampes ou revêtement extérieur défectueux, etc.)
- ○ Oui, des **réparations majeures** (plomberie ou installation électrique défectueuse, réparations à la charpente des murs, planchers ou plafonds, etc.)

Vos réponses aux questions **H6** à **H8** s'appliquent uniquement au logement que vous **occupez maintenant**, même si vous louez ou possédez plus d'un logement. Si vous ne connaissez pas le montant exact, donnez la meilleure estimation possible.

Nota : *Si vous ou une autre personne de ce logement êtes un exploitant agricole et demeurez dans la ferme que vous ou cette autre personne exploitez,* ***cochez*** «⊗» ***ici*** → ○ *et passez à l'****étape G*** *à la page suivante.*

H6. Pour ce logement, combien payez-vous PAR ANNÉE (12 derniers mois) pour :

a) l'électricité?
- ○ Rien
- ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements

OU ,00 $ par année

b) l'huile (mazout), le gaz, le charbon, le bois ou tout autre combustible?
- ○ Rien
- ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements

OU ,00 $ par année

c) l'eau et les autres services municipaux?
- ○ Rien
- ○ Compris dans le loyer ou avec d'autres paiements

OU ,00 $ par année

POUR INFORMATION SEULEMENT

H7. Pour les LOCATAIRES seulement :

Quel est le **loyer mensuel** payé pour ce logement?
- ○ Aucun loyer en argent

OU ,00 $ par mois

H8. Pour les PROPRIÉTAIRES seulement, répondez aux parties a) **à** f) **:**

a) Quel est le total **mensuel** courant des paiements hypothécaires (ou remboursements similaires) pour ce logement?
- ○ Aucun → **Passez à la partie** c)

OU ,00 $ par mois

b) L'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) est-il compris dans le montant inscrit à la partie a)?
- ○ Oui → **Passez à la partie** d)
- ○ Non

c) Quel est le montant **annuel** approximatif de l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires) sur ce logement?
- ○ Aucun

OU ,00 $ par année

d) Si vous vendiez ce logement aujourd'hui, combien penseriez-vous en tirer? ,00 $

e) Ce logement fait-il partie d'un condominium enregistré?
- ○ Oui → **Continuez à la partie** f)
- ○ Non → **Passez à l'étape G à la page suivante**

f) Quels sont les frais **mensuels** de condominium?
- ○ Aucuns

OU ,00 $ par mois

ÉTAPE G

Si plus de cinq personnes vivent ici, vous aurez besoin d'un second questionnaire; composez le 1 877 594-2006.

Vous avez maintenant rempli votre questionnaire. Veuillez le mettre à la poste dès aujourd'hui.

Nous vous remercions de votre collaboration.

COMMENTAIRES

POUR INFORMATION SEULEMENT

LA LOI PROTÈGE LES RENSEIGNEMENTS QUE VOUS NOUS FOURNISSEZ

La loi protège la confidentialité des réponses que vous fournissez au recensement. Tout le personnel de Statistique Canada doit prêter un serment de discrétion. Vos renseignements personnels ne peuvent être transmis à quiconque à l'extérieur de Statistique Canada sans votre consentement. C'est votre droit.

Vos renseignements personnels seront conservés conformément aux exigences de la loi et seront entreposés de façon sécuritaire. Vous pouvez demander à voir les renseignements vous concernant dans votre questionnaire du Recensement de 2006 après novembre 2006. Il vous suffit d'écrire au Coordonnateur de la protection de la vie privée, Statistique Canada, 25e étage, immeuble R.-H.-Coats, Ottawa, Ontario K1A 0T6.

Nº de FRP :
SQC/P-PU-005 SQC/OPR-015-03789 0440

Annexe Q Statistiques dérivées

Trois statistiques non présentes dans la base de données peuvent être facilement calculées à l'égard des variables du revenu : 1) revenu moyen, 2) revenu médian et 3) erreur type.

On peut dériver ces statistiques pour le revenu total, le revenu après impôt, les gains, les salaires et traitements ou toute autre source de revenu dans une diversité d'univers. Le calcul des statistiques est expliqué pour deux groupes d'univers : les particuliers et tous les autres univers qui comprennent les familles, les personnes hors famille et les ménages.

A. Revenu des particuliers

Le revenu moyen et le revenu médian de même que l'erreur type du revenu moyen des particuliers seront calculés pour les particuliers d'au moins 15 ans qui ont un revenu ou un revenu après impôt (positif ou négatif). Pour tous les autres univers (par exemple, les familles de recensement ou les ménages privés), on calculera ces statistiques pour l'ensemble des unités, qu'elles aient déclaré ou non un revenu.

1. Revenu moyen des particuliers

Le revenu moyen des particuliers désigne le montant en dollars obtenu en divisant le revenu total de tous les particuliers de 15 ans et plus ayant déclaré un revenu pour 2005 par le nombre de particuliers ayant un revenu.

Le revenu moyen, qui est calculé à partir de données non arrondies, est égal au quotient du revenu agrégé pondéré d'un groupe spécifique de particuliers (par exemple, les hommes de 45 à 54 ans) par le nombre de particuliers de ce groupe ayant un revenu.

On calcule comme suit le revenu moyen d'un groupe :

$\overline{Y} = \frac{\sum(Y_i W_i)}{\sum W_i}$, où

$\overline{Y}$ = Revenu moyen des particuliers de 15 ans et plus ayant un revenu dans le groupe

Y_i = Revenu réel de chaque particulier de 15 ans et plus ayant un revenu dans le groupe

W_i = Poids de chaque particulier de 15 ans et plus ayant un revenu dans le groupe

2. Revenu médian des particuliers

Le revenu médian d'un groupe spécifique de bénéficiaires de revenu est le montant en dollars qui divise en deux moitiés la répartition par tranches de revenu, c'est-à-dire que les revenus de la première moitié des particuliers sont sous la médiane, tandis que les revenus de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane. Le revenu médian se calcule à partir du nombre non arrondi de particuliers (par exemple, les hommes de 45 à 54 ans) de ce groupe ayant un revenu.

Pour une répartition par tranches de revenu, on estime habituellement la médiane de la façon suivante :

$M = L_m + c_m \left(d / f_m\right)$, où

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$\frac{N}{2}$ = $\frac{\sum W_i}{2}$ se situe, où

N = Nombre (pondéré) de particuliers de 15 ans et plus ayant un revenu dans la catégorie pour laquelle la répartition est présentée

W_i = Poids de chaque particulier de 15 ans et plus dans la catégorie ayant un revenu

c_m = Taille (tranche) du groupe de revenu médian

d = Nombre de particuliers de 15 ans et plus nécessaire dans le groupe du revenu médian pour atteindre le point milieu

c.-à-d. $\frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f$

f_m = Fréquence ou nombre total (pondéré) de particuliers de 15 ans et plus dans le groupe de revenu médian

De la même façon, les valeurs de revenu en décile (les neuf montants en dollars qui divisent les bénéficiaires de revenu en 10 groupes égaux), les quintiles (cinq groupes égaux) et les quartiles (quatre groupes égaux) peuvent aussi être dérivés à l'égard de la population ayant un revenu.

3. Erreur type du revenu moyen

L'erreur type du revenu moyen s'entend de la valeur en dollars qui indique la précision de l'estimation du revenu moyen.

Lorsqu'on l'interprète comme ci-après, l'erreur type indique grossièrement la précision de l'estimation correspondante du revenu moyen. Pour près de 68 % des échantillons susceptibles d'être prélevés de la base de sondage, l'écart entre l'estimation du revenu moyen dans l'échantillon et le chiffre correspondant reposant sur un dénombrement complet serait inférieur à une erreur type. Pour près de 95 % des échantillons possibles, l'écart serait inférieur à deux erreurs types et, dans près de 99 % des échantillons, l'écart serait inférieur à environ deux erreurs types et demie.

Cette statistique a pour seul but de mesurer l'imprécision du revenu moyen attribuable à l'erreur d'échantillonnage.

B. Revenu des familles, des personnes hors famille et des ménages

On calcule habituellement le revenu moyen et le revenu médian des familles (autant les familles de recensement que les familles économiques), des personnes de 15 ans et plus hors famille, des ménages, et l'erreur type du revenu moyen pour l'ensemble des unités du groupe spécifique, qu'elles aient ou non déclaré un revenu.

Pour l'univers des particuliers, on calcule normalement de telles statistiques pour les particuliers d'au moins 15 ans qui ont déclaré un revenu (positif ou négatif).

1. Revenu moyen des familles (de recensement/économiques), des personnes hors famille et des ménages

Montant en dollars obtenu en divisant le revenu total de tous les membres des familles (de recensement/économiques), des personnes de 15 ans et plus hors famille, ou des ménages par le nombre de familles, de personnes de 15 ans et plus hors famille, ou de ménages.

Le revenu moyen des familles (de recensement/économiques) ou des personnes de 15 ans et plus hors famille ou des ménages s'entend du revenu total moyen pondéré des familles (de recensement/économiques), des personnes de 15 ans et plus hors famille, ou des ménages en 2005.

On calcule le revenu moyen à partir de données non arrondies en divisant le revenu agrégé d'un groupe spécifique de familles (par exemple, les familles époux-épouses dont l'épouse travaille), de personnes de 15 ans et plus hors famille, ou de ménages (par exemple, les ménages familiaux) par le nombre de familles, de personnes de 15 ans et plus hors famille, ou de ménages dans ce groupe, qu'ils aient ou non déclaré un revenu.

On calcule cette statistique pour l'un ou l'autre des groupes de la façon suivante :

$$\bar{Y} = \frac{\sum(Y_i W_i)}{\sum W_i}, \text{ où}$$

$\bar{Y}$ = Revenu moyen du groupe

Y_i = Revenu réel de chaque famille, personne de 15 ans et plus hors famille, ou ménage dans le groupe

W_i = Poids de chaque famille, personne de 15 ans et plus hors famille, ou ménage dans le groupe

2. Revenu médian des familles (de recensement/économiques), des personnes hors famille et des ménages

Le revenu médian d'un groupe spécifique de familles (de recensement/économiques), de personnes de 15 ans et plus hors famille, ou de ménages s'entend du montant qui divise en deux moitiés leur répartition par tranches de revenu. Autrement dit, les revenus de la première moitié des familles, des personnes de 15 ans et plus hors famille, ou des ménages se situent sous la médiane, tandis que ceux de la seconde moitié sont au-dessus de la médiane. On calcule normalement les revenus médians des familles (de recensement/économiques), des personnes de 15 ans et plus hors famille, ou des ménages pour l'ensemble des unités du groupe spécifique, qu'elles aient ou non déclaré un revenu.

Pour une répartition par tranches de revenu, on estime la médiane de la façon suivante :

$$M = L_m + c_m \left(d / f_m\right), \text{ où}$$

M = Valeur médiane

L_m = Limite inférieure du groupe de revenu dans lequel

$$\frac{N}{2} = \frac{\sum W_i}{2} \text{ se situe, où}$$

N = Nombre de familles (de recensement/économiques), de personnes de 15 ans et plus hors famille, ou de ménages dans la catégorie pour laquelle la répartition est présentée

W_i = Poids de chaque famille (de recensement/économique), personne de 15 ans et plus hors famille, ou ménage dans la catégorie

c_m = Taille (tranche) du groupe de revenu médian

d = Nombre de familles (de recensement/économiques), de personnes de 15 ans et plus hors famille, ou de ménages nécessaire dans le groupe de revenu médian pour atteindre le point milieu

$$\text{c.-à-d. } \frac{N}{2} - \sum_{i}^{m-1} f_i$$

f_m = Fréquence ou nombre total (pondéré) de familles, de personnes de 15 ans et plus hors famille, ou de ménages dans le groupe de revenu médian

De la même façon, les valeurs de revenu en décile (les neuf montants en dollars qui divisent les bénéficiaires de revenu en 10 groupes égaux), les quintiles (cinq groupes égaux) et les quartiles (quatre groupes égaux) peuvent aussi être dérivés à l'égard des groupes d'intérêt.

3. Erreur type du revenu moyen

L'erreur type du revenu moyen s'entend de la valeur en dollars qui indique la précision de l'estimation du revenu moyen.

Lorsqu'on l'interprète comme ci-après, l'erreur type indique grossièrement la précision de l'estimation correspondante du revenu moyen. Pour près de 68 % des échantillons susceptibles d'être prélevés de la base de sondage, l'écart entre l'estimation du revenu moyen dans l'échantillon et le chiffre correspondant reposant sur un dénombrement complet serait inférieur à une erreur type. Pour près de 95 % des échantillons possibles, l'écart serait inférieur à deux erreurs types et, dans près de 99 % des échantillons, l'écart serait inférieur à environ deux erreurs types et demie.

Cette statistique a pour seul but de mesurer l'imprécision du revenu moyen attribuable à l'erreur d'échantillonnage.

Annexe R Principal domaine d'études - Classification internationale type de l'éducation et Classification des programmes d'enseignement (CITE_CPE)

Une concordance entre la Classification internationale type de l'éducation (CITE) et la Classification des programmes d'enseignement (CPE) a été développée par Statistique Canada.

La CITE a été préparée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) comme un outil permettant de rassembler, de totaliser et de présenter des statistiques nationales et internationales sur l'éducation. Les états membres sont invités à faciliter l'utilisation de cette classification dans le but de favoriser les comparaisons internationales.

Cette concordance ou toutes autres concordances nationales ou internationales relatives à la Classification des programmes d'enseignement sont disponibles et seront mises à jour, le cas échéant, sur Concordances aux autres classifications

Annexe S Principal domaine d'études – Tables de concordances empiriques entre les codes du Principal domaine d'études (PDE) et ceux de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2000

En raison de la longueur et du format interactif de cette annexe, elle n'est disponible qu'à l'Annexe S : Principal domaine d'études - Tables de concordances empiriques entre les codes du Principal domaine d'études (PDE) et ceux de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2000.

Annexe T Principal domaine d'études – Tables de concordances empiriques entre les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2000 et ceux du Principal domaine d'études (PDE)

En raison de la longueur et du format interactif de cette annexe, elle n'est disponible qu'à l'Annexe T Principal domaine d'études – Tables de concordances empiriques entre les codes de la Classification des programmes d'enseignement (CPE) Canada 2000 et ceux du Principal domaine d'études (PDE).

Aperçu du recensement

Introduction

Cet outil de référence regroupe tous les renseignements pertinents à la tenue du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture de 2006. Il présente une vue d'ensemble de toutes les étapes du recensement, depuis la détermination du contenu jusqu'à la diffusion des données statistiques. Il trace l'histoire du recensement depuis les débuts de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours. Par ailleurs, il fournit de l'information sur la protection des renseignements confidentiels contenus dans les questionnaires de recensement ainsi que dans les tableaux de données statistiques. Il présente en détail les questions et les variables du recensement et il aborde aussi les sujets de la qualité des données et des utilisations possibles des données du recensement. Il présente en outre la géographie du recensement, de même que la gamme des produits et services offerts à partir de la base de données du Recensement de 2006.

Il pourra être utile aux nouveaux utilisateurs qui désirent se familiariser avec le Recensement de la population canadien. Par ailleurs, il sera utile aux utilisateurs expérimentés qui désirent connaître le contenu propre au Recensement de la population et au Recensement de l'agriculture de 2006.

La première partie porte sur le Recensement de la population, alors que la deuxième se consacre au Recensement de l'agriculture.

Aperçu du recensement de la population

Chapitre 1 – Une brève histoire

Le recensement : Une longue histoire

La pratique du recensement remonte à l'aube de la civilisation. L'histoire nous enseigne que Moïse dénombrait les enfants d'Israël au XV^{e} siècle av. J.-C. et que de tels recensements avaient lieu plusieurs siècles auparavant en Babylonie (3800 av. J.-C.), en Chine (3000 av. J.-C.) et en Égypte (2200 av. J.-C.). Les recensements des temps anciens empruntaient des méthodes rudimentaires et ne visaient que des buts à court terme. Ainsi, ils servaient à rassembler les guerriers d'une nation aptes au combat ou à permettre aux chefs souverains d'imposer des impôts à leurs sujets.

Le mérite d'avoir été la première à mener un recensement dans le sens moderne du terme revient à la colonie de la Nouvelle-France. Le recensement a pris naissance en même temps que s'organisait la jeune colonie; en fait, il a été mené dans le but de permettre à l'intendant d'avoir en main tous les renseignements nécessaires pour aider la Nouvelle-France à s'organiser.

Né du besoin de connaître l'état de la colonie

Jean Talon contribua de manière importante au développement du recensement dans le Nouveau Monde. À son arrivée dans la colonie, Jean Talon avait le titre d'intendant de justice, police et finances en Canada, Acadie, île de Terre-Neuve et autres territoires français en Amérique du Nord. Le roi Louis XIV incita son intendant à prendre les mesures les plus appropriées pour l'augmentation de la colonie, de façon qu'elle subvînt bientôt à ses besoins et pût fournir certains produits nécessaires à la croissance de l'industrie métropolitaine; pour cela, il fallait peupler le pays, y développer la culture des terres et le commerce et y établir des manufactures. Talon, ressentant le besoin de s'appuyer sur des renseignements fiables pour organiser la colonie et favoriser son développement, effectua un recensement dès son arrivée en Nouvelle-France. En 1666, il visita lui-même une bonne partie des colons répartis sur l'ensemble du territoire.

Talon effectua son premier recensement selon un principe dit *de jure* (de droit), c'est-à-dire selon le lieu habituel de résidence des habitants et non là où ils se trouvent le jour du recensement (*de facto*). Il consigna leurs noms, à une date fixe, et il recueillit des renseignements sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les métiers et les professions. En 1666, une deuxième enquête lui permit d'obtenir des renseignements additionnels sur le nombre d'arpents défrichés et le bétail.

La colonie connut, pendant le régime français, 36 recensements, jusqu'en 1739. De nouvelles questions furent ajoutées, notamment sur les bâtiments et les maisons, la production agricole et industrielle, ainsi que les armes, compte tenu des menaces à la paix fréquentes à cette époque. À partir de l'occupation britannique, le recensement ordinaire céda la place à une série d'enquêtes moins élaborées, bien qu'un recensement complet fut mené en 1765, 1784 et 1790. Après 1817, les recensements furent tenus sur une base plus régulière bien que repris à intervalles irréguliers au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, au Haut-Canada et au Bas-Canada. Le recensement du Haut-Canada et du Bas-Canada fut annuel de 1824 à 1842.

Le contenu varia grandement jusqu'en 1827, année où il se mit à couvrir une vaste gamme de sujets. En vertu de la *Loi du recensement des Provinces unies* (amendement de 1847), un recensement devait être effectué dans les mois de février et de mars 1848 et être répété dans ces mêmes mois en 1850. Le 30 août 1851, la sanction royale fut accordée à une loi qui assurât qu'un recensement fût effectué périodiquement, d'abord en 1851-1852, puis en 1861 et à tous les 10 ans par la suite. On peut ainsi dire que le recensement décennal date de 1851.

Une tradition déjà établie

Les rébellions de 1837 et la demande de la population qui souhaitait un gouvernement représentatif élu en fonction de la taille de la population menèrent à la proclamation de la *Loi constitutionnelle de 1867* (autrefois appelée *Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*). Les articles 8 et 51 de ce document précisaient que le

recensement devait fournir des chiffres de population qui serviraient à établir le nombre des représentants de chaque province à la Chambre des communes. Ces chiffres devaient aussi servir de base aux ajustements des limites des circonscriptions électorales. Par conséquent, pour que les députés puissent représenter la population selon des régions spécifiques, il fallait dénombrer la population selon des lieux géographiques précis. La *Loi constitutionnelle de 1867* a eu pour principal effet d'influencer la décision d'uniformiser la méthode *de jure*, de rendre essentielle la tenue de recensements tous les 10 ans, en fonction d'une base géographique précise, à une date fixe. En somme, on décida de poursuivre la tradition établie par l'intendant Talon.

On a ainsi effectué, en 1871, le premier recensement en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Il a comporté essentiellement le même éventail de questions que celui des recensements de 1851 et de 1861.

À date fixe

Bien que le recensement se fasse à une date fixe, c'est-à-dire à un moment précis dans le temps, le jour du recensement a varié au cours de son histoire. Divers facteurs influencent le choix de cette date : tantôt fonction des besoins de la collecte des données, tantôt fonction des habitudes de la population, les changements apportés à la date cherchent à assurer au recensement l'entière participation des répondants, à améliorer la couverture, de même que la qualité des données.

Selon la *Loi du recensement* du 12 mai 1870, le recensement devait avoir lieu au plus tard le 1er jour de mai de chaque année de recensement, sauf dans certains districts où l'on attendait juillet, compte tenu des difficultés d'accès à ces régions. Ainsi, le recensement fut mené en avril jusqu'en 1911, où la date fut portée au 1er juin. On jugea ce changement nécessaire pour éviter les conditions de route défavorables et le mauvais temps fréquent au cours des mois précédents, ce qui retardait le dénombrement. Par ailleurs, la tenue du recensement en juin présentait un avantage quant aux renseignements recueillis sur l'agriculture. En effet, les exploitants agricoles allaient connaître exactement la superficie des terres ensemencées. Enfin, la date fut portée le plus tôt possible en juin, de façon que le recensement ait lieu avant que la population se déplace vers les destinations estivales.

Au fil des recensements, on nota cependant que bon nombre de ménages changeaient de lieu de résidence le tout premier jour du mois; de plus, il arrivait que le 1er juin soit un jour de fin de semaine et que, par conséquent, les répondants soient absents pendant ces deux jours. De manière à réduire le suivi auprès des répondants souvent nécessaire en raison de ces mouvements, le jour du recensement a été de nouveau changé en 1981. Il a été porté au premier mardi du mois de juin.

Toutefois, au Recensement de 1996 la date fut à nouveau modifiée; elle fut déplacée au deuxième mardi de mai. En effet, de nos jours, bon nombre des ménages qui changent de domicile le font vers la fin du mois de juin. Aussi, en devançant le jour du recensement à la mi-mai, la livraison et le renvoi des questionnaires de recensement se font au cours du même mois, ce qui réduit les risques que des questionnaires se perdent pendant un déménagement. Par ailleurs, le suivi des questionnaires non retournés s'effectue pendant le mois de juin, soit pendant que les gens se trouvent encore à la maison avant les vacances, ce qui maintient les coûts au minimum et améliore la couverture de la population de même que la qualité des données.

Autodénombrement

De ses débuts jusqu'à 1966, le recensement se faisait par entrevue. En effet, les agents recenseurs frappaient aux portes pour interviewer les répondants et ils inscrivaient les réponses dans les cahiers de recensement. Cependant, un changement important à la méthode de collecte survint en 1971. Par souci d'améliorer la qualité des données recueillies et de répondre aux préoccupations grandissantes des répondants face au respect de la vie privée, on demanda pour la première fois aux répondants de remplir eux-mêmes le questionnaire du recensement (autodénombrement). En demandant à la population de remplir le questionnaire au moment qui lui convenait le mieux le jour du recensement, on espérait obtenir des données plus précises. Par ailleurs, les répondants pouvaient chercher, au besoin, les renseignements demandés dans leurs documents personnels. Cette méthode éliminait les erreurs d'interprétation de la part des agents recenseurs et améliorait l'exactitude des réponses dans le cas de questions délicates. Depuis 1971, le recensement se fait par autodénombrement auprès de 98 % de la population canadienne.

Échantillonnage

Au Recensement de 2006, 80 % des ménages ont reçu un questionnaire abrégé comportant huit questions, tandis que 20 % des ménages ont répondu au questionnaire complet, soit 61 questions. Cette méthode, qui permet de recueillir des données détaillées auprès d'un échantillon de ménages (et non de tous les ménages), a été utilisée pour la première fois lors du recensement canadien en 1941. Afin d'obtenir des renseignements sur les problèmes de logement d'après-guerre et de les résoudre, on recueillit des données sur le logement auprès d'un ménage sur dix. Comme l'échantillonnage s'est révélé une méthode de collecte efficace, qui permet de réduire le fardeau des répondants et les coûts tout en garantissant une collecte de données de qualité, on reprit l'expérience en 1951 avec toutefois un échantillon d'un ménage sur cinq, de manière à fournir de plus amples détails géographiques. Depuis, on utilise un échantillon d'un ménage sur cinq, bien qu'il ait été d'un ménage sur trois en 1971 et en 1976.

Figure A Dates marquantes dans l'histoire du recensement

1666	Premier recensement en Nouvelle-France. La population était de 3 215 habitants, à l'exclusion des Autochtones et des militaires.
1739	Dernier recensement sous le régime français.
1767	Le recensement de la Nouvelle-Écosse ajoute des variables sur la religion et l'origine ethnique.
1817	Le recensement de la Nouvelle-Écosse ajoute des variables sur le lieu de naissance.
1831	Le recensement de l'Assiniboine est mené pour la première fois dans ce qui est
1851	aujourd'hui l'Ouest canadien. Le recensement décennal est institué en vertu d'une loi qui assure qu'un recensement soit effectué en 1851, puis en 1861, et à tous les dix ans par la suite.
1870	Premier recensement de la Colombie-Britannique et du Manitoba.
1871	Premier recensement du Canada depuis la Confédération. Le questionnaire est disponible en français et en anglais, une pratique ininterrompue jusqu'à ce jour.
1905	Le bureau du recensement devient un bureau permanent du gouvernement.
1906	Un recensement quinquennal a lieu au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta.
1911	La tenue du recensement passe d'avril à juin, en raison du mauvais temps et de l'état des routes, de même que de la difficulté de connaître la superficie des cultures.
1918	Le Bureau fédéral de la statistique est créé en vertu de la *Loi sur la statistique* de cette année.
1941	Le recensement a lieu exceptionnellement le 14 juin afin d'éviter un conflit avec la première campagne des obligations de la Victoire. On effectue une première enquête-échantillon, qui porte sur le logement.
1956	Premier recensement quinquennal effectué à la grandeur du pays.
1971	Pour la première fois, la majorité des répondants remplissent eux-mêmes le questionnaire (autodénombrement). Le Bureau fédéral de la statistique devient Statistique Canada. La nouvelle *Loi sur la statistique* rend obligatoire la tenue des recensements de la population et de l'agriculture tous les cinq ans.
1986	Le recensement comporte une question sur les limitations d'activité, question qui a aussi servi à établir l'échantillon des répondants en vue de la première enquête postcensitaire sur les limitations d'activité.
1991	Une question sur l'union libre figure pour la première fois dans le questionnaire.
1996	Le recensement recueille pour la première fois de l'information sur le travail non rémunéré et le mode de transport utilisé pour se rendre au travail.
2001	Le recensement recueille pour la première fois des renseignements sur les couples formés de partenaires de même sexe, ainsi que de l'information sur la langue parlée au travail.
2006	Pour la première fois, tous les Canadiens peuvent remplir leur questionnaire du recensement par Internet.

Recensement décennal, recensement quinquennal

La tenue d'un recensement national tous les 10 ans date de 1851, à l'exception des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, où les recensements ont lieu tous les cinq ans depuis 1906. Toutefois, la croissance économique et l'urbanisation ont été telles au pays que l'on a décidé de mener, à partir de 1956, un recensement tous les cinq ans dans tout le Canada. La tenue d'un recensement tous les cinq ans est devenue obligatoire en vertu de la *Loi sur la statistique* de 1971.

« Décennal » désigne le recensement effectué en début de décennie, aux années qui se terminent par 1 (1971, 1981, 1991, 2001, etc.); « quinquennal » désigne le recensement effectué au milieu de la décennie, aux années qui se terminent par 6 (1976, 1986, 1996, 2006, etc.).

Contenu du recensement

Bien que la nécessité d'obtenir des données chronologiques donne à penser que les questions posées lors d'un recensement national devraient toujours être les mêmes, il faut y apporter certaines modifications d'un recensement à un autre à cause des nouveaux besoins qui surgissent en matière de données ou même en raison des changements qui surviennent au sein de notre société. À chaque recensement se pose le même dilemme : assurer la continuité chronologique des données du recensement et suivre l'évolution sociale, culturelle et économique du Canada. C'est la raison pour laquelle le recensement a apporté divers changements au fil des ans, notamment à sa terminologie et à ses définitions.

En d'autres termes

Par exemple, le questionnaire du Recensement de 1891 demandait d'indiquer le lien de parenté avec le « chef de famille ». Jusqu'en 1971 inclusivement, on définissait le « chef de famille », comme l'époux plutôt que l'épouse, le père ou la mère s'il n'y en avait qu'un des deux qui vivait avec des enfants célibataires ou n'importe quel membre d'un groupe partageant un logement à part égale. Étant donné l'opposition accrue de la part des répondants à l'emploi du terme « chef », à cause de son caractère sexiste et d'autres connotations, notamment l'idée d'autorité qu'il suggère, la définition de ce terme a été changée à l'occasion du Recensement de 1976. Le questionnaire de 1976 précisait que le « chef du ménage », désignait entre autres l'époux OU l'épouse. Les statistiques de 1976 sur les chefs de ménage et sur les ménages selon les caractéristiques de leur chef ont été préparées et diffusées selon la nouvelle définition. En 1981, le questionnaire du recensement ne comportait plus de référence à « chef du ménage ». En effet, les liens entre les membres du ménage se définissaient en fonction de la personne qui répondait au questionnaire pour l'ensemble du ménage, qui devait s'inscrire comme la « Personne 1 ».

Entre 1871 et 1911, le recensement posait des questions sur les « infirmités ». Ces questions n'ont pas été reprises à l'occasion des recensements de 1921 et de 1931. En 1941 et en 1951, le recensement comportait un questionnaire supplémentaire à l'intention des personnes aveugles et des sourds-muets. Il a fallu une trentaine d'années avant que ce sujet paraisse à nouveau dans le recensement et, lorsqu'il a reparu, la terminologie avait changé. En 1986, on a ajouté une question sur les « limitations d'activité ». On a demandé aux répondants d'indiquer s'ils étaient limités dans leurs activités en raison d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique. Il faut par ailleurs souligner que cette question a servi de filtre pour établir l'échantillon des répondants qui allaient participer, en 1986, à la première enquête postcensitaire sur la santé et les limitations d'activité.

Reflet de son époque

Le questionnaire du recensement porte des signes des temps, c'est-à-dire que son contenu reflète les préoccupations de l'époque où il a été élaboré. Par exemple, bien que le recensement ait toujours couvert le logement au Canada, ce sujet n'a pas toujours été abordé de la même façon au cours des recensements.

Dès 1871, le questionnaire a comporté une question sur le type de logement. En 1921 et 1931 ont été ajoutées des questions sur le mode d'occupation et sur le nombre de pièces dans le logement. En 1931, on a également demandé aux familles si elles possédaient une radio, afin de mesurer exactement l'usage au Canada de cette invention importante. En 1941, comme on l'a dit précédemment, une enquête-échantillon a été menée sur le

logement. Le Recensement de 1966 ne comportait que deux questions sur le logement, l'une sur le type de logement, l'autre sur le mode d'occupation (propriétaire ou locataire). En 1971, toutefois, le logement a été l'objet d'un intérêt accru; on a ajouté des questions, notamment sur les services publics (provenance de l'eau courante, évacuation des eaux d'égout), les systèmes de chauffage et le principal combustible utilisé pour chauffer la maison, cuire les aliments et chauffer l'eau. De plus, on a demandé aux répondants si un membre du ménage était propriétaire d'une maison de villégiature (chalet). Les répondants ont dû par ailleurs indiquer si leur logement comportait un réfrigérateur, un congélateur, une machine à laver, une sécheuse automatique, un téléviseur noir et blanc ou couleur. En 1981, le recensement s'est penché pour la première fois sur l'état des logements (s'ils nécessitaient des réparations), de même que sur les condominiums.

Il va sans dire que, si des questions sont ajoutées au recensement au fil des ans afin de répondre à de nouveaux besoins, d'autres sont enlevées si certains aspects deviennent moins pertinents à mesurer. Aussi, des questions relatives aux caractéristiques du logement, comme le principal système de chauffage et le principal combustible utilisé pour le chauffage, n'ont pas été posées à l'occasion des recensements de 1991 et de 1996.

Le Recensement de 2006

Ce qui nous amène au 16 mai 2006, 340 ans après que Jean Talon ait dénombré les habitants de la colonie de la Nouvelle-France.

Entre le 1er et le 13 mai, 13 576 855 ménages ont reçu un questionnaire du Recensement de la population. Quelque 229 373 exploitants agricoles ont aussi reçu en même temps un questionnaire du Recensement de l'agriculture. Au lieu que tous les questionnaires soient livrés par les agents recenseurs, Postes Canada a assuré la livraison des questionnaires à 70 % des ménages alors que l'autre 30 % l'a reçu des mains d'un agent recenseur, comme par le passé. On demandait qu'un adulte de chaque ménage remplisse le questionnaire et le retourne en ligne ou par la poste au Centre de traitement des données de Statistique Canada.

Le questionnaire abrégé, qui comportait huit questions, a été rempli par 80 % des ménages. Le questionnaire complet comprenait les huit questions du questionnaire abrégé et 53 questions additionnelles, dont trois nouvelles. Parmi celles-ci, on comptait une question demandant au répondant de donner la permission à Statistique Canada d'utiliser les renseignements qu'il a déjà fournis dans ses dossiers de déclaration de revenus, afin de réduire le fardeau de réponse. Par ailleurs, une nouvelle question sur le lieu des études s'ajoutait aux questions portant sur la scolarité, lesquelles ont été reformulées afin d'améliorer la qualité des réponses obtenues. Et puis, au questionnaire abrégé, comme au questionnaire complet, figurait une nouvelle question où l'on demandait au répondant d'indiquer s'il acceptait ou non que Statistique Canada rende publics ses renseignements personnels 92 ans après le recensement, à des fins historiques et généalogiques.

Pour la première fois à l'échelle du pays, le Recensement de 2006 offrait aux Canadiens l'option de remplir leur questionnaire du recensement par Internet. Une technologie de pointe a été utilisée par Statistique Canada dans le but de répondre à ses exigences en matière de sécurité et de confidentialité, et ce, sans que le répondant ne soit soumis à une manœuvre de préenregistrement ou de téléchargement interminable afin d'avoir accès au questionnaire du recensement en ligne. Cette méthode novatrice place Statistique Canada à l'avant-garde des pays où des recensements sont menés.

Pour la première fois aussi, la saisie des données du Recensement de 2006 s'est effectuée de façon automatique, grâce à l'utilisation de technologies de saisie automatisée qui remplacent les méthodes manuelles.

Le recensement et la loi

Aucune autre source de renseignements sur notre pays et notre société n'est plus essentielle que le recensement. En effet, il recueille de l'information nécessaire à l'application de nombreux règlements et lois (voir des exemples à la section « Questions du Recensement de 2006 »).

La *Loi constitutionnelle de 1867* prévoyait une redistribution des sièges de chaque province à la Chambre des communes à partir des résultats du Recensement de 1871 et à tous les recensements décennaux subséquents. Le mandat que conférait cette loi au recensement fut remplacé par une série de lois, qui furent elles-mêmes

remplacées par la *Loi sur la statistique* de 1970. Cette loi stipule que : « Le recensement de la population du Canada est fait par Statistique Canada tous les cinq ans, à compter de juin 1971, dans le mois qui est fixé par le gouverneur en conseil. »

Si les données du recensement servent à déterminer le nombre des sièges au Parlement, elles servent en outre à fixer les limites des circonscriptions électorales fédérales (CEF). En vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales fédérales*, les données du recensement décennal doivent servir à redéfinir les limites des CEF.

Par ailleurs, la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* compte sur les estimations démographiques établies à partir des chiffres de population du recensement pour déterminer la part des paiements de transfert fédéraux qui est accordée aux provinces et aux territoires. Le recensement recueille des données en vertu de plus de 80 lois, comme la *Loi sur l'assurance-emploi*, la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur les langues officielles*, la *Loi sur la sécurité de la vieillesse*, la *Loi sur les prêts aux étudiants* et la *Loi sur l'immigration*.

En vertu de la *Loi sur la statistique* de 1971, le Bureau fédéral de la statistique, créé en vertu de la *Loi sur la statistique* de 1918, devint Statistique Canada. Aussi en vertu de la *Loi sur la statistique*, chaque ménage canadien est tenu de remplir le questionnaire du recensement. La loi prévoit des sanctions pour ceux qui refusent de participer au recensement ou qui produisent sciemment une fausse déclaration. Les cas de refus sont alors transmis au ministère de la Justice, qui se charge de porter les accusations prévues conformément à la loi.

Chapitre 2 – Mener un Recensement de Population

Introduction

Les résultats du recensement sont diffusés au terme d'un long processus qui débute bien avant le jour du recensement. En effet, cette entreprise de grande envergure possède un caractère unique et soulève des défis qui lui sont propres. Recueillir des renseignements auprès d'environ 31,6 millions de personnes et plus de 13,5 millions de logements pose un défi de taille. Bien que l'on effectue le recensement tous les cinq ans au Canada, le cycle du recensement, quant à lui, s'étend sur plusieurs années, comme le montre la figure B.

Figure B

Calendrier du Recensement de 2006

Titre de tâche	Calendrier[1]
Détermination du contenu	avril 2002 à août 2005
Production du questionnaire	mai 2005 à août 2005
Collecte des données	février 2006 à août 2006
Traitement des données	avril 2006 à décembre 2006
Contrôle et imputation	juillet 2006 à décembre 2007
Études relatives à la mesure de la couverture	juillet 2006 à septembre 2008
Diffusion	mars 2007 à mai 2008

1. Ce calendrier démontre uniquement les périodes d'activités intenses de chaque tâche.

Avant chaque recensement, Statistique Canada demande l'avis des utilisateurs de données et des autres personnes intéressées partout au Canada quant à la nature et à la quantité de renseignements qu'ils souhaitent trouver dans la base de données du recensement. L'objectif de ces consultations vise à s'assurer que Statistique Canada tient compte des nouvelles questions d'ordre social ou économique et, s'il y a lieu, utilise le recensement et les enquêtes postcensitaires pour en favoriser la compréhension. Outre ce processus de consultation, les questions du recensement sont soumises à un vaste processus de mise à l'essai.

Détermination du contenu

En prévision du Recensement de 2006, Statistique Canada a mis en place une approche intégrée pour consulter les utilisateurs. Pour la première fois, les consultations auprès des utilisateurs de données intégraient des discussions sur la détermination du contenu, les aspects géographiques du recensement, ainsi que sur le programme de diffusion.

En outre, compte tenu des possibilités limitées de modifier le contenu, on a présenté aux utilisateurs de données d'autres sources de données socioéconomiques disponibles à Statistique Canada pour répondre d'une autre façon à leurs besoins nouveaux en matière de données. Le vaste programme de statistiques socioéconomiques de Statistique Canada comprend, contrairement au recensement, plusieurs sources de données complémentaires pouvant répondre à trois grands types de besoins en matière de données :

- le besoin de données actuelles à intervalles réguliers;
- le besoin de renseignements, incluant des questions complexes ou délicates qui doivent, de préférence, être posées par un intervieweur;
- le besoin de renseignements pour expliquer les causes sous-jacentes à un phénomène, nécessitant un ensemble de données recueillies au cours de longues périodes.

Les besoins en matière de données ont été évalués en tenant compte de certains facteurs comme le respect de la vie privée du répondant, les exigences législatives, l'accessibilité à d'autres sources répondant aux besoins en matière de données, le fardeau du répondant, et les coûts liés à la collecte et au traitement des données.

Consultation sur le Recensement de 2006

En prévision du Recensement de 2006, Statistique Canada a poursuivi sa tradition de consulter les utilisateurs de données et d'autres personnes intéressées afin d'obtenir leurs points de vue sur le contenu du prochain questionnaire du recensement. Des représentants des bibliothèques publiques, des milieux universitaires, des administrations locales, des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, du secteur privé, le grand public, des groupes d'intérêts spéciaux et des distributeurs autorisés de données de Statistique Canada étaient invités à participer aux consultations.

Statistique Canada reconnaît depuis toujours l'importance des consultations. C'est pourquoi, en prévision du Recensement de 2006, le Bureau a mis l'accent sur la nécessité d'entretenir un dialogue continu avec ses utilisateurs de données. Ainsi, on a effectué plusieurs tournées selon une méthode de consultation intégrée, non seulement pour recueillir des commentaires, mais aussi pour tenir les utilisateurs de données au courant de l'état des projets et des décisions concernant le recensement.

La première tournée de consultation a eu lieu en 2002 et portait essentiellement sur le contenu du questionnaire du recensement. En 2003, on a mené une consultation de suivi sur une nouvelle proposition relative au contenu du module sur l'éducation. La tournée de consultation de 2004 visait principalement à recueillir des commentaires sur le programme de diffusion et les orientations proposées quant aux aspects géographiques du Recensement de 2006, ainsi qu'à fournir aux utilisateurs de données une mise à jour des essais qualitatifs effectués sur le contenu du questionnaire. En 2005, on a rencontré les utilisateurs de données dans le cadre de séances d'information afin de leur communiquer les résultats du Test du recensement de 2004, le contenu final du questionnaire du recensement, les orientations du programme de diffusion et la gamme proposée de produits géographiques. Les commentaires sur la gamme des produits du recensement ont été recueillis lors de la tournée de consultation de 2006.

Le guide de consultation a été l'un des principaux outils utilisés pour solliciter le point de vue des utilisateurs en prévision du Recensement de 2006. En fait, on a produit un guide pour obtenir des commentaires sur le contenu du questionnaire et un autre sur le programme de diffusion et les orientations proposées en matière de produits géographiques pour le Recensement de 2006. On a également créé un site Internet afin de permettre l'accessibilité aux documents de consultation et fournir aux utilisateurs un moyen rapide et facile de transmettre leurs commentaires. En outre, pour donner suite aux commentaires reçus, on a produit des rapports de consultation que l'on a envoyés aux participants.

Tous les rapports ont été publiés sous forme de publications officielles de Statistique Canada et offerts gratuitement par le biais du catalogue en ligne et du site Web – Consultation sur le Recensement de 2006.

Au total, on a tenu plus de 100 séances de consultation à l'échelle du pays et on a recueilli 2 647 commentaires sur différents aspects du recensement.

Nombre de commentaires reçus selon la catégorie de recensement

Catégorie de recensement	Nombre de commentaires reçus	Pourcentage des commentaires soumis (%)
Collecte/Opérations sur le terrain	98	4
Contenu	750	28
Diffusion	1 239	47
Géographie	330	12
Généralités	230	9
Total	**2 647**	**100**

En ce qui a trait au contenu du Recensement de 2006, on a exprimé très peu de nouveaux besoins importants en matière de données. En fait, les commentaires reçus lors des nombreuses tournées de consultation étaient bien répartis entre les différents aspects du recensement, comme le montre le tableau précédent. Les participants à la consultation ont indiqué que la priorité absolue doit être accordée à la similitude du contenu des recensements de 2006 et de 2001.

Rétroaction à la consultation

Les commentaires et les suggestions recueillis dans le cadre des consultations ont été soigneusement analysés en fonction de plusieurs critères. Au niveau du contenu, une fois l'analyse terminée, de nouvelles questions—qui tiennent compte des ajustements suggérés et des nouveaux besoins exprimés—ont été testées dans le cadre d'un programme de mise à l'essai du contenu. (Des informations plus détaillées sont disponibles dans le *Rapport de consultation sur le contenu du Recensement de 2006*.)

Mise à l'essai du contenu

Essais qualitatifs

Avant d'ajouter de nouvelles questions au recensement ou de modifier des questions existantes, les changements sont mis à l'essai auprès de petits groupes de personnes et font l'objet d'une évaluation quantitative. Ainsi, on organise des groupes de discussion et des rencontres individuelles afin d'examiner l'interprétation que font les répondants des questions et des instructions qui les accompagnent.

Entre septembre 2002 et novembre 2003, on a effectué cinq essais qualitatifs en vue de déterminer le contenu du questionnaire administré dans le cadre du Test du recensement de 2004. Pour chaque essai, on comptait en moyenne 100 participants. Au cours de cette période, on a mis à l'essai plus de 200 versions de questions et/ou d'instructions, et de ce nombre, on a retenu 32 changements en vue du Test du recensement quantitatif de 2004. Les essais qualitatifs ont permis de développer de nouveaux concepts relatifs au contenu ainsi qu'une nouvelle présentation du questionnaire.

De plus amples informations sont disponibles en ligne dans l'*Aperçu du Test du recensement de 2004*, ainsi que dans le *Sommaire des résultats de l'analyse de contenu : Test du recensement de 2004* publié en mars 2006.

Essais statistiques

Pour évaluer la nouvelle présentation du questionnaire, les nouvelles questions ainsi que les changements apportés aux questions existantes, on a mené deux essais quantitatifs. On a également réalisé des interviews de suivi auprès des répondants afin de cerner les problèmes et les difficultés liés à l'utilisation du questionnaire électronique accessible sur Internet.

Test du recensement

Le Test du recensement a eu lieu le 11 mai 2004 auprès de 300 000 ménages dans les régions de l'Atlantique, du Québec et des Prairies. On a choisi ces régions afin de constituer un échantillon représentatif de ménages francophones et anglophones ainsi qu'une combinaison de régions géographiques, notamment des villes, des villages et des régions agricoles. La participation au test était facultative.

Approbation des questions du Recensement de 2006

Après avoir pris en considération les résultats du Test du recensement de 2004, ceux des essais qualitatifs, les recommandations formulées par les principaux utilisateurs de données et les organismes nationaux et communautaires, ainsi que les lettres écrites par des citoyens, Statistique Canada a élaboré des options à soumettre à l'examen et à l'approbation du Cabinet. Une fois approuvées par le Cabinet et autorisées par le Gouverneur en conseil, les questions ont été publiées dans la *Gazette du Canada, partie 1*, en avril 2005. Les questions du Recensement de 2006 sont accessibles sur Recensement de la population.

Production des questionnaires

La conception des questionnaires est importante pour plusieurs raisons. Elle a une incidence directe sur l'image de Statistique Canada aux yeux du public; elle peut jouer un rôle déterminant dans la qualité des données obtenues et contribuer à l'efficience des opérations de collecte et de dépouillement des données. Produire un questionnaire facile à remplir qui réponde à la fois aux exigences de la collecte, du traitement et des communications constitue un défi de taille. L'espace sur le questionnaire est restreint,ce qui limite le nombre de

questions pouvant être posées de même que leur longueur. De plus, il faut inclure au questionnaire des instructions et des exemples à l'intention des répondants.

Les étapes de la production comptent, une fois la conception terminée, la composition et la vérification des questionnaires, la coordination des contrats pour l'impression des questionnaires et leur insertion dans des trousses, le contrôle de la qualité des produits et le contrôle de la livraison de plus de 100 000 documents. Parmi les nombreux questionnaires, livrets, enveloppes et autres documents produits, on trouve :

Formule 2A Le **questionnaire sur la population** abrégé est utilisé pour dénombrer tous les résidents habituels de quatre logements privés sur cinq.

Formule 2B Le **questionnaire sur la population** complet est utilisé pour dénombrer tous les résidents habituels d'un logement privé sur cinq. Il sert également à dénombrer les résidents des colonies huttérites situées dans ces secteurs.

Formule 2C Sert à dénombrer les personnes en poste à l'extérieur du Canada, comme les fonctionnaires canadiens (fédéraux et provinciaux) et leur famille, ainsi que les membres des Forces canadiennes et leur famille; sert également à dénombrer tous les autres citoyens canadiens, immigrants reçus et résidents non permanents à l'extérieur du Canada qui demandent à être dénombrés.

Formule 2D Le **questionnaire du Nord et des réserves** est utilisé pour dénombrer les régions nordiques et la plupart des réserves indiennes, des établissements indiens, des *Indian government districts* et des terres réservées. Il sert également à dénombrer les résidents habituels des colonies huttérites situées dans les secteurs de recensement par interview.

Formule 3A Le **questionnaire individuel du recensement abrégé** est utilisé dans les logements privés recensés sur une formule 2A, pour dénombrer les résidents habituels désireux d'être dénombrés séparément dans les logements privés (p. ex., chambreurs, pensionnaires) et dans les logements collectifs recensés à partir des registres, pour dénombrer les résidents habituels et les membres résidents du personnel.

Formule 3B Le **questionnaire individuel du recensement complet** est utilisé dans les logements privés recensés sur une formule 2B, pour dénombrer les résidents habituels désireux d'être dénombrés séparément (p. ex., chambreurs, pensionnaires) et dans les logements collectifs autodénombrés (sauf les colonies huttérites), pour dénombrer les résidents habituels et les membres résidents du personnel.

Les questionnaires du recensement ont été produits dans les deux langues officielles, en caractères réguliers et en gros caractères[1]. Les questions ont été traduites dans 62 langues non officielles, y compris les langues autochtones, et étaient aussi offertes en braille et sur cassette audio.

Collecte des données

Cette étape du processus du recensement visait à faire en sorte que les quelque 13,5 millions de ménages du Canada reçoivent un questionnaire du recensement. Le recensement vise l'ensemble de la population du Canada, qui comprend les citoyens canadiens (par naissance ou par naturalisation), les immigrants reçus et les résidents non permanents, ainsi que les membres de leur famille vivant avec eux. Les résidents non permanents sont les personnes au Canada qui sont titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendiquent le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille qui vivent avec eux.

Le recensement dénombre également les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont temporairement à l'extérieur du pays le jour du recensement. Il s'agit, par exemple, des fonctionnaires fédéraux et provinciaux en poste à l'extérieur du Canada, du personnel des ambassades canadiennes à l'étranger, des membres des Forces canadiennes en poste à l'étranger et des Canadiens qui se trouvent à bord de navires marchands.

[1] Seuls les questionnaires 2A et 2B du recensement ont été produits en gros caractères.

Méthodes de collecte

Pour assurer la meilleure couverture possible, le pays est divisé en petits secteurs géographiques appelés unités de collecte (UC). Au recensement de 2006, on comptait environ 50 000 unités de collecte.

Autodénombrement

En 2006, environ 98 % des ménages ont été recensés selon la méthode de l'autodénombrement, soit en ligne, soit par l'utilisation du questionnaire papier. On demandait aux répondants de fournir les informations pour tous les membres du ménage, en date du 16 mai, soit le jour du recensement.

Si le répondant utilisait le questionnaire papier, il devait le retourner par la poste, dans une enveloppe jaune préaffranchie, au Centre de traitement des données. Le questionnaire était ensuite scanné et vérifié, par un processus automatisé, pour en assurer l'intégralité.

Si le questionnaire était rempli et retourné en ligne, les informations étaient acheminées directement au système du Centre de traitement des données pour en faire vérifier l'intégralité.

Le questionnaire en ligne

En 2006, pour la toute première fois, le recensement offrait à tous les ménages l'option de remplir leur questionnaire en ligne. Ce mode de déclaration facile, protégé, pratique et accessible partout et en tout temps était offert en français et en anglais.

L'adresse du site Internet du Recensement de 2006 (www.recensement2006.ca) et un code d'accès Internet unique apparaissaient sur le devant de chaque questionnaire papier. Les répondants devaient entrer ce code d'accès pour remplir leur questionnaire en ligne.

Cet élément de sécurité permettait à chacun de remplir facilement, rapidement et en toute sécurité son questionnaire du recensement en ligne.

L'application du site Web du recensement générait ensuite un numéro de confirmation que le répondant devait garder comme preuve que le questionnaire avait été rempli et envoyé par Internet.

Cette méthode de collecte en ligne permettait un traitement des données du recensement plus rapide que celles recueillies au moyen des questionnaires papier.

Soutien à la collecte

Afin d'appuyer les activités de collecte du Recensement de 2006, un vaste programme de communications a été mis sur pied. De plus, on a offert aux répondants l'Assistance téléphonique du recensement (ATR), un service multilingue, gratuit et accessible de partout au pays. Le numéro à composer sans frais figurait dans le questionnaire et le guide du recensement, en plus d'être donné dans tous les messages diffusés à l'intérieur du programme de communications. L'Assistance téléphonique du recensement a répondu à environ 1 200 000 appels au Recensement de 2006.

Projet de communications du recensement

En 2006, le mandat du Projet de communications du recensement consistait à conscientiser tous les résidents du Canada au recensement, à leur expliquer qu'ils pouvaient choisir de remplir leur questionnaire du recensement en ligne ou sur papier, qu'il était important et confidentiel et que, en vertu de la loi, ils étaient tenus de le remplir.

Le message lancé à la population était : « Soyez du nombre! » Les documents diffusés à l'intérieur du programme de communications expliquaient l'importance des données du recensement, lesquelles servent entre autres :

- à l'élaboration des estimés utilisés pour l'allocation des paiements de transfert du gouvernement fédéral aux provinces et aux territoires;
- au processus de prise de décisions tant à l'échelle nationale et provinciale, qu'à celle de la collectivité locale et du quartier;
- à la prestation de services tels que les écoles, les hôpitaux, le transport et les casernes de pompiers au niveau communautaire.

Après le 16 mai, jour du recensement, on a avisé la population que sa participation était obligatoire en vertu de la loi.

Le Programme de communications du recensement comportait les cinq composantes suivantes :

Soutien de tierces parties

Le soutien promotionnel au recensement était assuré par des sociétés nationales et régionales, des associations, tous les échelons de gouvernement (fédéral, provincial, territorial et municipal), de même que des groupes communautaires locaux. Environ 2 500 partenaires ont accepté d'inclure le message du recensement dans leur correspondance habituelle avec les employés et les clients, ou d'afficher dans leur site Web une bannière ou un message promotionnel comportant un lien au site Web du recensement à Statistique Canada. Cette composante du programme a permis de diffuser plus de 2,2 milliards de messages aux répondants.

Relations avec les médias

Comme le recensement constitue matière à nouvelles et que les médias sont un véhicule efficace pour joindre la population, le message du recensement a pu être diffusé quotidiennement à la population pendant toute la période entourant le jour du recensement. En effet, grâce aux entrevues accordées aux médias par les porte-parole de Statistique Canada et à la couverture du Recensement de 2006 par les journalistes et les éditorialistes, nous avons pu obtenir, en mai 2006, une couverture médiatique considérable, avec plus de 4 000 articles et reportages dans la presse écrite et parlée.

Scolarité

Les activités pédagogiques étaient pour la plupart destinées aux élèves du primaire et du secondaire. Environ 18 000 exemplaires de la Trousse de l'enseignant du Recensement de 2006, renfermant divers documents et activités conçus pour faire ressortir l'importance du recensement, ont été distribués gratuitement aux enseignants en format papier ou en ligne. Des documents additionnels, y compris une carte géographique fournie par Ressources naturelles Canada, un cahier à colorier et un napperon-jeux, étaient également disponibles.

Une importante composante du programme d'éducation était formée d'activités à l'intention des élèves des classes de français et d'anglais langues secondes (FLS/ALS), afin que les élèves qui comprennent le français ou l'anglais mieux que leurs parents puissent les aider à remplir le questionnaire du recensement. Une trousse d'éducation/alphabétisation (FBA) a également été très utilisée dans les classes pour adultes apprenant le français ou l'anglais ainsi que par les groupes de littératie.

Publicité payante

Le Programme de publicité du Recensement de 2006 a fait appel principalement, à la radio et aux médias hors domicile. Au départ, cinq textes pour la population et quatre textes pour l'agriculture ont été préparés pour la radio. Un texte additionnel pour la population a été préparé au mois d'août lorsqu'il est devenu apparent qu'un message plus sévère était requis.

Ces messages visaient des secteurs variés pendant le cycle de collecte et ont été utilisés du 1er mai à la mi-août.

Les publicités extérieures mettaient en vedette l'enveloppe jaune ainsi qu'une souris rouge symbolisant le recensement en ligne. Ces messages étaient affichés dans des secteurs où la réponse était plus lente en 2001.

La campagne publicitaire comportait trois volets : le volet précensitaire s'est déroulé du 1er au 15 mai; le deuxième volet couvrait la période du 17 au 22 mai (aucune publicité le 16 mai); et le volet final s'est déroulé du 22 mai à la deuxième semaine de juillet. De la publicité ponctuelle a été achetée en août pour les régions où la réponse était plus lente.

Une couverture télévisuelle limitée, dans des langues autres que le français et l'anglais, a été utilisée pour des messages aux communautés ethniques et immigrantes. Les messages ont été également transmis à tous les réseaux et diffusés, en français et en anglais, à titre de communiqués d'intérêt public.

Populations cibles spéciales

Le Programme de communications du Recensement de 2006 prévoyait des stratégies spécialement adaptées à la situation de groupes difficiles à joindre qui avaient été sous-dénombrés au Recensement de 2001. Figuraient au nombre de ces groupes : les personnes qui ne parlent aucune des deux langues officielles, les personnes ayant une incapacité visuelle, les personnes dont le degré de littératie est faible, les personnes âgées, les étudiants, les sans-abri, les immigrants, les Autochtones ainsi que les jeunes hommes et, dans certaines régions, les jeunes femmes âgées de 18 à 30 ans.

Le soutien de tierces parties, la publicité payante, la scolarité, les relations avec les médias et le développement de matériel spécial font partie des activités de communications à l'intention de ces groupes.

Traitement du Recensement de 2006

Réception et enregistrement

Les répondants qui ont rempli un questionnaire papier devaient le retourner par la poste au Centre de traitement des données. Dès réception d'un questionnaire, Postes Canada l'enregistrait automatiquement en scannant le code à barre par la fenêtre des enveloppes-réponses. Les enveloppes étaient ensuite livrées au Centre de traitement des données, accompagnées d'un disque compact (DC) contenant la liste de tous les codes d'identification des questionnaires enregistrés.

Les réponses reçues par Internet ou par interview téléphonique de l'Assistance téléphonique du recensement étaient transmises directement au Centre de traitement des données; leur réception était enregistrée automatiquement.

L'enregistrement de chaque questionnaire reçu était signalé dans le Système de contrôle principal de Statistique Canada. Environ 10 jours après le jour du recensement, une liste de tous les logements pour lesquels un questionnaire n'avait pas été reçu était générée par le Système de contrôle principal et ensuite transmise au personnel des opérations sur le terrain en vue d'un suivi. Des mises à jour des enregistrements étaient envoyées quotidiennement au personnel des opérations sur le terrain afin d'éviter un suivi auprès des ménages qui auraient rempli subséquemment leur questionnaire par téléphone ou Internet.

Imagerie et saisie des données des questionnaires papier

Le Recensement de 2006 était le premier au Canada à saisir les données en ayant recours à des technologies de saisie automatisée plutôt qu'à la saisie au clavier.

Étapes de l'imagerie

- **Préparation des documents** – Les questionnaires retournés par la poste étaient retirés des enveloppes puis débarrassés de tout corps étranger, comme des trombones ou des agrafes, en vue du balayage. Les questionnaires sous forme de cahier étaient séparés en feuilles isolées en coupant le dos de la reliure.
- **Balayage** – Le balayage, utilisant 18 scanneurs à haute vitesse, convertissait le papier en images numériques (photos).
- **Assurance de la qualité d'image automatisée** – Un système automatisé vérifiait la qualité du balayage. Les images qui étaient rejetées à cette étape étaient signalées en vue d'un nouveau balayage ou d'une saisie des données au clavier à partir des questionnaires papier.

- **Saisie automatisée des données** – La reconnaissance optique de marques et la reconnaissance optique de caractères ont été les technologies utilisées pour extraire les données des répondants à partir des images. Lorsque les systèmes étaient incapables de reconnaître l'écriture avec suffisamment d'exactitude, la correction des données était effectuée par un opérateur.
- **Vérification à la sortie** – Dès qu'ils avaient franchi avec succès toutes les étapes susmentionnées, les questionnaires papier étaient retirés du système. La vérification à la sortie est un processus d'assurance de la qualité qui fait en sorte que les images et les données saisies sont d'une qualité telle que les questionnaires papier ne sont plus nécessaires pour un traitement ultérieur. Les questionnaires qui ont été signalés parce qu'ils renfermaient des erreurs ont été retirés à la sortie et traités au besoin.

Vérifications et suivi des questionnaires rejetés au contrôle

À cette étape, les données des répondants étaient soumises à certaines vérifications automatisées. Ces vérifications simulaient celles effectuées manuellement par un agent recenseur lors des recensements antérieurs. Il vérifiait l'intégralité des réponses, de même que la couverture (le nombre de personnes dans le ménage, par exemple).

Les données des questionnaires rejetés au contrôle étaient acheminées à un commis au traitement afin d'être comparées à l'image, si celle-ci était disponible (les questionnaires en ligne n'avaient pas d'image). Si on recevait plusieurs questionnaires d'un même ménage, une vérification était effectuée à cette étape, afin de déterminer s'il s'agissait de duplicatas (p. ex., un répondant a rempli la version Internet et son épouse a rempli le questionnaire papier et l'a retourné par la poste).

Dans les cas où le commis au traitement ne pouvait corriger l'erreur, ou s'il manquait trop de réponses, les données étaient transmises à l'Assistance téléphonique du recensement pour y faire l'objet d'un suivi. Un intervieweur communiquait alors avec le répondant pour résoudre toute question liée à la couverture et obtenait l'information manquante en utilisant une application d'interview téléphonique assistée par ordinateur. Les données étaient retransmises au Centre de traitement des données pour être réintégrées dans le système en vue d'un traitement subséquent.

Codage

Le questionnaire complet (2B) renfermait des questions où l'on demandait au répondant de cocher des réponses dans une liste et des questions pour lesquelles le répondant devait fournir une réponse écrite dans les cases prévues à cette fin. Ces réponses écrites faisaient l'objet d'un codage automatisé de façon à assigner un code numérique à chacune à l'aide des fichiers de référence, des listes de codes et des classifications types de Statistique Canada. Des fichiers de référence ont été construits pour le processus d'appariement automatisé à partir de réponses reçues lors de recensements antérieurs. Des codeurs spécialement formés et des experts se chargeaient de résoudre les cas où il était impossible d'attribuer automatiquement un code numérique. Les variables suivantes ont fait l'objet d'un codage : Lien avec la Personne 1; Lieu de naissance; Citoyenneté; Langues non officielles; Langue parlée à la maison; Langue maternelle; Origine ethnique; Groupe de population; Bande indienne/Première nation; Lieu de résidence 1 an auparavant; Lieu de résidence 5 ans auparavant; Principal domaine d'études; Lieu des études; Lieu de naissance des parents; Langue de travail; Industrie; Profession et Lieu de travail.

En 2006, plus de 40 millions de réponses écrites ont été codées à partir du questionnaire complet; en moyenne, environ 75 % d'entre elles l'ont été automatiquement.

Contrôle et imputation

Les données recueillies lors d'une enquête ou d'un recensement contiennent certaines omissions ou incohérences. Ces erreurs peuvent être attribuables au fait que le répondant a sauté une question ou que des erreurs sont survenues lors du traitement. Un répondant pourrait, par exemple, refuser de fournir une réponse, ne pas se rappeler la bonne réponse ou mal comprendre une question. Il est possible que le personnel du recensement code incorrectement une réponse ou commette d'autres erreurs pendant le traitement.

Une fois les opérations relatives à la saisie, à l'intégralité, à la vérification de la couverture, à la correction et au codage terminées, les données sont traitées jusqu'à l'étape finale du contrôle et de l'imputation, activité qui est presque totalement automatisée. Habituellement, les erreurs sont décelées à l'étape du contrôle et corrigées à l'étape de l'imputation.

Pondération

Comme lors des recensements précédents, les questions sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la langue maternelle et le lien avec la Personne 1 sont posées à toute la population. Cependant, la majorité des renseignements du recensement sont recueillis auprès d'un échantillon représentant 20 % de la population à l'aide des questions supplémentaires du questionnaire 2B. La pondération sert à reporter les renseignements obtenus auprès de l'échantillon de 20 % de la population sur l'ensemble de celle-ci.

La méthode de pondération permet d'obtenir des estimations représentatives à 100 % à partir des données-échantillon, de même que de maximiser la qualité des estimations des échantillons.

La méthode de pondération du Recensement de 2006, dite d'estimation par calage, est la même que celle utilisée lors du Recensement de 2001. On a commencé par appliquer des facteurs de pondération initiaux d'environ 5, qu'on a ensuite ajustés selon le plus petit nombre possible requis pour mieux faire correspondre les estimations des échantillons (p. ex., le nombre d'hommes, le nombre de personnes âgées de 15 à 19 ans) aux chiffres de population selon l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'union libre et le ménage.

La pondération est la dernière étape de traitement à franchir dans la production de la base de données définitive du Recensement de 2006, qui est la source de données de l'ensemble des publications, des totalisations et des produits personnalisés.

Système de contrôle principal

Les processus automatisés, mis en oeuvre pour le Recensement de 2006, devaient être contrôlés pour assurer que tous les résidents canadiens aient été dénombrés une seule fois. Le Système de contrôle principal a été conçu pour contrôler et suivre de près le déroulement des opérations. Il contenait la liste principale de tous les logements au Canada (chaque logement était identifié par un code d'identification unique et environ deux logements sur trois comprenaient aussi l'adresse). Ce système était mis à jour quotidiennement à l'aide de l'information sur le statut de chaque logement dans le déroulement du processus du recensement (c.-à-d. livré, reçu, traité, etc.). Des rapports étaient générés à l'intention des gestionnaires du recensement et ils étaient accessibles en ligne afin d'assurer l'efficience et l'efficacité des opérations.

Évaluation de la qualité des données

Au cours des diverses étapes du recensement, tout a été mis en œuvre pour assurer l'obtention de résultats de qualité supérieure tout en considérant les compromis possibles entre l'exactitude, le coût, la rapidité d'exécution et le fardeau du répondant . Bien qu'il soit impossible d'éliminer toutes les erreurs dans une enquête ou un recensement, des normes de qualité rigoureuses ont été établies afin de les minimiser lors de la collecte et du dépouillement des données et des activités comme le programme de communication ont contribué à réduire la non-réponse. Des activités d'évaluation de la qualité des données ont été entreprises pour déterminer la qualité de l'ensemble des données du recensement. On a évalué la qualité des données afin de fournir aux utilisateurs des renseignements sur la fiabilité des données, d'améliorer la qualité des données des recensements subséquents et, dans le cas d'estimations d'erreur de couverture, d'ajuster les estimations officielles de la population. Pour de plus amples renseignements sur ce sujet, veuillez vous reporter au chapitre 7 sur la Qualité des données.

Diffusion

Restructuration de la gamme de produits en fonction des résultats des consultations auprès des utilisateurs de données

Comme lors de la consultation précédente portant sur le Recensement de 2006, cette deuxième tournée de consultations intégrait les discussions sur le programme de diffusion, le contenu du questionnaire ainsi que la géographie du recensement. Toutefois, cette deuxième tournée de consultations était axée principalement sur le Programme de diffusion du Recensement de la population de 2001 et les directions proposées pour la géographie de 2006. Les consultations se sont déroulées de janvier à juin 2004. Environ 1 000 commentaires ont été reçus par soumissions écrites et par l'entremise de plus de 40 réunions organisées à travers le Canada.

Commercialisation des produits et services

Statistique Canada travaille à communiquer et promouvoir les données du recensement, ainsi qu'à faire connaître à ses clients toutes les possibilités offertes afin de les utiliser au maximum. Statistique Canada s'occupe entre autres :

- de planifier et de coordonner la diffusion des données et de certains produits du recensement;
- d'élaborer une méthode axée sur les secteurs du marché pour promouvoir les données du recensement;
- d'entretenir des relations avec les anciens utilisateurs des données du recensement en vue de leur fournir des services, ainsi qu'avec les clients qui ont participé au financement des activités de collecte du recensement;
- d'offrir aux utilisateurs actuels et aux nouveaux utilisateurs des données du recensement un service après-vente et des ateliers de formation.

Les utilisateurs peuvent obtenir, sans frais, encore plus de données du Recensement de 2006 dans Internet en accédant au site Web de Statistique Canada. Les données correspondant à chacune des diffusions continuent d'être présentées sous forme résumée et diffusées dans le site Web de Statistique Canada ainsi que dans *Le Quotidien*, où elles sont accompagnées de brèves analyses. Huit diffusions officielles des données du Recensement de 2006 sont prévues au cours de la période du 13 mars 2007 au 1er mai 2008.

Chapitre 3 – Confidentialité

Introduction

Le Canada doit le succès de son système statistique à la collaboration établie depuis longtemps entre Statistique Canada, la population canadienne, les entreprises et les administrations publiques. Sans cette collaboration soutenue et cette bonne volonté, on ne pourrait produire des renseignements statistiques actuels et exacts. Statistique Canada accorde la plus haute importance à la protection de la confidentialité des renseignements fournis par les répondants.

Protection des renseignements fournis par les répondants

Personnel de Statistique Canada

En vertu de la loi, Statistique Canada doit protéger la confidentialité des renseignements fournis par les répondants dans le cadre de ses enquêtes et recensements. Au moment d'être embauchés, Statistique Canada vérifie la fiabilité de ses employés et veille aussi à bien les informer du caractère confidentiel de l'information traitée. Tous les employés de Statistique Canada, y compris les agents recenseurs pour le Recensement de 2006, doivent prêter un serment de discrétion et sont passibles d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement s'ils divulguent des renseignements identifiables dérivés du recensement. Toute divulgation de renseignements confidentiels provenant des questionnaires du recensement constitue une infraction extrêmement sérieuse qui ferait l'objet d'une enquête immédiate et approfondie. La *Loi sur la statistique* serait appliquée dans toute sa rigueur.

Agents contractuels

Les employés contractuels ne sont jamais en possession de données confidentielles. Ces employés ne peuvent entrer dans les installations sécuritaires de Statistique Canada que s'ils sont accompagnés, détiennent la cote de sécurité et sont assermentés en vertu de la *Loi sur la statistique*. Ils sont accompagnés d'un employé de Statistique Canada en tout temps lors de leur visite dans un lieu d'accès sécurisé. Les employés contractuels n'ont pas le droit d'apporter ni de sortir un appareil électronique tel qu'un ordinateur portatif, un CD-ROM, une clé USB (Memory Stick), etc.

Sécurité des renseignements sur les répondants

La sécurité des renseignements sur les répondants est d'une importance primordiale pour Statistique Canada. Les données du recensement sont conservées dans les systèmes de Statistique Canada, lesquels sont isolés de tout autre réseau. Des connexions externes, comme des services de téléphone à accès à distance commuté (cryptocard, par exemple), n'ont pas accès aux systèmes de Statistique Canada dans lesquels sont stockées des données confidentielles; par conséquent, il est impossible d'entrer illégalement dans les bases de données de Statistique Canada.

De plus, l'accès aux locaux de Statistique Canada est contrôlé afin que seules les personnes avec une cote de sécurité appropriée et ayant prêté un serment de discrétion peuvent entrer dans les installations où sont conservées des données confidentielles. Tout employé du secteur privé qui aurait besoin d'entrer dans ces locaux doit être accompagné en tout temps par un employé de Statistique Canada.

Noms, adresses et numéros de téléphone

Même si on demande aux répondants d'inscrire leurs nom, adresse et numéro de téléphone sur le questionnaire du recensement, ces renseignements ne sont pas entrés dans la base de données de diffusion de Statistique Canada. Ces renseignements servent notamment au contrôle qualitatif au moment des processus de collecte sur le terrain, de traitement et de qualité des données.

On demande aux répondants d'inscrire leur nom afin de s'assurer que chaque personne est dénombrée et qu'elle n'est dénombrée qu'une seule fois. Le numéro de téléphone permet de communiquer avec un ménage dont le questionnaire serait incomplet. L'adresse sert à dénombrer les répondants en fonction de leur lieu

habituel de résidence le jour du recensement. Elle permet en outre de traiter tous ensemble les questionnaires dans le cas où plus d'un questionnaire a été rempli pour un même ménage.

Statistique Canada peut, à l'occasion, utiliser les renseignements du recensement pour sélectionner des ménages ou des particuliers appelés à participer à d'autres enquêtes importantes. Statistique Canada procède de cette façon seulement s'il peut être démontré que le recensement constitue le moyen le plus économique et le plus efficace de sélectionner l'échantillon requis. Il s'agit d'utilisations à des fins strictement statistiques et personne à l'extérieur de Statistique Canada n'a accès à des données identifiables.

Nouvelles questions sur le questionnaire du Recensement de 2006

Statistique Canada s'assure également que les répondants comprennent les implications de sa demande d'accès à leurs données personnelles. Au Recensement de 2006, deux nouvelles questions étaient posées aux répondants leur demandant la permission d'accéder à leurs dossiers de déclaration de revenus et que leurs renseignements personnels deviennent accessibles au public après 92 ans. Sans la permission de chaque répondant, Statistique Canada ne peut avoir accès aux dossiers de déclaration de revenus ni rendre accessibles les fichiers de renseignements après 92 ans. Les questions laissées sans réponse seront considérées comme des réponses négatives.

Qu'advient-il des questionnaires du recensement?

Les questionnaires seront conservés conformément aux exigences de la loi et entreposés de façon sécuritaire à Statistique Canada. Il faut compter environ six mois avant que les questionnaires ne soient traités. Un particulier peut demander à voir les renseignements personnels qu'il/elle a fournis dans son questionnaire en écrivant au : Coordonnateur de la protection de la vie privée, Statistique Canada, immeuble R.-H.-Coats, 100 promenade Tunney's Pasture, Ottawa (Ontario) K1A 0T6.

Si un particulier demande à voir le questionnaire d'un ménage, chaque personne du ménage âgée de 14 ans et plus doit alors permettre que ses renseignements personnels deviennent accessibles.

Manipulation des questionnaires

En 2006, environ 96,5 % des ménages se sont soit autodénombrés en ligne ou en remplissant un questionnaire papier qu'ils ont retourné par la poste ou ont été dénombrés par entrevue téléphonique ou à leur domicile. Ces ménages ont fourni des renseignements pour tous les membres du ménage au plus tard le 16 mai, jour du recensement.

Si le répondant remplissait un questionnaire papier, il devait le retourner par la poste dans une enveloppe-réponse jaune au Centre de traitement des données. Le questionnaire était alors scanné et soumis à un contrôle d'intégralité automatisé. S'il le remplissait en ligne, les renseignements ainsi recueillis étaient acheminés directement au système du Centre de traitement des données et son questionnaire n'avait pas à passer au balayage, mais l'intégralité des réponses était vérifiée.

Les renseignements contenus dans les questionnaires de recensement ne sont traités que par un nombre restreint d'employés, c'est-à-dire seulement ceux qui doivent manipuler les questionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

Depuis le Recensement de 2001, l'image de chaque questionnaire se retrouve dans une base de données afin d'accélérer le traitement des questionnaires et d'en faciliter l'entreposage. Une fois cette opération terminée, les questionnaires sont détruits. L'accès aux images des questionnaires est restreint, de la même façon que l'était l'accès aux questionnaires remplis lors des recensements précédents.

Confidentialité des renseignements fournis en ligne

En 2006, pour la toute première fois, le recensement offrait à tous les ménages du Canada l'option de remplir leur questionnaire en ligne.

Afin d'assurer la protection des renseignements transmis en ligne, les mesures de sécurité suivantes ont été mises en place :

- Cryptage – opération qui consiste à transformer un texte en clair en un cryptogramme (texte inintelligible) pour une personne n'ayant pas en main la clé pour décrypter l'information. Les technologies de cryptage multiple utilisées par Statistique Canada offrent l'un des plus hauts niveaux de sécurité en matière de cryptage disponibles aujourd'hui. Ces méthodes comprennent :
  - des technologies de cryptage bidirectionnel afin d'assurer une sécurité complète des données circulant entre votre ordinateur personnel et notre serveur Web;
  - des méthodes de cryptage fondées sur le protocole SSL (couche de sockets sécurisés) et sur l'infrastructure à clé publique (ICP).
- Une fois les renseignements parvenus à Statistique Canada, ils sont alors isolés électroniquement à l'aide de pare-feux et d'une vérification indépendante. Aucun employé ou organisme n'a accès à ces renseignements et aucun lien externe ne permet d'y accéder.

Protection des données statistiques rendues publiques

En vertu de la loi, Statistique Canada ne peut utiliser les réponses contenues dans les questionnaires du recensement qu'à des fins statistiques. Par conséquent, on crée une base de données ne contenant ni les noms, ni les adresses, ni les numéros de téléphone. À partir de cette base de données, on élabore les différents produits qui sont diffusés.

Les données statistiques contenues dans ces produits sont soumises à des procédures permettant d'éviter qu'on puisse les associer à des personnes en particulier.

Arrondissement aléatoire

L'arrondissement est une opération mathématique qui peut augmenter, diminuer ou laisser inchangé un nombre, en ne permettant que certaines valeurs déterminées à l'avance. Par exemple, on peut déterminer à l'avance d'arrondir des nombres au multiple de 10 le plus près, ou au multiple de 10 à la hausse ou au multiple de 10 à la baisse. Ainsi, l'arrondissement des nombres 10, 13 ou 17 au multiple de 10 à la baisse donnerait 10 comme résultat, dans ces trois cas.

La méthode de l'arrondissement aléatoire se fait selon des probabilités établies. Elle consiste à arrondir, aléatoirement à la hausse ou à la baisse, tous les chiffres d'un tableau (y compris les totaux) à un multiple de 5 ou, dans certains cas, à un multiple de 10. Ainsi, l'arrondissement aléatoire du nombre 12 à un multiple de 5 donnerait 10 ou 15; la même opération pour le nombre 10 donnerait 10 comme résultat. Cette méthode est très efficace pour prévenir les risques de divulgation directe, de déduction par regroupement et de divulgation par soustraction, sans augmenter de façon significative l'erreur dans les données du recensement.

Suppression des régions

La suppression des données sur des régions consiste à éliminer d'un tableau les données relatives aux caractéristiques de la population lorsque la taille de la population visée se situe en deçà d'un seuil donné. Un tableau est toujours associé à une région géographique, considérée soit du point de vue du « lieu de résidence », soit du point de vue du « lieu de travail ». Aussi, dans le cas du lieu de résidence, le seuil est fonction du nombre de personnes qui habitent dans une région et, dans le cas du lieu de travail, le seuil est fonction du nombre de personnes qui travaillent dans une région. Lorsqu'un tableau porte à la fois sur le lieu de résidence et le lieu de travail, le seuil est fonction à la fois du nombre d'habitants et du nombre de personnes employées.

Il existe différents seuils, selon différents cas :

- 250 personnes, si le tableau porte sur le revenu et, si le tableau porte également sur le lieu de résidence, le seuil doit aussi être d'au moins 40 ménages privés;
- 100 personnes, s'il s'agit d'une région définie à l'aide des six caractères du code postal, c'est-à-dire une unité de distribution locale (UDL), ou s'il agit d'une région personnalisée;
- 40 personnes, dans tous les autres cas.

Règles de diffusion des statistiques

Les tableaux sont parfois accompagnés de statistiques, par exemple, une moyenne, un total, un écart type. Divers moyens existent pour faire en sorte que ces statistiques ne révèlent pas d'information délicate, par exemple, on supprime ces statistiques ou on les rend un peu moins précises. Certaines statistiques, comme le total, le ratio et le pourcentage, sont calculées à partir des valeurs arrondies contenues dans les tableaux auxquels elles sont associées. Une statistique sera supprimée si les données servant à la calculer ne se trouvent pas en nombre suffisant. Dans le cas des données exprimées en dollars, si la statistique doit être calculée sur des données où les valeurs sont trop rapprochées ou s'il y a une valeur qui est trop grande comparées aux autres, cette statistique est supprimée.

Depuis le Recensement de 2001, les ménages, ainsi que les chiffres de population et des logements qui leur sont associés, sont géographiquement rattachés aux îlots de diffusion au moment de la collecte. Cependant, l'appariement avec le niveau de côté d'îlot de diffusion est une activité qui a lieu après la collecte pour les secteurs comprenant des rues avec des tranches d'adresses. Le programme d'îlots permet une délimitation plus précise des régions définies par l'utilisateur.

Seuls les chiffres de population et des logements sont diffusés par îlot de diffusion, l'aire de diffusion étant la plus petite région géographique normalisée pour laquelle des données caractéristiques sont diffusées. Pour assurer la confidentialité, les chiffres de population des îlots de diffusion comptant moins de 15 habitants font l'objet d'un ajustement.

Chapitre 4 – Questions du Recensement de 2006

Introduction

Le questionnaire constitue sans doute le meilleur point de départ pour les utilisateurs des données de recensement. Quelle que soit l'enquête, ils comprendront mieux les résultats après s'être familiarisés avec la formulation de chacune des questions, leurs catégories de réponses, de même que les instructions qui les accompagnent. Cette familiarisation est d'autant plus importante pour le recensement, car la plupart des recensés répondent eux-mêmes au questionnaire (autodénombrement), à partir de leur propre interprétation et de leur compréhension des questions. Les utilisateurs doivent néanmoins noter que certaines questions du recensement ne sont pas directement exprimées en variables pour grande diffusion mais plutôt comme données provenant de variables dérivées (par exemple, il n'y a pas de variable diffusée qui contiennent des réponses identiques au choix de réponses énumérées à la question 19 Groupe de population; en revanche, la principale variable issue de la question 19 est celle des Groupes des minorités visibles qui comprend diverses catégories de réponses dérivées).

Cette section présente chacune des étapes figurant dans le questionnaire du recensement. Par ailleurs, elle comporte un tableau du contenu du questionnaire du recensement et des variables dérivées depuis la Confédération.

Les principaux questionnaires qui ont servi à dénombrer la population canadienne lors du Recensement de 2006 sont le questionnaire abrégé (formule 2A) et le questionnaire complet (formule 2B). Le questionnaire 2A est produit en versions unilingues française et anglaise et il est remis à 80 % des ménages; le questionnaire 2B est également produit en versions unilingues française et anglaise, et il est distribué à 20 % des ménages. La méthode de livraison des questionnaires a été développée de façon à ce que chaque ménage puisse répondre au questionnaire dans la langue officielle de son choix. Environ 70 % des questionnaires ont été livrés par Postes Canada et les 30 % restants l'ont été par des agents recenseurs.

Dans les questionnaires papier, les ménages pouvaient inscrire jusqu'à six personnes dans la formule 2A et jusqu'à cinq dans la formule 2B. Si leur ménage comportait plus de personnes, ils devaient inscrire ces personnes dans des questionnaires additionnels. Il n'y avait aucune limite sur les questionnaires en ligne 2A et 2B.

Formule 2A – Questionnaire abrégé

En 2006, ce questionnaire comportait huit questions :

Question	Contenu
1	Nom
2	Sexe
3	Date de naissance
4	État matrimonial
5	Union libre
6	Lien avec la Personne 1
7	Première langue apprise dans l'enfance (langue maternelle)
8	Question sur la diffusion des données personnelles 92 ans après le recensement

Formule 2B – Questionnaire complet

Le questionnaire 2B comportait les huit questions du questionnaire abrégé, ainsi que 53 questions additionnelles. Un ménage privé sur cinq a reçu le questionnaire 2B, sauf dans les régions du Nord, les régions éloignées et les réserves indiennes. Dans ces régions, tous les ménages devaient remplir un questionnaire complet (questionnaire 2D), car la taille de ces populations est trop petite pour espérer que l'échantillonnage puisse produire des données précises.

Question	Contenu
1	Nom
2	Sexe
3	Date de naissance
4	État matrimonial
5	Union libre
6	Lien avec la Personne 1
7	Difficultés associées aux activités de la vie quotidienne
8	Limitations d'activités attribuables à un problème physique ou mental
9	Lieu de naissance
10	Citoyenneté
11	Immigrant reçu
12	Année d'immigration
13	Connaissance du français et de l'anglais
14	Connaissance d'une autre langue
15	Langues parlées à la maison
16	Première langue apprise dans l'enfance (langue maternelle)
17	Origine ethnique
18	Question d'identité autochtone
19	Groupe de population
20	Appartenance à une bande indienne ou à une Première nation
21	Indien inscrit ou Indien des traités
22	Instructions pour les prochaines questions
23	Mobilité – Lieu de résidence un an auparavant
24	Mobilité – Lieu de résidence cinq ans auparavant
25	Lieu de naissance des parents (lieu de naissance du père, lieu de naissance de la mère)
26	Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent
27	Certificat ou diplôme d'apprenti inscrit, d'une école de métiers ou d'un centre de formation professionnelle
28	Certificat ou diplôme d'études collégiales, d'un cégep ou d'un autre établissement non universitaire
29	Certificat, diplôme ou grade universitaire
30	Principal domaine d'études du certificat, diplôme ou grade le plus élevé
31	Province/territoire ou pays où le certificat, diplôme ou grade le plus élevé a été obtenu
32	Fréquentation scolaire
33	Travail non rémunéré
34	Heures travaillées à un emploi salarié ou à son compte
35	Mise à pied temporaire ou absence du travail ou de l'entreprise
36	Début d'un nouvel emploi
37	Recherche d'un emploi salarié
38	Raisons de l'impossibilité de commencer à travailler
39	Date du dernier emploi salarié ou du travail à son compte
40	Nom de l'employeur
41	Nature de l'entreprise
42	Travail ou occupation
43	Activités principales
44	Catégorie de travailleurs
45	Forme juridique
46	Lieu de travail
47	Mode de transport utilisé pour se rendre au travail
48	Langue utilisée au travail
49	Semaines travaillées en 2005
50	Semaines travaillées à plein temps ou à temps partiel en 2005
51	Permission d'utiliser les renseignements des dossiers de déclaration de revenus de 2005
52	Sources de revenu
53	Question sur la diffusion des données personnelles 92 ans après le recensement
H1	Soutien(s) du ménage

H2	Propriétaire ou locataire
H3	Nombre de pièces et de chambres à coucher
H4	Période de construction
H5	Réparations nécessaires
H6	Paiements annuels
H7	Coûts d'habitation – Locataire
H8	Coûts d'habitation – Propriétaire

Voir Annexe A pour plus d'information.

Questionnaire du Recensement de 2006

Le questionnaire comporte diverses mentions à l'intention des répondants afin de les informer :

- de la confidentialité du questionnaire une fois qu'il est rempli;
- de l'autorité légale en vertu de laquelle le recensement est mené;
- de l'objectif du recensement et de l'engagement de Statistique Canada à protéger les renseignements confidentiels fournis par les répondants, exprimés dans le message du statisticien en chef;
- de l'obligation de répondre.

Nouveautés

Internet

Le Recensement de 2006 est le premier recensement à offrir à la grande majorité des Canadiens l'option de remplir leur questionnaire du recensement par Internet. Une technologie de pointe a été utilisée par Statistique Canada dans le but de répondre à ses exigences en matière de sécurité et de confidentialité, et ce, sans que le répondant ne soit soumis à une manœuvre de préenregistrement ou de téléchargement interminable afin d'avoir accès au questionnaire du recensement en ligne. 18,5 % des ménages ont rempli leur questionnaire du recensement en ligne.

Cette méthode novatrice place Statistique Canada à l'avant-garde des pays où des recensements sont menés.

Questions ajoutées au Recensement de 2006

Scolarité

Le Recensement de 2006 comprend une nouvelle question portant sur le lieu (province, territoire ou pays) où les personnes ont obtenu leur certificat, diplôme ou grade, permettant ainsi d'analyser les déplacements du personnel spécialisé entre les provinces et les territoires ainsi que les déplacements internationaux.

Revenu

La question ajoutée permet aux répondants de consentir à ce que Statistique Canada utilise les renseignements déjà disponibles dans leur dossier de déclaration de revenus, et ce, au lieu de répondre aux questions sur le revenu. Cette mesure vise à réduire le fardeau de réponse et à améliorer la qualité des données.

Deux autres questions sur le revenu ont été ajoutées au questionnaire, soit le revenu provenant des prestations pour enfants et l'impôt payé sur le revenu.

Accès aux renseignements personnels après 92 ans

Une question a été ajoutée pour demander aux répondants de consentir à ce que Statistique Canada rende leurs renseignements accessibles à Bibliothèque et Archives Canada dans 92 ans (question 8 du questionnaire abrégé et question 53 du questionnaire complet) de sorte que leurs renseignements personnels deviennent accessibles au public. En donnant leur accord à la diffusion de ces renseignements, les répondants aideront les

générations futures à mieux comprendre le Canada d'aujourd'hui et permettront aux chercheurs et aux généalogistes de mieux connaître la société canadienne de 2006.

Question non posée au Recensement de 2006

Une question sur la religion est habituellement posée tous les 10 ans; elle a été posée dans le cadre du Recensement de 2001. Par conséquent, cette question ne figurait pas au questionnaire de 2006.

Questions modifiées

Scolarité

Le Recensement de 2006 comprend un contenu révisé pour la scolarité, ce qui permettra de recueillir des données plus détaillées au sujet de la fréquentation scolaire et des certificats, diplômes ou grades obtenus. Les questions modifiées comprennent :

- une question distincte pour chaque niveau de scolarité, y compris les études secondaires, les apprentis inscrits ou autres métiers, le collège, le cégep ou un autre établissement non universitaire et universitaire, pour remplacer la question unique de 2001 qui demandait aux répondants de déclarer tous les certificats, diplômes ou grades;
- les questions relatives au nombre d'années de fréquentation scolaire ont été retirées afin de saisir les titres de compétences acquis;
- une question relative au type d'établissement d'enseignement fréquenté, laquelle remplace la question de 2001 qui demandait aux répondants de déclarer le type de fréquentation scolaire (plein temps ou temps partiel);
- la question relative à la durée des études a été retirée, ce qui reflète l'importance grandissante des diplômes obtenus.

À propos de la question 6 — Couples de même sexe

Le Recensement de 2006 est le premier recensement canadien dans lequel les couples mariés formés de personnes de même sexe peuvent indiquer leur lien. Comme lors du Recensement de 2001, la question de 2006 sur les liens au sein du ménage comprend une catégorie de réponse pour l'identification des partenaires de même sexe vivant en union libre. Les couples mariés de même sexe peuvent déclarer ce lien en inscrivant « conjoint marié de même sexe » ou « conjointe mariée de même sexe » dans l'espace prévu. De ce fait, le recensement suit le rythme des nouvelles réalités sociales et légales.

Modifications d'ordre rédactionnel

Caractéristiques démographiques

- Mobilité – Lieu de résidence 5 ans auparavant — code postal ajouté.

Renseignements ethnoculturels

- Origine ethnique — Au Recensement de 2006, la question suivante sur l'origine ethnique a été posée : « Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des ancêtres de cette personne? ». Par contre, en 1991, 1996 et 2001, on demandait aux recensés : « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? ». En outre, la note préliminaire a été légèrement modifiée en 2006, et une définition du terme « ancêtre » figurait directement sur le questionnaire (auparavant, cette définition était incluse uniquement dans le Guide du recensement) et la liste d'exemples a été mise à jour à partir des données du Recensement de 2001.
- Groupe de population — En fonction des résultats du Recensement de 2001, la catégorie Coréen est passée devant celle Japonais. En outre, des modifications mineures ont été apportées à la liste d'exemples de certains groupes de population.

Différences entre les questionnaires papier et Internet

Dans le cadre du Recensement de 2006, la technologie a permis l'ajout de deux questions visant à confirmer l'exactitude des données. Dans les questionnaires Internet et assistés par ordinateur, une question confirmait l'âge des particuliers dans le ménage en fonction des renseignements préalablement déclarés à la question sur la date de naissance. Dans le questionnaire Internet, un écran de révision affichait les revenus de chaque membre du ménage, tels que déclarés aux questions précédentes. On demandait alors aux répondants de corriger, le cas échéant, les chiffres erronés qui apparaissaient à l'écran.

1. Questions du recensement de 2006 et
2. Nouveautés (PDF)

Chapitre 5 – Variables du recensement

Introduction

Comme nous l'avons vu à la section « Questions du Recensement de 2006 », le questionnaire complet du Recensement de 2006 renfermait 61 questions. Pourtant, le *Dictionnaire du Recensement de 2006* contient plus de 200 variables. La raison de cet écart est que certaines questions se traduisent par plusieurs variables, alors que certaines variables sont établies à partir des réponses à plusieurs questions.

Une variable peut être vue comme un sujet sur lequel de l'information peut être extraite de la base de données du recensement. Il y a des variables directes, des variables dérivées et des variables codées. Par exemple, la question sur le sexe des répondants comporte deux catégories de réponses : masculin et féminin. Ces catégories correspondent exactement à l'information stockée dans la base de données. C'est pourquoi le sexe est considéré comme une variable directe. En revanche, à la question 3, on demande aux répondants d'indiquer la date de naissance de tous les membres du ménage. Les réponses à cette question servent à calculer l'âge des répondants le jour du recensement, et c'est cette information qui est stockée dans la base de données. L'âge est considéré comme une variable dérivée parce que l'information se trouvant dans la base de données ne correspond pas à la réponse fournie à la question posée. Les variables codées sont des réponses écrites qui ont été classées selon un système de classification déterminé au préalable.

La présente section donne un aperçu des variables du recensement et de leurs utilisations possibles. Les définitions détaillées des variables sont incluses dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006*, lequel renferme aussi de l'information sur la comparabilité historique des données du recensement et sur les difficultés que peut comporter l'utilisation de ces données.

Les variables du recensement sont regroupées dans les catégories suivantes :

- chiffres et données démographiques
- langue
- lieu de naissance, lieu de naissance du père, lieu de naissance de la mère, statut des générations, citoyenneté, statut d'immigrant reçu, période d'immigration
- origine ethnique
- peuples autochtones
- minorités visibles/groupe de population
- scolarité
- travail non rémunéré
- activités sur le marché du travail
- déplacement domicile-travail
- revenu
- familles et ménages
- logement
- incapacités.

Lorsque vient le temps de créer de nouvelles variables, les possibilités sont quasi illimitées. Les variables décrites dans la présente section ne sont que les plus courantes. À partir des questions du recensement et de leurs catégories de réponses, et connaissant le fonctionnement des variables du recensement, les utilisateurs peuvent calculer ou dériver des variables répondant à leurs besoins.

Univers

Le recensement se compose de quatre univers (ensembles) :

- la population (c.-à-d. les personnes);
- les familles
- les ménages
- les logements.

Un ménage peut être formé d'une personne ou de plusieurs personnes apparentées ou non qui occupent un même logement, alors qu'une famille est un groupe de personnes au sein d'un ménage. Il existe deux types de familles : les familles de recensement et les familles économiques. Un ménage peut compter plus d'une famille, mais une famille de recensement ne peut être formée que de personnes apparentées occupant le même logement.

Un ménage comprend toutes les personnes qui habitent dans un même logement. Par conséquent, il y a autant de ménages privés qu'il y a de logements privés occupés. Les ménages et les logements appartiennent à deux univers distincts : l'univers des ménages est associé aux personnes, alors que l'univers des logements se rapporte aux structures dans lesquelles elles vivent.

Chiffres et données démographiques

Le recensement dénombre les personnes et les logements selon des régions géographiques. Les chiffres de population et des logements constituent la toute première diffusion des données du recensement, environ 10 mois après le jour du recensement. Les chiffres de population servent à redéfinir les limites des circonscriptions électorales fédérales après chaque recensement décennal, ainsi qu'à déterminer les montants des transferts de revenu en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*.

L'objectif du Recensement de 2006 était de dénombrer :

- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus ayant un lieu habituel de résidence au Canada;
- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus qui sont à l'étranger, soit sur une base militaire ou attachés à une mission diplomatique;
- tous les citoyens canadiens et les immigrants reçus, en mer ou au port, à bord de navires marchands immatriculés au Canada;
- tous les résidents non permanents.

Les personnes des deuxième et troisième catégories peuvent également avoir un lieu de résidence au Canada, mais ne doivent pas nécessairement être associées à un logement pour être dénombrées. L'objectif du recensement est de dénombrer les personnes à leur lieu habituel de résidence; pour la plupart des Canadiens, cet objectif ne pose pas de problème. Toutefois, les cas d'une personne qui ne peut être associée à un logement selon le concept du « lieu habituel de résidence », ou d'une personne qui est associée à plus d'un logement au Canada, peuvent poser problème. Dans le premier cas, la personne est dénombrée à l'endroit où elle a demeuré le soir précédant le jour du recensement : il peut s'agir d'un hôtel, d'un établissement institutionnel, de la maison d'amis, etc. Le deuxième cas peut être celui des familles qui possèdent deux résidences ou des étudiants qui ne vivent pas dans la maison de leurs parents. L'étape B du questionnaire du recensement précisait aux répondants qui ils devaient s'assurer d'inscrire dans leur questionnaire.

En résumé, les chiffres de population d'une collectivité indiquent le nombre de citoyens canadiens, d'immigrants reçus et de résidents non permanents ayant leur lieu habituel de résidence dans cette collectivité, quel qu'ait été l'endroit où ils se trouvaient le jour du recensement. De plus, tous les citoyens canadiens, immigrants reçus et résidents non permanents vivant dans la collectivité et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada sont également inclus.

Le fait de relier les personnes à un lieu habituel de résidence constitue un élément dont les utilisateurs de données doivent tenir compte. Par exemple, dans certains secteurs comme les lieux de villégiature ou les grands camps de chantier, la demande en services essentiels par personne (c'est-à-dire les résidents habituels définis par le recensement) est élevée, car on y dessert une population majoritairement temporaire.

Résidents non permanents et l'univers du recensement

Dans le cadre du Recensement de 2006, on définit les résidents non permanents comme des personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles au Canada. Aux recensements de 1991, 1996 et 2001, les résidents non permanents incluaient également les titulaires d'un

permis ministériel; ce permis a été supprimé par Citoyenneté et Immigration Canada avant le Recensement de 2006.

Depuis 1991, lors du Recensement de la population, on dénombre tant les résidents permanents que les résidents non permanents du Canada. Avant 1991, seuls les résidents permanents du Canada étaient visés par le recensement (le Recensement de 1941 faisant exception à cet égard). Les résidents non permanents étaient considérés comme des résidents étrangers et n'étaient pas dénombrés.

Cette modification de l'univers du recensement a une incidence sur les chiffres totaux de population et les chiffres pour toutes les variables. Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence, notamment lorsqu'ils comparent des données recueillies en 1991, 1996, 2001 et 2006 aux données des recensements antérieurs dans les régions géographiques où la concentration de résidents non permanents est importante.

Aujourd'hui, les résidents non permanents représentent un segment appréciable de la population canadienne, particulièrement dans plusieurs régions métropolitaines de recensement. Leur présence peut avoir une incidence sur la demande de services gouvernementaux tels que les soins de santé, l'éducation, les programmes d'emploi et la formation linguistique. Le recensement des résidents non permanents facilite l'établissement de comparaisons avec les statistiques provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissances et décès), qui incluent ce groupe. En outre, en incluant les résidents non permanents, le Canada s'aligne davantage sur la recommandation des Nations Unies selon laquelle les résidents à long terme (personnes qui vivent dans un pays pendant un an ou plus) devraient être dénombrés.

Bien qu'aucun effort n'ait été épargné pour dénombrer les résidents non permanents, divers facteurs tels que la barrière des langues, la réticence à remplir un questionnaire du gouvernement ou la difficulté à comprendre les raisons pour lesquelles il faut participer au recensement peuvent avoir des conséquences sur le dénombrement de cette population.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le *Dictionnaire du Recensement de 2006*.

Pour les chiffres de la population des résidents non permanents en 1991, 2001 et 2006, veuillez consulter le tableau 97-557-XCB2006006 du Recensement de 2006.

Âge, sexe, état matrimonial et union libre

Les données portant sur la structure par âge et sexe de la population canadienne sont nécessaires à plusieurs points de vue. Elles sont utiles pour planifier l'allocation des ressources en matière d'éducation, de garderies, de soins de santé et de régimes de pensions, ainsi qu'à plusieurs autres services sociaux et programmes gouvernementaux. Ces données se révèlent également essentielles à la précision des estimations de population et au calcul de la pondération des données-échantillon (20 %) du recensement.

Par ailleurs, les données selon l'âge et le sexe sont fondamentales dans toute analyse de population. Elles permettent d'étudier le vieillissement et de différencier des sous-groupes en fonction des grandes étapes du cycle de vie, comme les étudiants, les gens sur le marché du travail et les personnes âgées. Les données de la variable « sexe » servent en outre à développer et à évaluer les programmes d'action positive et les programmes visant à accroître la proportion des femmes dans les professions non traditionnelles.

Le Recensement de 2006 est le premier recensement canadien dans lequel les couples mariés formés de personnes de même sexe peuvent indiquer leur lien. Comme lors du Recensement de 2001, la question de 2006 sur les liens au sein du ménage comprend une catégorie de réponse pour l'identification des partenaires de même sexe vivant en union libre. Les couples mariés formés de personnes de même sexe peuvent déclarer ce lien en inscrivant « conjoint marié de même sexe » ou « conjointe mariée de même sexe » dans l'espace prévu.

L'état matrimonial et l'union libre sont deux indicateurs permettant de mesurer la formation de couples et leur dissolution. La vie en couple et la structure familiale canadienne sont en constante évolution. Les résultats des derniers recensements indiquent que l'union libre est un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur parmi tous les grands groupes d'âge. Cette union, souvent considérée par le passé comme un prélude au mariage, est devenue une option de rechange significative. Un grand nombre d'enfants font d'ailleurs maintenant partie de ces unions. Or, on sait que les unions libres sont de nature plus fragile que les unions issues des mariages

traditionnels et que, par conséquent, les chances pour un enfant de vivre un épisode de monoparentalité sont nettement accrues. Ainsi, il importe de recueillir de l'information à ce sujet, afin que les institutions puissent suivre ces nouvelles conditions de vie familiale et adapter rapidement leurs programmes sociaux.

Les données portant sur l'état matrimonial, jumelées à celles sur l'union libre, permettent de mieux comprendre l'histoire conjugale des individus. Par exemple, le divorce demeure un phénomène important dans notre société, mais un grand nombre de personnes divorcées forment de nouvelles unions avec ou sans enfants.

Mobilité

Des données portant sur la mobilité sont recueillies à tous les recensements du Canada depuis 1961 (sauf en 1966). Cette variable fournit de l'information sur l'origine et la destination des Canadiens qui déménagent, ainsi que des données sur l'âge, le sexe, la scolarité, la profession, la langue maternelle et d'autres caractéristiques des personnes ayant déménagé et de celles n'ayant pas déménagé. Les entreprises et les divers échelons de gouvernement utilisent ces données afin de prévoir les besoins futurs en matière de logement, d'éducation et de services sociaux ainsi que d'évaluer les marchés. Les données portant sur la mobilité servent également à produire des estimations et des projections démographiques pour les provinces et territoires, les divisions de recensement et les régions métropolitaines de recensement.

Au Recensement de 2006, il existe deux types de données sur la mobilité, soit celles sur le lieu de résidence 5 ans auparavant et celles sur le lieu de résidence 1 an auparavant. Pour chaque type de données, la population est répartie dans deux groupes : les personnes n'ayant pas déménagé et les personnes ayant déménagé (celles qui ont changé de logement au cours de la période visée, soit 5 ans ou 1 an). Parmi les personnes ayant déménagé, on distingue en outre les non-migrants (personnes qui sont restées dans la même subdivision de recensement lors du déménagement) et les migrants (personnes qui ont déménagé dans une autre subdivision de recensement). Les migrants sont soit des migrants internes ou des migrants externes, selon qu'ils résidaient à l'intérieur ou à l'extérieur du Canada au cours de la période visée (5 ans ou 1 an). Il convient de souligner que les données portant sur la mobilité fondées sur le lieu de résidence 1 an auparavant sont recueillies depuis 1991.

Il est possible d'obtenir les données sur les migrants selon l'origine ou la destination et, dans le cas de la migration internationale, selon le pays d'origine. L'immigration interne, l'émigration interne et la migration nette peuvent être calculées pour une région donnée par croisement avec d'autres variables démographiques, linguistiques et socioéconomiques.

Origine ethnique

On recueille, dans le cadre du recensement, des données portant sur l'origine ethnique de la population canadienne depuis plus de 100 ans, ce qui témoigne d'une demande de longue date, continue et importante de renseignements sur la diversité ethnique de la population. Depuis 1970, la demande de données statistiques sur la diversité s'est accrue en raison de la nouvelle politique fédérale relative au multiculturalisme. Aujourd'hui, les administrations publiques, les associations ethnoculturelles, les chercheurs et les gens d'affaires se servent largement des données portant sur l'origine ethnique pour un large éventail d'activités, notamment la promotion de la santé, la planification des services sociaux, les communications et la commercialisation.

Avec le temps, des modifications ont été apportées au libellé et à la présentation de la question du recensement sur l'origine ethnique ainsi qu'aux instructions et exemples fournis. Ces facteurs, de même que les changements apportés au traitement des données et le contexte social au moment de la tenue du recensement, ont eu une incidence sur la comparabilité des données sur l'origine ethnique avec les données des recensements antérieurs.

En 2006, la question suivante sur l'origine ethnique a été posée : « Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des **ancêtres** de cette personne? ». Les répondants devaient préciser toutes les origines qui s'appliquent. Quatre lignes étaient fournies pour une réponse écrite et jusqu'à six origines ethniques ont été retenues.

La présentation de la question du Recensement de 2006 portant sur l'origine ethnique est identique à celle des recensements de 2001 et de 1996. Cependant, le libellé a été légèrement modifié. À la lumière des résultats de l'Enquête sur la diversité ethnique, tenue en 2002, la question « À quel(s) groupe(s) ethnique(s) ou culturel(s) les ancêtres de cette personne appartenaient-ils? » a été remplacée par « Quelles étaient les origines ethniques ou culturelles des **ancêtres** de cette personne? ». En outre, la note préliminaire a été légèrement modifiée en 2006, et une définition du terme « ancêtre » figurait directement sur le questionnaire. L'ordre des exemples a également été mis à jour.

En 2006, la question sur l'origine ethnique donne en exemple 26 origines ethniques et culturelles. Il n'est pas possible d'énumérer dans le questionnaire du recensement les quelque 200 groupes ethniques ou culturels du Canada. Les exemples sont fournis à titre indicatif seulement, afin de guider le répondant sur la façon de répondre à la question. La liste d'exemples utilisée pour chaque recensement est fondée sur une méthodologie employée depuis longtemps par Statistique Canada. Pour l'essentiel, les 26 groupes cités en exemple en 2006 représentent les origines ethniques uniques les plus souvent déclarées en 2001 et sont classés par ordre décroissant d'importance, d'après les réponses obtenues lors du Recensement de 2001.

En raison de l'évolution des tendances de l'immigration et de l'accroissement de la diversité au Canada, des modifications sont apportées aux groupes et catégories ethniques spécifiques pour lesquels des données sont diffusées à chaque recensement. Règle générale, la liste de diffusion utilisée pour les origines ethniques et culturelles s'accroît légèrement chaque année. Pour la classification des origines ethniques du Recensement de 2006 et pour une comparaison entre les groupes ethniques de 2006, 2001 et 1996, veuillez vous reporter au *Dictionnaire du Recensement de 2006*.

Il convient de signaler que la transformation du contexte social dans lequel les questions sont posées ainsi que l'évolution de la conception qu'ont les répondants de l'origine ethnique ou de leurs opinions à cet égard ont une incidence sur le dénombrement des groupes ethniques. La connaissance des antécédents familiaux ou la période écoulée depuis l'immigration peuvent influer sur les réponses données à la question sur l'origine ethnique. Certains répondants peuvent confondre ou combiner le concept d'origine ethnique avec d'autres concepts tels que la citoyenneté, la nationalité, la langue ou l'identité culturelle.

Pour plus de renseignements sur les questions relatives à la qualité des données et à la comparabilité historique pour l'origine ethnique, veuillez consulter le *Guide de référence pour l'origine ethnique, Recensement de 2006*, n° 97-562-GWF2006025 au catalogue.

Population des minorités visibles/groupe de population

La question du recensement sur le groupe de population sert à établir des chiffres pour les minorités visibles au Canada, telles qu'elles sont définies dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986). Selon cette loi, « font partie des minorités visibles les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».

C'est au Recensement de 1996 qu'on a posé pour la première fois une question sur le groupe de population. En 1986 et 1991, les données sur les minorités visibles étaient tirées des réponses à la question sur l'origine ethnique, jumelées à d'autres renseignements ethniques et culturels tels que la langue, le lieu de naissance et la religion. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare des données sur les minorités visibles tirées de recensements dans lesquels on a employé des méthodes de collecte différentes.

Dans le questionnaire de 2006, les catégories de réponses à la question sur le groupe de population comprenaient 11 cercles à cocher et une case pour réponse écrite. Les répondants devaient cocher ou préciser une catégorie ou plus parmi les suivantes : Blanc, Chinois, Sud-Asiatique (p. ex., Indien de l'Inde, Pakistanais, Sri-Lankais, etc.), Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est (p. ex., Vietnamien, Cambodgien, Malaysien, Laotien, etc.), Arabe, Asiatique occidental (p. ex., Iranien, Afghan, etc.), Coréen, Japonais, Autre-Précisez.

Les catégories de réponses à cocher, à l'exception de la catégorie « Blanc », correspondent aux groupes de minorités visibles reconnus dans les *Documents techniques de référence sur l'équité en matière d'emploi*, publiés par Emploi et Immigration Canada en 1987, et utilisés aux fins des programmes fédéraux d'équité en matière d'emploi. Les groupes de minorités visibles identifiés dans ces documents sont les suivants : Chinois,

Sud-Asiatique, Noir, Philippin, Latino-Américain, Asiatique du Sud-Est, Arabe, Asiatique occidental, Coréen, Japonais et d'autres groupes de minorités visibles tels que les ressortissants des îles du Pacifique. Les données sur les autres groupes de minorités visibles, y compris les ressortissants des îles du Pacifique, sont tirées des réponses inscrites dans la case « Autre – Précisez » de la question du recensement sur le groupe de population et sont diffusées dans la catégorie « Minorités visibles, n.i.a. » (non incluses ailleurs). Après la catégorie « Blanc », les groupes de population étaient inscrits par ordre de fréquence (plus grand nombre) d'après les chiffres sur les minorités visibles tirés du Recensement de 2001. En 2006, une note dans le questionnaire du recensement indiquait aux répondants que ces renseignements servaient de fondement à des programmes destinés à donner à chacun une chance égale de participer à la vie sociale, culturelle et économique du Canada.

Dans le recensement, on ne pose pas la question sur le groupe de population aux personnes déclarant une identité autochtone; celles-ci sont cependant incluses dans la catégorie « N'appartient pas à une minorité visible » de la variable « Population des minorités visibles », de même que les personnes ayant indiqué certains autres groupes de population, tels que « Blanc ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon dont la variable « Population des minorités visibles » est dérivée de la question sur le groupe de population, veuillez vous reporter au *Guide de référence sur la Population des minorités visibles et Groupe de population, Recensement de 2006*, n° 97-562-GWF2006003 au catalogue.

Religion

Le recensement recueille des données sur la religion depuis 1871. Comme cette question se pose aux recensements décennaux (tenus tous les 10 ans), elle a été posée en 2001 et ne se retrouve donc pas dans le questionnaire du Recensement de 2006.

Lieu de naissance, lieu de naissance du père, lieu de naissance de la mère, statut des générations, citoyenneté, statut d'immigrant reçu, période d'immigration

Les variables du recensement relatives au lieu de naissance, au lieu de naissance du père, au lieu de naissance de la mère, au statut des générations, à la citoyenneté, au statut d'immigrant reçu et à la période d'immigration constituent une source de données unique en son genre sur la diversité de la population canadienne.

La question sur le lieu de naissance permet de déterminer la province ou le territoire du Canada, ou le pays à l'extérieur du Canada, où la personne est née. Cette information nous renseigne sur les mouvements de population à l'intérieur du Canada ainsi qu'entre le Canada et d'autres pays. Cette question permet également d'obtenir des données sur la diversité de la population canadienne.

Les questions sur le lieu de naissance du père et de la mère posées dans le cadre du recensement servent à définir le statut des générations, c'est-à-dire 1re génération, 2e génération ou 3e génération et générations subséquentes. On s'intéresse de plus en plus à la façon dont les enfants des immigrants s'intègrent à la société canadienne, particulièrement depuis qu'un nombre croissant d'immigrants et de Canadiens de deuxième génération appartiennent à des minorités visibles. En décrivant une nouvelle dimension de la diversité de la population canadienne, les données portant sur le statut des générations viennent enrichir les renseignements tirés des autres questions ethnoculturelles.

Les données portant sur la citoyenneté servent à estimer le nombre d'électeurs potentiels, à planifier les cours et programmes en matière de citoyenneté et à fournir de l'information aux fins de l'administration des programmes d'échanges de revenu de retraite entre le Canada et d'autres pays. On recueille des données sur le nombre de Canadiens ayant une double citoyenneté et sur le nombre d'immigrants au Canada ayant la citoyenneté canadienne. Au fil du temps, ces renseignements font état de l'obtention de la citoyenneté canadienne par différents groupes d'immigrants.

Les renseignements recueillis grâce aux questions du recensement portant sur le statut d'immigrant reçu et sur l'année d'établissement sont souvent combinés à d'autres données du recensement pour comparer la situation socioéconomique des immigrants au fil du temps, pour examiner les politiques et les programmes en matière d'emploi et d'immigration et pour planifier des services d'éducation, de soins de santé et autres.

Depuis 1991, on dénombre tant les résidents permanents que les résidents non permanents du Canada. Dans le cadre du Recensement de 2006, on définit les résidents non permanents comme des personnes d'un autre pays qui, au moment du recensement, étaient titulaires d'un permis de travail ou d'un permis d'études, ou qui revendiquaient le statut de réfugié, ainsi que les membres de leur famille vivant avec elles au Canada. Aux recensements de 1991, 1996 et 2001, les résidents non permanents incluaient aussi les titulaires d'un permis ministériel; ce permis a été supprimé par Citoyenneté et Immigration Canada avant le Recensement de 2006. Avant 1991, seuls les résidents permanents du Canada étaient visés par le recensement (le Recensement de 1941 faisant exception à cet égard).

La population des résidents non permanents est établie à partir des réponses aux questions sur la citoyenneté et le statut d'immigrant reçu. Les personnes qui ne sont pas des citoyens canadiens de naissance et qui ont répondu « Non » à la question sur le statut d'immigrant reçu sont considérées comme des résidents non permanents.

Pour plus de renseignements sur cet ensemble de variables, ainsi que pour les notes sur la comparabilité avec les données antérieures, veuillez consulter le *Dictionnaire du Recensement de 2006*.

Langue

Le Canada respecte les recommandations des Nations Unies en ce qui touche les questions sur la langue figurant dans son questionnaire du recensement. Celui-ci renferme des questions sur la langue maternelle (première langue apprise à la maison et encore comprise), la langue parlée à la maison, la connaissance des langues officielles (le français et l'anglais) et de langues non officielles ainsi que la langue de travail. La question sur la langue maternelle est posée à l'ensemble de la population, alors que les suivantes s'adressent seulement à un ménage sur cinq.

La question sur la langue maternelle existe dans sa forme actuelle depuis le Recensement de 1941. À l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, concernant les droits à l'instruction dans la langue de la minorité, la langue maternelle est définie comme étant la « première langue apprise et encore comprise ». Les données sur la langue maternelle servent, entre autres, à l'étude de la répartition de la population par groupes linguistiques. Le Recensement de 2006 fournit de l'information sur 140 langues et familles de langues.

La question sur la langue parlée à la maison, qui est posée depuis 1971 (sauf au Recensement de 1976), fournit des données pouvant servir à analyser l'usage actuel des langues au Canada. En 2001, on y a ajouté une sous-question sur les autres langues parlées régulièrement à la maison. Jumelée à la question sur la langue maternelle, cette question permet aussi d'évaluer la rétention et le transfert linguistiques. On considère qu'il y a eu transfert linguistique lorsqu'une personne déclare parler à la maison une langue différente de sa langue maternelle.

Deux questions sur la connaissance des langues ont été posées en 2006. La première de ces questions, qui est posée à tous les recensements depuis 1901, porte sur la connaissance des langues officielles, soit le français et l'anglais. Les données tirées de cette question servent surtout à étudier le bilinguisme, mais aussi à suivre l'évolution du nombre de personnes qui ne peuvent soutenir une conversation ni en français ni en anglais. La deuxième question, qui a trait à la connaissance de langues non officielles, a été incluse pour la première fois dans le questionnaire du Recensement de 1991, afin de compléter le profil linguistique de la population canadienne. Le recoupement de cette variable avec les autres variables linguistiques permet de mieux mesurer l'utilisation des différentes langues non officielles au Canada et fournit une indication plus précise de la rétention et du transfert linguistiques pour chacune des variables linguistiques.

La question sur la langue de travail, posée pour la première fois en 2001, s'adressait aux répondants âgés de 15 ans et plus qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 2005; ils devaient indiquer la langue qu'ils avaient utilisée le plus souvent au travail au cours de la semaine ayant précédé le recensement. Ils devaient aussi déclarer les autres langues utilisées régulièrement au travail. Les données tirées de cette question servent à évaluer l'utilisation de la langue maternelle au travail par les minorités de langue officielle ainsi que l'intégration linguistique des minorités de langue non officielle dans le marché du travail.

Une autre variable s'ajoute à l'information démolinguistique produite par le recensement : la première langue officielle parlée. Dérivée des réponses aux questions sur la connaissance des langues officielles, la langue

maternelle et la langue parlée le plus souvent à la maison, cette variable est utilisée par l'administration fédérale pour établir sa réglementation sur les langues officielles en ce qui touche les communications avec le public et la prestation de services.

Peuples autochtones

Le Recensement de 2006 comportait quatre questions visant à identifier les peuples autochtones : l'origine ethnique/ascendance, l'identité autochtone, l'appartenance à une bande ou à une Première nation et le statut d'Indien des traités ou d'Indien inscrit aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada.

Il y a différentes façons de définir la population autochtone au Canada. Le Recensement de 2006 fournit des données sur les personnes ayant déclaré au moins un groupe autochtone à la question sur l'origine ethnique/ascendance ainsi que sur celles qui s'identifient à un groupe autochtone. Selon l'application qui est faite des données, on peut utiliser les données sur l'identité autochtone ou sur l'origine ethnique/ascendance pour définir la population autochtone.

Ascendance autochtone

La question sur l'origine ethnique fournit des données sur l'ascendance ethnique ou culturelle de la population canadienne. Elle permet d'identifier les personnes ayant déclaré au moins une ascendance autochtone (c.-à-d. Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit).

Avant le Recensement de 2006, « Ascendance autochtone » était « Origine autochtone ». Toutefois, le contenu de la variable demeure inchangé en 2006 par rapport aux recensements précédents.

Identité autochtone

La question sur l'identité autochtone a été posée pour la première fois au Recensement de 1996. Chaque répondant devait indiquer s'il était un Autochtone, c.-à-d. un Indien de l'Amérique du Nord, un Métis ou un Inuit. La question sert à établir le nombre de personnes qui s'identifient comme Autochtones. Le concept d'« identité autochtone » a été utilisé pour la première fois lors de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 1991.

Appartenance à une bande indienne ou à une Première nation

Le Recensement de 2006 a repris la question posée pour la première fois au Recensement de 1991, afin d'identifier les personnes qui appartiennent à l'une des quelque 630 bandes indiennes ou Premières nations du Canada. En 1991, elle constituait le deuxième élément d'une question dont le premier segment portait sur le statut d'Indien inscrit en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada. En 1996, le statut d'Indien inscrit faisait l'objet d'une question distincte qui venait après celle sur l'appartenance à une bande. Les répondants devaient d'abord indiquer s'ils appartenaient à une bande indienne ou à une Première nation et, dans l'affirmative, fournir le nom de la bande indienne ou de la Première nation en question.

Indien des traités ou Indien inscrit

La question sur le statut d'Indien des traités ou d'Indien inscrit a été posée pour la première fois en 1991 et a été quelque peu modifiée depuis 1996. Elle vise à identifier les Indiens inscrits et les Indiens des traités (qui sont inscrits aux termes de la *Loi sur les Indiens* du Canada). Aux recensements précédents, on utilisait à cette fin la question sur l'origine ethnique. Par exemple, cette question comportait les catégories de réponses « Indien nord-américain – dans une bande ou non dans une bande » aux recensements de 1961 et de 1971, et « Indien inscrit et Indien non inscrit » au Recensement de 1981. Au Recensement de 1986, on a posé pour la première fois une question sur l'appartenance autochtone afin d'identifier la population des Indiens inscrits, mais l'information obtenue n'a pu être diffusée en raison de problèmes touchant la qualité des données. Pour 1986, les chiffres diffusés sur la population autochtone étaient fondés sur la question portant sur l'origine ethnique et ne faisaient pas de distinction entre les Indiens inscrits et les Indiens non inscrits.

Scolarité

Introduction

Les premières données du recensement portant sur la scolarité — dénombrement des écoles et des élèves - ont été recueillies lors du Recensement du Bas-Canada de 1827 et du Recensement du Haut-Canada de 1842. On continue de recueillir, dans le cadre du recensement, des renseignements sur la scolarité parce que cette question est étroitement liée à deux dimensions importantes de la société canadienne : tout d'abord, la qualité de vie, notamment dans des secteurs tels que la littératie, la santé, la participation à la vie communautaire, le travail et le revenu, et ensuite, les connaissances et compétences de la main-d'œuvre, qui conditionnent la performance économique du Canada.

Si les questions du recensement relatives à la scolarité ont peu changé au fil des ans, les systèmes d'éducation des provinces et des territoires, en revanche, se sont radicalement transformés. Parallèlement, la révolution technologique a créé de nouveaux domaines d'études, et la dépendance accrue du Canada à l'égard de l'immigration de personnes qualifiées pour assurer la croissance démographique du pays a coloré les enjeux, les politiques et les programmes dans le domaine de l'éducation.

Après de vastes consultations et essais menés partout au pays, on a révisé les questions sur la scolarité en vue du Recensement de 2006 afin d'obtenir des données plus adaptées à la réalité du XXI^{e} siècle. Les sections qui suivent traitent de cette nouvelle information.

Fréquentation scolaire

Les renseignements sur la fréquentation scolaire sont recueillis lors du recensement (question 32) et servent à mesurer l'accès et la participation aux systèmes d'éducation du Canada. On demande aux répondants d'indiquer s'ils ont fréquenté une école au cours des neuf mois ayant précédé le jour du recensement et, dans l'affirmative, le type d'établissement fréquenté. Le choix des réponses proposées est le suivant : a fréquenté une école primaire ou secondaire; a fréquenté une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement non universitaire; a fréquenté une université; ou n'a fréquenté aucun de ces établissements.

Les réponses à cette question fournissent des données sur la proportion de la population qui fréquente les divers types d'établissement selon l'âge et le sexe pour chaque province ou territoire. Elles fournissent également de l'information sur la fréquentation scolaire de certaines populations (p. ex., les personnes handicapées, les immigrants ou les retraités). Les ministères de l'Éducation, les conseils scolaires et les établissements d'enseignement postsecondaire utilisent ces données pour cerner la demande de services d'éducation et l'évolution des tendances de participation au fil des ans.

Cette question permet aussi de déterminer les groupes de la population qui ne fréquentent pas une école et facilite ainsi la réalisation de nouvelles analyses sur l'accès et la participation. Des facteurs comme l'incidence de la localisation géographique sur la fréquentation scolaire (p. ex., taux de participation différents des populations rurale et urbaine au niveau postsecondaire) peuvent être évalués à partir de cette question. À la lumière de ces renseignements, les administrations fédérale, provinciales et territoriales peuvent élaborer des politiques et des programmes adaptés qui permettent de cerner de telles situations.

Comme les répondants doivent cocher toutes les réponses qui s'appliquent, la nouvelle question sur la fréquentation scolaire tient compte des changements survenus dans le système d'éducation à la fin du XX^{e} siècle (p. ex., obtention du diplôme en décembre et inscription en janvier). Enfin, les renseignements recueillis permettent de dégager les parcours en éducation que choisissent les étudiants, à partir de l'examen du type d'établissement fréquenté et du niveau de scolarité atteint. Les établissements d'enseignement et les administrations publiques peuvent se servir de cette information pour comprendre la demande de services d'éducation et la participation à ces programmes aux divers niveaux d'enseignement au Canada.

Certificats, diplômes et grades obtenus

On demande aux personnes qui remplissent le questionnaire complet du recensement d'indiquer tous les certificats, diplômes et grades qu'elles détiennent en répondant à une série de quatre questions (26, 27, 28 et

29). Ces attestations s'appliquent aux études faites dans les écoles secondaires, les écoles de métiers, les collèges, les cégeps et les autres établissements d'enseignement universitaire et non universitaire. Les répondants peuvent donner plus d'une réponse, de sorte que les renseignements recueillis couvrent tous les certificats, diplômes et grades détenus par chaque répondant.

À partir de cette série de questions, il est possible de déterminer la proportion de la population ayant terminé des études à chacun des niveaux de scolarité définis. Ces renseignements constituent un indicateur du bassin de compétences et de connaissances au sein de la population canadienne âgée de 15 ans et plus. Ils permettent aussi de suivre l'évolution de la demande de programmes d'études de divers niveaux au fil du temps. Les administrations publiques peuvent s'appuyer sur cette information pour élaborer des politiques dans des domaines tels que l'éducation des adultes, les programmes de prêts aux étudiants et la localisation des établissements d'enseignement postsecondaire. Les chercheurs peuvent se servir de ces données pour analyser les facteurs relatifs à l'accès à l'éducation, à la persévérance scolaire et à l'obtention des attestations d'études, de grands enjeux en matière d'éducation.

Le profil du niveau de scolarité de la population canadienne représente un élément important de l'activité sur le marché du travail et de la productivité. Tous les paliers d'administration publique ont souligné la nécessité de disposer d'information sur l'obtention des attestations d'études secondaires et postsecondaires. Ces données leur permettent de comprendre la relation entre la santé et l'éducation; d'examiner la relation entre l'éducation et la participation à la vie communautaire; d'analyser la relation entre l'éducation et l'emploi, la profession et le revenu et de prévoir ainsi les déséquilibres dans les professions; et, enfin, d'orienter les politiques en matière d'immigration. Globalement, ces données aident les administrations publiques tout comme les Canadiens à évaluer l'efficacité des systèmes d'éducation au Canada.

Le profil du niveau de scolarité de la population canadienne produit à partir des données du recensement est également utilisé par le gouvernement du Canada et des organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). À l'échelle internationale, le profil de la scolarité au Canada peut être comparé à celui d'autres pays.

Domaine d'études

Les renseignements sur le domaine d'études recueillis dans le cadre du recensement (question 30) portent sur le domaine de spécialisation du plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu au niveau postsecondaire (p. ex., plomberie dans une école de métiers, technique de laboratoire médical au niveau collégial ou architecture au niveau universitaire). La structure de classification servant à coder le domaines d'études, la Classification des programmes d'enseignement (CPE), a été adoptée pour le Recensement de 2006 et comporte plus de 1 400 catégories. Les renseignements permettent d'établir un portrait détaillé de l'évolution des choix d'études des étudiants au fil des ans selon le niveau de scolarité atteint. Les établissements d'enseignement postsecondaire se servent de ces données pour évaluer la demande de divers domaines d'études dans leurs programmes, pour planifier les cours et pour embaucher le personnel.

Ces données facilitent aussi l'analyse du marché du travail axée sur la comparaison des changements dans les spécialisations au fil des ans, changements qui sont l'expression de l'offre et de la demande de différentes compétences sur le marché du travail et qui influent sur celles-ci. Seule une enquête de l'envergure du recensement peut produire des données suffisamment détaillées sur le domaine d'études et sur le plan géographique pour assurer, à l'échelle nationale et régionale, la recherche et la planification relativement au marché du travail et aux prévisions par profession.

Lieu des études

À la question 31, ajoutée lors du Recensement de 2006, les répondants doivent indiquer la province, le territoire ou le pays où ils ont obtenu leur certificat, diplôme ou grade le plus élevé. Ces données font état des divers modes de passage au marché du travail selon le niveau de scolarité, dans une perspective géographique et sous l'angle de la mobilité. Il s'agit là d'une question importante à l'ère de la mondialisation de l'économie et du marché du travail. Par ailleurs, la capacité de comparer la situation des immigrants sur le marché du travail selon le pays où ils ont terminé leurs études permet de mieux comprendre l'intégration de cette population au

marché du travail du Canada, un élément fondamental de l'élaboration des politiques sociales relatives aux immigrants, à l'immigration et au marché du travail.

Travail non rémunéré

Au Recensement de 2006, les recensés ont eu à répondre à une question en trois parties portant sur les heures consacrées, pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement, aux activités suivantes : effectuer des travaux ménagers, sans rémunération, s'occuper des enfants, sans rémunération et offrir des soins ou de l'aide à des personnes âgées, sans rémunération. Cette question a été posée pour la première fois au Recensement de 1996.

Au nombre des heures consacrées aux travaux ménagers, le répondant doit également compter celles passées à exécuter, sans rémunération, des travaux d'entretien du terrain ou de la maison. Font partie de cette catégorie les activités suivantes : préparer les repas, laver l'auto, faire la lessive, tondre le gazon, faire des courses et faire la comptabilité. Parmi les heures consacrées aux soins des enfants, sans rémunération, le répondant doit compter celles passées à s'occuper de ses propres enfants ou des enfants de quelqu'un d'autre. Pour ce qui est des soins ou de l'aide offerts à des personnes âgées sans rémunération, il peut s'agir de leur donner des soins personnels ou encore de les aider à faire leurs emplettes ou leurs opérations bancaires ou à prendre leurs médicaments. Dans le *Guide du recensement*, la définition de personne âgée englobait toutes les personnes de 65 ans et plus ainsi que certaines personnes âgées de près de 65 ans et ayant des incapacités associées au vieillissement.

Pour l'une ou l'autre des trois parties de cette question, les répondants ne devaient pas compter les heures consacrées au travail bénévole pour un organisme sans but lucratif, un organisme religieux, une œuvre de charité ou un groupe communautaire. En revanche, ils devaient déclarer dans chacune des parties pertinentes de la question les heures consacrées à des activités non rémunérées s'étant déroulées simultanément. Par exemple, un répondant ayant passé une heure à préparer un repas tout en s'occupant de ses enfants devait déclarer une heure consacrée aux travaux ménagers sans rémunération et une heure consacrée aux soins des enfants sans rémunération.

Activités sur le marché du travail

Les données du recensement portant sur les activités sur le marché du travail peuvent être réparties dans trois catégories :

- les données sur l'activité pendant la semaine ayant précédé le jour du recensement ou la « semaine de référence du recensement » (par exemple, personnes occupées, chômeurs, inactifs, taux de chômage, taux d'activité et taux d'emploi);
- les données ayant trait au travail pendant l'année civile ayant précédé l'année du recensement (par exemple, nombre de semaines travaillées, surtout à temps plein ou surtout à temps partiel);
- les caractéristiques d'emploi, qui décrivent le poste qu'occupait la personne au moment du recensement ou le poste qu'elle a occupé le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005 (par exemple, industrie, profession et catégorie de travailleurs).

Activité

Les données sur l'activité répartissent la population de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, en trois catégories qui s'excluent mutuellement : les personnes occupées, les chômeurs et les inactifs. Ces catégories sont à leur tour divisées en groupes plus détaillés. Par exemple, les personnes occupées forment deux groupes, soit celui des personnes qui ont travaillé au cours de la semaine ayant précédé le jour du recensement et celui des personnes qui, bien qu'ayant un emploi, en étaient absentes au cours de cette semaine. Dans le cas des inactifs, on peut distinguer les personnes qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 2005, celles qui avaient travaillé seulement avant cette date et celles qui n'avaient jamais travaillé (voir la figure 8).

Les définitions des concepts « personne occupée », « chômeur » et « inactif » qui sont adoptées aux fins du recensement sont comparables à celles utilisées pour l'Enquête sur la population active (EPA), qui sert à

déterminer le taux de chômage mensuel et à recueillir d'autres données sur la population active. L'EPA fournit des données courantes sur le marché du travail, alors que le recensement permet de produire des totalisations croisées détaillées sur le travail, les caractéristiques d'emploi ou d'autres variables non couvertes par l'EPA, et pour de petites régions géographiques.

Il convient de prendre note des points suivants :

a) La catégorie « personnes occupées » comprend toutes les personnes qui, pendant la semaine ayant précédé le recensement, ont travaillé une heure ou plus à un emploi salarié ou à leur compte. Sont compris tous les salariés, tous les travailleurs autonomes (avec ou sans aide rémunérée) qui travaillaient dans leur ferme ou leur entreprise ou dans l'exercice d'une profession, et toutes les personnes qui travaillent sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession. Sont également incluses les personnes qui étaient temporairement absentes de leur emploi ou de leur entreprise pendant toute la semaine parce qu'elles étaient en vacances, en congé de maladie, en conflit de travail ou pour toute autre raison.

b) Par « personne ayant travaillé à un emploi salarié ou à son compte », on entend toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, ont reçu une rémunération (salaire ou traitement) ou ont travaillé à leur compte (avec ou sans employés rémunérés) dans leur propre entreprise ou ferme ou dans l'exercice d'une profession et toutes les personnes qui ont travaillé sans rémunération dans une ferme ou une entreprise familiale ou dans l'exercice d'une profession. Cette définition ne s'applique pas aux personnes qui, sans toucher de rémunération, ont effectué des travaux ménagers, ont offert des soins à des enfants ou à des personnes âgées, ou ont travaillé bénévolement.

c) Les « chômeurs » sont des personnes qui n'avaient pas d'emploi pendant la semaine de référence mais en avait cherché un au cours des quatre dernières semaines, qui prévoyaient retourner à l'emploi qu'elles occupaient avant d'être mises à pied temporairement, ou qui attendaient de commencer un nouvel emploi dans les quatre semaines à venir. Pour être considérée comme un chômeur, une personne devait en outre être prête à travailler pendant la semaine de référence.

d) Les personnes occupées et les chômeurs forment l'ensemble de la « population active ». La « population active expérimentée » comprend les personnes occupées et les chômeurs qui avaient travaillé pour la dernière fois en 2005 ou en 2006, alors que la « population active inexpérimentée » comprend les chômeurs qui avaient travaillé pour la dernière fois avant le 1er janvier 2005 ou qui n'avaient jamais travaillé.

e) Le « taux de chômage » correspond au nombre de chômeurs exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population active. Le « taux d'activité » correspond au nombre d'actifs exprimé sous la forme d'un pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel. Le « taux d'emploi », appelé auparavant « rapport emploi-population », correspond au nombre de personnes occupées exprimé en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

f) La catégorie « inactifs » regroupe les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ne répondent pas à la définition des personnes occupées ou à celle des chômeurs et qui ne font donc pas partie de la population active. Sont notamment inclus dans cette catégorie les étudiants, les personnes au foyer, les retraités, les travailleurs saisonniers en période de « relâche » qui ne cherchent pas un travail et les personnes qui ne peuvent travailler en raison d'une maladie ou d'une incapacité chronique.

Travail

La variable « travail » renvoie au nombre de semaines au cours desquelles une personne a travaillé à un emploi salarié ou à son compte en 2005, pour l'ensemble des emplois occupés, et précise si ces semaines étaient travaillées surtout à plein temps (30 heures ou plus) ou surtout à temps partiel (entre 1 et 29 heures). Les données portent sur les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel.

Le terme « personnes ayant travaillé toute l'année à plein temps » désigne les personnes âgées de 15 ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'un établissement institutionnel, qui ont travaillé en 2005, à un emploi salarié ou à leur compte, de 49 à 52 semaines (surtout à plein temps).

Caractéristiques d'emploi

Les données portant sur les caractéristiques d'emploi ont été recueillies pour les personnes ayant travaillé à un moment quelconque au cours de la période du 1er janvier 2005 à la semaine de référence du recensement. Les caractéristiques d'emploi sont l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs.

a) La première caractéristique d'emploi, l'industrie, correspond au secteur économique de l'employeur (par exemple, la fabrication ou le commerce de détail). Les codes attribués aux descriptions fournies sont tirés du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2002, qui renferme plus de 300 groupes d'industries ainsi que des « regroupements » de plus haut niveau, notamment les sous-secteurs et les secteurs. Le SCIAN 2002 est une révision du SCIAN 1997 qui a été utilisé pour classer les données de l'industrie du Recensement de 2001. Afin de pouvoir comparer les données de 2006 avec celles de 2001, il faut apporter des ajustements aux deux classifications des industries.

b) La deuxième caractéristique d'emploi, la profession, correspond au genre de travail effectué par les Canadiens. Les données du Recensement de 2006 portant sur la profession sont classées selon la Classification nationale des professions pour statistiques (CNP-S) 2006. La CNP-S 2006 est une mise à jour mineure de la CNP-S 2001 qui a été utilisée pour classer les données portant sur la profession du Recensement de 2001. Les données portant sur la profession des recensements de 2001 et de 2006 sont directement comparables. La CNP-S 2006 renferme plus de 500 groupes de base regroupés en 140 sous-groupes, 47 grands groupes et 10 grandes catégories. La CNP-S 2006 est une version révisée de la Classification type des professions (CTP) de 1991, qui a été utilisée pour classer les données sur la profession des recensements de 1996 et de 1991. Afin de pouvoir comparer les données de 2006 et/ou de 2001 avec celles de 1996 et de 1991, il faut apporter des ajustements aux deux classifications des professions.

c) La troisième caractéristique d'emploi, soit la catégorie de travailleurs, permet d'établir une distinction entre les personnes qui travaillent pour d'autres (travailleurs rémunérés), les personnes qui travaillent à leur compte et les travailleurs familiaux non rémunérés. Les propriétaires d'une entreprise constituée en société ont toujours été considérés comme des travailleurs rémunérés (puisqu'ils sont, en principe, des employés de leur propre entreprise), mais certains utilisateurs de données préfèrent les regrouper avec les autres travailleurs autonomes (c'est-à-dire ceux dont l'entreprise n'est pas constituée en société). Les utilisateurs des données du recensement peuvent choisir l'option qui correspond à leurs besoins.

Aux fins de l'analyse des données portant sur l'industrie et la profession, les utilisateurs peuvent définir la population cible de diverses façons :

- les personnes occupées;
- la population active expérimentée, c'est-à-dire les personnes qui étaient soit occupées, soit en chômage pendant la semaine de référence, mais qui avaient travaillé depuis le 1er janvier 2005;
- les personnes qui ont travaillé depuis le 1er janvier 2005, qu'elles aient ou non fait partie de la population active pendant la semaine de référence.

Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on met en relation les variables « industrie » et « profession » avec des variables telles que le travail en 2005 et le revenu d'emploi en 2005. Ainsi, si une personne a changé d'emploi, l'industrie et la profession qu'elle a déclarées pour la semaine de référence peuvent être différentes de celles auxquelles se rapportent les données sur le travail et le revenu en 2005.

Lieu de travail

Au Canada, une partie importante de la population active fait la navette entre son lieu de travail et son lieu de résidence. Les données portant sur le lieu de travail sont de plus en plus utilisées pour mieux comprendre le phénomène de navettage et ses conséquences sur la vie urbaine. Les données servent aussi à l'analyse des courants de navettage locaux et régionaux, des besoins au chapitre du transport en commun et de l'utilisation

de l'énergie. Elles revêtent une importance particulière dans l'analyse des différences dans les taux de croissance de l'industrialisation à l'intérieur d'une même région et du phénomène de dispersion et de décentralisation de l'industrie qui, dans les grandes régions urbaines, s'effectue au profit des zones périphériques et au détriment des noyaux urbains.

Les planificateurs du développement régional et les entreprises utilisent les données sur le lieu de travail et les courants de navettage pour établir l'étendue des marchés du travail et pour analyser la répartition des industries entre régions. Les données sur le lieu de travail fournissent aussi aux analystes de l'information sur la part des emplois occupés par des résidents ou par des navetteurs.

Les données sur le lieu de travail fournissent une source unique d'information démographique de jour et socioéconomique, utile pour établir des services publics comme les collèges, les bibliothèques, les garderies et les centres récréatifs. Jumelées à d'autres données du recensement, les données sur le lieu de travail permettent aux analystes de cerner des concentrations de travailleurs professionnels, d'employés à temps partiel ou d'autres segments de la population active qui intéressent les gens d'affaires pour choisir un emplacement de vente ou de service, non pas là où la population habite, mais là où elle travaille.

Cette variable se définit comme le lieu de travail des non-résidents d'établissements institutionnels âgés de 15 ans et plus qui avaient un emploi la semaine précédant le jour du recensement. Cependant, si la personne n'avait pas travaillé au cours de cette semaine, l'information devait porter sur l'emploi qui avait duré le plus longtemps depuis le 1er janvier 2005.

La question sur le « lieu de travail » comportait quatre choix de réponse, soit :

- a travaillé à domicile : répondant qui travaille à son lieu de résidence;
- a travaillé à l'extérieur du Canada : répondant qui travaille à l'extérieur du pays;
- sans adresse de travail fixe : répondant ayant travaillé à différents endroits;
- a travaillé à son lieu habituel de travail : répondant qui travaille à un endroit précis.

Au Recensement de 2006, les données sur le lieu de travail sont géocodées au niveau inframunicipal (c.-à-d., côté d'îlot, îlot de diffusion et points représentatifs des aires de diffusion).

Mode de transport

En 2006, pour le troisième recensement consécutif, une question sur le mode de transport a été posée afin de fournir aux planificateurs un meilleur aperçu des habitudes de navettage de la population active occupée. Les analystes peuvent maintenant étudier les mouvements entre le transport en commun et le transport privé, ainsi que les changements observés dans la popularité du cyclisme et de la marche pour aller au travail.

Comme les données montrent les courants de navettage locaux et régionaux, elles permettent aux ingénieurs et aux planificateurs provinciaux, régionaux et municipaux d'analyser la circulation, d'évaluer les besoins en matière de réseaux de transport et de planifier des modifications aux systèmes de transport existants.

Les réponses à la question sur le « mode de transport » ont été codées selon huit catégories de modes de transport habituels pour aller au travail :

- en automobile, camion ou fourgonnette, comme conducteur
- en automobile, camion ou fourgonnette, comme passager
- en transport en commun
- à pied
- à bicyclette
- à motocyclette
- en taxi
- par un autre moyen.

Revenu

Le *Dictionnaire du Recensement de 2006* définit de nombreuses variables sur le revenu se rapportant aux particuliers, aux familles et aux ménages. La Figure 6 montre aussi les composantes du revenu total en 2005. La question sur l'impôt payé sur le revenu a été posée pour la première fois au Recensement de 2006. Cette nouvelle variable permet le calcul du revenu après impôt qui, comme le revenu total, est un indicateur de bien-être économique. Il y a plusieurs façons d'analyser les données du recensement sur le revenu :

a) Comme la base de données du recensement renferme de l'information sur le revenu réel des particuliers, des familles et des ménages, les utilisateurs peuvent définir des catégories de revenu aux fins de l'analyse des répartitions du revenu et des inégalités du revenu. Comme dans le cas des tranches de revenu, on peut répartir les particuliers, les familles et les ménages dans des groupes égaux, tels que quintiles ou déciles, et analyser leur position comparative.

b) Il est facile d'obtenir des mesures sommaires, telles que le revenu moyen ou le revenu médian, pour divers segments de la population.

c) Des analyses détaillées peuvent être effectuées pour des groupes particuliers. Par exemple, l'analyse des données du Recensement de 2001 a révélé que les gains moyens, en 2000, des personnes ayant immigré au Canada avant 1980 et ayant un revenu étaient supérieurs d'environ 30 % aux gains des non-immigrants. Cet écart peut être en grande partie attribué aux différences que présentent ces groupes d'immigrants quant à l'âge et au niveau de scolarité.

d) En examinant la composition du revenu d'un groupe donné (femmes, personnes âgées, familles époux-épouse, etc.), il est possible d'analyser le rôle que jouent les diverses sources de revenu. On peut aussi déterminer quelle est la principale source de revenu, c'est-à-dire celle qui représente la part la plus importante du revenu d'une personne ou d'une famille.

e) Les données sur le revenu d'emploi de divers groupes de personnes réparties en fonction de leur niveau de scolarité et de leur profession permettent d'analyser les « dividendes financiers » de l'instruction et de la formation ainsi que la situation comparative des hommes et des femmes au chapitre des revenus.

f) La catégorie de revenu des familles, des personnes hors famille économique ou de la population de certaines régions du pays peut être analysée en fonction des seuils de faible revenu avant et après impôt de Statistique Canada.

Les utilisateurs des statistiques du recensement sur le revenu doivent en outre se poser les questions suivantes :

- Quelle est l'unité d'analyse? Les particuliers, les familles de recensement, les familles économiques ou les ménages?
- Le concept existant peut-il être utilisé comme tel ou faut-il le redéfinir?
- Des comparaisons seront-elles établies avec les statistiques du revenu tirées des recensements antérieurs ou provenant d'autres sources?
- Lequel du revenu total ou des mesures du revenu après impôt répondrait mieux à la question?

Les données du recensement sur le revenu peuvent être totalisées pour les particuliers, les familles de recensement, les familles économiques et les ménages. Les utilisateurs ont aussi la possibilité de définir leur propre unité d'analyse. Ils ont en outre le choix entre plusieurs concepts de revenu : le revenu total, le revenu après impôt (en 2005 seulement), le revenu total à l'exclusion d'une ou de plusieurs sources, le revenu du marché, les gains, le revenu ou les gains combinés des conjoints, etc.

Après avoir tenu compte des différences au chapitre des concepts et de la couverture, on peut comparer les données sur le revenu provenant de différents recensements en les convertissant en dollars comparables (constants). L'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), qui fournit des données longitudinales sur le revenu, constitue en outre une source utile d'estimations croisées intercensitaires.

Familles et ménages

Les données sur les familles et les ménages sont importantes pour comprendre les caractéristiques socioéconomiques et culturelles d'une population. Au cours des dernières décennies, des changements rapides se sont produits au sein des familles canadiennes. Les données du recensement constituent une base statistique pour l'étude de ces changements.

Les utilisateurs des données sur les familles et les ménages peuvent faire face aux problèmes suivants :

a) Les variables relatives aux familles et aux ménages peuvent sembler difficiles à manipuler; il est en effet très difficile de traduire dans des tableaux les liens complexes qui existent entre les personnes. C'est pourquoi les utilisateurs devraient consulter le *Dictionnaire du Recensement de 2006* et tenir compte des objectifs généraux qui sont à la base des variables relatives aux familles et aux ménages.

b) Il arrive souvent que les utilisateurs souhaitent analyser les données sur les familles et les ménages en même temps que les caractéristiques se rapportant aux particuliers. Sauf pour ce qui est du revenu, il est impossible d'agréger les réponses fournies par les particuliers pour obtenir des données au niveau des familles ou des ménages. Par exemple, Statistique Canada n'agrège pas les données sur la langue maternelle au niveau des familles. On peut toutefois produire des totalisations spéciales à partir de méthodes définies par l'utilisateur. Par exemple, on pourrait totaliser les familles en fonction de la langue maternelle d'un membre de la famille, comme le conjoint ou le parent seul. On pourrait faire de même au niveau du ménage, en prenant le principal soutien du ménage. On pourrait aussi choisir une variable telle que la situation des particuliers dans la famille de recensement, pour laquelle l'unité de mesure est le particulier plutôt que la famille. Cette variable indique la situation de la personne au sein de la famille (conjoint, partenaire en union libre, enfant, etc.). On peut assez facilement croiser une telle variable avec la langue maternelle, qui est également une caractéristique individuelle.

Les personnes vivant dans un même logement forment une famille de recensement uniquement si elles répondent aux conditions suivantes : il s'agit de conjoints ou de partenaires en union libre (de sexe opposé ou de même sexe), avec ou sans enfants à la maison, ou d'un parent seul avec au moins un enfant à la maison. La famille de recensement comprend tous les fils et filles apparentés par le sang, par alliance ou par adoption qui vivent dans le logement, ainsi que les petits-enfants dans les ménages où aucun parent n'est présent. Les fils et les filles qui vivent avec leur conjoint(e) ou leur partenaire en union libre, ou avec au moins un de leurs enfants, ne sont pas considérés comme des membres de la famille de recensement de leur(s) parent(s), même s'ils vivent dans le même logement. Il est possible que deux familles de recensement partagent un logement, et celles-ci peuvent ou non être apparentées.

La famille économique, en revanche, comprend toutes les personnes qui sont apparentées par le sang, par alliance, du fait d'une union libre ou par adoption et qui vivent dans un même logement. Par exemple, un frère et une sœur vivant ensemble formeraient une famille économique, mais non une famille de recensement.

Le ménage constitue le concept le plus large, car il comprend toutes les personnes qui vivent dans un même logement, qu'elles soient apparentées ou non. La figure 14 montre le lien entre les ménages, les familles économiques et les familles de recensement.

Étant donné la réduction générale de la taille des ménages, les problèmes et les avantages associés au fait de vivre seul suscitent un intérêt croissant. À la figure 14, on peut voir qu'il y a trois façons de définir une population cible afin d'étudier cette question. La définition la plus restrictive comprend uniquement les « personnes vivant seules », autrement dit les ménages formés d'une seule personne. La deuxième définition comprend les « personnes hors famille économique », ce qui inclut les personnes vivant seules et celles qui vivent avec d'autres personnes auxquelles elles ne sont pas apparentées. La troisième définition, qui est la moins restrictive, comprend les « personnes hors famille de recensement », ce qui inclut les personnes hors famille économique et les personnes vivant avec des personnes apparentées mais ne faisant pas partie d'une famille de recensement.

La variable « revenu » est souvent utilisée dans l'analyse des familles et des ménages, mais elle reste à l'écart des autres variables parce qu'elle se prête bien à l'analyse selon les particuliers, les familles et les ménages. Si on se sert des données sur le revenu pour analyser des aspects de l'emploi, c'est alors le particulier qui est

l'unité appropriée. Par contre, pour l'analyse du bien-être économique, la famille est importante. Pour déterminer s'il convient d'utiliser le concept de famille économique ou le concept de famille de recensement, il faut habituellement se fonder sur les hypothèses adoptées quant au partage du revenu.

La gamme complète des variables du recensement relatives aux familles et aux ménages est décrite dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006*.

Un certain nombre de variables décrites dans la section « ménage » du *Dictionnaire du Recensement de 2006* renvoient non seulement aux personnes qui composent le ménage, mais aussi au logement dans lequel elles vivent. Il s'agit notamment de toutes les variables liées aux coûts d'habitation (loyer brut et loyer mensuel en argent, principales dépenses de propriété et propriété du logement). Les utilisateurs qui s'intéressent aux données sur le logement devraient garder cette source de données à l'esprit.

Logement

Les logements sont dénombrés dans le cadre du recensement pour deux principales raisons. D'une part, il faut associer les personnes à une unité spatiale, sans quoi il serait impossible de s'assurer de ne les dénombrer qu'une seule fois; d'autre part, on peut ainsi publier des chiffres des logements en plus des données sur les caractéristiques des logements.

Un logement est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur. L'entrée doit donner accès au logement sans qu'on ait à passer par les pièces d'habitation de quelqu'un d'autre.

Le *Dictionnaire du Recensement de 2006* renferme la description d'une gamme de variables relatives au logement pouvant servir à cerner les caractéristiques du parc immobilier à des niveaux géographiques détaillés. Pour 2006, toute l'information sur les logements, à l'exception de celle sur le type de construction, provient des données-échantillon. La base de données contient de l'information sur le type de construction, la période de construction et l'état des logements; il s'agit de données essentielles pour évaluer la qualité du parc immobilier du Canada et de déterminer les besoins en matière de programmes d'amélioration des quartiers. De plus, ces variables et d'autres encore, comme le nombre de pièces, le nombre de chambres à coucher et la valeur du logement, sont utilisées par les urbanistes, les ministères provinciaux responsables du logement, les promoteurs, les entreprises de construction et les sociétés immobilières.

La figure 19, qui présente la classification complète des logements, illustre également la progression entre la définition fournie dans le questionnaire du recensement et la définition sur laquelle sont fondées les estimations du parc immobilier. La première étape de cette progression est la distinction entre les logements collectifs et les logements privés; des données sur les caractéristiques des logements ne sont recueillies que pour les logements privés occupés. Un logement collectif est tout ensemble de pièces d'habitation qui peut être clairement identifié comme étant de nature communautaire (maison de chambres), institutionnelle (prisons, hôpitaux) ou commerciale (hôtels), peu importe le nombre d'occupants.

Comme le montre la figure 19, les logements privés se répartissent dans deux catégories : les logements « ordinaires » et les logements « marginaux occupés ». Un logement ordinaire peut être habité en permanence toute l'année. Les logements marginaux (y compris les chalets qui ne peuvent être habités toute l'année) ne sont inscrits que s'ils sont occupés. Les logements dont les occupants sont des résidents étrangers ou temporaires sont inscrits, mais aucune donnée sur les caractéristiques du logement n'est recueillie, qu'il s'agisse ou non de logements ordinaires.

Établissements institutionnels et autres logements collectifs

Le recensement sert également à dénombrer les logements collectifs selon le type. Sont au nombre des logements collectifs institutionnels les établissements pour enfants et mineurs, les hôpitaux généraux, les établissements de soins infirmiers, les autres hôpitaux et établissements connexes, les établissements pour personnes ayant une incapacité, les établissements correctionnels et pénitentiaires, les établissements pour jeunes délinquants, les refuges pour personnes sans adresse fixe, les autres refuges offrant des services d'hébergement et d'aide.

Les logements collectifs non institutionnels comprennent les hôtels, motels et établissements pour touristes, les maisons de chambres et pensions, les résidences pour personnes âgées, les résidences pour étudiants et les résidences de centres de formation, les autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire, les terrains de camping et parcs, les camps de chantier, les établissements religieux, les colonies huttérites, les bases militaires, les navires marchands et les navires de la garde côtière, les navires de guerre et les autres logements collectifs.

Le *Dictionnaire du Recensement de 2006* renferme la définition de tous les types de logements collectifs institutionnels ou non institutionnels.

La distinction entre les établissements institutionnels et les autres logements collectifs peut sembler ambiguë. Par exemple, les maisons de transition sont considérées comme des maisons de chambres ou pensions lorsqu'elles sont dirigées par une entreprise privée. Toutefois, lorsque ces maisons sont gérées par l'État et fournissent des services spéciaux comme des soins pour les toxicomanes ou les alcooliques ou des services de réadaptation pour les personnes qui quittent un établissement pénitentiaire, elles sont alors considérées comme des établissements institutionnels.

Tout comme les logements privés, les logements collectifs peuvent être occupés soit par des résidents habituels, soit par des résidents temporaires ou étrangers. De plus, les logements collectifs institutionnels peuvent être occupés par des pensionnaires, par des membres résidents du personnel, ou par les deux à la fois.

Incapacités

L'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA), auparavant appelée Enquête sur la santé et les limitations d'activités (ESLA), vise à recueillir des données sur les personnes ayant une incapacité.

L'EPLA, une enquête postcensitaire, a été menée après le Recensement de 2006, comme elle l'a été après le Recensement de 2001. L'ESLA a été menée pour la première fois après le Recensement de 1986, puis reprise après le Recensement de 1991. Elle n'a pas été réalisée après le Recensement de 1996 en raison de contraintes budgétaires.

L'EPLA permet de dénombrer les Canadiens ayant des limitations d'activités; elle porte aussi sur l'incidence de ces limitations sur leur vie quotidienne et sur les obstacles à une pleine participation auxquels ils font face. Comme pour les enquêtes postcensitaires précédentes (ESLA), le plan de sondage de l'EPLA est établi à partir des réponses fournies à deux questions filtres du questionnaire du recensement.

Ces mêmes questions filtres ont été utilisées en 1986, 1991 et 1996, et visaient à déterminer si la personne était limitée dans ses activités à la maison, à l'école ou au travail, ou dans d'autres activités. Elles permettaient également d'établir si la personne avait des incapacités ou des handicaps de longue durée.

Le Recensement de 2006 utilise les mêmes questions filtres sur l'incapacité élaborées pour le Recensement de 2001, lesquelles différaient de celles utilisées lors des recensements antérieurs. Les résultats du Test du recensement national de 1998 démontraient que ces nouvelles questions permettaient la sélection d'une plus grande partie de la population cible. Ces questions portent sur la difficulté à faire des activités quotidiennes et sur la réduction des activités à la maison, au travail ou à l'école ainsi que dans d'autres activités. La catégorie de réponse « oui » a été scindée en deux : « oui, parfois » et « oui, souvent ».

L'EPLA constitue la principale source de données sur l'incapacité en 2006, puisqu'elle permet de mieux cerner le groupe des personnes ayant une incapacité et d'obtenir des données plus détaillées sur les caractéristiques de cette population. Les données sur l'incapacité tirées du Recensement de 2006 ne sont offertes que sur demande spéciale. Elles n'ont fait l'objet que d'un nombre minimal de contrôles et doivent être utilisées avec prudence.

Chapitre 6 – Géographie de recensement

Introduction

Il faut tenir compte des régions géographiques à chaque étape du cycle du recensement, depuis l'étape des consultations jusqu'aux étapes de la collecte, du dépouillement et de la diffusion. On consulte les utilisateurs au sujet des concepts géographiques utilisés par Statistique Canada et des diverses options offertes pour la diffusion des données géographiques normalisées. De petites unités géographiques sont définies et illustrées de façon détaillée sur des cartes afin que tous les logements puissent être repérés durant l'étape de la collecte des données. Au cours de l'étape du dépouillement, on attribue aux données recueillies auprès des ménages un code correspondant à une région géographique appropriée dans la hiérarchie des unités géographiques pour les besoins de la diffusion. Enfin, les données du recensement sont diffusées selon différentes régions géographiques en même temps que des cartes de référence connexes et d'autres produits de données géographiques.

Pour tirer pleinement parti des données du recensement, les utilisateurs doivent avoir une bonne idée de la dimension géographique des données. Les membres d'une population peuvent être regroupés selon leur sexe, leur groupe d'âge, leur revenu ou leur profession, mais on peut aussi les regrouper selon certaines régions géographiques. Les régions géographiques définies dans le cadre du recensement vont des provinces et territoires aux îlots de diffusion et sont divisées selon un modèle hiérarchique, de façon à montrer la nature des liens qui les unissent.

Modèle hiérarchique des régions géographiques

Les régions géographiques et les liens qui les unissent sont illustrés dans un organigramme hiérarchique (voir la figure 20). Chaque case de l'organigramme représente un type de région géographique. L'emplacement de chaque type de région géographique sur l'organigramme montre de quelle façon une région donnée peut être subdivisée ou regroupée avec une ou plusieurs autres pour former d'autres régions géographiques. Ainsi, les 13 provinces et territoires sont subdivisés en 308 circonscriptions électorales fédérales qui, à leur tour, sont subdivisées en 478 831 îlots de diffusion. Les traits qui relient les cases de l'organigramme entre elles montrent les liens existant entre les régions géographiques des différents niveaux. En général, ces liens sont de type arborescent lorsqu'on va du haut de l'organigramme vers le bas et de type convergent lorsqu'on va du bas de l'organigramme vers le haut. Nombre des régions qui figurent au bas de l'organigramme « s'emboîtent » parfaitement dans l'une des régions du niveau supérieur. Chaque « embranchement » de l'organigramme montre que, en général, il n'y a pas de lien entre les régions géographiques de cet embranchement et des « embranchements » adjacents. Ainsi, on peut constater que les aires de diffusion (AD) peuvent être regroupées pour former des subdivisions de recensement (SDR) ou encore des secteurs de recensement (SR), mais qu'il n'y a pas de lien (pas de correspondance exacte) entre les limites des SDR et celles des SR.

L'embranchement illustre la façon dont on peut mener une analyse géographique en allant du général au particulier (de haut en bas). Vous pouvez, par exemple, commencer par le Canada, puis descendre au niveau des divisions de recensement (DR) et des subdivisions de recensement (SDR) pour chaque province ou territoire. Vous pouvez également aller de bas en haut (à partir des unités de base) et commencer votre analyse en examinant les données d'un type de région particulier, les SDR par exemple, puis en les comparant à celles d'autres SDR de la DR, ensuite à celles de la province ou du territoire, et même à celles du pays.

À la section couvrant les « régions administratives et statistiques » un peu plus loin dans le présent chapitre, on décrit brièvement chacune des régions géographiques de l'organigramme hiérarchique. Des définitions plus détaillées figurent dans le *Dictionnaire du Recensement de 2006*. Pour mettre ces définitions en contexte, les changements importants apportés depuis le dernier recensement à la façon dont Statistique Canada détermine et tient à jour l'infrastructure géographique sont décrits à la section suivante.

Bases de données géographiques

Les régions géographiques qui figurent dans l'organigramme hiérarchique font partie de grandes bases de données géographiques. On trouve dans ces bases de données une représentation numérique des limites de ces régions ainsi que des données d'attribut (noms, codes, etc.) permettant d'identifier chaque région de façon

unique. On y trouve également des traits géographiques (y compris le réseau routier), divers traits hydrographiques (lacs, rivières et littoraux) et d'autres traits visibles choisis (p. ex., voies ferrées, lignes de transport d'énergie). D'autres traits sont associés à des données d'attribut comme les noms de rues et les tranches d'adresses.

Comme on peut le voir à la figure 20, l'îlot de diffusion est la région géographique de base qui respecte les limites de toutes les autres régions géographiques des niveaux supérieurs. Un îlot de diffusion est formé de côtés d'îlot et, en général, dans les grands centres urbains, on connaît les tranches d'adresses de chaque côté d'îlot.

Régions administratives et statistiques

Les régions géographiques présentées à la figure 20 sont soit des régions administratives, soit des régions statistiques. Les régions administratives sont définies, à quelques exceptions près, par des lois fédérales et provinciales ou territoriales pour les besoins du recensement. Statistique Canada, en collaboration avec ses partenaires, définit des régions statistiques pour diffuser les données du recensement et compléter la structure des régions administratives. Le tableau 1 fait état du nombre de régions géographiques selon les provinces et les territoires pour le Recensement de 2006.

Les provinces et les territoires sont les régions administratives qui se situent au premier niveau dans la hiérarchie géographique du Canada. Toutes les autres régions administratives et statistiques respectent les limites provinciales et territoriales (exception faite des neuf régions statistiques qui traversent les limites provinciales).

La circonscription électorale fédérale (CEF), circonscription représentée par un député fédéral, est une région administrative. Il faut réaliser un recensement pour répondre aux exigences constitutionnelles puisque la représentation électorale fédérale est fondée sur les chiffres de population. Après la diffusion des chiffres de population établis à la suite du recensement décennal, le directeur général des élections du Canada détermine le nombre de sièges à la Chambre des communes d'après ces chiffres. Dans la hiérarchie géographique, les CEF sont regroupées pour former les provinces et les territoires, et les îlots de diffusion sont définis de manière à respecter les limites des CEF.

Les régions géographiques servant à la collecte des données du recensement diffèrent légèrement de celles servant à la diffusion. La géographie axée sur la collecte ne sert pas à la diffusion des données, donc cette géographie n'est pas présentée à la figure 20, qui illustre la structure hiérarchique des unités géographiques établies aux fins de la diffusion. Les régions géographiques servant à la collecte des données du recensement comprennent l'unité de collecte (UC), l'îlot de collecte et les secteurs de surveillance pour chaque opération sur le terrain (se reporter à la figure C).

Figure C Hiérarchie des unités géographiques établies aux fins de la collecte, Recensement de 2006

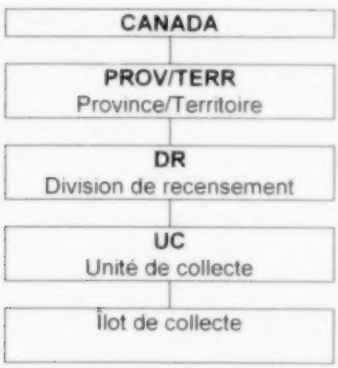

Nombre de provinces et territoires sont déjà divisés en plus petites régions pour les besoins des administrations régionales et locales. Les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales, les villes, les cantons et les réserves indiennes sont des exemples de régions administratives infraprovinciales. Pour gérer la variété des définitions données à ces régions parmi les provinces et les territoires, Statistique Canada utilise des termes normalisés pour désigner des groupes similaires. Ainsi, division de recensement (DR) est le terme générique utilisé pour désigner les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales, qui constituent des régions intermédiaires entre les municipalités et les niveaux provinciaux/territoriaux.

Les divisions de recensement (DR) représentent des comtés, des districts régionaux, des municipalités régionales ou d'autres types de régions définies en vertu de lois provinciales. Les lois de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne prévoient pas la création de ce type de régions géographiques administratives. C'est pourquoi Statistique Canada a établi, de concert avec ces provinces et ces territoires, des divisions de recensement aux fins de la diffusion des données statistiques. Après les provinces et les territoires, les DR sont les régions géographiques administratives les plus stables, de sorte qu'elles servent souvent à la réalisation d'analyses longitudinales.

« Subdivision de recensement » (SDR) est le terme générique utilisé pour désigner les municipalités (telles qu'elles sont définies par les lois provinciales ou territoriales) ou leurs équivalents (par exemple, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés). Pour le Recensement de 2006, 55 types de subdivisions de recensement ont été définis. Les limites et les noms des municipalités (subdivisions de recensement) peuvent être modifiés d'un recensement à l'autre, en raison des annexions, des dissolutions et des fusions. La Classification géographique type (CGT) est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les trois types de régions géographiques administratives suivantes : les provinces et territoires, les divisions de recensement (DR) et les subdivisions de recensement (SDR). La CGT fournit des identificateurs numériques uniques (codes) pour ces régions géographiques ayant des liens hiérarchiques.

Pour faciliter l'analyse des données spéciales, trois types de régions statistiques sont définies par l'agrégation de régions administratives : les régions économiques (RE), les régions agricoles du recensement (RAR) et les subdivisions de recensement unifiées (SRU).

Les régions économiques (RE) sont constituées d'un groupe de DR entières (l'unique exception à cette règle se trouvant en Ontario). L'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires forment chacun une région économique. Les régions économiques servent surtout à l'analyse de l'activité économique régionale.

Les programmes de données agricoles ont recours à des agrégations infraprovinciales connues sous le nom de régions agricoles de recensement (RAR), ou districts agricoles (crop districts) dans les Prairies. Les régions agricoles de recensement sont formées de groupes de DR adjacentes, sauf en Saskatchewan où elles sont formées de groupes de subdivisions de recensement unifiées (SRU) adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des DR.

La subdivision de recensement unifiée (SRU) représente l'échelon géographique intermédiaire entre la DR et la SDR. Une SRU est un groupement de SDR adjacentes. De façon générale, les plus petites SDR plutôt urbaines sont regroupées avec les SDR plus grandes qui les entourent. Par exemple, une ville faisant partie d'un canton (township) formera avec ce dernier une SRU. Les SRU sont des unités géographiques relativement stables qui peuvent donc être utilisées pour les besoins de l'analyse longitudinale.

Le concept de localité désignée (LD) s'applique généralement à de petites collectivités ou établissements qui ne respectent pas les critères établis par Statistique Canada pour être considérés comme une SDR (une région ayant le statut de municipalité) ou une région urbaine. Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires en collaboration avec Statistique Canada aux fins de la ventilation des données à l'échelle infra-municipale. Il est possible que les régions reconnues comme des localités désignées ne représentent pas toutes les localités ayant ce même statut dans la province, mais elles doivent respecter les limites des SDR et ne pas chevaucher des régions urbaines.

La majeure partie du vaste territoire canadien est très peu peuplée et on observe, au fil des décennies, un accroissement de la proportion de la population totale vivant en milieu urbain. Tout le territoire est divisé en

régions urbaines ou rurales par Statistique Canada, qui se fonde pour ce faire sur certains critères de population ou de densité.

Les régions urbaines ont une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Tout territoire situé à l'extérieur des régions urbaines est considéré comme région rurale. Ensemble, les régions urbaines et rurales représentent toute la superficie du Canada. Les régions urbaines sont définies d'après les chiffres de population et les données sur la densité de la population du recensement actuel. Les données sur la densité de la population sont établies à l'échelle de l'îlot de diffusion.

Plus de 80 % des Canadiens habitent dans des centres urbains de 10 000 habitants ou plus. On constate que des activités économiques comme le magasinage ou le navettage, qui sont centrées sur des régions urbaines, ont tendance à dépasser les limites officielles des municipalités. Statistique Canada a donc créé les régions métropolitaines du recensement (RMR) et les agglomérations du recensement (AR) qui sont des regroupements des municipalités adjacentes (SDR) pour cerner la région qui subit l'influence d'un grand centre urbain, tel que mesuré par le navettage, tiré des données du recensement sur le lieu de travail.

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) doivent avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants, dont 50 000 ou plus doivent habiter le noyau urbain. La population du noyau urbain des agglomérations du recensement (AR) doit avoir une population d'au moins 10 000 personnes.

Le « noyau urbain » est une grande région urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou d'une AR sont définies. Le noyau urbain d'une AR qui a été fusionnée à une RMR adjacente ou à une plus grande AR est appelé « noyau urbain secondaire ». La « banlieue urbaine » comprend toutes les petites régions urbaines à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas contiguës au noyau urbain de la RMR ou de l'AR. La « banlieue rurale » est le territoire au sein d'une RMR ou d'une AR qui n'est pas considéré comme le noyau urbain ni comme la banlieue urbaine.

Dans les tableaux du recensement, la population urbaine comprend tous les habitants des noyaux urbains, des noyaux urbains secondaires et des banlieues urbaines des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population demeurant dans les régions urbaines à l'extérieur des RMR et des AR. De même, la population rurale comprend tous les habitants des banlieues rurales des RMR et des AR ainsi que la population demeurant dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables créées au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement plus grandes (celles dont le noyau urbain compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent). Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Les secteurs de recensement sont des régions dont la population varie habituellement de 2 500 à 8 000 habitants (se situant de préférence autour de 4 000) et dont les limites suivent généralement des traits physiques permanents, tels que des artères principales et des voies ferrées, et sont le plus homogènes possible sur le plan des caractéristiques socioéconomiques au moment de leur création. La permanence des limites des SR d'un recensement à l'autre est une caractéristique qui permet d'établir des comparaisons dans le temps. Même s'il arrivait qu'un SR soit plus tard fractionné dans le cadre d'un recensement par suite d'une augmentation de sa population, il serait facile de le reconstituer de façon qu'il corresponde à nouveau aux limites antérieures. Les limites des secteurs de recensement doivent respecter les limites des RMR ou des AR, ainsi que les limites provinciales, mais ne doivent pas nécessairement respecter les limites des SDR.

La zone d'influence des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement (ZIM) est un concept appliqué aux subdivisions de recensement se trouvant à l'extérieur des RMR et des AR afin de mieux différencier cette vaste région largement rurale du Canada à des fins d'analyse statistique. Ces subdivisions de recensement situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées en une des quatre catégories, selon le degré d'influence (forte, modérée, faible et sans influence) que les RMR et les AR exercent sur elles. Les SDR sont classées dans l'une des catégories de ZIM déterminées en fonction des données sur le navettage de la population active occupée qui y réside, d'après les données sur le lieu de travail du recensement précédent. Les SDR de même niveau d'influence ont tendance à se regrouper.

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement (municipalités) en fonction de leur appartenance à une RMR, à une AR, à une ZIM ou aux territoires. On prévoit que l'application de cette classification aux données des SDR aidera les utilisateurs à étudier la diversité des régions du Canada situées à l'extérieur des RMR et des AR.

L'aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire du Canada. La plupart des AD comptent à peu près le même nombre d'habitants, soit de 400 à 700 personnes, afin de limiter le plus possible la suppression de données. Les limites des AD respectent les limites des subdivisions de recensement et des secteurs de recensement, donc il est possible de les agréger pour former n'importe quelle autre région géographique normalisée des échelons de la hiérarchie supérieurs à la SDR et au SR.

Le concept de « localité » a été établi pour renvoyer aux noms de localité historiques des anciennes subdivisions de recensement (municipalités), des anciennes localités désignées, des anciennes régions urbaines ainsi qu'au nom d'autres entités telles que les quartiers, les bureaux de poste, les collectivités et les localités non constituées. Les localités sont représentées par des points dans la base de données géographiques; il est donc facile de déterminer leur emplacement par rapport à n'importe quelle région géographique normalisée. Ces données sont utiles pour la recherche d'un secteur géographique normalisé avec le nom d'un endroit qui ne fait pas partie de la hiérarchie géographique normalisée de Statistique Canada. Les données du recensement ne sont pas diffusées à l'échelle des localités, mais elles le sont à celle des régions géographiques normalisées dans lesquelles elles sont situées.

Le code postal est un code à six caractères défini et mis à jour par la Société canadienne des postes uniquement pour des raisons de tri et de livraison postale. Bien qu'il s'inscrive dans la hiérarchie des unités géographiques de diffusion, le code postal n'est pas, à proprement parler, associé à une région géographique du recensement. Les trois premiers caractères du code postal correspondent à la région de tri d'acheminement (RTA). Le nombre moyen de ménages desservis par une RTA est de 8 000, mais ce nombre peut se situer entre 0 et 60 000. Chaque code postal correspond à un point de livraison ou plus. Le nombre moyen de ménages desservis par un code postal est de 19, mais ce nombre peut se situer entre 0 et 10 000.

Il n'existe pas de liens directs entre les codes postaux définis par la Société canadienne des postes et les îlots de diffusion ou côtés d'îlots définis par Statistique Canada. Statistique Canada tient à jour un fichier de concordance afin de permettre un appariement approximatif entre les unités géographiques constamment changeantes définies par les codes postaux et les régions géographiques normalisées du recensement. Les utilisateurs dont les données sont ventilées en fonction des codes postaux peuvent obtenir des tableaux de données du recensement personnalisées pour des régions établies conformément à l'appariement du fichier de concordance.

Le code postal figurant dans l'adresse indiquée par le répondant sur la première page du questionnaire du recensement est saisi pour tous les ménages le jour du recensement. Il est ensuite vérifié et accepté, qu'il corresponde ou non au code postal attribué à cette adresse par la Société canadienne des postes. Il est ainsi possible de totaliser les données du recensement en fonction de ces codes postaux, mais les résultats de ces totalisations risquent de différer des résultats obtenus à partir du fichier de concordance décrit ci-dessus.

Les utilisateurs doivent faire preuve de prudence lorsque les codes postaux sont utilisés pour désigner des régions géographiques puisqu'ils ne respectent pas toujours les limites des régions géographiques normalisées. Il est possible que le code postal saisi du questionnaire du recensement indique l'emplacement de la boîte postale où les gens désirent recevoir leur courrier, ce qui n'est pas nécessairement l'emplacement de leur logement.

Régions géographiques non normalisées ou définies par l'utilisateur

Les régions géographiques décrites dans la section précédente sont les régions normalisées utilisées pour structurer et diffuser les données du recensement. Dans la plupart des cas, il est possible, en se fondant sur ces régions, de répondre aux besoins en matière de données des utilisateurs qui veulent obtenir des totalisations

des données du recensement. Toutefois, nombre d'utilisateurs veulent des données pour des régions autres que les régions géographiques normalisées illustrées à la figure 20, notamment pour des districts scolaires, des régions administratives de santé publique et des territoires de vente.

Il existe deux catégories fondamentales de régions géographiques non normalisées ou « définies par l'utilisateur ». Il peut s'agir de simples regroupements de régions géographiques normalisées ou de territoires ne coïncidant avec aucune des régions normalisées. Les territoires de vente d'une région métropolitaine de recensement formés d'une ou de plusieurs municipalités composantes pourraient, par exemple, faire partie de la première catégorie. On peut citer comme exemples de régions géographiques non normalisées de la seconde catégorie les zones fonctionnelles, les districts scolaires et les voies réservées au transport et aux services publics. Pour obtenir des données du recensement totalisées pour des régions géographiques non normalisées, les clients peuvent avoir recours au Service de création de régions personnalisées offert par Statistique Canada (voir la section « Diffusion des données du recensement »).

Chapitre 7 – Qualité des données

Introduction

En sa qualité d'organisme professionnel responsable de la production de données statistiques officielles, Statistique Canada doit faire connaître aux utilisateurs les méthodes et les concepts utilisés dans la collecte et le traitement de ses données, et de leur fournir des renseignements sur la qualité des données produites et les autres caractéristiques des données pouvant limiter leur utilité ou leur interprétation.

Les utilisateurs de données doivent d'abord être en mesure de vérifier si le cadre conceptuel et les définitions qui répondraient à leurs besoins particuliers en matière de données et à l'utilisation qu'ils comptent en faire sont identiques, ou suffisamment semblables à ceux employés lors de la collecte et du traitement des données. Ils doivent alors pouvoir évaluer dans quelle mesure les erreurs se rapportant aux données restreignent l'utilisation de celles-ci.

L'évaluation de la qualité des données constitue toutefois une tâche complexe compte tenu du caractère pluridimensionnel du concept de qualité, de l'existence de nombreuses sources possibles d'erreurs et, souvent, de l'absence de mesures exhaustives de la qualité des données. Compte tenu de l'état actuel des connaissances en la matière, on ne peut arriver à l'élaboration d'une norme stricte relativement à l'évaluation de la qualité des données pour l'ensemble des produits de Statistique Canada. Il faut cependant insister sur la description et la quantification des principaux éléments de la qualité.

Erreurs dans les données du recensement

La précision d'une estimation statistique est en fait une mesure de l'écart entre l'estimation et la valeur « réelle ». Les écarts des valeurs réelles sont considérés comme des erreurs. Même si ce terme n'implique pas nécessairement qu'une faute ait été commise, une certaine part d'erreur est le résultat inévitable des décisions prises afin de contrôler les coûts du recensement. Il est important de le savoir, car plusieurs types d'erreurs peuvent être prévus et contrôlés si l'on met en place des procédures spéciales. Plus on y mettra d'efforts, plus le contrôle sera serré, et plus faible sera le taux d'erreur. Cependant, il existe un certain seuil à partir duquel les avantages d'une réduction additionnelle de l'erreur ne sont pas assez importants pour en justifier les coûts.

Pour l'utilisateur de données, l'importance de l'erreur dépend beaucoup de sa nature, de l'utilisation qu'il souhaite faire des données et de l'échelle de détail des données. Certaines erreurs surviennent plus ou moins au hasard et ont tendance à s'annuler lorsque l'on réunit les réponses d'un groupe suffisamment grand. Par exemple, certaines personnes peuvent surévaluer leur revenu, tandis que d'autres peuvent le sous-estimer. S'il n'existe aucune tendance prévalente dans un sens ou dans l'autre, les surestimations de certains individus seront compensées plus ou moins par les sous-estimations de certains autres individus dans le groupe. Plus le groupe est grand, plus la moyenne de revenu déclarée devrait se rapprocher de la valeur réelle. Par ailleurs, si plusieurs personnes oublient une source de revenu, alors le résultat indiquera une tendance générale à sous-évaluer le revenu total. Dans ce cas, le revenu moyen indiqué sera plus bas que la moyenne réelle. Ces erreurs systématiques sont beaucoup plus graves pour les utilisateurs que les erreurs aléatoires : elles causent un biais dans les données qui, en plus de la difficulté à l'évaluer, peut persister quelle que soit la taille du groupe.

Sources d'erreurs

Les erreurs peuvent provenir de plusieurs sources que l'on peut regrouper en plusieurs grandes catégories : les erreurs de couverture, de non-réponse, de réponse, de traitement et d'échantillonnage.

Erreurs de couverture

Le jour du recensement, on tente de dénombrer chaque résident canadien. Le personnel du recensement dresse une liste de tous les logements dans chaque unité de collecte et un questionnaire du recensement est livré à chaque logement, c.-à-d. posté ou livré par un agent recenseur. On demande à un membre responsable du ménage d'inscrire tous les résidents habituels du logement, en suivant les instructions se trouvant à l'étape B du questionnaire. Des erreurs peuvent survenir lors de cette tâche. Le personnel du recensement peut mal évaluer les limites de l'unité de collecte et oublier certains logements dans sa liste. Un logement peut être omis

parce qu'il est situé à l'intérieur de ce qui semble être un logement individuel ou parce qu'il est situé sur une route ne figurant pas sur la carte de l'unité de collecte. L'agent recenseur peut également oublier de livrer un questionnaire dans un logement occupé qui semble inoccupé.

D'un autre côté, des membres responsables du ménage peuvent mal comprendre les instructions inscrites à l'étape B et, par conséquent, ne pas inscrire tous les résidents habituels du logement. Par exemple, un membre du ménage temporairement absent du domicile pour ses études ou parce qu'il est hospitalisé pourrait être ainsi omis. Une famille possédant deux résidences pourrait être omise aux deux endroits, compte tenu de la confusion qui pourrait s'établir relativement au lieu où elle devrait être dénombrée. Cette confusion pourrait aussi entraîner un double compte ou « surdénombrement », lorsqu'un individu est inscrit à deux résidences. Ceci est moins courant que le « sous-dénombrement » entraîné par l'omission de personnes ou de ménages.

Erreurs dues à la non-réponse

Nonobstant les meilleurs efforts, il est parfois impossible d'obtenir d'un ménage un questionnaire rempli même si le logement avait été reconnu comme occupé et qu'un questionnaire y ait été livré. Les membres du ménage peuvent être absents pendant toute la période du recensement ou peuvent refuser de répondre au questionnaire. Dans la plupart des cas, le questionnaire est renvoyé, mais il manque des renseignements à certaines questions ou pour certaines personnes. Les agents recenseurs font le contrôle du questionnaire, de même que le suivi par interview pour obtenir l'information manquante. Néanmoins, une certaine part de non-réponse est inévitable et, bien que des rectifications puissent être apportées aux renseignements manquants à l'étape du dépouillement, il y a inévitablement une certaine perte de précision.

Erreurs de réponse

Une réponse peut ne pas être complètement exacte. Le répondant peut avoir mal interprété la question ou peut ne pas savoir la réponse, particulièrement dans le cas où il doit répondre pour une personne absente. Une erreur de réponse peut occasionnellement être causée par un agent recenseur lors du suivi d'une réponse manquante ou lors de l'enregistrement des données, comme le type de construction résidentielle.

Erreurs de traitement

Tous les questionnaires (papier et électroniques) sont envoyés au Centre de traitement des données. Les données des questionnaires papier sont saisies par reconnaissance optique de marques et des caractères, ou entrées par clavier. Les inscriptions écrites sont ensuite codées numériquement ou manuellement à l'aide d'un ordinateur. Des erreurs de codage et de saisie peuvent survenir à cette étape, même si toutes les données sont soumises à une série de contrôles de la qualité effectués par ordinateur afin de trouver les réponses manquantes ou incohérentes. Des réponses sont créées ou « imputées » pour les renseignements manquants ou inacceptables en utilisant les réponses de personnes qui possèdent des caractéristiques semblables, comme l'âge et le sexe. L'ordinateur ne peut évidemment pas imputer chaque fois une réponse correcte, mais, lorsque les résultats sont totalisés à l'échelle de régions géographiques ou de sous-groupes de population suffisamment grands, les erreurs d'imputation s'annulent plus ou moins.

Erreurs d'échantillonnage

Bien que quelques-unes des questions du recensement soient posées à tous les résidents canadiens, la majeure partie des renseignements d'ordre économique et culturel proviennent de l'échantillon représentant un cinquième des ménages. L'information recueillie auprès de ces ménages est « pondérée » afin de produire des estimations pour l'ensemble de la population. La procédure de pondération la plus simple serait de multiplier par cinq les résultats des ménages faisant partie de l'échantillon, puisque chaque ménage de l'échantillon représente cinq ménages de la population totale, mais la procédure actuelle, bien qu'elle soit similaire à ce principe, est beaucoup plus complexe.

Les résultats de l'échantillon pondéré diffèrent évidemment des résultats qui auraient pu être obtenus auprès de l'ensemble de la population. Cette différence est connue sous le nom d'« erreur d'échantillonnage ». L'erreur d'échantillonnage réelle est bien sûr inconnue, mais il est possible de calculer une valeur « moyenne ».

Lorsque plusieurs échantillons de même taille sont sélectionnés au hasard selon un procédé semblable à celui utilisé lors du recensement actuel, les résultats pondérés auront tendance à varier autour de la valeur réelle pour la population totale. L'« erreur type » est la mesure de la taille moyenne de cette variation. Heureusement, il n'est pas nécessaire de produire des échantillons pour estimer l'erreur type du recensement; elle peut être estimée directement à partir de l'échantillon unique utilisé.

Évaluation de la qualité des données

Plusieurs études sur la qualité des données ont été effectuées lors des derniers recensements, ce qui a permis aux utilisateurs d'évaluer l'impact des erreurs et de nous faire mieux comprendre où et comment les erreurs surviennent. Pour le Recensement de 2006, des études spéciales évaluent les différents aspects des erreurs de couverture, d'échantillonnage et de contenu (c.-à-d. les erreurs dues à la non-réponse, ainsi que les erreurs de réponse et de traitement).

Erreurs de couverture

Trois études se penchent sur les erreurs de couverture. D'abord, l'*Enquête sur la classification des logements* pour lequel un échantillon des logements, inscrits par les agents recenseurs comme « inoccupés » ou comme « non-réponse », le jour du recensement, sont visités une deuxième fois pour déterminer le nombre de ces résidences qui étaient en fait occupées ou non le jour du recensement, et pour déterminer le nombre de personnes qui occupaient ces logements. On produit des estimations du nombre total de ménages et de personnes omis à cause d'une erreur de classification du logement, et on ajuste les résultats du recensement.

Les deux autres études fournissent des estimations du sous-dénombrement et du surdénombrement bruts, mais ne sont pas la base à partir de laquelle on ajuste les résultats du recensement. La contre-vérification des dossiers évalue le sous-dénombrement brut en identifiant un échantillon de personnes avant les opérations de collecte du recensement, en recueillant toutes les adresses où ces personnes auraient pu être dénombrées et en vérifiant par la suite les questionnaires du recensement correspondant à ces adresses pour s'assurer qu'elles ont bel et bien été dénombrées en 2006. L'échantillon a été constitué à partir des questionnaires du Recensement de 2001, des registres de naissance, d'immigration et de détenteurs de permis (d'étude, de travail ou ministériel [voir la variable «Résident non permanent» précédemment citée]), de revendicateurs du statut de réfugié et des personnes identifiées comme manquantes lors de la contre-vérification des dossiers de 2001. Selon les données recueillies pour les personnes manquantes, ces dernières sont classées comme étant dénombrées, inadmissibles (c.-à-d. décédées ou émigrées avant le jour du recensement), ou oubliées. Cette classification mène à une estimation du nombre total de personnes oubliées lors du dénombrement.

Le recensement comporte aussi une étude visant à évaluer le surdénombrement brut : l' *Étude sur le surdénombrement*, qui tente d'apparier toutes les personnes contenues dans la base de données du recensement les unes aux autres en utilisant des techniques d'appariement direct et statistique; les liens établis sont classifiés par strates, et un échantillon d'appariements provenant de chaque strate est vérifié à l'aide des questionnaires du recensement pour déterminer la fréquence de double comptage. On obtient une estimation du nombre total de personnes surdénombrées lors du dénombrement.

Les résultats de cette étude sont utilisés avec les chiffres de population du recensement et ceux de la contre-vérification des dossiers, pour le Programme des estimations de la population.

Les estimations relatives aux erreurs de couverture seront disponibles la 4^{e} trimestre de 2009.

Erreurs de contenu

Un certain nombre d'études évaluent la qualité des données de chaque question. Les taux de réponse et de rejet au contrôle, ainsi que la comparaison des estimations avant et après l'imputation, sont quelques-unes des mesures utilisées pour quantifier la qualité des données. Les totalisations du Recensement de 2006 sont également comparées aux données correspondantes des recensements précédents, d'autres enquêtes et de sources administratives. Des tableaux croisés détaillés sont vérifiés afin de déceler toute incohérence et inexactitude dans les données. Certaines de ces vérifications sont effectuées avant que ne sortent les données du recensement, soit lors du processus d'attestation; les études plus détaillées prennent plus de temps.

Erreurs d'échantillonnage

Comme on l'a dit plus tôt, il est possible de calculer les erreurs types pour les variables de l'échantillon. De plus, des études évaluent les procédures d'échantillonnage et de pondération.

Diffusion de l'information sur la qualité des données

L'information sur la qualité des données du recensement est diffusée de deux façons. Tous les produits du recensement comprennent une section portant sur la qualité des données qui examine les sources d'erreurs et fournit des mises en garde aux utilisateurs. Dans certains cas, des estimations de l'ampleur des erreurs sont données, par exemple, les estimations des erreurs d'échantillonnage. Des renseignements sont également publiés dans la série des *Rapports techniques du Recensement de 2006* (disponibles à l'automne 2009), qui résument les résultats des études sur la qualité des données.

Chapitre 8 – Diffusion des données du recensement

Introduction

La diffusion des données du Recensement de 2006 a débuté moins de six mois après le jour du recensement avec la diffusion de certains produits géographiques, soit en octobre 2006. Les données sont diffusées de différentes façons et sous diverses formes. Le présent chapitre décrit les produits et services mis au point à l'occasion du Recensement de 2006, ainsi que les divers supports de diffusion. D'autres sources comme le *Catalogue de la Géographie de 2006*, le site Web de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca) et le *Catalogue en ligne* de Statistique Canada contiennent des renseignements détaillés sur la gamme complète des produits et services du Recensement de 2006.

Aperçu des produits et services du Recensement de 2006

Plusieurs produits et services son fondés sur les variables du Recensement de 2006 décrites dans les chapitres précédents. Ces produits sont appuyés par des documents de référence et des outils géographiques conçus pour faciliter l'utilisation des données. L'*Avant-goût des produits et services, Recensement de 2006*, n° 92-565-XWF au catalogue fournit un aperçu des cinq composantes des produits et services du Recensement de 2006 :

Produits de données normalisés

Ces produits contiennent des renseignements statistiques portant sur toutes les caractéristiques de la population, des ménages, des logements et des familles, caractéristiques qui sont mesurées lors du recensement.

- Chiffres de population et des logements
- Faits saillants en tableaux
- Série « Analyses »
- Tableaux thématiques
- Profils
  - Composantes des profils cumulatifs et des diffusions
  - Série des profils imprimés

Produits spécialisés

Ces produits, spécifiquement conçus pour le support électronique, fournissent des données pour certaines caractéristiques et géographies sélectionnées ciblant des géographies ou des populations spéciales.

- Profils des communautés
- Profil de la population autochtone
- Profil des circonscriptions électorales fédérales
- Tendances du recensement
- Profil d'intérêt spécial
- Fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD)
- Profils des secteurs de recensement (SR)
- CD-ROM spéciaux
- Trousses de l'enseignant

Produits de référence

Ces produits sont conçus pour aider les utilisateurs à tirer le maximum des données du recensement. Ils couvrent différents aspects du recensement et sont conçus pour appuyer l'utilisation des données du recensement.

- Avant-goût des produits et services

- Dictionnaire
- Rapports techniques
- Guides de référence

Produits géographiques

Les produits de la géographie pour le Recensement de 2006 reflètent les changements apportés aux concepts géographiques ainsi qu'une géométrie plus précise et des éléments cartographiques plus détaillés (tels que l'eau, les routes et les noms de route). Pour 2006, les fichiers numériques des limites (FNL) ont été réintroduits. Il est possible d'obtenir gratuitement annuellement le fichier du réseau routier (FRR), qui couvre tout le Canada. Les cartes de référence et autres produits géographiques sont disponibles sous divers supports, y compris Internet. Des outils sont mis à la disposition des utilisateurs afin de faciliter la recherche et en visionner le résultat selon leur champ d'intérêt géographique sur Internet.

Référence

- Renseignements complémentaires
- Glossaire illustré
- Catalogue de la géographie

Cartes

- Cartes de référence
- Cartes thématiques
- GéoRecherche2006

Fichiers géographiques numériques

- Fichiers des limites cartographiques
- Fichiers numériques des limites
- attributs géographiques

Produits des attributs d'information

- GéoSuite
- Fichier des attributs géographiques
- Fichiers géographiques selon le code postal

Services personnalisés

Ce service permet d'accroître l'accessibilité à des produits et services toujours plus en demande et d'une complexité accrue que les produits normalisés ne peuvent rendre compte.

- Totalisations personnalisées du recensement
- Tableaux semi-personnalisés
  - Profils semi-personnalisés
  - Profils des groupes cibles
  - Tableaux croisés semi-personnalisés
- Service du géocodage
- Services géographiques personnalisés
- Cartes géographiques personnalisées
- Avant-goût des produits et services, Recensement de 2006

Chapitre 9 – Utilisation des données du recensement

Introduction

Les utilisateurs des données du recensement proviennent de milieux et d'organismes divers. L'éventail des utilisateurs comprend tant les particuliers que les grandes sociétés. Les données sont utilisées à tous les échelons de gouvernement, de même que dans le secteur privé et par les groupes sociaux et communautaires.

L'information fournie par le recensement peut servir à planifier et à élaborer des programmes. Par exemple, le gouvernement fédéral l'utilise dans ses calculs des subventions qu'il verse aux provinces et aux territoires. Les entreprises utilisent également les données du recensement pour évaluer la demande en vue de faciliter la commercialisation de leurs produits. Le milieu universitaire ainsi que les médias utilisent l'information du recensement pour suivre les questions d'actualité et pour dégager les tendances au sein de la société canadienne. Parmi les principaux utilisateurs des données du recensement, on trouve :

- le gouvernement fédéral;
- les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- les administrations municipales;
- les bibliothèques;
- les établissements d'enseignement;
- les chercheurs, les gens du milieu universitaire;
- les industries du secteur privé;
- les associations de gens d'affaires;
- les organisations syndicales;
- les organismes agricoles;
- les groupes ethniques et culturels;
- les particuliers;
- les comités d'action des citoyens.

Utilisation des données du recensement

Les données du recensement sont utilisées à différentes fins, dont voici quelques exemples :

Agriculture

Depuis ses débuts, le Recensement de l'agriculture mesure la quantité de bétail, le revenu agricole et la superficie des terres en culture. (Le premier recensement distinct de l'agriculture a été mené au Manitoba en 1896.) Le Recensement de l'agriculture de 2006 s'est aussi penché sur des sujets comme l'usage d'ordinateurs, la production biologique, les blessures subies à la ferme, les pratiques de gestion des terres, la quantité de volaille ayant éclos dans des couvoirs commerciaux, la machinerie et l'équipement agricoles, le travail agricole rémunéré, ainsi que d'autres questions reliées à l'exploitation agricole. Ce genre de renseignements fournit aux organismes agricoles des données quantitatives leur permettant ainsi de suivre les tendances au sein du secteur agricole. Cette information sert aussi aux divers échelons de gouvernement et à l'industrie agricole pour la planification et l'administration de programmes agricoles.

Femmes

Le recensement permet de déterminer le nombre de femmes qui font partie de la population active, de même que leur profession, leur revenu, leur niveau de scolarité et leur état matrimonial. Ces renseignements servent à élaborer des programmes d'emploi et de formation et fournissent aux chercheurs les données nécessaires pour analyser le rôle de plus en plus grand des femmes dans l'économie canadienne.

Incapacité

Les questions sur l'incapacité s'intéressent aux difficultés présentes dans la vie quotidienne, à la réduction du nombre et du genre d'activités réalisées au travail, à la maison ou à l'école ainsi que dans d'autres activités.

Ces questions filtres servent à fournir la base de sondage à l'*Enquête sur la participation et les limitations d'activités* (EPLA), enquête postcensitaire. L'information tirée de l'EPLA est utile à tous les échelons de gouvernement pour évaluer et mettre en œuvre des programmes et des services destinés à éliminer les barrières auxquelles font face les personnes ayant une incapacité.

Programmes spéciaux d'emploi

Les responsables des programmes destinés à encourager l'embauche et l'avancement professionnel des personnes faisant partie des minorités visibles ou ayant une incapacité comptent sur les données du recensement pour mieux connaître la population de ces groupes cibles et le marché de l'emploi.

Soins de santé

Les données du recensement sont utiles aux planificateurs pour prévoir les besoins en matière de soins de santé et les coûts qui s'y rattachent, afin de déterminer l'emplacement de nouveaux hôpitaux et de nouvelles cliniques, et d'évaluer la nécessité de programmes de recherche médicale.

Représentation parlementaire

Les limites des circonscriptions électorales fédérales et leur nombre dans chaque province et territoire sont déterminés à l'aide des données recueillies lors des recensements dont l'année se termine par 1, par exemple, 1991, 2001, 2011.

Provinces

Les paiements de transfert fédéraux versés aux provinces et aux territoires, qui sont de l'ordre de milliards de dollars, sont fondés sur les prévisions démographiques, lesquelles sont établies à l'aide des chiffres du recensement et des résultats des études postcensitaires de la couverture.

Administrations municipales et locales

Certains des gouvernements provinciaux et territoriaux se servent des données du recensement pour déterminer quelles sommes ils verseront aux municipalités. De leur côté, les administrations municipales utilisent les données du recensement pour évaluer quels programmes ou services doivent être offerts dans leur communauté. Les administrations locales étudient les données du recensement pour décider de l'emplacement des parcs, des itinéraires d'autobus, de l'implantation de nouvelles garderies ou de programmes de garde en milieu scolaire.

Milieu des affaires et industrie

Les entreprises utilisent les données du recensement pour développer des plans d'emploi, trouver de nouveaux sites pour la vente au détail ou la fabrication et analyser les marchés pour leurs produits et services.

Marché du travail

Le recensement fournit des renseignements sur le nombre de travailleurs au Canada, leur répartition géographique et leurs domaines de compétence. De plus, il fournit de l'information sur les caractéristiques des travailleurs — âge, sexe, état matrimonial, scolarité, revenu, origine ethnique et limitations d'activité — de sorte qu'on peut établir un profil de la main-d'œuvre canadienne. Entre autres, les données recueillies lors du recensement permettent d'établir la distance de navettage, c'est-à-dire la distance, en kilomètres, entre la résidence du répondant et son lieu habituel de travail.

Médias d'information

Le recensement fournit l'information de base dont les médias ont besoin pour rendre compte des activités économiques, sociales, culturelles, et autres de la société canadienne. Les médias d'information se servent aussi des données du recensement pour mettre en marché leurs services. Elles leur sont notamment utiles pour

définir des zones de distribution, développer des messages publicitaires, concevoir des études de marché et évaluer l'efficacité d'une campagne publicitaire.

Éducation

Les conseils scolaires utilisent les chiffres de population selon les groupes d'âge et la langue maternelle pour prévoir le nombre des inscriptions scolaires et pour déterminer les besoins en nouvelles écoles. Les données servent aussi à mettre en œuvre des programmes spéciaux, par exemple, des cours dans la langue de la minorité.

Organismes chargés de l'application de la loi

De nombreuses collectivités ont besoin des données du recensement pour déterminer le nombre d'employés requis pour desservir leur population et la protéger.

Organismes de services sociaux

L'information tirée du recensement fournit le cadre nécessaire à l'élaboration de programmes en matière de garderies, de logements subventionnés et de services aux personnes ayant une incapacité.

Peuples autochtones

Les administrations publiques, les organismes et les organisations autochtones ont besoin d'information sur la situation socioéconomique des peuples autochtones au Canada, afin de gérer différents programmes et services.

Comment les données du recensement viennent en aide aux utilisateurs

Afin d'illustrer de quelle façon on peut utiliser les données du recensement selon divers secteurs d'activités, voici quelques exemples de différentes demandes soumises aux conseillers de Statistique Canada.

Exemple 1 : Médias d'information

Afin de préparer un article, un journaliste désire connaître la répartition de la population selon l'origine ethnique pour les régions métropolitaines de recensement (RMR) de Montréal, Ottawa - Gatineau et Vancouver.

À l'aide des données du recensement, ce journaliste a pu déterminer le nombre de personnes parmi divers groupes ethniques au sein de ces trois RMR, mais aussi de quelle façon se répartit la population selon diverses autres variables comme l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la scolarité, le revenu, la langue maternelle ou la langue parlée à la maison.

Exemple 2 : Mise en marché

Un quotidien a établi le profil de sa clientèle comme ayant une scolarité supérieure à la moyenne et un revenu annuel de 70 000 $ ou plus. Il désire connaître dans quels secteurs il peut retrouver des personnes ayant un tel profil, afin de concentrer ses efforts de commercialisation auprès d'elles.

Comme les données du recensement sont disponibles pour de petites régions géographiques, ce quotidien a pu utiliser les données sur la scolarité et le revenu pour déterminer dans quels quartiers de la ville il pouvait trouver des personnes répondant à son profil.

Exemple 3 : Secteurs de marché

Un entrepreneur veut savoir combien de logements nécessitent des réparations dans la RMR de Calgary.

En plus des renseignements sur les besoins en réparations des logements, le recensement a fourni à cet entrepreneur des données fort utiles à son entreprise. Par exemple, il a pu connaître la période de construction,

le type de logement, le nombre de pièces et de chambres à coucher, le mode d'occupation, les coûts d'habitation et la valeur des logements, et ce, à l'échelle des secteurs de recensement dans la RMR de Calgary.

Exemple 4 : Analyse actuarielle

En vue de défendre une cause en indemnisation des accidentés du travail, un actuaire demande quel est le revenu d'emploi selon la profession des grutiers dans l'industrie maritime, en fonction d'une région donnée. Il souhaite exclure de la discussion les fluctuations saisonnières, les variations régionales et de profession touchant le métier de son client.

Le recensement a pu lui fournir des données sur le revenu d'emploi de personnes, au sein de cette profession, qui correspondaient aux caractéristiques de son client, et ce, selon la région géographique demandée.

Chapitre 1 – Étapes du Recensement de l'agriculture

Introduction

Un tableau du Canada ne serait pas complet s'il ne comportait pas des renseignements actuels importants sur l'agriculture, un des secteurs qui jouent un rôle important dans l'économie canadienne.

Le Recensement de l'agriculture fournit des renseignements complets, notamment sur la superficie en culture, le nombre de têtes de bétail, les semaines de travail agricole, la quantité et la valeur de la machinerie agricole, les revenus et les dépenses agricoles, et les pratiques de gestion des terres. Le dernier a été mené conjointement avec le Recensement de la population, le 16 mai 2006. Bien que de nombreuses différences séparent les deux recensements, il y a plusieurs avantages à les réaliser à la même date. Le présent chapitre décrit le Recensement de l'agriculture et la façon dont il est mené.

Bref historique

Les dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867* (appelée autrefois *Acte de l'Amérique du Nord britannique*) prévoyaient la réalisation d'un recensement tous les 10 ans, à partir de 1871. Toutefois, la croissance rapide dans l'Ouest canadien à la fin du siècle a rendu nécessaire la tenue plus fréquente du recensement. À partir de 1896, un Recensement de l'agriculture distinct a été réalisé tous les cinq ans au Manitoba, et, à compter de 1906, en Alberta et en Saskatchewan.

Dès 1956, en raison de la croissance économique et du développement rapide, il devint nécessaire de recueillir des données nationales sur la population et sur l'agriculture à intervalles plus rapprochés. Le recensement quinquennal de l'agriculture a été élargi au reste du Canada en 1956, et le Recensement de la population a également été mené tous les cinq ans. C'est depuis ce temps qu'on réalise les deux recensements simultanément.

Même si le Recensement de l'agriculture et le Recensement de la population sont tenus en même temps, les deux questionnaires diffèrent. Par ailleurs, le développement, l'essai, le traitement, la validation des données et les préparatifs en vue de la diffusion des données du Recensement de la population et du Recensement de l'agriculture incombent en majeure partie à des groupes différents au sein de Statistique Canada. Toutefois, la collecte des données et les activités du programme de communications sont exécutées en commun pour les deux recensements, ce qui permet de rationaliser les procédures et de réduire considérablement les coûts. Un autre important avantage de la réalisation conjointe des deux recensements est que les renseignements recueillis au moyen des deux questionnaires peuvent être reliés en vue de créer la base de données sur le couplage agriculture–population. Cette base de données unique constitue, pour les utilisateurs, une mine de renseignements sur les caractéristiques sociales et économiques de la population agricole.

Répondants au questionnaire

Toute personne responsable d'une ferme, ranch ou autre genre d'exploitation et qui produit, dans l'intention de vendre, au moins un des produits indiqués dans la figure D, doit remplir le questionnaire du Recensement de l'agriculture.

Figure D Produits d'une exploitation agricole qui sont destinés à la vente

Cultures	Bétail	Volaille	Produits d'origine animale	Autres produits agricoles
• foin • grandes cultures • fruits ou noix • petits fruits ou raisins • légumes • graines de semence	• bovins • porcs • moutons • chevaux • gibier à poil • autres animaux	• poules • poulets • dindons, dindes • poussins • gibier à plumes • autres volailles	• lait ou crème • œufs • laine • fourrure • viande	• gazon, produits de serre ou de pépinière • arbres de Noël • champignons • miel ou abeilles • produits de la sève d'érable

Les exploitants sont les personnes responsables de la gestion et/ou de la prise de décisions financières liées à la production de produits agricoles. Un questionnaire du Recensement de l'agriculture doit être rempli pour toutes les exploitations agricoles, peu importe la taille de l'exploitation. En effet, prises ensemble, même les très petites exploitations apportent une contribution considérable à la collectivité et à l'économie agricoles. Depuis 1991, plusieurs exploitants peuvent être inscrits sur le questionnaire du Recensement de l'Agriculture établi pour une même ferme.

Date du Recensement de l'agriculture

Le questionnaire du Recensement de l'agriculture est livré en même temps que celui du Recensement de la population. Partout au Canada, les exploitants agricoles (ainsi que leurs animaux, leurs cultures, etc.) ont été recensés le mardi 16 mai 2006.

Auparavant, le Recensement de l'agriculture et le Recensement de la population étaient réalisés le premier mardi de juin. Depuis 1996, le recensement est mené le deuxième mardi de mai afin d'améliorer les activités de suivi. En effet, les questionnaires sont livrés et retournés par la poste au cours du même mois, de sorte qu'on élimine les problèmes liés aux déménagements en début ou en fin de mois et au suivi des personnes ayant déménagé. De plus, comme la plupart des gens ne sont pas encore partis en vacances au mois de mai, les agents recenseurs ont plus de chances de les joindre s'ils ont besoin de renseignements supplémentaires.

La tenue simultanée du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population permet d'économiser des millions de dollars. Toutefois, Statistique Canada est conscient du fait que les agriculteurs sont très occupés à la mi-mai parce qu'ils doivent ensemencer leurs terres.

Pour la première fois en 2006, les exploitants agricoles des secteurs urbains ont reçu leur questionnaire par l'entremise de Postes Canada, plutôt qu'en mains propres par un agent recenseur local. Dans les régions rurales, la plupart des questionnaires ont été livrés aux exploitants par l'agent recenseur local, mais, pour tenir compte des questions touchant la protection des renseignements personnels, *chaque* exploitant devait retourner directement son questionnaire au Centre de traitement des données de Statistique Canada. Jusqu'en 2001, chaque formulaire du recensement était retourné par la poste à un bureau local du recensement, où un agent recenseur local l'examinait pour en déceler les erreurs et les omissions et effectuait un suivi auprès de l'exploitant pour obtenir des éclaircissements, au besoin.

De plus, en 2006, les exploitants ont pu remplir leur questionnaire sur Internet grâce à un code d'accès unique. Une fois rempli, le questionnaire était envoyé par voie électronique au Centre de traitement des données. *Les questionnaires remplis et retournés par courrier ou par Internet n'ont jamais été examinés par un agent recenseur local.*

Types de données recueillies

Le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2006 comportait un total de 197 questions sur 16 pages. Les répondants étaient toutefois tenus de répondre uniquement aux questions qui se rapportaient à leur exploitation agricole; un répondant moyen ne remplissait environ que la moitié du questionnaire. Les instructions « Passez à » permettaient aussi aux répondants de parcourir le questionnaire plus rapidement. Voici la liste des types de données recueillies :

- forme juridique de l'exploitation
- renseignements sur l'exploitant agricole
- taille (superficie) de l'exploitation
- utilisation et mode d'occupation des terres
- grandes cultures : superficie et genre
- fruits, noix et petits fruits : superficie et genre
- légumes : superficie et genre
- produits de pépinière et gazon : superficie
- arbres de Noël : superficie
- produits de serre : superficie et genre
- champignonnières : superficie
- nombre d'entailles d'érables
- nombre de colonies d'abeilles et autres abeilles de pollinisation
- pratiques de gestion des terres
- inventaire et production de dindons, dindes et poulets
- nombre d'oiseaux éclos dans des couvoirs commerciaux
- bétail : nombre de têtes et genre
- valeur marchande des terres et des bâtiments
- nombre et valeur marchande des machines agricoles selon le genre
- dépenses pour le fonctionnement de l'exploitation agricole
- revenus agricoles totaux bruts
- utilisation d'un ordinateur personnel pour la gestion de l'exploitation agricole
- valeur des produits forestiers
- nombre de semaines de travail agricole rémunéré.

Base de données sur le couplage agriculture – population

L'appariement et le couplage par ordinateur des résultats du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population représentent un des avantages importants de la réalisation conjointe de ces deux recensements. Comme tous les exploitants agricoles remplissent aussi un questionnaire du Recensement de la population, le couplage des renseignements tirés des deux questionnaires permet de tracer un profil socioéconomique détaillé de la population agricole comprenant des renseignements tels que l'état matrimonial, la scolarité, le principal domaine d'études, l'activité et les sources de revenu.

Chapitre 2 – Cycle du Recensement de l'agriculture

Introduction

Tel qu'indiqué antérieurement, les recensements de l'agriculture et de la population sont réalisés en même temps tous les cinq ans. Toutefois, la plupart des activités de dépouillement qui suivent celles de la collecte sont effectuées séparément. De plus, la planification du recensement suivant commence bien avant que ne soit terminé le cycle du recensement en cours.

Consultations auprès des utilisateurs

Les commentaires et suggestions fournis par les utilisateurs ont joué un rôle important dans la planification du Recensement de l'agriculture de 2006. Dans le cadre d'une série d'ateliers tenus partout au Canada en 2002, les utilisateurs ont formulé des recommandations quant au genre de questions qu'ils aimeraient voir dans le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2006. Leurs soumissions donnaient également un aperçu de l'utilisation et de l'importance des données résultant de leurs questions. Les besoins en données qui sont ressortis de ces consultations ont servi à élaborer le contenu et le plan du questionnaire du recensement.

Élaboration et contenu du questionnaire

Même si le questionnaire est mis à jour à l'occasion de chaque recensement pour répondre aux besoins changeants des utilisateurs qui ont été déterminés dans le cadre des ateliers organisés dans l'ensemble du Canada, certaines questions fondamentales sont posées à tous les recensements. Ces questions, comme celles sur l'exploitant, la superficie des terres, le nombre de têtes de bétail et la superficie en culture, sont jugées essentielles par Statistique Canada et par d'autres utilisateurs importants des données du Recensement de l'agriculture. En posant les mêmes questions d'un recensement à l'autre, on obtient des données permettant de mesurer les changements dans le temps. Par ailleurs, l'ajout de nouvelles questions et la suppression de certaines autres ont permis de recueillir des données sur les nouvelles technologies et les changements structurels du secteur de l'agriculture.

Bien qu'aucun thème abordé dans le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2006 ne soit entièrement nouveau, plusieurs questions ont été ajoutées. Mentionnons notamment les sections sur les abeilles, les blessures, l'irrigation, le fumier, l'exploitation des terres et les produits biologiques.

Abeilles

Le miel n'est pas le seul « produit » des abeilles. La vente d'abeilles et de leurs services de pollinisation est une activité agricole en croissance qui ne concerne pas seulement les abeilles domestiques (mellifères). Les abeilles coupeuses de feuilles, comme d'autres variétés, gagnent en importance pour la pollinisation de cultures comme celles de la luzerne et des bleuets, de même que dans les serres. La question sur les abeilles demandait le nombre de colonies d'abeilles domestiques ainsi que le nombre d'autres abeilles utilisées exclusivement pour la pollinisation.

Blessures

Dans les recensements précédents, les blessures liées à l'exploitation agricole ne pouvaient être déclarées que par l'exploitant agricole lui-même. Cette fois, la section sur les blessures a été étendue de manière à inclure les blessures liées à l'exploitation agricole subies par quiconque travaillait à la ferme afin d'obtenir de meilleurs renseignements sur la nature des blessures de tous ceux qui participaient à l'activité agricole.

Irrigation

À l'étape de la gestion des terres du questionnaire de 2006, les exploitants agricoles pouvaient déclarer s'ils utilisaient un système d'irrigation et indiquer la superficie des terres irriguées. En 2001, l'irrigation n'était qu'une des nombreuses pratiques de gestion des terres que pouvaient déclarer les exploitants.

Fumier

Cette étape fut considérablement élargie pour 2006. Au lieu de demander tout simplement si du fumier avait été épandu, la question initiale permettait de déterminer si du fumier avait été produit ou utilisé dans l'exploitation. Dans l'affirmative, on présentait plusieurs choix à l'exploitant pour indiquer comment le fumier était utilisé. Une troisième question déterminait la méthode d'épandage du fumier, la superficie sur laquelle chaque méthode avait été utilisée, et l'utilisation des terres sur lesquelles le fumier avait été épandu.

Exploitation des terres

La section dans laquelle les exploitants déclaraient leurs terres a été remaniée afin d'obtenir une idée plus claire de la façon dont les terres étaient utilisées. Il n'est désormais plus nécessaire de déclarer chaque parcelle distincte de l'exploitation; mais des cases ont été prévues pour indiquer les terres louées, en métayage ou exploitées par d'autres.

Produits biologiques

Les questions sur les produits biologiques permettent désormais aux exploitants de déclarer les produits biologiques non certifiés, ou en voie de l'être, cultivés pour la vente. En 2001, les exploitants ne pouvaient déclarer que les produits certifiés biologiques destinés à la vente. De plus, pour la première fois, une case a été prévue pour préciser l'organisme de certification des produits certifiés ou en voie de l'être.

Les nouvelles questions et les questions modifiées ont été élaborées et mises à l'essai plusieurs fois auprès d'exploitants agricoles de partout au Canada dans le cadre de groupes de discussions et d'interviews individuelles réalisées sur les lieux de leur exploitation. Pour ces essais, on a choisi les exploitants en tenant compte de la diversité régionale (types d'agriculture, techniques de production, langue et terminologie, et politiques ou problèmes susceptibles de conférer un caractère délicat à certaines questions). Les essais ont démontré que certaines questions ne donneraient pas de bons résultats au recensement et que d'autres devraient être peaufinées. On a mis au point le contenu final du questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2006 en tenant compte de divers facteurs comme le fardeau de réponse, les résultats des essais du contenu, les priorités des utilisateurs et le budget. Le contenu a été approuvé par le Cabinet au printemps 2005.

Collecte des données

En 2006, la plupart des questionnaires du Recensement de la population et une partie des questionnaires du Recensement de l'agriculture ont été livrés aux ménages et aux exploitations agricoles par Postes Canada. Dans les régions rurales, les agents recenseurs ont remis les questionnaires du Recensement de la population aux ménages et ont laissé un questionnaire du Recensement de l'agriculture si un membre du ménage était un exploitant agricole.

Afin de déterminer si un membre d'un ménage était un exploitant agricole, les agents recenseurs devaient demander à tous les répondants « Y a-t-il un membre de votre ménage qui est un exploitant agricole? » Cette question a servi à repérer les personnes qui devaient également remplir un questionnaire du Recensement de l'agriculture. La question était particulièrement utile dans les cas où un exploitant agricole n'habitait pas sur les lieux mêmes de l'exploitation. Une question semblable figurait aussi sur le questionnaire du Recensement de la population afin de repérer d'autres exploitants agricoles qui auraient reçu leur questionnaire de Postes Canada ou avec lesquels on n'aurait pu communiquer en personne lors de la livraison. Si aucun contact n'était établi avec le répondant au moment de la distribution, l'agent recenseur devait également laisser un questionnaire du Recensement de l'agriculture s'il y avait une activité agricole évidente sur place.

On a demandé à tous les répondants au Recensement de l'agriculture, sauf ceux qui habitaient dans des régions éloignées et nordiques, de retourner leur questionnaire rempli par la poste en utilisant l'enveloppe-réponse affranchie qui l'accompagnait. Dans les régions éloignées ou nordiques, les agents recenseurs ont visité les exploitations agricoles et ont rempli le questionnaire en interviewant l'exploitant.

Le Recensement de l'agriculture et Internet

En 2006, Statistique Canada offrait à toute personne intéressée la possibilité de remplir son questionnaire du Recensement de la population ou du Recensement de l'agriculture par Internet. L'adresse du site Web et les instructions pour accéder aux formulaires Internet figuraient sur les questionnaires papier remis aux répondants. Le répondant sélectionnait le questionnaire électronique qu'il devait remplir et entrait le code d'accès fourni dans les instructions de son questionnaire papier. Cette procédure authentifiait les utilisateurs et confirmait que ce ménage avait reçu un questionnaire. Les questionnaires du Recensement de l'agriculture et du Recensement de la population étaient accessibles à partir d'un seul portail, ou point d'entrée. La version Internet comprenait également des aides à la navigation, des menus déroulants et des vérifications en ligne.

Les répondants retournaient leur questionnaire rempli, par la poste, au Centre de traitement des données. Les questionnaires en ligne étaient transmis directement à ce centre. Les données des questionnaires papier étaient saisies à l'aide de technologies de saisie automatisées.

Des contrôles automatisés étaient ensuite effectués pour assurer l'intégralité, la cohérence et la couverture. Par le passé, ces contrôles étaient accomplis manuellement par les agents recenseurs. Au besoin, un intervieweur effectuait un suivi des questionnaires rejetés au contrôle en communiquant avec le répondant pour obtenir l'information nécessaire à l'aide d'une application d'interview téléphonique assistée par ordinateur.

Grandes fermes

On a mis au point un processus spécial de collecte des données pour dénombrer les grandes exploitations agricoles intégrées dont la structure est de plus en plus complexe. On a établi un profil de la structure d'entreprise de chaque exploitation afin de déterminer lesquelles de ses composantes devaient être dénombrées et le nombre de questionnaires à remplir. Les questionnaires requis ont été envoyés à un représentant de l'exploitation. Les questionnaires remplis retournés par la poste au Centre de traitement des données ont été contrôlés avant d'être intégrés au processus de dépouillement régulier du recensement.

Programme de communications du recensement

Au cours des mois précédant le recensement, le Programme de communications du recensement était chargé de promouvoir tant le Recensement de l'agriculture que le Recensement de la population. La campagne de promotion informait les répondants du jour du recensement et leur rappelait l'importance de remplir le questionnaire et de le retourner rapidement. Divers documents de promotion ont été conçus et distribués à différents organismes agricoles ou groupes de producteurs et aux médias agricoles. Ils ont également été distribués dans diverses foires et conférences agricoles et exposés dans les commerces des régions rurales. Le Programme sollicitait également le soutien d'organismes gouvernementaux, d'organisations et de sociétés agricoles. De plus, dans les semaines précédant le 16 mai, une série de publicités ont été diffusées dans les principaux journaux et revues agricoles ainsi qu'aux stations radiophoniques agricoles.

Puisqu'il est possible d'introduire accidentellement des maladies en visitant une ferme, on demandait aux agents recenseurs d'agir de façon responsable en faisant preuve de sensibilité face aux problèmes confrontés par les agriculteurs et de s'assurer que leurs actions ne contribuaient pas aux risques de propagation d'infections.

S'il y avait une affiche de mise en garde relative à la biosécurité à l'entrée ou à la barrière principale, (par exemple, « Accès restreint ») l'agent recenseur n'entrait pas sur la propriété, et une autre méthode de contact (telle que le téléphone) était utilisée pour s'assurer que l'agriculteur avait reçu les questionnaires du recensement.

Dépouillement au bureau central

Premier dépouillement

Après les vérifications préliminaires effectuées par le personnel des sous-sections de la collecte sur le terrain, les activités du Recensement de l'agriculture et celles du Recensement de la population suivent des voies distinctes. Le personnel des sous-sections séparait les questionnaires sur l'agriculture des questionnaires sur la

population et les envoyait au Centre de traitement des données où le personnel affecté au dépouillement du Recensement de l'agriculture les triait, les mettait en lots et leur apposait une étiquette avec code à barres pour les enregistrer dans un fichier de contrôle. Ils étaient ensuite scannés électroniquement et les données étaient saisies automatiquement par reconnaissance intelligente de caractères (RIC), une technique qui saisit les données à partir des images et grâce à laquelle le personnel affecté au dépouillement peut afficher une image d'un questionnaire juste en cliquant avec la souris. Les réponses non reconnues par RIC étaient envoyées à un opérateur qui examinait l'image du questionnaire et entrait les données corrigées dans le système.

Dépouillement et vérification automatisés

Une fois que les données étaient scannées, elles étaient chargées dans un système de traitement automatisé qui les acheminait aux diverses étapes d'un processus long et complexe. Ce processus visait à obtenir des données de la meilleure qualité possible et comportait de nombreuses étapes, notamment plusieurs types de contrôles (effectués par les commis, les spécialistes du domaine et de la géographie), l'appariement ou l'élimination des doubles comptes des fermes, le rajustement en fonction des données manquantes, la validation des données par comparaison avec des données provenant d'autres sources et le calcul d'estimations. Les données obtenues à la suite de ce processus ont été stockées dans une base de données et servent à produire des publications et à répondre aux demandes personnalisées des utilisateurs de données.

La liste des exploitations agricoles dressée à l'aide des résultats du recensement a servi à mettre à jour le Registre des fermes de la Division de l'agriculture. Ce registre permet de sélectionner des échantillons de fermes pour les enquêtes intercensitaires.

Suivi et imputation

Les dossiers problématiques qui ne pouvaient pas être résolus à l'étape de la vérification ont été étiquetés et ont fait l'objet d'un suivi téléphonique par un employé de Statistique Canada afin de clarifier les données manquantes ou incomplètes. Enfin, les situations qui ne pouvaient pas être résolues par le processus de vérification ou de suivi ont fait l'objet d'une procédure d'imputation qui remplace chaque réponse manquante ou incohérente soit par une valeur cohérente par rapport aux autres données du questionnaire, soit par une réponse obtenue auprès d'une exploitation agricole semblable.

Validation des données

La validation des données suivait les processus de contrôle et d'imputation. À cette étape, les analystes des domaines spécialisés ont passé en revue les données agrégées à divers échelons géographiques et ont examiné les valeurs les plus grandes obtenues pour chaque variable. Les données ont été comparées aux résultats des recensements antérieurs, aux données tirées des enquêtes agricoles actuelles et à des données de sources administratives. Les erreurs qui restaient, en raison d'erreurs de couverture, de déclaration, de saisie ou autres, ont été repérées et corrigées. Au besoin, on communiquait avec les répondants pour vérifier leurs réponses. Vers la fin du processus de validation, des rapports d'attestation, contenant les résultats de l'analyse et des recommandations en vue de la publication étaient préparés et soumis à un comité de révision. Ces procédures garantissent que les données du recensement publiées sont de très grande qualité, et que les principales variables sont, règle générale, de la plus haute qualité. Toutes les données totalisées font l'objet de restrictions en matière de confidentialité afin d'empêcher la divulgation de renseignements sur un exploitant ou une exploitation agricole en particulier.

Qualité des données

Les procédures d'assurance de la qualité visant à garantir l'intégralité et l'exactitude des données sur les exploitations agricoles au Canada sont revues et améliorées à l'occasion de chaque recensement.

Malgré les efforts des agents recenseurs pour trouver et dénombrer toutes les opérations agricoles du Canada, chaque Recensement de l'agriculture oublie des fermes, surtout à cause de la difficulté d'identifier correctement une exploitation agricole lorsqu'aucun des exploitants n'y réside ou n'habite près de l'exploitation. Pour réduire le sous-dénombrement, les agents recenseurs avaient la consigne de demander à un membre du ménage si un de ses membres exploitait une ferme. De plus, depuis 1991, une question filtre pour les exploitants agricoles

apparaît sur le questionnaire du Recensement de la population pour identifier les exploitants agricoles oubliés lors de la livraison des questionnaires. Si un questionnaire du Recensement de la population était est retourné avec une réponse affirmative à la question filtre, et qu'aucun questionnaire du Recensement de l'agriculture n'avait été rempli, le Sondage du suivi des fermes oubliées communiquait par téléphone avec le ménage pour remplir un questionnaire. En dernier lieu, le Sondage de l'évaluation de la couverture a estimé un taux de sous-dénombrement de 3,4 % pour le Recensement de l'agriculture de 2006.

Diffusion des données

Une fois que les données ont été recueillies, traitées, vérifiées et attestées, elles sont prêtes à être diffusées auprès du public. Les données du Recensement de l'agriculture sont offertes à de petites échelles géographiques, et ce, dans divers produits normalisés et dans des tableaux de données personnalisées. Toutes les données diffusées font l'objet de restrictions en matière de confidentialité afin d'empêcher la divulgation de renseignements permettant d'identifier un répondant.

La section « Produits et services du Recensement de l'agriculture » fournit une liste complète des produits et services du Recensement de l'agriculture de 2006.

Commercialisation du Recensement de l'agriculture

Il s'agit de la dernière étape du cycle du recensement. Une fois les données recueillies, traitées et produites, on doit informer les utilisateurs et les répondants des produits et services offerts. Le personnel du Recensement de l'agriculture du bureau central et le personnel des Services consultatifs des centres régionaux de consultation effectuent la plus grande partie de la promotion. Diverses activités, comprenant les envois postaux, les communiqués de presse, les articles spécialisés, les visites aux clients et les expositions sensibilisent les secteurs publics et privés aux produits et services du Recensement de l'agriculture de 2006. Les divisions de la commercialisation, de la diffusion et des communications de Statistique Canada fournissent un soutien technique.

Chapitre 3 – Produits et services du Recensement de l'agriculture

Utilisations concrètes des données du Recensement de l'agriculture

Le Recensement de l'agriculture est la pierre angulaire du programme canadien de la statistique de l'agriculture. Les gouvernements utilisent les données du Recensement de l'agriculture pour élaborer, gérer et évaluer les politiques et les programmes agricoles. Statistique Canada se sert des données comme repères pour estimer les cultures, les animaux d'élevage et les finances agricoles entre les années de recensement.

Pour les utilisateurs du secteur privé, les données du Recensement de l'agriculture sont un outil important pour comprendre l'industrie agricole. Le secteur agro-industriel évalue le potentiel du marché et prend ensuite des décisions relatives à la production et aux investissements en fonction des données du recensement. Les commissions et les organismes agricoles utilisent les données du Recensement de l'agriculture comme base pour leurs discussions avec les gouvernements et les associations commerciales. Les gouvernements et les organismes agricoles se servent des données du recensement pour évaluer l'incidence sur l'agriculture de catastrophes comme les inondations dans les régions de la rivière Rouge au Manitoba et du Saguenay au Québec, la tempête de verglas de 1998 dans l'Est du Canada ou la sécheresse de 2001. Les universitaires fondent en grande partie leurs analyses économiques de l'agriculture sur les données tirées du Recensement de l'agriculture.

Le Recensement de l'agriculture répond à tous ces besoins en offrant une variété de produits et de services.

Produits de données

Les chiffres et les totaux de base de toutes les variables relatives aux exploitations et exploitants agricoles de 2006 sont accessibles en ligne depuis le 16 mai 2007. Ces données sont totalisées aux niveaux national et provincial, ainsi qu'aux trois niveaux infraprovinciaux (région agricole de recensement, division de recensement et subdivision de recensement unifiée).

La deuxième diffusion de données du Recensement de l'agriculture de 2006, prévue à l'automne 2007, comprendra toutes les variables de 2006 sur les exploitations et les exploitants agricoles ainsi que certaines variables du Recensement de la population, accessibles par le nom de localité jusqu'au niveau des subdivisions de recensement unifiées. La localité sélectionnée et sa subdivision de recensement unifiée, sa division de recensement, sa région agricole de recensement et sa province sont présentées sur des cartes. Certaines données chronologiques sur les exploitations et les exploitants agricoles seront également disponibles à l'automne 2007.

À l'automne 2008, la dernière diffusion en ligne des données comprendra certaines données de 2006 et certaines données chronologiques sur les caractéristiques socioéconomiques des exploitants agricoles, ainsi que les chiffres de la population agricole et les profils du revenu des familles et des ménages agricoles de recensement tirées de la base de données du couplage agriculture–population.

Produit analytique

Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

La publication vedette de la Division de l'agriculture, *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne*, sera disponible sous forme de livre au printemps 2009. Toutefois, à compter de l'automne 2007, quelques articles sélectionnés seront accessibles en ligne. La publication sera constituée de courts articles analytiques rédigés dans un style vivant et facile à lire sur les nombreux aspects de l'agriculture au Canada et sur les personnes qui œuvrent dans ce secteur. Agrémentés de cartes, de photographies en couleurs, de diagrammes et de graphiques attrayants et accrocheurs, ces articles informatifs traitent d'un grand éventail de sujets. Destinée aux étudiants, la publication aborde diverses questions en termes simples, sans jargon. *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne* continuera à jumeler les données du Recensement de l'Agriculture à celles d'autres enquêtes de Statistique

Canada ou de sources externes. Des exercices d'enseignement pratiques seront inclus pour la majorité des articles au moment de leur diffusion.

Services et produits de données personnalisés

La Sous-section des services aux utilisateurs du Recensement de l'agriculture peut adapter ses produits et totalisations pour répondre aux besoins spéciaux des clients en matière de données. Les totalisations personnalisées permettent à l'utilisateur de créer des tableaux spéciaux à l'aide de données tirées du Recensement de l'agriculture de 2006 et de la base de données sur le couplage agriculture-population (de 1971 à 2006 [disponible à l'automne 2008] à l'exception du Recensement de 1976), de même que certaines données historiques (toutes les années de recensement disponibles depuis 1921).

Assujetties aux restrictions en matière de confidentialité, les totalisations personnalisées peuvent être produites selon les régions géographiques normalisées du Recensement de l'agriculture, de même que selon les régions définies par les utilisateurs.

Établissement des prix

Les produits de données cités précédemment sont tous accessibles gratuitement le jour de leur diffusion respective sur le site Web de Statistique Canada. Les prix des produits de données personnalisés et des services sont établis en fonction du temps de consultation requis pour développer le produit, du nombre de régions géographiques et de variables demandées, et des exigences en matière de traitement des données pour livrer le produit personnalisé. La version papier d' *Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne*, disponible au printemps 2009, sera offerte à prix fixe; il est possible d'obtenir un rabais pour les établissements d'enseignement ou pour les achats importants. Les articles offerts en ligne à compter de septembre 2007 seront gratuits.

Support

Les produits personnalisés sont offerts sous divers supports (papier, CD-R et transfert de données électroniques) selon les besoins des clients.

Centres de service

Pour obtenir plus de renseignements sur les données, les produits et les services du Recensement de l'agriculture, veuillez communiquer avec le Centre de contact national de Statistique Canada ou la Sous-section des services aux utilisateurs du Recensement de l'agriculture (numéro sans frais : 1-800-465-1991). Vous pouvez également consulter le *Catalogue en ligne de Statistique Canada*, ou le *Répertoire des produits, des services et des personnes-ressources*, de la Division de l'agriculture, n° 21F0003GIF au catalogue.